

Thèse de Doctorat

Nozibonela MALUNGA- PAYET

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du
grade de Docteur de l'Université de Nantes
sous le label de L'Université Nantes Angers Le Mans*

École doctorale : *Sociétés, Cultures, Echanges*

Discipline : *Sciences du langage*

Spécialité : *Pragmatique et Sémantique*

Unité de recherche : *Construction discursive des représentations linguistiques et culturelles
(CoDiRe), EA 4643*

Soutenue le 5 février 2016

Thèse N° :

Les actes de langage menaçants en contexte français et tswana

Le cas des actes *REPROCHER, BLÂMER, ACCUSER* et *INSULTER*

JURY

Rapporteurs :	Anderson CHEBANNE , Professeur, Sciences du langage Université du Botswana Musanji NGALASSO-MWATHA , Professeur, Sciences du langage, Université Michel de Montaigne Bordeaux 3
Examineur :	Pierre LARRIVÉE , Professeur, Sciences du langage, Université de Caen Normandie
Directeur de Thèse :	Stefana-Olga GALATANU Professeur émérite, Sciences du langage, Université de Nantes
Co-encadrant de Thèse :	Abdelhadi BELLACHHAB , Maître de conférence, HDR, Sciences du langage, Université de Nantes

A ma mère qui aurait tant voulu faire des études
Aux femmes de ma famille qui ont toujours été fortes
A ma fille qui aimerait faire un doctorat
et à mon fils qui est arrivé au début
de cette thèse

REMERCIEMENTS

« Tu me consacres du temps, c'est le plus généreux de tous les cadeaux », Annelou Dupuis.

Ce manuscrit conclut plus de quatre ans de travail mais je ne l'aurais pas réussi sans le soutien direct ou indirect de beaucoup de personnes. C'est donc avec beaucoup d'émotion que je tiens en ces quelques lignes à remercier tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à son aboutissement.

Tout d'abord j'aimerais remercier ma directrice de thèse Olga GALATANU et Abdelhadi BELLACHHAB d'avoir accepté me co-encadrer avec elle. Merci BEAUCOUP pour vos conseils et pour votre disponibilité. Merci BEAUCOUP de m'avoir permis de découvrir la sémantique et la pragmatique à travers la SPA et la sémantique cognitive et surtout d'avoir réveillé la linguiste qui somnolait en moi. Je pense sincèrement avoir grandi sous votre direction. Olga, je vous remercie infiniment pour votre générosité exceptionnelle tant sur le plan scientifique que humain. Vous avez été d'un soutien indéfectible, votre encadrement rigoureux (tout en donnant la possibilité de trouver par moi-même mon propre cheminement) et vous avez su me *RASSURER* dans des moments de stress. Je remercie aussi le laboratoire du CoDiRe et toute son équipe qui m'a permis de m'intégrer et de réaliser mes projets.

Je remercie également les professeurs Andy CHEBANNE, Musanji NGALASSO-MWATHA et Pierre LARRIVÉE d'avoir accepté de faire partie du jury.

Pour sa compréhension et sa générosité, c'est avec beaucoup d'émotion que je remercie mon mari qui m'a toujours accompagnée et soutenue et sans qui ce projet aurait été extrêmement difficile à mener jusqu'au bout. Merci d'avoir mobilisé le réseau famille-amis du côté français afin que je puisse recueillir mon corpus français. Mon ours, merci d'avoir supporté mes absences physiques et psychologiques et d'avoir *géré la maison quand je ne pouvais pas l'assurer*☺.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont répondu aux questionnaires qui m'ont permis d'avoir mon corpus. Merci à ma famille et à mes amis de France, sans oublier leurs amis et collègues. Merci à ceux qui m'ont laissé « *squatter* » leurs maisons pendant leurs absences cet été. Merci à mes collègues du Botswana à l'Université du Botswana et dans les collèges et lycées. Je remercie les étudiants de l'Université du Botswana, la classe de Polelo LENGWADIBE à Lobsec, les classes d'Oganeditse TSHERE et Lenah MALEFHO à Motswedi. Je remercie mes amis Botswanais à qui j'ai posé des

questions sur FACEBOOK quand j'avais des moments d'hésitation sur la traduction de certains mots ou leur signification.

Je remercie beaucoup l'Université du Botswana qui par le biais de son département de 'Training' m'a permis de poursuivre les études de doctorat en m'accordant de l'aide financière. Merci particulièrement à Mma MOKANE pour son soutien.

Un grand merci à Jean-Philippe LORET, à Raphaëlle JOUTEAU, à Nathalie MEIGNEN, à Francette PAYET et à Sylvain d'avoir pris le temps de lire mon travail. Je sais que ça n'a pas été facile surtout avec mes anglicismes et ma tendance à inventer des mots.

Je tiens particulièrement à remercier mes chères amies et collègues Phemelo KEWAGAMANG et Stéphanie DOYLE LERAT avec qui j'ai partagé beaucoup de moments d'angoisse durant ces quatre dernières années et qui m'ont encouragé d'aller jusqu'au bout. Nous suivons toutes les deux le même parcours depuis 1999. Merci aussi pour les échanges scientifiques et les moments de bavardage qui m'ont permis de déconnecter du travail, ne serait ce que pour quelques minutes. Merci aussi de m'avoir permis d'utiliser ta maison pendant ton absence afin d'avancer sur mon travail. J'ai la certitude que tu vas à ton tour bientôt finir ta thèse et qu'on va partager beaucoup de projets de recherche.

Finalement, je remercie de tout mon cœur ma maman, Violet MALUNGA qui m'a appris le sens de travail et pour sa confiance et sa fierté en moi. Elle sera toujours mon idole.

Table des matières

Introduction.....	14
PREMIERE PARTIE : OBJECTIFS ET CONTEXTE DE RECHERCHE	
Chapitre I : Objectifs, hypothèses, problématiques et méthodologies de recherche	
1. Les objectifs et les hypothèses du travail de thèse.....	20
2. Méthodologie et recueil de corpus.....	23
2.1 Les informateurs.....	23
2.1.1 Les Français natifs.....	23
2.1.2 Les Botswanais natifs non francophones.....	23
2.1.3 Les Botswanais francophones.....	24
2.2 Méthode de recueil de corpus.....	24
2.2.1 Dictionnaires.....	24
2.2.2 Test d'accomplissement du discours.....	25
2.2.3 Test de savoirs métalinguistiques.....	25
2.2.4 Test de repérage des actes.....	26
2.2.5 Émissions de télévision.....	26
2.2.6 Articles de journaux en ligne, forums.....	26
2.2.7 Réseaux sociaux.....	27
2.3 Contraints liés au recueil du corpus.....	27
Chapitre II : Contexte de recherche	
Introduction.....	28
1. La langue tswana.....	28
2. La politique linguistique du Botswana.....	30
2.1 Le français et les langues étrangères dans la politique linguistique botswanaise.....	31
2.2 Le français à l'université du Botswana et dans les collèges lycées : quelles méthodes pour quels objectifs.....	32
DEUXIÈME PARTIE : CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE	
Chapitre I. Théories et modèles	
Introduction.....	34
1. La théorie des actes de langage.....	35
1.1 La dichotomie constatives/performatives.....	36
1.2 Les énonciations performatives explicites, les énonciations performatives implicites (primaires).....	36
2. De la dichotomie constative/performative aux actes <i>locutionnaire</i> , <i>illocutionnaire et perlocutionnaires</i>	39
2.1 L'acte locutionnaire.....	39
2.2 Les actes illocutionnaires.....	39
2.3 Les actes perlocutionnaires.....	40
3. Cinq classes des valeurs illocutionnaires : <i>la taxinomie d'Austin</i>	40
4. Searle et la théorie des actes de langage.....	42

4.1 Les constitutives et les règles de réussite.....	44
4.2 Une nouvelle taxinomie des actes de langage.....	46
4.2.1 L'assertifs/représentatifs.....	47
4.2.2 Les directifs.....	48
4.2.3 Les promissifs.....	48
4.2.4 Les expressifs.....	48
4.2.5 Les déclaratifs.....	48
5. Les actes de langage et les théories de la politesse.....	49
5.1 Politesse, impolitesse et violence verbale.....	51
5.1.1 Politesse et impolitesse.....	51
5.1.2 Stratégies de la politesse et de l'impolitesse.....	55
5.1.3 Violence verbale.....	58
5.2 Les maximes la politesse/impolitesse et l'indirection.....	59
6. Les actes de langage menaçants et leurs visées perlocutionnaires.....	61
6.1 <i>REPROCHER</i> , <i>BLÂMER</i> , <i>ACCUSER</i> et <i>INSULTER</i> actes menaçants et hypothèses de réalisations dans le discours.....	62
6.2 Existe-t-il un <i>effet perlocutionnaire canonique</i> pour les actes menaçants.....	63
7. Réponses aux menaces de la face : les contre-mesures de l'impolitesse et la théorie de restauration de l'image.....	64
7.1 Les contre-mesures de l'impolitesse.....	64
7.2 La théorie de la restauration de l'image.....	66
7.3 La typologie des stratégies de restauration de Benoit.....	66
8. Identité collective : la culture botswanaise de <i>botho/ubuntu</i> et la politesse.....	70

Chapitre II. Les modèles d'analyse des représentations sémantiques, modales et conceptuelles

1. La Sémantique des Possibles Argumentatifs (SPA).....	73
1.1 Le noyau (N).....	75
1.2 Les stéréotypes (S).....	76
1.3 Les possibles argumentatifs (PA).....	76
1.4 Les déploiements argumentatifs (DA).....	77
2. La SPA et l'approche modale de l'acte illocutionnaire.....	78
3. La SPA et l'acte illocutionnaire en tant que modèle cognitif idéalisé (MCI).....	81
4. Les modèles cognitifs idéalisés.....	81

TROISIÈME PARTIE : ANALYSE SEMANTICO-CONCEPTUELLE DES ACTES DE LANGAGE *REPROCHER*, *BLÂMER*, *ACCUSER* et *INSULTER*

Introduction.....	86
Chapitre 1 : L'acte de langage <i>REPROCHER</i> : représentations sémantico-modales et conceptuelles	
Introduction.....	88
1. L'acte de langage <i>REPROCHER</i> en français et en tswana : <i>représentations sémantiques</i>	89
1.1 Représentation sémantique l'acte de langage <i>REPROCHER</i> en français.....	90

1.1.1	Le noyau.....	91
1.1.2	Les stéréotypes.....	92
1.1.3	Les possibles argumentatifs.....	94
1.2	Représentation sémantique de l'acte de langage <i>REPROCHER</i> en tswana.....	95
1.2.1	Le noyau.....	97
1.2.2	Les stéréotypes.....	99
1.2.3	Les possibles argumentatifs.....	101
1.3	Conclusion.....	102
2.	Configuration des attitudes modales de l'acte de langage <i>REPROCHER</i> en français et en tswana.....	103
2.1	Valeurs qui se réfèrent au locuteur.....	104
2.1.1	Les valeurs de jugement de vérité : <i>épistémiques et doxologiques</i>	104
2.1.2	Les valeurs axiologiques : <i>hédoniques-affectives, éthiques-morales et pragmatiques</i>	104
2.1.3	Les valeurs finalisantes : <i>volitives-désidératives</i>	105
2.2	Les valeurs modales qui se réfèrent au destinataire.....	105
2.2.1	Les valeurs absolues : <i>déontiques</i>	105
2.2.2	Les valeurs de jugement de vérité : <i>épistémiques, doxologiques</i>	105
2.2.3	Les valeurs axiologiques.....	106
2.3	Les valeurs modales qui se réfèrent à l'acte reprochable.....	106
2.3.1	Les valeurs ontologiques – <i>déontiques</i>	106
2.3.2	Les valeurs axiologiques.....	106
3.	Représentation conceptuelle de l'acte de langage <i>REPROCHER</i> en français et en tswana.....	107
3.1	Base conceptuelle et MCI de l'acte <i>REPROCHER</i> en français.....	108
3.2	Base conceptuelle et MCI de l'acte <i>REPROCHER</i> en tswana.....	110
3.3	Base conceptuelle et MCI de l'acte <i>REPROCHER</i> en français chez les locuteurs non natifs.....	112
3.4	Comparaisons.....	114

Chapitre II : L'acte de langage *BLÂMER* représentations sémantico-modales et conceptuelles

	Introduction.....	118
1.	Le blâme selon les « experts » anglo-saxons : <i>deux sens en anglais et en tswana, un sens en français</i>	120
2.	L'acte <i>BLÂMER</i> chez les linguistes : <i>vers une description sémantique-modale et conceptuelle de l'acte de langage BLÂMER</i>	124
3.	Représentation sémantique de l'acte <i>BLÂMER</i> en français.....	126
3.1	Le noyau.....	128
3.2	Les stéréotypes.....	129
3.3	Les possibles argumentatifs.....	130
4.	Représentation sémantique de l'acte de langage <i>BLÂMER</i> en tswana.....	132
4.1	Le noyau.....	135
4.2	Les stéréotypes.....	137

4.3 Les possibles argumentatifs.....	139
4.4 Comparaison des stéréotypes et des possibles argumentatifs de l'acte BLÂMER en français et tswana.....	139
5. Configuration des attitudes modales de l'acte BLÂMER en français et en tswana.....	141
5.1 Valeurs modales qui se réfèrent au locuteur.....	144
5.1.1 Valeurs de jugement de vérité.....	144
5.1.2 Valeurs axiologiques affectives.....	144
5.1.3 Valeurs finalisantes : valeurs volitives et désidératives.....	144
5.2 Valeurs modales qui se réfèrent au destinataire.....	145
5.2.1 Valeurs de jugement de vérité.....	145
5.2.2 Valeurs axiologiques.....	145
5.3 Valeurs modales qui se réfèrent à l'acte blâmable.....	145
6. Représentations conceptuelles de l'acte BLÂMER en français et en tswana.....	146
6.1 Base conceptuelle de l'acte BLÂMER en français.....	147
6.2 Base conceptuelle de l'acte BLÂMER tswana.....	151
6.3 Base conceptuelle de l'acte BLÂMER en français chez les locuteurs botswanais francophones.....	153
7. Analyse comparative des représentations conceptuelles de l'acte BLÂMER.....	155

Chapitre III : L'acte de langage ACCUSER : représentations sémantico-modales et conceptuelles

Introduction.....	160
1. Visées perlocutionnaires, effets perlocutionnaires et réponses aux accusations.....	160
2. Les stratégies de défense face aux accusations : la restauration de la face.....	161
3. La fonction discursive de l'accusation et les conditions essentielles à sa réalisation linguistique.....	162
4. La construction de la signification lexicale et modale de l'acte ACCUSER en français et en tswana.....	164
4.1 Représentation sémantique de l'acte de langage ACCUSER en français.....	165
4.1.1 Le noyau.....	166
4.1.2 Les stéréotypes.....	167
4.1.3 Les possibles argumentatifs.....	168
4.2 Représentations sémantiques et modales de l'acte de langage ACCUSER en tswana.....	171
4.2.1 Le noyau.....	171
4.2.2 Les stéréotypes.....	175
4.2.3 Les possibles argumentatifs.....	177
4.3 Comparaison des noyaux et des stéréotypes de l'acte ACCUSER en français et en tswana.....	179
5. Configuration des attitudes modales de l'acte ACCUSER en français et en tswana.....	181
5.1 Valeurs modales de l'acte ACCUSER.....	182
5.1.1 Valeurs ontologiques.....	182
5.1.2 Valeurs de jugement de vérité.....	182
5.1.3 Valeurs axiologiques.....	183

5.1.4	Valeurs finalisantes : <i>volitives</i> et <i>désidératives</i>	183
5.2	Aspect interactionnel et valeurs modales relatifs au locuteur et au destinataire.....	183
5.3	Conclusion.....	184
6	Représentations conceptuelles de l'acte <i>ACCUSER</i> en français et en tswana.....	185
6.1	Base conceptuelle et MCI de l'acte <i>ACCUSER</i> en français.....	186
6.2	Base conceptuelle et MCI de l'acte <i>ACCUSER</i> en tswana.....	189
6.3	Base conceptuelle et MCI de l'acte <i>ACCUSER</i> en français chez les locuteurs Botswanais francophones.....	191
6.4	Analyse comparative des représentations conceptuelles.....	192
6.5	Conclusion.....	196

Chapitre IV : L'acte de langage *INSULTER* en français et en tswana : représentations sémantico-modale et conceptuelle

	Introduction.....	198
1.	Insulte, injure, « morogano », « matlhapa » : définitions, différences et similarités.....	201
2.	Représentation sémantique de l'acte de langage <i>INSULTER</i> en français.....	203
2.1	Le noyau.....	204
2.2	Les stéréotypes.....	205
2.3	Les possibles argumentatifs.....	206
3.	Représentation sémantique de l'acte de langage <i>INSULTER</i> en tswana.....	207
3.1	Roga, tthapatsa, shaota, shaotana (<i>Insulter, injurier, se moquer</i>).....	208
3.2	Le noyau.....	211
3.3	Les stéréotypes.....	212
3.3.1	L savoir <i>P</i> axiologiquement négatif pour <i>D</i>	213
3.3.2	L vouloir faire mal à <i>D</i>	216
3.3.3	L savoir dire <i>P</i> être axiologiquement négatif et L savoir ne pas devoir dire <i>P</i>	216
3.3.4	L vouloir dire <i>P</i> à <i>D</i> , L dire <i>P</i> à <i>D</i> , <i>D</i> devoir avoir honte, perdre la face, subir l'opprobre.....	217
3.4	Les possibles argumentatifs.....	217
4.	Configuration des attitudes modales de l'acte de langage <i>INSULTER</i> en français et en tswana.....	218
4.1	Les valeurs modales qui se réfèrent au contenu propositionnel (<i>l'insulte</i>).....	220
4.1.1	Valeurs absolues.....	220
4.1.2	Valeurs axiologiques.....	220
4.2	Valeurs modales relatives au locuteur de l'insulte.....	221
4.2.1	Valeurs de jugement de vérité.....	221
4.2.2	Valeurs modales hédoniques-affectives, négatives et positives.....	221
4.2.3	Valeurs modales volitives-désidératives.....	221
4.2.4	Autres valeurs modales axiologiques négatives : <i>éthique-morale, esthétique, pragmatique et intellectuelle</i>	222
4.3	Valeurs modales relatives au destinataire de l'insulte.....	222
4.3.1	Valeurs modales de jugement de vérité.....	222

4.3.2	Valeurs modales axiologiques négatives : <i>éthique-morale, esthétiques, pragmatique et intellectuelle</i>	222
4.3.3	Valeurs modales hédoniques-affectives.....	222
4.3.4	Valeurs modales volitives-désidératives.....	223
5.	Représentations conceptuelles de l'acte de langage <i>INSULTER</i> en français et en tswana.....	223
5.1	Base conceptuelle et MCI de l'acte <i>INSULTER</i> en français.....	223
5.2	Base conceptuelle et MCI de l'acte <i>INSULTER</i> en tswana.....	228
5.3	Base conceptuelle et MCI de l'acte <i>INSULTER</i> en français chez les locuteurs Botswanais francophones.....	232
5.4	Analyse comparative des représentations conceptuelles.....	234

QUATRIÈME PARTIE : RÉALISATIONS LINGUISTIQUES DES ACTES ILLOCUTIONNAIRES *REPROCHER, BLÂMER, ACCUSER* et *INSULTER*

Introduction.....	238
Chapitre I : Réalisations de l'acte illocutionnaire <i>REPROCHER</i>	
Introduction.....	242
1. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire <i>REPROCHER</i> en français.....	242
1.1 Marqueurs discursifs illocutionnaires et holophrases.....	246
1.2 Verbes modaux.....	247
1.3 Surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire.....	248
1.4 Modalisation de l'énonciation.....	248
1.4.1 Modalisation de l'objet de reproche.....	248
1.4.2 Modalisation du destinataire.....	249
1.4.3 Modalisation du locuteur.....	249
1.5 Réalisations indirectes du reproche.....	250
1.5.1 L'acte d'INTERROGER.....	250
1.5.2 L'acte d'ASSERTER/AFFIRMER.....	251
1.5.3 L'acte de MENACER.....	251
1.5.4 L'acte de REQUÊTE.....	252
1.6 Actes qui accompagnent le reproche pour le renforcer.....	252
1.6.1 L'acte de MENACE.....	252
1.6.2 L'acte d'AVOUER.....	252
1.6.3 L'acte d'ORDONNER.....	253
1.6.4 L'acte d'ASSERTER.....	253
1.6.5 L'acte d'INSULTER.....	254
1.7 Actes qui accompagnent le reproche pour atténuer sa valeur négative.....	254
1.7.1 L'acte d'INTERROGER.....	254
1.7.2 L'acte de <i>PROPOSER-CONSEILLER</i>	255
1.7.3 Autres actes atténuant.....	255
1.8 Cumul de formes, répétitions.....	255
2. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire <i>REPROCHER</i> en tswana.....	257
2.1 Marqueurs discursifs illocutionnaires et holophrases.....	259

2.2 Modalisation : <i>verbes modaux, surmodalisation, modalisation de l'énonciation</i>	260
2.3 Réalisations indirectes de l'acte illocutionnaire de l'acte de reproche.....	262
2.4 Actes qui accompagnent le reproche pour le renforcer.....	264
2.5 Actes qui accompagnent le reproche pour atténuer sa valeur négative.....	265
2.6 Répétitions, cumul de formes.....	266
3. Comparaison de réactions du destinataire du reproche en français et en tswana.....	267

Chapitre II : Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire *BLÂMER* en français et en tswana

Introduction.....	269
1. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire <i>BLÂMER</i> en français.....	270
1.1 Quand le destinataire de l'énonciation n'est pas le destinataire du blâme.....	270
1.2 Réalisation directe avec le performatif « <i>blâmer</i> ».....	272
1.3 Verbes modaux et modalisation de l'énonciation.....	273
1.4 Réalisations indirectes : <i>assertion, accusation, reproche, interrogation</i>	273
1.5 Actes qui accompagnent l'acte de blâme pour le renforcer.....	274
1.6 Actes qui accompagnent l'acte de blâme pour atténuer sa valeur négative.....	274
2. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire <i>BLÂMER</i> en tswana.....	275
2.1 Réalisation avec le performatif « <i>blâmer</i> ».....	276
2.2 Marqueurs discursifs illocutionnaires, holophrases.....	276
2.3 Verbes modaux.....	277
2.4 Modalisation de l'énonciation.....	277
2.5 Réalisations indirectes.....	277
2.6 Actes qui accompagnent le blâme pour le renforcer.....	278
2.7 Actes qui accompagnent le blâme pour atténuer sa valeur négative.....	278

Chapitre III : Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire *ACCUSER* en français et en tswana

Introduction.....	280
1. Réalisations de l'acte <i>ACCUSER</i> en français.....	280
1.1 Avec le performatif « <i>accuser</i> ».....	282
1.2 Verbes modaux et surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire.....	282
1.3 Modalisation de l'énonciation d'énonciation : la modalisation de l'acte, du destinataire et du locuteur.....	283
1.4 Réalisations indirectes de l'acte <i>ACCUSER</i> en français.....	284
1.5 Actes qui accompagnent l'acte d'accusation pour le renforcer.....	284
1.6 Actes qui accompagnent l'acte d'accusation pour atténuer sa valeur négative.....	285
1.7 Formes d'insistance.....	285
2. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire <i>ACCUSER</i> en tswana.....	286
2.1 Avec le performatif « <i>accuser</i> ».....	288
2.2 Marqueurs discursifs illocutionnaires et holophrases.....	289
2.3 Verbes modaux et surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire.....	289
2.4 Modalisation de l'énonciation.....	290
2.5 Réalisations indirectes.....	290

2.6 Actes qui accompagnent l'accusation pour le renforcer.....	291
2.7 Actes qui accompagnent l'accusation pour atténuer sa valeur négative.....	292
2.8 Formes d'insistance.....	292

Chapitre IV : Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire *INSULTER* en français et en tswana

Introduction.....	293
1. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire <i>INSULTER</i> en français.....	293
1.1 Le locuteur en tant que celui qui subit.....	297
1.2 Insultes qui décrivent l'action du locuteur sur le destinataire.....	297
1.3 Réalisations indirectes de l'insulte.....	297
1.4 Actes qui accompagnent l'insulte.....	299
2. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire <i>INSULTER</i> en tswana.....	300
2.1 Question + <i>insulte lexicalisée</i> + c'est + toi.....	302
2.2 Question + forme possessive + <i>insulte lexicalisé</i>	303
2.3 Question + forme possessive + <i>partie intime du corps</i>	304
2.4 Autres formes grammaticales de l'insulte.....	304
2.4.1 Insulte lexicalisée + c'est toi ou <i>Espèce de</i>	305
2.4.2 Insulte lexicalisée + forme possessive « <i>de toi</i> ».....	305
2.4.3 Forme possessive « à » + <i>insulte lexicalisée</i>	308
2.4.4 Pronom personnel de deuxième personne + nom qualificatif (<i>insulte lexicalisée</i>).....	308
2.5 Holophrases.....	308
2.6 Quand la moquerie bascule vers l'insulte.....	309
2.7 Les insultes et les organes génitaux.....	311
2.8 Imperfections physiques et morales.....	311
2.9 Infériorisation de la valeur du destinataire.....	312
2.10 Modalisateurs et marqueurs discursifs qui accompagnent l'insulte pour la renforcer.....	312
2.11 Les insultes à ricochet.....	313
2.12 Réalisations indirectes de l'insulte.....	313
2.12.1 Insultes aux parents.....	314
2.12.2 La menace.....	314
2.12.3 L'interrogation.....	315
2.12.4 La requête.....	316
2.12.5 L'acte de maudire.....	316
2.12.6 Actes verdictifs et assertifs : <i>affirmation, appréciation, évaluation, accusation</i>	316
2.13 Actes qui accompagnent l'insulte pour le renforcer.....	317
2.14 Formes d'insistances.....	318
3. Réalisation linguistique de l'insulte chez les locuteurs Botswanais francophones : comparaison avec les locuteurs francophones natifs.....	319

Chapitre V. Analyse comparative des stratégies de réalisations des actes de langage

Stratégies de réalisations des actes de langage en français et en tswana.....	321
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	330
BIBLIOGRAPHIE.....	339
DICTIONNAIRES.....	353
SITES INTERNET.....	354
TABLE D'ILLUSTRATIONS.....	356

Introduction

« *Il y a des salles de discussion* ».

Énonciation apparemment banale mais, loin de l'être à y regarder de plus près. C'est une énonciation prononcée par un monsieur, qui nous fixe d'un regard noir, en passant à côté de ma collègue et moi. Nous sommes dans la bibliothèque universitaire en train de discuter des vacances qui viennent de s'achever, de la rentrée scolaire, de nos enfants respectifs et surtout de nos difficultés liées à nos travaux de thèse respectifs. Nous savons toutes les deux qu'il y a des salles de discussion dans la bibliothèque et le monsieur est de toute apparence conscient qu'on le sait. Pourquoi donc nous dire quelque chose que nous savons déjà ? Cela n'a pas d'intérêt. Sauf, bien entendu, s'il y a un autre message caché derrière l'énonciation. M. Ngalasso- Mwatha (1996) souligne que les mots ont le pouvoir de dire, de vouloir dire et de signifier. Ils véhiculent ce que le locuteur a envie de leur faire dire et cela constitue leur valeur contextuelle ou situationnelle (Ngalasso-Mwatha 1996 :11). Le but de l'énonciation ci-dessus n'est pas d'affirmer une vérité sur un fait dont nous sommes déjà conscients tous les trois ; le but de l'énonciation est de manifester un mécontentement par rapport à un fait déplaisant dont ma collègue et moi sommes tenues responsables – gêner les autres lecteurs par nos discussions dans un lieu consacré aux études et exigeant le silence. Cette énonciation correspond donc à un acte de reproche et c'est ce deuxième sens que nous lui avons accordé. Dans la vie quotidienne, les gens produisent des énonciations afin de réaliser certaines intentions communicatives. Ces intentions correspondent aux actes de langage et peuvent être réalisées de manières différentes, directement ou indirectement, avec un verbe correspondant ou non à l'acte. Quand elles sont correctement ou même mal interprétées, ces intentions communicatives peuvent susciter des affects positifs ou négatifs chez le destinataire.

Le désir de communiquer doit néanmoins se conformer à plusieurs facteurs. Il faut prendre en compte la personne à laquelle on s'adresse : son âge, la relation qu'on entretient avec elle : est-ce un étranger, notre enfant, notre patron ou notre employé, un ami, un voisin avec qui on n'a pas forcément une relation amicale. Il faut prendre en compte le contexte de l'énonciation ; une réunion de travail entre les membres du département du français ne se déroule pas exactement comme celle qui réunit tous les départements de la faculté de Lettres. Un reproche fait par un parent à son enfant à la maison peut être prononcé différemment d'un reproche prononcé par son professeur de lycée. De même, il sera peut-être ressenti différemment. Les effets que l'énonciateur veut provoquer chez le destinataire peuvent influencer l'intensité et la direction du contenu de son énonciation. Une insulte peut être plus violente et plus directe selon le désir du locuteur à blesser son interlocuteur, un désir qui peut

être guidé par la colère ou d'autres sentiments négatifs ressentis envers ce dernier. Souvent les paroles doivent être « soignées » avant de passer un message susceptible de constituer une imposition sur le territoire¹ du destinataire, par exemple une requête, ou de menacer son image publique par une critique. Les actes de langage sont donc souvent indirects afin de préserver la face des interlocuteurs. Notre premier objectif pour ce travail de thèse est d'étudier et d'analyser quatre actes de langage, *REPROCHER*, *BLÂMER*, *ACCUSER* et *INSULTER*. Ce sont des actes menaçants de par les effets qu'ils sont susceptibles de provoquer chez le destinataire, regret, honte, mal être etc.

A. Galatanu (2012 :69) identifie deux zones à effet perlocutionnaire affectif, la zone illocutionnaire des actes menaçants et la zone illocutionnaire des actes « rassurants ». La zone illocutionnaire des actes menaçants est une zone des actes susceptibles de, et visant à, provoquer un état subjectif négatif chez le destinataire par exemple, *BLÂMER*, *ACCUSER*, *MENACER*, *INSULTER*. La zone illocutionnaire des actes rassurants est celle des actes soutenus par des valeurs modales affectives et volitives positives susceptibles de provoquer un effet de « sécurisation », de « confiance en soi et en autrui », de « tranquillité d'esprit », de « satisfaction », d'affects positifs qui correspondent aux effets perlocutionnaires visés. Dans cette zone sont regroupés des actes tels que *REMERCIER*, *FÉLICITER*, *PROMETTRE* et *COMPLIMENTER*. Selon l'approche modale qu'adopte Galatanu dans son modèle théorique de la Sémantique des Possibles argumentatifs, (approche et modèle qui seront exposés plus profondément dans les parties qui suivent) tous les actes illocutionnaires ont une représentation modale entendue comme une configuration de valeurs modales qui soutiennent l'intention illocutionnaire du locuteur. Les marqueurs illocutionnaires sont porteurs de ces valeurs subjectives et intersubjectives (Galatanu 2012 :67).

Notre travail de thèse porte sur les actes de langage *REPROCHER*, *BLÂMER*, *ACCUSER* et *INSULTER* en langues française et tswana. L'analyse de ces quatre actes se fait à travers plusieurs domaines de la linguistique à savoir la sémantique et pragmatique de l'interaction verbale (Galatanu 2014) et la sémantique cognitive, notamment à travers les modèles cognitifs idéalisés de G. Lakoff (1987). La dimension sémantique argumentative s'appuie sur le modèle de la Sémantique des Possibles Argumentatifs conçu et développé par Galatanu depuis 1999. La dimension pragmatique de l'analyse implique certaines théories de la pragmatique telles que la théorie des actes de langage de J. Austin (1962), J. Searle (1979), les théories de la politesse, notamment celle de P. Brown et S. Levinson (1987), l'impolitesse

¹ Au sens Goffmanien du terme

de J. Culpeper (1996, 2008, 2011ab), la théorie de la restauration des faces de W. Benoit (1995). La dimension sémantico-cognitive des actes de langage concerne nos perceptions du monde en tant que modèles idéalisés de nos perceptions du monde ou construits par rapport à nos expériences.

La première partie de notre travail est composée en deux chapitres. Le Chapitre I, porte sur les objectifs de notre recherche, les hypothèses et les questionnements qui ont nourri notre travail d'analyse. Notre objectif est de faire une contribution à la recherche des actes menaçants non seulement en français mais aussi et surtout en tswana. Les travaux menés par le département des langues africaines sur le tswana portent essentiellement sur la littérature et les structures formelles de la langue notamment sur la syntaxe, la morphologie, la phonétique et la phonologie. Nous essayons donc d'amorcer un travail pouvant déboucher sur plusieurs autres travaux susceptibles de nourrir une réflexion théorique sémantico-pragmatique sur le tswana et éventuellement didactique dans le cadre de l'enseignement du français au Botswana. C'est pour cette raison, liée à l'enseignement-apprentissage du français au Botswana, que nous adoptons une approche contrastive des deux langues et que nous nous interrogeons aussi sur les représentations sémantico-conceptuelles et les réalisations linguistiques des actes en français chez les locuteurs botswanais francophones.

Pendant longtemps, les recherches en acquisition des langues secondes et étrangères et en Interlangue ont favorisé l'étude de la forme de la langue, la morphologie, le syntaxe, la phonétique et phonologie pour expliquer le processus d'apprentissage, la construction de l'Interlangue de l'apprenant et les erreurs et difficultés dans l'acquisition-apprentissage. Les travaux des chercheurs tels que R. Lado (1957), W. Klein (1989), ont servi de référence pour beaucoup de didacticiens et continuent à l'être aujourd'hui. Bien que l'on ne nie en aucun cas l'importance de tels travaux, les travaux qui ont suivi la théorie des actes de langage d'Austin (1962), ont été un véritable déclic dans l'enseignement des L2. C'est sur cette théorie que s'appuient principalement les approches communicatives préconisées dans l'enseignement des L2 aujourd'hui. Les travaux menés dans le cadre d'une étude interculturelle de la réalisation des actes de langage et sur les stratégies de réalisation des actes de langage (S. Blum-Kulka, E. Olshtain 1993) et sur l'Interlangue pragmatique, notamment sur la compétence pragmatique des locuteurs non natifs Blum-Kulka et G. Kasper 1993, A. Trosborg 1994) et l'approche sémantico-pragmatique de l'étude des actes de langage (Galatanu 2007ab, 2008, 2009, 2010, 2011) montrent l'importance de lier l'apprentissage du lexique à une acquisition sémantico-pragmatique suffisante.

Le Chapitre I, est aussi consacré à une discussion sur notre méthodologie de recherche notamment sur les protocoles de recueil de corpus. Notre corpus est construit des données recueillies auprès des locuteurs natifs de deux langues française et tswana et des locuteurs botswanais francophones non natifs étant donné que nous étudions des actes de langage chez les natifs et les francophones non natifs. Nous avons utilisé plusieurs méthodes de recueil de corpus permettant d'avoir une vaste étendue de données, lesquelles soient suffisantes pour nous aider dans l'étude et l'analyse des actes. Nous avons utilisé des tests portant sur des savoirs métalinguistiques, des tests d'accomplissement de discours, des dictionnaires, des tests de repérage des actes de langage, des journaux en ligne, des pages du réseau social *Facebook*, d'un forum du site Doctissimo ainsi que des vidéos authentiques présentant des interactions verbales pendant des émissions de la télévision française. Ces vidéos sont disponibles sur Youtube².

Le Chapitre II présente le contexte de notre recherche à savoir le contexte botswanais d'où est né ce projet de recherche. Nous estimons qu'il est essentiel de faire une présentation même rapide de la langue tswana afin de familiariser les lecteurs français à qui cette langue est souvent étrangère ainsi que de montrer le statut du français dans la politique linguistique botswanaise. Le tswana est la langue parlée par la majorité du peuple tswana du Botswana. La politique linguistique botswanaise ressemble à celle d'un certain nombre de pays qui ont connu la colonisation européenne et qui ont pris la langue du colonisateur comme langue officielle et ont attribué aux langues indigènes le statut de langues nationales. La langue officielle du Botswana est l'anglais, le français est strictement parlé comme langue étrangère par un nombre restreint de la population botswanaise. Dans le Chapitre II nous donnons une explication des méthodes d'enseignement courantes dans l'enseignement du français dans les établissements scolaires publics botswanais. La description de ces pratiques nous semblent pertinente dans la mesure où elles pourraient bénéficier d'une modification afin d'optimiser l'acquisition des compétences sémantico-pragmatiques par l'apprenant.

La deuxième partie qui comprend aussi deux chapitres traite le cadre théorique de notre travail de thèse. Nous étudions dans ces chapitres les approches théoriques ayant nourri notre travail d'analyse et sur lesquelles nous nous appuyons pour répondre à nos questionnements. Comme nous étudions des actes de langage, nous commençons le Chapitre I, par les travaux fondateurs de la théorie des actes de langage, notamment les travaux

²Pour les sites et la date de consultation, voir la bibliographie. Les liens seront donnés au fur et à mesure dans le texte lorsqu'un exemple est donné.

d’Austin et de Searle afin d’expliquer ce concept d’acte de langage et le *faire* dans le *dire*. Cette théorie part du constat que le langage ne sert pas seulement à décrire le monde mais aussi à accomplir des actions. Ensuite, nous nous tournons vers les théories de la politesse et de l’impolitesse qui se sont inspirées des théories des actes de langage. Le modèle de la politesse de Brown et Levinson (1987) propose une théorie de la politesse basée sur la notion de face. La notion de face est inspirée des travaux d’E. Goffman (1967) et correspond soit à l’image que l’on revendique auprès des autres soit à son territoire corporel, spatial ou temporel. Les actes menaçants s’opposent à l’envie de préservation des faces des interlocuteurs et leur besoin d’interagir linguistiquement. La politesse telle qu’elle est définie par Brown et Levinson, concerne la mise en place des stratégies linguistiques qui visent à préserver une image publique valorisante de soi ou de son interlocuteur. Ses stratégies limitent aussi l’imposition sur l’autre et assure une liberté d’action, tout en évitant de faire perdre la face à son interlocuteur.

L’impolitesse telle que la montre Culpeper (1996, 2008, 2011ab) entre autres, s’oppose à la politesse par la production intentionnelle des actes menaçants. Nous essayons de montrer néanmoins, que certains actes menaçants ne sont pas nécessairement impolis même s’ils visent souvent à susciter un sentiment de mal être chez le destinataire. L’acte *BLÂMER* est un acte très menaçant pour le destinataire de par sa visée perlocutionnaire canonique³ d’attribuer au destinataire le statut de culpabilité (Galatana, Pino Serrano 2012) mais pourtant, il n’est pas toujours produit de façon à susciter une interprétation d’une réalisation perçue comme impolie. L’impolitesse dépend dans ce cas de l’insertion d’un élément d’impolitesse ou non.

Nous abordons brièvement les maximes conversationnelles de Grice du point de vue des actes de langage directs. Nous essayons de montrer aussi que les actes de langage indirects sont utilisés dans des situations de politesse mais peuvent aussi être utilisés dans des situations d’impolitesse comme le montre G. Leech (1983). Nous abordons aussi la notion des visées perlocutionnaires discordantes⁴ des actes menaçants. **Nous posons ensuite une hypothèse sur l’existence d’un effet perlocutionnaire canonique sans lequel la réalisation**

³S. Anquetil (2009), La visée perlocutionnaire canonique correspond au but illocutionnaire. Cf Chapitre I et Chapitre II.

⁴ Anquetil (2009), Les visées perlocutionnaires discordantes ne sont pas des visées perlocutionnaires canoniques mais font partie des visées possibles d’un acte.

d'un acte de langage ayant une visée perlocutionnaire canonique (VPC) peut être réussie mais inefficace sans un effet perlocutionnaire canonique de l'acceptation de la VPC.

Nous finissons le Chapitre I par une étude de deux théories des réponses aux attaques à la face ; les contre-mesures (Culpeper et al. 2003) et la théorie de la restauration de l'image de Benoit (1995). Ces théories montrent les possibles réactions du destinataire face à une attaque de son image publique.

Dans le Chapitre II nous présentons les principaux cadres théoriques que nous utilisons pour les analyses sémantico-conceptuelles, la théorie de la Sémantique des Possibles Argumentatifs (SPA), l'approche modale de la SPA et la théorie des modèles cognitifs idéalisés (ICM). La SPA est un modèle associatif, holistique et encyclopédique de l'analyse de la signification lexicale et son approche modale permet d'analyser l'acte de langage comme un phénomène de modalisation discursive, inscrivant dans le sens de l'énonciation produit une configuration des valeurs modales qui sous-tendent l'intention illocutionnaire (Galatanu, 1997, 2000, 2011, 2012). La structure conceptuelle d'un acte de langage, correspondant à son ICM permet de montrer les éléments les plus saillants de sa conceptualisation. Cette conceptualisation peut se manifester dans la réalisation linguistique d'un acte.

Les troisième et quatrième parties comprennent les parties analytiques de notre travail de recherche. Chaque partie contient quatre chapitres consacrés à une analyse des représentations sémantique, modale et conceptuelle de chacun des quatre actes de langage dans chaque langue. Le Chapitre I traite l'acte *REPROCHER*, le deuxième *BLÂMER*, le troisième *ACCUSER* et le quatrième *INSULTER*. Les réalisations linguistiques des actes illocutionnaires sont analysées dans les quatre chapitres de la quatrième partie suivant le même ordre.

Nous terminerons notre étude par une conclusion générale tirée des analyses sémantico-modales des verbes et des actes de langage dans les deux langues chez les natifs, des comparaisons des bases conceptuelles des actes de langage en français chez les natifs et non natifs, en tswana chez les natifs. Nous exposerons les résultats tirés des réalisations linguistiques dans les deux langues chez les natifs.

PREMIÈRE PARTIE. OBJECTIFS ET CONTEXTE DE RECHERCHE

Chapitre I : Objectifs, hypothèses, problématiques, et méthodologie de la recherche

1. Les objectifs et les hypothèses du travail de thèse

Les pratiques d'enseignement ou plus généralement, les pratiques appliquées sur le terrain de n'importe quel domaine dépendent en grande partie des recherches théoriques faites préalablement. *Vice versa*, pour faire des hypothèses et construire des théories, le terrain et la pratique sont importants dans la mesure où les deux se nourrissent mutuellement et permettent une évolution et une amélioration soit dans les méthodologies de recherche soit dans l'appréhension concrète d'un aspect théorique dans la vie de tous les jours. L'enseignement des langues secondes et étrangères (L2) a pris un nouvel élan depuis la théorie des actes. Les approches communicationnelles et actionnelles adoptées généralement dans l'enseignement des L2 s'appuient principalement sur cette théorie qui constitue la véritable naissance de la linguistique pragmatique d'aujourd'hui. Notre premier objectif est donc de faire un travail théorique et analytique des actes de langage dans le cadre de l'enseignement du *Français Langue Etrangère* (FLE) au Botswana afin d'apporter quelques outils de réflexion dans les pratiques enseignantes et surtout dans la réflexion sur l'acquisition des compétences sémantiques et pragmatiques.

La compétence sémantique renvoie à la construction du sens, à la capacité de déterminer la signification d'un mot ou des structures syntaxiques données. Galatanu (2006) définit une compétence sémantique argumentative comme la capacité de reconnaître des séquences textuelles et contextuelles conformes, transgressives ou non conformes au protocole sémantique d'un mot et de produire des séquences argumentatives conformes, transgressives ou non conformes au protocole des mots mobilisés mais, pertinentes en co-texte et/ou en contexte. La compétence pragmatique renvoie à la capacité de l'apprenant d'utiliser le langage d'une manière conforme au contexte, d'interpréter des énonciations selon l'intention illocutionnaire du locuteur. La négligence des compétences sémantiques et pragmatiques est un facteur important dans la réalisation des actes de langage. Une compétence pragmatique insuffisante peut mener à des échecs communicatifs : le locuteur peut échouer à utiliser le langage dans des relations interpersonnelles qui impliquent aussi des complexités comme la distance sociale ou le statut social. Une insuffisance de compétences pragmatiques peut mener à des malentendus culturels comme des études l'ont souligné (Dewaele J-M et N, Wourm 2002, Galatanu 2007, 2008, Blum-Kulka et Kasper 1993, B, Peeters 2003). Nous faisons l'hypothèse que **dans des contextes de contact de langues et cultures l'acquisition**

d'une compétence sémantique va de pair avec l'acquisition de la compétence pragmatique. Les approches actuelles de l'enseignement/apprentissage des L2 ont comme l'un des principaux objectifs la compétence pragmatique comme aspect essentiel de l'apprentissage et de la communication dans la langue cible.

L'un des objectifs de notre travail de thèse est de permettre une réflexion sur l'ancrage culturel des stéréotypes culturels d'un mot en général, la conceptualisation d'un acte de langage (en particulier les actes que nous allons étudier) et sur les liens qui existent entre la signification d'un mot, sa conceptualisation et ses réalisations linguistiques.

Notre objectif général de thèse peut être divisé en quatre grandes parties. Ces parties concernent les actes menaçants étudiés à savoir *REPROCHER*, *BLÂMER*, *ACCUSER* et *INSULTER* en français chez les locuteurs natifs et botswanais francophones et en tswana chez les botswanais natifs. Nous nous intéressons d'abord à la signification lexicale des verbes qui désignent les actes chez les locuteurs natifs uniquement. Cette analyse de la structure sémantique du verbe qui désigne l'acte nous permet de définir la partie stable de l'entité lexicale, ses stéréotypes culturels qui sont des ensembles ouverts assez stables et culturellement ancrés ainsi que d'anticiper des associations argumentatives virtuelles du mot avec un élément de son stéréotype ; ces associations pouvant être conformes, transgressives ou non conformes au protocole sémantique du mot. **Nous partons de l'hypothèse que la signification lexicale d'un mot (surtout au niveau des stéréotypes qui sont des éléments culturellement déterminés) et sa conceptualisation ainsi que ses réalisations linguistiques peuvent être différentes d'une culture à une autre.**

En deuxième partie, nous avons pour objectif de faire une analyse des valeurs modales qui sont inscrites dans la signification lexicale des verbes surtout au niveau du noyau et dans les stéréotypes et qui seront ensuite mobilisées dans le déploiement discursif d'un acte de langage montrant l'inscription de l'attitude du locuteur vis-à-vis du contenu propositionnel de son énonciation.

Les valeurs modales, quand elles sont mobilisées dans le discours, correspondent à l'attitude du sujet parlant vis-à-vis du contenu propositionnel de son énonciation et de la fonction de l'énonciation dans l'interaction verbale (Galatanu 2000).

La troisième partie de notre objectif général est de faire une représentation conceptuelle de chaque acte illocutionnaire. Cette base conceptuelle, définie en termes d'éléments saillants

de l'acte, correspond à son modèle cognitif idéalisé⁵. La représentation conceptuelle de l'acte menaçant, telle que nous l'avons présentée, montre une certaine saillance cognitive des signifiants de l'acte et sa conceptualisation au sein de chaque groupe linguistique. Cette conceptualisation semble être liée à la signification lexicale des verbes ainsi qu'à aux réalisations linguistiques des actes illocutionnaires. Ces représentations sémantiques seront construites chez trois groupes de locuteurs ; en français chez les locuteurs natifs et non natifs et en tswana chez les locuteurs natifs. Nous nous questionnons sur de possibles interférences de la langue de départ chez les non natifs qui peuvent se traduire par l'insertion des éléments de cette culture de départ dans la conceptualisation du mot dans la langue cible.

Finalement, notre quatrième objectif est de montrer et d'analyser les réalisations linguistiques de chaque acte illocutionnaire en tswana et en français chez les locuteurs natifs. **Nous faisons l'hypothèse que la signification lexicale et la conceptualisation de chaque verbe dans une culture donnée peuvent se manifester par des stratégies différentes de la réalisation de l'acte et par la mobilisation des attitudes modales présentes dans la signification lexicale.**

Notre objectif est de comparer la signification lexicale des verbes et des noms qui désignent les actes en français et en tswana chez les locuteurs natifs, de croiser les représentations conceptuelles des trois groupes de locuteurs, Français natifs et non natifs et Botswanais et finir par étudier les réalisations linguistiques des actes de langage en français et en tswana chez les locuteurs natifs. La dimension culturelle des actes de langage justifie une étude contrastive et son application dans l'enseignement-apprentissage des L2. L'une des perspectives de recherche d'après ce travail de thèse se montrera par l'analyse des réalisations linguistiques de l'acte d'insulte en français chez les locuteurs non natifs. Nous essayons de montrer de façon générale que les réalisations linguistiques des apprenants d'une langue étrangère montrent une influence de la conceptualisation de l'acte dans la langue de départ.

⁵ G. Lakoff (1987). Les modèles cognitifs idéalisés sont définis plus amplement dans la deuxième partie de notre travail.

2. Méthodologie et recueil du corpus

Plusieurs sources ont enrichi notre corpus : il a été construit à partir d'un protocole particulier utilisé au sein de l'équipe du laboratoire du CoDiRe⁶ et à partir de plusieurs autres sources que nous allons détailler prochainement.

2.1 Les informateurs

Notre travail de thèse se base sur l'analyse et la comparaison de deux langues, le français et le tswana. Les locuteurs de deux langues natifs, et botswanais francophones pour le français et natifs pour le tswana, ont été questionnés sur les aspects relatifs à notre objet. Les deux groupes de Botswanais sont des locuteurs natifs. Nous utiliserons le terme locuteurs botswanais francophones pour ceux qui parlent français et locuteurs botswanais natifs pour ceux qui ne parlent pas français.

2.1.1 Les Français natifs

Pour le public français autochtone, nos informateurs étaient âgés d'une vingtaine à une soixantaine d'années, le plus âgé ayant 67 ans. La plupart étaient dans leur trentaine. Le niveau minimum d'éducation des locuteurs français natifs est le baccalauréat et le maximum est le doctorat. Néanmoins, aucun niveau n'était exigé. L'analyse par âge, niveau d'étude ou milieu social peut être un autre terrain d'étude pouvant donner des résultats intéressants.

2.1.2 Les Botswanais natifs non francophones

Pour les locuteurs botswanais natifs, l'âge va de 15 ans jusqu'à une quarantaine d'années et le niveau d'éducation du collège au Master. Pour les données recueillies à travers des réseaux sociaux comme Facebook, l'âge n'est pas connu avec certitude mais nous pensons qu'il s'agit de personnes ayant moins de quarante ans, au moins pour la plupart.

⁶ Construction discursive des représentations linguistiques et culturelles.

2.1.3 Les Botswanais francophones

Le public botswanais francophone compte des étudiants de FLE à l'université du Botswana en troisième et quatrième année ainsi que des professeurs dans les établissements publics : collèges, lycées et à l'université du Botswana.

2.2 Méthode de recueil du corpus

Pour notre étude, nous avons utilisé plusieurs outils méthodologiques de recueil de corpus. Les outils principaux ont été un Test de savoirs déclaratifs et un Test d'accomplissement de discours (*Discourse Completion Task*, désormais DCT). Nous nous sommes servis aussi de dictionnaires, d'un questionnaire de repérage des actes, de vidéos tirées de situations conflictuelles dans certaines émissions de la télévision française publiées sur Youtube, des articles de journaux en ligne et des réseaux sociaux, notamment certaines pages sur Facebook. Pour l'analyse de l'insulte en tswana, nous avons trouvé des pages consacrées à l'insulte rituelle⁷ - moquerie. Pour les questionnaires principaux, à savoir le Test de savoirs métalinguistiques et le DCT, nous avons eu un minimum de 20 participants français natifs et un maximum de 25 participants pour chaque questionnaire. Le minimum d'informateurs pour un acte donné était de 20 et un maximum 30.

Les deux questionnaires sur les connaissances déclaratives et les DCT pour l'acte *REPROCHER* ont été conçus par l'équipe du CoDiRe pour un projet général d'un ouvrage (Galatanu et al. En préparation) sur les actes *REMERCIER* et *REPROCHER*. Nous avons suivi de près le même protocole de recueil de corpus du CoDiRe pour construire des questionnaires pour les trois autres actes en plus des autres méthodes mentionnées précédemment.

2.2.1 Dictionnaires

Les dictionnaires, même s'ils sont critiqués par A. Wierzbicka (1987, 1991) pour leur circularité sont utiles car ils traduisent un savoir collectif partagé par une communauté linguistique à un moment donné. Plusieurs dictionnaires français ont été utilisés. Pour le tswana, nous avons à notre portée deux dictionnaires monolingues, un dictionnaire bilingue

⁷ L'insulte rituelle est un genre d'insulte plus souvent décrit comme une joute oratoire qui vise à marquer la solidarité et l'appartenance à une certaine communauté culturelle et linguistique. Elle peut marquer aussi une certaine complicité entre interlocuteurs (W. Labov 1972, D. Lagorgette 2003).

français-tswana et un dictionnaire bilingue tswana-anglais qui nous a permis de trouver certains termes absents dans le dictionnaire français-tswana⁸. Nous avons croisé les définitions données par les dictionnaires avec les réponses données par les locuteurs pour construire les significations lexicales des verbes qui désignent les actes de langage que nous étudions.

2.2.2 Test d'accomplissement de discours

Initialement utilisé par Blum-Kulka (1982), il est par la suite développé et employé dans le cadre du Projet de la Réalisation Interculturelle des Actes de Langage, *Cross Cultural Speech Act Realization Patterns* (CCSARP), (Blum-Kulka et al. 1989). Le DCT consiste à proposer des situations interactionnelles qui incitent les participants à produire des dialogues, ou des réalisations linguistiques correspondant à l'acte de langage visé. L'informateur est mis dans une situation contrainte où il doit produire au moins un tour de parole. Pour notre étude nous n'avons utilisé que des DCT écrits. L'exemple (1) montre une situation susceptible de produire un acte de reproche :

1)

Ton père se rend compte qu'il y a un problème avec l'ordinateur. Il te soupçonne d'avoir téléchargé un virus par inattention. Il t'avait pourtant interdit de télécharger des jeux vidéo sur internet.

Père : *Paul! Viens ici tout de suite*

2.2.3 Test de savoirs métalinguistiques

Le Test du savoir déclaratif vise à éliciter des réponses liées à des connaissances métalinguistiques d'un acte donné. Ces savoirs permettent de construire une signification lexicale du verbe qui désigne l'acte, une représentation modale présentant la configuration des attitudes modales de l'acte et une représentation conceptuelle sous forme d'un modèle cognitif idéalisé. Il permet de faire ressortir le noyau, la partie stable de la signification, les attitudes modales qui sous-tendent l'acte et ses éléments les plus saillants.

⁸ Les dictionnaires utilisés sont listés dans les parties qui traitent l'analyse de la signification lexicale de chaque acte de langage et la liste intégrale est donnée dans la partie de références bibliographiques.

2.2.4 Test de repérage des actes

Le test de repérage des actes consiste à proposer un ou plusieurs dialogues et à demander aux participants de nommer l'acte auquel est associé l'énonciation ou les énonciations. Dans ce type de questionnaire la consigne peut être posée ainsi :

Consigne : Dans les dialogues suivants dites si vous pensez qu'il y a reproche, blâme, accusation ou insulte (ou propos insultants). Expliquez Pourquoi.

2.2.5 Emissions de télévision

Les vidéos, publiées sur le site des vidéos en ligne Youtube, proviennent d'émissions télévisées, notamment *Touche pas à mon poste*, *Morandini*, *Le Zapping People* et *Les Anges de la Télé réalité*. *Le Zapping People* regroupe les moments forts et conflictuels d'émissions diffusées sur différentes chaînes de la télévision française. Ces vidéos proposent des interactions verbales télévisées, mais plus au moins authentiques, d'animateurs qui se trouvent en situation de désaccord avec des invités ou des invités qui eux-mêmes se trouvent dans une situation conflictuelle menant à des actes menaçants allant du reproche aux insultes. Ces situations de désaccord peuvent même se terminer en violence physique comme dans l'exemple des *Anges de la Télé réalité*. Ces vidéos nous ont donc fourni des échanges verbaux plus spontanés que ceux du DCT ainsi qu'un support très utile pour analyser les réalisations linguistiques des actes menaçants en français. Nous n'avons pas trouvé de vidéos de ce genre pour le tswana car de telles émissions n'existent pas dans la télévision botswanaise.

2.2.6 Articles de journaux en ligne, forums

Sur les articles des journaux français en ligne, *Nouvel obs*, *le10sport* et *Voici*, nous avons surtout cherché et trouvé des articles sur l'acte *BLÂMER* afin d'approfondir notre réflexion et analyse sur sa signification française et de trouver les énonciations susceptibles de le réaliser. Cette démarche a été motivée par une insuffisance des données permettant de faire une analyse sémantique et conceptuelle bien tranchée. Nous avons estimé que les réalisations linguistiques de l'acte de blâme données dans les questionnaires ne nous suffisaient pas pour vérifier nos hypothèses. Par ailleurs, nous avons trouvé un nombre assez important de témoignages directs de personnes ayant subi des insultes sur le forum *Doctissimo*. Ces témoignages nous ont permis d'enrichir notre répertoire des insultes en français ainsi que de

comprendre ses effets perlocutionnaires, notamment le mal être et le mépris que ressent le destinataire d'une insulte.

2.2.7 Réseaux sociaux

En cherchant à comprendre la distinction entre certains concepts liés à l'insulte en tswana (l'insulte, l'injure, la moquerie ou insulte rituelle) nous avons trouvé quelques pages sur le réseau social *Facebook*, consacrés aux insultes rituelles. L'apport de ces pages à notre travail est expliqué dans le Chapitre 4 de la Partie 3 de notre travail.

2.3 Contraintes liées au recueil du corpus

La contrainte majeure était de trouver un nombre suffisant de participants prêts à répondre à tous les questionnaires. Pour chacun de nos quatre actes il y avait un questionnaire sur les savoirs métalinguistiques, un DCT et questionnaire de repérage des actes. Le DCT demande un investissement temporel assez important car il s'agit de réfléchir à une situation et d'imaginer ce que l'on dirait dans une telle situation.

Le recueil de corpus était aussi problématique par rapport aux locuteurs botswanais francophones. Le français étant une langue étrangère au Botswana, et le niveau de français des étudiants n'étant pas toujours ce que l'on cherchait, nous avons un nombre très restreint de locuteurs non natifs. Il fallait aller vers les mêmes personnes pour tous les actes et ce n'était pas toujours évident.

Chapitre II: Contexte de recherche

Introduction

Les rapports entre langue et culture sont reconnus depuis longtemps, mais quelle est la nature de ces rapports? Pour certains, c'est la société qui détermine le langage, donc l'étude des variantes du langage permettra de situer les variantes sociologiques ou culturelles qui les ont produites. Pour d'autres, comme W. Von Humboldt⁹, le langage n'est pas le reflet des structures sociales, culturelles et psychiques : il en est la cause. Le langage ne sert pas à décrire une « réalité » préexistante, il organise le monde tel que nous l'appréhendons (filtres culturels).

Une autre perspective consiste à suspendre l'opposition Langue/Culture et à étudier le langage comme un système de comportements sociaux, ce qui constitue un objet d'étude nouveau. Pour Austin et Searle, le langage est conçu comme un mode d'action social.

Selon cette dernière perspective, nous pouvons dire qu'apprendre une nouvelle langue va de paire avec l'apprentissage d'une nouvelle culture car elle est l'expression de la culture de la communauté qui la parle. Le fameux exemple des Inuits qui disposent de plus de cent mots pour décrire la neige est souvent donné pour illustrer ce processus.

1. La langue tswana

Le tswana, appelé aussi setswana, est une langue parlée en Afrique Australe, en particulier au Botswana (1. 6 millions de locuteurs, soit la quasi-totalité des habitants) et en Afrique du Sud (4 millions sur 44 millions d'habitants). Elle est aussi une langue minoritaire de la Namibie et du Zimbabwe. Le tswana est la langue nationale du Botswana. Elle est également l'une des neuf langues officielles de l'Afrique du Sud. Les personnes parlant cette langue sont appelés Motswana au singulier et Batswana au pluriel. Ainsi, le pays Botswana signifie littéralement, « *pays où les habitants parlent le tswana* ». Pour ce travail de thèse, notre analyse se restreint à la variété du tswana parlée au Botswana.

Le tswana appartient à la grande famille des langues bantoues, parlées aujourd'hui dans toute la moitié sud du continent africain. Les chercheurs s'accordent à dire que, 1000 ans avant notre ère, les Bantous occupaient un petit territoire, situé au niveau de l'actuel Congo. Sa propagation serait due à plusieurs phases de migrations, qui se seraient déroulées sur près d'un millénaire. Les chercheurs restent prudents sur le parcours exact de ces populations. En

⁹ Linguiste et philosophe allemand à l'origine de plusieurs concepts dont ceux qu'on appelle aujourd'hui les sciences humaines.

effet, les traces sont peu nombreuses et les Bantous ont privilégié une culture orale, ce qui ne facilite pas le travail des historiens.

Le tswana est une langue sur laquelle peu de chercheurs se sont penchés, en particulier en France. La principale source d'information française est le chercheur D. Creissels, linguiste à l'université Lumière de Lyon II, spécialiste des langues peu documentées qui a travaillé sur les aspects formels (morphologie, syntaxe...) du tswana en collaboration avec A. Chebanne, chercheur à l'université du Botswana dans le département de français. Le principal objet de recherche de Chebanne porte aussi sur la documentation des langues régionales peu documentées et qui risquent la disparition comme les langues du peuple *San-Bochimans*. Pour une présentation de l'ensemble de la grammaire tswana, la référence de Cole (1955) est incontournable. Les travaux de Johnson et Mmusi fournissent également une description morphologique détaillée sur des aspects particuliers de la langue tswana. Plus récemment, T. Otlogetswe (2012) s'est consacré au lexique tswana, ses travaux aboutissant avec la création d'un dictionnaire monolingue tswana.

Le tswana fait partie aujourd'hui du groupe appelé sotho-tswana, qui comprend aussi le sotho du Sud (*sesotho*) et le sotho du Nord (*sepedi*). Linguistiquement, ces langues sont les variantes d'une même langue, la distinction entre les trois résultant de la concurrence entre les congrégations religieuses qui, au XIX^e siècle, ont traduit chacune de leur côté la Bible, jetant ainsi la base de trois normes écrites distinctes. Le tswana a également de très nombreuses variantes, mais celles-ci se caractérisent par une faible distinction dialectale. C'est la variété dialectale *kgatla* qui sert de norme sociale pour le tswana officiel.

Dans le lexique tswana traditionnel, on ne décèle aucun autre héritage que le bantou. Mais, depuis le XIX^{ème} siècle, le tswana a massivement emprunté à l'afrikaans (qui est lui-même issu du néerlandais) et, aujourd'hui, à l'anglais.

2. La politique linguistique du Botswana

Pour ce travail de thèse nous avons trouvé judicieux de donner un aperçu de la politique linguistique du Botswana, pays de la langue tswana, qui sera confronté dans la suite de notre travail à la langue française, afin de comprendre la place de cette dernière dans la géographie linguistique et culturelle du Botswana. La langue est souvent au centre des débats sur l'identité nationale et culturelle. Les politiques linguistiques des différents pays témoignent à quel point la langue est considérée comme un élément important de l'identité nationale. Certains pays ont choisi d'avoir une seule langue nationale, c'est le cas pour la France et l'Allemagne. D'autres ont choisi d'en avoir plusieurs, comme en Afrique du sud, au Canada et à Singapour. Beaucoup de pays africains ont une langue officielle et une ou plusieurs langues nationales. La langue officielle est souvent la langue de l'ancien colonisateur et les langues nationales sont les langues endogènes. Même si l'on reconnaît la langue nationale comme faisant partie du patrimoine ce ne sont pas toujours toutes les langues endogènes qui bénéficient de ce statut. Ainsi, au Botswana, il y a une seule langue nationale, le tswana, alors qu'il existe plusieurs langues endogènes. C'est dans cette atmosphère linguistique « conflictuelle » que le français essaye de trouver sa place. De plus, le français doit entrer en concurrence avec les langues comme le chinois et le portugais, une des langues officielles du SADC (*Southern African Development Committee- Communauté de Développement de l'Afrique Australe*).

Depuis longtemps l'anglais est la seule langue « internationale » qui jouit d'un statut important au Botswana, ancien protectorat de la Grande Bretagne. Les Botswanais ont souvent tendance à s'associer avec des pays anglophones plutôt qu'avec des pays d'autres langues. La plus grande population des immigrants européens est d'origine britannique, par conséquent la culture occidentale a longtemps été vue à travers les Anglais et les Américains. Cela explique aussi pourquoi les principaux stéréotypes sur les « blancs » sont hérités de ceux attribués traditionnellement par les Botswanais aux Anglais et aux Américains. La grande majorité de la population botswanaise n'a pas ou n'a que peu de connaissances sur la culture francophone. Le concept de la francophonie est encore plus flou voire inconnu à beaucoup de botswanais.

Au Botswana, les politiques linguistiques menées doivent s'adapter à la coprésence de plusieurs langues sur le territoire national (anglais, tswana, langues minoritaires). Le choix a été fait de considérer de facto le tswana comme la langue nationale du Botswana et l'anglais comme la langue officielle. De facto car il n'existe pas de loi linguistique.

Dans la pratique, le tswana est employé avec l'anglais dans les situations administratives, mais le setswana est utilisé davantage à l'oral comme dans les débats parlementaires, dans la Chambre des Chefs, dans les tribunaux traditionnels ou encore lorsque le président s'adresse à la nation. Le tswana est également utilisé dans les médias. A l'école, le plan national de l'éducation primaire autorise l'enseignement en tswana pour la première année de primaire, mais préconise l'utilisation de l'anglais dès la deuxième année d'enseignement.

Mais, même si la présence de l'anglais ne cesse de se renforcer, le tswana reste l'une des langues africaines qui a gardé le plus d'influence. Il reste, aujourd'hui, la langue maternelle ou première de 80% de la population du pays et langue seconde de plus de 10%, (P. Kewagamang 2011) dans un contexte où plus d'une vingtaine de langues se côtoient au quotidien (Nyathi-Ramahobo 1998).

2.1 Le français et les langues étrangères dans la politique linguistique botswanaise

Dans ce contexte particulier la place des langues étrangères est délicate. Ainsi, dans les écoles publiques, le français est aujourd'hui la seule langue étrangère à être enseignée. Le français a été introduit dans le cadre d'une réforme générale de l'enseignement initié en 1996 par le ministère de l'éducation botswanais. Il a été introduit dans quinze collèges comme matière optionnelle pour une période d'essai (*pilot project*) d'un an à partir du janvier 2000. Cela a fait du français la troisième langue enseignée officiellement au Botswana et la première langue étrangère dans les écoles. Aujourd'hui, il est présent, toujours en tant que matière optionnelle, dans 40 des 249 collèges et 5 de 30 lycées botswanais (Kewagamang 2011). Deux Alliances Françaises, à Gaborone et à Maun donnent aussi des cours de français.

Etudier le français à l'université n'offre souvent la possibilité que d'une seule carrière, celle d'être professeur de français, ce qui n'encourage pas les étudiants à aller dans cette voie. Le Botswana étant un pays anglophone les Botswanais préfèrent aller en Afrique du Sud, en Grande-Bretagne, en Australie ou encore aux États-Unis pour suivre leurs études supérieures. Les autres langues restent donc des langues exotiques, sans véritable intérêt stratégique. Au delà du français, le chinois et le portugais viennent de faire leur entrée à l'Université du Botswana. Cela fait partie de la volonté des gouvernements chinois et botswanais d'avoir des relations politiques favorables. On s'attend donc à la nouvelle concurrence du chinois avec le français dans les écoles botswanaises.

2.2 Le français à l'université du Botswana et dans les collèges-lycées : quelles méthodes pour quels objectifs ?

Le département de français, *French Department*, de l'université du Botswana est responsable de la formation initiale des enseignants de français dans les établissements publics. La plupart des futurs enseignants débutent le français à l'université. L'ambassade de France au Botswana, en collaboration avec le ministère botswanais de l'éducation s'occupe de la formation continue. Depuis 2006 et jusqu'à aujourd'hui, une soixantaine d'enseignants ont bénéficié d'une année de formation professionnalisante au CIEP¹⁰ de la Réunion. La première promotion des étudiants de licence en langue et littérature française est sortie en 1999 et, c'est une partie de cette promotion qui était à la tête du *pilot-project*. Aujourd'hui le département de français à l'université du Botswana compte onze enseignants-chercheurs dont sept Botswanais ayant débuté l'apprentissage du français en tant qu'étudiant dans le même établissement. La licence se fait sur quatre ans mais le niveau à la fin de la licence va de A2 à B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) avec la plupart des étudiants ayant un niveau inférieur au B2.

Kewagamang (2011) qui a travaillé sur l'apprentissage de l'oral dans des collèges botswanais souligne l'aspect plutôt formel de la classe de français dans les collèges ; les cours sont caractérisés par une dominance de la parole de l'enseignant et une alternance de questions/réponses où l'apprenant doit répondre aux questions de l'enseignant. Le *French Syllabus* propose une approche communicative de l'enseignement du français mais nous faisons **l'hypothèse selon laquelle le niveau parfois faible de l'enseignant entraîne une approche formelle de l'apprentissage de la langue où pour l'enseignant, la grammaire ou les règles de la langue seront un terrain plus sûr que l'aspect communication-interaction**. De plus, dans la culture botswanaise, la prise de parole se fait selon une certaine hiérarchie. Face à un adulte, un jeune ne peut prendre la parole que lorsqu'il lui est demandé de le faire. Cette culture se ressent dans les classes, même celles qui ne sont pas des classes de langue, et pose un problème particulier dans une approche qui se veut communicative et actionnelle.

Nous avons ressenti cette timidité et un manque d'autonomie de la part des étudiants, même au niveau universitaire, dans le cadre de nos cours. Le cursus de l'enseignement du français à l'université se veut aussi communicationnel et interactionniste. Nous n'avons pas

¹⁰ Centre internationale des études pédagogiques.

observé de cours de français dans le cadre de ce présent travail mais, encore une fois, tirant de notre expérience d'abord d'étudiant, puis d'enseignant à l'université du Botswana, l'aspect formel de la langue et la grammaire reste très présents au cours des quatre ans de formation. Les cours de littérature se transforment souvent en cours de langue, le niveau des apprenants rendant une analyse approfondie des certains concepts de la littérature en français difficile.

Pour terminer cette partie, nous résumons ci-dessous les hypothèses générales de notre thèse :

- A. La conceptualisation d'une unité lexicale peut être différente d'une culture à l'autre (surtout au niveau des stéréotypes qui sont des éléments culturellement déterminés et au niveau de la saillance cognitive),
- B. La conceptualisation d'un verbe (ou de son syntagme nominal) peut se manifester par des stratégies différentes de réalisations linguistiques de l'acte qu'il désigne et par la mobilisation (dans le discours) des attitudes modales présentent dans sa signification lexicale ou faisant partie de sa conceptualisation,
- C. Dans des situations de contact des langues et cultures l'acquisition de la compétence sémantique va de pair avec l'acquisition de la compétence pragmatique,
- D. Un acte menaçant n'est pas impoli s'il est jugé conventionnellement juste et même nécessaire quand il s'agit d'une incitation à la réparation d'une erreur ou faute. Le contenu propositionnel d'un tel acte ne doit pas contenir des entités lexicales délibérément rabaissantes ou pourvues des valeurs modales très négatives axiologiquement. Un tel acte est menaçant sans être impoli,
- E. Il existe un effet perlocutoire canonique (EPC) qui correspond à l'acceptation de la visée perlocutoire canonique (VPC). Sans l'EPS, un acte peut être réussi mais sans effet sur le destinataire donc inefficace, par exemple le refus d'accepter le sentiment de mal être qui est une VPC de l'acte de blâme.
- F. Lorsque le locuteur formule une énonciation il prend en compte non seulement les effets qu'il vise à susciter mais également les hypothèses qu'il fait sur les effets que peut avoir son énonciation sur le destinataire.
- G. Etant donné la diversité des visées perlocutionnaires ainsi que celle des effets perlocutionnaires (*aussi imprévisibles*) susceptibles d'être provoqués par une énonciation, les réalisations linguistiques des actes de langage ne vont pas se limiter aux réalisations conventionnelles mais vont être très diversifiées.

DEUXIEME PARTIE : CADRE THEORIQUE DE LA RECHERCHE

Chapitre I. Théories et modèles

Introduction

Plusieurs théories et modèles scientifiques constituent la base de notre réflexion : les théories des actes de langage (Austin, Searle, Reinach etc.), étant donné que nous travaillons sur des actes illocutionnaires ; les théories de la politesse et la violence verbale car nous étudions des actes liés à la notion de la politesse, la violence des mots et la face dans la société. Les actes de langage que nous analysons dans ce travail de thèse sont des actes menaçants voire très violents si on prend le cas de l'insulte. Or, selon les modèles de la politesse, notamment celui de Brown et Levinson, dans le discours, les interlocuteurs veillent au ménagement des faces de l'un et l'autre, (Brown, Levinson 1987). Est-ce que les actes de la vie quotidienne comme les reproches, les blâmes et les accusations relèvent de l'impolitesse? Comment le locuteur parvient-il à faire passer son intention illocutionnaire sans agresser la face du destinataire? Est-ce que les faces du destinataire ou de soi jouent un rôle significatif dans la réalisation des actes dans les cultures différentes et comment cette perception influence-t-elle la performance d'un acte menaçant ?

Nous nous intéressons aussi un peu à la théorie de la Métalangue Sémantique Naturelle (MSN). En effet, notre principal modèle théorique, la Sémantique des Possibles Argumentatifs (SPA) a proposé à ses débuts les primitifs lexicaux dans les descriptions des structures sémantiques et nous considérons l'approche théorique de Wierzbicka, concepteur de la MSN, comme ayant quelques ressemblances à celui de Galatanu, concepteur de la SPA. En effet, notre travail suit à la fois les travaux de Galatanu et ceux de Wierzbicka dans le sens où nous n'étudions pas la sémantique et la pragmatique comme des domaines séparés l'un de l'autre. Selon Wierzbicka, le langage est un outil qui sert à communiquer les significations des mots dans une langue ou dans une autre dans le monde (Wierzbicka 1991, 1992,1996). Nous verrons plus loin dans le texte que le modèle proposé par Galatanu, sert à démontrer les structures lexicales des entités linguistiques dans les langues différentes. En plus, son approche modale révèle les valeurs modales inscrites dans les mots et par conséquent une étude de la sémantique des mots peut servir à comprendre certaines conceptualisations et réalisations linguistiques dans un contexte donné et des divergences dans un contexte de langues et cultures en contact.

A. Bellachhab (2012) souligne que le processus de communication ne se réduit ni à « une transmission d'idées ou d'intentions d'un locuteur » ni à un « moyen de partager de manière intersubjective leur compréhension d'un sujet donné », mais qu'il existe trois bases nécessaires pour

une théorie exhaustive de la langue. En effet, une théorie intégrale de la langue devrait prendre en compte les trois dimensions : socioculturelle, linguistique et cognitive de la communication. Une construction des modèles idéalisés (MCI), (Lakoff 1987), des actes devrait aussi démontrer comment, dans les deux cultures, les connaissances liées aux actes étudiés sont cognitivement structurées dans la mémoire. Cette démarche devrait révéler la profondeur de l’ancrage culturel (si toutefois un ancrage culturel existe) dans les représentations sémantiques et conceptuelles chez les Français ainsi que chez les Botswanais.

1. La théorie des actes de langage

Les études sur les actes de langage se sont avérées fructueuses depuis la théorie des actes de langage. Mais, bien avant Austin, le courant rhétorique d’Aristote à Perelman avait parlé de l’idée que *dire* c’était aussi *faire*. Néanmoins, aujourd’hui on attribue en général la naissance de cette théorie des actes de langage à Austin après la publication en 1962 de son œuvre *How to do Things with Words (Quand dire c’est faire)*. L’œuvre d’Austin regroupe les 12 conférences *William James* prononcées par Austin à Harvard en 1955. On considère que c’est à ce moment que naît la pragmatique. Cette théorie a été reprise et développée par d’autres chercheurs¹¹ notamment Searle dans son ouvrage *Speech Acts (Les actes de langage)*. Austin perçoit les énonciations comme porteuses de sens et remet en cause le concept selon lequel elles servent exclusivement à décrire le monde en défendant ce qu’il appelle une vision plus « opérationnelle » de la langue. Il s’élève contre le privilège accordé par les philosophes du langage aux énonciations de type *affirmation* et à la question du vrai et faux, conception « *véridictionnelle* » (Austin 1962) du fonctionnement de la langue. Austin qui défend une conception plus *opérationnelle* de la langue s’élève contre ce qu’il appelle une *illusion descriptive* car pour lui le langage ne sert pas qu’à décrire la réalité mais à accomplir des actions. Suite aux travaux d’Austin, on considère que parler ne se résume plus simplement à échanger des informations et à décrire le monde mais également à accomplir des actes qui visent une transformation du comportement et de l’univers des représentations et des croyances du destinataire.

Initialement Austin fait une distinction entre performative et constative. Les énonciations performatives accomplissent des actions alors que les constatives décrivent le monde et peuvent être soumis aux conditions de vérité. Les performatives peuvent servir à ordonner (ex. « *ferme la porte !* »), à remercier (« *je te remercie* ».), à insulter (*espèce de...* ».), à

¹¹ Ch Bally, A. Reinach, A. H Gardiner, Grice etc dans (Kerbrat- Orecchioni, 2008).

promettre (*je viens avec toi au match ce soir* »). Une énonciation performative n'est pas fautive mais peut être *malheureuse* ou elle peut *échouer* s'elle n'est pas interprétée selon l'intention du locuteur par le destinataire.

1.1 La dichotomie constatives/performatives

Au début la distinction constative-performative semble être claire pour Austin. Des énonciations constatives du type (2) et (3) ne désignent pas des actions. Elles affirment des faits, elles décrivent des situations et des événements ; ce sont des énonciations qui décrivent le monde. Les réalités qu'elles décrivent ne sont pas régies par des conditions de félicité auxquelles sont soumises les énonciations performatives mais elles sont soumises à des valeurs de vérité. Elles peuvent donc être vraies ou fausses. Les énonciations (2) et (3) sont vraies seulement s'elles correspondent à de telles réalités dans le monde réel.

2) *Le chat est sur le paillason.*

3) *La fenêtre est ouverte.*

Néanmoins cette distinction ne résiste pas aux critiques d'Austin lui-même qui constate que même les énonciations qu'il croyait ne servir qu'à décrire le monde pouvaient aussi avoir une fonction performative. Si nous prenons en compte que le locuteur fait un acte d'affirmation en disant (1), (***J'affirme que*** *le chat est sur le paillason*) et que l'exemple (2) pourrait bien être un acte d'affirmation ou un ordre de fermer la fenêtre. Les constatives dans ce cas font partie des performatives implicites ou primaires et peuvent être soumises aux mêmes conditions de félicité qui régissent les performatives (Austin 1970:48).

1.2 Les énonciations performatives : *performatives explicites, performatives implicites (primaires)*

Austin constate alors que l'énonciation performative ne peut pas être soumise aux valeurs de vérité car elle ne décrit pas le monde, elle est néanmoins régie par des conditions de félicité qui peuvent entraîner l'*échec* ou la *réussite* d'un acte. Il note six conditions qu'il nomme (A.1, A.2, B.1, B2, Γ.1, Γ.2) que doit obligatoirement remplir un performatif pour garantir son succès :

(A.1) Il doit exister une procédure, reconnue par convention, dotée par convention d'un certain effet, et comprenant l'énonciation de certains mots par certaines personnes dans certaines circonstances.

(A.2) Il faut que, dans chaque cas, les personnes et circonstances particulières soient celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question

(B.1) La procédure doit être exécutée par tous les participants, à la fois correctement et

(B.2) intégralement

(Γ.1) Lorsque la procédure – comme il arrive souvent – suppose chez ceux qui recourent à elle certaines pensées ou certains sentiments, lorsqu'elle doit provoquer ensuite un certain comportement de la part de l'un ou l'autre des participants, il faut que la personne qui prend part à la procédure (et par là l'invoque) ait, en fait, ces pensées ou sentiments, et que les participants aient l'intention d'adopter le comportement indiqué.

(Γ.2) [...] Si nous pêchons contre une (ou plusieurs) de ces règles, notre énonciation performative sera (d'une manière ou d'une autre) malheureuse. Mais, il y a bien, pour une énonciation, de considérables différences entre les « manières » d'être malheureuse – différences que nous avons voulu souligner par notre choix de lettres et de chiffres pour chaque rubrique

Les règles A.1 à B.2 s'appliquent dans des situations où il existe des conventions à suivre dans l'exécution d'un acte par exemple, le mariage, le pari ou le baptême. Pour que l'acte soit *accompli* le locuteur doit prononcer la formule correctement et il doit être habilité à exécuter un tel acte. Dans l'exemple (4) l'acte de mariage peut échouer donc être nul et non avvenu si cette énonciation est produite alors que le locuteur est déjà marié ou en l'absence d'une personne autorisée à présider un mariage. Dans l'exemple (5) seul le président de la séance peut la déclarer ouverte. Une telle déclaration venant d'une personne qui ne l'est pas sera considérée comme non accomplie. Austin appelle les échecs de genre A et B des *insuccès* (Austin 1970 :50).

4) *Oui je le veux.*

5) *Je déclare la séance ouverte.*

Alors que le manquement d'une des règles (A) et (B) rend un acte nul et non avvenu ; cela n'est pas le cas pour les conditions (Γ). Les exigences de Γ.1 et Γ.2, qui sont de l'ordre des sentiments, des pensées et des intentions n'annulent pas un acte mais on considère qu'un acte est *insincère* s'il est énoncé alors qu'il va à l'encontre des sentiments, des pensées ou des intentions du locuteur. Si vous félicitez quelqu'un alors que vous ne vous réjouissez pas de son succès, si vous donnez un conseil alors que vous ne croyez pas en ce que vous dites et si

vous faites une promesse alors que vous n'avez nulle intention de tenir votre promesse, on considère que les actes ont eu lieu et ont été accomplis bien qu'ils soient *insincères* donc *malheureux* (Austin 1970 :69-70).

Austin remet en question sa distinction entre constative et performative quand il se rend compte que certaines assertions peuvent être soumises aux mêmes conditions de félicité qui régissent le performatif. On peut faire des affirmations sans qu'on le croie. Si je vous dis que « *le chat est sur le paillason* » alors que je ne le crois pas, mon énonciation n'est pas vraie ou fausse mais elle est *insincère* comme quand je fais une promesse sans avoir l'intention de la tenir (1970 :77). Une affirmation comme « *Les enfants de Jean sont tous chauves* » alors que Jean n'a pas d'enfants n'est pas *fausse* car elle n'a pas de référence mais elle est nulle et non avenue (1970 :77).

Dans sa quête de différencier le constatif et le performatif Austin avance qu'une énonciation performative doit être capable de se réduire à une certaine forme grammaticale: elle doit pouvoir se réduire à une énonciation comprenant un verbe à la *première personne du singulier de l'indicatif présent à la voix active*. Ce test de performativité ne tient pas non plus, face à ses propres critiques. Ensuite, il propose de montrer que dans l'évolution de la langue, les formes les plus primitives des énonciations performatives, à savoir les performatives « primaires » ou implicites (6) peuvent être converties aux formes de performatives *explicites*, « Je x que », « Je x de » ou « Je x ». La performative explicite (7) contient le même verbe qui désigne l'acte qu'il accomplit (*promesse, pari, conseil, ordre*). Austin postule que les performatives implicites existaient avant les explicites dans le langage primitif et qu'avec l'évolution, on a commencé à distinguer plus clairement les diverses actions qu'on réalisait effectivement de celles qu'on pouvait réaliser avec les actes (1970 :92-93).

6) *Ferme la porte. (forme implicite)*

7) *Je t'ordonne de fermer la porte. (forme explicite)*

Pourtant ce test de performativité ne suffit pas. Certaines expressions des actes peuvent être explicites (*je blâme*) d'autres mixtes ou semi-descriptives (*je reproche*) et d'autres totalement descriptives (*je suis dégoûté par*) (Austin 70 :101). L'opposition entre constatif et performatif n'étant pas nettement tranchée Austin choisit plutôt de distinguer trois types d'actes qu'on peut accomplir par le langage, qu'il nomme, acte locutoire, acte illocutionnaire et acte perlocutionnaire.

2. De la dichotomie constative/performative aux actes locutionnaires, illocutionnaires et perlocutionnaires

Mettant en question les résultats de ses analyses, Austin choisit un nouveau point de départ pour tester la performativité des énonciations qui sera la distinction entre actes locutionnaire, illocutionnaire¹² et perlocutionnaire. En disant quelque chose j'accomplis un acte locutionnaire (ex. *je dis que* « je t'emmène au cinéma ce soir ») et un acte illocutionnaire ; je fais une promesse de t'emmener au cinéma.

2.1 L'acte locutionnaire

C'est l'acte effectué par le simple fait de dire quelque chose. Il correspond aux sons que le locuteur émet en prononçant son énonciation avec la production de la parole par combinaison de sons et de mots selon les règles de la grammaire. C'est l'acte qui correspond au *dire* quand on fait quelque chose en le disant. Austin distingue trois composants de l'acte locutionnaire. L'acte phonétique, l'acte phatique et l'acte rhétique. L'acte phonétique provient de la production d'une séquence sonore ou des « phones ». L'acte phatique est la combinaison des vocables ou des « *phèmes* » en phrases qui sont conformes aux règles grammaticales d'une langue donnée. Ainsi certains animaux peuvent produire des phones mais non pas des phèmes. L'acte rhétique (comprenant des « *rhèmes* ») consiste à utiliser les vocables dans un sens et avec une référence plus ou moins déterminée (Austin 1970). Le locuteur doit comprendre le sens de ses mots ou de sa phrase en les produisant et doit être en mesure de relever l'ambiguïté de son énonciation.

2.2 Les actes illocutionnaires

C'est le *faire* dans le *dire* ou le *vouloir dire* du locuteur. L'acte illocutionnaire accomplit un acte par le simple fait de le dire, par exemple, *Ferme la porte* !- ordre, *Je viens ce soir* – promesse. Le premier exemple est doté d'une force illocutionnaire d'ordre et le deuxième d'une promesse. L'acte est réalisé en direction du destinataire qui le reconnaît en tant que tel. La force illocutionnaire d'une énonciation est attachée aux conventions et institutions qui régissent une société. Le locuteur arrive à employer certaines phrases pour accomplir des actes parce qu'il connaît ces conventions. Il est aussi possible de reformuler un acte

¹² Toutes les énonciations qu'elles soient constatives ou performatives sont dotées d'une valeur illocutionnaire.

illocutionnaire par une expression performative qui lui correspond ; « *Ferme la fenêtre !* » – « *Je t'ordonne de fermer la fenêtre* ».

2.3 Les actes perlocutionnaires

Selon Austin, cette catégorie des actes correspond à l'aboutissement d'un acte illocutionnaire. Il s'agit donc des conséquences qu'entraîne l'acte illocutionnaire par rapport au destinataire. L'énonciateur vise à produire certains effets chez le destinataire par son énonciation ; il vise à convaincre, à intimider, à persuader, à dissuader etc. Quelques exemples 8 à 11 comme ils sont donnés par Austin (1970 :114) :

8) *Tire sur elle !* Acte illocutionnaire de **conseiller** ou **ordonner** de tirer sur elle.

9) *Il me persuade de tirer sur elle.* Acte perlocutionnaire

10) *Tu ne peux pas faire cela.* Acte illocutionnaire de **protester**

11) *Il me dissuade, me retint.* Actes perlocutionnaires

Néanmoins les effets perlocutionnaires ne sont pas toujours intentionnels et pour cela ils ne sont pas déterminés par les conventions qui régissent les actes illocutionnaires. En visant de faire peur par une menace l'on peut se heurter à la colère du destinataire ou un ordre peut être contesté au lieu d'être accompli.

3. Cinq classes de valeurs illocutionnaires : la taxinomie d'Austin

Dans sa douzième conférence, Austin décide d'abandonner les recherches sur la distinction entre énonciation constative et performative et de se consacrer à ce qu'il estime être à la base de la théorie des actes de langage à savoir l'acte illocutionnaire. Il propose donc une taxinomie de cinq valeurs illocutionnaires basées sur les verbes performatifs qui expriment ces actes. Ces valeurs illocutionnaires sont baptisées, *verdictifs*, *exercitifs*, *promissifs*, *comportatifs* et *expositifs*.

(1) **Les verdictifs** : ils servent à exprimer un verdict, une évaluation ou une appréciation.

Ils correspondent souvent aux actes juridiques car les actes verdictifs servent à rendre un verdict à la suite d'un procès ou sur ce qu'on découvre à propos d'un fait dont l'on ne peut pas être sûr. Dans le cadre sportif, par exemple, l'arbitre peut faire une énonciation dont la valeur illocutionnaire est verdictive. Les verdictifs ont un rapport avec les valeurs de vérité et de fausseté sans pour autant pouvoir se prononcer sur la vérité d'un verdict. Un verdict peut être correct ou incorrect, juste ou injuste, fait à tort

ou à raison (Austin 1970 :155,156). C'est pour cela qu'un jugement peut être contesté et que l'on a la possibilité de faire appel dans le domaine juridique. Les verbes suivants font partie de ceux qui peuvent exprimer des actes verdictifs ; *évaluer, acquitter, estimer, apprécier, diagnostiquer, condamner, décréter, calculer, comprendre, fixer*.

- (2) **Les exercitifs** : les exercitifs renvoient à l'expression d'un jugement, qu'il soit favorable ou non, sur un comportement, ou sur sa justification. Ils renvoient donc à l'exercice du pouvoir, du droit ou de l'influence. L'exercitif concerne la prononciation d'un jugement sur ce qui devrait être, plutôt que sur le *statu quo*. « Il s'agit d'un arbitrage plus que d'une appréciation ; d'une sentence plutôt que d'un verdict » (Austin 1970 :157). Les exercitifs et les verdictifs sont des actes privilégiés par les arbitres et les juges. Ces actes peuvent supposer que d'autres sont contraints, « ont le droit » ou sont interdits d'effectuer certains actes (ibid.). Ces actes incluent les actes : *renvoyer, désigner, ordonner, condamner, diriger, voter pour, choisir, pardonner* entre autres.
- (3) **Les promissifs** : la classe des promissifs engage le locuteur à adopter une certaine attitude. Le locuteur peut faire des déclarations ou des manifestations d'intention qui ne sont pas forcément des promesses. Les exemples des verbes pouvant exprimer les actes appartenant à cette classe sont les suivants : *promettre, se lier, s'engager, faire vœu, donner sa parole, parier, jurer, garantir, épouser la cause, contracter*.
- (4) **Les comportatifs** : ces actes expriment une attitude ou une réaction face à la conduite d'autrui. Le locuteur manifeste un comportement social vis-à-vis de la conduite antérieure ou imminente du destinataire. L'affirmation et la description des sentiments du locuteur sont associées à l'expression des actes comportatifs. On relève parmi les comportatifs les actes suivants : *blâmer, s'excuser, déplorer, remercier, approuver, déplorer, souhaiter la bienvenue, compatir, féliciter, bénir, maudire, protester, mettre au défi*.
- (5) **Les expositifs** : expriment une idée ; actes d'exposition, « explication d'une façon de voir, conduite d'une argumentation, clarification de l'emploi et de la référence des mots » (1970 :160). Parmi la liste donnée par Austin on retrouve ces verbes pouvant exprimer un acte expositif : *affirmer, nier, noter, décrire, classer, identifier, s'opposer*

à, adhérer à, reconnaître, répudier, corriger, expliquer, donner son accord, expliquer, jurer, dire, répondre.

Austin reconnaît, lui-même que sa classification comporte quelques insuffisances ; certaines catégories se chevauchent. Par exemple l'acte *condamner* se trouve dans les verdictifs et les exercitifs et *affirmer* dans les verdictifs et les expositifs. Sa mort l'empêche d'approfondir ses analyses sur le classement des actes illocutionnaires et c'est Searle qui poursuit le développement du travail d'Austin et bien d'autres chercheurs.

La théorie des actes de langage a beaucoup évolué depuis Austin mais son travail est généralement reconnu comme ayant constitué sa véritable genèse. Son apport principal était de montrer que le langage ne sert pas seulement à décrire le monde mais que l'on peut l'utiliser pour accomplir des actes (la force illocutionnaire du langage) ; de proposer trois types d'acte réalisé par le langage à savoir les actes locutionnaire, illocutionnaire et perlocutionnaire et de proposer une typologie des actes illocutionnaires (actes qui sont primordiaux dans le succès de la communication). Dans une situation de communication l'acte illocutionnaire correspond au *vouloir dire* du locuteur et pour que la communication réussisse le destinataire doit pouvoir interpréter correctement ce *vouloir dire*.

4. Searle : vers une théorie des actes de langage

Les notions principales introduites par Austin dans ses conférences seront reprises et analysées systématiquement et développées par Searle notamment dans ses ouvrages *Speech Acts* (1969) et *Meaning and Expression* (1969). Les deux ouvrages seront traduits en français sous les titres, *Les actes de parole : essai de philosophie de langage* (Searle 1972) et *Sens et expression : études de théorie des actes de langage* (Searle 1982) respectivement.

Searle reconnaît qu'une théorie du langage est inhérente à une théorie de l'action car pour lui la production d'une phrase est une action et cela équivaut un acte de langage. Les actes de langage sont d'ailleurs « les unités minimales de la base de communication » (Searle 1972 :54). Searle commence par ajouter le *principe d'exprimabilité* à la théorie des actes de langage. Selon ce principe, tout ce que nous voulons dire peut être dit, c'est-à-dire que dans chaque langue il existe des moyens pour exprimer ce que l'on peut vouloir dire. L'on peut choisir d'approfondir ses connaissances d'une langue que l'on maîtrise mal pour dire exactement ce que l'on veut signifier et les langues s'enrichissent en ajoutant de nouveaux termes. Il formule ce principe ainsi :

Pour toute signification X, et pour tout locuteur L, chaque fois que L veut signifier (à l'intention de transmettre X, désir communiquer, etc.) X, alors il est possible qu'il existe une expression E, telle que E soit l'expression exacte ou la formulation exacte de X (Searle 1972 :56)

Il existe dans le langage un moyen conventionnel ou une énonciation correspondant pour toute intention (pensée, croyance, désir etc.) du locuteur et, comme l'avait soutenu auparavant Austin pour les performatifs implicites, Searle soutient que toute phrase peut être réduite à une performative explicite. Searle explicite deux idées qui n'ont pas bénéficié d'une étude profonde chez Austin à savoir l'intention et la convention. En s'adressant au destinataire le locuteur a l'intention de lui transmettre un certain contenu et le fait grâce à la signification linguistique conventionnellement associée à son énonciation. La signification des actes de langage est donc régie par des règles sémantiques.

Searle distingue trois actes que l'on accomplit par une énonciation ; le locuteur effectue un acte d'énonciation, un acte propositionnel et un acte illocutionnaire, (Searle 1972 :62). L'acte d'énonciation est équivalent aux morphèmes, phrase contenu dans une énonciation, l'acte propositionnel contient une référence (noms, pronoms et autres groupes nominaux) et un prédicat (prédicat grammatical). Comme nous l'avons déjà vu précédemment l'acte illocutionnaire accomplit des actes tels que la promesse, l'ordre, le pari, l'accusation. Il ajoute aussi l'acte perlocutionnaire qui a été présenté par Austin ; c'est l'effet qu'un acte illocutionnaire a sur le destinataire. Un avertissement peut effrayer ou inquiéter, une promesse peut rassurer ou effrayer et une menace peut mettre en colère. Dans un contexte donné un effet perlocutionnaire peut être inattendu mais « l'acte illocutionnaire est souvent le moyen tactique des stratégies perlocutionnaires... » (Ducrot 1972 :16).

La même proposition peut être exprimée dans différents actes illocutionnaires comme dans les exemples 12 à 15 donnés par Searle (1972 :60) :

- 12) Jean fume beaucoup.
- 13) Jean fume-t-il beaucoup ?
- 14) Fume beaucoup Jean !
- 15) Plût au ciel que Jean fume beaucoup !

Les exemples (16-18) expriment quatre actes illocutionnaires distincts ; une assertion, une question, un ordre et un souhait mais ont la même proposition *Jeanet fumer beaucoup*. Néanmoins une proposition ne peut pas être un acte en soi et donc elle est toujours contenue dans l'acte illocutionnaire. En effet certains actes illocutionnaires « *Bravo ! Aïe !* », n'ont pas de propositions. La structure sémantique d'un acte illocutionnaire comprend un marqueur de contenu propositionnel, élément syntaxique qui indique la proposition et un marqueur de force illocutionnaire, composant syntaxique qui indique la valeur illocutionnaire de l'acte illocutionnaire. Exemple (Searle 1972 :69). :

16) « Je promets que je viendrai » - *acte illocutionnaire de promesse*

17) « Je promets » - *marqueur de force illocutionnaire*

18) « que je viendrai » - *marqueur de contenu propositionnel*

La force illocutionnaire peut être marquée, comme dans l'exemple (16), par un verbe performatif (promettre, demander, ordonner etc.), par la distribution syntaxique de l'énonciation (déclarative, impérative, interrogative), l'accent tonique, l'intonation, la ponctuation et le mode du verbal. Alors que pour la plupart des énonciations performatives explicites comme (16) les marqueurs de force illocutionnaire et de contenu propositionnel reposent sur un niveau superficiel (17) et (18), pour les autres énonciations telles que « je promets de venir » et les autres performatifs implicites c'est la structure profonde de l'énonciation qui permet cette distinction. L'énonciation « je promets de venir » peut être réduite à « je promets + je viendrai » (ibid.). Austin avait postulé que le fait que les performatifs implicites pourraient être réduits à des formes implicites. Selon le principe d'exprimabilité toute énonciation peut prendre la forme d'une performative explicite c'est-à-dire qu'une énonciation comme « Ferme la fenêtre ! » peut se découper en « j'ordonne/conseille + (tu) ferme la fenêtre ».

4.1 Les constitutives et les règles de réussite

Pour permettre au locuteur de construire une énonciation et pour que l'énonciation soit comprise par le destinataire, celle-ci doit être conforme à certaines règles constitutives. Selon Searle, les actes illocutionnaires sont régis par des règles constitutives terme qu'il oppose aux règles normatives qui ont une fonction purement normative et prescriptive se présentant

souvent sous des formes impératives ou de la manière suivante : « Faites X » ou « si Y alors faites X » (Searle 1972 :73-74). Souvent elles servent de base pour les appréciations que l'on porte sur un comportement, par exemple : « il a été grossier », « il a été immoral » (Searle 1972 :75). Les règles de politesse font partie des règles normatives. Les règles constitutives ne servent pas seulement à prescrire mais, telles les règles de jeu de football ou d'échecs, créent de nouveaux comportements : faire telle ou telle chose dans telle ou telle condition revient à faire telle ou telle chose ou « X revient à Y » ou « X revient à Y dans la situation S » (Searle 1972 :74). Ainsi, il existe des conditions de réussite (Searle 1972 : 98-113) des actes illocutionnaires qui doivent être respectées pour que l'acte ne soit pas un échec. Searle construit ces conditions en se servant de l'acte de promesse comme prototype. Il distingue ainsi les conditions suivantes comme étant nécessaires :

- Conditions préparatoires : les interlocuteurs sont en mesure de se comprendre l'un l'autre, ne sont atteints d'aucun handicap (ex. surdité) et parle sérieusement,
- Conditions de contenu propositionnel : le contenu propositionnel doit être définissable, repérable est isolable de l'acte illocutionnaire. Exemples : acte futur du locuteur – *promesse* et acte futur du destinataire pour l'ordre (Searle 1972 :99),
- Conditions préliminaires : ces règles portent sur les connaissances et les croyances que partagent les interlocuteurs. Certaines conditions doivent être remplies pour que l'acte soit accompli, par exemple : pour l'ordre, la capacité du destinataire d'exécuter l'acte qui lui est demandé d'accomplir, dans le cas de la promesse le destinataire doit préférer la réalisation du contenu propositionnel à son non accomplissement et le locuteur doit le croire. L'acte « *ordonner* » ne se réalise qu'avec l'intervention du locuteur. « *Il n'est pas évident, ni pour L, ni pour A (auditeur/destinataire), que L serait conduit de toute façon à effectuer C* » (1972 :101).L'on ne peut pas donner à quelqu'un l'ordre de fermer la porte lorsqu'il est déjà en train de le faire ou a l'intention de le faire sinon le but n'est pas atteint. Les conditions préliminaires déterminent aussi la force ou l'intensité avec laquelle le but illocutionnaire est mis en ouvre : l'ordre et la requête ont le même but illocutionnaire, celui de faire faire au destinataire quelque chose et la promesse et la menace ont le but d'informer sur un engagement de la part du locuteur (1972 : 99- 101),
- Conditions de sincérité : portent sur l'état psychologique, (désir, souhait, intention) du locuteur ; il doit être sincère au moment de faire son énonciation. Le locuteur doit

croire en ce qu'il affirme et ne pas affirmer ce qu'il croit faux, il reste responsable de l'intention qu'il a exprimée de faire quelque chose même s'il fait une promesse non - sincère et en donnant un ordre il doit désirer l'aboutissement de l'acte ordonné.

- Condition essentielle : définit le but de l'acte illocutionnaire. Elle « spécifie le type d'obligation contractée par l'un ou l'autre des interlocuteurs » (Bracops 2006 :50) : le but d'un ordre est d'amener le destinataire à accomplir une action, le locuteur s'engage à faire une action future en faisant une promesse ou une menace, et le locuteur s'engage sur la vérité de ce qu'il affirme en exprimant une assertion.

Ces conditions doivent être satisfaites pour garantir la réussite de l'énonciation. D'après Searle (1972), si l'une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas satisfaites l'acte peut bien avoir lieu mais il sera défectueux.

4.2 Une nouvelle taxinomie des actes de langage

Searle (1968, 1975) reproche plusieurs choses à la taxinomie d'Austin. En effet, il estime qu'Austin fait une classification des verbes au lieu des actes illocutionnaires. Pour Searle, les verbes découlent de langues particulières, alors que l'aspect illocutionnaire du langage transcende les langues particulières. Il reproche donc à Austin de ne pas avoir fait sa taxinomie en fonction des actes illocutionnaires. L'autre critique qu'il fait au classement d'Austin est que dans la liste des verbes donnés par Austin, il y en a qui ne sont pas des verbes illocutionnaires. Ce sont des verbes qui montrent la façon dont l'acte illocutionnaire est réalisé, par exemple : *annoncer, être prêt à, suggérer*. Aussi, non seulement les catégories se chevauchent, mais certains verbes ne sont pas bien placés. La classification d'Austin n'est pas basée sur des critères clairs et homogènes, (Searle 1982 : 33, 48). Searle propose alors une nouvelle taxinomie fondée sur douze critères:

- (1) Le but de l'acte illocutionnaire,
- (2) La direction d'ajustement entre les mots et le monde,
- (3) Les états psychologiques exprimés,
- (4) Les différences dans le contenu propositionnel qui sont déterminées par des mécanismes liés à la force illocutionnaire

- (5) La force avec laquelle le but illocutionnaire est montré, qui dépend du degré de l'explication de l'acte
- (6) Les statuts respectifs du locuteur et de l'interlocuteur et leur influence sur la force illocutionnaire de l'énonciation,
- (7) Les relations de l'énonciation avec les intérêts du locuteur et du destinataire
- (8) Les relations au reste du discours
- (9) Les différences entre les actes qui passent nécessairement par le langage et ceux qui peuvent s'accomplir avec ou sans le langage
- (10) La différence entre les actes institutionnels et les actes non-institutionnels
- (11) L'existence ou non d'un verbe performatif correspondant à l'acte illocutionnaire
- (12) Le style de l'accomplissement de l'acte

La taxinomie de Searle repose surtout sur les trois premiers critères considérés comme essentiels au classement à savoir : le but illocutionnaire, la direction de l'ajustement et l'état psychologique exprimé. En plus, le classement de Searle, à la différence de celui d'Austin qui est considéré comme plus formel car fondé sur la partie formelle de la langue, a un caractère sémantique. La taxinomie que propose Searle comprend cinq catégories des actes illocutionnaires ; les représentatifs, les directifs, les promissifs, les expressifs et les déclaratifs.

4.2.1 Les assertifs/représentatifs

Quand il fait une énonciation assertive le locuteur s'engage sur la vérité du contenu de son énonciation. L'énonciation assertive peut être soumise à des conditions de vérité donc on peut le caractériser comme vraie ou fausse même si cela n'est pas une condition suffisante et nécessaire comme le souligne Searle. L'assertive se caractérise aussi par l'ajustement des mots au monde et elle exprime un état psychologique de la croyance. Des exemples des actes illocutionnaires assertifs sont l'accusation, l'affirmation, l'assertion.

4.2.2 Les directifs

Les actes de langage à visée directive comprennent des énonciations qui cherchent à faire faire quelque chose par le destinataire. Un directif ajuste le monde aux mots et exprime *un vouloir faire faire*. Un directif peut être un acte d'ordonner, de demander, de prier, de supplier.

4.2.3 Les promissifs

Un acte de la classe des promissifs est un acte d'engagement par le locuteur lui-même à accomplir un acte ou à adopter une certaine conduite future. La direction d'ajustement va des mots au monde et le locuteur doit être sincère et avoir l'intention de faire ce qu'il dit. La promesse est un acte promissif.

4.2.4 Les expressifs

Un acte expressif manifeste l'état affectif subjectif du locuteur et il n'y a pas de direction d'ajustement étant donné que la vérité du contenu propositionnel est présumée.

4.2.5 Les déclaratifs

La réalisation heureuse d'un acte de langage déclaratif résulte en une correspondance entre le contenu propositionnel et la réalité en se basant sur une institution extralinguistique, par exemple, le baptême, l'ouverture solennelle d'une séance, un mariage.

Depuis les classements proposés par Austin et Searle de nombreux classements des actes de langage ont été proposés par des nombreux philosophes. Malgré l'apparition d'autres taxinomies et les difficultés que posent la taxinomie de Searle ; notamment les problèmes liés à la polysémie des mots, à l'universalité des actes de langage, à sa vision codique et à la règle de sincérité et le principe d'exprimabilité, la taxinomie de Searle forme la base des travaux actuels sur la théorie des actes de langage.

5. Les actes de langage et les théories de la politesse

Les théories classiques de la politesse (R. Lakoff 1977, Brown et Levinson 1987, Leech 1983) se sont construites autour de la théorie des actes de langage d'Austin et de Searle et celle des implicatives de P. Grice (1975). Les actes de langage qu'on est amené à accomplir dans la vie quotidienne ont un potentiel menaçant pour les faces mises en jeu dans l'interaction verbale. Selon Galatanu, cette menace ressentie de façon graduelle, devient plus précise pour certains actes illocutionnaires parce qu'elle est inscrite dans l'intention illocutionnaire, (2012 :71). La politesse telle qu'elle est définie par Brown et Levinson fait référence à un ensemble de comportements qu'entreprennent les interlocuteurs afin de préserver des relations interpersonnelles harmonieuses selon les règles prescrites par une institution sociale. Le point de départ de réflexion de cette théorie de la politesse est que tout au long des interactions les interlocuteurs sont amenés à ménager leurs faces pour préserver une image publique valorisante d'eux-mêmes et pour s'assurer la liberté d'action tout en évitant de faire perdre la face à son interlocuteur.

Le modèle développé par Brown et Levinson (1987), s'inspirant des travaux de Goffman, (1967), et qui a donné lieu à un éclatement des publications et des critiques de la part des chercheurs dans le domaine de la linguistique, part du principe que les individus sont dotés d'un *face-want*, un désir de préserver sa face négative -« *territoire* » chez Goffman, et sa face positive- « *face* » chez Goffman¹³. La face négative correspond au territoire corporel, spatial, temporel ainsi qu'aux biens matériels que possède un individu et la face positive correspond à l'image positive qu'une personne revendique et essaye de donner d'elle-même au cours des échanges verbaux, (*amour propre, narcissisme*). L'interaction met en jeu quatre faces des interlocuteurs, les faces positive et négative du destinataire et les faces positive et négative du locuteur. Ainsi, lors d'une interaction verbale les actes de langage peuvent poser une menace pour l'une ou l'autre des faces des interlocuteurs. Ces actes menaçants pour les faces, dits *Face Threatening Acts* (FTA) selon Brown et Levinson opposent souvent cette envie de préservation de face.

Nous tenons à souligner qu'en plus des quatre faces mises en jeu dans l'interaction verbale, il nous semble que l'échange verbal entre deux interlocuteurs peut être également menaçant pour l'auditoire (celui ou ceux qui assistent à l'échange). La menace et la perte de face du destinataire peuvent susciter un sentiment de malaise chez la personne qui assiste à

¹³ La notion de *face-work* (« figuration » en français), de Goffman désigne tout ce que fait un locuteur pour que ces actions ne fasse pas perdre la face ni à lui-même ni à son interlocuteur, (Goffman 1967).

l'humiliation d'un autre. C'est pour cela qu'en tswana on peut entendre des énonciations comme (19-21) :

- 19) Ke utlwile ke mo tlhabelwa ke ditlhong (*J'ai eu de la honte pour lui*) en parlant du destinataire de la menace.
- 20) O nthabisitse ditlhong (*Tu m'as fait honte*) en parlant du locuteur à propos de ses propos menaçants envers le destinataire
- 21) O mo rugile mo e leng gore ke utlwile ke swaba o ka re go rugiwa nna (*Il/elle l'a tant insulté que j'ai ressenti la honte comme si l'on m'insultait moi*).

La présence d'un auditoire accroît les risques de perte de face mais les énonciations ci-dessus montrent qu'un acte susceptible de provoquer un affect négatif chez un destinataire donné peut susciter un sentiment de malaise chez un individu qui assiste à l'échange sans que l'acte menaçant lui soit spécifiquement destiné.

Etant donné le désir de la préservation de faces dans les interactions, les interlocuteurs effectuent selon Goffman, un travail permanent de « figuration », *face-work* (1974 :15) qui consiste à éviter que ses actions fassent perdre la face à autrui et à soi-même. Brown et Levinson citent plusieurs stratégies de la politesse qui incluent l'évitement d'un FTA telle la formulation indirecte de l'acte potentiellement menaçant et, dans le cas où l'on ne peut pas éviter de commettre le FTA, des stratégies d'adoucissement sont mises en place.

Le modèle de Brown et Levinson a été critiqué pour son postulat universel¹⁴ (S. Ide 1989, Blum-Kulka 1992). Dans la culture tswana, la face positive de l'autre semble être plus importante que sa propre face. Watts, R (2003) quant à lui, reproche à ce modèle de s'être focalisé sur le locuteur au lieu d'adopter une approche interactive. D'autres, parmi lesquels on distinguera Catherine Kerbrat-Orrechioni (1992) et Kasper (1990 :194), déplorent sa perception trop pessimiste et même « paranoïde » de l'interaction. Selon Kerbrat-Orrechioni, ce regard plutôt pessimiste néglige, par conséquence, une fonction importante de la politesse qui est celle de produire des « anti-menaces » qui servent vraisemblablement à valoriser les faces. Vient donc s'ajouter la notion de *Face Flattering Acts* ou actes valorisants de la face. Par ailleurs, Galatanu (2012, 2014) définit une zone des actes « rassurants » qui est sous-tendue par des valeurs modales affectives et volitives positives. Selon Galatanu, les actes rassurants ont en commun une *visée perlocutionnaire centrale*, celle de provoquer chez le destinataire un état subjectif affectif positif. Ces actes incluent les remerciements, les

¹⁴ Ide étudie la notion de politesse en japonais, surtout par rapport aux termes honorifiques qui sont intégrés dans le langage lui-même et Blum- Kulka étudie la politesse chez les locuteurs juifs d'Israël.

compliments, les louanges et les promesses. Néanmoins, comme l'ont montré plusieurs chercheurs, les actes destinés à susciter un état subjectif chez le destinataire présentent un degré de menace moins forte mais toutefois réelle. Galatanu (2012 :73) affirme que la reconnaissance d'une dette envers le destinataire d'un acte de remerciement est plus marquée en espagnol qu'en français.

5.1 Politesse, impolitesse et violence verbale

Si la politesse relève d'une envie d'entretenir des relations interpersonnelles harmonieuses en évitant de commettre les FTA, en atténuant les actes susceptibles d'être menaçants pour les faces ou par d'autres procédés linguistiques ou para linguistiques ayant le même but de maintien des faces, la menace ou l'attaque (volontaire ou involontaire) de la face semble être l'élément pivot de l'impolitesse. La violence verbale est définie par Galatanu et Bellachhab (2012) comme « un vouloir faire (faire) quelque chose de valeur axiologique négative à autrui, par le canal du verbal, sans son vouloir faire, utilisant la force/ le pouvoir de la parole, générant un conflit et entraînant une expérience du mal et/ou l'expression d'affects négatifs ». La valeur axiologique qui sera discutée prochainement dans le Chapitre III, se réfère à l'une des valeurs modales qui sont inscrites dans la signification des mots (mots monovalents positifs, monovalents négatifs ou bipolaires) qui sont utilisés dans le discours. Dans le discours, différentes valeurs modales sont mobilisées pour montrer la prise de position du sujet parlant à l'égard de ce dont il parle (Galatanu 2004a). Nous essayons dans cette partie de montrer le lien entre la théorie de la politesse, l'impolitesse et la violence verbale.

5.1.1 Politesse et impolitesse

Les travaux actuels sur l'impolitesse, notamment ceux de Culpeper, J (1996, 2005, 2008, 2011) et de Bousfield, D (2008a, 2008b) qui compte parmi les plus cités dans le domaine, se sont appuyés sur la théorie classique de la politesse de Brown et Levinson pour proposer une théorie parallèle ; celle de l'impolitesse. Pour certains chercheurs tels que Leech, (1983 :105), les illocutions conflictuelles ont tendance (heureusement) à jouer un rôle marginal dans les circonstances normales du comportement linguistique humain. Or, Culpeper, Bousfield et Wichman, (2003) soutiennent le contraire et affirment le rôle important que joue l'impolitesse dans plusieurs discours qui incluent le discours familial, le discours d'adolescents et la conversation quotidienne. En effet, de nombreux échanges

discursifs montrent une absence intentionnelle de maintien de l'harmonie par la préservation de la face du destinataire. S'il y a aujourd'hui un accord général parmi les chercheurs en pragmatique sur l'étude de l'impolitesse comme objet de recherche à part entière, la définition de l'impolitesse fait encore débat. Nous n'en citerons que quelques unes qui sont souvent citées comme celles se rapprochant le plus de la notion de l'impolitesse, à savoir celles de Culpeper (2011a), Bousfield (2008), Bousfield et Locher (2008)¹⁵ :

- a. Impoliteness comes about when: (1) the speaker communicates face-attack intentionally, or (2) the speaker perceives and/or constructs behavior as intentionally face attacking, or a combination of (1) and (2) (Culpeper 2005:38 cité dans Culpeper 2011a: 19),
- b. I take impoliteness to be the broad opposite of politeness, in that, rather than seeking to mitigate face threatening acts (FTAs), impoliteness constitutes the gratuitous and conflictive verbal face-threatening acts (FTAs) which are purposefully delivered:
 - i) Unmitigated in contexts where mitigation is required, and/or,
 - ii) With deliberate aggression, that is, with the face exacerbated, 'boosted', or maximized in some way to heighten the face damage inflicted (Bousfield 2008:72).
- c. Impoliteness is behavior that is aggravating in a particular context (Bousfield, Locher, 2008)

Dans son livre intitulé *Impoliteness : Using language to Cause Offense* sorti en 2011, Culpeper cite treize définitions. Les définitions données ci-dessous accordent une importance à l'intention du locuteur en produisant un FTA et selon la définition de Culpeper, pour que l'énonciation se traduise en forme d'impolitesse elle doit être perçue comme telle par le destinataire. L'impolitesse implique un comportement communicatif visant la perte de face du destinataire ou traduit par le destinataire comme visant à faire perdre la face. Du côté français, selon Kerbrat-Orrechioni, (2010) l'impolitesse peut se révéler à deux niveaux : impolitesse

¹⁵ a. L'impolite survient lorsque : (1) le locuteur communique l'attaque de la face intentionnellement, ou (2) le locuteur perçoit un comportement comme étant intentionnel, ou un mélange de (1) et (2) (Culpeper 2005 : 38 cité dans Culpeper 2011a : 19).

b. Pour moi, l'impolitesse est l'opposé de la politesse, parce que, plutôt que d'atténuer les actes menaçants (FTA), l'impolitesse constitue des actes menaçants verbaux conflictuels qui sont réalisés délibérément :

i) Sans atténuation dans des contextes où l'atténuation est nécessaire, et/ou,

ii) Avec agression délibérée et l'insertion des éléments discursifs visant à augmenter la perte de face (Bousfield 2008 : 72).

c. L'impolitesse est un comportement aggravant dans un contexte particulier (Bousfield, Locher 2008).

négative et impolitesse positive. L'impolitesse négative se manifeste par une absence anormale d'un marqueur de politesse telle qu'une salutation. L'impolitesse positive se manifeste par la présence d'un marqueur d'impolitesse par exemple, une insulte.

Si nous prenons ces définitions de l'impolitesse, nous pouvons néanmoins, nous interroger sur certains actes comme le reproche, le blâme et l'accusation et leur appartenance aux actes dits impolis. Est-ce que ce sont des actes impolis étant donné que ce sont des actes menaçants pour la face positive du destinataire ? D'ailleurs, nous allons montrer dans l'analyse sémantique des verbes qui les désignent que certains actes comme *BLÂMER* et *ACCUSER* ont une visée perlocutionnaire principalement orientée vers la provocation d'un état de malaise et conséquemment de perte de face chez le destinataire, (Galatanu 2012, Galatanu et Pino- Serrano 2012). Le reproche est une manifestation d'un sentiment négatif éprouvé par le locuteur vis-à-vis d'un acte négatif dont le destinataire est responsable. Si ces actes menaçants parviennent parce que le destinataire est responsable d'un fait négatif dans quelle mesure peut-on les qualifier d'impolis ?

Nous posons l'**hypothèse que tant qu'un acte menaçant survient dans un contexte où il est jugé conventionnellement juste et même nécessaire, car il s'agit parfois d'une incitation à la réparation d'une erreur, et que le contenu propositionnel ne contient pas d'entités lexicales délibérément rabaissantes ou pourvues de valeurs modales très négatives, l'acte n'est pas impoli mais menaçant tout court.** Nous pouvons dire, à cet égard, qu'un acte menaçant n'est pas toujours impoli mais un acte impoli vise toujours à toucher la face positive du destinataire et à le rabaisser.

22) Tu aurais dû m'appeler pour me dire que tu serais en retard.

23) Putain de merde, tu aurais dû m'appeler pour me dire que tu serais en retard.

Les énonciations (22) et (23), correspondent à un acte de reproche. Le destinataire est responsable de deux faits : il est arrivé en retard et il n'a pas prévenu son retard. Par contre, l'insertion de l'élément *putain de merde*, dans l'énonciation (23) ajoute une valeur beaucoup plus violente à l'énonciation qui le fait basculer vers l'impolitesse. De ce fait nous pourrions dire que les actes de jugement comme les reproches, les accusations et les blâmes, actes qui menacent la face positive du destinataire, ne sont pas forcément des actes d'impolitesse comme l'insulte (quand il ne s'agit pas d'une insulte rituelle) mais peuvent basculer vers l'impolitesse s'ils sont inappropriés au contexte. Lorsque l'acte menaçant est approprié ou justifié il doit être neutre (sans marqueur d'impolitesse) ou contenant un marqueur de politesse. Si nous prenons cette définition de Watts, l'énonciation (22) correspond à une

énonciation *politique* ou diplomatique et (23) à une énonciation impolie car elle s'oriente vers le négatif.

R. Watts (2003 :19) distingue ce qu'il appelle *politic behaviour* et *politeness*. Un comportement linguistique *politic* est non saillant, c'est-à-dire qu'il n'est ni poli ni impoli. Il ne contient pas des marqueurs discursifs pouvant orienter vers le poli ou l'impoli. *Politeness* se réfère donc à un comportement saillant qui s'incline vers le positif ou le négatif sur le spectre de la politesse. Quand le comportement s'incline vers le positif il s'agit de ce que l'on appelle habituellement la politesse et à l'autre bout du spectre se trouve l'impolitesse.

Le contexte culturel et la distance entre interlocuteurs semblent aussi être essentiels à la perception d'une énonciation en tant que polie ou impolie. Dans le contexte botswanais, la distance hiérarchique entre jeune et personne âgée est très marquée dans le discours. Il est impoli pour une jeune personne d'appeler une personne d'un certain âge par son prénom. Il est préférable de l'appeler en évoquant le caractère parental ou le lien familial ; *mère de, père de, grand-mère, grand-père* etc. Les parents sont désignés par le biais du premier enfant. Les adultes doivent faire la même chose donc il n'est pas anormal qu'un mari et une femme ne s'appellent pas par leurs noms propres mais s'appellent par les noms d'un de leurs enfants. Les termes « *rraabo* » et « *mmaabo* », mari et femme respectivement, également souvent utilisés sont des diminutifs de père/mère de mes/tes enfants.

Pour interpeller une personne d'un certain âge qui vous est étrangère ou avec qui vous n'avez pas de lien familial, il est plus poli d'utiliser les termes grand-mère, grand-père, mère, père, tante ou oncle. Est considérée comme impolie une interrogation sur l'identité de son père de la part d'un enfant d'une mère célibataire ou une interrogation sur l'identité d'un ami ou une amie intime d'un parent célibataire. D'autres actes qui peuvent être considérés comme impolis ou insultants dans un contexte hiérarchique d'adulte-jeune personne seront discutés dans le Chapitre IV.

L'importance du contexte est soulignée aussi par Fraser et Nolen (1981), qui soutiennent qu'en dehors de leurs contextes d'énonciation les énonciations ne sont ni « polies » ni « impolies ». D'ailleurs, une énonciation qui paraît impolie peut ne pas l'être, selon son usage et selon l'interprétation du destinataire dans un contexte donné. Pour soutenir cela Culpeper donne l'exemple suivant tiré de l'extrait du livre *Its' in my blood : My life*, de l'ancien rugbyman, capitaine de l'équipe anglaise, Lawrence Dallaglio apparu dans le journal *TheWeek* en 2007 :

As Francesca and John left the house, she came back to give Mum a kiss and they said goodbye in the way they often did. ‘Bye, you bitch,’ Francesca said. ‘Get out of here, go on, you bitch,’ replied Mum. (Culpeper 2011b :429)¹⁶.

Cet exemple d’un échange entre mère et fille fait intervenir des expressions et des mots conventionnalisés comme insulte « *you bitch* » et un acte de congédiement « *get out of here* », mais elles manifestent dans ce contexte des liens affectueux entre les interlocuteurs. Dans cette situation c’est évidemment le contexte qui permet cette interprétation des entités lexicales qui, habituellement, se manifestent dans un contexte conflictuel.

5.1.2 Stratégies de la politesse et de l’impolitesse

La politesse négative est de nature « abstentionniste » ou « compensatoire » et consiste à éviter de produire des FTAs ou à les atténuer. La politesse positive consiste à valoriser l’autre en lui manifestant des signes d’intérêt en guise d’actes rassurants tels que la flatterie, le remerciement et le compliment.

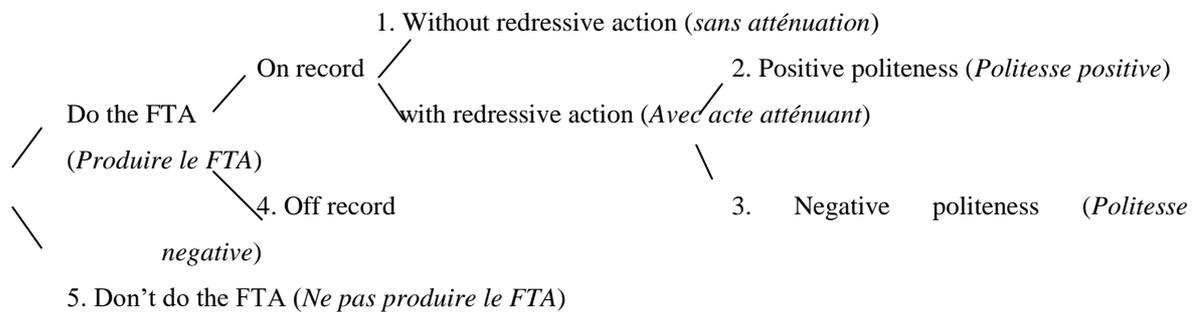


Schéma 1 : Stratégies possibles de production d’un FTA (Brown, Levinson 1987 :69)

Selon le modèle de politesse de Brown et Levinson, si le locuteur est amené à produire un FTA il dispose de cinq grandes stratégies. Le choix d’une stratégie repose sur quelques facteurs notamment l’intention illocutionnaire du locuteur, le degré de la menace que pose l’acte menaçant et le rapport de force entre les interlocuteurs. Plus la menace est grande plus le locuteur prendra des dispositions orientées vers le ménagement de faces. Si le destinataire est un proche, le FTA serait plus facile à produire que s’il s’agissait de quelqu’un de plus éloigné socialement ou affectivement. Aussi, le rapport entre interlocuteurs peut être marqué par la hiérarchie ; il est plus facile pour un parent de produire un FTA à l’égard d’un enfant et

¹⁶ Lorsque Francesca et John partaient de la maison, elle est revenue embrasser maman et elles se sont dit au revoir de la façon dont elles le faisaient souvent. « Salut, salope », a dit Francesca. « Casse-toi, vas y, salope », a répondu maman.

pour un patron de produire un FTA à l'égard d'un employé. L'inverse, dans les deux cas, pourrait être considéré comme de l'insolence ou de l'impolitesse.

L'interlocuteur peut choisir parmi les cinq stratégies illustrées au Schéma 1 :

a. Ne pas produire le FTA

Le locuteur peut choisir de ne pas produire l'acte menaçant et dans ce cas il évite de faire perdre la face.

b. Produire le FTA ouvertement

Le locuteur peut choisir de réaliser l'acte menaçant ouvertement sans ambiguïté ou effort d'atténuer la valeur négative de l'acte.

c. Produire le FTA non ouvertement/indirectement

Une énonciation indirecte a l'avantage de pouvoir se négocier car elle peut avoir plus d'une seule signification. Si le locuteur dit, « *Il fait chaud ici* » le destinataire peut interpréter l'énonciation comme un constat ou comme une requête et procéder à l'ouverture de la fenêtre. Le locuteur évite ainsi la menace plus forte qu'aurait posé une requête plus directe ou un ordre.

d. Politesse positive

La politesse positive est orientée vers la face positive du destinataire. Il s'agit d'accompagner le FTA avec une action réparatrice visant la face positive du destinataire.

e. Politesse négative

Cette stratégie consiste à réaliser le FTA avec une action réparatrice à l'égard de la face négative du destinataire. Une excuse par le locuteur peut suffire pour réparer la menace posée à la face négative par une requête.

Culpeper (1996) propose cinq grandes stratégies de l'impolitesse qu'il a légèrement modifiées depuis (Culpeper 2015) et qui sont basées sur celles de Brown et Levinson sur la politesse. Alors que les stratégies de politesse tendent vers le ménagement de faces, celles de l'impolitesse tendent à faire perdre la face à son interlocuteur.

a. Bald-on record impoliteness (*l'impolitesse directe*)

L'impolitesse ouverte se manifeste par une réalisation directe et catégorique d'un acte d'impolitesse dans des contextes où le risque de perte de face est élevé.

b. Positive impoliteness (*l'impolitesse positive*)

L'impolitesse positive consiste à utiliser des stratégies visant à nuire à la face positive du destinataire telles que l'ignorer, l'exclure du cercle social, utiliser des mots tabous, utiliser des termes dénigrants, rechercher le conflit, etc.

c. Negative impoliteness (*l'impolitesse négative*)

Les stratégies de l'impolitesse négative sont orientées vers l'endommagement de la face négative du destinataire par l'intrusion physique ou psychologique sur son territoire. Par

exemple, lui faire peur, le menacer, le ridiculiser, mettre l'accent sur son propre pouvoir, envahir son espace, utiliser le pronom personnel 'tu', poser des questions trop intimes et personnelles, violer la structure de la conversation¹⁷ etc.

d. Off-record impoliteness/sarcasm, politesse non sincère (*impolitesse indirecte*)

L'acte menaçant est réalisé indirectement au moyen d'une implicature, par exemple, énonciation ironique ou sarcastique.

e. Withhold politeness (*Absence d'un marqueur de politesse*)

Il s'agit d'un manque d'un geste de politesse ou d'un adoucissement d'un acte menaçant là où il est jugé approprié, par exemple, un remerciement ou une salutation.

24) L1. *Vous êtes qui vous ?*

L2. *Je suis le directeur...*

L1. *Vous êtes directeur... vous êtes directeur de la salle, moi je connais mon boulot et je vous dis que ce n'est pas là le problème.*

L'échange entre L1 et L2 (24) est un exemple d'un dialogue auquel nous avons assisté et relève de l'impolitesse indirecte. Nous avons assisté à ce dialogue. Le locuteur L1, électricien venu intervenir sur un problème technique, n'hésite pas à montrer son mépris pour L2 qui essaye de lui expliquer le problème et, lorsqu'il apprend que L2 est à une échelle plus élevée que la sienne, il essaye de renverser la situation par le sarcasme, *vous êtes directeur de la salle*, et en évoquant le fait qu'il a la capacité de résoudre le problème au contraire du L2.

La différence entre les trois stratégies que nous venons de montrer ne nous semble pas très claire et nous apparaît pouvoir se résumer en une seule stratégie d'impolitesse ouverte avec des sous-stratégies. D'ailleurs, Bousfield (2008 :95), dans sa version des stratégies d'impolitesse, regroupe les cinq stratégies de Culpeper en deux, *impolitesse directe* et *impolitesse indirecte*. L'impolitesse directe regroupe les stratégies qui visent à attaquer la face du destinataire, présenter la face du destinataire de manière antagonique, et priver le destinataire de tout désir de face. L'impolitesse négative, qui consiste à utiliser des stratégies menaçantes à la face du destinataire par des implicatures, regroupe les deux dernières stratégies de Culpeper, à savoir le sarcasme et l'absence d'un marqueur de politesse là où il serait attendu.

¹⁷Les exemples, lui faire peur, le menacer et le ridiculiser donner par Culpeper (2015) nous semblent relever plutôt de l'impolitesse positive car ce sont des actes qui menacent la face positive du destinataire

5.1.3 Violence verbale

La notion de la violence verbale, en France, suscite de plus en plus d'intérêt comme en témoignent les travaux menés par plusieurs groupes de recherche tels que le *Groupe de recherche sur la violence verbale* mené par C. Moïse depuis 15 ans, les travaux menés dans le cadre du programme de la *Sémantique de l'interaction verbale : actes menaçants, actes rassurants* de l'équipe du laboratoire de *CoDiRe* depuis 2008 et notamment ceux de D. Lagorgette entre autres sur la violence verbale et l'insulte-injure. Les définitions de l'impolitesse et de la violence verbale données dans les parties précédentes montrent en effet, que les formes linguistiques de l'impolitesse font partie de la violence verbale dans le sens où la violence verbale est marquée par des ruptures dans la politesse et des actes de langage visant la perte de la face positive du destinataire (insulte, menace, blâme etc.) et des procédés argumentatifs à visée de domination (Moïse et al. 2009).

Les actes de langage menaçants sont interprétables comme violents de par le fait qu'ils sont susceptibles de provoquer un sentiment de mal être chez le destinataire en s'attaquant à son image publique ou à son « territoire ». Bellachhab et Galatanu (2012), identifient deux catégories principales de mécanismes discursifs de la violence verbale ; les mécanismes sémantico-discursifs et les mécanismes pragmatico-discursifs. Il s'agit pour les premiers des marqueurs illocutionnaires des actes menaçants et des contenus propositionnels qui orientent vers une interprétation de l'acte réalisé comme un acte menaçant. Les mécanismes pragmatico-discursifs concernent le lien entre l'acte et son contexte de réalisation, ce qui explique l'interprétation d'un acte comme violent ou impoli si on veut.

À partir d'une analyse sémantique des éléments essentiels à la signification de la violence verbale, Bellachhab et Galatanu (2012) identifient quatre formes discursives qu'emprunte la violence verbale :

- a. une « violence verbale » où l'expression/l'explicitation d'une intention de communiquer quelque chose à valeur axiologique négative est le trait le plus saillant de la signification comme dans le cas de menacer, insulter, injurier, invectiver, maudire, accuser, reprocher, critiquer, etc.
- b. une « violence verbale » où l'irrespect de la volonté d'autrui constitue le trait prééminent comme dans le cas d'ordonner, interdire, imposer, etc.

- c. une « violence verbale » où le conflit généré par la contrariété est mis en évidence au détriment des autres traits comme dans le cas de contredire, interrompre, désavouer, démentir, réfuter, etc.
- d. et une « violence verbale » où l'expérience du mal et/ou l'expression d'un affect négatif est mise en avant par rapport à d'autres spécifications qui seront reléguées à l'arrière plan comme dans le cas de menacer, humilier, intimider, etc.

Certaines stratégies de l'impolitesse, notamment les stratégies dites directes et les stratégies négatives et positives font intervenir les mêmes actes de langage menaçants que couvre la violence verbale. Il s'agit, comme le soulignent Galatanu et Bellachhab (2011), des actes qui ont pour but d'obliger le destinataire ou un groupe à agir d'une certaine manière et suscitent un sentiment de « mal être » (menacer, ordonner, interdire) ; des actes qui expriment la haine, l'indifférence, qui font perdre l'image publique et suscitent le « mal être » (injurier, insulter, maudire, blâmer, accuser) ; et des actes de langage qui remettent en cause l'honnêteté, la sincérité, la pertinence, le bon sens et le bon sens de l'autre (critiquer, interrompre, contredire). Menacer, ordonner et interdire font partie des actes de langage de l'impolitesse négative et directe, l'injure, l'insulte, le blâme et l'accusation peuvent faire partie de l'impolitesse positive et critiquer, interrompre ou contredire l'autre reviennent à de l'impolitesse positive et négative.

5.2 Les maximes de Grice, la politesse/impolitesse, et l'indirection

Le Principe de Coopération de Grice (1975), « Que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous, au stade atteint par celle-ci, par le but ou la direction acceptée de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé » résume les comportements verbaux qu'adoptent les interlocuteurs dans la conversation. Il s'agit de :

- a) la maxime de quantité
- e. que votre contribution contienne autant d'information qu'il est requis!
- f. que votre contribution ne contienne pas plus d'information qu'il n'est requis !
- b) la maxime de qualité
- g. que votre contribution soit véridique, ne dites pas ce que vous croyez faux !
- c) la maxime de la relation
- h. soyez pertinent !
- d) la maxime de manière
- i. soyez clair !
- j. soyez bref !

k. évitez l'ambiguïté !

Les maximes de Grice visent donc, comme on peut s'en rendre compte, une efficacité optimale dans les échanges verbaux. Elles visent la fonction informative du discours alors que la politesse vise la fonction relationnelle du discours. Pour cela, certaines stratégies de la politesse, et même de l'impolitesse, semblent être en conflit avec certaines maximes de Grice par exemple l'insulte ou l'injure où souvent ce qu'affirme le locuteur ne correspond pas à la réalité ou encore les requêtes sous forme de questions. Selon le contexte d'énonciation les maximes peuvent être ou ne pas être respectées. Ce que soutient Grice c'est une thèse selon laquelle le destinataire interprète le contenu propositionnel comme étant conforme aux maximes à un certain niveau.

Un acte illocutionnaire peut en cacher un autre. C'est ce que prétend la thèse des actes indirects. Ce sont des actes qui sont accomplis par la réalisation d'un autre acte. Une seule énonciation peut cumuler plusieurs valeurs illocutionnaires. L'énonciation (25) peut être une affirmation, une promesse ou une menace. L'acte secondaire, selon Searle (1975, 1979 : ix) donne le sens littéral (*affirmation, impératif, interrogation*) ou la signification de la phrase. Il s'agit selon la thèse d'Anquetil (2013) d'une énonciation support qui, avec le contexte, est nommée *matérialité discursive*, (2013 :13). Au delà de l'énonciation support, l'acte primaire est celui qui comprend le sens de l'énonciation en contexte, c'est-à-dire l'intention réelle du locuteur. Un arrière-plan partagé par les interlocuteurs est primordial pour la reconnaissance de l'intention illocutionnaire de l'énonciation par le destinataire.

25) *Je viens te voir ce soir.*

La réalisation indirecte des actes menaçants est l'une des stratégies prisées dans le discours du fait qu'elle permet souvent d'adoucir la menace posée à la face du destinataire par un tel acte, (Brown et Levinson 1987 : 71-72,). Comme le montre le modèle de politesse de Brown et Levinson, dans les interactions discursives, les interlocuteurs sont motivés par le désir de préserver leurs faces positives et négatives l'un l'autre. Lakoff (1973) affirme aussi que le besoin de clarté entre parfois en conflit avec le besoin de politesse mais affirme que dans la conversation la politesse prime sur la clarté, "it is more important in conversation to avoid offense than achieve clarity"¹⁸, (1973 :297). Dans la vie quotidienne, nous sommes amenés malgré cela, à réaliser des actes susceptibles de porter atteinte à la face de notre interlocuteur. Les locuteurs effectuent donc un travail de figuration, *face-work*, (Goffman

¹⁸Dans une conversation il est plus important d'éviter la menace de la face que d'être clair.

1967, Kerbrat- Orrechioni 2001) pour minimiser la menace aux faces. L'indirection, comme nous allons le voir, dans les réalisations linguistiques des actes illocutionnaires étudiés dans ce travail est souvent utilisée à la place d'une énonciation directe et plus violente. Même pour l'insulte, un acte de langage qui vise l'atteinte à la face positive, nous verrons que, dans la culture tswana, il existe des stratégies qui visent paradoxalement à atténuer la violence d'un acte d'insulte.

S'il est généralement accepté que l'indirection est souvent une forme de politesse, Leech affirme que l'indirection peut accroître le niveau d'impolitesse d'une énonciation. Dans le cas de l'impolitesse, l'indirection fonctionne dans le sens opposé. Selon Leech (1983 :171), l'interrogation indirecte «*Haven't* you something to declare» est plus impolie et plus menaçante qu'une question comme «*Have* you something to declare»? «*You* have shit for brain » est plus indirect que «*you* fool » et dans un contexte particulier peut être plus impoli que le dernier parce qu'en plus du pronom personnel «*you* » le locuteur insère l'unité lexicale «*shit* » qui est un mot tabou et fort de valeurs négatives (Culpeper 2011b :5). Le locuteur transgresse la maxime de qualité de Grice afin d'impliquer une croyance impolie que le destinataire ne possède aucune intelligence.

6. Les actes de langage menaçants et leurs visées perlocutionnaires

A l'opposé de la zone illocutionnaire des actes rassurants telle qu'elle est définie par Galatanu, il y a une zone illocutionnaire des actes menaçants (Galatanu 68 : 2012). Ce sont des actes de langage « non seulement susceptibles de, mais visant directement à provoquer un état subjectif négatif chez le destinataire : déstabilisation, peur, tristesse, humiliation, changement de statut 'communicationnel', honte, etc. ». Ce sont donc des actes qui visent à porter atteinte aux faces positives et négatives du destinataire.

Comme nous allons le voir dans les analyses de nos actes de langage, les visées perlocutionnaires que le locuteur cherche à susciter chez le destinataire et les effets perlocutionnaires que son acte peut provoquer sont complexes et peuvent résulter de réalisations linguistiques aussi complexes que diversifiées. Parmi les visées perlocutionnaires d'un acte de langage il existe, comme le montre Sophie Anquetil (2009), une *visée perlocutionnaire canonique* (VPC) qui correspond au but illocutionnaire de l'acte et garantit la réalisation heureuse d'un acte illocutionnaire.

6.1 **REPROCHER, BLÂMER, ACCUSER et INSULTER** actes menaçants et hypothèses de réalisation dans le discours

Les *visées perlocutionnaires discordantes* sont différentes de la visée perlocutionnaire canonique car elles « ne sont pas données à observer par le locuteur » mais peuvent être, malgré tout, intentionnelles (Anquetil 2013 : 86). **Nous faisons l'hypothèse qu'étant données la diversité des visées perlocutionnaires et les divers effets perlocutionnaires que peut provoquer une énonciation, les réalisations linguistiques des actes de langage ne vont pas se limiter aux réalisations conventionnelles mais vont être aussi diverses que les visées perlocutionnaires.** Les actes de même catégorie, par exemple les actes menaçants *REPROCHER, BLÂMER* et *ACCUSER*, comme nous allons le voir dans nos analyses, vont se chevaucher constamment dans leur réalisation. C'est-à-dire qu'une réalisation linguistique qui correspond, par exemple, à une accusation peut performer, dans un autre contexte, un acte de blâme ou un acte de reproche.

Nous faisons une autre hypothèse selon laquelle le locuteur formule une énonciation en prenant en compte non seulement les effets qu'il vise à susciter mais également les hypothèses qu'il fait sur les effets que peut avoir son énonciation sur le destinataire. L'énonciation va donc être adaptée non seulement pour produire une VPC mais aussi pour produire un ou d'autres effets par la suite. Prenons l'énonciation (26).

26) *Emisa go bua maaka ! (Arrête de mentir !)*

Cette énonciation a la forme d'une impérative et d'un acte d'ordre. Cependant, il peut être interprété comme un reproche ou une accusation si l'on prend en compte les possibles réponses du destinataire (27).

27) Réponse du destinataire : *A wa re ke maaka ? (Est-ce que tu dis que je mens ? - Est-ce que tu m'accuses de mentir ?)*

Destinataire à un autre : *O nkgalemeletse go bua maaka ! (Il m'a reproché de mentir !)*

Les visées perlocutionnaires et les effets perlocutionnaires régissent la réalisation et l'interprétation des actes de langage et c'est en grande partie l'une des raisons pour laquelle les réalisations linguistiques des actes ne sont pas figées mais se chevauchent entre actes.

Galatanu et Pino Serrano (2012 : 87), identifient les visées perlocutionnaires canoniques des verbes de communication *INSULTER, ACCUSER* et *BLÂMER* comme étant « l'attribution d'un statut nouveau au destinataire : *de porteuse de l'offense publique, de l'opprobre, de perte de face, de honte, dans le cas de l'insulte, comme de l'injure, de statut de*

responsable d'un fait axiologique négatif, dans le cas d'accusation, de culpabilité dans le cas du blâme, au sens moral, voire juridique ». Ces VPC semblent être inscrites dans les noyaux de signification de ces verbes ce qui n'est pas le cas pour *REPROCHER* qui est un acte tourné essentiellement vers l'expression d'un affect subjectif négatif du locuteur vis-à-vis du destinataire et son acte.

D'ailleurs les définitions des verbes *REPROCHER*, *BLÂMER* et *ACCUSER* dans les dictionnaires montrent, par leur circularité, la difficulté qui se pose au niveau de la signification de ces verbes et actes de langage qui sont proches l'un de l'autre. Par exemple dans tous les dictionnaires français que nous avons consultés « blâmer » est utilisé pour donner la définition du verbe « reprocher ». Cela implique selon notre **hypothèse une proximité qui va être évidente au niveau conceptuel ainsi qu'au niveau des réalisations linguistiques des actes.**

6.2 Existe-il un effet perlocutionnaire canonique pour les actes menaçants

Wunderlich¹⁹ (1972 : 22) soutient qu'un acte de langage doit prendre en compte l'aspect communicatif (*intention illocutionnaire*) et l'aspect interactionnel (*effet perlocutionnaire*) pour qu'il soit compris et accepté par le destinataire. Comme le souligne Eemeren et Grootendorst (1983, 23 : 28) il existe un effet perlocutionnaire inhérent, *inherent perlocutionary act*, qui permet d'autres effets perlocutionnaires consécutifs, *consecutive perlocutionary consequences*. La compréhension ou la reconnaissance d'une intention illocutionnaire en tant que telle par le destinataire implique la réussite ou la réalisation heureuse d'un acte illocutionnaire (Searle, Vanderverken, 1985 : 11) et l'acceptation est un effet perlocutionnaire qui garantit le ressentiment d'autres effets perlocutionnaires. **Nous faisons donc l'hypothèse que les effets perlocutionnaires visés ne peuvent pas être ressentis tant que le destinataire n'aura pas accepté le but illocutionnaire.** C'est cette acceptation que nous proposons d'appeler effet perlocutionnaire canonique (*EPC*). Il implique l'acceptation du destinataire de son nouveau statut et ce dernier ne peut pas ressentir les effets perlocutionnaires tant qu'il n'aura pas accepté l'*EPC*. Nous postulons que sans acceptation de l'intention de produire un effet perlocutionnaire l'acte sera *sans effet* ou *inefficace* car l'acte n'aura pas parvenu à produire les effets visés.

¹⁹Cité dans Eemeren et Grootendorst (1983 : 23).

Acte de langage	Aspects communicatifs		Aspects interactionnels				
	Illocution	Intention illocutionnaire	Perlocution	Visée perlocutionnaire Canonique (VPC)	Visées perlocutionnaires consécutifs	Effet perlocutionnaire Canonique (EPC)	Effets perlocutionnaires consécutifs
Ex. 1	Accuser	Faire comprendre l'accusation	Responsabilisation	Faire accepter et reconnaître la responsabilité	S'excuser, remords Fuir	Accepter et reconnaître la responsabilité	S'excuser, remords Perte de crédibilité Fuir
Ex. 2	Blâmer	Faire comprendre le blâme	Sanction	Faire accepter le blâme et le sentiment de malaise	Honte Remords Correction	Accepter le blâme et le sentiment de malaise	Honte Remords Correction
Ex. 3	Insulter	Faire comprendre l'insulte	Humiliation	Faire subir l'insulte et une perte face	honte perte de face	Etre atteint par/reconnaître l'insulte et l'atteinte à la perte	honte, perte de face, colère, violence
Ex. 4	Reprocher	Comprendre le reproche	Evaluation négative d'action ou du caractère	Faire accepter le reproche	Perte de face réparation	Accepter le reproche et l'évaluation négative	Perte de face Réparation Colère S'excuser

Tableau 1 : *Tableau des aspects communicatifs et interactionnels des actes de langage REPROCHER, BLÂMER, ACCUSER et INSULTER adapté du tableau d'Eeemeren et Grootendorst (1983 : 25)*

Il faut noter que l'acte de langage *REPROCHER* en tant qu'acte expressif n'est pas à la base motivé par une visée perlocutionnaire de susciter un certain malaise chez le destinataire. Néanmoins le reproche reste un acte menaçant et pour que le destinataire ressente cette menace de son image il doit accepter de ressentir la menace que pose l'acte.

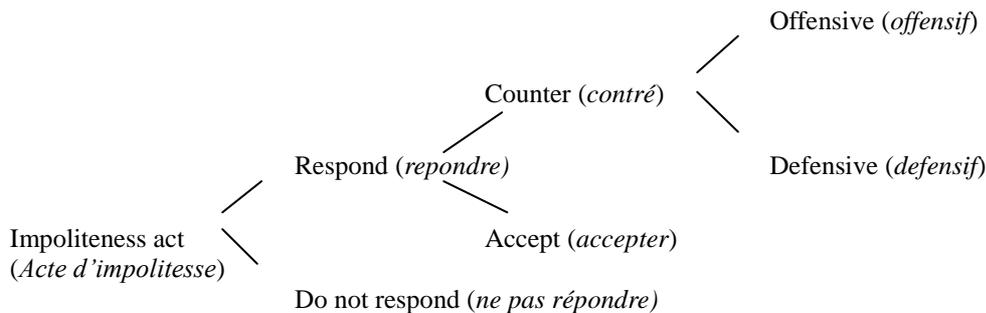
7. Réponses aux menaces de la face : les contre- mesures de l'impolitesse et la théorie de la restauration de l'image

La figuration dans la politesse consiste à utiliser des stratégies discursives diverses visant à préserver la face du locuteur et celle de son interlocuteur. Lorsque la face du destinataire est volontairement menacée (dans le cas de l'impolitesse) ou lorsque la menace est inévitable (dans le cas des actes menaçants qui ne sont pas nécessairement impolis), il peut recourir à des stratégies de contre-mesure (Culpeper et al. 2003 :1653) ou de restauration de face (Benoit 1995). La pertinence des stratégies proposées dans les deux cas se trouve dans le fait qu'elles peuvent s'appliquer dans le contexte des actes menaçants que nous étudions, et certaines de ces stratégies ont été trouvées dans notre corpus.

7.1 Les contre-mesures de l'impolitesse

Selon Culpeper et al. (2003) lorsqu'il est visé par un acte d'impolitesse ou un FTA aggravé, le destinataire peut choisir de répondre ou de ne pas répondre à l'acte menaçant. S'il

choisit de répondre, il peut soit accepter l'attaque en assumant la responsabilité de l'acte qui lui est reproché en faisant en acte de réparation, par exemple, en faisant des excuses. L'acceptation de l'attaque implique une perte de face intensifiée du destinataire. Si le destinataire n'accepte pas l'attaque, il peut choisir de contrer l'attaque par des mesures offensives ou défensives.



Schema 2: (Culpeper et al. 2003:1563) A summary of response options

Une contre-mesure offensive se manifeste par l'emploi d'une de stratégie d'impolitesse que nous avons montrée précédemment. Le destinataire emploie ainsi à son tour une stratégie d'impolitesse en attaquant ouvertement la face de celui qui vient de l'attaquer (28)²⁰.

28) L1. Ah non, touche-moi pas ! Tu me salis !

L2. Casse-toi pauv' con !

Dans cet exemple, la réponse de Nicolas Sarkozy, président de la République française à l'époque, est une contre attaque directe (insulte) du visiteur qui avait prononcé les mots dessus en refusant de lui serrer la main.

Les stratégies défensives visent à défendre ou à préserver sa propre image face à une attaque. Le destinataire peut en réponse contredire le contenu propositionnel de l'acte, (*t'es vraiment stupide – Non, je ne suis pas stupide*). Il peut refuser une responsabilité personnelle des faits, (*I'm not to blame, I'm just following orders !*). Selon Culpeper et al. (2003), le destinataire peut aussi choisir d'ignorer l'attaque à la face (*ignore the face attack*) ou de rejeter l'acte d'impolitesse (*dismiss*). Bousfield (2007 : 2203- 2212, 2008 :203) propose une modification qui inclut cinq stratégies, à savoir : la soumission du destinataire au locuteur (*submission*), l'intervention d'une tierce personne dominante (*Dominant Third Party*

²⁰<https://www.youtube.com/watch?v=IH-J5gJTs> (Consulté le 7 novembre 2007)

Intervention), le compromis (*compromise*), l'impasse (*stand-off*) ou le retrait (*withdrawal*). Selon les contre-mesures proposées par Bousfield, le destinataire de l'impolitesse peut ne pas se défendre face à l'impolitesse (« *yes cop sergeant* » - un soldat face à son officier), une tierce personne peut intervenir (« *I'm placing you under arrest...* », un policier au locuteur des propos racistes), le destinataire peut essayer de faire un compromis (*yeah well <...> yes and no*)). L'impasse peut se manifester par une énonciation comme « *fine by me, if you don't want to talk with me you don't have to talk* », quand le locuteur de l'acte impoli ne semble pas vouloir reculer. Une réponse comme « *well end of conversation* » est un exemple de retrait face à l'impolitesse²¹.

7.2 La théorie de la restauration de l'image

Aujourd'hui, la théorie de la restauration de l'image est largement attribuée à Benoit (1995) grâce à son ouvrage *Accounts, Excuses, and Apologies: A Theory of Image Restoration Strategies*. Cette théorie définit les stratégies dont dispose le destinataire d'une accusation²² pour se défendre et pour restaurer son image. Benoit affirme que « human beings engage in recurrent patterns of communicative behaviour designed to reduce, redress or avoid damage to their reputation or (face or image) from perceived wrong doing », (1995: vii). La validité de cette théorie se trouve dans la façon dont elle peut s'appliquer à des contextes banals du genre « *c'est toi qui m'as piqué mon crayon – non c'est pas moi qui te l'ai piqué ton crayon* » à des situations plus complexes « *La pression de la productivité a généralisé le phénomène de sous-traitance en cascade et les contrôles de la chaîne de production restent insuffisants* »²³. Cette théorie peut être utilisée autant pour l'analyse des contextes de la vie quotidienne que dans l'analyse de la rhétorique des politiciens, des entreprises, des organisations ou des célébrités se trouvant au centre des polémiques pour des méfaits quelconques.

²¹ Exemples tirés de Bousfield (2007 : 2203 -2212)

²² Nous avons montré dans notre travail que ces stratégies ne se limitent pas à l'accusation mais sont applicable à d'autres actes menaçants de la face.

²³ Michel Llory à propos du scandale concernant l'usine de Nike à Jarkata
<http://www.lefigaro.fr/societes/2013/05/17/20005-20130517ARTFIG00389-malgre-les-drames-et-scandales-l-industrie-a-la-memoire-courte.php> (Consulté le 7 novembre 2015).

7.3 Typologie des stratégies de restauration par Benoit

Benoit propose cinq catégories et des sous catégories de stratégies (76 -79) qui sont en grande partie adaptées de celles proposées par d'autres comme Ware et Linkugel (1973) : la dénégation, l'atténuation de l'offense, l'action corrective et la mortification. Les stratégies sont représentées dans le Tableau 2.

Image Restoration Strategies <i>Les stratégies de restauration de l'image</i>	
Strategy (<i>Stratégie</i>)	Key characteristic (<i>Caractéristique essentiel</i>)
Denial (<i>Déni</i>)	
Simple denial (<i>Simple déni</i>)	Did not perform Act (<i>Non responsabilité de l'acte</i>)
Shift the blame (<i>Transférer le blâme</i>)	Act performed by Another (<i>Un autre responsable de l'acte</i>)
Evasion of responsibility (<i>Nier la responsabilité</i>)	
Provocation (<i>Provocation</i>)	Responded to act of Another (<i>Réponse à un acte d'autrui</i>)
Defeasibility (<i>Défectibilité</i>)	Lack of Information or Ability (<i>Manque d'information ou capacité</i>)
Accident (<i>Accident</i>)	Act was a Mishap (<i>Accident</i>)
Good intentions (<i>Bonnes intentions</i>)	Meant well in Act (<i>Agir avec de bonnes intentions</i>)
Reducing Offensiveness of Event (<i>Réduire le degré de l'offense</i>)	
Bolstering (<i>Renforcer</i>)	Stress Good Traits (<i>Mettre l'accent sur les qualités</i>)
Minimisation (<i>Minimisation</i>)	Act not Serious (<i>Feindre la nonchalance</i>)
Differentiation (<i>Différencier</i>)	Act Less Offensive (<i>Feindre le non agressivité</i>)
Transcendence (<i>Transcendance</i>)	More Important Considerations (<i>Des considérations plus importantes</i>)
Attack Accuser (<i>Attaquer le locuteur</i>)	Reduce Credibility of Accuser (<i>Réduire la crédibilité de l'accusateur</i>)
Compensation (<i>Compensation</i>)	Reimburse Victim (<i>Rembourser la victime</i>)
Corrective Action (<i>Action de réparation</i>)	Plan to Solve or Prevent Problem (<i>Résoudre ou éviter le problème</i>)

Mortification	Apologise for Act (<i>S'excuser pour l'acte</i>)
----------------------	--

Tableau 2. Tableau de classification des stratégies de la restauration de face de Benoit, (1997 : 179)

a. La dénégation

Cette stratégie comporte deux variantes. Le destinataire de l'accusation peut simplement démentir les faits ou nier que l'acte dont il est accusé s'est en effet produit ou il peut transférer la responsabilité sur un autre. Il peut ainsi réussir à restaurer son image si sa dénégation est acceptée mais, comme le note Benoit, la stratégie du transfert de responsabilité est plus efficace parce que non seulement elle fournit une cible pour les sentiments négatifs de l'auditoire et les détourne en même temps du destinataire, mais elle désigne aussi le responsable.

b. Éluder la responsabilité

Si un simple déni des faits n'est pas envisageable, le locuteur peut essayer de diminuer sa responsabilité. Benoit affirme que le locuteur peut choisir une des quatre sous catégories de cette stratégie pour ce faire. Premièrement, il peut défendre que son action fût provoquée par une autre action condamnable et donc le provocateur devient le bouc émissaire. Deuxièmement, le locuteur peut prétendre un manque d'information ou un manque d'autorité sur des facteurs importants de la situation. Troisièmement, il peut prétendre que l'acte était le résultant d'un accident par exemple, arriver en retard à cause d'un incident sur la route. Il est plus facile de pardonner un acte accidentel qu'un acte prémédité. Dernièrement, il peut essayer de montrer qu'il avait de bonnes intentions et non pas de mauvaises. Selon Ware et Linkugel (1973 : 276), les gens agissent différemment face aux actes délibérés et face aux actes qui suivent une séquence d'événements. Ils peuvent se montrer plus compréhensifs si les actions ne sont pas préméditées.

c. Atténuation de l'offense

Par cette stratégie le destinataire de l'accusation vise à atténuer l'offense en réduisant le niveau d'animosité ressenti par l'auditoire envers lui et son action et il vise aussi à augmenter l'estime de l'auditoire pour lui. La stratégie de l'atténuation de l'offense comporte six variantes notamment le renforcement, la minimisation, la différenciation, la transcendance, l'attaque et la compensation.

- La stratégie du renforcement

Cette variante peut être mobilisée pour mitiger les effets négatifs de l'acte condamnable par un détournement de l'attention de l'auditoire vers des actions positives réalisées par

l'accusé dans le passé. Selon Benoit, cette stratégie est efficace seulement si les bonnes actions du passé ont un rapport avec les actions dont il est tenu responsable dans le présent. C'est la stratégie privilégiée des politiciens.

- **La stratégie de minimisation**

Celui qui est accusé essaye d'apaiser les sentiments négatifs liés à son action. Il essaye de convaincre l'auditoire que l'action n'est pas aussi condamnable qu'on le pense et, s'il y arrive, le niveau d'animosité peut être réduit.

- **La stratégie de différenciation**

Cette stratégie vise l'évitement de responsabilité en dissociant l'acte condamnable d'un autre, jugé encore plus offensif. Le responsable, s'il parvient à le faire, peut s'attendre à des conséquences moins fortes. Par exemple, faire la différence entre vraie et fausse « paparazade²⁴ ». Selon cette distinction une fausse « paparazade » définit la manière dont les magazines dits « people » se servent de l'image « people » de certaines personnalités pour faire de faux reportages allant jusqu'à coller sur le même cliché des gens qui ne se connaissent pas pour faire la une.

- **La stratégie de transcendance**

La transcendance est le contraire de la différenciation. Cette stratégie vise à placer l'acte offensif dans un contexte plus large et abstrait en l'associant à des éléments séparés qui permettent à l'auditoire d'établir un équilibre entre ces éléments afin de les organiser et de les évaluer. Ainsi le locuteur crée un cadre différent de référence. Benoit donne l'exemple de Robin des Bois. Dans un contexte normatif, voler est un acte condamnable mais Robin des Bois défendait une cause plus grande.

- **La stratégie de l'attaque**

L'attaque est parfois la meilleure défense. Une autre stratégie est de s'attaquer à l'image de son accusateur et ainsi soulever des questions sur sa crédibilité pour détourner l'attention de soi. La crédibilité de la source d'accusation peut être mise en question, les dommages faits à sa propre image peuvent être diminués.

- **La stratégie de compensation**

La dernière variante de cette catégorie est la compensation. Cet acte de dédommagement correspond à un pot de vin mais s'il est jugé suffisant par la victime la bonne réputation

²⁴<https://www.youtube.com/watch?v=rvNR8EUY2vQ> (Consulté le 10 octobre 2015).

de l'entreprise peut être améliorée. Le *quid pro quo* peut être sous forme monétaire, des biens de valeur ou certains services rendus.

d. Action corrective ou réparation,

La personne responsable d'un acte condamnable peut choisir de montrer sa bonne volonté par la restauration du *statu quo* d'avant l'acte ou il peut faire la promesse de réparer son comportement et de faire des changements afin d'empêcher la réapparition de l'acte. Un témoignage d'une mise en place de dispositifs visant à empêcher l'acte de se reproduire peut aussi aider à regagner la confiance de l'auditoire.

e. Mortification,

Cette stratégie est constituée par la reconnaissance de la culpabilité et l'expression des excuses qui vont permettre à l'accusé d'être pardonné. Il doit, toutefois, faire preuve de sincérité dans ses excuses. La reconnaissance et les excuses doivent parfois être accompagnées par d'autres stratégies comme la compensation ou les actions de correction. D'ailleurs, Benoit note que cette stratégie peut bien ouvrir une voie à des poursuites judiciaires.

8. Identité collective : la culture botswanaise de *botho/ubuntu* et la politesse

Dans le contexte tswana et plus généralement dans le contexte des cultures des groupes bantoues de l'Afrique, il s'avère crucial de faire le lien entre le concept de *botho/ubuntu* et les actes de langage, qu'ils soient rassurants²⁵ ou menaçants, et la politesse. Ce concept se réfère à une philosophie de vie, ou à un système de valeurs ou même à un principe. C'est une philosophie qui est liée à la personne, *motho* en tswana, *umuntu*, dans la langue zouloue²⁶ et *ndebele*²⁷, *umtu*, dans la langue xhosa²⁸, *nthu*²⁹ dans la langue ikalanga etc. Selon Ngubane³⁰ (1976), c'est une fondation commune à toutes les cultures africaines- bantoues, un contrat

²⁵ Les actes de langage rassurants à l'opposé des actes de langage menaçants sont définis par O. Galatanu en termes de visées perlocutionnaires ; ce sont des actes qui sont susceptibles de provoquer un état subjectif affectif positif comme la satisfaction, la joie etc. (Galatanu 2011, 2012, 2014).

²⁶ Zoulou, langue parlée par le groupe ethnique Zoulou de l'Afrique du sud.

²⁷ Ndebele, langue parlée par les groupes ethniques Ndebeles de l'Afrique du sud, Zimbabwe et Botswana.

²⁸ Xhosa, langue parlée par le groupe ethnique Xhosa de l'Afrique du sud.

²⁹ Ikalanga, langue parlée par les groupes ethniques Kalangas du Botswana et du Zimbabwe

³⁰ Cité dans Mapadimeng, 2007

social de respect et de responsabilité mutuelle les uns envers les autres. C'est aussi un processus à travers lequel on gagne le respect en le donnant en premier. Vilakazi définit *botho/ubuntu* ainsi:

Ubuntu is humanism and the human being is the foremost priority in all conduct: the value, dignity, safety, welfare, health, beauty, love, and development of the human being, and respect for the human being, are to come first, and should be promoted to first rank before all other considerations, particularly, in our time, before economic, financial, and political factors are taken into consideration. That is the essence of humanism, is the essence of ubuntu/botho³¹.

Malgré les diverses hypothèses sur ce que suppose la notion de *botho/ubuntu*, il y a un accord général sur la base de la définition de ses valeurs et ses vertus qui sont le respect, la solidarité du groupe, la conformité, la compassion, la dignité humaine, l'humanité, l'unité collective, la solidarité, le partage, la fraternité universelle, la vie collective, l'interdépendance et l'hospitalité. La notion de *botho* est récurrente dans le discours métalinguistique de nos informateurs et apparaît dans les quatre actes étudiés. Beaucoup d'actes offensifs ou reprochables sont souvent conceptualisés en tswana comme correspondant à un manquement de *botho*.

Botho a été officiellement ajouté aux quatre principes directifs originaux, *national principles* ; *Démocracy, Development, Unity and Self-Reliance*, de la République botswanaise en 2007. Comme le souligne M. Sabone (2009 :779), cette entrée assez récente de cette valeur nationale parmi les quatre ne signifie en aucun cas que *botho* est un concept récent dans la culture botswanaise. En effet, Sabone fait remarquer que le concept de *botho* n'est pas nouveau dans la culture botswanaise. Au moment de l'Indépendance du pays en 1966, *botho* n'était pas une question problématique ; tout le monde semblait posséder cette valeur ou s'efforcer de la posséder. Cette valeur se transmettait d'une génération à l'autre par transmission orale alors que les personnes adultes, aînées et âgées devaient servir de modèles aux plus jeunes. Par contre, il fallait faire face à un terrain politique très différent de ceux que les Botswanais avaient connus avant. La démocratie est une valeur qui existait avant l'arrivée des colonisateurs mais la notion de frontières des pays telle que nous les connaissons aujourd'hui

³¹ Vilakazi, 1999 quoted in Mapadimeng, 2007

était nouvelle. La gouvernance se faisait auparavant au niveau des groupes ethniques, par une sorte de monarchie où le chef de la famille royale gouvernait le groupe. Le Botswana de cette époque était aussi très pauvre. Il fallait donc insister sur quatre principes nationaux pour faire face à une nouvelle politique et montrer un front uni pour pouvoir éviter le conflit ou une guerre civile et développer le pays. Le Botswana compte, en effet, plus de huit groupes ethniques parlant des langues différentes. L'addition très récente de *botho* parmi les quatre autres valeurs semble venir du fait qu'au fil du temps les gens perdent ou ont perdu cette valeur qui est pourtant considérée comme un bloc de construction de base d'une personne en tant qu'être social. (Sabone 2009).

En tswana *botho* peut désigner une personne qui a un caractère ferme, qui est bien élevée, courtoise et disciplinée³². Cette personne se réalise complètement à la fois comme individu et comme membre de la société. Il s'agit d'une sorte de contrat social basé sur le respect mutuel, la responsabilité et l'engagement personnel. *Botho* définit donc un processus pour gagner le respect en le donnant d'abord.

Cette philosophie pourrait se rattacher à la thèse de *face-work* de Goffman et aux modèles de politesse de Lakoff (1977), Brown et Levinson (1987) et Leech (1983) dans le sens où le locuteur doit veiller à ne pas faire perdre la face à l'autre. Mais, ce qui distingue cette philosophie de ces modèles, est que dans le principe de *botho/ubuntu* l'image publique de l'autre semble être plus importante que celle du sujet parlant. C'est en veillant à ne pas faire perdre la face au destinataire que le locuteur arrive à préserver la sienne.

Dans notre travail, nous allons voir que l'enracinement de cette valeur de *botho* dans la culture tswana se montre dans la conceptualisation des actes menaçants et dans leurs réalisations discursives.

³² Description tirée de la « Vision 2016 » du Botswana qui décrit les aspirations des Botswanais pour l'année 2016, année qui marquera 50 ans d'indépendance du pays.

Chapitre II : Les modèles d'analyse des représentations sémantiques, modales et conceptuelles

1. La Sémantique des Possibles Argumentatifs (SPA)

Nous adoptons pour la construction de la signification lexicale et la construction de la configuration de valeurs modales (*qui sous-tendent la valeur illocutionnaire*) de chaque acte étudié, le modèle de la Sémantique des Possibles Argumentatifs (désormais SPA) que développe Galatanu et qui n'a pas cessé de se développer depuis 1999. C'est un modèle qui s'inscrit, d'une part, dans la filiation de la Sémantique Argumentative (Anscombe 1995, Anscombe et Ducrot 1983, Carel et Ducrot 1999³³) et d'autre part, dans celle des recherches sur les stéréotypes linguistiques de Putnam (1975, 1990,1994), Fradin (1994³⁴), Kleiber (1999) et dans la lignée de la Sémantique Cognitive (Langacker 1987, 1991, Lakoff, 1987). La SPA se situe à l'interface de la sémantique lexicale, la sémantique textuelle, des approches de l'Analyse du Discours (AD) et l'Analyse Linguistique du Discours (ALD).

Galatanu, (2002 :17, 2004ab :214-215) affirme que la construction de ce modèle d'analyse de la signification lexicale provient d'un intérêt pour le « pouvoir qu'à la parole d'agir à travers les discours des différents champs de pratique, sur les systèmes de croyances et de valeurs », pour les renforcer ou, en revanche, les « déstructurer » et « les reconstruire » et prescrire subséquemment un discours 'moralement dominant' à toute une communauté linguistique à un moment donné. La SPA permet entre autres, de rendre compte :

- des représentations du monde « perçu » et « modélisé » par la langue (Kleiber, 1999 : 27-34),
- du « potentiel discursif » de la signification lexicale des entités linguistiques au niveau des enchaînements argumentatifs et aussi de la dimension argumentative des actes illocutionnaires (Galatanu 2007 :315),
- des certains mécanismes de déstructuration et de restructuration de la signification lexicale. Elle permet aussi de rendre compte et d'expliquer le cinétisme de la signification lexicale des entités linguistiques (Galatanu 2006),
- de la partie stable (*noyau*) de la signification lexicale d'une entité lexicale et la partie évolutive, que le discours proposé charge et ou décharge des valeurs comme par exemple, *purification, collaboration, camarade, démocratie* (Galatanu 2007 :316),
- du statut d'ensemble ouvert des éléments de signification évolutifs (*les stéréotypes*) et

³³Cité dans Galatanu 1999.

³⁴ Cf. Galatanu 1999.

- de l'inscription des valeurs modales dans le noyau ou les stéréotypes de la signification lexicale tout en gardant le statut « argumentatif » du sens discursif, (Galatanu, 2004b, 2007, 2012).

Nous avons noté que la SPA se veut une approche susceptible de rendre compte des mécanismes sémantiques discursifs et pragmatiques pouvant agir sur les systèmes de valeurs pour les modifier à travers des phénomènes de déstructuration-restructuration de la signification lexicale avec l'affaiblissement, la neutralisation ou même l'interversion de son potentiel argumentatif. Les représentations du monde peuvent ainsi se conformer ou transgresser les systèmes de croyances. Ci-dessous quelques exemples (29-34), qui montrent le potentiel argumentatif et le potentiel évaluatif qui fait apparaître l'aspect axiologique évaluatif de la signification lexicale, (Galatanu 2007 :316-317) :

29) *Elle est belle, donc elle plaît aux hommes.* <normatif>

30) *Elle est belle pourtant elle ne plaît pas aux hommes.* <transgressif>

31) *Elle est belle, pourtant elle est intelligente.* <affaibli>

32) *Tous les ans, en mai, il y a une grève générale.* <neutralisé>

33) *C'est bon d'être égoïste.* <interversé>

34) *Elle est intelligente, donc elle peut résoudre tous les problèmes.*

<évaluation pragmatique positive portée par la signification du mot intelligent>

Selon l'approche de la SPA, la signification se présente comme un processus d'abstraction concrétisé par une unité lexicale, processus visant une stabilisation dans la langue, mais doit également rendre compte de la dimension évaluative et surtout évolutive du langage. La SPA se veut un modèle holistique, associatif et encyclopédique. Le caractère holistique et associatif provient d'une association de la partie stable, le noyau, avec des éléments des stéréotypes. Ces associations entre noyau et stéréotypes sont assez stables et forment des ensembles ouverts dont les limites rigides seraient impossibles à identifier avec certitude dans une société linguistique donnée à un moment donné de l'évolution de la langue. C'est un modèle encyclopédique dans le sens où elle adhère à l'affirmation de Langacker que « tous les aspects de notre connaissance de l'entité en jeu contribuent au sens de l'expression qui la désigne » (Langacker 1991 :106 cité dans Galatanu, 2005 :57, 2007 :319). C'est aussi de par ce caractère associatif, holistique et encyclopédique que la SPA semble rejoindre la sémantique cognitive par la prise en compte de l'expérience humaine et la reconstruction continue de la signification lexicale.

La SPA est décrite à travers trois niveaux de signification : noyau (N), stéréotypes (STS) et possibles argumentatifs (PA), auxquels s'ajoutent le niveau des manifestations discursives, les déploiements argumentatifs (DA). En effet, nous avons noté précédemment que la description de la signification lexicale proposée par cette approche permet de rendre compte aussi bien des représentations du monde perçu et modélisé par la langue que du potentiel argumentatif des mots, potentiel pouvant être activé, renforcé ou au contraire affaibli dans le discours. Ces représentations nous permettront donc de nous rendre compte de l'ancrage culturel permettant d'inscrire de nouveaux éléments relevant du contexte culturel et contextuel dans la signification des mots.

1.1 Le noyau (N)

Le noyau, le niveau nucléaire, est la partie de la signification lexicale la plus stable. Il est construit en termes de prédicats abstraits correspondant, en partie, à des primitives sémantiques (*VOULOIR DIRE, VOULOIR FAIRE, DIRE, FAIRE*). Il comprend les propriétés essentielles d'une unité lexicale. En effet, on peut imaginer que la définition de la femme, par exemple, varie selon les communautés linguistiques, et même entre les individus d'une même communauté à la même époque. Mais, malgré toutes les images différentes auxquelles est associé le mot, certains traits demeurent. Pour donner un exemple, Galatanu (2004b :216) construit le noyau de la signification du mot *VERTU* ainsi :

VERTU

Devoir bien faire

Vouloir bien faire

Bien faire

Schéma 3 : Noyau de *VERTU*, (Galatanu 2004b :216)

1.2 Les stéréotypes (Sts)

Les stéréotypes proviennent d'un ancrage culturel permettant d'inscrire de nouveaux éléments, relevant du contexte culturel et contextuel, dans la signification des mots. Il s'agit d'un ensemble ouvert d'association d'éléments du noyau avec d'autres représentations sémantiques, « constituant des configurations argumentatives (des blocs de signification lexicale) » (Galatanu 2012 : 63). Il est donc impossible d'identifier avec certitude des limites rigides à ces ensembles. L'ancrage culturel des stéréotypes permet l'inscription de nouveaux éléments dans la signification lexicale des entités linguistiques ; des éléments qui relèvent du contexte culturel et contextuel. Les stéréotypes sont évolutifs et c'est à ce niveau qu'est assuré le cinétisme de la signification. Des stéréotypes du mot *VERTU* sont illustrés ci-dessous (2004b :216):

(N) Devoir bien faire DONC (Sts) Devoir ne pas mentir, travailler, ne pas tuer, défendre les pauvres etc.

(N) Vouloir bien faire DONC (Sts) Ne pas convoiter la femme de son voisin, vouloir aider autrui etc.

(N) Bien faire DONC (Sts) Ne pas tuer, ne pas mentir, travailler etc.

DONC (désormais DC) représente les enchaînements argumentatifs associant les éléments du noyau et des stéréotypes.

1.3 Les possibles argumentatifs (PA)

Les possibles argumentatifs sont des séquences discursives potentielles. Le *possible argumentatif* (PA) est un concept pivot dans la théorie de la SPA. En effet, il représente la dernière strate nécessaire à la description de la signification lexicale d'un lexème. Les PA proviennent d'une association du mot avec un élément de son stéréotype dans des séquences calculées à partir du dispositif *N-Sts : PA* (Galatanu, 2012 :63). Ils sont définis comme des « associations potentielles (ou virtuelles), dans le discours, du mot avec les éléments de son stéréotype et ces associations discursives s'organisent dans deux faisceaux orientés respectivement vers l'un ou l'autre des pôles axiologiques » (Galatanu, 2002). C'est à ce niveau des PA (déployés dans des blocs sémantiques d'argumentation externes) que les entités lexicales sont susceptibles de prendre dans des déploiements discursifs des formes normatives ou transgressives, nécessitées par un double potentiel axiologique qui est inscrit dans les possibles argumentatifs.

En effet, le potentiel axiologique au niveau des possibles argumentatifs, toujours double, permet une orientation conforme ou opposée à l'orientation axiologique à travers cette association du mot avec un élément de son stéréotype. Si l'on reprend l'exemple du mot *VERTU* nous pouvons arriver aux PA suivants conformes à son orientation axiologique positive et au protocole de sa signification lexicale :

		Ne pas mentir
		Travailler
<i>VERTU</i>	DC	Ne pas convoiter la femme de son voisin
		Aider les pauvres,
		Ne pas tuer

Nous pouvons arriver aussi aux PA contraires à cette orientation axiologique positive :

		Mentir
		Ne pas travailler
<i>VERTU</i>	PT	Convoiter la femme de son voisin
		Ne pas aider les pauvres
		Tuer

Par ailleurs, au niveau des PA et de par l'orientation axiologique du contexte, le discours peut proposer des enchaînements discursifs qui changent l'orientation argumentative du mot à travers l'insertion de nouveaux stéréotypes ou par des mécanismes de déstructuration-restructuration mentionnés précédemment. Galatanu (2000) précise que certains mots comme guerre et grève ont une polarité bivalente qui fait partie des possibles argumentatifs de leurs stéréotypes et l'un ou l'autre des pôles axiologiques peut être privilégié et activé, dans le discours, stabilisant ainsi une orientation argumentative, *sale guerre, guerre juste, guerre de décence, guerre sainte*.

1.4 Les déploiements (*argumentatifs*) discursifs (DA)

Le niveau des DA, la dernière strate de la SPA, représente des séquences argumentatives réalisées par des occurrences discursives et permettant d'activer les PA dans le contexte d'emploi du mot. Les rapports entre les PA et les DA « représentent l'espace des mécanismes discursifs de construction du sens et de reconstruction de la signification lexicale, donc du cinétisme des significations lexicales », (Galatanu 2012 :63). Dans le discours, les PA peuvent être activés dans des DA sous forme d'enchaînements argumentatifs qui sont conformes (35) au protocole sémantique du mot ou dans des réalisations linguistiques qui transgressent (36) ce protocole sémantique à travers l'insertion des nouvelles associations dans les stéréotypes ou par un DA hors du champ sémantique du mot (37).

- 35) Elle est belle donc elle plaît aux hommes.
- 36) Elle est belle, pourtant elle est intelligente.
- 37) L'amour de sa propre réputation et de son repos s'appelle honnêteté.

2. La SPA et l'approche modale de l'acte illocutionnaire

L'hypothèse posée par Galatanu (2004a, 2007a) est que selon la sémantique argumentatives toutes les énonciations actualisent un potentiel argumentatif. Nous avons essayé de montrer dans la partie précédente que la SPA permet, entre autres, de rendre compte de l'inscription des valeurs modales dans le noyau ou dans les stéréotypes de la signification lexicale d'une entité linguistique, tout en préservant le statut « argumentatif » du sens discursif (2007b). Comme le note Galatanu et Bellachhab, (2012) et Galatanu (2000), les entités linguistiques portent, de par leurs significations lexicales, des valeurs modales qui expriment le caractère expérialiste et subjectif de la vision du monde des interlocuteurs à travers le langage. Ces unités linguistiques sont capables de posséder une ou un certain nombre de valeurs modales dans le noyau et dans les stéréotypes pouvant être orientées vers l'un ou l'autre des pôles de l'axiologie.

La modalisation discursive, concept susceptible de rendre compte de la présence des valeurs modales dans le discours, est défini par Galatanu (2004a :19) comme « l'inscription dans l'énonciation, par une marque linguistique (modalité), de l'attitude (valeur modale) du sujet communicant à l'égard du contenu propositionnel de son énonciation et de la fonction que cette énonciation est censée avoir dans l'interaction verbale dont il participe ». Les fonctions discursives sont rendues possibles par la mobilisation de certaines formes linguistiques modales et la convocation de certaines valeurs modales allant d'objectif à subjectif que nous présentons dans le Tableau 3 (Galatanu 2002 :21, 2004a :94).

Fonction modale	Modalisation "d'énoncé" = inscription dans le discours de l'attitude du sujet communicant à l'égard du contenu de son énoncé	Modalisation "d'énonciation" = inscription dans le discours de l'intention illocutionnaire du sujet communicant
Valeurs modales	<ul style="list-style-type: none"> - valeurs ontologiques <ul style="list-style-type: none"> - aléthiques - déontiques - valeurs de jugement de vérité <ul style="list-style-type: none"> - épistémiques - doxologiques - valeurs axiologiques <ul style="list-style-type: none"> - éthiques - morales - esthétiques - pragmatiques - intellectuelles - hédoniques - affectives - valeurs finalisantes <ul style="list-style-type: none"> - volitives - désidératives 	Configurations de valeurs modales spécifiques des classes d'actes illocutionnaires
Formes modales	<ul style="list-style-type: none"> - modalités <i>de re</i> - modalités <i>de dicto</i> 	Modalités illocutionnaires = marques linguistiques des intentions illocutionnaires

Tableau 3 : La modalisation discursive (Galatanu 2002 :21, 2004a :94).

Dans la théorie de la SPA, l'acte illocutionnaire peut être décrit comme une configuration spécifique des valeurs modales, à partir des entités linguistiques qui le désigne, que ça soit des verbes performatifs, non performatifs ou des nominaux (Galatanu, 2012), ou plus précisément comme « un phénomène de modalisation discursive, qui inscrit dans le sens de l'énonciation produit une configuration d'attitudes modales qui sous-tendent l'intention illocutionnaire » (2012 : 65). Les configurations de valeurs modales de l'acte illocutionnaire correspondent, dans cette approche, à l'intention illocutionnaire du locuteur, dans des zones illocutionnaires affectives (Galatanu 2011). Ces zones, selon Galatanu, visent à provoquer un état subjectif positif ou négatif chez le destinataire. La zone illocutionnaire des actes menaçants est celle des actes susceptibles de, et même visant à, provoquer un état subjectif négatif chez le destinataire : déstabilisation, peur, tristesse, humiliation, changement du statut « communicationnel », honte, etc. (Galatanu 2012 :68). Dans la zone des actes illocutionnaires « rassurants » nous trouvons des actes qui visent à susciter un état subjectif positif

chez le destinataire et cette zone est sous-tendue par des valeurs modales affectives et volitives positives (ibid.). Cette vision des visées perlocutionnaires des actes de langage est inspirée de travaux d'Anquetil (2009).

Afin d'illustrer cette approche modale de l'acte illocutionnaire, nous reprenons, dans le schéma ci-dessous, la représentation modale de l'acte illocutionnaire *MENACER*, acte « prototype » des actes menaçants, conceptualisé à partir d'un postulat empirique, (Galatanu 2012 :65).

MENACER
SP <vouloir dire> à D
SP <affect négatif D>
DC
SP <vouloir faire P négative D>
Et
SP <pouvoir faire négative D>
SP <devoir faire négative D>
DC
D <devoir craindre SP>

Schéma 4 : Configuration des attitudes modales de l'acte illocutionnaire *MENACER*, (Galatanu 2012 :65).

Plusieurs modalités interviennent dans la configuration des attitudes modales (marquées et délimitées par des crochets) de l'acte illocutionnaire *MENACER* tel qu'il est présenté dans le schéma ci-dessus. L'intention communicative montrée par le *VOULOIR DIRE*, marque une modalité volitive inscrite dans tous les actes illocutionnaires. Elle se distingue de l'intention illocutionnaire qui fait référence à un *VOULOIR FAIRE* en disant quelque chose, (Galatanu, 2008) dans le sens d'Austin de *Quand dire c'est faire* et qui dans le schéma est sous-tendue par cette configuration des attitudes ou valeurs modales.

3. La SPA et l'acte illocutionnaire en tant que modèle cognitif idéalisé (MCI)

La SPA a beaucoup évolué depuis 1999 et à cause de sa dimension holistique, encyclopédique et socioculturelle a pu s'associer avec la sémantique cognitive. Cette alliance entre la SPA et le volet permet aussi de traiter les entités linguistiques dans une dimension plus holistique, cognitive, socioculturelle et encyclopédique. Cette alliance est expliquée plus profondément dans la thèse de Bellachhab qui a fait suite à une publication (Bellachhab 2012) et se fait à partir de la grammaire cognitive de R. Langacker (1987) à travers son volet sémantique et de la théorie Lakoffienne sur la catégorisation et les modèles cognitifs idéalisés (Lakoff 1987). C'est donc un rapprochement entre deux approches théoriques, l'une issue de la sémantique argumentative et l'autre de la sémantique cognitive, qui permet une analyse holistique à travers une description des représentations sémantiques et conceptuelles de l'acte de langage ainsi que sa réalisation dans le discours. Le concepteur de la SPA, Galatanu, avait elle-même auparavant souligné cette cohésion entre la SPA et la grammaire cognitive de Langacker parce que la SPA se veut une théorie encyclopédique et, de ce fait, elle prend en compte chaque forme de la connaissance d'une entité linguistique ; une connaissance qui contribue au sens de l'expression qui la désigne, comme c'est le cas de la sémantique de Langacker.

Pour notre travail, nous nous intéressons surtout aux modèles cognitifs idéalisés de Lakoff (1987) afin de faire une représentation cognitive ou conceptuelle de l'acte de langage. Galatanu et al (en préparation), soulignent que l'acte de langage en tant que conception établie et catégorisée dans l'esprit et régi par des conventions linguistiques et culturelles, représente une matrice représentationnelle à structures multiples, un gestalt expérientiel au sens de Lakoff (1987).

4. Les modèles cognitifs idéalisés (MCI)

Selon Fillmore (1975), les savoirs sémantiques sont encyclopédiques dans le sens où tout le savoir relatif à un mot est essentiel pour comprendre sa signification. Un mot active ou évoque un cadre (*frame*) de savoirs sémantiques liés à un concept spécifique auquel il se réfère. Les gens catégorisent le monde de façon différente dans le monde entier parce que notre connaissance du monde est organisée mentalement sur la base de nos expériences humaines. Lakoff (1987) postule que les entités linguistiques sont des *catégories naturelles*. En tant que catégorie naturelle chaque mot comporte un certain nombre de significations liées

par un concept de ressemblance de famille (*family resemblance*) (Wittgenstein 1953). Ces significations affichent des effets prototypiques, (Rosch 1973).

La catégorisation est au sein du système humain de conceptualisation car elle tient compte de l'organisation des concepts dans un réseau de connaissances encyclopédiques. Lakoff postule que sans cette habilité de catégoriser on ne peut pas fonctionner ni dans le monde physique ni dans les vies sociale et intellectuelle. Les mots deviennent des catégories, des classes de concepts, le concept étant une forme de pensée humaine ou une représentation mentale.

Selon la théorie de Lakoff, notre connaissance du monde est organisée par des modèles cognitifs idéalisés (MCIs). Les MCI parviennent de quatre sources, la sémantique de *frames* de Fillmore (1975), la théorie de la métaphore et de la métonymie de Lakoff et Johnson (1980), la grammaire cognitive de Langacker (1987) et la théorie des espaces mentaux de G. Fauconnier (1985). Les significations des mots sont décrites par rapport à ces modèles cognitifs idéalisés et non en rapport avec la réalité « objective » du monde (Lakoff 1987). Ces modèles sont idéalisés parce qu'ils sont abstraits et ne peuvent pas assimiler toute la complexité de la réalité. Ce sont des conceptualisations de nos expériences et c'est pour cela que cette réflexion peut ne pas être conforme à la réalité et qu'elle est subjective. Lakoff donne l'exemple du MCI de la semaine qui est habituellement de 7 jours, (5 jours de travail et 2 jours de repos). Cette vision est idéalisée parce qu'une semaine de 7 jours n'existe pas objectivement dans la nature. La théorie des modèles cognitifs idéalisés est supposée pouvoir expliquer toute forme d'expérience humaine par rapport au monde : les concepts concrets de la physique, les concepts abstraits et même les concepts langagiers. Notre conceptualisation du monde peut en effet, correspondre ou ne pas correspondre du tout au monde réel car elle est construite à partir de nos expériences, « an idealized cognitive model may fit one's understanding of the world either perfectly, very well, somewhat well, pretty well, badly, or not at all » (Lakoff 1990 :70).

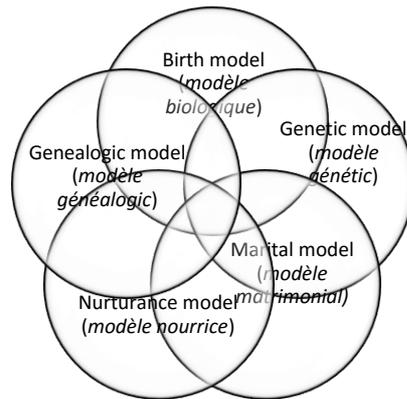
Le MCI est donc une structure de connaissances complexes, de manifestations d'amoncellements ou de confrontations de cadres internalisés correspondant à des connaissances idéalisées du monde et de son fonctionnement. Les réalisations linguistiques ne sont qu'une partie des symptômes des effets de typicalité que Lakoff explique en termes de MCI schémas d'images (*simplest typicality effect- Image-Schemas*), propositionnel (*radial category, cluster*), métonymie (*metonymy*) et métaphores (*metaphores*).

Le MCI à structure de schémas d'images comprend la catégorisation de base et le plus concret dans la conceptualisation et se fait à travers des représentations schématiques

kinesthésiques (Johnson 1987). Cette structure est caractérisée par une perception *gestaltique* (le tout est plus que les parties qui le forment), les images mentales, des expériences sensorimotrices comme celle du premier âge et notre proprioceptivité de ces mouvements. Lakoff, souligne que les recherches sur les niveaux de base de la catégorisation ont montré que notre expérience humaine préconceptuellement structurée à ce niveau et que nous avons des capacités générales qui nous permettent de faire face aux objets du monde réel via une perception gestalt et la formation d'images mentales très riches (Lakoff 1987). Les expériences et les conceptualisations les plus complexes se construisent sur cette structure de base.

Plus complexe que les MCI à schémas-images, la catégorie propositionnelle peut être structurée de plusieurs manières. Ces structures spécifient les éléments, leurs propriétés et leurs relations entre eux. Un simple MCI de cette catégorie peut consister en un rangement structuré des parties d'un tout, avec des relations sémantiques variées entre les parties par exemple, agent, objet etc. D'autres structures plus complexes incluent ceux de la catégorie radiale (*radial category*), important dans la considération des métaphores (sujettes à des extensions) dans l'usage quotidien, afin d'expliquer de nouvelles manifestations. Deux exemples des MCI de la catégorie 'Mère' ci-dessous (Lakoff 1990 :104):

MOTHER (*Mère*)



Schema 5: defined by core meaning (Défini à partir du noyau)

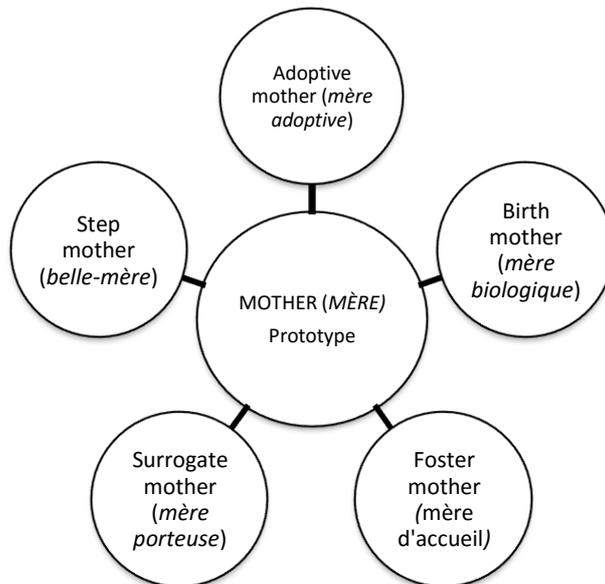


Schéma 6: defined by core divergence (Défini à partir de divergence de noyau)

Les MCI de *mère*, tels qu'ils sont illustrés dans les schémas ci-dessus, impliquent l'activation des domaines et des concepts liés à la mère dans une culture donnée. Ce ne sont pas des catégories exhaustives car ces concepts représentent des domaines qui, eux aussi, ont d'autres structures conceptuelles impliquant d'autres concepts et domaines.

Les modèles métaphoriques et métonymiques impliquent une cartographie partielle d'une structure d'un domaine source à un domaine cible. Les modèles métaphoriques sont des cartographies, *mappings*, des modèles propositionnels ou des schémas-images qui font une

correspondance entre une structure appartenant à un domaine et une autre structure appartenant à un autre domaine. Les modèles métonymiques représentent une structure partie-tout, une partie d'une entité représente le tout. Alors que le processus de cartographie peut être partiel, les parties du domaine source qui sont cartographiées seront intérieurement consistantes et les éléments instables ou opposés à la métaphore seront systématiquement exclus. Le domaine source d'un modèle métaphorique est structuré par un MCI propositionnel ou schéma-image alors que pour un modèle métonymique, le domaine source et le domaine cible sont les mêmes, structurés par un seul MCI. Une partie A de l'ensemble du concept B représente le concept B, par exemple, « *Londres critique Paris d'avoir vendu des armes à la Russie...et fait de même* ».

L'acte de langage peut en effet prendre une structure propositionnelle, schématique ou une association métaphorique ou métonymique. A. Goldberg (1995) souligne que les verbes et les constructions verbales sont aussi des structures radiales. Pour notre construction de la représentation conceptuelle des actes illocutionnaires, nous allons nous appuyer sur les modèles cognitifs propositionnels. Cette représentation conceptuelle montre les concepts qui correspondent au domaine cible dans une « dissymétrie de saillance » de spécifications de l'acte de langage étudié, (Bellachhab 2012). La saillance des éléments faisant partie de la représentation conceptuelle de l'acte de langage est mesurée en termes de fréquence d'évocation ainsi que par ordre d'évocation dans le discours déclaratif des locuteurs interrogés dans les deux langues.

TROISIEME PARTIE : ANALYSE SEMANTICO-CONCEPTUELLE DES ACTES DE LANGAGE *REPROCHER*, *BLÂMER*, *ACCUSER* ET *INSULTER*

Introduction

Dans cette partie nous analysons les représentations sémantiques et modales ainsi que les représentations conceptuelles des actes de langage *REPROCHER*, *BLÂMER*, *ACCUSER* et *INSULTER* en français et en tswana. Nous essayons d'analyser les significations lexicales des verbes qui désignent les actes dans chaque langue, les conceptualisations des actes et les traits les plus saillants au niveau cognitif. La saillance cognitive dépend en grande partie de l'expérience et la fréquence du concept dans la vie des interlocuteurs.

Pour réaliser les actes menaçants le locuteur doit, paradoxalement, transgresser les règles de la théorie de la politesse qui veut que le locuteur veille à la préservation de sa face et à celle de son interlocuteur. Pour les trois acte de langage *REPROCHER*, *BLÂMER*, et *ACCUSER* et dans une certaine mesure pour l'acte *INSULTER*, l'acte offensif préalablement commis par le destinataire est perçu comme une rupture du code social partagé par les interlocuteurs. Cette rupture causée par le destinataire donne, par la suite, le droit au locuteur de manifester son mécontentement par un blâme ou de désigner le responsable afin de le culpabiliser pour le fait négatif qu'il aurait commis. Mais, l'acte d'insulte, même dans les cas où le destinataire serait en tort, relève de l'impolitesse car elle s'attaque directement à la dignité du destinataire dans le seul but de le rabaisser.

Les verbes de jugement tel que « *blâmer* », « *accuser* », « *reprocher* », « *critiquer* » et « *réprimander* » impliquent une « structure de rôle » pour décrire les conditions indispensables à leur bon fonctionnement (Fillmore, 1977). Selon Fillmore ces conditions sont les suivantes : la Situation, l'affecté, le Défendeur, Juge, la Déclaration et le Destinataire. La situation se réfère à une action ou un état de choses quelconque. L'affecté, dans le cas de verbes de communication menaçants, est concerné par la situation de manière défavorable. Le défenseur est celui supposé être responsable de la situation. Le juge est celui qui prononce le jugement concernant la situation ou le défendeur. La déclaration est l'énonciation destinée au Destinataire.

Nous avons repris les conditions de Fillmore en les adaptant à notre travail étant donné que nous traitons les actes de langage qui expriment le reproche, le blâme, l'accusation et l'insulte. L'Affecté et le Juge ou l'origine Locutionnaire renvoient au sujet parlant que nous appellerons le locuteur, le Défendeur est aussi le Destinataire que nous appellerons

destinataire. La Situation se réfèrera aussi à une action ou au contenu propositionnel de l'acte illocutionnaire.

Notre noyau est construit sous la forme suivante : L fait référence au locuteur - sujet parlant, D au destinataire, P à une action ou une situation. Selon le modèle de la SPA *donc* (DC) et *pourtant* (PT) sont des connecteurs qui expriment un enchaînement discursif ou argumentatif conforme au protocole sémantique du mot.

Chapitre I: L'acte de langage *REPROCHER*: représentations sémantico-modales et conceptuelles

Introduction

L'acte de *REPROCHER*, comme nous l'avons souligné dans le Chapitre I de la deuxième partie de notre travail, est un acte de langage qui est classé initialement dans la catégorie des comportatifs par Austin (1962) puis dans la catégorie des actes illocutionnaires expressifs de Searle (1972). C'est un acte qui exprime une attitude ou une réaction face à la conduite du destinataire (Austin 1962) ou l'état psychologique du locuteur (Searle 1972). Comme le souligne Galatanu et Pino Serrano (2012), à la différence des actes de langage *ACCUSER*, *BLÂMER* et *INSULTER*, qui ont chacun une visée perlocutionnaire canonique orientée vers la provocation d'un sentiment de malaise ou une perte de face du destinataire, l'acte de reproche a pour intention primaire la manifestation des affects négatifs ressentis par le locuteur par rapport au destinataire ou à un acte dont il est responsable. En tant qu'acte menaçant le reproche est tout de même susceptible d'entraîner une perte de face du destinataire. Dans ce sens, les actes de langage que nous étudions dans ce travail, ainsi que d'autres actes tels que *CRITIQUER*, *RÉPRIMANDER* et *DÉSAPPROUVER*, sont liés à l'acte de reproche car ils impliquent une évaluation négative, la responsabilité du destinataire et le plus souvent des sentiments négatifs qui sont ressentis par le locuteur.

Comme pour les conditions essentielles à la réalisation de l'acte de promesse analysé par Searle (1972), la bonne réalisation de l'acte de reproche se doit de suivre les conditions préalables ci-dessous :

- D (destinataire) fait X (acte reprochable) qui va à l'encontre d'un système de valeurs que partage D et L (locuteur),
- X est défavorable à L et/ou à autrui
- L dit P qui se réfère directement ou indirectement à X

Nous avons souligné dans la partie précédente que l'acte reprochable légitimise la manifestation du désaccord par le locuteur étant donné que le destinataire est supposé avoir enfreint une des valeurs communes aux deux interlocuteurs, mais, comme nous allons le voir dans la réalisation linguistique de l'acte *REPROCHER*, le locuteur est parfois contraint de recourir à des stratégies d'adoucissement de la menace que son acte pose au destinataire afin de créer une issue de sortie du conflit mais il peut aussi renforcer son acte s'il le juge nécessaire.

Lorsque le locuteur perçoit un acte qu'il peut reprocher au destinataire il a plusieurs stratégies d'action. Le locuteur peut choisir de ne pas réaliser l'acte de reproche. Ainsi, selon Olshtain et Weinbach (1993), il a plusieurs récompenses : il évite de produire un acte potentiellement menaçant pour la face du destinataire, il peut être considéré par le destinataire comme étant poli et prévenant. La réalisation du reproche pourrait mettre en péril le potentiel de réparation de l'acte initial commis par le destinataire et mettre en danger la position du locuteur par rapport au destinataire.

Le locuteur pourrait décider de réaliser l'acte de reproche d'une façon indirecte sans mentionner ni l'objet de reproche ni la responsabilité du destinataire. Cela pourrait entraîner les mêmes récompenses que dans la non-réalisation de l'acte de reproche ainsi qu'un acte de réparation dans le cas où le sens implicite du message est reconnu par le destinataire (Olshtain et Weinbach 1993 :109).

Autrement, le locuteur peut réaliser l'acte de reproche en y ajoutant des éléments d'atténuation ou sans adoucisseur dans le cas où il estime que les conséquences de son acte sont négligeables. Dans le dernier cas, le locuteur pourrait accompagner le reproche d'un acte de menace ou même d'une insulte ce qui implique qu'il est prêt à assumer le conflit avec le destinataire. Nous verrons, dans le chapitre qui traite les réalisations linguistiques, qu'en effet la réalisation directe du reproche est souvent suivie d'un acte qui renforce le reproche.

1. L'acte de langage *REPROCHER* en français et en tswana : *représentations sémantiques*

Selon Olshtain & Weinbach (1986) pour qu'il y ait reproche, le destinataire doit faire un acte contraire aux normes sociales qu'il partage avec le locuteur. Ana-Maria Cozma (2012 : 4) souligne aussi que, « le reproche découle avant tout de ce qui est tenu pour souhaitable, nécessaire, bien, etc. par celui qui fait le reproche ». C'est-à-dire que, les interlocuteurs partagent un système de valeurs où P n'est pas désirable et le reproche résulte de la transgression de ce système de valeurs par le destinataire.

Nous commençons ce chapitre par un regard sur les représentations sémantiques puis modales de l'acte de reproche en français et tswana avant de nous pencher sur les représentations conceptuelles.

1.1 Représentation sémantique de l'acte de langage *REPROCHER* en français

Pour construire la signification lexicale d'une unité lexicale selon le modèle de la sémantique des possibles argumentatifs que nous adoptons, le discours lexicographique est confronté au discours métalinguistique des locuteurs visés dans un premier temps. Nous nous sommes servis de quatre dictionnaires de la langue française dont le Trésor de la langue française en ligne, Larousse en ligne, le Petit Robert 1998 et le Nouveau Petit Robert 2008.

Les définitions que nous avons trouvées dans les dictionnaires et celles des locuteurs français natifs sur le verbe « *reprocher* » et son nominal « *reproche* » ont validé le noyau de l'acte *REPROCHER* construit par Galatanu et Bellachhab (2011) que nous reprenons pour notre analyse de l'acte en français. Néanmoins, concernant, les dictionnaires il faut souligner que les meilleures définitions qui correspondent à notre conception du reproche sont celles du Trésor de la langue française et Larousse qui valide l'hypothèse selon laquelle le reproche est un acte orienté principalement vers l'expression d'un affect négatif par le locuteur. Le Petit Robert donne une définition assez circulaire du reproche en reprenant la notion du blâme pour le définir, quelque chose que Wierzbicka (1987, 1991, 1992, 1996) reproche au dictionnaire et qui est l'une des choses qui l'a inspiré à créer un métalangage qui permet d'éviter une telle circularité. Aussi, la notion du blâme nous semble être plus marquée par les notions de morale et de sanction, ce qui n'est pas le cas de l'acte de reproche.

Définitions de dictionnaires

REPROCHE, *subst. masc.*

- **Le Trésor de la langue française informatisée**

a) Parole, écrit ou mimique par lesquels on signifie à quelqu'un sa désapprobation ou son mécontentement à l'encontre de ce qu'il a fait ou dit. *Synon. admonestation, remontrance.*

- **Dictionnaire de français LAROUSSE informatisée**

b) Ce qu'on dit à quelqu'un pour lui exprimer son mécontentement, sa désapprobation sur son comportement

- **Le Petit Robert de la langue française, 1998**

c) Un blâme formulé à l'encontre de quelqu'un, un jugement défavorable sur un point particulier, pour inspirer la honte ou le regret, pour amender, corriger.

Synonymes : admonestation, objurgation, remontrance, réprimande, semonce.

- Le Nouveau Petit Robert, 2008

d) Blâme formulé à l'encontre de qqn, jugement défavorable sur un point particulier, pour inspirer la honte ou le regret, pour amender, corriger.

➤ **Admonestation, objurgation, remontrance, réprimande, semonce.**

REPROCHER, *verbe trans.*

- La Trésor de la langue française informatisée

a) Signifier qu'on désapprouve, blâme ou regrette telle action ou telle attitude de celui à qui l'on s'adresse. Synon. *faire grief à qqn de qqc.* (v. *grief*²). *Reprocher une erreur, un crime; reprocher ouvertement, à mots couverts, injustement.*

- Dictionnaire de français LAROUSSE informatisée

b) Blâmer quelqu'un en le rendant responsable d'une faute, d'une chose fâcheuse

- Le Petit Robert de la langue française, 1998

c) Critique, objection, sans blâme moral ou bien attitude, expression qui laisse entendre qu'on porte un jugement défavorable sur quelque chose, que l'on blâme la personne à qui on s'adresse ainsi.

- Le Nouveau Petit Robert, 2008

d) Représenter à (qqn) en le blâmant (une chose condamnable ou fâcheuse dont on le tient pour responsable) (cf. faire grief, faire honte* de).

1.1.1 ***Le noyau***

Zone modale : *affective*

Axiologie : *Bivalent*

Classe : Comportatifs (Austin)

Acte illocutionnaire expressif (Searle 1972, Vanderverken, 1988)

Classe grammaticale : *verbe transitif*

REPROCHER

L savoir /croire P de D défavorable

DC

L personnellement sensible que P de D défavorable

DC

L éprouver des sentiments négatifs à cause de P

DC

L dire 1, 2 et 3

Schéma 7 : Adaptation de la Représentation sémantique de l'acte *REPROCHER* de (Galatanu, Bellachhab, 2011)

L'article de Galatanu, Bellachhab (2011) qui étudie l'ancrage culturel dans la conceptualisation de l'acte de reproche en français et en chinois montre une saillance marquée en français au niveau de l'appréhension de l'objet de reproche. En effet, ils montrent que le locuteur est personnellement affecté par l'acte reprochable. Cela entraîne chez le locuteur des affects négatifs qui vont motiver l'expression de son mécontentement auprès du destinataire en forme de reproche. Même si les définitions des dictionnaires ainsi que le discours métalinguistique des locuteurs français montrent une proximité entre *REPROCHER* et *BLÂMER* et que certains dictionnaires les donnent comme synonymes, une analyse de la signification lexicale des deux verbes de communication montre des spécificités cruciales qui permettent de les distinguer. Le reproche semble être orienté principalement vers la manifestation du désaccord alors que le blâme qui représente, selon la Trésor de langue française en ligne, « des sérieux reproches », s'oriente non seulement vers un jugement moral sur le destinataire mais le blâme est aussi une sanction qui a pour visée spécifique de susciter un sentiment de malaise chez le destinataire.

Le dire du locuteur, *L dire 1, 2,3*, qui représente la réalisation linguistique du reproche, correspond à ce que le locuteur à l'intention d'exprimer des faits liés à l'acte qu'il trouve défavorable ainsi qu'aux sentiments négatifs qu'il éprouve à cause de l'acte dont il tient comme responsable le destinataire.

1.1.2 Les stéréotypes

L'association des quatre éléments qui constituent le noyau de l'acte *REPROCHER* avec d'autres représentations sémantiques crée des stéréotypes culturellement ancrés et assez stables mais qui évoluent avec le temps. Les stéréotypes constituent des configurations

argumentatives modalisées car l'inscription des valeurs modales se manifeste même à ce niveau de la signification lexicale.

Noyau	Stéréotypes
<p>L savoir /croire P de D défavorable</p> <p>DC L personnellement sensible que P de D défavorable</p> <p>DC L éprouver des sentiments négatifs à cause de P</p> <p>DC L dire 1, 2, et 3</p>	<p>DC 1. P engagement/promesse non tenu(e), être préjudiciable, nuisible, blessant, erreur, faute, crime</p> <p>DC 2. P excessif, insupportable, inacceptable, irraisonnable</p> <p>DC 3. mécontentement, déception, frustration, colère, désaccord, rancune, insatisfaction</p> <p>DC 4. P être nuisible, admonester D, remontrer D, D devoir prendre conscience de ses actes, D devoir se rattraper, demander des explications, mots de critique, L dire des mots qui exprime le mécontentement</p>

Tableau 4 : Noyau et stéréotypes du verbe « reprocher »

Dans la culture française, la première strate du noyau de *REPROCHER* : *L savoir /croire P de D défavorable* permet des associations avec des éléments qui, dans la conceptualisation d'un locuteur français, sont considérés comme ayant une valeur défavorable et reprochable. Il peut s'agir d'une promesse non tenue, de voisins jugés trop bruyants ou d'un rendez-vous manqué.

Or, comme nous l'avons souligné, les stéréotypes peuvent varier d'une culture à une autre. En effet, les analyses des réalisations linguistiques du tswana nous ont révélé que certaines situations ou actes qui suscitent le reproche dans le contexte français ne le suscitent pas systématiquement dans le contexte tswana. Les DCT proposés aux locuteurs des deux langues étudiées montrent ce qui pourrait être une conceptualisation différente de la promesse. Alors que tous les locuteurs français reprochaient une promesse non tenue, cela n'est pas toujours le cas en tswana. Selon E. Inge (2002), dans certaines cultures africaines, le locuteur est capable de faire un acte de promesse alors qu'il est conscient de ne pas pouvoir « réussir » l'acte. Faire des excuses ou dire qu'il ne pourrait pas réaliser ce qui est attendu de lui par le destinataire constituerait une perte de face pour les deux interlocuteurs. Il est donc préférable de faire une *promesse de politesse*, « polite promise » que de refuser une demande. Dans la culture occidentale il est préférable de présenter des excuses afin de sauver la face au

lieu de faire une promesse que l'on ne peut pas tenir. Dans le contexte français il est inconcevable de faire une promesse en sachant qu'on ne peut pas la tenir.

Pour les deuxième et troisième strates nous avons trouvé des stéréotypes qui confortent l'idée d'une appréhension personnelle et désagréable de l'objet de reproche par le locuteur. Le locuteur peut trouver l'acte dont il reproche le destinataire, gênant, insupportable, irraisonnable ou inacceptable. Cette sensibilité aux valeurs négatives de l'acte reprochable motive des affects négatifs tels que la frustration, la colère, la déception ou l'insatisfaction, des sentiments qui vont ensuite être exprimés par les mots de reproches qui manifestent l'état d'âme ou le désaccord du locuteur.

1.1.3 *Les possibles Argumentatifs*

A partir du dispositif noyau- stéréotypes (*N- Sts*) nous avons pu calculer les séquences discursives virtuelles et potentielles en associant *REPROCHER* avec les éléments de ses stéréotypes.

REPROCHER	<i>DONC</i> L PENSER /CROIRE D ETRE	<ul style="list-style-type: none"> - Faute - Erreur - Crime - Promesse non-tenue - Nuisible - Blessant
	<i>DONC</i> P ETREPOUR L	<ul style="list-style-type: none"> - Inadmissible - Excessif - Insupportable - Irraisonnable
	<i>DONC</i> L SENTIR SENTIMENT DE	<ul style="list-style-type: none"> - Mécontentement - Stress - Déception - Frustration - Colère - Désaccord - Rancune/rancœur - Amertume - Tristesse
	<i>DONC</i> L DIRE	<ul style="list-style-type: none"> - P être fautive, erreur, ne pas être bien, excessif, insupportable - D être mécontent, être déçu par D ou par P de D, L ne pas être content, L ne pas être d'accord, éprouver de la colère, des mots de

		reproches, de critique, d'insulte etc.
--	--	---

Tableau 5 : Possibles Argumentatifs de l'acte *REPROCHER* en français

Les déploiements discursifs de l'acte de reproche dans notre corpus montrent une conformité aux possibles argumentatifs qui sont générés par les stéréotypes que nous avons identifiés à partir des dictionnaires et du discours métalinguistiques de locuteurs français. Les exemples donnés ci-dessous montrent cette conformité au protocole sémantique de l'acte de reproche tel que nous l'avons décrit. L'énonciation (38), est liée à la croyance du locuteur que télécharger des jeux vidéo n'est pas bien donc que c'est interdit. Pour l'exemple (39), l'acte qui déclenche l'énonciation lui est défavorable et suscite en lui un affect négatif (40). L'insulte (41) peut être une manifestation de l'affect négatif que ressent le locuteur vis-à-vis du destinataire ou de l'acte dont il est tenu responsable.

38) *Je t'ai interdit de télécharger des jeux vidéo.*

39) *C'est insupportable.*

40) *Je suis hyper en colère.*

41) *Je te chie dans la bouche.*

1.2 Représentation sémantique de l'acte de langage *REPROCHER* en tswana

Pour construire la représentation sémantique de l'acte *REPROCHER* en tswana, nous n'en avons suivi le même protocole utilisé pour construire la signification lexicale de l'acte de reproche en français. Nous avons été limités au niveau du nombre de dictionnaires car nous n'avons eu que deux à notre disponibilité. Cependant, les deux dictionnaires ainsi que les définitions données par les locuteurs botswanais nous ont permis de construire une signification lexicale de l'acte de reproche en tswana qui correspond à l'idée que nous avions de l'acte.

Définitions de dictionnaires

KGALMELO/REPROCHE : *subst.*

Tlhalosi ya medi ya setswana : *Dictionnaire des racines de la langue tswana*, (Otlogetswe T, 2012).

- Kgato kgotsa mokgwa wa go itsa motho go dira sengwe se se sa siamang

Manière d'interdire ou d'empêcher quelqu'un de faire quelque chose de pas bien/mauvaise

KGALEMA/ REPROCHER : *verbe transitif, intransitif*

Thanodi ya setswana : *Dictionnaire du tswana*, (Kgasa MLA, Tsonope J, 2008).

- “Bontsha ka lefoko gore se se dirwang ga se a siama.”

Montrer avec un mot que ce que l'on fait n'est pas bien.

- “Go bua le motho o mo itsa go dira sengwe se se maswe.”

Parler avec une personne en lui interdisant/empêchant de faire quelque chose de mauvais.

Tlhalosi ya medi ya setswana : *Dictionnaire des racines de la langue tswana*, (Otlogetswe T, 2012).

- “Go bua mafoko a kgalo o a raya mongwe gore a seka a tlhola a dira sengwe se se sa siamang.”

Dire des mots de critique à quelqu'un pour qu'il ne fasse plus quelque chose de mauvais.

La définition du substantif *reproche*, ajoute un élément qui n'était pas marqué dans les définitions du verbe *REPROCHER*, celui de manière. Cela implique qu'un reproche peut se faire autrement que par les mots et cela explique pourquoi dans la signification de l'acte *REPROCHER*, au niveau des stéréotypes et des possibles argumentatifs, nous avons trouvé des unités lexicales telles que *punition*, *frapper/taper* et *bâton* associés à l'acte de reprocher ainsi que dans les déploiements discursifs. Les définitions données par les dictionnaires montrent aussi une conceptualisation assez différente de celle des dictionnaires français car reprocher en tswana semble être orienté vers l'interdiction d'un acte jugé offensif ainsi qu'à empêcher la réapparition d'un tel acte. Cela implique bien entendu, comme en français, l'expression d'un affect négatif tel que la colère mais certaines réalisations linguistiques en tswana, qui en français correspondent aux actes de reproche ou au contexte de reproche, ne peuvent pas être décrits comme « *go kgalemela* » *reprocher* en tswana. Prenons l'exemple des Situations 4 et 8 de notre DCT sur la réalisation linguistique du reproche ci-dessous :

Situation 4

Vous aviez un rendez-vous avec votre collègue de classe pour travailler ensemble sur un exposé. Vous n'étiez pas à l'heure pour le rendez-vous. Quelle serait sa réaction ? Imaginez le dialogue.

Situation 8

Votre meilleur(e) ami(e) vous a invité à son mariage. Vous lui avez confirmé votre présence. Malheureusement, vous n'avez pas pu y assister. Quelle serait la réaction de votre ami(e) ? Imaginez le dialogue.

Dans les deux situations il s'agit de susciter des réalisations linguistiques de reproches chez le locuteur. Dans le contexte français, en rapportant ce que lui a dit le locuteur, le destinataire peut décrire le discours du locuteur comme des reproches si bien entendu le locuteur a fait des énonciations qui correspondent à la signification de l'acte *REPROCHER*. En revanche, dans le contexte botswanais le locuteur ne dirait pas que le locuteur lui a reproché en reprenant le verbe « kgalemela » – (*reprocher*) en tswana. Le destinataire pourrait dire que le locuteur a exprimé son affect négatif par rapport au retard ou à l'absence du destinataire, que le locuteur lui a critiqué son retard ou son absence mais il ne peut pas dire qu'il lui a reproché son retard ou son absence. Par contre, le locuteur peut dire qu'il a été sujet à des reproches dans toutes les autres situations.

Il nous semble que le facteur du temps et de la récurrence est crucial dans la conceptualisation du reproche en tswana. Le reproche semble s'appliquer à une action défavorable qui risque de se produire, qui se produit dans le présent, qui vient de se produire (*passé récent*) ou qui s'est déroulée dans le passé. Mais, pour qu'il ait reproche, il semble qu'il doit y avoir un risque de récurrence d'où l'importance de l'empêcher. D'habitude on ne prévoit pas de se marier plusieurs fois donc rater le mariage de sa meilleure amie ne peut pas être considéré comme une habitude qui risque de se reproduire. De même, si un seul rendez-vous pour préparer l'exposé a été prévu la situation ne devrait pas se répéter. Par contre, si le destinataire a la fâcheuse habitude d'être en retard un reproche pourrait être envisagé pour l'arrêter. Dans ce sens, le reproche en français semble être différent du reproche en tswana.

1.2.1 *Le noyau*

Zone modale : *affective*

Axiologie : *Bivalent*

Classe : *Comportatifs, Expressif* (Austin, Searle)

Classe grammaticale : *verbe transitif*

REPROCHER/KGALEMA

M o akanya gore P wa ga MM ga a siama (*L penser P de D affectif négatif*) (1)

JALO

M o ikutlwa a amiwa ke P w aga MM (*L personnellement et/ou impersonnellement sensible que P de D affectif négatif*) (2)

JALO

M o nna le maikutlo a a sa siamang ka ntlha ya P (*L éprouver des affects négatifs à cause de P de D*) (3)

JALO

M o batla go emisa P wa ga MM (*L vouloir faire arrêter P de D*) (4)

EBILE

M o raya MM a re 1, 2, 3, 4 (*L dire 1, 2, 3 et 3*)

Schéma 8 : Noyau du verbe « reprocher » en tswana

Selon la description sémantique que nous avons faite du reproche en tswana, l'action qui provoque le reproche en tswana peut être ressentie personnellement ou collectivement. Dans cette culture où la collectivité prône sur l'intérêt individuel chaque membre de la communauté semble être directement ou indirectement concerné par ce qui se produit dans la communauté et doit sanctionner tout acte portant préjudice à la personne ou à la société. C'est pour cela qu'une femme portant un nourrisson en ville peut se voir disputer par de parfaites inconnues si elles jugent que l'enfant n'est pas « assez couvert » ou qu'il est encore trop jeune pour sortir de la maison. Des jeunes jouant dans la rue peuvent recevoir une punition du/de la voisin(e) ou d'un chauffeur de taxi pour leur imprudence. Dans cette culture, le professeur est considéré comme un parent et a le droit de faire des reproches à un élève errant par les moyens qu'il juge convenables. Le but d'un reproche se manifeste par une volonté de vouloir faire cesser l'acte reprochable par une manifestation de son désaccord. L'acte blâmable peut être un acte d'impolitesse, un manque de respect, une insulte etc. (tous ces actes constituent un manque de *botho*).

Dans cette culture où la collectivité prime sur l'individualisme, les actes d'un individu touchent non seulement ses proches (ses parents, sa famille etc.) mais ils touchent également sa communauté. Que ce soit pour la remercier pour un acte bienveillant ou pour lui reprocher une faute, la personne concernée peut recevoir souvent des félicitations destinées à ses parents ou dans le cas contraire des reproches destinés à ceux qu'ils l'ont élevé. Donc on entend souvent des interrogations sur l'identité des parents ou même sur le groupe ethnique qui reçoit la récompense ou assume la responsabilité des actes de l'un des leurs. Les valeurs de la

communauté sont donc transmises non seulement par les parents mais par chaque membre de la communauté.

Dans cette perspective, l'éducation morale des jeunes est le devoir de toute personne âgée et cette dernière peut, à son tour, se voir reprocher un manque à son devoir le cas échéant. Ainsi, la volonté du sujet parlant semble être régie par une morale déontique de *devoir faire* ou de *devoir dire*.

1.2.2 Les stéréotypes

Noyau	Stéréotypes
M o akanya gore P wa ga MM ga a siama <i>L penser P de D affectif négatif</i>	DC (1) Go tlhoka maitseo (<i>manque de respect</i>), maitsholo a a sa siamang (<i>impolitesse</i>), go tlhoka botho, (<i>manque de « botho »</i>), molato, (<i>faute</i>), phoso (<i>erreur</i>)...
DC M o ikutlwa a amiwa ke P wa ga MM <i>L personnellement ou impersonnellement sensible que P de D affectif négatif</i>	DC (2) Go tlhabiwa ke ditlhong (<i>Avoir honte à cause de P de D</i>), go tenega (<i>colère de L causé par P de D</i>),
DC M o nna le maikutlo a a sa siamang ka ntlha ya P <i>L éprouver des sentiments négatifs à cause de P</i>	DC (3) Go tenega (<i>colère</i>), kutlobotlhoko (<i>tristesse</i>), ditlhong/go swaba (<i>honte</i>), go sa itumela, (<i>mécontentement</i>), kgotlhang (<i>désaccord</i>), go sulahalelwa (<i>dégoût</i>)...
DC M o batla go emisa P wa ga MM <i>L vouloir faire arrêter P de D</i>	DC (4) Itsa (<i>Interdiction de ne plus faire</i>), Tlhagisa (<i>Avertissement</i>), Emisa (<i>faire arrêter</i>), Shapa (<i>punition (corporelle)</i>), Thupa (<i>fouet</i>) etc.
ET M o raya MM a re 1, 2,3, 4 <i>L dire 1, 2, 3 et 4</i>	DC (5) M o itsa MM go dira P (<i>L Interdire D de faire P</i>), M o gakolola MM (<i>L conseiller D de ne pas faire D</i>), M o omanya MM (<i>L disputer D</i>), M o kgala MM (<i>L critiquer D ou P de D</i>) etc.

Tableau 6 : Stéréotypes du verbe « reprocher » en tswana

Les stéréotypes, selon la SPA, représentent un ensemble ouvert d'associations des éléments du noyau avec d'autres représentations dans des blocs de signification

argumentative qui sont relativement stables, mais ancrés dans une culture donnée (Galatanu, 2012). Dans la culture tswana, est reprochable tout acte qui peut être décrit comme témoignant d'un manque de *botho* : manque de respect, impolitesse, répondre à un adulte, ne pas saluer un adulte parmi d'autres. Comme les actes d'un individu reflètent souvent sur son entourage la honte est un sentiment qui peut être ressenti par le locuteur, que l'acte reprochable soit commis en sa présence ou non. Que le locuteur soit affecté personnellement ou non par un acte reprochable commis il peut exprimer son mécontentement, son désaccord par des sentiments tels que la colère et la tristesse. Sa principale préoccupation étant de manifester son mécontentement afin d'arrêter l'acte reprochable, dans les stéréotypes liés à cette volonté nous trouvons des éléments comme *interdiction de faire, avertissement, punition corporelle* et *fouet*. Le fouet est la punition par défaut réservée aux enfants dans la culture botswanaise. Les termes du reproche incluent donc des mots qui interdisent, des mots qui conseillent, des mots qui disputent, des mots de disputes et même des mots d'insultes.

Néanmoins, l'insulte ou les mots jugés très rabaissants sont à utiliser avec précaution car, comme le dit une expression tswana, « *Susu ilela suswana, gore Suswana a tle a go ilele* » (Susu révère Suswana 'petit Susu' pour que petit Susu te révère). C'est-à-dire que le plus âgé doit montrer l'exemple au plus jeune ; l'adulte doit montrer le respect au jeune pour apprendre à ce dernier à le respecter à son tour. S'il le reproche par des moyens irrespectueux, comme les insultes, ça sera à son détriment parce que le jeune va apprendre à lui manquer de respect à son tour. Une personne plus âgée peut ainsi, se faire reprocher d'utiliser des mots jugés trop rabaissants pour faire des reproches à une jeune personne.

1.2.3 Les possibles argumentatifs

REPROCHER	DONC L PENSER/CROIRE P ÊTRE	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de respect - Impolitesse - Manque de « <i>botho</i> » - Faute - Erreur
	DONC P ÊTRE POUR L	<ul style="list-style-type: none"> - Inacceptable - Ne pas être bien pour L ou autrui
	DONC L SENSIBLE À P DE D	<ul style="list-style-type: none"> - L avoir honte à cause de P - P affecte autrui négativement - P provoquer la colère de L
	DONC L VOULOIR FAIRE D ARRÊTER P	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction - Avertissement - Punition corporelle /fouet
	DONC L DIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire D de faire P - Conseiller D de ne pas et/ou plus faire P - Mots de critique - Ne pas être content - Mots de menace

Tableau 7 : Possibles argumentatifs du reproche en tswana

Les possibles argumentatifs de l'acte *REPROCHER* en tswana, séquences discursives calculées à partir du dispositif N- Sts : PA (Galatanu 2012 : 63) montrent une conformité au protocole sémantique du mot tel que nous l'avons montré. L'évocation de la valeur culturelle de « *botho* » très présente dans la mobilisation discursive des actes menaçants se manifeste dans le reproche (42), comme un rappel que voler est non seulement négatif mais c'est surtout un acte qui va à l'encontre de cette valeur.

42) Ke eng o ikgotlha ka nna, o batla go ntlhokela « *botho* »? *Pourquoi tu te frottes contre moi, tu veux me manquer de "botho"* (Dit à quelqu'un qui essaye de dérober le locuteur de son portefeuille).

Dans cette société où la collectivité semble être présente, et où, comme nous l'avons noté, les actes d'une personne peuvent être portés par ceux de son entourage, l'évocation de la honte ressentie par le locuteur et par autrui est conforme à la conceptualisation du reproche (43).

43) Accuser DC L avoir honte à cause de D

O re tlhabisitse ditlhong ka maitseo a gago. *Ton comportement nous a fait honte.*

1.3 Conclusion

Nos analyses démontrent que l'objet du reproche en tswana est appréhendé au niveau personnel et impersonnel alors qu'en français le sujet parlant est personnellement sensible à l'objet de reproche. Nous expliquons cela par l'appartenance des deux langues à des cultures différentes. Dans la culture tswana la collectivité prend le dessus sur l'intérêt individuel et donc chaque membre de la communauté est directement ou indirectement concerné par ce qui se produit dans la communauté et doit sanctionner tout acte portant préjudice à la personne ou à la société. La culture française prône plutôt l'individualisme. En tswana la faute commise par un individu peut avoir de fortes conséquences non seulement sur lui seul mais également sur son entourage (famille, quartier etc.).

2. Configuration des attitudes modales de l'acte de langage *REPROCHER* en français et en tswana

Nous avons illustré dans les Schémas 9 et 10, les représentations de l'acte de reproche en français et en tswana en termes de modalités illocutionnaires. En effet, nous avons souligné que l'une des approches du modèle de la SPA est de montrer les valeurs modales que portent les entités linguistiques de par leur signification, (Galatanu 2004a, 2007b, 2012).

Représentation modale de l'acte *REPROCHER* en français

REPROCHER

- L <savoir/croire> P de D défavorable <axiologique négatif>
DC
- L personnellement sensible au fait que P de D défavorable <axiologique négatif>
DC
- X <éprouver des affects axiologiques négatifs> envers D à cause de P
DC
- L <vouloir dire> à D
- L <faire savoir/dire> à D que P de D défavorable <axiologique négatif>
- L personnellement sensible au fait que P de D <être défavorable/axiologique négatif>
L <faire savoir/dire> à D
- L <savoir/croire> P de D être défavorable <axiologique négatif>
- L personnellement sensible au fait que P de D être défavorable axiologique négatif
L <éprouver> des affects négatifs envers D à cause de P de D

Schéma 9 : Configuration des attitudes modales de l'acte de langage *REPROCHER* adapté de Galatanu, Bellachhab, 2011

Représentation modale de l'acte *REPROCHER* en tswana

REPROCHER

- L <savoir/croire> P de D défavorable <axiologique négatif>
DC
- L **personnellement et/ou collectivement** affecté par P de D qui est défavorable
<axiologique négatif>
DC
- X <éprouver des affects axiologiques négatifs> envers D à cause de P
ET
- L <vouloir> faire arrêter P de D qui est défavorable <axiologique négatif>
DC
- L <vouloir dire> à D
- L <faire savoir/dire> à D que P de D défavorable <axiologique négatif>
- L personnellement sensible au fait que P de D <être défavorable/axiologique négatif>
L <vouloir> D arrêter P qui est défavorable <axiologique négatif>

DC
 L <faire savoir/dire> à D
 L <savoir/croire> P de D être défavorable <axiologique négatif>
 L personnellement sensible au fait que P de D être défavorable axiologique négatif>
 L <éprouver> des affects négatifs envers D à cause de P de D
 D <devoir> arrêter P qui est défavorable <axiologique négatif>

Schéma 10 : Configuration des valeurs modales de l'acte de langage *REPROCHER* en tswana

Les représentations modales de l'acte *REPROCHER* dans les deux langues montrent que l'acte de reproche mobilise les mêmes valeurs modales en français et en tswana. Cependant, la volonté du locuteur de mettre fin au fait reprochable est appréhendé presque comme un devoir : il est obligé de faire des reproches pour le bien de la communauté et même pour le bien de celui qui reproche, quand il s'agit de jeunes personnes. Le reproche est un acte menaçant mais perçu comme axiologiquement positif dans la mesure où il a une souvent une visée réparatrice.

2.1 Valeurs qui se réfèrent au locuteur

Nous trouvons dans la signification lexicale de l'acte *REPROCHER* en français et en tswana des valeurs modales qui concernent l'attitude du locuteur.

2.1.1 Les valeurs de jugement de vérité : épistémiques et doxologiques

Le locuteur a une représentation du monde et un système de valeurs qu'il *sait*, *croit* ou *pense* partager avec le destinataire. C'est cette certitude ou cette croyance en de valeurs partagées avec le destinataire qui l'« autorise » à questionner, par une expression des affects négatifs ressentis, le comportement ou les agissements du destinataire.

2.1.2 Les valeurs axiologiques : hédoniques –affectives, éthiques-morales et pragmatiques

Etant donné que le reproche est avant tout un acte de manifestation de son désaccord les valeurs modales hédoniques-affectives sont associées au locuteur dans les deux cultures. Nous postulons aussi que, dans une certaine mesure, si le locuteur se positionne comme évaluateur du bien et du mal c'est parce qu'il se positionne vers une valeur éthique morale positive et place le destinataire dans la zone des valeurs éthiques morales négatives. Nous pouvons aussi associer le locuteur avec la valeur modale pragmatique dans le sens où, si l'acte de reproche est un acte utile, donc à valeur pragmatique utile (quand il vise à corriger), celui

qui fait le reproche s'associe aussi à cette valeur pragmatique. C'est peut-être pour cela qu'une absence de reproche, là où il est attendu peut lui être reprochable (contexte tswana).

Alors qu'il ressent des affects négatifs envers le destinataire à cause de l'offense commise, le locuteur peut aussi sentir des affects négatifs (*la peur*) s'il redoute la réaction que va avoir le destinataire face à l'acte de reproche ou à la menace faite à sa face positive.

2.1.3 Les valeurs finalisantes : *volitives –désidératives*

Tout acte de langage est régi par un vouloir dire qui se traduit par l'intention illocutionnaire du locuteur. Le vouloir dire et le dire transmettent le désir du locuteur ; le désir de manifester un affect négatif vis-à-vis du destinataire ou d'un acte offensif. Le locuteur désire qu'il y ait un monde référentiel où l'acte reprochable n'a pas lieu. Dans le schéma de la configuration des attitudes modales de l'acte de reproche en tswana il y a aussi un vouloir faire qui traduit une visée perlocutionnaire du locuteur.

2.2 Les valeurs modales qui se réfèrent au destinataire

En tant qu'instigateur de l'acte reprochable, dans la configuration des valeurs modales, il y a des valeurs qui sont référées au destinataire.

2.2.1 Les valeurs absolues : *déontiques*

La valeur modale déontique de l'obligation dans la représentation conceptuelle tswana est référée au destinataire dans la mesure où le reproche le contraint à changer son attitude et à réparer son erreur. Cette obligation n'est pas marquée dans la conceptualisation des locuteurs français.

2.2.2 Les valeurs de jugement de vérité : *épistémiques, doxologiques*

Si le locuteur et le destinataire partagent le même système de valeurs le destinataire *sait* ou au moins le locuteur pense que le destinataire *sait* que *faire P* est reprochable. Le dire du locuteur est destiné à faire savoir ou à faire croire au destinataire que *faire P* est déplaisant pour le locuteur donc le locuteur sait que *P* est axiologique négatif et il le croit aussi.

Le locuteur présuppose que le destinataire agit soit consciemment (44) donc de façon volontaire (*valeur épistémique et volitive*) soit inconsciemment (45). Nous illustrons cela dans les exemples suivants tirés du corpus tswana :

44) Tu *sais (bien)* que ce que tu fais ce n'est pas bien.

45) Toi tu *le vois pas*, mais ce que tu fais ce n'est pas bien.

Dans l'exemple (44) ci-dessus, le destinataire doit normalement être conscient de la valeur axiologique négative de l'acte reprochable, selon le système de valeurs partagé entre les interlocuteurs, mais il le fait tout de même mais dans l'énonciation (45), le locuteur présuppose que le destinataire n'est pas conscient de la valeur négative de P.

2.2.3 Les valeurs axiologiques

L'acte de reproche est un acte menaçant pour la face positive du destinataire car il s'agit d'un questionnement sur ses actions. Il ne s'agit pas de le conforter dans ses agissements mais de lui signaler qu'il a tort et cela risque de susciter des affects négatifs chez lui. Les sentiments qui peuvent être provoqués chez lui pourraient être dirigés envers lui-même s'il accepte la responsabilité de ses actes mais il peut ressentir des sentiments négatifs envers celui qui questionne ses actes et qui menace sa face, en l'occurrence le locuteur.

2.3 Les valeurs modales qui se réfèrent à l'acte reprochable

L'existence de *P* qui a été fait par le destinataire, entraîne l'acte de reproche qui est produit par le locuteur.

2.3.1 Les valeurs ontologiques : *déontiques*

Les valeurs modales sont des valeurs « relatives à la perception de l'existence du monde naturel et de la société, tels qu'ils sont présentés dans et par le discours, (Galatanu 2004a :95). L'acte reprochable peut représenter quelque chose qui est *interdite (valeur déontique)*.

2.3.2 Les valeurs axiologiques

Les valeurs se référant à l'acte reprochable recouvrent la plupart des valeurs négatives de la zone de l'axiologie. Pour le locuteur, l'acte reprochable dont il est question est quelque chose de pas bien donc quelque chose de mal (*valeur éthique-morale : mal, faute, erreur, impolitesse*), qui est laid (*esthétique négative*), inutile, décevant (*pragmatique négative*), inintéressant (*intellectuelle négative*) et désagréable (*hédonique-affective négative*).

Qu'il soit compris comme un conseil - acte de bienfaisance ou non, le reproche reste menaçant car le conseil est aussi une menace pour le territoire du destinataire. En tswana le

reproche a une valeur bivalente car il est conçu par le locuteur comme juste et nécessaire là où il y a faute mais il reste une évaluative négative. Considérons l'échange suivant (46) tiré du corpus tswana:

46) L : O nkomanetsa eng ? *Pourquoi tu me disputes ?*

D: Ga ke go omanyane, ke a go kgalema. *Je ne te dispute pas, je te reproche.*

Le locuteur donne une valeur morale positive à son acte de reproche car il se croit (*modalité doxologique*) justifié (*morale positive*) de faire des reproches suite aux actions du destinataire qu'il juge comme étant axiologiquement négatives.

L'acte reprochable suscite chez le locuteur des sentiments affectifs négatifs : *la honte, la colère, le dégoût, le mécontentement, le désaccord, la tristesse* (corpus tswana). Chez le destinataire le reproche devrait susciter des sentiments affectifs négatifs (*modalité hédonique-affective négative*) donc il doit *avoir honte, ressentir des remords* (corpus tswana) et éventuellement changer son comportement pour faire ce qui est considéré comme ayant une valeur modale positive- *permis, bien, utile, intéressant.*

3. Représentation conceptuelle de l'acte de langage **REPROCHER** en français et en tswana

La représentation conceptuelle que nous faisons de l'acte **REPROCHER** ainsi que celle d'autres actes étudiés dans ce travail est celle d'une catégorisation qui relève d'une saillance mesurée par la centralité et la pertinence des éléments. Cette saillance cognitive relève des connaissances ou des représentations conceptuelles qui sont partagées par le sujet parlant et son destinataire (C, Schnedecker 2011). Les éléments les plus saillants d'une entité lexicale sont plus accessibles dans la mémoire grâce à leur fréquence d'évocation dans le discours et à leur familiarité expérientielle. Nous nous sommes servi de cette saillance cognitive mesurée en termes de fréquence et d'ordre d'évocation dans les connaissances déclaratives des locuteurs pour faire une catégorisation qui corresponde pour nous, à un MCI ou à la représentation conceptuelle de l'acte de langage dans chaque langue. Cette représentation conceptuelle a été construite à partir des données recueillies auprès de 21 locuteurs français natifs.

3.1 Base conceptuelle et MCI de l'acte *REPROCHER* en français

Dans le *Tableau 8*, nous avons montré onze éléments qui sont apparus le plus fréquemment dans le discours déclaratif des 20 locuteurs français natifs. Ces éléments sont en cohérence avec les représentations sémantiques et modales que nous avons fait du verbe « reprocher » qui désigne l'acte illocutionnaire *REPROCHER* en français. Les occurrences des mots associés, (mis en % dans le *Tableau 8*) à « reproche » et « reprocher » ont été relevé selon cet ordre, 8 critique/critiquer, 6 erreur, 5 mécontentement, 5 désaccord, 4 blâmer, 4 faute, 4 déception, 4 culpabilité, 3 rancœur, 3 grief et 3 incompréhension.

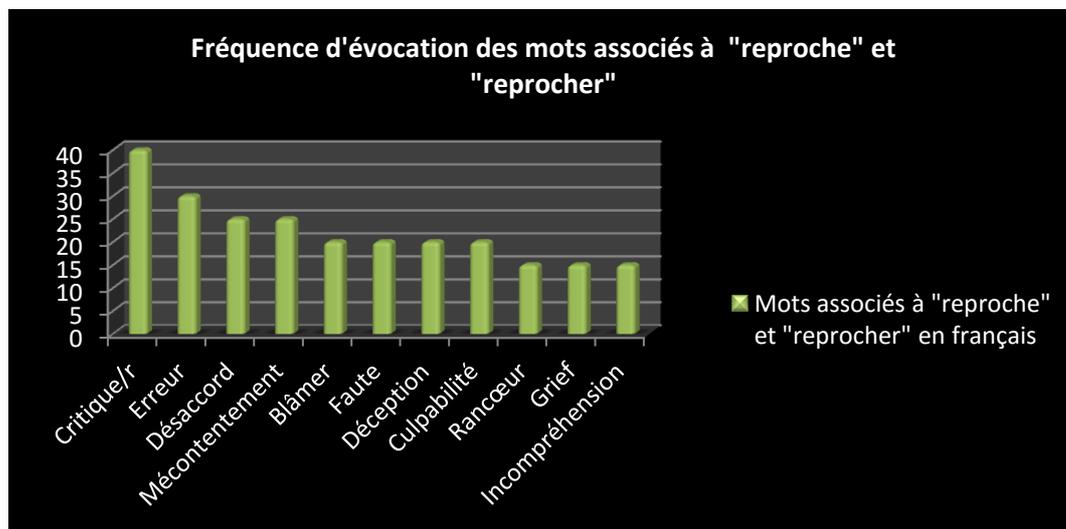


Tableau 8 : Éléments associés à l'acte *REPROCHER* en français classés par fréquence d'évocation

Nous avons ensuite classé les entités lexicales associées au reproche dans leur ordre d'apparition dans le discours, *Tableau 9*, afin d'arriver à un classement des éléments qui corresponde grosso modo à la catégorie du reproche. Ce classement montre l'activation et l'accessibilité de ces éléments dans la mémoire de l'interlocuteur. Les éléments les moins inaccessibles sont les plus loin dans l'échelle.

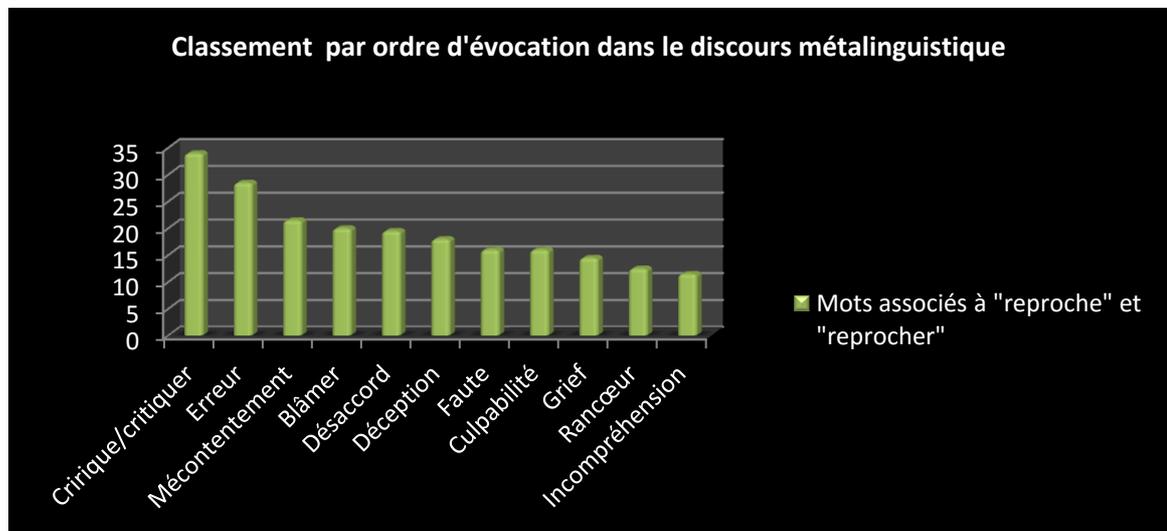


Tableau 9 : Éléments associés à l'acte *REPROCHER* en français classés par ordre d'évocation

Nous nous sommes servis de ce classement pour construire une représentation conceptuelle correspondant au modèle cognitif idéalisé de l'acte *REPROCHER* en français, *Schéma 11*. Ce modèle cognitif idéalisé montre une conceptualisation de l'acte de reproche d'abord comme une évaluation ou un jugement de valeur négative (*critiquer, blâmer*). Dans les définitions données par les dictionnaires français, le verbe « *reprocher* » est défini comme un blâme prononcé à l'encontre de quelqu'un. Cette définition correspond donc à la conceptualisation de l'acte de reproche telle que nous l'avons construite. Le reproche parvient quand le locuteur estime qu'il y a un fait négatif (*erreur ou faute*) dont le destinataire est tenu responsable et la motivation principale est donc d'exprimer le sentiment négatif que ressent le locuteur vis-à-vis de l'acte reprochable. Cet affect négatif correspond dans notre représentation conceptuelle aux éléments suivants : *le mécontentement, la déception, la rancœur et le grief*. Le contexte conflictuel dans lequel se produit un acte de reproche est évoqué par les éléments *désaccord et incompréhension*.

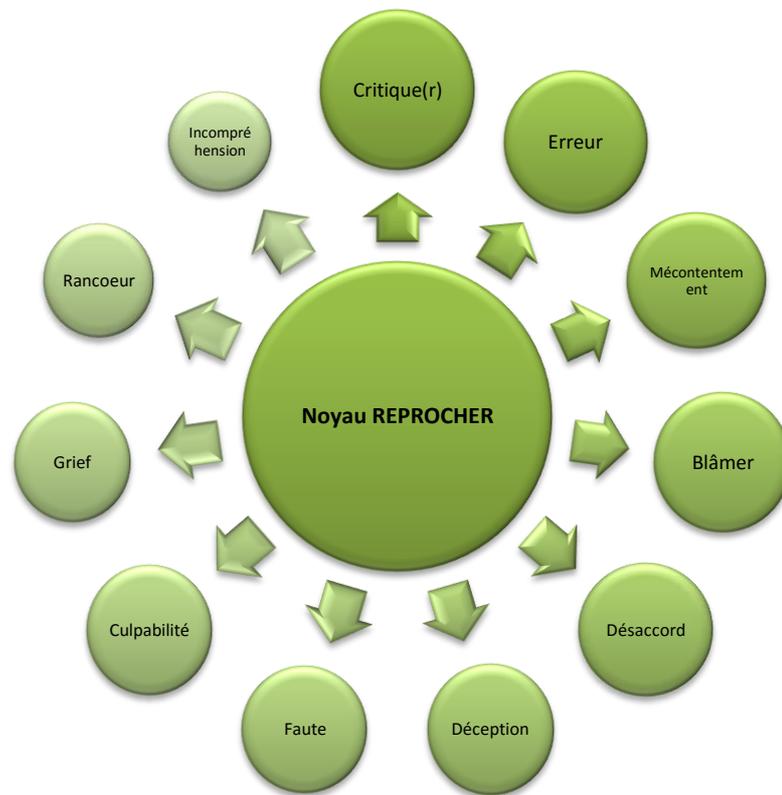


Schéma 11 : Base conceptuelle de l'acte *REPROCHER* chez les locuteurs français natifs

3.2 Représentation conceptuelle et MCI de l'acte *REPROCHER* en tswana

Le *Tableau 10*, montre la centralité des éléments en termes de pourcentage qui forment le MCI de l'acte de reproche en tswana. Ces éléments sont ensuite illustrés dans un graphique radial convergent *Schéma 12*, qui correspond *grosso modo* à l'organisation des connaissances liées à l'acte de reproche en tswana, connaissances qui sont régies, selon Lakoff (1987) par l'expérience. 30 locuteurs tswanas ont été interrogés pour la construction de cette représentation conceptuelle. L'élément qui a été évoqué le plus fréquemment (19 fois) et en moyenne en première position (83%) est l'élément « arrêter » suivi par « faute/erreur » (15 fois) avec une moyenne de 79% en termes d'ordre d'évocation. En troisième position nous trouvons le duo « conseil/conseiller » ainsi que « disputer quelqu'un » (10 fois pour chaque élément). Disputer quelqu'un est évoqué en moyenne en troisième position (56%). Par contre, « désaccord » qui, en termes de fréquence (9 fois) arrive après « conseil/conseiller » (44%), arrive devant ce dernier en termes d'ordre d'évocation dans le discours déclaratif. Il arrive aussi devant mécontentement qui est évoqué aussi 9 fois mais avec une moyenne de 40% dans l'ordre d'évocation. Les autres éléments représentatifs de la

conceptualisation de l'acte de blâme en tswana sont « manquer de botho » (8 fois/ 30%), « mal » (6 fois/ 26%), « éduquer » et « être sévère » (5 fois/ 24/23 respectivement).

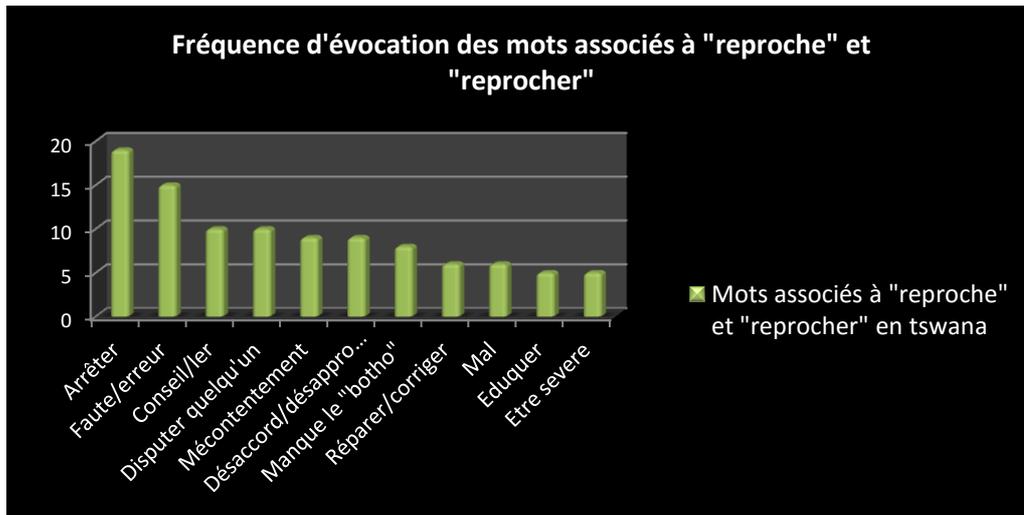


Tableau 10 : Éléments associés à l'acte *REPROCHER* en tswana classés par fréquence d'évocation

Comme nous avons fait pour la représentation conceptuelle de l'acte *REPROCHER* en français, nous allons construire le MCI de l'acte en tswana à partir des éléments les plus fréquents classés aussi en ordre d'évocation. Dans le MCI tel que nous l'avons illustré dans le *Tableau 10*, les éléments sont organisés par rapport au pourcentage moyen du positionnement dans le discours des savoirs déclaratifs. Les pourcentages sont donnés dans le *Tableau 10*. Dans ce dernier la taille des cercles correspond à ce pourcentage.

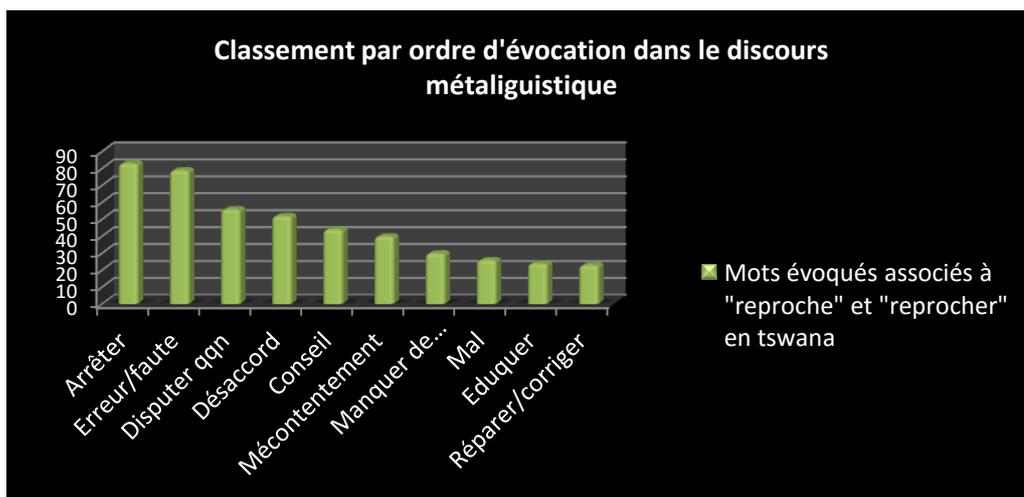


Tableau 11 : Éléments associés à l'acte *REPROCHER* en tswana classés par ordre d'évocation

L'ordre dans lequel les éléments ont été évoqués dans le questionnaire qui vise les savoirs déclaratifs des locuteurs nous a permis de construire une représentation qui correspond au MCI de l'acte *REPROCHER* en tswana.

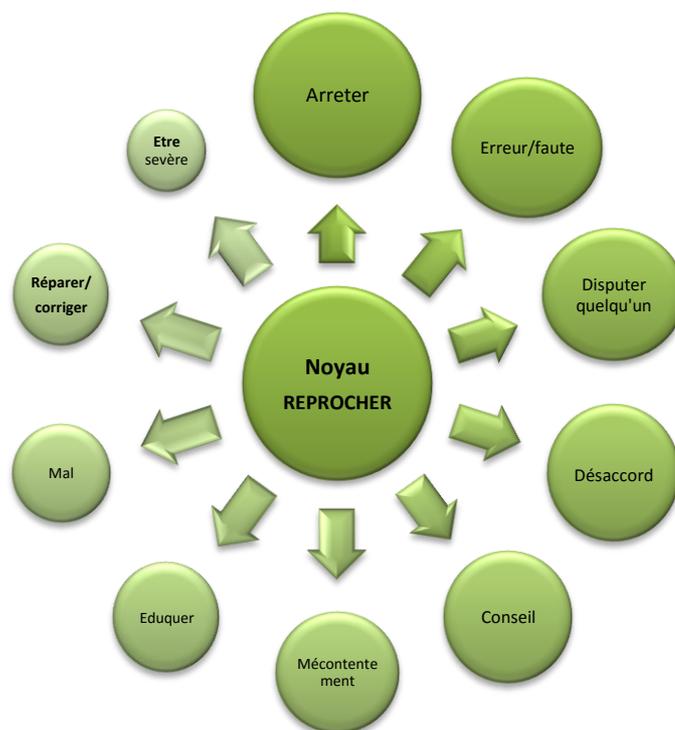


Schéma 12 : Base conceptuelle de l'acte illocutionnaire *REPROCHER* en tswana

L'acte de reproche est conceptualisé autour du locuteur, du destinataire et de l'objet de reproche. Il est avant tout conceptualisé par rapport à la visée perlocutionnaire du locuteur qui est de mettre fin à l'objet de reproche perçu comme une faute ou une erreur. Les réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire de reproche en tswana, comme nous allons le voir dans le premier chapitre de la quatrième partie de notre travail sont souvent orientées vers cette volonté de faire cesser un acte qui est perçu comme étant axiologiquement négatif. Le désaccord est aussi un élément central des actes menaçants et, par conséquent, du reproche car le locuteur exprime son désaccord et son mécontentement envers une situation ou un acte négatif dont le destinataire est responsable. En tswana, le reproche semble devoir être perçu par le locuteur comme un conseil et moins comme un acte d'agression de sa face positive. Les éléments « *éduquer* », « *réparer* » et « *corriger* » montrent aussi une conceptualisation du reproche comme un acte qui vise à produire des effets positifs.

3.3 Base conceptuelle et MCI de l'acte *REPROCHER* en français chez les locuteurs non natifs

La construction de la représentation conceptuelle de l'acte *REPROCHER* chez les locuteurs botswanais francophones provient de l'hypothèse selon laquelle certains aspects de la culture de départ influencent la conceptualisation d'un concept dans la langue cible résultant d'une conceptualisation qui ne correspond pas complètement à celle des

locuteurs natifs. La liste des mots les plus fréquemment associés à « *reproche* » et « *reprocher* » chez les locuteurs non natifs illustrés dans le *Tableau 12*, montre les éléments qui font partie de cette conceptualisation. Le *mécontentement* est l'élément qui apparaît en tête (7 occurrences), ensuite vient la *colère* (5 occurrences), puis « *blâme/blâmer* », « *accuser* » et la *faute* (4 occurrences) et enfin 3 occurrences d'*erreur*, *déception* et *tristesse*.

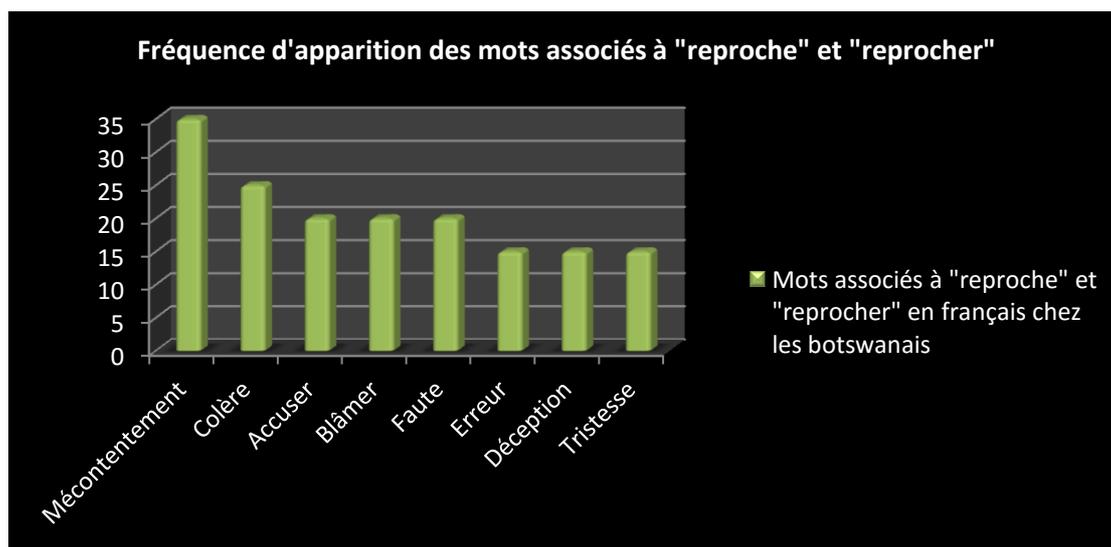


Tableau 12 : Éléments associés à l'acte *REPROCHER* en français chez les non natifs classés par fréquence d'évocation

Le classement par ordre d'apparition ne diffère que légèrement du classement par fréquence d'évocation. Le spécifiant *accuser* a été évoqué en moyenne devant *blâmer* et *erreur* devant *faute* alors qu'ils ont tous le même nombre d'occurrence respectives.

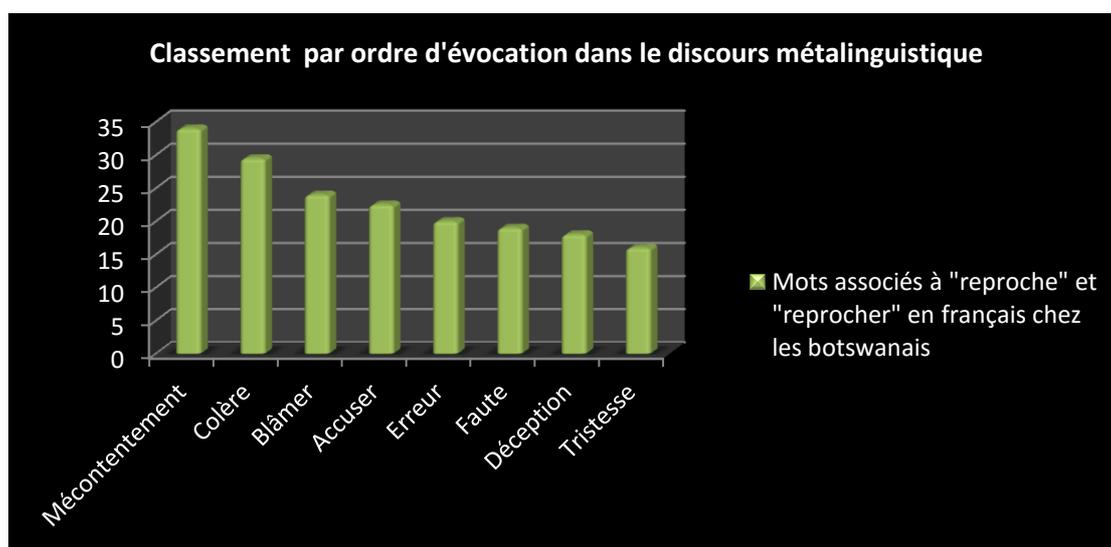


Tableau 13 : Éléments associés à l'acte *REPROCHER* en français chez les non natifs, classés par ordre d'évocation

Cette représentation de la conceptualisation de l'acte illocutionnaire *REPROCHER* chez les locuteurs botswanais francophones comporte majoritairement des affects négatifs, la moitié des éléments qui construisent le MCI de l'acte : mécontentement, colère, déception et tristesse. Cela montre que le reproche, en ce qui concerne son classement dans les actes expressifs, est conceptualisé aussi chez les non natifs comme étant motivé par l'expression d'un sentiment négatif ressenti à cause d'un fait *erreur, faute*. Le reproche est lié aussi aux actes de jugement de valeur tel que le blâme et l'accusation d'où l'apparition de ces éléments dans la représentation conceptuelle.

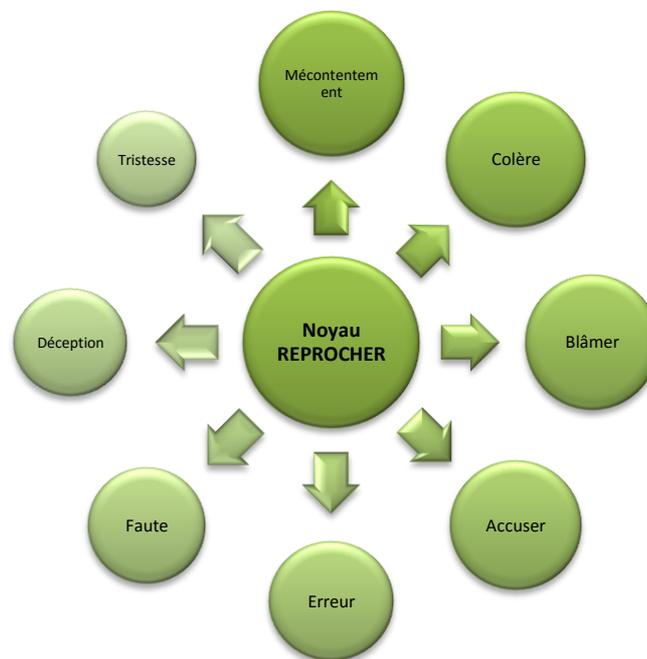


Schéma 13 : Base conceptuelle de l'acte illocutionnaire *REPROCHER* en français chez les locuteurs non natifs

3.4 Comparaisons

Dans cette partie nous comparerons les éléments qui constituent les représentations conceptuelles d'abord en français et en tswana, puis en français entre les natifs et non natifs et ensuite entre les trois groupes de locuteurs afin de montrer les différences qui existent entre les trois conceptualisations de l'acte de reproche.

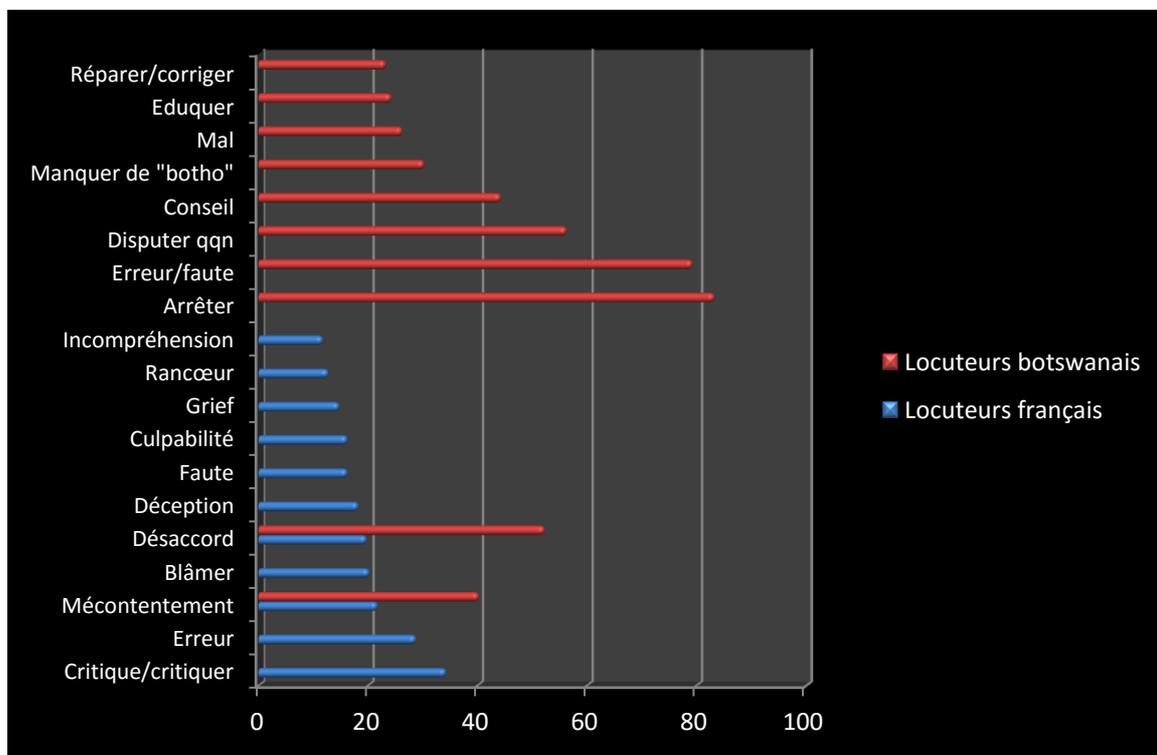


Tableau 14 : Comparaison des éléments associés à *REPROCHER* en français et en tswana

Les données du *Tableau 14*, montrent que parmi les traits les plus saillants de la conceptualisation de l'acte de reproche en français et en tswana les deux locuteurs partagent entre eux *mécontentement* et *désaccord*. L'élément « *manquer de 'botho'* » montre l'inscription de ce concept culturel dans la conceptualisation du reproche car tout acte qui est perçu comme un manquement de cette valeur doit être reproché. Les éléments « *arrêter* », « *conseil* », « *éduquer* » « *réparer/corriger* », également absents parmi les traits saillants de la conceptualisation des locuteurs français, montre cette forte orientation de l'acte de reproche vers la volonté de faire cesser un fait négatif alors qu'en français le reproche est orienté davantage vers l'évaluation négative et l'expression du sentiment négatif ressenti par le locuteur.

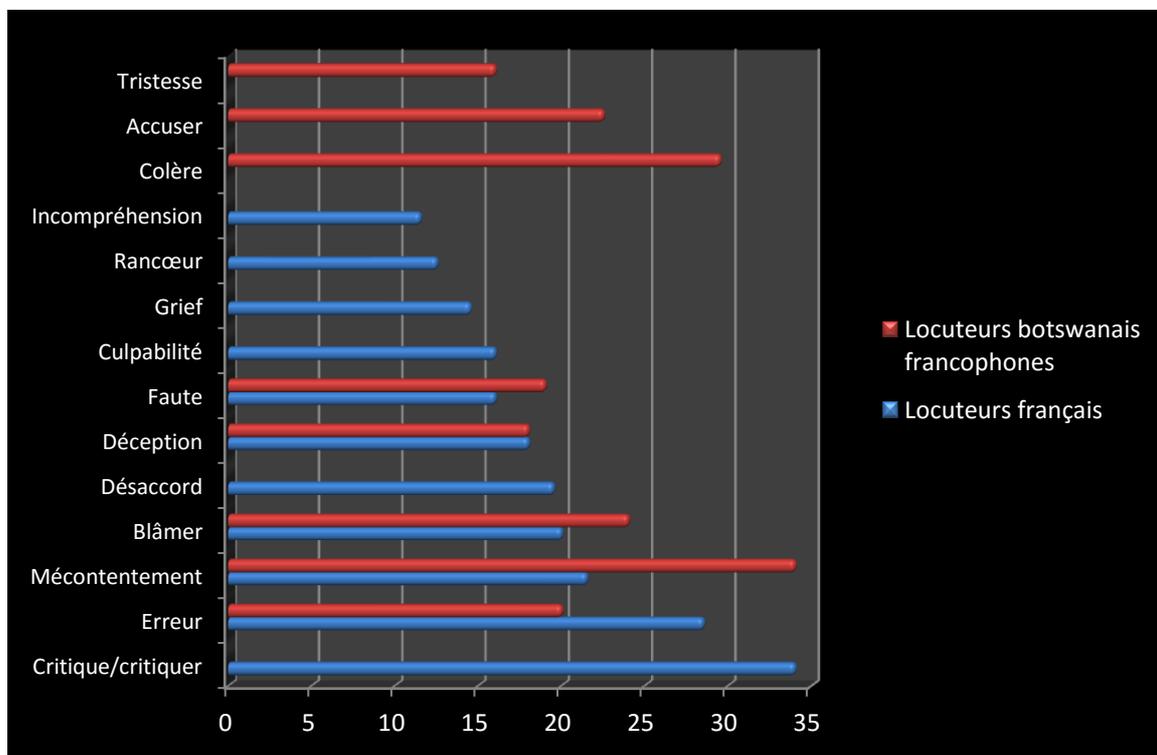


Tableau 15 : Comparaison des éléments associés à *REPROCHER* en français chez des locuteurs natifs et non natifs

La comparaison des représentations conceptuelles de l'acte de reproche en français entre locuteurs natifs et non natifs *Tableau 15*, montre aussi des divergences entre les éléments qui forment leurs bases conceptuelles. Les différences les plus saillantes incluent la présence chez les non natifs, des éléments « *colère* », « *accuser* » et « *tristesse* » qui sont absents ou moins visibles chez les natifs. Chez les non natifs les éléments « *critique/critiquer* », « *désaccord* », « *culpabilité* », « *grief* », « *rancœur* » et « *incompréhension* » semblent être absents ou occuper une place moins importante dans la conceptualisation de l'acte de langage que chez les locuteurs natifs.

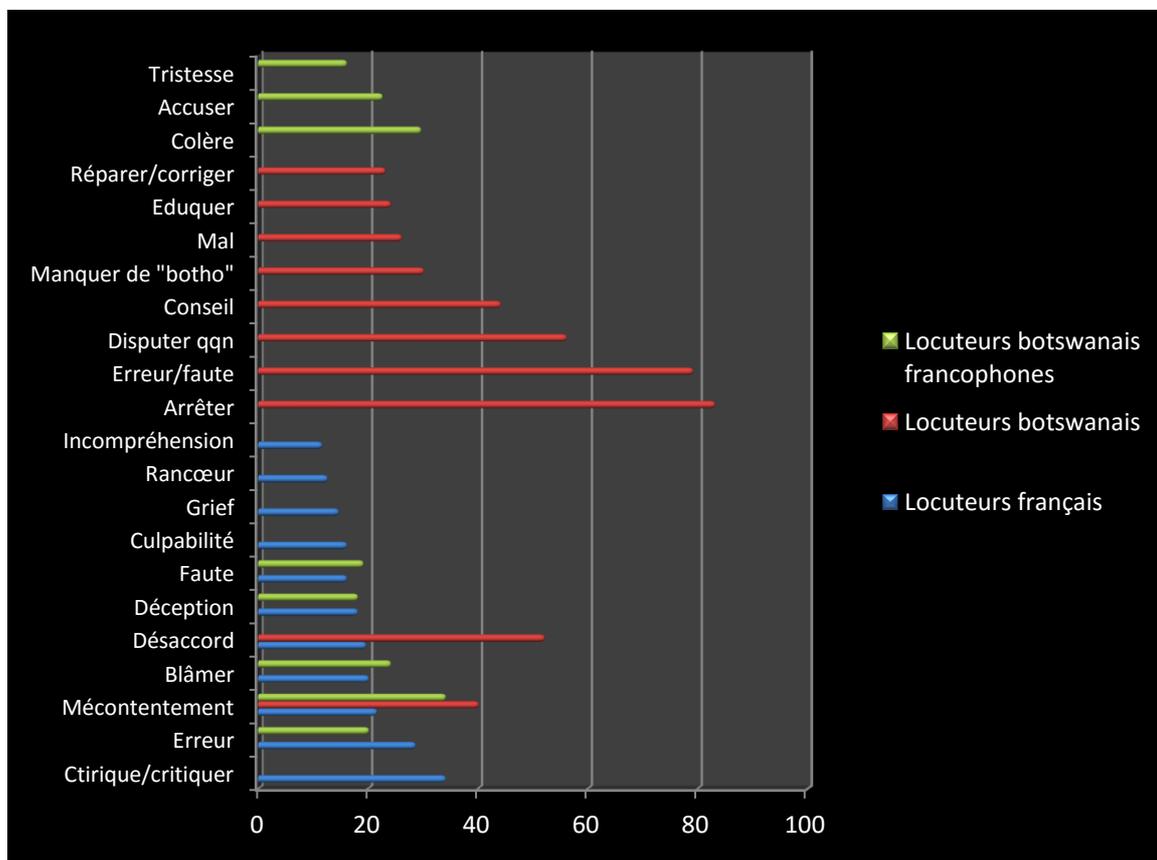


Tableau 16 : Comparaison des éléments associés à *REPROCHER* chez les locuteurs français natifs, botswanais et botswanais francophones

Les éléments « colère », « accuser » et « tristesse » qui sont saillants dans la représentation conceptuelle que nous avons construite de l'acte de reproche en français chez les non natifs ne sont pas présents dans celles des natifs des deux groupes. Cette construction semble donc être propre aux locuteurs non natifs ou aux apprenants du français. Leur conceptualisation est cependant plus proche de celle des locuteurs français natifs que de celle des locuteurs botswanais parce que le seul élément partagé entre les locuteurs francophones et non francophones est le mécontentement. C'est d'ailleurs le seul élément partagé par les trois groupes de locuteurs.

Chapitre II. L'acte de langage *BLÂMER*: représentations sémantico-modales et conceptuelles

Introduction

Qu'est-ce que le blâme ? Pourquoi est-ce qu'on blâme ? Et, comment est-ce qu'on blâme ? Comparé au milieu anglo-saxon, les recherches sur la notion du blâme en française et en tswana demeurent très peu développées voire inexistantes. Néanmoins, même dans le milieu anglo-saxon la plupart des travaux ont été menés par les experts davantage dans le domaine de la philosophie morale- éthique (Stevenson, 1944, Nowell-Smith, 1954, Beardsley, 1969, Strawson 1962 etc.) et moins en philosophie du langage (Austin (1962) ; l'acte illocutionnaire *BLÂMER* est abordé brièvement dans le classement des actes illocutionnaires d'Austin, et, dans une perspective sémantique, F. Charles (1971) et Wierzbicka (1987) proposent des descriptions lexicales du verbe « blâmer » en anglais. Mais malgré tous ces travaux extensifs que mènent les philosophes anglo-saxons, le blâme et les notions dérivées telles que la responsabilité morale et la culpabilité continuent à être un sujet complexe et de vif intérêt pour les philosophes anglo-saxons contemporains (Hieronymi 2004, Mcnamara 2011, 2012, Scanlon 2013, Coates et Tognazzini 2012, 2013 etc.).

Notre étude ne se restreint pas au lexème et s'étend au verbe ou nominal et à l'acte illocutionnaire qui désigne le blâme. Nous cherchons à apporter notre contribution à l'étude du *blâme* dans une perspective sémantique-cognitive-pragmatique *id est*, notre intérêt porte non seulement sur la structure sémantique et conceptuelle du verbe de communication et de l'acte illocutionnaire *BLÂMER* mais nous nous intéressons aussi à son emploi dans l'interaction verbale. Notre étude portera sur les représentations sémantico-modales et conceptuelles dans la perspective de la SPA et de la sémantique cognitive. La première partie de notre travail tentera d'abord de répondre à la première et à la deuxième question. Nous essayerons d'aborder la nature philosophique du blâme et puis sa structure³⁵ sémantique, modale et conceptuelle à l'aide du discours lexicographique et du discours des locuteurs.

Pour notre construction de la signification lexicale et conceptuelle de l'acte *BLÂMER* une étude des recherches philosophiques sur la nature du blâme et son fonctionnement dans la société et dans les interactions humaines n'est pas une étape négligeable. L'étude des réalisations linguistiques de l'acte *BLÂMER* essayera de répondre à la troisième question de notre étude. Notre travail ayant une visée comparative, notre approche pour répondre à notre

³⁵ La structure sémantique et modale selon le modèle de la SPA, la structure conceptuelle selon les théories de la sémantique cognitive.

questionnement implique un travail de comparaison des représentations sémantiques et conceptuelles modales ainsi que les réalisations linguistiques en français et en tswana.

Le *blâme* est une partie essentielle des relations humaines parce que les humains sont des êtres qui évaluent, qui réagissent et qui répondent à l'un l'autre selon diverses dimensions normatives (Coates et Tognazzini 2013). En tant qu'êtres qui raisonnent et qui jugent nous répondons aux autres selon les relations que nous entretenons avec eux et selon les évaluations que nous portons sur nos rapports et nos interactions avec eux. Dans l'introduction de cette partie de notre travail nous nous sommes interrogés sur ce que constitue le *BLÂME*, le pourquoi et le comment ? La problématique de la première question trouve sa base dans la philosophie éthique-morale. Nous allons trouver aussi plus loin dans nos analyses sémantiques de l'acte illocutionnaire *BLÂMER* des éléments fondamentaux dans la signification du blâme. Même si la description du *BLÂME* et son fonctionnement dans la société se débattent dans le discours philosophique anglo-saxon depuis longtemps, et, jusqu'à aujourd'hui, il n'y a toujours pas de consensus sur sa nature ce qui nous montre bien sa complexité. Nous avons mentionné dans les paragraphes précédents que les travaux équivalents sur le blâme en français sont rares. La culture anglo-saxon étant proche de la culture française et étant donné aussi que la culture anglo-saxon influence la culture botswanaise depuis l'ère de la colonisation nous avons choisi d'enrichir notre recherche par une étude des travaux des experts anglo-saxons sur le blâme. Cela ne veut en aucun cas dire que nous prenons la conceptualisation du blâme chez les anglo-saxons pour la même chez les locuteurs français, ou botswanais. Cette analyse du discours philosophique des experts anglophones, comme nous avons déjà signalé, sert à approfondir notre recherche en donnant des pistes à suivre en français et/ou en tswana.

1. Le blâme selon les « experts » anglo-saxons : *deux sens en anglais et en tswana, un sens en français*

Le blâme peut être décrit dans deux sens dans la culture anglo-saxonne : dans un sens causal qui est moins significatif et dans un autre sens moral considéré comme plus important car il implique la moralité humaine. Le blâme causal, selon Hieronymi (2004) ne capture pas « la force caractéristique » du blâme et en réalité lorsque nous blâmons nous faisons des jugements normatifs importants sur les gens en basés sur leurs comportements et attitudes. Dans le sens causal de blâme on peut par exemple, blâmer un retard au travail sur l'alarme qui ne s'est pas déclenchée et on peut blâmer des vacances ratées à cause d'une panne de voiture sur son mari qui n'a pas pris le temps de faire la vidange avant le départ. Mais, ce genre de blâme n'implique pas une causalité morale et laisse de côté tout ce qui est interne au blâme, (Strawson, 1962). C'est pour cela que la majorité des travaux qui ont été faits portent sur la notion du blâme qui correspondrait le mieux au blâme en français. C'est à ce blâme moral que nous nous référerons dans les parties qui suivent.

Chaque chercheur dans sa description du blâme apporte un élément indispensable mais qui en soi ne semble pas suffire pour une description holistique du blâme si on se fie à tous les travaux, récents³⁶ et anciens qui ont été fait par chaque'un de ces chercheurs. Si l'on prend en compte toutes les théories ou les descriptions du blâme proposées par les experts l'on pourrait peut être arriver à une théorie qui décrit le blâme dans sa globalité sans laisser des éléments essentiels de côté.

Il est évident que le blâme est avant tout un jugement moral négatif qui est porté sur le destinataire en rapport avec un comportement moral. Cet acte est jugé moralement inacceptable ou blâmable. Selon Watson, le blâme implique un jugement « *aretaic* » selon lequel le destinataire fait preuve d'un défaut ou vice³⁷. La force qui caractérise le blâme se trouve dans un ensemble de jugements portés sur le destinataire qui exhibe des comportements moralement défectueux à l'égard des autres (Hieronymi, 2004). La responsabilité du destinataire est un élément fondamental et elle est présupposée car le sujet parlant présume que le destinataire a commis l'acte tout en sachant que c'était un acte moralement mauvais.

³⁶Au moins quinze philosophes ont récemment consacré leurs travaux sur la description de la nature et le fonctionnement du blâme, (Coates et Tognazzini 2012, 2013, Mcnamara 2011, 2012 etc.).

³⁷ Watson cité dans Coates et Tognazzini 2013.

Certains chercheurs interprètent le blâme comme quelque chose qu'on fait à un autre. Dans le sens de *faire* d'Austin, le blâme peut se manifester par des actes de réprimande, reproche etc. Le blâme peut dans un autre sens s'exprimer par des actions physiques comme le claquement de porte, des cris etc. Ces actions sont des expressions publiques de ressentiment et d'indignation et des mécanismes qui suscitent les remords et les excuses³⁸. Dans le domaine de la philosophie morale cette interprétation “ *simple actionist theory* ” associe le blâme à la punition et la sanction,

“ ...like all other actions, such as ascribing responsibility, blaming and punishing are justified by anything in the past [...] The function of holding people responsible and applying sanctions is not retribution but education, reformation, prevention, and encouragement³⁹”.

Beardsley (1969) essaye d'aller au delà de cette théorie actioniste en appliquant là théorie des actes de langage d'Austin pour expliquer le blâme. Pour elle, la question fondamentale à se poser n'est pas d'expliquer comment nous pourrions prétendre « blâmer » les gens auxquels nous ne pouvons pas parler. La question fondamentale c'est ce que nous disons à ceux qu'on blâme ou ce que nous leur dirons si nous pouvons les atteindre. C'est cette question qui anime une partie de notre travail, la réalisation linguistique du blâme. La réalisation discursive du blâme montre aussi les représentations sémantiques et conceptuelles qu'ont les gens du concept de blâme.

Cette approche *actioniste* a été fortement critiquée pour le postulat blâme = punition/sanction. Pourtant, les interactions humaines se passent fondamentalement par le langage et le blâme mériterait d'être expliqué à travers ses manifestations discursives et d'être étudié plus profondément dans cette perspective. Il serait intéressant de construire une signification sémantique et conceptuelle du blâme afin de voir comment les gens conçoivent la notion du blâme, puis d'étudier les moyens discursifs déployés pour communiquer le blâme. Peut être que Beardsley avait raison de croire que, le plus important, ce n'est pas de décrire l'acte de *blâme* mais d'étudier *ce que nous disons* à ceux qu'on blâme afin de comprendre ce que c'est le blâme.

³⁸ Coates et Tognazzini, 2012.

³⁹ Frankena cité par Beardsley(1969) : « *Comme toutes les autres actions telles que l'attribution de la responsabilité, le blâme et la punition sont justifiés par les événements du passé [...]. Responsabiliser et sanctionner ne sont pas des actes de châtement mais d'éducation, de réforme, de prévention et d'encouragement* ».

Mais, comme nous l'avons signalé, plusieurs autres éléments sont à prendre en compte et ces éléments ont un rapport avec le destinataire, le sujet parlant et même l'acte pour lequel l'on est blâmé. L'acte est nécessairement blâmable ou répréhensible. La responsabilité du destinataire pour cet acte n'est pas présumée volontaire mais le caractère négatif de l'acte l'est. Le blâme exige la liberté d'agir ou de ne pas agir donc on ne peut blâmer que pour une chose qui a été faite consciemment, et non pas sous contrainte (Scanlon 2012, 2013). Les actions du sujet parlant sont en rapport avec les agissements du destinataire ; avec son comportement moral qu'il juge négatif. Les « éléments conatifs » tels que les désirs, les intentions, les attentes ou les espérances sont, selon Sher une réponse passéiste du sujet parlant par rapport aux méfaits du destinataire (G. Sher 2006). Le sujet parlant exprime selon lui un désir que le destinataire aurait évité d'agir mal.

Pour d'autres comme A. Smith (2013), le désir le plus pertinent au sujet de blâme est le désir de *protester* et de rejeter la conduite ou les comportements qui manifestent un mépris pour la morale. Selon Smith, l'élément de protestation est incarné dans toutes les instances du blâme. L'élément motivationnel distinctif indirect dans tous les événements de blâme est une inclination à protester contre des conduites que nous estimons injustifiées et irrespectueuses envers nous ou d'autres personnes. Le blâme moral incarne une certaine disposition à répudier, à s'élever contre une présomption implicite dans le comportement du malfaiteur ; une présomption qu'il a le droit de traiter les autres de manière répréhensible. Le blâme dans ces cas représente une *protestation* contre ces actions et une répudiation des attitudes envers les autres que reflètent ces actions. Et contrairement à la théorie du désir proposé par Sher, (le désir que le destinataire n'ait pas mal agi) selon Smith le désir exprimé est un *désir* de protester et de répudier une conduite ou des attitudes de mépris. Et cela pourrait expliquer pourquoi le blâme en tant que *protestation* morale ne peut pas s'appliquer à des objets ou des animaux car ce ne sont pas des êtres moralement responsables et ils ne peuvent pas reconnaître la signification morale de leurs activités. Les réactions ciblent donc seulement des agents moralement responsables. Tout cela montre une non-acceptation du sujet parlant d'un comportement qu'il juge négativement.

Scanlon affirme, lui aussi, qu'une explication du blâme doit prendre en compte des émotions morales inaliénables de la nature humaine. Ces émotions ont été décrites par P. Strawson (1962) comme une catégorie des « attitudes » qui donne aux êtres humains une capacité d'avoir des comportements affectifs qui n'ont de sens qu'au sein des pratiques sociales. Ces comportements réactifs, *reactive attitudes*, peuvent être de l'ordre des sentiments négatifs ; *rancœur, colère, indignation, ressentiment, amertume* ou positifs ;

gratitude, reconnaissance, pardon, amitié, affection selon un acte de mal ou de bien. Ces émotions sont inaliénables de la nature humaine et les pratiques centrées autour des émotions sont indispensables dans la vie humaine. Ainsi il place le blâme au centre de la vie humaine. Cela veut dire que le phénomène du blâme est très présent dans l'interaction humaine parce que les humains sont des êtres qui évaluent chaque instance de la vie sociale. Blâmer quelqu'un revient à faire de lui une cible de l'un des comportements réactifs *Strawsoniens*.

Pour Coates et Tognazzini, ces émotions réactives sont des réponses déclenchées par des jugements que subit l'« image morale » d'une personne. Cela pourrait, en effet, expliquer, pour les philosophes, pourquoi être l'objet du blâme est déplaisant. En effet, Scanlon décrit la pénalité du blâme comme le malaise qu'on ressent lorsqu'on est l'objet de blâme. Une réponse plus courante pour expliquer le sentiment désagréable que ressent celui qui est blâmé se trouve aussi au sein des travaux sur les actes de langage et la menace des faces de Brown et Levinson, Goffman, Kerbrat-Orrechioni, Galatanu et R. Lakoff parmi d'autres.

Parmi ceux qui soutiennent une approche affective du blâme on notera en particulier J. Wallace (1994, 2013) et S. Wolf (2011). Wallace ajoute que le blâme doit être compris en termes d'émotions réactives des « *ressentiments, d'indignation* et du *regret* ». Pour lui, blâmer une personne c'est penser ou juger que ses actions sont immorales et c'est ressentir l'un des sentiments réactifs envers la personne qu'on blâme. Juger qu'une personne a mal agi c'est juger que cette personne n'a pas été au niveau de ce qui est moralement permis. Le blâme est donc dans ce sens, une manifestation des liens qu'on entretient avec la moralité et l'incapacité d'exprimer un acte de blâme ou de ressentir l'une de ces émotions réactives pourrait être traduite comme un manque d'investissement affectif dans les valeurs morales (Wallace 2014 : 23-232). A cela Wolf introduit le sentiment de la *colère*. Pour elle, ces sentiments négatifs qu'on ressent viennent d'une croyance ou une impression que celui qui est blâmé s'est mal conduit envers le locuteur ou un autre membre de la communauté. Ces émotions de colère semblent être conceptuellement associées à un désir de punir, de réprimander ou de sanctionner, et une volonté de faire souffrir le destinataire sans pour autant lui souhaiter du mal (Wolf, 12 : 2011). Une partie de la *force caractéristique* du blâme est selon Hieronymi (2004) comprise dans ces émotions réactives. C'est peut être cette force que Galatanu appelle la *menace illocutionnaire* (2012) qu'on trouve dans les actes menaçants tels que, entre autres, les actes *accuser, insulter* et *reprocher* : son côté déplaisant, le malaise qu'on ressent quand on est l'objet de blâme.

Le côté désagréable du blâme est un côté nécessaire, souligne Victoria McGeer et les réponses émotionnelles bilieuses sont bien adaptées pour le maintien de normes sociales : ce

sont des réponses qui ne sont pas faciles à falsifier et donc elles transmettent efficacement au destinataire les attitudes du sujet parlant envers l'acte blâmable.

Bien que nous admettions des ressemblances entre la notion du blâme telle qu'elle est décrite par les experts anglo-saxons et sa conceptualisation en français, cette étude préalable des travaux des philosophes nous a permis aussi de voir des divergences importantes dans les deux cultures dans la signification et la conceptualisation du blâme. Par exemple, ce que les philosophes anglo-saxons décrivent comme *causal blame* ne correspond pas à la notion du blâme telle qu'elle est conceptualisée en français. Le blâme semble impliquer de façon intrinsèque, un jugement moral en français ce qui n'est pas toujours le cas en anglais quand on prend en compte les instances de *causal blame* qui impliquent le destinataire du blâme en tant qu'agent d'une action entraînant une mauvaise conséquence mais pas comme l'instigateur d'une mauvaise action. Cela semble correspondre en français, à une accusation et non pas à un blâme. Par exemple, en français, la situation que nous venons de décrire plus haut de la femme qui exprime son mécontentement envers son mari qui n'a pas fait la vidange de la voiture qui par conséquence tombe en panne pendant les vacances, correspondrait mieux à une accusation qu'à un blâme.

Pourquoi le sujet du blâme semble être « *tabou* » dans le contexte français ou, du moins, pourquoi semble t-il susciter moins d'intérêt parmi les chercheurs francophones ? Nous pouvons peut être trouver les réponses dans les représentations sémantiques et conceptuelles de locuteurs français. Nous espérons avoir des réponses en suivant la même démarche pour la langue tswana.

2. L'acte **BLÂMER** chez les linguistes : vers une description sémantique-modale et conceptuelle de l'acte de langage **BLÂMER**

L'acte de blâme est l'un des actes central dans la vie quotidienne mais dans le domaine de la linguistique peu de chercheurs se sont consacrés à son étude à l'opposé de travaux plus nombreux sur les actes tels que le remerciement, l'excuse, le reproche, et la requête... Le côté interpersonnel du blâme, qui nécessite le langage et la communication est largement reconnu chez les philosophes (Malle B, et al. 2011). La plupart du temps les philosophes ont débattu sur la nature et le fonctionnement du *blâme* en laissant de côté cette partie essentielle pour un aperçu complet du *blâme* ; le *comment* du blâme, son emploi dans le discours. Cette question indispensable à notre étude de l'acte de *blâme* a été soulevée par Beardsley (Beardsley, 34 : 1969) pour qui la question fondamentale n'est pas la description de l'acte de blâme mais son

expression dans les interactions. Nous essayons de montrer que l'expression linguistique du blâme et sa signification lexicale ainsi que sa conceptualisation sont des facteurs importants car l'un peut expliquer le pourquoi de l'autre.

Il faut noter que, dans le contexte performatif de l'acte de blâme, les questions de justice (*fairness*) soulevées par les philosophes ou d'hypocrisie qui annulent le blâme dans le cas où il serait injuste de blâmer quelqu'un ou si le locuteur est coupable lui aussi d'un acte moralement contestable ne s'appliquent pas. La réussite de l'acte n'est pas remise en question si le destinataire a compris le but illocutionnaire de l'acte comme étant un blâme. Que l'acte soit justifié ou pas, s'il est perçu comme un blâme par le destinataire, l'acte a bien eu lieu et n'est pas *nul et non avénu* dans le sens Austinien du terme. Le verbe performatif « *blâmer* » fait partie de la classe des *comportatifs* d'Austin. Il fait partie des expressifs de Searle (1976 :13). Ce sont, d'après lui, « des performatifs qui touchent, disons sommairement : nos réactions devant les comportements et à nos comportements envers les autres, et qui sont destinés à manifester des attitudes et des sentiments » (Austin, 101 : 1962).

Depuis 2009, les recherches effectuées au sein du CoDiRe mettent en avant le lien qui existe entre le modèle théorique de la SPA et la Sémantique Cognitive. Dans l'ouvrage qui suit sa thèse de doctorat, Bellachhab (2012) démontre que le processus de communication ne se réduit ni à « une transmission d'idées ou d'intentions d'un locuteur » dans le sens d'intentionnalistes (ex. Searle, Austin), ni à un « moyen de partager de manière intersubjective leur compréhension d'un sujet donné », mais qu'il existe trois bases nécessaires pour une théorie exhaustive de la langue. En effet, une théorie intégrale de la langue devrait prendre en compte les trois dimensions socioculturelle, linguistique et cognitive de la communication. Nous confrontons donc les représentations sémantiques du verbe de communication qui désigne l'acte de blâme avec les représentations conceptuelles de l'acte illocutionnaire *BLÂMER* afin de mettre en évidence, à travers une approche modale, les attitudes modales qui les sous tendent. Une construction du modèle idéalisé du blâme devrait aussi démontrer comment, dans les deux cultures, les connaissances liées au blâme sont cognitivement classées. Cette démarche devrait révéler la profondeur de l'ancrage culturel (s'il y a en effet un ancrage culturel) dans les représentations sémantiques et conceptuelles de l'acte *BLÂMER* chez les Français et les Botswanais. Cette conceptualisation est susceptible de se manifester aussi dans les réalisations linguistiques de l'acte.

3. Représentation sémantique de l'acte de langage **BLÂMER** en français

Pour construire le noyau sémantique du verbe communicatif « *blâmer* », et ainsi identifier les éléments stables de sa définition, nous avons analysé les discours définitionnels lexicographiques de plusieurs dictionnaires de la langue française. Bien que le discours lexicographique soit fortement critiqué notamment par Wierzbicka (1991, 1996) pour sa circularité, il est accepté, de façon générale, que les dictionnaires parviennent à donner des définitions utiles (Fetzer et al. 1991 : 55) et transcrivent un savoir collectif linguistique que partage un groupe linguistique à un temps donné (Bellachhab 2012). Nous nous sommes appuyés sur l'inventaire des exemples fournis par le *Trésor de la Langue Française Informatisé* (TLFi), le *Grand Robert de la Langue Française* (2008), le *Nouveau Petit Robert de la Langue Française* (2001) et le *Dictionnaire Larousse en ligne et le Petit Larousse Illustré* (2006).

Nous allons pouvoir construire le noyau de l'acte **BLÂMER** à partir de ces quatre variantes de définition, en prenant en compte leurs éléments communs et en les déterminant, à l'aide des primitifs sémantiques de la liste de Wierzbicka (1996) (*dans la mesure du possible*). D'après les dictionnaires étudiés, les définitions suivantes sont proposées :

- ***le Trésor de la Langue Française***

BLÂME subst. masc

Jugement défavorable porté sur quelqu'un ou quelque chose. *Mériter le blâme; encourir le blâme, être digne de blâme*

BLÂMER v.t

Porter un jugement défavorable (*moral, intellectuel, esthétique ...*) sur une personne ou sur une chose; faire de sérieux reproches.

- ***le Nouveau Petit Robert de la Langue Française***

BLÂME subst. masc

1. Opinion défavorable, jugement de désapprobation sur qqn ou qqch.

➤ animadversion, censure, condamnation, critique, désapprobation, remontrance, répréhension, réprimande, réprobation, reproche

2. Sanction disciplinaire consistant à réprover officiellement les agissements ou l'attitude d'un fonctionnaire. Donner, recevoir un blâme.

BLÂMER v.t

Porter, exprimer un jugement moral défavorable sur (qqn, son comportement)

- ***Larousse en ligne***

BLÂME subst. masc

1. Jugement de désapprobation porté sur la conduite ou les paroles de quelqu'un : Action qui mérite le blâme.
2. Sanction disciplinaire infligée à un fonctionnaire, un employé, à un élève.

BLÂMER v.t

Désapprouver quelqu'un, son action, les juger moralement condamnables : Blâmer une décision trop hâtive.

Sanctionner quelqu'un par un blâme : Blâmer un militaire.

- *le Petit Larousse Illustré*

BLÂME subst. masc

1. Sanction disciplinaire ; réprimande.
2. Jugement défavorable que l'on porte sur le comportement ou les paroles de qqn ; désapprobation, critique, reproche.

BLÂMER v.t

(1) Exprimer sa réprobation à l'égard de quelqu'un ou de son comportement ; condamner, réprouver. (2) Infliger un blâme à quelqu'un.

Cet inventaire de définitions lexicographiques françaises permet de nous faire une idée de ce que partagent les Français comme explication de l'acte de blâme. Le blâme est perçu comme un jugement moral défavorable porté sur quelqu'un et, plus important encore, le blâme peut être infligé à quelqu'un comme une sanction administrative ou judiciaire ce qui n'est pas le cas en tswana. Bien que certains dictionnaires, notamment le TLFi et le *Grand Robert* font la distinction entre blâme *moral, intellectuel, social* et *esthétique* et montrent que le blâme peut être porté sur un objet non humain ; la pluie, la neige, la grêle, le vent, le soleil notre analyse portera sur les définitions du blâme qui sont portées sur un agent humain car nous agissons dans une démarche sémantique de l'interaction verbale. Les autres aspects, *esthétiques et intellectuels* renvoient probablement au blâme causal tel qu'il a été défini chez les chercheurs anglo-saxons. Comme l'a souligné Smith parmi d'autres, seuls les agents rationnels peuvent être soumis au blâme moral, les agents non humains comme la météo et les objets ne pouvant pas l'être, ils sont logiquement soumis au blâme causal.

3.1 Le noyau

Zone modale : *affectif et moral*

Axiologique : *négatif*

Classe : *Comportatif* (Classification d'Austin) et *Expressive* (taxinomie de Searle)

Classe grammaticale : *Verbe transitif*

BLAMER

L vouloir dire à D

L penser D responsable de P ou faire P

ETL penser P mauvais pour L et/ou pour autrui

ET

L penser D savoir que L savoir que D être responsable de P (présupposé)

DC

L avoir des attitudes réactives négatives envers D à cause de P **DCL** dire à D (1), (2), (3), (4)

DC

D devoir *être reconnu coupable d'un fait moral négatif* (VPC)

Schéma 14 : Noyau du verbe « *blâmer* » en français

L'acte comportatif ou expressif est orienté vers l'expression d'une attitude ou d'un comportement social du locuteur (Austin, 1962) ou selon Searle (1975 :356, 1976 :12) vers l'expression d'un état psychologique spécifié dans la condition de sincérité à propos d'un état de choses tel qu'il est spécifié dans le contenu propositionnel. L'énonciation n'a pas de direction d'ajustement car c'est la vérité concernant le caractère mauvais de l'action du destinataire qui est présupposé. Le noyau de l'acte blâme tel que nous l'avons décrit montre une visée perlocutionnaire canonique qui ajuste le monde à la parole en attribuant au destinataire le statut de coupable ou de porteur de blâme.

Le blâme semble aussi être intimement lié au reproche, à l'accusation et à la réprimande mais ce qui le distingue c'est son côté moral et sa visée perlocutionnaire de reconnaissance du destinataire en tant que coupable. De ce fait, le blâme est perçu comme étant plus fort que le reproche. Le blâme repose aussi sur une présupposition de la responsabilité du destinataire d'un fait négatif alors que l'accusation affirme le destinataire en tant que responsable d'un acte axiologique négatif. Aussi, comme le souligne Vanderverken

(1988) l'accusation est obligatoirement publique alors que l'on peut blâmer sans le dire. Pour réaliser un acte de réprimande le locuteur doit avoir une position d'autorité sur le destinataire.

3.2 Les stéréotypes

Les éléments prédicats du noyau nous permettent de construire un ensemble ouvert d'associations – *stéréotypes* qui constituent des configurations argumentatives liées au blâme en français. Ces associations sont relativement stables et elles sont ancrées culturellement. Pour l'acte illocutionnaire *BLÂMER*, les stéréotypes se présentent ainsi :

<i>Noyau</i>	<i>Stéréotypes</i>
L penser D responsable de P ou faire P	DC comportement/une attitude/une conduite inadmissible/inacceptable/ moralement condamnable, action condamnable, prononcer des paroles moralement condamnables, décision trop hâtive, faire quelque chose de mal, commettre une faute, commettre un crime, mentir, erreur de coaching
L penser P mauvais pour L et/ou pour autrui	DC Blessar L ou autrui (<i>physiquement, psychologiquement ou moralement</i>), crime, perte de clients pour L ou autrui, perte d'un match
L penser D savoir que L savoir que D responsable de P	
L avoir des attitudes réactives négatives envers D à cause de P	DC Rejet de P de D, Mécontentement, indignation, incompréhension, énervement, animadversion, censure de D, vouloir punir
L dire des mots de reproche etc.	L réprimander, reprocher, désapprouver, prononcer blâme
D devoir être reconnu coupable d'un fait moral négatif	DONC D devoir se sentir : mal, humilié, rabaisé, fautif, devoir avoir : honte, des remords, des regrets, se sentir humilier, changer de comportement, accepter le blâme, recevoir un carton rouge

Tableau 17 : Stéréotypes du blâme en français

Les stéréotypes de l'acte de blâme tirés du discours lexicographique et des savoirs déclaratifs des locuteurs montrent le lien intrinsèque qui existe entre le blâme et la morale. Les faits blâmables sont divers et incluent des comportements, des attitudes et des actions jugées et même des paroles jugées moralement inacceptables dans la culture française. Par

exemple, en 2011 le ministère de Justice et l'Ordre des avocats de Paris avait demandé à la cour d'appel de prononcer un blâme à l'encontre de l'avocat Francis Sziner, pour des propos « outranciers » à l'égard de Philippe Bilger l'ayant qualifié de « traître génétique »⁴⁰.

Les stéréotypes que nous avons trouvés et qui se réfèrent à « blâme » et « blâmer » en français montrent une disposition marquée vers la condamnation et la sanction d'un acte blâmable et moins l'expression des sentiments affectifs (colère, indignation, mécontentement) bien qu'ils soient impliqués dans le blâme la plupart du temps. En effet, dans la fonction publique, le blâme est la deuxième sanction sur une échelle de cinq sanctions disciplinaires. Le sentiment d'*animadversion* a été cité dans le dictionnaire le petit Robert de la langue française. Interrogés sur les mots qu'ils associent au verbe « blâmer » et son nominal seul le sentiment de *mécontentement* a été cité, une fois, par les français natifs. Toutefois, lorsqu'ils ont été questionnés sur les sentiments qu'ils éprouvaient lorsqu'ils blâmaient quelqu'un ils ont donné les sentiments donnés ci-dessus ainsi que la tristesse, le sentiment de pouvoir et d'autorité ainsi que la déception. Nous reviendrons sur les sentiments dans les comparaisons du blâme dans les deux cultures.

3.3 Les possibles argumentatifs

Pour obtenir les possibles argumentatifs du blâme dans les deux langues nous nous sommes servis du questionnaire sur le savoir métalinguistique des locuteurs de chaque langue. Les possibles argumentatifs sont des séquences discursives « déployant, dans des blocs d'argumentation externes à la signification du mot, l'association du mot avec un élément de son stéréotype » et peuvent être conformes ou non conformes à l'orientation axiologique du stéréotype.

⁴⁰<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20110224.OBS8625/un-blame-requis-contre-maitre-szpinier-pour-propos-outranciers.html>(Consulté le 5 novembre 2015)

BLÂMER	L penser D responsable de P ou faire P	DC Comportement/attitude inacceptable, parole inadmissible, commettre un crime etc.
	P mauvais pour L et/ou pour autrui	DC Blessier L ou autrui (<i>physiquement, psychologiquement ou moralement</i>), crime, perte de clients pour L ou autrui, perte d'un match etc.
	D savoir que L savoir que D responsable de P	DC
	Des attitudes réactives négatives envers D	DC Rejet de P de D, Mécontentement, indignation, animadversion etc.
	L dire 1, 2, 3... à D	DC réprimander, reprocher, désapprouver, prononcer blâme
	D devoir être reconnu coupable d'un fait moral négatif	DC D se sentir : mal, humilié, rabaissé, fautif, devoir avoir : honte, des remords, des regrets, changer de comportement etc.

Tableau 18 : Les PA du blâme en français

Le blâme semble être un acte avec des implications morales assez fortes et son déploiement dans le discours le montre. Néanmoins, des occurrences possibles conformes à son protocole sémantique ont été trouvées, calculées à partir du dispositif *N- STS – PA* et dans les réalisations discursives, (47).

47) *Les agissements pour lesquels tu as été convoqué ne sont pas tolérables et je serai dans l'obligation de t'exclure s'il n'y a pas de prise de conscience.* (Corpus DCT français)

(Blâmer DC comportement non tolérable DC Avertissement DC D devoir se sentir mal DC Menace)

4. Représentation sémantique de l'acte de langage **BLÂMER** en tswana

Le discours lexicographique donne une base pour la construction du noyau, comme nous l'avons vu avec le verbe blâmer en français mais les choses se sont compliquées pour la construction du noyau en tswana. Le verbe « *blâmer* » en tswana n'est pas désigné par un seul mot mais est composé d'un syntagme verbal de deux ou trois mots, « (*go*) *tshwaya phoso* ». « *Go* » correspond à « *to* » en anglais dans « *to blame* ». Les deux dictionnaires monolingues tswanas qu'on a pu se procurer (les seuls dictionnaires monolingues par ailleurs) ne nous ont pas facilité la tâche. Il n'y avait pas d'entrée pour le mot *blâmer* dans le dictionnaire bilingue français-tswana. Nous avons donc cherché le mot anglais '*blame*' dans un dictionnaire bilingue anglais-tswana. Selon le dictionnaire *Longman* anglais-tswana, '*blame*' correspond aux expressions suivantes : *go naya molato*, *go pega molato*, *go neela molato*. *Go pega molato* correspond aussi au verbe « *accuser* », ainsi que le syntagme verbal, *go baya molato* et le mot *latofatsa*. Nous nous trouvons confrontés à un problème de circularité parce que, premièrement, *naya* et *neela* veulent dire la même chose : *donner*, et deuxièmement, l'expression *go baya molato* correspond aussi au verbe « *accuser* ». Pour nous, ces expressions correspondent plus à la notion d'accusation qu'à celle de blâme. Ces expressions font allusion à l'attribution, dans ce contexte, d'une faute, d'une erreur ou d'un crime (dans les cas graves). En plus, ces expressions sont toutes des expressions idiomatiques. Toutefois ce qui est clair c'est qu'elles réfèrent toutes à l'attribution d'une offense (*naya/neela- donner*, *pega- accrocher*). De plus, ces expressions sont rarement, ou presque jamais, utilisées dans le discours que ça soit dans un discours direct ou indirect. Par exemple l'énonciation suivant « *je te blâme de n'avoir pas été prévoyant* » peut être traduit ainsi en tswana si l'on se fie aux traductions des dictionnaires (48-51) :

- 48) « Ke go *naya molato* wa go tlhoka go nna le tebelopele », (*je te donne/attribue la faute/crime de manque de prévoyance*)
- 49) « Ke go *neela molato* wa go tlhoka go nna le tebelopele », (*je te donne/attribue la faute/crime de manque de prévoyance*)
- 50) « Ke go *pega molato* wa go tlhoka go nna le tebelopele », (*je te charge la faute/crime de manque de prévoyance*)
- 51) « Ke go *latofatsa* go tlhoka lebelopele ». *Je t'accuse de manqué de prévoyance.*

Tous les énonciations ci-dessus, bien qu'elles soient grammaticalement correctes, apparaissent cependant improbables dans un échange quotidien. Le mot *molato* utilisé ainsi a de fortes connotations juridiques et les autres énonciations semblent trop directes et

saugrenues. Les énonciations ressemblent à des accusations juridiques or, ce n'est pas contre la loi de ne pas être prévoyant. Par ailleurs, les énonciations nous semblent correspondre plus à des actes d'accusation qu'au blâme ; « *pega molato* » veut dire « *accuser de* » ce qui montre bien cette confusion entre les verbes ou les expressions qui désignent le verbe « *blâmer* » en tswana. Les traductions formelles des verbes ne semblent pas correspondre aux usages. Nous proposons quatre phrases (52-55) qui nous semblent correspondre à la traduction du blâme tel qu'il est exprimé dans les quatre énonciations (48 -51).

52) « O tlhokile tebelopele » (*tu as manqué de prévoyance*),

53) « O tlhokile go nna le tebelopele » (*tu as manqué (d'avoir) de prévoyance*),

54) « Ga wa nna le tebelopele », (*tu n'as pas été prévoyant*),

55) « Ke go tshwaya phoso ya go tlhoka go nna le tebelopele », (*je te blâme pour ton manque de prévoyance*).

Le syntagme verbal qui nous semble correspondre le mieux au verbe blâmer est donc « (go) *tshwaya phoso* », syntagme verbal qui est aussi une expression idiomatique. En cherchant le mot « *tshwaya* » dans les dictionnaires nous avons trouvé le syntagme « *tshwaya dipphoso* » dans le dictionnaire tswana monolingue d'Otlogetswe, (2012). Néanmoins, la définition donnée pour cette expression ne correspond pas à ce que nous pensons être sa signification parce qu'elle est définie ainsi ; *go lebisa motho molato yo a o dirileng – confronter quelqu'un à un crime qu'il a commis*. Cette définition fait référence elle aussi à une accusation et non pas à un blâme. Le blâme, comme on l'a vu dans la première partie de notre travail, n'est pas forcément public contrairement à l'accusation. On peut blâmer quelqu'un « silencieusement en son for intérieur mais on ne peut l'accuser que publiquement », (Vanderverken (1988 :173). En plus, quand on blâme, la véracité de faits est présupposée par les interlocuteurs. Donc, en tswana « *go lebisa molato* » se réfère *accuser* et à « *go tshwaa phoso* ».

Un autre élément problématique est l'unité lexicale « *phoso* » qui a plusieurs significations en tswana. L'énonciation « *o phoso* » peut signifier à une personne qu'elle est blâmable (*blameworthy*) - sans pour autant signifier qu'on la blâme dans le sens de « *ke go tshwaya phoso* », « *je te/vous blâme* ». La phrase « *o phoso* » peut aussi vouloir dire « *vous avez tort* ». Le mot « *phoso* » est problématique parce qu'il a plusieurs synonymes dont *faute*, *erreur*, *tort* et même parfois *crime*. Nous avons fait une petite enquête sur la définition du mot « *phoso* ». Les enquêtés l'ont défini comme une erreur, quelque chose qu'on ne fait pas exprès. Toutefois, lorsque nous leur avons demandé de différencier « *phoso* » et

« *faute/offense* », ils ont répondu que les deux étaient synonymes. Cela pose problème dans la mesure où, normalement, on ne blâme pas une erreur comme le sous-entend l'exemple suivant : « *Se ntshwaye phoso ka gore ga ke a dira ka bomo, ke dirile ka phoso,* » (*Ne me blâme pas parce que je n'ai pas fait exprès, c'était une erreur*). Le premier « *phoso* » semble donc faire référence à une faute et le second à une erreur. Un autre exemple avec ce type de question, « *ke mang yo o molato fa gare ga lona ?* », « (qui c'est qui porte la faute/le crime entre vous ?) - *c'est qui le coupable entre vous ?* », ou encore, « *ke mang yo o phoso fa gare ga lona ?* », « *c'est qui le coupable entre vous/ qui a tort entre vous ?* ». *Phoso* peut donc vouloir dire erreur, offense ou faute mais *molato* ne peut pas vouloir dire erreur (la plupart du temps du moins).

Encore une fois, le discours métalinguistique nous a aidé à distinguer entre « *molato* » et « *phoso* ». Le mot « *molato* », qui peut se référer à une faute, une infraction, un crime ou une offense, par exemple, est employé de façon à permettre une distinction acceptable entre les deux. Un autre exemple qui montre aussi que « *go tshwaya phoso* » signifie bien blâme est le suivant : « *ke ene a e utsuleng mme nna ga ke mo tshwaye phoso* » – « *c'est lui qui l'a volé mais moi je ne le blâme pas* ». Cette énonciation nous paraît bizarre avec « *go naya/neela/baya/lebisa molato* ». La phrase (53) que nous avons donnée ci-dessus appuie notre choix du syntagme verbal « *go tshwaya phoso* » comme étant celui qui correspond le mieux au verbe performatif « *blâmer* ».

Nous avons donc choisi de nous fier au discours quotidien pour le choix du terme à utiliser pour blâmer et accuser, et d'inclure les mots anglais « *blame* » et « *accuse* » dans les questionnaires pour faire une distinction claire entre les deux verbes en tswana afin d'éviter toute confusion. Nous nous sommes appuyée, pour la construction du noyau au discours métalinguistique des personnes interrogées *id est* nous avons pris en compte les définitions données pour « *blâme* » et « *blâmer* » dans les questionnaires pour construire son noyau sémantique.

4.1 Le noyau

Zone modale : *affectif et moral*

Axiologique : *négatif*

Classe : *Comportatif* (selon le classement d'Austin) et *Expressive* (selon la taxinomie de Searle)

Classe grammaticale : *verbe transitif*

BLÂMER

L vouloir dire à D

L savoir/penser D responsable pour et/ou coupable de P

ET

L savoir/penser P mauvais pour L et/ou pour autrui

ET

L penser D savoir que L savoir que D responsable de P

DC

L avoir des attitudes et/ou sentiments réactifs envers D à cause de P

DC

L vouloir D changer attitude

DC

L dire 1,2, 3... à D

DC

D *devoir être reconnu coupable d'un fait négatif (VPC)*

DC

D *devoir changer attitude (VP)*

Schéma 15 : Noyau du verbe « blâmer » en tswana

Alors que le discours lexicographique français permet de construire facilement la signification lexicale du verbe de communication « *blâmer* » en français, le manque de références lexicographiques a été source de difficulté pour la construction de l'équivalent en tswana. La confusion entre les verbes « *blâmer* » et « *accuser* » peut laisser entendre qu'il n'y a pas de différence entre les deux. Nous avons essayé de montrer qu'il s'agit bien de deux verbes différents basé sur le discours interactionnel. Comme nous venons de l'expliquer, le syntagme verbal « *tshwaya phoso* » est idiomatique parce que « *tshwaya* » veut dire « *marquer* » (comme quand on marque une vache). Dans ce sens « *blâmer* » correspond à

l'acte en français de porter un jugement négatif sur une personne considérée comme responsable d'un fait négatif. Cette hypothèse pourrait expliquer pourquoi, dans la conceptualisation du mot « *blâmer* » chez les locuteurs botswanais, *la reconnaissance de culpabilité* est l'élément le plus saillant. Cela suppose toutefois la responsabilité du destinataire d'un fait blâmable.

Les définitions des locuteurs botswanais du verbe « *blâmer* » en tswana montrent aussi qu'il y a dans l'acte de blâme une volonté et un désir de changer le comportement du destinataire : soit qu'il prenne conscience que son acte est mauvais, soit qu'il s'excuse et ne reproduit pas l'acte reproché. Cette volonté ressemble à celle que nous avons vue pour l'acte de reproche mais, pour l'acte *BLÂMER*, elle semble être inscrite dans le noyau de la signification. Dans ce sens le blâme est censé être une incitation à réparer ses défauts et, par conséquent, à réparer ses relations avec les autres pour pouvoir, peut-être, entretenir les rapports que les interlocuteurs entretenaient avant les faits blâmables. C'est pour cela que nous avons trouvé pertinent d'ajouter les lignes « *L vouloir D changer attitude* » et « *D devoir changer attitude* » à la structure sémantique de blâmer en tswana. Nous n'avons pas trouvé cette volonté marquée dans le discours lexicographique français. Nous posons l'hypothèse que le dernier élément de la signification montre une finalité de l'acte de blâme en tswana qui est assez important et qui fait peut-être partie de la VPC mais que nous avons hésité à le marquer comme tel.

4.2 Les stéréotypes

Noyau	Stéréotypes
L penser D responsable de et/ou coupable de P	DONC Commettre une faute, D être « <i>impoli</i> » D manquer de respect à L ou autrui, D causer un accident, mépris de L, comportement inadmissible etc.
L savoir/penser P mauvais pour L et/ou pour autrui	DONC Faute, offense, endommagement, peine, perte de face
L penser D savoir que L savoir que D responsable de P	DONC L Responsabiliser D
L avoir des attitudes et/ou sentiments négatifs envers D à cause de P	DONC Colère, tristesse, insatisfaction, L sentir la honte, L se sentir méprisé, trahi etc.
L vouloir D changer attitude	DONC conseiller, avertir, éduquer
L dire 1,2, 3... à D	DONC reprocher D, accuser D, maudire D, insulter D dire des mots qui fâchent, dire des mots inadmissibles etc.
D devoir être reconnu coupable d'un fait négatif	DONC D devoir se sentir mal, avoir honte, regretter P, s'excuser, D changer P etc.
D devoir changer attitude	DONC D regretter P, avoir des remords, ne plus faire P

Tableau 19 : Stéréotypes du blâme en tswana

Les stéréotypes liés à l'acte reproché en tswana marquent le rapport important que doivent entretenir les membres de la communauté entre eux : le respect de l'autre et la politesse. Nous avons signalé auparavant à quel point la face positive de l'autre est importante dans la culture tswana, et même plus importante que la face positive du locuteur. Pour cela tout acte qui montre de l'impolitesse envers autrui et le manque de respect de l'autre est condamnable et peut être vécu comme un mépris de l'autre. Le locuteur peut se sentir méprisé par le simple fait que l'acte blâmable soit commis en sa présence. L'acte peut être vécu par le destinataire comme une trahison. De ce fait l'implication personnelle du locuteur semble être un facteur important dans l'acte de blâmer en tswana.

Nous avons trouvé dans les stéréotypes botswanais de l'acte *BLÂMER* la notion de la honte se référant au locuteur et au destinataire. Etant donné que le destinataire est responsable d'un fait négatif et que le but illocutionnaire de l'acte est de susciter un sentiment de malaise

chez lui il n'est pas surprenant de trouver la honte parmi les sentiments que le locuteur vise à provoquer chez le destinataire. Cependant, le contexte culturel semble permettre la transgression discursive responsable de l'association du sentiment de honte avec le locuteur alors qu'il n'est pas responsable des faits reprochés. Nous faisons une hypothèse selon laquelle comme la culture communautaire botswanaise fait que les actions d'un individu reflètent sur son entourage, si la personne qui exprime le blâme est un proche du destinataire, il est possible qu'il se sente responsable (même si c'est indirectement). Par conséquent, il partage le malaise que ressent le destinataire comme le regard porté par les autres sur le destinataire porte indirectement sur lui aussi en tant que proche du destinataire.

La conceptualisation du blâme comme une sanction administrative ou judiciaire ne semble pas exister dans la culture tswana. La punition peut être un acte qui accompagne le blâme si le blâme est prononcé contre quelqu'un pour lui faire subir l'opprobre. L'on peut recevoir un avertissement officiel (*official warning*) mais nous n'avons rien trouvé qui correspond au blâme moral en tant que sanction. Mais, l'énonciation « *ke go tshwaya phoso* » (*je te/vous blâme*) et la phrase « *go thswaiwa phoso* » (*être blâmé*) montrent le sens moral discursif du blâme même sans qu'il soit officialisé car quand on est blâmé ou reconnu coupable on doit ressentir le malaise qui est suscité par le fait d'être destinataire du blâme.

Les stéréotypes qui correspondent au blâme en tant qu'acte qui exprime la volonté du locuteur de changer le comportement du destinataire incluent le conseil, l'éducation et l'avertissement. En effet, si le blâme est passé sous forme de conseil ou d'avertissement il semble être moins menaçant pour la face positive du destinataire que la forme directe. Certains locuteurs ont affirmé que l'acte de blâmer est lié à la prononciation de paroles qui fâchent ou qui ne sont pas bien. Ce qui nous semble important c'est que le destinataire est censé percevoir le côté positif de ces paroles qui risquent de le fâcher mais qui sont nécessaires à cause de son acte blâmable.

4.3 *Les possibles argumentatifs*

<i>BLÂMER</i>	D responsable de et/ou coupable de P	DC Faute, D être impoli, manque de respect etc.
	Mauvais pour L et/ou pour autrui	DC Endommagement, peine, perte de face, offense
	D savoir que L savoir que D responsable de P	DC L responsabilisé D
	Attitudes et/ou sentiments négatifs envers P à cause de P	DC Tristesse, être en colère, Mécontentement etc.
	L dire 1,2, 3... à D	DC P ne pas être bien, D devoir avoir honte d'avoir fait P, mots de reproche, etc.
	D devoir être reconnu coupable de P	DC D devoir se sentir mal, avoir honte, regretter P, sentir des remords etc.
	D devoir changer attitude	DC D regretter P, avoir des remords, ne plus faire P

Tableau 20 : Les PA de l'acte *BLÂMER* en tswana

Les PA de l'acte *BLÂMER* en tswana correspondent en général, à son protocole sémantique. Ils sont liés aux autres actes de jugement comme le reproche, l'accusation et la critique. Des interlocuteurs associent l'insulte au blâme surtout dans des situations où l'acte est destiné à un enfant ou une jeune personne. La bénédiction peut aussi être associée à l'acte de blâme dans le sens où le locuteur est perçu comme ayant fait son devoir auprès de la communauté en signalant un acte blâmable et empêchant ainsi sa répétition.

4.4 **Comparaison des stéréotypes et des possibles argumentatifs de l'acte *BLÂMER* en français et tswana**

Les stéréotypes qui concernent l'acte blâmable sont plus ou moins les mêmes, et montrent bien la conceptualisation de l'objet de blâme comme quelque chose de mauvais. On reconnaît dans les deux cultures que quelqu'un a fait quelque chose jugée moralement inadmissible. Parce que la culture française est profondément marquée par la religion catholique qui repose sur une dichotomie du bien et du mal, le blâme moral peut être analysé à travers cette vision manichéenne. C'est pour cela que le blâme en français peut constituer en soi une sanction administrative ou judiciaire, ce qui ne semble pas être le cas en tswana. Toutefois, alors que

les stéréotypes français nous font penser aux péchés bibliques *crime, mentir, faute, mal*, etc. les stéréotypes botswanais nous font penser encore une fois au concept de « *botho* » que nous avons précisé dans la première partie et dans le chapitre précédent. Les stéréotypes donnés en tswana « *go tlhoka maitseo* » – manquement de respect, « *go sa itshwara sentle* » – ne pas bien se comporter – font référence à un manquement de bonne manière ou, pour emprunter une expression très française, un manque de *savoir-vivre*. Ce savoir-vivre en tswana correspond à un système de valeurs sociales, un contrat selon lequel les individus vivant dans une collectivité ou une communauté se doivent de se respecter et de veiller les uns sur les autres. Nous pouvons dire qu'elle englobe la notion française de solidarité, mais diffère sur l'idée de l'individu et son rapport avec la communauté dans laquelle il vit. Selon cette idéologie de *botho* c'est la communauté d'abord parce que tout ce qu'un individu fait ou dit a un effet sur la communauté. Tout ce qui va à l'encontre de ce système de valeur, le manque de respect, la mauvaise conduite, les insultes, ou tout ce qui peut blesser (*moralement*), montrent un manquement à cette valeur de « *botho* » et peut donc être blâmable. On peut dire d'une personne qu'elle manque de « *botho* », qu'elle est en train de perdre, qu'elle perd ou qu'elle a perdu le « *botho* », si elle est jugée blâmable. C'est aussi pour cela que le blâme est perçu par le locuteur et doit être compris par le destinataire comme un acte qui vise aussi à corriger, à éduquer ou à avertir quand il y a besoin et non uniquement un acte qui vise à le faire perdre la face.

Les sentiments associés au blâme *Tableau 21*, montrent quelques similarités et divergences intéressantes dans les deux cultures. Nous avons illustré par le graphique ci-dessous les émotions les plus saillantes à savoir, la colère, le mécontentement, la satisfaction, le sentiment d'autorité, la tristesse et la déception. Comme nous l'avons noté dans les paragraphes précédents, les sentiments négatifs n'ont pas été cités spontanément dans la première question qui demande aux informateurs de donner des mots associés au « *blâme* » et « *blâmer* ». Les sentiments ont été évoqués seulement quand il leur a été demandé de dire les émotions qu'ils ressentaient lorsqu'ils blâmaient quelqu'un. Par contre, la tristesse et la colère ont été évoquées spontanément par les locuteurs botswanais.

Le sentiment de colère est fortement associé au blâme dans les deux cultures comme on peut le voir sur le graphique. Si le blâme semble susciter un sentiment de tristesse chez le locuteur pour les Botswanais, c'est également le cas, dans une moindre mesure, chez les locuteurs français. Aussi, d'après les résultats tirés après l'analyse de notre corpus le blâme suscite un sentiment de satisfaction chez les locuteurs botswanais. D'après les enquêtés, l'acte de blâmer quelqu'un suscite la satisfaction par le fait que le blâme est considéré comme ayant

une visée réparatrice. Réparatrice parce que quand on blâme quelqu'un on veut qu'il prenne conscience de ses erreurs ou de ses fautes et qu'il les corrige par la suite. Ainsi le locuteur peut avoir la satisfaction de savoir qu'il agit pour le bien de l'autre, d'avoir fait un pas vers le rétablissement des relations qui ont été affaiblies par l'agissement du destinataire du blâme. Il ne s'agit donc pas seulement de porter un jugement mais d'aider l'autre à rectifier ses torts. Il n'y a donc pas de satisfaction à avoir mis l'autre mal à l'aise ou à se trouver dans une position de pouvoir. La satisfaction n'apparaît pas dans le discours des locuteurs français. Par contre, nous avons relevé dans le discours des Français le sentiment d'autorité ou de pouvoir. Celui qui blâme se sent dans une position d'autorité ou de pouvoir parce qu'il se trouve dans la position de prononcer un jugement contre le destinataire. La tristesse semble être ressentie plus fréquemment chez les locuteurs botswanais que chez les Français. En revanche, la déception est plus fréquente chez les Français et moins chez les Botswanais.

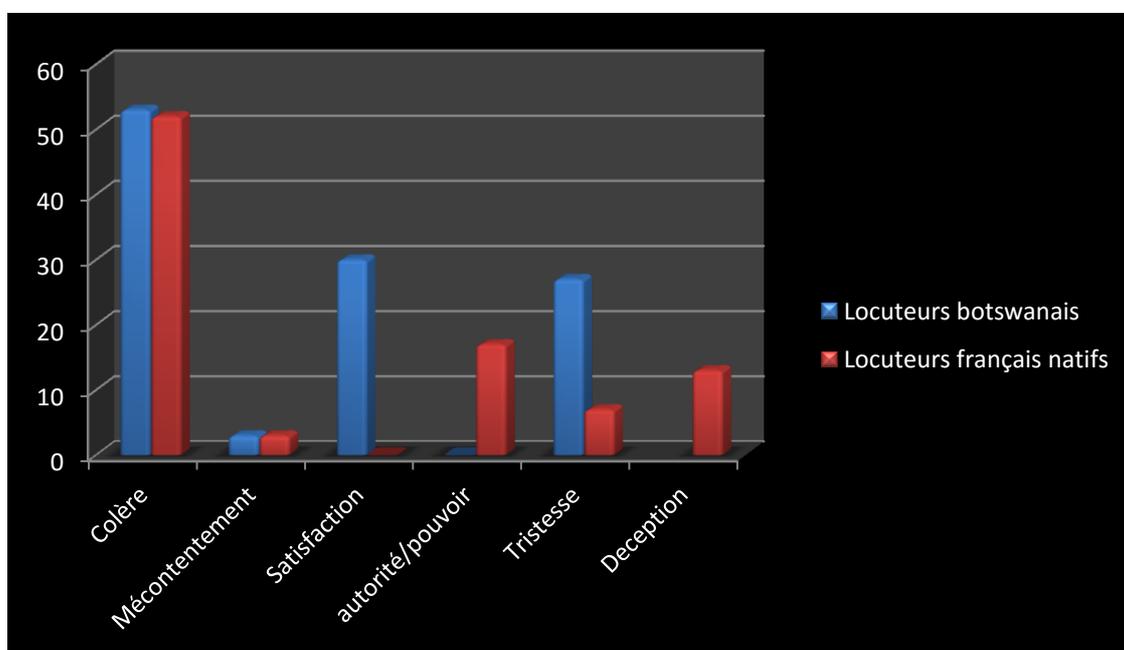


Tableau 21 : Comparaison des sentiments liés au blâme en français et en tswana

5. Configuration des attitudes modales de l'acte *BLÂMER* en français et en tswana

L'acte de blâme, comme c'est le cas pour tous les actes illocutionnaires, suppose une intention illocutionnaire de la part du sujet parlant. Selon Galatanu (2012 : 67), « si nous acceptons l'approche modale de l'acte illocutionnaire, tous les actes illocutionnaires ont une représentation modale, une configuration de valeurs modales qui sous-tendent l'intention illocutionnaire et tous les marqueurs illocutionnaires sont porteurs de valeurs subjectives et intersubjectives ». On s'attend donc à une modalisation du contenu essentiel à l'acte illocutionnaire. Tout acte est potentiellement menaçant pour l'une des quatre faces en jeu dans

l'interaction, mais pour certains actes, en l'occurrence l'acte *BLÂMER*, la menace est plus prononcée car elle est inscrite dans l'intention illocutionnaire même, avec des valeurs axiologiques négatives qui se réfèrent à l'image publique de son destinataire, (ibid.). La description sémantique d'un verbe ou de son déverbal permet de démontrer les valeurs modales inscrites dans son noyau ou dans les stéréotypes qui lui sont attachés.

Les schémas ci-dessous illustrent les valeurs modales contenues dans l'acte *blâmer* en français et en tswana. L'intention illocutionnaire *L vouloir dire à D* (valeur modale volitive) est commun à tous les actes illocutionnaires.

BLÂMER

L <vouloir dire> à D

L <penser/ savoir/croire> D <responsable de/faire> P

ET

L <penser/savoir/croire>

P <être interdit/défavorable/non souhaitable/
désagréable/mauvais/mal/négatif/...>

ET

L <penser/savoir/croire>

P <être faute, crime, tort, erreur, mal, endommagement,
non souhaitable/ désagréable/mauvais...>

pour L et/ou autrui

ET

L <penser/croire> D <savoir> que L <savoir> que D <être responsable de /faire>

P <être interdit/défavorable/non souhaitable/
désagréable/mauvais/mal/négatif...>

DC

L <ressentir des attitudes réactives et ou affects négatifs
(sentiments désagréables/colère/souffrance, rage...)>

envers D à cause de P

DC

L dire à D

D responsable de P qui est <interdit, mauvais, non souhaitable, désagréable...>

P être < interdit, mauvais, non souhaitable, désagréable...>

P <être désagréable, mauvais, non souhaitable...> pour L et/ou pour autrui

L <ressentir des attitudes réactives et/ou des affects négatifs> envers D à cause de P

DC

D <devoir éprouver sentiments désagréables (culpabilité, mal être, honte)>

Schéma 16 : Configuration des attitudes modales de l'acte *BLÂMER* en français

BLÂMER

L <vouloir dire> à P

L <penser> D <responsable, blâmable pour et/ou coupable de> P

ET

L <penser/savoir> P <être interdit/défavorable/
non souhaitable/ désagréable/mauvais...>

pour L et/ou autrui et L <penser> D <savoir>

P <être interdit/défavorable/non souhaitable/
désagréable/mauvais...>

ET

L <penser/croire> D <savoir> que L <savoir> que D <être responsable de /faire>

P < être interdit/défavorable/non souhaitable/
désagréable/mauvais/mal/négatif...>

DC

L <ressentir des attitudes réactives

(Sentiments désagréables/colère/souffrance/tristesse/satisfaction...)>

envers D à cause de P

DC

L <vouloir/désirer> D <changer attitudes>

DC

L <faire savoir> L <penser>

D <être responsable de P qui être interdit/

défavorable/non souhaitable/

désagréable/mauvais...>

Schéma 17 : Configuration des attitudes modales de l'acte *BLÂMER* en tswana

La relation morale dont parle Scanlon (2013, 2012, 2008) engage tous les êtres rationnels à des lois naturelles, à des valeurs aléthiques et déontologiques. Ces lois supposent qu'il est *nécessaire* et même souhaitable pour le bon fonctionnement de la relation qu'entretiennent les membres d'une communauté linguistique qu'il y ait un certain état propice. Pour cela certaines choses sont *obligatoires*, *interdites*, *facultatives* ou *permises*. Le blâme implique une violation par le destinataire (D) dans le sens où l'acte blâmable (P) est lié à l'interdit ou au *non permis*. Pour qu'il existe un certain état (P) cela suppose l'existence d'un autre impliquant le « nécessaire, obligatoire ou souhaitable » pour le bon fonctionnement de cette relation.

Nos deux schémas de configurations modales montrent que le blâme mobilise la plupart des valeurs modales, des valeurs ontologiques (plus objectives) aux valeurs finalisantes (plus

subjectives). Ces valeurs sont, dans le cas du blâme, essentiellement orientées vers le pôle négatif, ce qui façonne son côté menaçant ou sa « force caractéristique⁴¹».

5.1 Valeurs modales qui se réfèrent au locuteur

Dans les deux cultures, certaines valeurs se réfèrent logiquement au locuteur en tant que celui qui porte un jugement défavorable sur le destinataire. Les valeurs modales relatives au locuteur vont d'objectives (*valeurs de jugement de vérité*) aux plus subjectives (*axiologiques et finalisantes*).

5.1.1 Les valeurs de jugement de vérité

Les valeurs épistémiques et doxologiques « contribuent à la construction à une représentation du monde, tel que le sujet parlant le pense ou le reconnaît », (Galatanu, 2004 :95). Dans le contexte du blâme le locuteur croit, pense ou sait que l'acte dont il reproche le destinataire est axiologiquement négatif et que le destinataire en est responsable. Il croit et pense aussi que le destinataire doit être reconnu coupable de ses faits négatifs.

5.1.2 Valeurs axiologiques affectives

Le locuteur ressent forcément des affects axiologiques négatifs à cause de l'acte dont il tient le destinataire responsable. Il peut ressentir l'humiliation si des propos outrageants sont tenus contre lui par exemple, *traître génétique* il peut ressentir la colère, le mécontentement et la déception. La tristesse, comme on a montré dans la partie précédente est ressentie davantage chez le locuteur botswanais que le locuteur français. En tswana l'acte blâmable peut même susciter la honte chez le locuteur même quand l'acte ne le touche pas directement (*la honte que l'on ressent quand un proche est responsable d'un acte reprochable*).

Le fait de blâmer peut susciter aussi des affects à valeurs affectives positives chez les locuteurs dans les deux cultures. Les sentiments d'autorité ou de pouvoir ont été relevés en grande partie chez les locuteurs français et moins chez les Botswanais et *visé versa* pour la satisfaction.

⁴¹ Hieronymi, 2004

5.1.3 Valeurs finalisantes : *volitives et désidératives*

La réalisation d'un acte de langage se traduit avant tout par un *vouloir dire* du locuteur qui a l'intention de transmettre un certain contenu propositionnel à son destinataire. Chez le locuteur tswana la valeur modale volitive-désidérative est définie aussi par la volonté et le désir du locuteur de changer le comportement du destinataire en performant l'acte de blâme.

5.2 Valeurs modales qui se réfèrent au destinataire

Plusieurs valeurs modales sont référées au destinataire et, comme pour le locuteur, ces valeurs couvrent la zone des valeurs objectives (*jugement de vérité*) jusqu'aux subjectives (*axiologiques*).

5.2.1 Valeurs de jugement de vérité

Le destinataire partage une certaine croyance avec le locuteur qu'un certain état de chose est préférable. Il sait aussi que le locuteur sait qu'il est responsable de cet acte.

5.2.2 Valeurs axiologiques

Le locuteur pourrait croire éventuellement que le destinataire possède des valeurs axiologiques morales négatives, *mal, mal poli* (en tswana). Le destinataire ressent éventuellement des sentiments négatifs (*hédoniques-affectifs*) envers le locuteur qui menace sa face. Il ressent aussi éventuellement des affects négatifs car le but illocutionnaire de l'acte de blâme est de donner le statut de coupable et de susciter chez lui des sentiments affectifs négatifs, *la culpabilité, la honte, le malaise, les remords*.

5.3 Valeurs modales qui se réfèrent à l'acte blâmable

Les valeurs relatives à l'acte blâmable se trouvent dans les zones des valeurs modales ontologiques et axiologiques. L'acte est blâmable parce qu'il est forcément *interdit*. Il recouvre le pôle négatif de toute la zone de l'axiologique: éthique morale *négatif*, (*mal, mauvais, pas bien (ga goa siama)*) esthétique *négatif*, (*moche (ga go lebege sentle)*) pragmatique *négatif*, (*inutile, non désirable*), intellectuelle *négatif*, (*inintéressant*) hédonique et affectif (*désagréable*).

6. Représentations conceptuelles de l'acte *BLÂMER* en français et en tswana

La théorie de modèles cognitifs idéalisés est supposée pouvoir expliquer toute forme d'expérience humaine par rapport au monde : les concepts concrets de la physique, les concepts abstraits et même les concepts langagiers. Dans ce cas nous pouvons présenter cognitivement l'acte de langage *BLÂMER* comme un modèle cognitif idéalisé.

La représentation conceptuelle que nous proposons de l'acte illocutionnaire *blâmer* permet de révéler sa base conceptuelle qui comprend une grande partie des éléments les plus saillants relatifs à l'acte. La saillance est mesurée par la fréquence et l'ordre d'évocation des entités lexicales associées à l'acte qui ont été relevées dans le discours métalinguistique des enquêtés. Cette fréquence d'évocation serait due, d'après Galatanu et al. (en préparation) à une « activation par le biais d'un nœud d'accès et sous forme de routines cognitives établies par le nombre d'associations avec le concept évoqué) d'autres concepts associés ». Le trait le plus saillant est celui qui est évoqué le plus fréquemment en première position par rapports aux autres unités lexicales saillantes.

Les entités lexicales sont catégorisées sur la base des éléments qu'ils ont en commun avec les autres et par rapport à notre expérience. Si une analyse de la structure lexicale d'un acte peut dégager des particularités culturelles et par la suite montrer le niveau d'ancrage culturel, sa structure conceptuelle devrait elle aussi montrer les particularités de catégorisation liées à l'acte dans une culture donnée. Notre travail pour cette partie consiste à étudier les représentations conceptuelles de l'acte *BLÂMER* en français chez les locuteurs natifs et les locuteurs botswanais francophones et en tswana chez les locuteurs botswanais. Notre étude ayant une visée comparative nous allons confronter les données et les représentations de l'acte en français et en tswana. Non seulement nous essayons de valider l'hypothèse de différence de conceptualisations entre cultures différentes mais nous essayons de valider aussi l'hypothèse selon laquelle la culture de départ influence la conceptualisation de l'apprenant dans son acquisition d'une nouvelle langue.

Nous avons regroupé dans les *Tableaux 22 à 27*, la fréquence d'apparition des mots qui sont associés aux mots « blâme » et « blâmer » en français chez les locuteurs natifs et non natifs, et en tswana chez les Botswanais. Ces associations montrent les traits saillants d'une entité lexicale. Nous nous sommes servis de ces traits pour construire le modèle cognitif idéalisé de l'acte illocutionnaire *BLÂMER* dans chaque langue. Nous avons classé ses unités lexicales dans leur ordre d'évocation dans le discours métalinguistique afin de construire la base conceptuelle et les MCI de l'acte dans chaque langue. 23 locuteurs français natifs et 15

locuteurs francophones non natifs ont répondu au questionnaire de savoir déclaratif en français et 30 locuteurs botswanais natifs en tswana.

6.1 Base conceptuelle et MCI de l'acte *BLÂMER* en français

Dans le *Tableau 22*, nous présentons les mots *les plus fréquemment* associés au blâme en français.

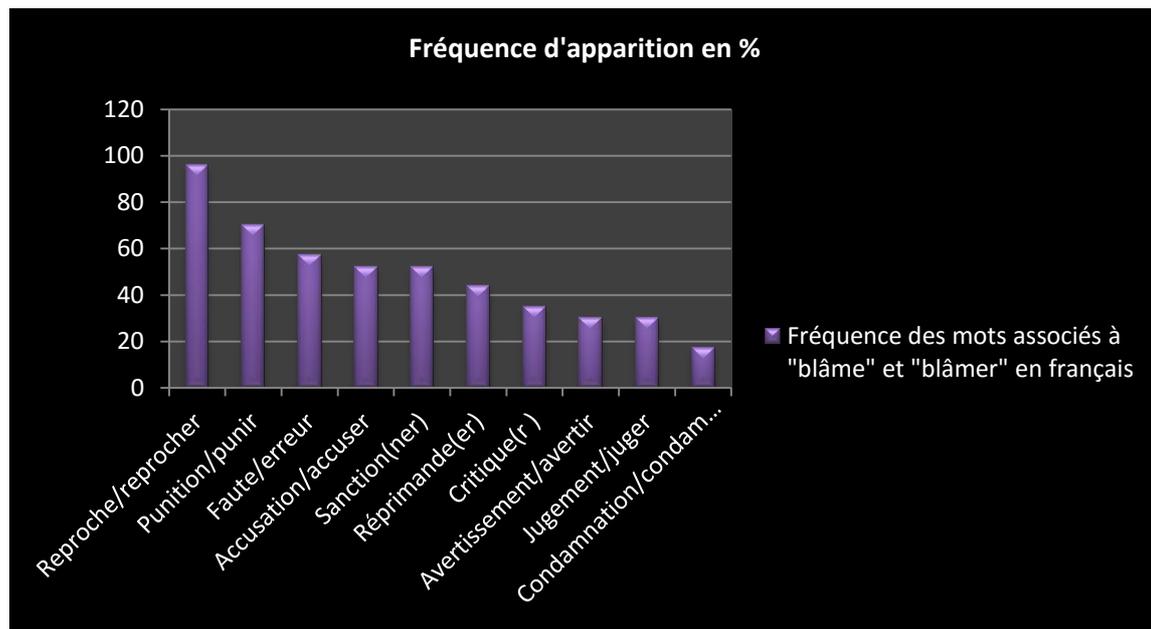


Tableau 22 : Fréquence d'apparition des mots caractérisant le blâme chez les locuteurs français natifs

Les entités lexicales proposées par les locuteurs français natifs comme s'associant au blâme, ou faisant partie de la définition du blâme et du verbe blâmer, montrent une cohérence avec les définitions des dictionnaires. Le blâme est incontestablement perçu comme une expression de jugement défavorable, une condamnation pour une faute ou pour quelque chose de moralement inadmissible. Le lexème « reproche » et le verbe « reprocher » sont les plus fréquemment évoqués en bloc avec le blâme. Les notions de faute, erreur, sanction et punition sont aussi très présentes. La problématique du trio *blâme – sanction – punition* est très discutée par les philosophes. Comme nous l'avons mentionné dans la première partie de notre travail, les adeptes du – *simple actionist theory* – considèrent le blâme comme un acte de sanction ou de punition ; mais Scanlon insiste sur le fait que *la sanction en soi* ne semble pas être la vraie nature du blâme mais peut exprimer un jugement qui implique l'idée d'une sanction méritée. Si on se fie à l'hypothèse de Scanlon (1988, 2008) cela expliquerait peut-être pourquoi nous voyons apparaître le concept d'*avertissement* parmi les neuf mots les plus

évoqués. C'est-à-dire que si le blâme n'est pas une sanction mais un jugement qu'une sanction soit appropriée, nous pouvons comprendre pourquoi le blâme peut être un avertissement ou encore une *protestation* pour qu'il y ait changement de comportement. Le changement de comportement impliquerait aussi des remords ou des excuses (*très sincères*) de la part du destinataire. Ce changement semble correspondre aussi à l'une des intentions de locuteur de produire un certain effet perlocutionnaire chez le destinataire. Si le locuteur vise à susciter certaines conditions affectives comme la honte, le mal être par l'acte de blâme, ces mêmes affects peuvent, par la suite, provoquer certains sentiments tels que les remords et le regret ainsi qu'une envie de rectifier le mal que l'on a fait.

L'ordre d'évocation illustré dans le tableau ci-dessous montre que le verbe « *reprocher* », ou son nominal « *reproche* », forme le trait le plus saillant de l'acte *BLÂMER* en français. Les autres unités incluent les paires ; *punition/punir*, *faute/erreur*, *accusation/accuser*, *sanction/sanctionner*, *réprimande/réprimander*, *avertissement/avertir*, *jugement/juger*, *condamnation/condamner*. L'acte de blâme est conceptualisé comme étant un acte de jugement de valeur : le locuteur exprime son mécontentement ou sa désapprobation sur le comportement du destinataire (*reprocher*), il lui impute une action morale répréhensible (*accusation*), il lui reproche sa faute avec autorité (*réprimander*) et lui porte un jugement défavorable basé sur ses imperfections et ses erreurs (*critiquer*). Cette représentation conceptuelle nous montre le lien étroit qui existe entre l'acte de blâme et ces autres verbes et actes de jugement.

L'enchaînement *BLÂMERDC reproche DC punition DC faute* est logique et évident dans la mesure où le jugement défavorable porté sur une faute est suivi d'un acte de punition ou sanction. Dans les premières parties de notre travail sur le blâme nous avons montré qu'en milieu anglo-saxon, certains philosophes estiment que le but principal d'un acte de blâme est de punir et de sanctionner par des reproches et des réprimandes. Ce chevauchement entre les verbes de jugement rend difficile une distinction nette entre les actes qui les expriment et leurs réalisations discursives.

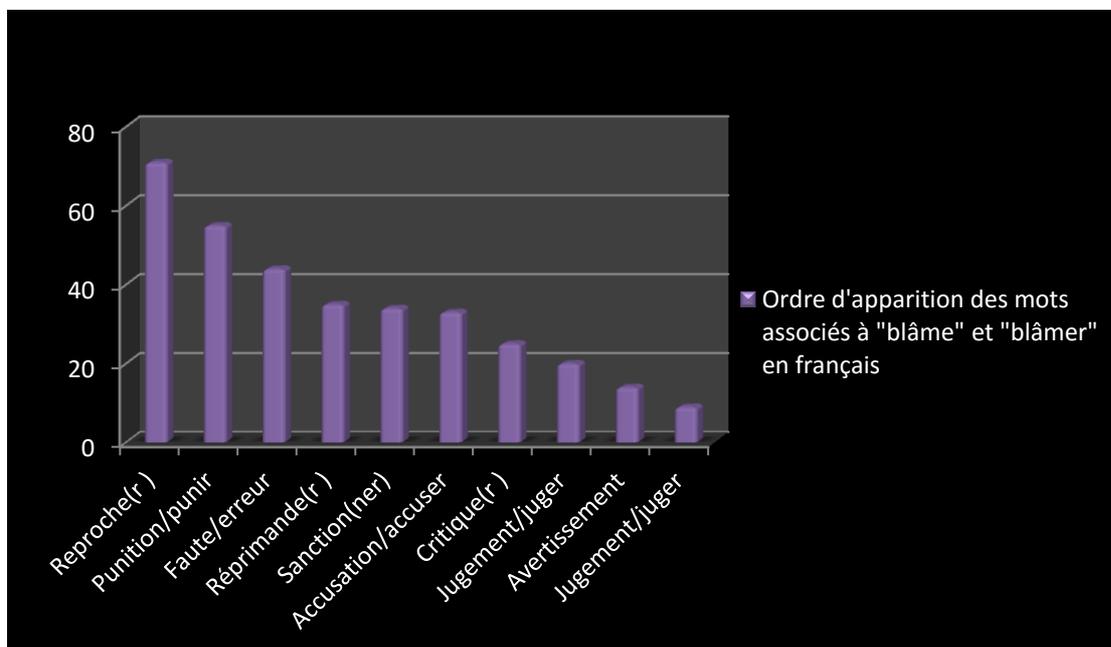


Tableau 23 : Eléments associés l'acte *BLÂMER* en français classés par ordre d'évocation

Les unités lexicales que nous venons d'évoquer dans le *Tableau 23*, (placé en ordre d'apparition pour marquer la saillance : du plus saillant au moins saillant), constituent les éléments centraux dans la représentation du MCI de l'acte *BLÂMER* en français. Cette représentation est une construction culturelle car elle incarne les expériences et les croyances de la communauté française par rapport à l'acte de blâme. Etant donné que ce sont des expériences et des croyances propres à la communauté française ce MCI est donc une construction subjective et pour cela peut présenter des divergences avec le monde extérieur.

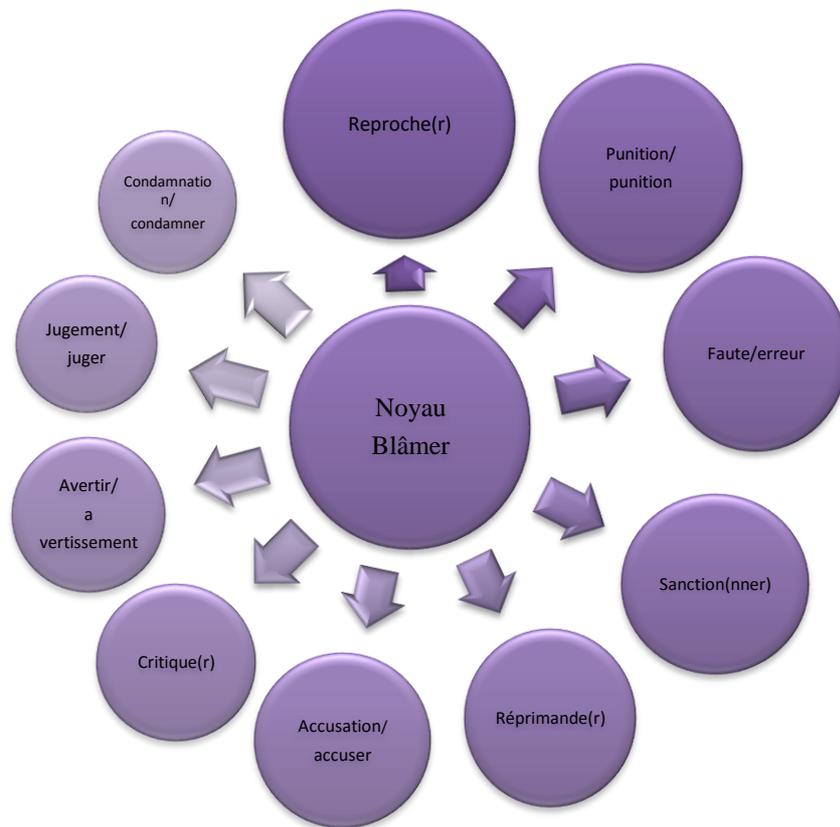


Schéma 18 : Base conceptuelle de l'acte *BLÂMER* en français

La représentation conceptuelle d'un acte est complexe parce que, comme nous pouvons le constater pour l'acte *BLÂMER* en français et après chez les locuteurs botswanais, elle implique à la base plusieurs concepts (qui, eux aussi, ont leurs propres bases conceptuelles). Les savoirs encyclopédiques d'un concept ne peuvent pas être activés tous en même temps. Cela dépend du contexte et de la centralité des éléments. Le reproche est l'élément le plus central de l'acte de blâme en français donc il est susceptible d'être activé dans des expressions du blâme.

56) *S'il n'y a pas de prise de conscience je serai dans l'obligation de vous exclure.*

Dans l'exemple (56), qui correspond à une énonciation pouvant être prononcée dans le contexte du blâme, nous pouvons remarquer l'activation des quelques signifiants centraux de son MCI, le reproche, l'allusion à la sanction, la faute etc.

La conceptualisation du blâme en français évoque clairement son aspect moral et juridique. L'aspect moral est marqué surtout par la centralité de *faute* et *condamnation* et la saillance de *sanction*, *réprimande*, *avertissement* et encore *condamnation* qui marque son aspect juridique et administratif.

6.2 Base conceptuelle et MCI de l'acte *BLÂMER* en tswana

Dans le tableau ci-dessous nous avons présenté les entités lexicales que les locuteurs botswanais associent à « blâme » et son déverbal « blâmer ». Les traits « juger coupable » et « offense/faute » apparaissent le plus souvent, à 60 % et 57% respectivement. Reproche/r a été noté à 23%, endommagement à 20%, tristesse, critiquer et corriger à 17% chacun et pointer du doigt et erreur à une fréquence de 13%.

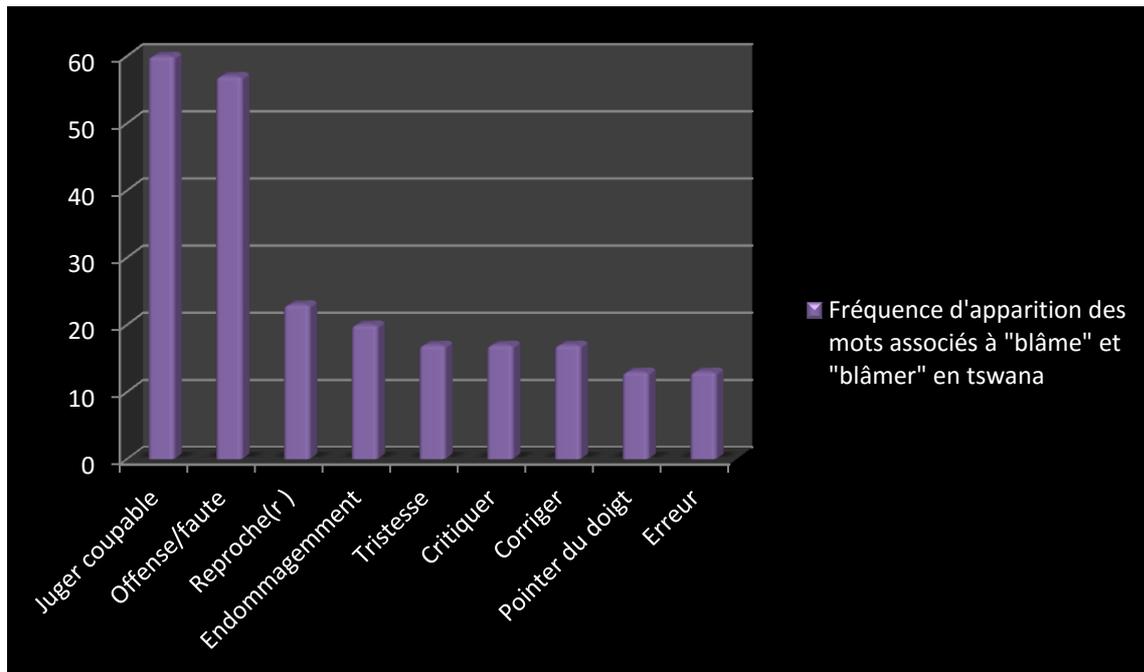


Tableau 24 : Éléments associés à l'acte *BLÂMER* en tswana classés par fréquence d'évocation

Le *Tableau 24* sur les mots caractérisant le blâme en tswana montre que la *reconnaissance de la culpabilité* du destinataire est essentielle dans l'attribution du blâme en tswana. *La faute* est aussi primordiale pour qu'il y ait blâme comme le montre les chiffres. Le blâme est évidemment aussi lié à un état d'endommagement. Cet endommagement qui est parfois d'ordre physique ou matériel pourrait correspondre aussi au *relationship impairment* dont parle Scanlon (2012) dans son interprétation du blâme. Des verbes de jugement de valeur, *reprocher* et *critiquer*, sont aussi liés au blâme. Nous retrouvons également la notion du blâme comme acte de *correction* qui fait que, dans cette perspective, le blâme est perçu comme réparateur dans le sens où le locuteur, en confrontant le destinataire à sa faute et en exprimant la culpabilité du destinataire, vise à provoquer un changement positif dans le comportement de ce dernier, qui peut se traduire par de l'humilité ou des remords. Par contre, cela ne fait pas du blâme un acte rassurant, cela montre seulement que cet acte menaçant peut avoir une visée et un effet perlocutionnaire considéré comme positif par le locuteur et susceptible à mettre fin à une situation conflictuelle. Il reste un acte menaçant parce qu'il y a

un jugement négatif des valeurs et on vise à imposer un changement de comportement donc les faces positive et négative sont clairement mises en danger.

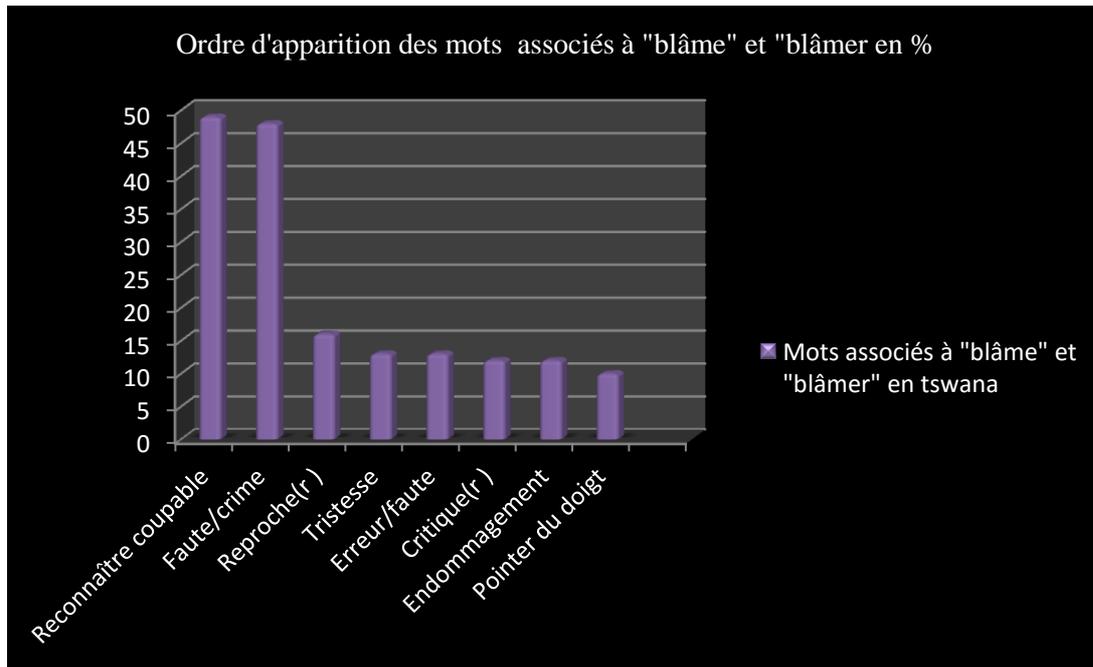


Tableau 25 : Éléments associés à l'acte *BLÂMER* en tswana classés par ordre d'évocation

Nous reprenons les éléments les plus saillants du « blâme » et « blâmer » pour construire sa base conceptuelle, *Schéma 19*.

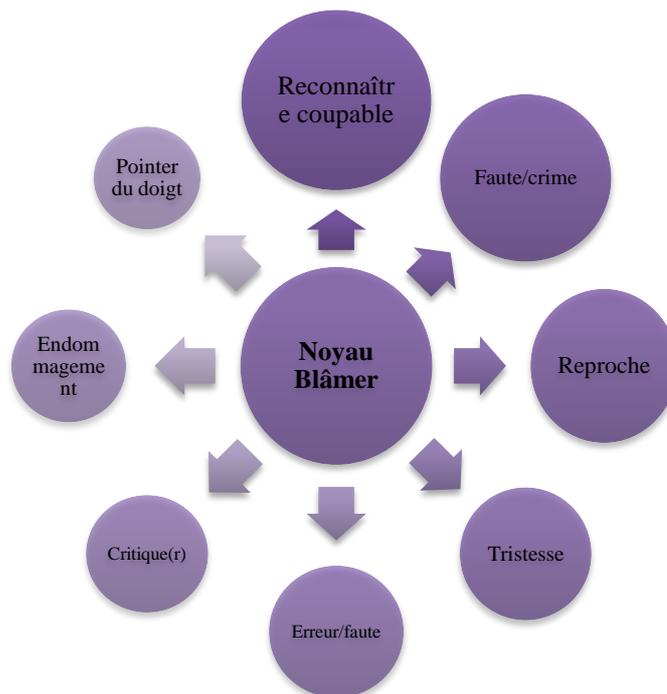


Schéma 19 : Base conceptuelle de l'acte illocutionnaire *BLÂMER* en tswana

La vision encyclopédique de l'acte de blâme nous fournit une liste des concepts non exhaustifs qui lui sont liés, et qui sont en tswana, la reconnaissance de culpabilité,

faute/crime, le reproche, la tristesse etc. La tristesse nous fait penser aux sentiments réactifs déjà évoqués par les philosophes anglais ainsi que l'endommagement qui pourrait correspondre à la relation endommagée dont parlaient Scanlon et Watson.

6.3 Base conceptuelle et MCI de l'acte *BLÂMER* en français chez les locuteurs Botswanais francophones

Les données du *Tableau 26*, montrent les éléments les plus fréquemment évoqués en rapport avec le blâme en français chez les locuteurs botswanais francophones. Ces éléments forment éventuellement la base conceptuelle de l'acte *BLÂMER* en français chez les locuteurs botswanais francophones. L'élément le plus fréquent est le binôme « *accusation/accuser* », 58% suivi par « *faute* », « *critique/critiquer* » et « *reproche/reprocher* », 47% chacun. Nous retrouvons aussi « *responsabiliser* », « *désapprouver* » et « *insulter* » à 17%.

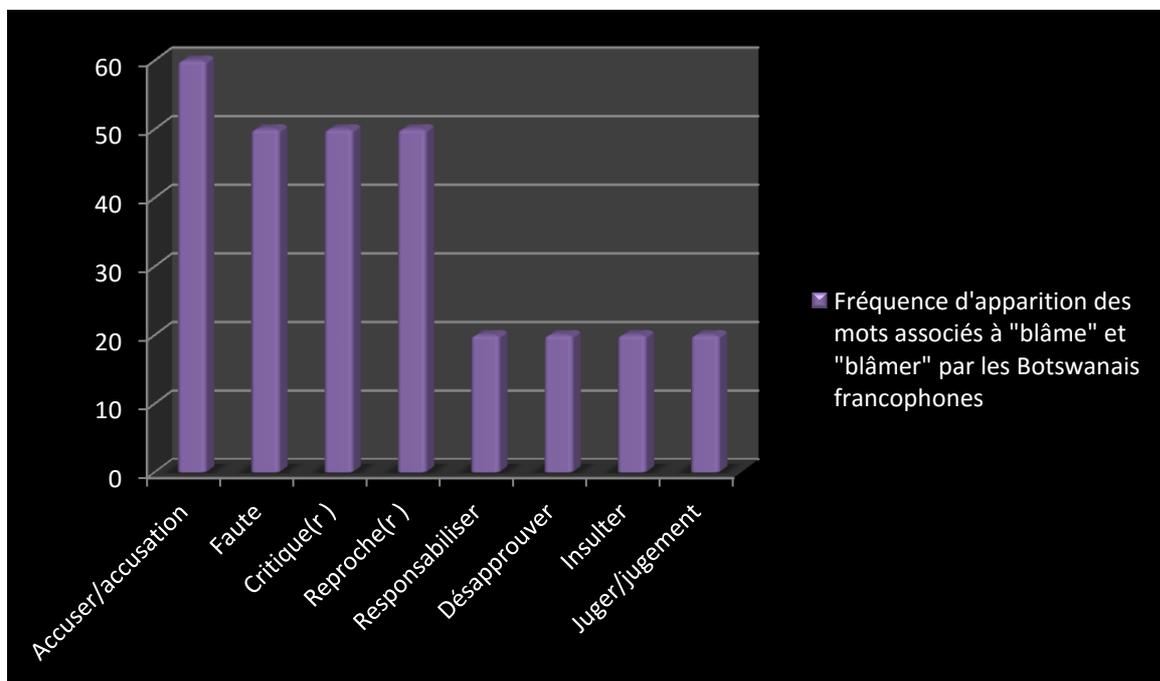


Tableau 26 : Fréquence d'apparition des mots associés au blâme chez les Botswanais francophones

Lorsque ces éléments sont mesurés en termes d'ordre d'apparition, dans le discours pour construire le MCI de l'acte, *Tableau 26*, la position des éléments montre plus ou moins ceux qui seront en moyenne plus accessibles dans la mémoire et activés plus facilement dans le discours. Le changement le plus remarquable dans la fréquence d'apparition et dans l'ordre d'apparition est celui de l'élément « *juger/jugement* ». Alors qu'il est classé dernier en termes

de fréquence, cet élément apparaît néanmoins, en cinquième position dans l'ordre d'apparition. Hypothétiquement cela montre que cet élément est activé avant les autres dans la mémoire.

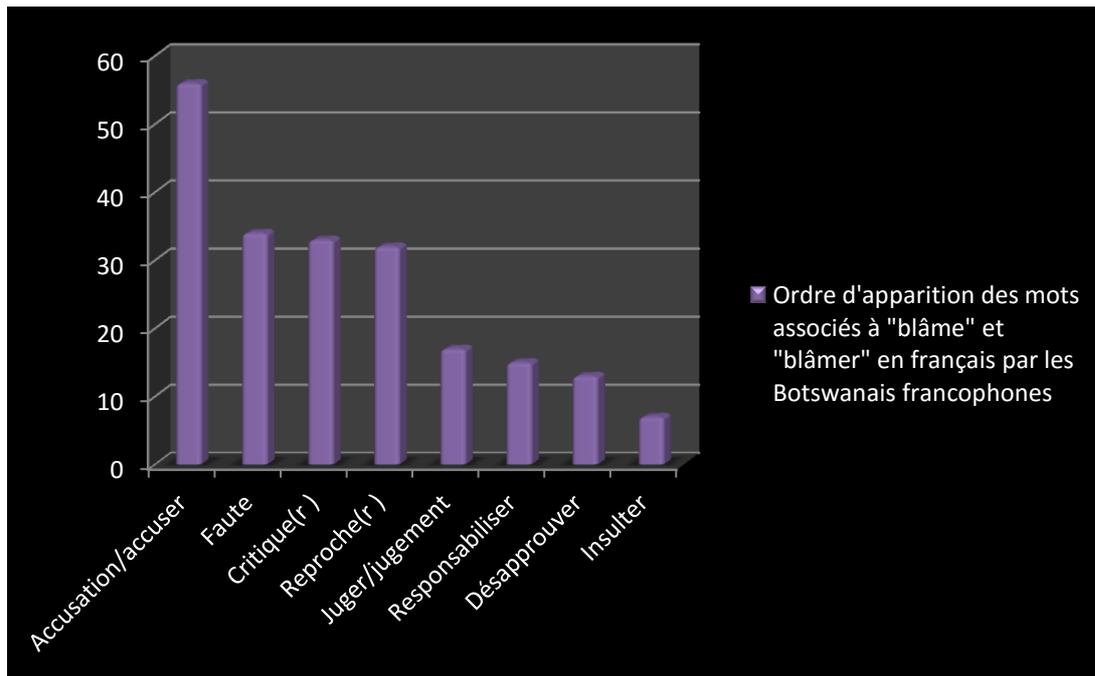


Tableau 27 : Ordre d'apparition des mots associés à l'acte de blâme chez les locuteurs botswanais francophones

Les éléments du *Tableau 27*, ont été utilisés pour construire le MCI de l'acte *BLÂMER* en français chez les locuteurs non francophones. L'acte tel qu'il est conceptualisé chez les locuteurs non natifs semble être très proche de l'acte d'accusation qui est l'élément le plus saillant dans le MCI. Nous avons essayé de montrer auparavant la complexité de la définition des mots « blâmer » et « accuser » en tswana et la complexité du blâme en français. Cette complexité se montre aussi à travers cette conceptualisation chez les non francophones qui montrent des divergences assez remarquables que nous discuterons dans la partie suivante. Selon nos données, l'insulte fait partie des éléments prototypiques de la conceptualisation de blâme chez les locuteurs non natifs.

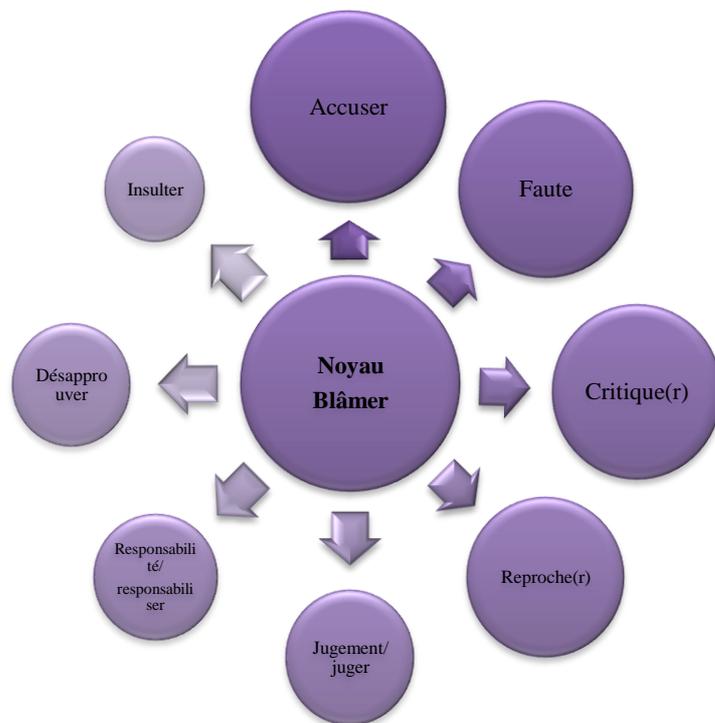


Schéma 20 : Base conceptuelle de l'acte *BLÂMER* en français chez les non natifs

7. Analyse comparative des représentations conceptuelles de l'acte *BLÂMER*

La différence dans les traits qui forment les bases conceptuelles et éventuellement les MCI de l'acte *BLÂMER* dans les deux cultures montrent quelques différences assez importantes. Le *Tableau 28* montre les données des éléments signifiants de l'acte de blâme chez les locuteurs français et botswanais natifs. Le trait le plus saillant dans le MCI de l'acte de blâme en français est le reproche alors qu'en tswana c'est la reconnaissance de culpabilité. Le reproche est placé troisième après « *faute/crime* ». La sanction/punition qui est un concept important dans le sémantisme et la conceptualisation de l'acte de blâme en français occupe une place périphérique dans la représentation conceptuelle du blâme en tswana. Nous n'avons pas trouvé une notion du blâme en tant que punition ou sanction disciplinaire comme c'est le cas en français. La notion de sanction disciplinaire et/ou judiciaire est proche de celle de la réprimande qui implique une certaine autorité du locuteur sur le destinataire. Dans l'échelle des sanctions disciplinaires le blâme précède l'avertissement, qui dans le MCI de l'acte français se trouve en 6^{ème} position après « *réprimande/réprimander* ». Ces éléments n'ont pas été relevés parmi les traits les plus saillants de l'acte de blâme en tswana. D'autres éléments qui n'apparaissent pas sont « *accuse/accuser* » et « *désapprouver* ». Dans le cas de l'absence de l'élément « *accuse/accuser* » nous faisons l'hypothèse qu'il s'agit d'une hybridation ou contamination discursive (Galatanu 2011) qui rend difficile par la suite une distinction nette

entre « *blâmer* » et « *accuser* » ainsi qu'à une difficulté dans le choix des termes pour les distinguer.

En tswana le blâme n'est pas conceptualisé comme une punition mais peut en être la cause ce qui revient à dire que la punition peut suivre un acte de blâme mais le blâme n'est pas considéré comme une sanction disciplinaire. La reconnaissance de culpabilité du destinataire est le trait le plus saillant dans la conceptualisation du tswana. Cette conceptualisation correspond à la description sémantique que nous avons faite de l'acte *BLÂMER* en français et en tswana. En effet, en tswana « *go tswaya phoso* » pris au sens littéral et métaphorique implique la reconnaissance et l'attribution du statut de coupable au destinataire car il est marqué au sens moral.

La faute est essentielle dans l'attribution du blâme dans les deux cultures et la difficulté de trancher clairement entre erreur, faute et même crime se pose au niveau de la conceptualisation en tswana et moins en français. Nous avons essayé d'expliquer la provenance de cette difficulté dans la partie qui traite la représentation lexicale de l'acte de blâme en tswana.

Quelques éléments saillants dans le MCI de l'acte *BLÂMER* en tswana n'ont pas été relevés parmi les éléments saillants de la conceptualisation du blâme en français. Il s'agit de « *tristesse* », « *pointer du doigt* », et « *conseiller* ». Le sentiment de tristesse a été évoqué parmi les éléments les plus fréquemment associés à « *blâme* » et « *blâmer* » en tswana. D'autres sentiments, parmi lesquels la colère et la satisfaction, ont été cités lors d'une question qui interrogeait spécifiquement sur les sentiments éprouvés par le locuteur dans une situation de blâme. L'élément « *pointer du doigt* » nous semble correspondre en français à l'élément « *accuser/accusation* » car il s'agit de désigner le destinataire en tant que responsable et coupable d'un fait négatif. Pour ce qui est de « *conseiller* », les actes menaçants en tswana semblent avoir une visée que le locuteur et le destinataire doivent traduire comme étant positif et donc moins menaçante, celle de conseiller et d'éduquer. D'une part, la menace que l'acte pose à la face du destinataire est amoindrie si l'acte est conceptualisé comme une indication d'une ligne de conduite et, d'autre part, la possibilité d'une réaction violente face au blâme est diminuée.

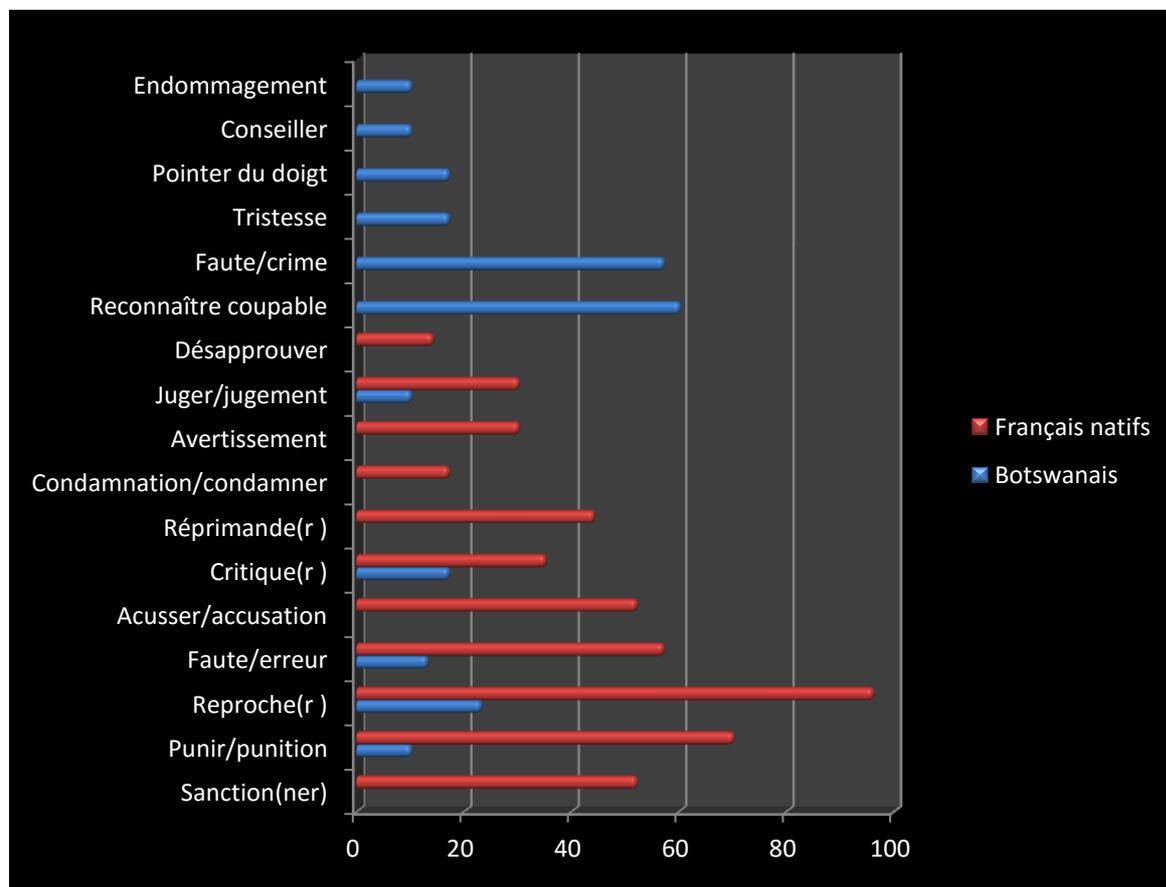


Tableau 28 : Comparaison des éléments associés à de l'acte de blâme en français et en tswana

Dans le *Tableau 29*, nous avons confronté les données du blâme en français chez les locuteurs français natifs à ceux des non natifs. La différence entre les deux est assez remarquable. Chez les locuteurs non natifs le trait le plus saillant de la conceptualisation du blâme est l'accusation alors que pour les natifs c'est le reproche. L'accusation est en sixième position chez les locuteurs natifs. Il s'agit pour nous d'une influence des langues de départ chez les non-natifs à savoir l'anglais et le tswana. C'est le cas aussi pour la sanction et la punition pour des raisons que nous avons expliquées précédemment ; le blâme en tant que sanction morale, disciplinaire et judiciaire semble être une particularité de la culture française qui est marquée par la religion catholique. La critique, qui apparaît en septième position chez les Français, apparaît en troisième chez les non natifs. La réprimande et l'avertissement n'ont pas été trouvés parmi les traits les plus saillants de l'acte de blâme en français chez les non natifs.

Le MCI de l'acte *BLÂMER* tel que nous l'avons présenté chez les locuteurs non natifs montre aussi l'insertion d'un nouvel élément, « *insulter* ». Ce trait n'a pas été trouvé dans le MCI de l'acte en tswana non plus comme le montre le *Tableau 28*. Les deux groupes des

locuteurs français natifs et non natifs partagent six des éléments les plus saillants qui forment la représentation conceptuelle de l'acte de blâme chez chaque groupe. Ce sont les traits *reproche/reprocher*, *faute*, *accuse/accusation*, *critique/critique*, *jugement/juger* et *désapprouver*. Les locuteurs non natifs partagent donc six des onze des traits fréquents chez les natifs, à savoir 54,5%.

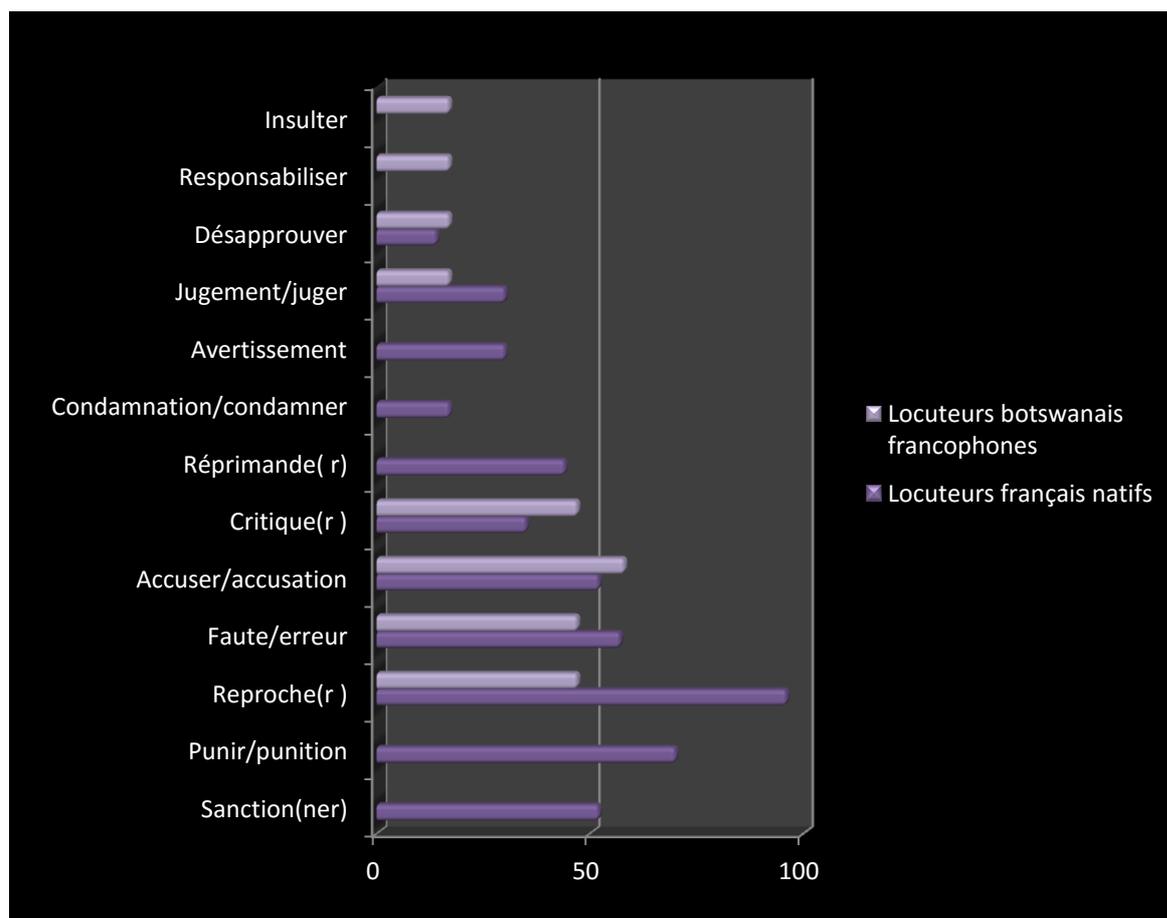


Tableau 29 : Comparaison des éléments associés à l'acte de blâme en français chez les locuteurs natifs et non natifs

Le Tableau 30 illustre la fréquence de l'ensemble des éléments associés à l'acte de blâme par les trois groupes des locuteurs. Dans la conceptualisation de *BLÂMER* en français chez les natifs, l'élément le plus fréquent est le reproche (96%) alors que chez les non natifs c'est l'accusation (56%). Chez les locuteurs tswanas c'est la reconnaissance de la culpabilité (60%). Ensuite la punition apparaît en deuxième position chez les locuteurs français natifs (70%) et apparaît chez les locuteurs tswanas en huitième position (10%). Cet élément n'apparaît pas chez les botswanais francophones ou sinon, elle apparaît à une fréquence inférieure à 10%. Les éléments qui distinguent la conceptualisation des locuteurs français

natifs des autres groupes est *punition/sanction, avertissement et réprimande(r)*. Ceux qui distinguent le groupe des locuteurs botswanais sont les éléments *conseiller* et *tristesse* alors que le groupe des locuteurs francophones non natifs se distinguent par l'élément *insulter*.

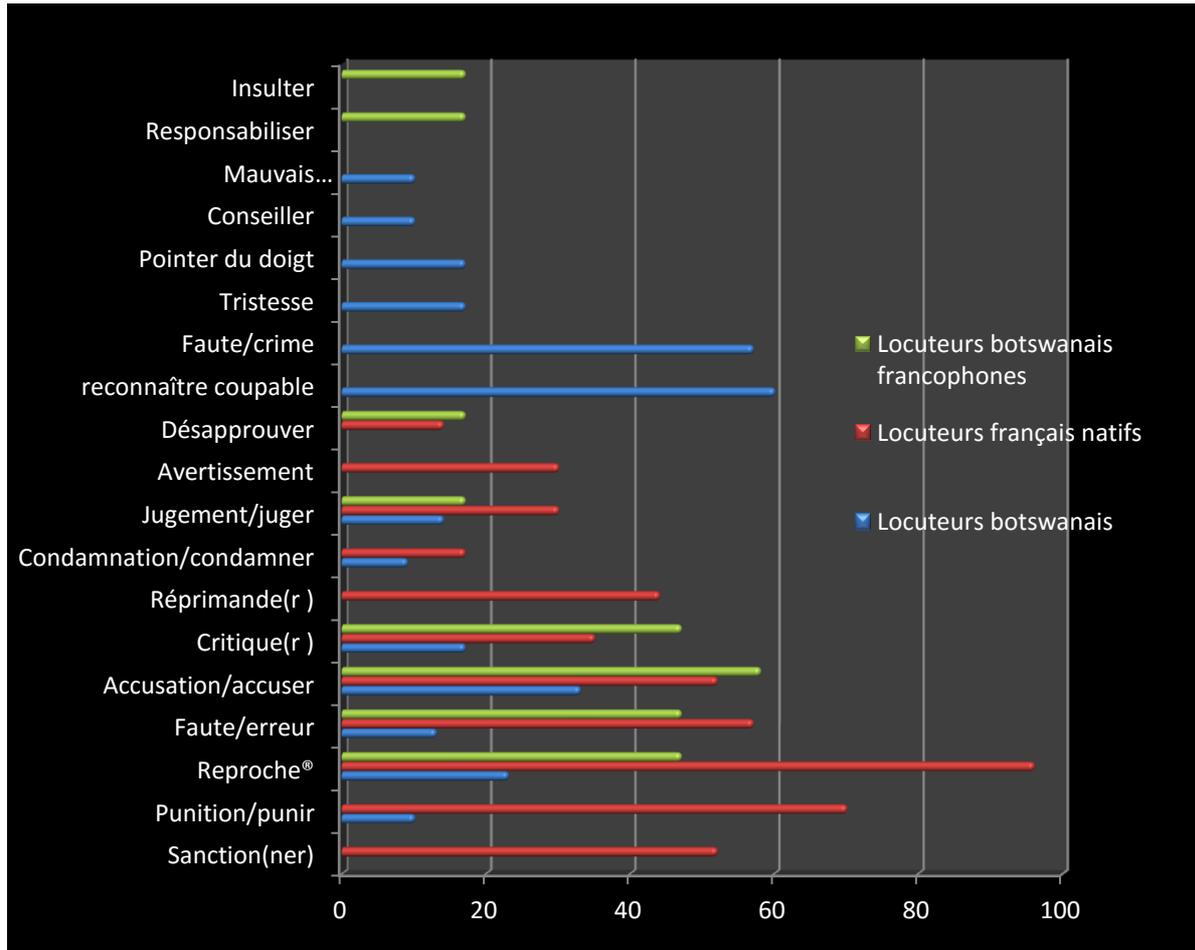


Tableau 30 : Comparaison des éléments associés à l'acte de blâme chez les trois groupes de locuteurs

Chapitre III. L'acte de langage *ACCUSER*: représentations sémantico-modales et conceptuelles

Introduction

L'acte de langage *ACCUSER* exige que le sujet parlant affirme la responsabilité du destinataire au sujet de *p*. Selon Kauffeld (1998), dans un tel cas le sujet parlant encourt la responsabilité d'établir la vérité de *p* et de fournir des preuves pour soutenir ses propos si jamais il lui est demandé de les donner. Une telle obligation provient du fait qu'en faisant une accusation le sujet parlant fait trois choses : premièrement il désigne l'accusé en affirmant que le dernier a fait P, ce qui implique que le sujet parlant croit que P est mauvais, faire P est mauvais et que le destinataire est responsable de P.

D'ailleurs, Benoit, (1995 : 63) avait souligné que le maintien d'une bonne réputation est l'un des objectifs centraux de la communication. Une attaque sur l'image de l'autre comprend deux composants : un acte indésirable s'est produit et l'accusé en est responsable. Premièrement, la bonne réputation de l'accusé est menacée seulement si les autres croient à la véracité de ces deux composants. Deuxièmement, le destinataire demande une réponse à son accusation (par le biais d'un déni, un aveu de culpabilité, une justification ou des excuses). Troisièmement le sujet parlant vise à montrer que son acte oblige l'accusé à répondre aux accusations (Kauffeld 1998 : 252). Il n'est toutefois, pas toujours obligatoire que l'accusé donne une réponse suite à un acte d'accusation. Néanmoins, dans les situations où l'accusation vise une explication ou une excuse de la part de l'accusé la réponse est essentielle pour commencer la démarche vers la réparation des relations entre l'accusé et le sujet parlant et/ou d'autres parties concernées.

1. Visées perlocutionnaires, effets perlocutionnaires et réponses aux accusations

Si nous étudions l'acte de langage *ACCUSER* (et aussi les autres actes menaçants) sous l'angle des aspects communicationnels (*intention illocutionnaire, but illocutionnaire*) et interactionnel (*effet perlocutionnaire*) cela nous permet de nous rendre compte non seulement de l'intention illocutionnaire et les visées perlocutionnaires mais d'étudier aussi les effets perlocutionnaires pouvant être déclenchés. Ces effets perlocutionnaires expliquent aussi les réponses du destinataire face à l'attaque de sa face. La visée perlocutionnaire canonique, comme nous l'avons déjà vu, est essentielle à la réussite de l'acte illocutionnaire ou sa réalisation heureuse. Cette visée perlocutionnaire canonique, d'ordre performatif, est présente dans le noyau (Galatanu, Pino Serrano 2012 : 87) et correspond à l'intention du locuteur de

provoquer un état subjectif négatif chez le destinataire par la reconnaissance par l'auditoire de sa responsabilité dans les faits dont il est accusé. Le destinataire vise donc, par ce changement de statut, à susciter chez le destinataire une situation de déstabilisation, de perte de son image publique ou même de son indépendance, la peur, la honte, l'humiliation, la reconnaissance de la culpabilité, les remords...

2. Les stratégies de défense face aux accusations : la restauration de la face

Nous avons proposé l'existence d'un effet perlocutionnaire canonique qui est essentiel à la production des effets perlocutionnaires visés. Le destinataire doit obligatoirement comprendre l'acte d'accusation en tant que tel *id est* l'intention illocutionnaire et le but illocutionnaire (VPC). Si le destinataire accepte l'accusation nous pouvons nous attendre à ce qu'il ressente une perte de son image publique. Il peut par la suite ressentir la honte, l'humiliation, le remord etc. Si le destinataire n'accepte pas les visées perlocutionnaires de l'acte d'accusation, même s'il est réussi, ce dernier pourrait être décrit comme étant inutile, ne pouvant pas provoquer les effets visés. Lorsque son image positive est menacée ou lorsque le destinataire ressent une perte de face, il va recourir à plusieurs stratégies pour essayer soit de garder sa face soit de restaurer sa bonne réputation.

L'accusation fournit un contexte privilégié de contre attaque par le destinataire selon les conséquences perçues face à un risque de perte de sa bonne image ou même de son territoire. Nous avons indiqué précédemment que l'*apologia* peut être tracé jusqu'à l'antiquité. L'organisation de l'*apologia*, discours visant à répondre aux accusations, se construit sur la base de quatre types de stases de Cicéron⁴², fait (*stasis of fact*), définition (*stasis of definition*), qualité (*stasis of quality*) et juridiction (*stasis of jurisdiction*). Ryan H. (1982) trouve une ressemblance entre cette catégorisation classique de l'*apologia* et celle proposée par Ware et Linkugel (1973) qui s'inspirent de leur côté de la typologie proposée par Abelson R. (1959). Dans son article « *Models of Resolution of Belief Dilemmas* » Abelson établit les bases d'une théorie contemporaine de la restauration de l'image : dénégation (*denial*), renforcement (*bolstering*), différenciation (*differenciation*) et transcendance (*transcendence*), mais à l'époque il les étudie en tant que stratégies que l'on utilise pour résoudre un dilemme lié aux croyances et n'en fait aucune liaison avec le discours défensif. Dans un discours défensif de restauration de face, le destinataire d'un acte d'accusation devient le locuteur ou le sujet parlant et les autres les auditoires. Le locuteur peut s'acquitter de l'offense, (« *je ne l'ai pas*

⁴²Cité dans Ryan (1982 :256)

fait »), il peut essayer une stratégie de re-définition (*je n'ai pas fait ce qui est prétendu* », il peut justifier la qualité de ses actes « *j'avais de bonnes intentions* » et faire valoir la juridiction « *je fais appel à une autre audience ou à un autre juge* », Ryan (1982 :257) ou « *t'es qui toi pour me juger, t'es Staline ?*⁴³ ».

3. La fonction discursive de l'accusation et les conditions essentielles à sa réalisation linguistique

Nous pouvons dire que la première fonction de l'acte d'accusation est normative car il a un rapport avec les règles et les systèmes de valeurs qui régissent une communauté donnée. Comme il n'est pas toujours possible de respecter les règles, certains actes comme les reproches, les blâmes, les critiques et les accusations existent pour établir l'équilibre. La signification lexicale de l'acte de langage *ACCUSER* que nous allons étudier prochainement ainsi que les analyses que nous avons faites dans les paragraphes précédents montrent que l'accusation vise à provoquer une perte de face, un sentiment désagréable qui va par la suite pousser le destinataire à agir d'une façon à regagner sa crédibilité par de nombreuses stratégies allant jusqu'aux aveux et aux excuses. L'accusation soulève aussi la question de la véracité. Le locuteur accuse, normalement, sur des faits qu'il croit vrais. L'accusation a donc une fonction positive dans la société de ce point de vue.

L'article de F. Gerd (2005), « *On answering accusations and controversies* », montre en effet que l'accusation joue un rôle important dans la dynamique de la polémique. Selon Fritz les accusations peuvent avoir plusieurs fonctions. L'accusation peut être une stratégie d'ouverture de la polémique, elle peut marquer une transition d'une discussion plutôt calme à un vif débat. On peut utiliser une accusation pour changer de sujet ou pour détourner l'attention de soi. D'un autre point de vue, l'accusation peut être perçue comme faisant partie du discours *argumentum ad hominem*, discours qui vise à discréditer les arguments de son adversaire en s'attaquant à la crédibilité de ce dernier et non pas à ses arguments, autre stratégie préférée des politiciens. Comme nous l'avons déjà vu, le processus d'accusation-réponse peut éclaircir sur la véracité des faits, sur la norme ou le principe. Pour conclure, nous pouvons donc dire que l'accusation en tant qu'acte menaçant à un côté potentiellement destructif. Fritz souligne que les accusations peuvent compromettre la continuité même de la communication et distraire de vrai sujet du débat (Fritz, 2005 :154). Cependant il est évident

⁴³Extrait d'une dispute à la télé sur le plateau de *Touche pas à mon poste*, [\[https://www.youtube.com/watch?v=IIqY0FDVmqU\]](https://www.youtube.com/watch?v=IIqY0FDVmqU) (Consulté le 9 novembre 2015).

que l'accusation peut avoir son utilité dans la vie quotidienne, la vie politique ou les débats ou la polémique. La réponse à la menace qui, au début, ne faisait pas partie de notre travail semble donc être indissociable à son étude.

Searle utilise l'acte de promesse pour proposer des conditions de réussite pour l'acte de langage. Searle avait postulé qu'en effet certaines conditions de félicité doivent être remplies afin qu'un acte soit réalisé avec succès. Van Eemeren et Grootendorst (1983) proposent à leur tour quatre conditions de félicité pour l'acte d'accusation Rappelons-nous que dans une situation d'accusation le sujet parlant fait un énonciation qui affirme la responsabilité du destinataire et en faisant cette énonciation il vise la reconnaissance de la responsabilité du destinataire par les autres et aussi par lui même. En explorant plus loin la signification lexicale de l'acte « *accuser* » nous admettons que les conditions suivantes sont essentielles à la bonne réalisation d'un acte d'accusation :

- a. Les conditions essentielles : le locuteur (L) doit prononcer une accusation contre le destinataire (D) à propos d'un acte offensif commis par D
- b. La condition du contenu propositionnel : en affirmant que *P*, L fait référence à un acte offensif de D
- c. La condition de sincérité : L croit que D a commis l'acte offensif

Les conditions préparatoires :

- a) L doit disposer des éléments de preuve sur laquelle repose sa croyance en la vérité de P
- b) L'acte commis par D a offensé L ou autrui
- c) L croit que la proposition concerne un acte que D était en mesure de prévenir

Si la reconnaissance de P par D suscite en lui des sentiments négatifs et une perte de la face cela devrait l'obliger à réagir surtout pour récupérer sa bonne image. Cela corrobore d'une façon la thèse de Kauffeld selon laquelle en prononçant son énonciation, le locuteur réclame une « réponse » à son accusation de la part de l'accusé ou d'une personne quiconque le représentant (1998 : 252). L'atteinte à son image publique l'oblige à se défendre s'il le peut. Cette « réponse » correspond aussi à la ligne « *I want someone to show that this is not true if they can* » de Wierzbicka (1987: 164).

En plus de la présomption que l'acte commis par l'accusé est mauvais, Fritz (2005 : 153) ajoute que le locuteur doit croire que l'action de l'accusé était volontaire qu'il n'a pas été

forcé d'agir. Cela veut dire que l'on n'est pas responsable des actes commis sous contrainte et si on n'est pas responsable on ne peut pas être ni accusé ni blâmé. L'accusation peut être énoncée mais on pourrait dire qu'elle serait non avenue selon les termes d'Austin. Des réponses comme, « *il m'a forcé, je n'ai pas eu le choix* » ou « *je ne l'ai pas fait exprès* » impliquent qu'une action doit être volontaire pour qu'une accusation soit *heureuse*.

4. Représentations sémantiques et modales de l'acte de langage *ACCUSER* en français et en tswana

L'acte de langage *ACCUSER* appartient à la catégorie des comportatifs d'Austin et à la classe d'assertifs selon la taxinomie de Searle. Les actes qui appartiennent à ces catégories réagissent aux actes d'autrui ou servent à affirmer quelque chose sur le monde. Le verbe « *accuser* » atteste un jugement du sujet parlant sur un acte antécédent du destinataire. D'après Wierzbicka (1988), un acte d'accusation implique que celui qui est accusé a fait quelque chose. L'on ne peut pas être accusé d'être laid, d'être malade ou d'avoir de mauvais parents mais on peut accuser uniquement pour des *mauvaises* choses dont les gens peuvent être tenus responsables (ibid. 165 :1988).

Pour construire la signification lexicale ; *noyau, stéréotypes et les possibles argumentatifs* de l'acte « blâmer » en français nous avons étudié trois dictionnaires français à savoir le Petit Robert de la langue française (2008), la Trésor de la langue française en ligne et Larousse : dictionnaire de la langue française en ligne. Etant donné le nombre limité des dictionnaires monolingues en tswana les mêmes dictionnaires ont été utilisés pour toutes les définitions de verbes et de nominaux que nous avons étudiées en tswana pour ce travail. Nous nous sommes fiés également au savoir métalinguistique des informateurs natifs de chaque langue recueilli par le biais du questionnaire sur la métalangue. Les informateurs ont donné plusieurs propositions de définitions de l'acte « *accuser* » et de son nominal « *accusation* » qui ont enrichi notre réflexion sur la construction de la signification lexicale de l'acte. Dans les deux langues, le sujet parlant doit produire une énonciation contre le destinataire à propos d'un acte offensif dont le destinataire est responsable.

4.1 Représentation sémantique de l'acte de langage *ACCUSER* en français

- *Trésor de la langue française informatisé*

ACCUSER subst. fem

DR. Action en justice par laquelle on accuse l'auteur d'une infraction, d'un délit ou d'un crime avec l'intention de le faire condamner.

Courant

Fait d'imputer à quelqu'un une action coupable ou répréhensible, reproche

ACCUSATION verbe trans.

Accuser qqn de qqc. Reprocher, imputer à qqn un défaut, une faute, une action coupable et répréhensible.

- *Larousse : Dictionnaire de la langue française en ligne*

ACCUSATION nom féminin

Action d'accuser quelqu'un, de lui imputer un crime, une faute ; ce dont on l'accuse : Vos accusations ne sont pas fondées.

ACCUSER verbe transitif

Reprocher à quelqu'un une faute, un délit ou toute action ou attitude jugée blâmable : On m'accuse d'avoir menti.

- *Le petit Robert de la langue française, 2008*

ACCUSATION n. f.

Action de signaler (qqn) comme coupable ou (qqc.) comme répréhensible.

ACCUSER v. tr.

Signaler ou présenter (qqn) comme coupable (d'une faute, d'une action blâmable, d'un défaut), attaquer, charger, dénoncer, diffamer, incriminer.

4.1.1 *Le noyau*

Zone modale : *affectif et moral*

Axiologique : *négatif*

Classe : *Assertif (selon la taxinomie de Searle)*

Classe grammaticale : *verbe transitif*

ACCUSER

L vouloir dire à D

L savoir/croire que D responsable de P (1)

ET

L savoir/croire que P est axiologiquement négatif (2)

ET

L savoir/croire que D savoir que P est axiologiquement négatif (3)

ET

L savoir/croire qu'on doit savoir que D est responsable de P (4)

Donc

L dire à D (1), (2), (3) et (4)

Donc

D devoir être reconnu responsable de P (VPC)

Schéma 21 : Noyau du verbe « *accuser* » en français, (Galatanu, Pino-Serrano 2012).

A partir du noyau sémantique construit à l'aide des définitions données dans les dictionnaires français et des réponses des locuteurs français natifs données dans les questionnaires sur le savoir métalinguistique, nous avons pu établir plusieurs éléments qui feront l'objet de discussion dans les paragraphes qui suivent.

Nous avons établi qu'en prononçant une accusation le locuteur a envie que l'on sache qu'il sait ou qu'il croit en la responsabilité de l'accusé pour un acte offensif. De plus, le locuteur croit que le responsable sait qu'un tel acte (un acte de vol, meurtre, prendre l'objet d'autrui sans son autorisation etc.) est mauvais et que le destinataire l'a fait malgré tout. Le locuteur a l'intention, en produisant son énonciation, de dénoncer le destinataire auprès du

public pour qu'il soit reconnu responsable par ce dernier. Le locuteur veut que l'on sache que le destinataire est responsable d'un acte blâmable et qu'il soit reconnu responsable, mais, est-ce que cela veut dire que l'accusation ne peut qu'avoir lieu en la présence d'un public ? Au contraire, le locuteur peut jouer aussi le rôle de l'auditoire-juge et cela implique que le destinataire le reconnaisse en tant que tel. Le destinataire reconnaît aussi l'obligation que lui impose l'accusation à répondre.

4.1.2 *Les stéréotypes*

Les stéréotypes nous permettent d'associer les éléments du noyau avec d'autres représentations d'une façon plus vaste. Nous avons illustré dans le tableau ci-dessous quelques représentations associées à l'acte « accuser » sous forme de stéréotypes.

Noyau	Stéréotypes
L savoir/croire que D responsable de P	D : commettre une erreur, faire quelque chose de mal, qui n'est : pas bien, pas honorable, pas autorisée, faire une faute, abuser de L ou d'autrui, être dans l'erreur, ne pas faire le bon choix, enfreindre les règles etc.
L savoir/croire que P est axiologiquement négatif	Erreur, faute, crime, vol, abuser de quelqu'un, acte non autorisé, acte non honorable, mauvais choix, enfreindre les règles etc.
L savoir/croire que D savoir que P est axiologiquement négatif	D : faire le mauvais choix, ne pas réfléchir, être inconscient, manquer de recul, etc.
L savoir/croire qu'on doit savoir que D est responsable de P	L : dénoncer, montrer du doigt, attaquer, désigner, confronter, poursuivre D
L dire à D (1), (2), (3) ...	L reprocher, blâmer, critiquer,
D devoir être reconnu responsable de P	D être : inculpé, condamné, reconnu coupable, jugé, incriminé, blâmé, mise en cause, puni etc.

Tableau 31 : Stéréotypes du verbe « accuser » en français

L'acte commis par l'accusé correspond, comme nous l'avons déjà vu, à un acte que le destinataire considère comme étant mauvais, blâmable ou même répréhensible et qui enfreint surtout les règles de vivre établies au sein d'une communauté ; une famille, un village, une ville ou un pays. L'acte commis peut aller de véniel (ne pas faire le bon choix) sans graves conséquences au crime capital (meurtre...) avec graves conséquences, avec, entre les deux, d'autres enchaînements plus ou moins graves. Si, tout en sachant que P est mauvais, le destinataire le fait quand même cela peut être considéré chez les locuteurs comme une manifestation d'un manque de réflexion ou de recul, comme un mauvais choix ou un manque de conscience. On montre du doigt, on dénonce, on désigne, on confronte ou on poursuit en justice ce genre de personnes qui commettent des actes par des reproches, par des blâmes, par des critiques et des réprimandes etc. parce qu'on veut qu'ils soient inculpés, incriminés, punis ou mis en cause.

4.1.3 *Les possibles argumentatifs*

Nous avons vu auparavant que les PA peuvent être conformes aux stéréotypes pour ce qui est de leur orientation axiologique, mais également contraires. Ainsi même pour l'acte « *accuser* » les PA générés peuvent être normatifs, par exemple : accuser DC faute, mais aussi transgressif : accuser PT pas faute (quand on accuse à tort). Les associations que nous avons proposées dans les questionnaires montrent des enchaînements argumentatifs qui sont conformes au protocole de l'acte *ACCUSER*.

D'une façon générale le reproche semble être intimement lié à l'acte d'accusation. C'est à dire que chaque fois qu'il y a une accusation, il y a aussi un reproche mais l'accusation va au delà d'un reproche à cause de cette visée perlocutionnaire du locuteur de faire reconnaître la responsabilité du destinataire par les autres et de susciter en lui des affects négatifs comme la honte, le remord ou le regret. Il semble donc difficile de pouvoir dire Accuser PT pas de reproche. L'objet de reproche peut avoir des conséquences moins graves que dans le cas d'une accusation ou d'un blâme. Par exemple, on peut reprocher à quelqu'un un retard, un oubli ou un engagement non tenu mais on ne peut pas se contenter d'un simple reproche ou une critique pour un violeur ou un tueur. L'accusation comme le blâme est plus complexe parce qu'elle implique la question morale-éthique. Le sujet parlant vise à faire reconnaître la responsabilité du destinataire et à susciter des affects négatifs comme le remords et la honte, ce qui n'est pas le cas pour un reproche. Le reproche semble donc être lié à l'accusation

principalement à cause de la sensibilité du locuteur à l'aspect négatif de l'objet de reproche et à cause des sentiments négatifs qu'il éprouve à cause de cet acte reprochable.

Par ailleurs Galatanu (1999, 2004b), affirme que le discours peut produire de nouvelles associations qui peuvent changer l'orientation argumentative d'une énonciation et sont orientées axiologiquement par le contexte. Par exemple, les chaînes argumentatives suivantes *Accuser DC Réjouir*, ou *Accuser DC Rire* que nous avons proposée dans le discours en français ne sont possibles que dans des contextes particuliers. Nous pouvons dire qu'il existe un « topos⁴⁴ » selon lequel il est mal vu de se réjouir d'une situation qui fait perdre la face à son interlocuteur et un autre selon lequel l'amusement va à l'encontre du sérieux. Néanmoins le premier enchaînement évoque un sentiment que le sujet parlant peut avoir lorsqu'il accuse son adversaire et le deuxième dans un contexte où par exemple le sujet parlant accompagne son rire avec un geste montrant une personne, « *ah ah lui innocent* »

ACCUSER	Possibles Argumentatifs
	DC Commettre une faute
	DC Insulter
	DC Reprocher
	DC Blâmer
	PT Pas faute
	PT Pas de reproche
	PT pas d'insulte
	PT pas d'excuse
	PT Réjouir

Tableau 32 : PA de l'accusation en français

Les entités lexicales les plus associées à l'acte *ACCUSER* et à son nominal par les locuteurs français natifs correspondent à la représentation sémantique que nous proposons pour l'acte. Ces sont des termes récurrents dans les définitions lexicographiques :

Jugement/juger : *accuser quelqu'un c'est juger que son action est offensive ou blâmable*

⁴⁴Voir Anscombe pour la description/définition des topoi

Reprocher/critiquer : *le sujet parlant sait ou croit que l'action est axiologiquement négative ou défavorable*

Dénoncer : *l'accusation est un acte public et vise à signaler la responsabilité du destinataire et à s'élever contre son action,*

Faute : *tout acte jugé offensif ou condamnable. On ne peut pas accuser s'il n'y a pas matière pour accuser et le destinataire est responsable de l'acte condamnable,*

Inculper/coupable/incriminer/tribunal : *dans le domaine judiciaire un individu est mis en examen parce qu'on le croit coupable d'un crime ou d'un délit dont il est accusé,*

Blâmer : *l'accusé peut être sanctionné par un blâme et souvent les actions dont il est accusé sont moralement condamnables,*

Attaquer : *l'accusation peut être une attaque judiciaire et pour ce qui nous intéresse le plus, une attaque à la face du destinataire : juger, reprocher, dénoncer, blâmer, reconnaître responsable d'un acte condamnable (attaque de son image) ; inculper, incriminer (attaque de l'image publique et de la face négative).*

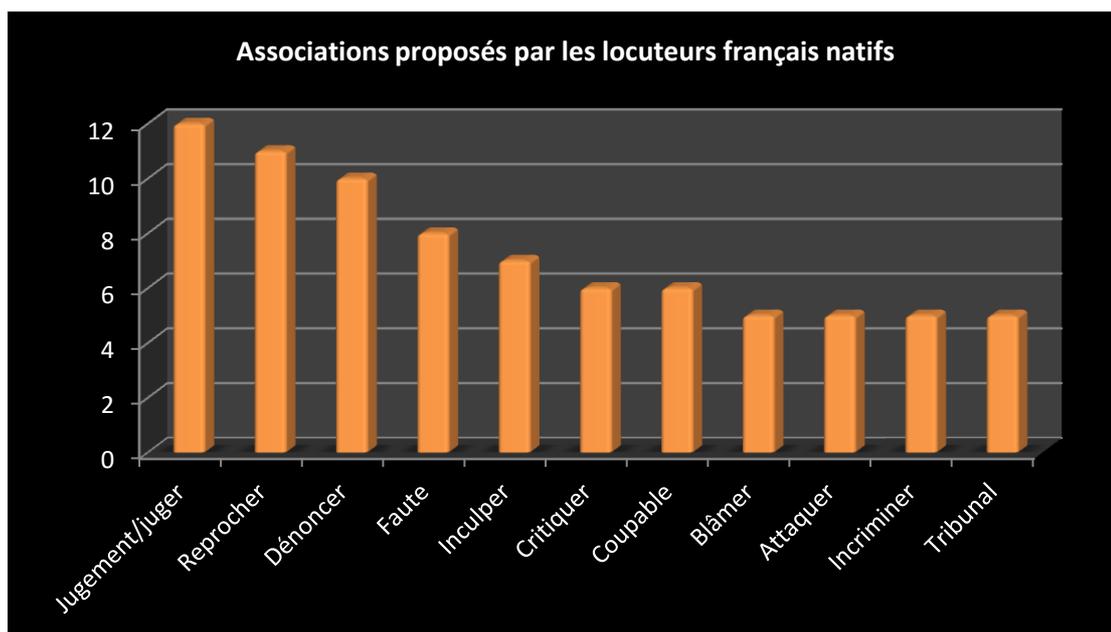


Tableau 33 : Fréquence d'apparition des mots associés à « accusation » et « accuser » en français proposés par 20 locuteurs natifs

4.2 Représentation sémantique de l'acte de langage ACCUSER en tswana

La seule définition correspondant au verbe « *accuser* » a été trouvée dans le dictionnaire d'Otlogetswe, (2012) sous l'appellation « *latofatsa* ». Nous n'avons pas retenu cette unité lexicale préférant utiliser « *go lebisa molato* » et nous avons précisé qu'il s'agissait de « *to accuse* » en anglais afin d'enlever de l'ambiguïté entre « *accuser* » et « *blâmer* » en tswana. Selon une petite enquête préalable que nous avons faite le mot « *latofatsa* » était inconnu pour une grande majorité des locuteurs botswanais que nous avons interrogés. L'unité verbale « *go lebisa molato* » même si elle a de fortes connotations juridiques nous a semblé plus judicieuse. Dans le discours quotidien (hormis le discours judiciaire) nous n'avons pas repéré un verbe performatif qui correspond au verbe « *accuser* ».

Le verbe « *latofatsa* » est dérivé du nominal « *molato* » qui correspond dans ce contexte à offense, crime ou faute. « *Latofatsa* » serait donc l'acte de désigner le destinataire en tant que responsable d'une offense, une faute ou un crime.

Tlhalosi ya medi ya Setswana (*Dictionnaire de racines de la langue botswanaise*), Otlogetswe (2012)

Latofatsa/Accuser : Go pega mongwe molato wa go dira sengwe (*poser la responsabilité d'une action offensive sur quelqu'un - « attribuer la responsabilité d'une offense à quelqu'un*

4.2.1 *Le noyau*

Zone modale : *affectif et moral*

Axiologique : *négatif*

Classe : *Assertif (selon la taxinomie de Searle)*

Classe grammaticale : *verbe transitif*

Lebisa Molato (Accuser)

M o batla go raya MA a re (*L vouloir dire à D*)

M o itse/o dumela gore MA o dirile P (*L savoir/croire D responsable de P*) (1)

EBILE (ET)

M o itse/o dumela gore P ke selo se se maswe (*L savoir/croire P axiologique négative pour L*)

(2)

EBILE (ET)

M o akanya gore/o dumela gore MA o itse gore/ga a itse gore P ke selo se se maswe

(*L savoir/croire ou ne pas savoir D savoir que P axiologique négative*) (3)

EBILE (ET)

M o itse/o dumela gore batho ba tshwanetse go itse gore MA ke ene a dirileng P

(*L savoir/croire qu'on doit savoir que D responsable de P*) (4⁴⁵)

JALO (DONC)

M a bo a raya MA 1, 2,3 et 4 (*L dire 1, 2,3 et 4 à D*)

JALO (DONC)

MA o tshwanetse a bonwa molato wa go dira P (*D devoir être reconnu responsable de P*)

(VPC)

JALO (DONC)

MA o tshwanetse go dumela gore o dirile P (*D devoir reconnaître faire P*) (VPC)

Schéma 22 : Noyau du verbe « accuser » en tswana

La définition donnée dans le dictionnaire d'Otlogetswe (2012) correspond aux définitions données par les dictionnaires français. Les deux noyaux construits à partir du lexique des dictionnaires sont donc similaires dans les deux langues. Néanmoins, nous avons

⁴⁵Pour certains il est préférable de ne pas accuser publiquement pour ne pas faire perdre la face à quelqu'un

constaté que, même si l’item lexical « latofatsa » est également cité dans deux dictionnaires bilingues, anglais- tswana, (Matumo 2009) et français- tswana (Chebanne 2000), comme correspondant à « accuser », le terme semble être méconnu par la majorité des personnes interrogées. Pour faciliter l’identification du verbe et son nominal nous avons donc proposé le terme utilisé dans le domaine juridique « *lebisa molato* » dans les questionnaires sur les savoirs métalinguistiques. Aucun de ces verbes, *latofatsa* ou *lebisa molato* n’a été utilisé en tant qu’acte performatif dans le discours ordinaire. C’est à dire que les locuteurs botswanais n’utilisent jamais (ou presque jamais) les performatifs *latofatsa* ou *lebisa molato* pour accuser quelqu’un. Nous reviendrons sur les réalisations linguistiques de l’acte *ACCUSER* plus loin dans le texte. Tout de même *lebisa molato* est utilisé couramment dans le domaine juridique.

Nous avons croisé par la suite, le corpus sur les savoirs métalinguistiques recueilli auprès des locuteurs botswanais avec la définition lexicographique. Ce croisement nous a menés à la construction d’une deuxième signification lexicale s’appuyant sur le corpus métalinguistique. Ce corpus montre une reconstruction de la signification lexicale du lexème *accuser* qui diffère de la signification lexicale que nous avons construite à partir des dictionnaires avec l’introduction de nouveaux éléments dans le noyau. Dans notre postulat empirique la ligne, *L penser/croire D savoir P axiologique négative* présuppose que le destinataire est conscient que *P* est mauvais est que faire *P* c’est transgresser les valeurs que partagent les deux interlocuteurs et la communauté linguistique ou culturelle à laquelle ils appartiennent. Néanmoins le corpus tswana introduit un nouveau élément marqué par un **pouvoir ne pas savoir** : *L penser/croire D savoir ou ne pas savoir que P axiologique négative*. L’autre élément de reconstruction se situe au niveau des visées perlocutionnaires. Alors que nous avons un VPC qui correspond à *D devoir être reconnu responsable de P* le corpus tswana introduit une autre visée qui correspond à *D devoir reconnaître faire P*.

Comment peut-on donc expliquer cette divergence entre le postulat empirique ou même le discours lexicographique en tswana et cette autre conceptualisation de la représentation de l’acte « accuser » chez les locuteurs tswanas ? Comment expliquer ce cinétisme au niveau du noyau ?

Etant donné les différences relevées dans les significations lexicales au niveau du noyau nous nous attendons à voir des différences au niveau des stéréotypes et des possibles argumentatifs. Les définitions données par les locuteurs du tswana montrent que quand il fait une accusation, le sujet parlant est surtout préoccupé par l’intention de *dévoiler* ou de *montrer*

le responsable d'un acte condamnable. Le sujet parlant vise surtout la reconnaissance de la responsabilité par le destinataire lui-même avant qu'une sanction quelconque soit prononcée. Dans ce cas on trouve dans la signification lexicale de l'acte « *accuser* » en tswana deux visées perlocutionnaires canoniques : la reconnaissance de la responsabilité de D par autrui et par lui-même. Le sujet parlant fait aussi l'hypothèse que le destinataire peut ne pas savoir que son action est mauvaise. L'accusation sert donc à empêcher des actes futurs du même genre.

Un autre élément important que fait ressortir le discours métalinguistique est la volonté de la préservation de la face du destinataire malgré le fait que l'une des fonctions de l'accusation soit de *dévoiler* la responsabilité du destinataire dans un acte condamnable. Le discours montre qu'il est souvent préférable, dans la mesure du possible, de faire l'accusation à l'abri du grand public pour ne pas lui faire perdre sa face devant les autres. Ce phénomène, qui sera discuté plus amplement ultérieurement, nous fait penser à un proverbe tswana qui dit : « *ngwana ga a nke a tsholelwa mo bathong* » – *on ne donne jamais naissance à un enfant en public* pour dire que les disputes doivent se résoudre dans l'intimité. L sait qu'on doit savoir que D est responsable de P mais il faut essayer de préserver la face de l'autre quand on le peut donc quand on l'accuse il est préférable de le faire quand il est seul pour éviter qu'il pense qu'on le ridiculise, pour qu'il se rende compte de l'ampleur de ses actions sans que les autres, qui n'ont rien à voir dans l'histoire, s'en mêlent et le jugent.

La reconnaissance par le destinataire de sa responsabilité semble être aussi importante dans la signification lexicale de l'acte « *accuser* » en tswana. A côté de la visée perlocutionnaire canonique de faire reconnaître la responsabilité du destinataire par les autres, en tswana, la reconnaissance par le destinataire lui-même apparaît comme faisant partie de l'intention perlocutionnaire du sujet parlant.

4.2.2 Les stéréotypes

Noyau	Stéréotypes
L savoir/croire D responsable de P	DONC D faire quelque chose de mal, D commettre une offense (<i>dira molato</i>), un crime (<i>molato</i>), D voler quelque chose de L ou d'autrui (<i>utswela yo mongwe</i>), P manquer de bonnes manières (<i>tlhoka maitseo</i>), P injurier L ou autrui (<i>rogana</i>), D dire des mensonges (<i>bua maaka</i>), D prendre un objet de L sans demander à L (<i>tsaya selo sa motho o sa kopa</i>) etc.
L savoir/croire P axiologique négative pour L	DONC P être : quelque chose de mauvais (<i>sengwe se se maswe</i>), crime (<i>molato</i>), offense (<i>molato</i>), vol (<i>bogodu</i>), manque de bonnes manières (<i>go tlhoka maitseo</i>), injure (<i>tlhapa</i>), insulte (<i>thogano</i>), meurtre (<i>polao</i>), sortir du bon chemin (<i>go tswa mo tseleng</i>) etc.
L penser D savoir ou ne pas savoir que P axiologique négative	DONC P faire exprès (<i>dira ka bomo</i>), indifférent (<i>go sa nna le sepe</i>), D ne pas réaliser P mauvais (<i>go tlhoka go lemoga gore P o maswe</i>), D ne pas faire exprès (<i>go sa dira ka bomo</i>)
L savoir/croire qu'on doit savoir que D responsable de P	DONC L confronter D à P (<i>go lebaganya le molato</i>), dévoiler/montrer P à D (<i>supegetsas</i>), L pointer D (<i>go supa ka monwana</i>)
L dire 1,2,3 à D	DONC L reprocher D (<i>L kgalema D</i>), L blâmer D, (<i>L o tshwaya D phoso</i>) etc.
D devoir être reconnu responsable de P	DONC P devoir : être reconnu coupable (<i>bonwa molato</i>), juger pour P (<i>attholwa</i>), condamner pour P (<i>attholelwa</i>), puni pour P (<i>otlhaya, shapa</i>),
D devoir reconnaître faire P	DONC D devoir : reconnaître sa culpabilité

	(<i>go ipona phoso</i>), corriger ses fautes (<i>a baakanye molato</i>), avoir des regrets (<i>go nna le boikotlhao</i>), avoir des remords (<i>go nna le maikotlhao</i>), être humble (<i>nna boikokobetso</i>), avoir honte (<i>a nne le go swaba</i>), avoir peur (<i>a nne le letshogo</i>), se condamner, (<i>a ikatlhole</i>)
--	---

Tableau 34 : Stéréotypes liés à l'accusation en tswana

Les stéréotypes tswanas sont conformes au noyau mais nous pouvons constater la charge culturelle marquée dans certaines entités lexicales ex. manque de bonnes manières (*go tlhoka maitseo*) une expression qui correspond aussi au concept de *botho* discutée précédemment dans notre texte ou *go tswa mo tseleng* (sortir de la route) métaphore qui explique le dérapage ou la dégénération.

Nous voyons aussi plus clairement dans les stéréotypes la visée perlocutionnaire du sujet parlant vis-à-vis de la reconnaissance de sa responsabilité par le destinataire, par exemple : D devoir reconnaître sa culpabilité (*go ipona phoso*) pour ensuite cesser de faire les mêmes fautes (*a emise diphoso*), pour corriger (*a baakanye*). La reconnaissance de sa responsabilité et de sa culpabilité peut susciter aussi des regrets (*maikotlhao*), l'humilité (*boikokobetso*), la honte (*go swaba*) et la condamnation de soi (*go ikatlhola*).

Un autre aspect culturel que font ressortir les stéréotypes de l'acte illocutionnaire « *accuser* » en tswana est le moyen de punir quelqu'un qui est reconnu comme responsable et coupable d'un acte condamnable : la punition corporelle (*go shapa*). Au quotidien la punition, avec souvent une branche fine, est réservée aux enfants. Néanmoins dans la sphère judiciaire la punition corporelle est utilisée dans les tribunaux coutumiers - *customary courts* d'où son apparition dans les stéréotypes de l'acte « *accuser* » ou du lexème « *accusation* ». La punition corporelle (réservée aux hommes) par des cannes administrées aux fesses peut être une sentence tout à fait légale suite à un procès. Cette pratique est connue sous le nom *gokgwatlha* et la personne doit être allongée sur le ventre.

4.2.3 Les possibles argumentatifs

ACCUSER	Possibles Argumentatifs
	DC faute (<i>molato, phoso</i>)
	DC insulter (<i>roga</i>)
	DC reprocher (<i>kgalemela</i>)
	DC blamer (<i>tshwaya phoso</i>)
	DC juger (<i>athola</i>)
	DC reconnaître coupable (<i>condamner</i>)
	DC D avoir peur
	DC ressentir des remords
	DC acte de réparation

Tableau 35 : PA d'« accusation » et « accuser » en tswana

Les enchaînements argumentatifs proposés par les locuteurs botswanais correspondent au protocole sémantique du mot « accuser » en tswana.

D'ailleurs, nous avons soumis aux locuteurs botswanais les mêmes propositions d'associations que nous avons proposées aux locuteurs français. Les enchaînements argumentatifs sont relativement similaires au niveau de la conformité à l'orientation axiologique. Néanmoins, une nouvelle association possible avec « bénir » a été relevée dans le corpus botswanais : « accuser DC bénir ». Cet enchaînement relie deux entités lexicales qui sont à l'évidence contradictoires car la première va vers le pôle négatif alors que la deuxième vers le positif mais il est rendu possible par le contexte. Dans un tel contexte l'accusation peut être une bénédiction pour le destinataire parce que, comme nous l'avons déjà remarqué précédemment, dans le contexte botswanais l'accusation vise la reconnaissance de sa responsabilité et la correction de ses fautes. L'accusation serait donc symboliquement une bénédiction si le locuteur estime que son acte va conduire le destinataire à se repentir et à ne plus commettre l'acte qui lui est reproché et que ce dernier finira par lui être reconnaissant.

Autrement, nous avons pu remarquer une chose relative à la normativité et à la transgression dans les associations. Une association argumentative peut être normative ou transgressive selon l'interlocuteur (locuteur ou destinataire) auquel elle fait référence. Nous prenons l'exemple de l'association d'« accuser » avec « insulter ». La culture influence la signification des mots et leur potentiel argumentatif est activé voire renforcé par le contexte. Dans la culture tswana une jeune personne ne peut pas accuser une personne âgée. Si elle le

fait cela sera sûrement considéré comme une insulte ou un manque de respect malgré la véracité des faits. Dans ce sens on peut avoir un enchaînement comme le suivant *Accuser DC L insulter D* dans le sens où le destinataire se sent insulté du fait de son âge et non pas à cause de la visée perlocutionnaire canonique de l'acte qui est, en effet, de provoquer un sentiment de malaise chez lui.

Autrement, de manière générale l'insulte peut être associée à l'acte d'accusation dans le sens où, l'on peut se sentir insulté quand on est l'objet d'une accusation surtout quand on estime que l'accusation n'est pas justifiée. L'acte d'accusation étant une attaque de l'image de la personne on peut facilement l'associer à un autre acte menaçant comme l'insulte par exemple. L'enchaînement argumentatif relatif *Accuser DC D insulter L* a été évoqué comme une réaction (violente) possible du destinataire face à la menace posée à son image publique. Le possible argumentatif *Accuser DC L insulter D* s'explique dans le contexte des actes qui peuvent renforcer ou réaliser (indirectement) l'acte d'accusation (55).

57) Ke go bone ntsa ke wena ya legodu - (*Je t'ai vu espèce de chien de voleur*).

D'autres associations proposées par les Botswanais qui sont relatives au destinataire et à sa réaction face à une accusation incluent les suivantes : *Accuser DC D frapper L* (o ya go mpetsa - *il va me frapper* (parce que je l'ai accusé), *Accuser DC colère de D* (go tenega) mais aussi de L, *Accuser PT pas de prise de responsabilité* (go itatola), *Accuser PT D pas honte* (go tlhoka go swaba), *Accuser PT déni des faits* (go ganetsa). L'accusation peut donc provoquer des réactions violentes (*violence physique et émotionnelle* chez le destinataire et les effets perlocutionnaires visés par le locuteur chez le destinataire (*prise de responsabilité, honte...*) peuvent ne pas se produire.

4.3 Comparaison des noyaux et stéréotypes de l'acte *ACCUSER* en français et en tswana

L'analyse des noyaux dans les deux langues ne montre pas de grands écarts. Dans les deux contextes linguistiques le locuteur veut faire savoir au destinataire qu'il sait qu'il est responsable d'un acte qui ne correspond pas aux systèmes de valeurs de la communauté à laquelle ils appartiennent. Toutefois nous avons remarqué que le noyau botswanais prend en compte la possibilité que le destinataire d'une accusation ne soit pas au courant de la valeur axiologique négative. C'est pour cela que nous avons dans le noyau de l'acte de langage « *accuser* » en tswana, *L penser/croire D savoir ou ne pas savoir que P axiologique négative*. Si le destinataire sait que l'acte est offensif la possibilité d'une erreur ou une faute semble être prise en compte. Chez les locuteurs français, le destinataire semble obligatoirement être présumé connaître cette valeur négative. Les définitions des locuteurs botswanais montrent un désir du locuteur de faire en sorte que le destinataire reconnaisse sa responsabilité et sa culpabilité, *D devoir reconnaître faire P (VP)* afin de mettre fin à la situation néfaste qui est le contexte d'une accusation. Cette reconnaissance doit être essentiellement suivie par des excuses. Plus vite le destinataire reconnaîtra sa responsabilité et sa culpabilité plus vite la situation pourra être remédiée pour permettre des échanges plus *sains* et productifs.

Les stéréotypes montrent une volonté plus marquée chez les locuteurs français de dénoncer cet acte condamnable et le responsable mais, comme nous l'avons signalé, le locuteur botswanais aurait tendance à avoir une réticence à dénoncer publiquement pour ne pas aggraver la menace de face que pose un acte d'accusation pour le destinataire. Nous revenons encore à notre concept du *botho* selon lequel la face de l'autre est plus importante que la sienne. Cela va sans dire qu'il y a des contextes où l'on ne peut pas éviter d'accuser dans la présence d'un auditoire.

Au côté de la reconnaissance de culpabilité, la réparation, l'humilité, la honte et la peur sont des éléments saillants dans les stéréotypes botswanais. L'expression tswana, « *tlhong botho* » (« la honte c'est *botho* ») montre que dans la culture tswana, la honte est considérée aussi comme une vertu. C'est un sentiment qui permet à une personne de réaliser ses torts et de se corriger. Sans la honte, on ne peut pas se remettre en question. Ces éléments marquent l'importance qui est mise sur l'aspect réparateur de l'acte d'accusation en tswana. La honte, les remords et l'humilité montrent une perte de face et un certain niveau de soumission. La peur est un sentiment qui marque bien l'esprit pour éviter la récurrence d'un acte condamnable.

Les stéréotypes français liés à l'acte d'accusation mettent l'accent sur l'aspect juridique de l'acte : être inculqué, être condamné, être reconnu coupable, être jugé, être incriminé, être blâmé, être mis en cause. Le destinataire est désigné comme responsable et, quand il est reconnu responsable, il peut être sanctionné par la loi ou puni d'une autre façon.

5. Configuration des attitudes modale de l'acte de langage *ACCUSER* en français et en tswana

Le schéma ci-dessous nous permet de montrer les attitudes modales liées à l'acte *ACCUSER* et par la suite, l'attitude du sujet parlant par rapport au contenu propositionnel du destinataire et les effets perlocutionnaires qu'il essaye de produire chez le destinataire comme nous l'avons vu précédemment. Galatanu (2000) définit la force illocutionnaire comme une configuration d'attitudes modales du sujet parlant. Le *VOULOIR DIRE*, aspect communicatif ou intention communicative exprime l'intention du locuteur de produire des effets illocutionnaires chez le destinataire et cette intention se traduit à travers les valeurs modales mobilisées et inscrites dans la signification lexicale d'un acte l'orientant vers l'un des pôles axiologiques.

ACCUSER

L <vouloir> dire à D

L<savoir/croire> D responsable de P

ET

L <savoir/croire> P <axiologique négatif>

ET

L <savoir/croire> D <savoir> que P <axiologique négatif>

DC

L dire à D

L <savoir> D faire P <axiologique négatif>

DC

L <vouloir> D <être reconnu coupable> de P (*VPC*)

Schéma 23 : Configuration des attitudes modales de l'acte *ACCUSER* en français

ACCUSER

L <vouloir> dire à D

L <savoir/croire> D responsable de P

ET

L <savoir/croire> P <axiologique négatif>

ET

L <savoir/croire> D <savoir> que P <axiologique négatif>

DC

L dire à D

L <savoir> D faire P <axiologique négatif>

DC

L <vouloir> D <être reconnu coupable> de P (VPC)

DC

D <devoir> se sentir mal

Schéma 24 : Configuration des attitudes modales de l'acte *ACCUSER* en tswana

5.1 Valeurs modales de l'acte de langage *ACCUSER*

La représentation des valeurs modales de l'acte illocutionnaire « *accuser* », qui montre bien entendu son orientation vers le pôle axiologique négatif, montre aussi qu'il recouvre l'ensemble des classes modales allant des plus objectives aux plus subjectives : valeurs ontologiques, valeurs de jugement vérité, valeurs axiologiques et valeurs finalisantes proposées dans le cadre de l'approche modale de la SPA, (Galatanu 2002, 2004a).

5.1.1 Valeurs ontologiques

Ces valeurs peuvent être relatives à P dans le sens où P est quelque chose qui est interdit au sens morale-éthique (*mentir*) ou par la loi, (*viol, vol meurtre*). En effet, (Galatanu, 2002 : 97 -98) explique que le langage peut nous proposer une nouvelle conceptualisation ; une objectivation très forte des valeurs axiologiques qui sont déontologisées (ex. *viol, vol, crime, assassinat* etc.).

5.1.2 *Valeurs de jugement de vérité*

Ces valeurs (*savoir, croire, penser*) sont en grande partie relatives aux croyances du sujet parlant. Le sujet parlant sait ou croit (*L croit/sait que...*) en toute sincérité que le destinataire est responsable de P, que P est porteuse de valeurs axiologiques négatives, alors que le destinataire sait lui que son action a des valeurs axiologiques négatives et que les autres doivent savoir que le destinataire en est responsable pour qu'il soit reconnu responsable de P. Les valeurs de jugement de vérité s'appliquent aussi à D (*D sait que...*) dans la mesure où il sait que P est axiologique négative et par conséquent faire P est mauvais, non souhaitable ou interdit.

5.1.3 *Valeurs axiologiques*

Quasiment tout le champ des valeurs axiologiques orientées vers le pôle négatif est mobilisé par rapport à P : négatif (*axiologique*), mal, mauvais (*éthique-morale*), laid (*esthétique*), inutile (*pragmatique*), désagréable (*hédonique-affective*), inintéressant (*intellectuelle*). Ces évaluations supposent qu'il existe un élément: un objet du monde qui est orienté vers le positif, qui est bien, beau, utile agréable etc. Nous supposons aussi que, étant donné le caractère menaçant de l'acte « *accuser* », ce que le locuteur va dire au destinataire, les mots de reproches, blâme, dénonciation ou même les propos insultants sont des mots qui ont une charge axiologique négative visant à atteindre la face négative du destinataire et à susciter en lui des sentiments à valeur affectif négative (*perte de face, honte, mal être général...*). Des sentiments désagréables peuvent possiblement être ressentis par le locuteur vis-à-vis du destinataire.

5.1.4 *Valeurs finalisantes (volitive et désidérative)*

Valeurs qui sont surtout relatives au locuteur. Le locuteur veut dire (*L vouloir dire*) quelque chose au destinataire et nous supposons aussi qu'il désire que D soit reconnu responsable des faits (*VPC*). Le locuteur peut exprimer éventuellement un désir que le destinataire corrige P et ne plus faire P.

5.2 **Aspect interactionnel et valeurs modales relatifs au locuteur et au destinataire**

Nous avons fait l'hypothèse que si un acte de langage doit rendre compte de l'aspect communicatif (*intention illocutionnaire*) et de l'aspect interactionnel (*effet perlocutionnaire*) pour qu'il soit compris et accepté par le destinataire la configuration attitudinale des valeurs

modales doit montrer l'ensemble des visées perlocutionnaires ainsi que les effets perlocutionnaires qui doivent faire partie de la performance d'un acte de langage (cf. Wunderlich, 1972 : 22). Cette acceptation implique l'acceptation par le destinataire de son nouveau statut et il ne peut pas ressentir les effets perlocutionnaires tant qu'il ne l'aura pas accepté. Néanmoins, si l'acte ne suscite pas les effets perlocutionnaires visés nous supposons qu'il peut par ailleurs, susciter d'autres effets comme l'indifférence (qui marque aussi un échec de la visée perlocutionnaire) ou d'une façon tordue, chez les psychopathes, de la satisfaction pour l'attention qu'on lui prête en l'accusant ainsi que pour les sentiments désagréables que ses actes suscitent chez les autres.

Nous avons donc décidé, pour notre analyse de la représentation modale, de prendre en compte cet aspect interactionnel et les effets perlocutionnaires susceptibles d'être produits par l'acceptation (*par le destinataire*) de l'intention (*du locuteur*) de produire des effets perlocutionnaires chez lui. Nous posons aussi l'hypothèse qu'au delà d'une visée perlocutionnaire canonique, il existe d'autres visées secondaires que nous pouvons essayer de montrer dans la représentation modale de l'acte en rapport avec le sujet parlant et le destinataire.

Outre la volonté de voir le destinataire reconnu responsable, l'un des effets perlocutionnaires voulus ou souhaités (*volitive-désidérative*) par le locuteur est le sentiment de mal être et de culpabilité (*affectif-hédonique*) chez le destinataire avec sa reconnaissance de P et surtout une acceptation (*perte d'indépendance/ menace de la face positive*) de la visée perlocutionnaire canonique. Si le destinataire accepte (*EPC*) son nouveau statut d'accusé il doit essentiellement éprouver des sentiments à valeurs modales affective-hédoniques négatives (*honte, perte de face, culpabilité, regrets, remords...*).

5.3 Conclusion

En tant qu'acte menaçant on peut s'attendre à ce que l'acte illocutionnaire *ACCUSER* mobilise des valeurs modales qui s'orientent vers le pôle négatif de l'axiologique. Nous avons également vu qu'il recouvre des valeurs dans tous les champs, allant des valeurs les plus objectives (*ontologique – jugement de vérité*) aux plus subjectives (*axiologique – finalisantes*). Nous allons pouvoir analyser plus tard dans les énonciations qui réalisent l'acte *ACCUSER* la manifestation des valeurs modales mobilisées dans l'accomplissement de l'acte. Le seul enchaînement argumentatif positif concernant l'acte *ACCUSER* se trouve dans

les possibles argumentatifs d'un locuteur botswanais qui considère qu'un tel acte peut être une *bénédition* (*valeur religieuse*) pour le destinataire. Un autre décrit un acte d'accusation comme une façon de *sauver* le destinataire. Ce qui ressort moins chez les locuteurs botswanais et plus chez les locuteurs français est la *volonté de dénoncer* ou de *s'attaquer* à l'image du destinataire.

6. Représentations conceptuelles de l'acte de langage *ACCUSER* en français et en tswana

Au fil du temps nous continuons à construire une représentation du monde qui correspond à nos expériences de tous les jours. Ce qui est constant dans notre vie finit par être fixé dans des représentations de catégories en mémoire à long terme sous forme de concepts, (Pariollaud, 2008 : 31). La catégorisation définit la façon dont, à partir d'un système conceptuel, les gens organisent les concepts au sein d'un réseau de connaissances encyclopédiques. Selon Lakoff (1987), les structures conceptuelles proviennent de notre expérience corporelle et, sans la capacité de catégoriser ou d'organiser les concepts, nous ne pourrions pas fonctionner ni dans le monde physique, ni dans nos vies intellectuelles. « Nous serions submergés par la diversité absolue de notre expérience et incapable de nous souvenir plus d'une fraction de seconde de ce que nous rencontrons » (E. Smith, D. Medin, cité dans Kleiber 1990). Pour faire face, notre système cognitif construit, reconstruit des représentations qui sont par la suite classées par catégories et appartenance aux catégories selon nos expériences.

Nos représentations conceptuelles sont construites sur la base de la fréquence et de l'importance qui est donnée aux concepts. Certains concepts sont estimés plus importants ou plus représentatifs que d'autres et donc plus prototypiques d'une catégorie que d'autres. Les exemplaires d'une catégorie donnée ne sont pas au même niveau en terme de typicité catégorielle (Rosch et Mervis 1975) ni en termes d'appartenance à la catégorie. Par exemple, pour la catégorie des actes menaçants de la face l'acte *MENACER* sera plus représentatif ou prototypique et donc il ne sera pas au même niveau que l'acte *REPROCHER* et il sera encore plus éloigné des actes *AVOUER* et *REMERCIER*. L'acte illocutionnaire *ACCUSER* est donc perçu comme un acte menaçant parce qu'il possède les caractéristiques qui définissent la catégorie des actes menaçants. Le trait de la menace est présent de façon graduelle dans les actes ci-dessous, il n'est pas présent au même niveau. Elevée au niveau des actes *MENACER*, *INSULTER*, *ACCUSER* ou *BLÂMER* (menace de la face négative du destinataire) la menace est moins forte pour l'acte *REPROCHER* (*acte expressif*) et encore moins avec le

remerciement, acte rassurant pour le destinataire, qui est, malgré cela, une menace pour le territoire du destinataire (Galatanu 2012:67).

Les représentations conceptuelles des actes que nous avons déjà étudiés nous ont montrées que les modèles cognitifs idéalisés, peuvent être culturellement déterminés car ils reflètent la façon dont la pensée crée (d'une façon subjective) des réalités différentes. De plus, les traits d'une catégorie ne sont pas présents au même titre dans la catégorie. La saillance peut se faire en fonction de familiarité individuelle (Landragin, 2004) et sur un aspect de connaissance durable et culturelle lié à la mémoire. Ainsi, avec le temps une propriété peut se figer et devenir saillante par stabilisation, (ibid.). Une saillance cognitive relève des représentations conceptuelles qui sont partagées par les interlocuteurs ou les membres d'une communauté linguistique.

6.1 Base conceptuelle et MCI de l'acte *ACCUSER* en français

Dans le *Tableau 34* nous avons présenté les exemples les plus saillants de la catégorie « accuser ». La saillance a été mesurée sur une base de fréquence d'apparition et d'ordre d'évocation. Nous avons constaté que, parfois, un trait peut être évoqué plus qu'un autre trait en termes de fréquence mais, pour autant, être évoqué après ce dernier lorsqu'une liste d'exemples comprenant ces deux traits est donnée.

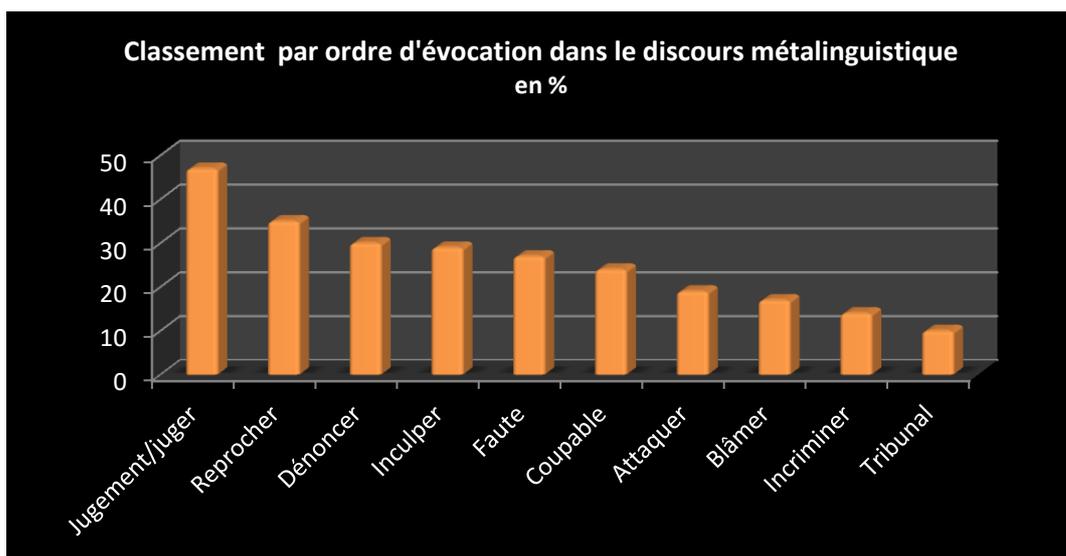


Tableau 36 : Saillance en termes d'ordre d'apparition (en %) des mots associés à « accusation » et « accuser » en français par les locuteurs natifs

Si les dix éléments que nous avons représentés dans le *Tableau 36*, représentent les traits les plus saillants ou prototypiques pour la catégorie de l'acte *ACCUSER* en français nous rappelons néanmoins le manque d'une frontière rigide pour cette catégorie. Cette carte ou

base conceptuelle⁴⁶ *Schéma 21*, n'est pas complète parce que les exemplaires qui représentent l'acte « accuser » sont eux aussi liés à d'autres schémas qui leur sont liés sémantiquement.

Dans son article « *verbes de jugement* » Fillmore (1971) propose une description de la structure de certains verbes, notamment les verbes « *blâmer* », « *accuser* », « *critiquer* » et « *réprimander* ». D'après lui, pour ce genre de verbes il y a un Juge (personne qui émet un jugement), le Défendeur (personne responsable de la situation) et la Situation à laquelle on se réfère. Nous retrouvons dans la conceptualisation de l'acte *ACCUSER* chez les locuteurs français le concept de jugement/juger comme le trait le plus saillant. Ce trait a été relevé aussi dans la représentation de l'acte *BLÂMER* mais il occupait une place moins importante. Cela est peut être dû au fait que l'acte d'*ACCUSER* a une plus forte connotation juridique que l'acte de *BLÂMER* même si les deux sont des actes de jugement de valeur. Les autres traits signifiants d'*ACCUSER* chez les locuteurs français sont le reproche, la dénonciation, l'inculpation, la faute et la culpabilité. Le reproche est fortement lié à l'accusation parce qu'en dénonçant ou en prononçant un jugement sur une situation jugée condamnable le locuteur est perçu comme exprimant aussi son mécontentement.

Dénoncer vient de l'aspect *public* d'un acte d'accusation. Comme le souligne Vanderverken (1988), l'accusation est un acte public à la différence de l'acte de blâme qui n'est pas nécessairement public. Selon Vanderverken on peut blâmer quelqu'un sans le dire mais ce n'est pas le cas pour un acte d'accusation qui doit obligatoirement être prononcé. La faute est un autre trait saillant et « indispensable » pour un acte d'accusation car le destinataire est présumé avoir agi volontairement, en connaissance de cause. Le trésor de la langue française en ligne décrit la faute comme le « manquement à une règle morale, règle de conduite, action considérée comme mauvaise ». Cet aspect est très visible dans la signification lexicale de l'acte *ACCUSER* que nous avons construite dans la partie précédente où *L croit que P est mauvais et L croit que D sait que P est mauvais*. Inculper, incriminer et tribunal font allusion à l'aspect juridique d'une accusation. Parfois, une accusation implique un aspect plus formel d'inculpation et peut déboucher sur un passage au tribunal qui peut mener à une peine de prison.

Les traits qui forment cette base conceptuelle d'*ACCUSER* montrent une diminution graduelle de la saillance. Les traits les moins saillants, par exemple tribunal ou d'autres traits qui peuvent être ajoutés après, se situent donc vers la périphérie et le jugement ou le

⁴⁶ La notion de base conceptuelle est utilisée par Langacker, (1987, 2007) dans sa théorie de Grammaire Cognitive

reproche seront vers le centre. Selon Langacker (2007), il y a des spécificateurs qui sont si bien centralisés qu'ils ne peuvent guère être supprimés alors que l'activation d'autres spécificateurs est variable selon le contexte tandis que d'autres sont si éloignés du centre qu'ils sont seulement activés dans des contextes particuliers. Cela rejoint la théorie de la sémantique des possibles argumentatifs selon laquelle dans la signification des unités lexicales il y a une partie stable qui est le noyau tandis que le potentiel argumentatif des mots peut être activé par le cotexte et le contexte.

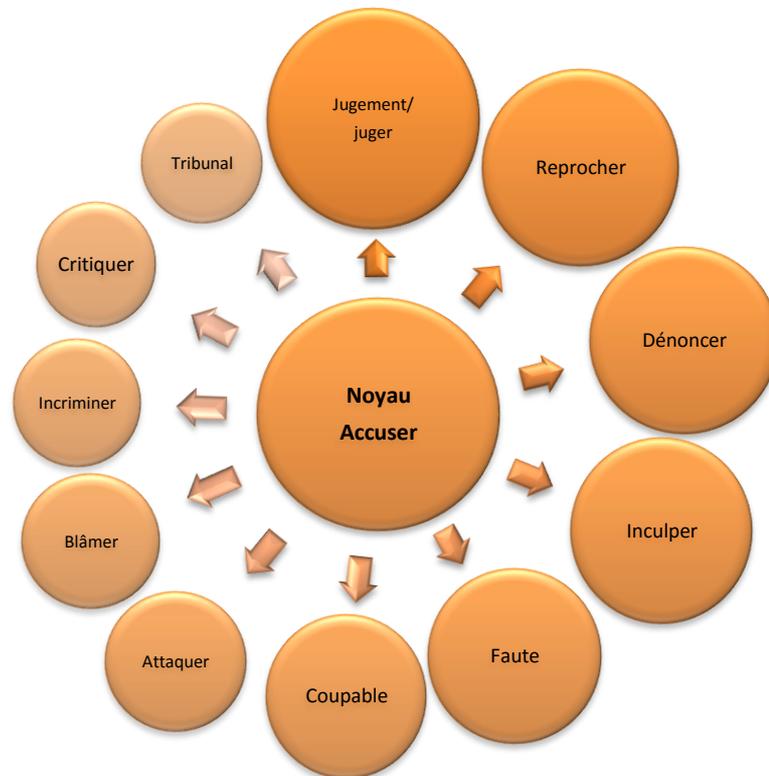


Schéma 25 : Base conceptuelle de l'acte ACCUSER en français

6.2 Base conceptuelle et MCI de l'acte ACCUSER en tswana

Nous avons présenté dans les *Tableaux 37* et *38*, les spécificateurs les plus saillants au niveau cognitif de l'acte ACCUSER en tswana. Ces traits expliquent la signification lexicale de cet acte chez les locuteurs botswanais : l'appréciation (jugement/juger) d'une action jugée contraire aux valeurs partagées (faute/erreur, délit/crime/faute), le blâme, le reproche et la punition qui découle d'une telle action et le conflit général entre le destinataire, le locuteur et l'auditoire qui provoque l'accusation. L'accusation comme les autres actes de jugement, marque un contexte conflictuel et un désaccord sur l'agissement de l'autre.

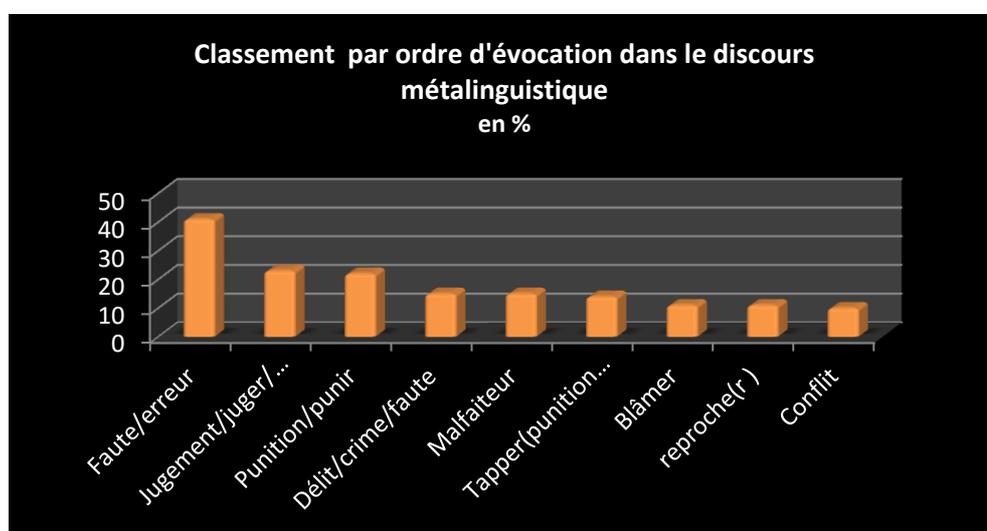


Tableau 37 : Eléments associés à l'acte ACCUSER en tswana classés par ordre d'apparition

La notion de faute/erreur est le trait le plus saillant de l'acte de langage ACCUSER chez les locuteurs botswanais. La distinction entre faute et erreur reste problématique parce qu'en tswana ce sont des mots qui semblent être polysémiques ou interchangeable. *Molato* se traduit en français comme faute, crime, dette et erreur aussi et *phoso*, qui est plus proche d'erreur en français, peut vouloir dire tort ou faute aussi selon dictionnaire bilingue français-tswana de A. Chebanne, et J. Creissels (2000). En français, la distinction entre faute et erreur est plus claire : la faute fait allusion à une transgression volontaire d'une règle sociétale alors que l'erreur est considérée comme relevant de l'inconscient ou d'une action involontaire de se tromper. Le dictionnaire d'Otlogetswe (2012) définit *phoso* ainsi : « *tiragalo e e fosagetseng e se e e dirilweng ka bomo* (un événement qui s'est produit involontairement) ». Cette définition correspond à celle donnée par le TLF en ligne. Notre analyse de la distinction entre faute et erreur en tswana est pertinent surtout si l'on prend en compte la signification lexicale de l'acte ACCUSER en tswana comme nous l'avons construite à partir du discours des locuteurs.

Nous avons constaté que, chez les locuteurs tswanas, le locuteur peut présupposer ou ne pas présupposer que l'action du destinataire était volontaire parce que, pour lui, il se peut que le destinataire ait agi sans savoir que sa conduite est mauvaise. Dans ce cas, l'acte d'accusation peut être réalisé en rapport avec un acte volontaire ou non volontaire à savoir une faute ou une erreur respectivement. La présence de mots qui sont dans le contexte du hors-la-loi : délit, crime, malfaiteur, punition et condamner appuient le côté « *fautif* » de l'action commise et soulignent l'aspect volontaire ou d'un agissement fait consciemment. L'aspect conflictuel de l'acte d'accusation est marqué par la présence du mot « *conflict* » dans la représentation conceptuelle et nous retrouvons aussi les mots « *reprocher* » et « *blâmer* » qui sont les moins saillants des exemples proposés.



Schéma 26 : Base conceptuelle de l'acte ACCUSER en tswana

6.3 Base conceptuelle et MCI de l'acte d'ACCUSER en français chez les locuteurs Botswanais francophones

Cette représentation conceptuelle de l'acte *ACCUSER* en français a été faite à partir d'un corpus recueilli auprès des étudiants universitaires de 3^{ème} et 4^{ème} ainsi que des professeurs de français au Botswana. L'un de nos objectifs dans ce travail est de montrer l'influence de la culture tswana dans l'apprentissage du français au Botswana et dans la construction de la métalangue de l'apprenant. Nous voulions aussi montrer aussi à quel point cette métalangue est instable car certains aspects de la représentation conceptuelle ne peuvent pas s'expliquer par un transfert des traits culturels de la langue de départ.

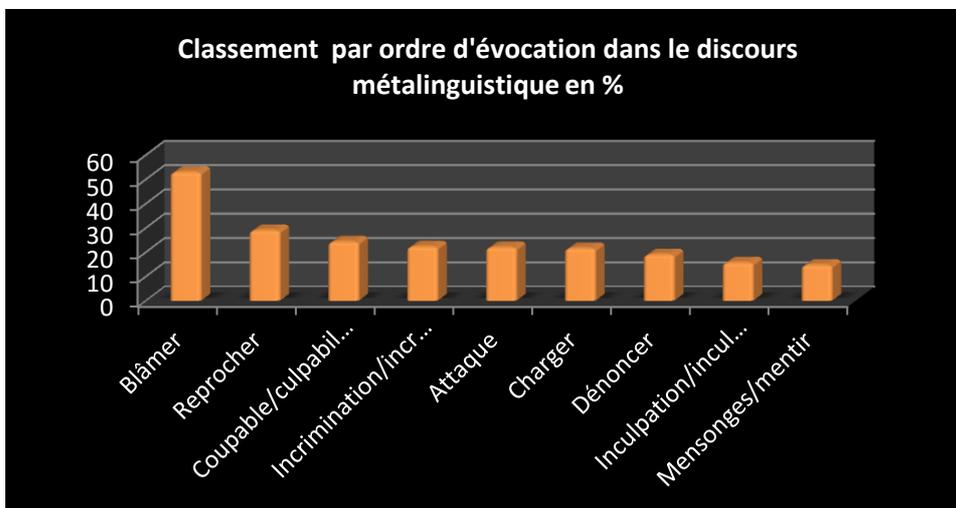


Tableau 38 : Éléments associés à l'acte *ACCUSER* en français chez les non natifs classés par ordre d'apparition

Le trait le plus saillant dans cette représentation conceptuelle est le blâme qui est ensuite suivi par le reproche. Il n'y a pas beaucoup d'écart entre les autres traits qui viennent après mais il y a une décroissance graduelle dans l'échelle des éléments représentatifs.

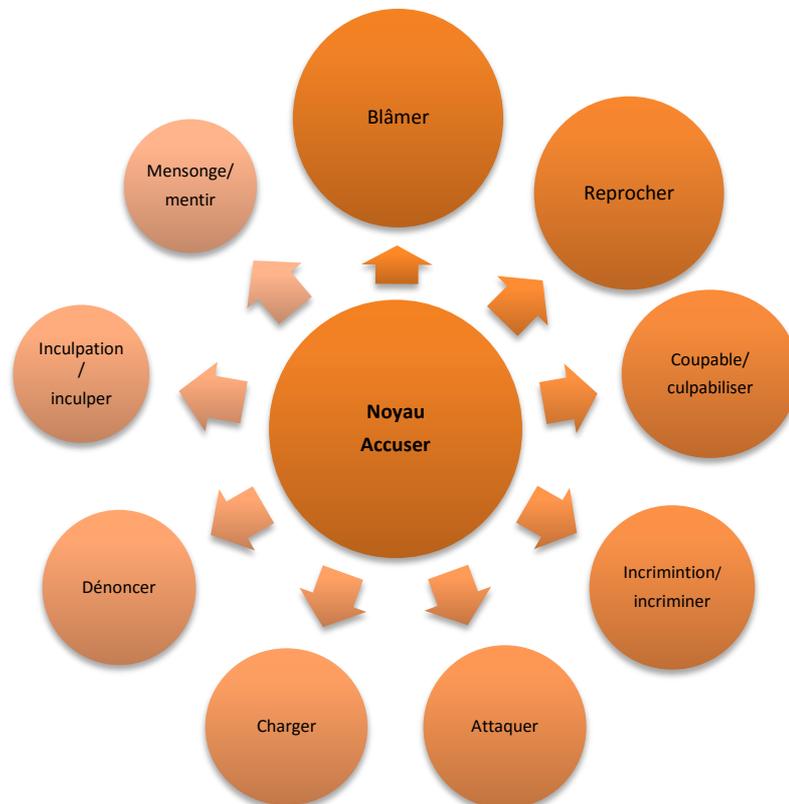


Schéma 27 : Base conceptuelle de l'acte ACCUSER en français chez locuteurs non natifs

6.4 Analyse comparative des représentations conceptuelles

Les Tableaux 37, 38, 39 ci-dessous montrent, en pourcentage, une comparaison de la fréquence d'apparition des mots associés à « *accusation* » et « *accuser* ». Le premier graphique compare les associations proposées par les locuteurs français à celles des locuteurs botswanais, le deuxième celles des locuteurs français natifs à celles des locuteurs botswanais francophones. Le dernier graphique compare les données des locuteurs botswanais natifs à celles des locuteurs botswanais francophones.

Dans le graphique, l'absence d'un chiffre correspondant à un mot implique soit l'absence d'une association soit un chiffre qui correspond à moins de 5%. Comme le montre le Tableau 39, les locuteurs français natifs associent l'accusation par ordre décroissant aux concepts suivants : jugement/juger (59%), reprocher et son déverbal (53%), faute (41%), dénoncer (47%), inculper/inculpation (35%), coupable/culpabiliser (29%), critiquer (29%), attaquer (24%), blâmer (24%) et tribunal (24%). Les verbes ou les nominaux correspondent aux réponses des informateurs. Parfois, seul un verbe ou un nominal est donné dans les graphiques, cela correspond aux données recueillies. Chez les locuteurs botswanais, les données se présentent ainsi : *phoso* -faute/erreur (44%), *katlholo/atlhola-*

jugement/juger/condamnation (28%), *kotlhao/otlhaya*- punition/punir (28%), *betsa/shapa*- (16%), *tshwaya phoso*- blâmer (12%), *kgalema*- reprocher (12%) et *kgotlhang*- conflit (12%).

Le jugement, acteur important dans les deux cultures, apparaît en tête chez les locuteurs français (59%) et est deuxième chez les Botswanais (28%) avec *punition/punir*. L'accusation est un jugement négatif parce que l'acte dont le responsable est accusé est normalement quelque chose qui va à l'encontre d'un certain système de valeur. Nous avons vu que la dénonciation du responsable était l'un des éléments saillants chez les Français. Cet élément n'apparaît pas dans les associations botswanaises. Cela ne veut en aucun cas dire que l'acte d'accusation ne dénonce pas un responsable en tswana mais nous postulons que ce n'est pas un facteur important dans ce contexte culturel.

L'élément linguistique le plus saillant pour les Botswanais semble être *phoso*- erreur/faute (44%) qui apparaît également en français (41%). Nous avons vu dans le noyau d'accusation que le destinataire peut être supposé ne pas être conscient de la valeur axiologique négative de l'acte offensif. Cet élément est important parce qu'il peut expliquer certains comportements du destinataire : la réticence de réaliser son acte en la présence d'autres personnes, son envie d'« avertir » son destinataire sur la valeur négative de l'acte et l'envie que le destinataire fasse des réparations. Nous avons mis erreur avec faute parce que les deux mots sont désignés par le même mot *phoso*, mais, la faute peut également être désignée par *molato*. *Molato*-crime/délit/faute (28%) marque plus la transgression délibérée des règles. L'erreur n'apparaît pas dans le contexte francophone.

Certains concepts qui apparaissent dans le contexte francophone : dénoncer, inculpation/inculper, coupable/culpabiliser, critiquer, attaquer, incrimination/incriminer et tribunal n'apparaissent pas en tswana ou apparaissent à un niveau très bas. Cela est vrai aussi pour certains éléments apparus dans le contexte botswanais qu'on ne voit pas, ou presque pas, chez les francophones. C'est le cas de punition corporelle, conflit et malfaiteur.

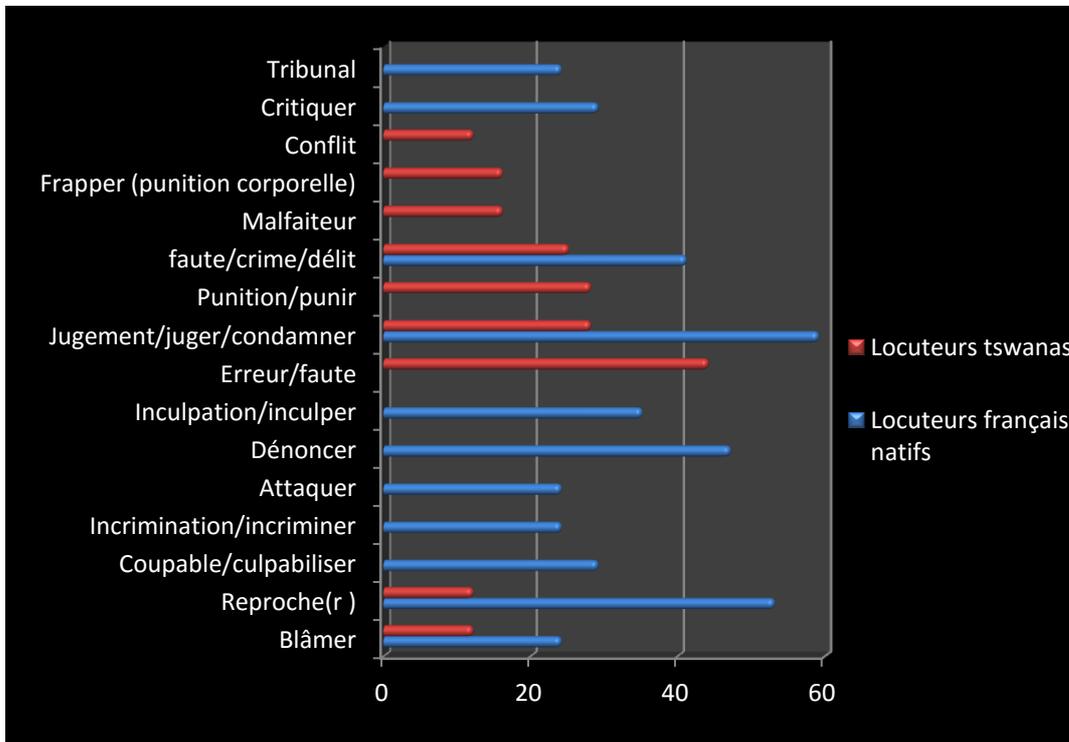


Tableau 39 : Comparaisons des éléments associés à ACCUSER en français et en tswana

Selon beaucoup de théories sur l'apprentissage des L2, l'apprenant d'une nouvelle langue s'appuie sur sa langue de départ pour faire des hypothèses sur les formes de la langue cible. L'apprenant construit sa propre Interlangue ; système évolutif et instable qui est constamment restructuré, (Giacobbe 1990). L'Interlangue a donc un caractère imprévisible. Selon Giacobbe, ce processus englobe aussi des aspects sémantico-représentatifs en rapport avec les concepts. L'une de nos hypothèses de départ est basée sur l'influence de la culture dans la représentation sémantique des entités linguistiques. Nous essayons de voir, par la comparaison des représentations des locuteurs français natifs et celles des locuteurs botswanais (illustrées dans les Tableaux 40 et 41), s'il existe des écarts entre les deux et, si oui, à quoi on peut les attribuer.

Les locuteurs botswanais francophones ont proposé sept propositions : *blâmer* (57%), *reprocher* (40%), *Coupable/culpabiliser* (37%), *incrimination/incriminer* (30%), *attaquer* (27%), *dénoncer* (27%) et *inculpation/inculper* (23%) qui ont été retrouvées dans celles des locuteurs natifs. Ils ont également proposé quatre nouvelles associations : *charger* (30%), *mentir/mensonges* (27%) *défendre* (20%) et *décevoir/décevoir* (20%). Ces deux associations sont absentes également en tswana mais l'occurrence du mot *mensonge* n'a été notée qu'une seule fois dans les associations. L'association avec *jugement/juger* et *tribunal*, qui est présente

chez les locuteurs natifs, est absente chez les locuteurs botswanais francophones. Le binôme *jugement/juger* est remarquable par son absence dans les associations proposées par les Botswanais francophones, (*Tableau 37*). L'association avec « *blâmer* » par les locuteurs botswanais à 57% contre 27% chez les natifs montre une différence remarquable entre les deux représentations. Autres éléments plus saillants chez les Botswanais francophones que chez les natifs : les paires *coupable/culpabiliser* (37%/29%), *incrimination/incriminer* (30%/24%) et le terme *attaquer* (27%/24%).

Ces divergences peuvent être liées à plusieurs facteurs : l'influence de la culture de la langue de départ et aux aspects sémantiques-représentatifs de l'Interlangue. Par exemple défendre peut être compris dans le sens d'interdire dans le sens où la défense est une façon d'éviter la répétition d'un acte condamnable. Si cela est le cas nous pouvons voir ici une influence de la culture de départ. Charger montre peut être une influence anglo-saxonne, *to charge* en anglais correspondant à une accusation ou une inculpation. La déception marque, quant à elle, peut être l'implication émotionnelle personnelle que peut ressentir le locuteur dans la culture botswanaise quand il s'agit d'actes potentiellement menaçants comme les reproches, les accusations ou les blâmes. Un autre facteur peut être lié à la construction, par l'apprenant, des hypothèses sur les aspects sémantiques de la langue cible.

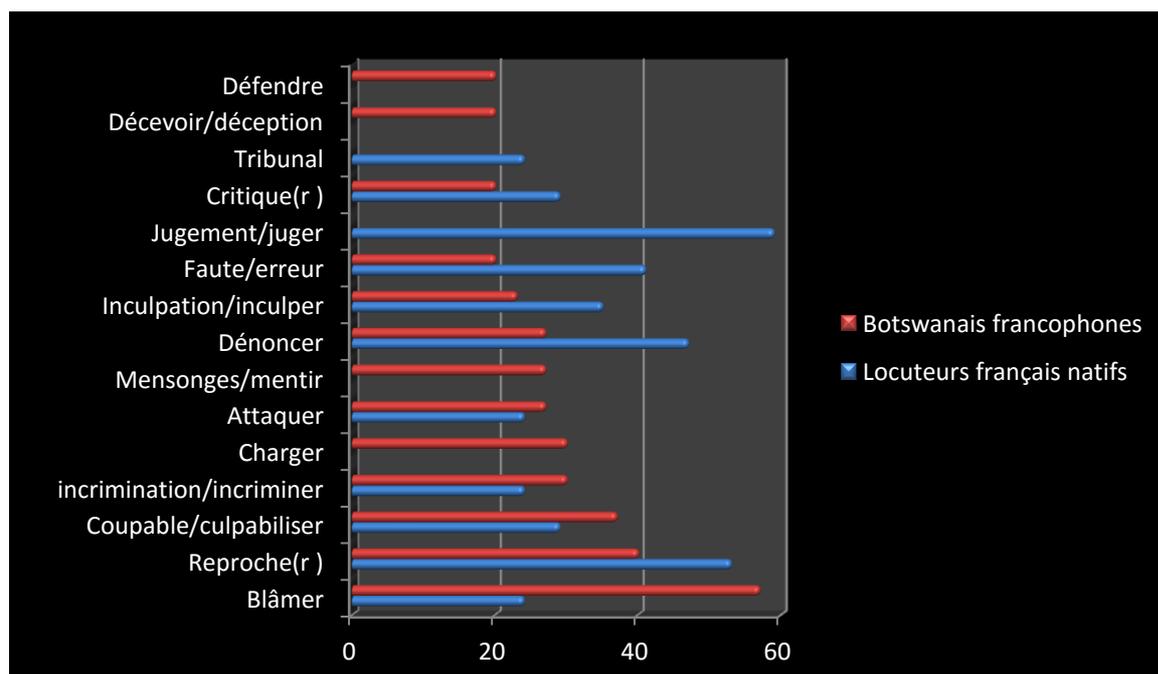


Tableau 40 : Comparaisons des éléments associés à ACCUSER en français chez les locuteurs natifs et non natifs

Les données des *Tableaux 40* et *41*, montrent qu'il y a quatre éléments chez les locuteurs botswanais francophones qui sont absentes chez les locuteurs natifs français et natifs

botswanais : *charger* (30%), *mensonge/mentir* (27%), *décevoir/déception* (20%) et *défendre* (20%). Deux éléments sont présents dans les trois représentations à savoir *blâmer*, *reprocher/reprocher* et *faute*.

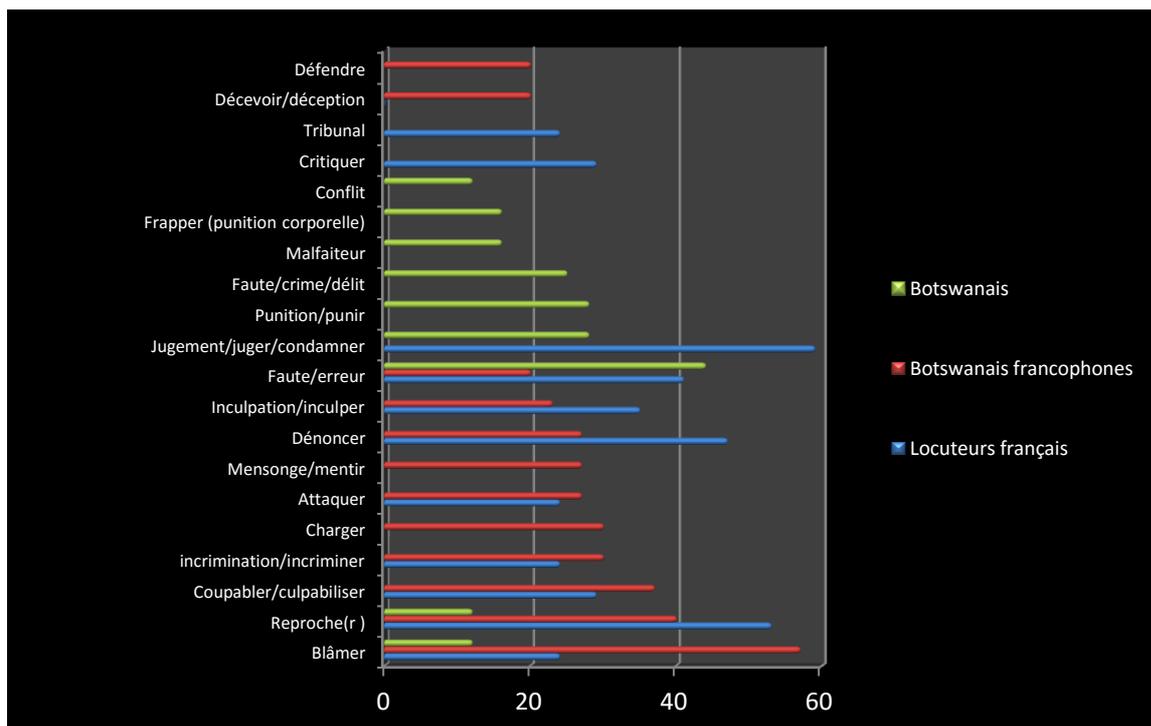


Tableau 41 : Comparaisons des éléments associés à ACCUSER en français et en tswana

6.5 Conclusion

Nous avons noté, dans les parties précédentes, que la catégorisation a des implications théoriques sur le rapport qui existe entre langue et culture. Le modèle théorique proposé par la SPA pour la construction de la signification lexicale sert aussi à montrer l’ancrage culturel qui se manifeste dans la structure sémantique et modale des unités lexicales et dans les séquences discursives. Dans une étude contrastive comme la notre l’étude des représentations sémantiques et conceptuelles nous mène à faire des hypothèses sur les différences qui peuvent exister dans la conceptualisation ou la catégorisation des unités lexicales dans deux cultures distinctes, comme les cultures française et botswanaise, puisque les catégories se construisent et se reconstruisent au fil du temps et dépendent aussi de notre expérience avec le monde.

Les représentations mentales de l’acte d’accusation dans les deux langues montrent une catégorisation construite autour de la base de **jugement** (jugement/juger) - **action condamnable** (faute, erreur, crime, délit, malversation) – **reconnaissance de responsabilité**

du destinataire (inculpation, incrimination, condamnation). Le contexte est considéré comme antagonique (conflit, attaquer) dans les deux langues. Il y a, malgré cela, des différences au niveau de répartition d'éléments dans la représentation conceptuelle que nous avons construite. Aussi, certains éléments présents dans une langue n'ont pas été activés dans l'autre.

Le *jugement* est le trait le plus saillant en français et en tswana c'est la *faute*. La faute apparaît en cinquième position chez les locuteurs français. Néanmoins *crime* et *délit* en tswana se rapprochent de *faute* en français en cinquième position. Chez les locuteurs botswanais, le *reproche*, qui apparaît juste après le *jugement* en français, a été activé en huitième position. *Frapper*, une forme de punition physique apparaît dans la représentation mentale des locuteurs botswanais et n'apparaît pas en français. *Dénoncer* qui fait partie des traits très saillants en français n'apparaît pas en tswana.

Notre analyse a montré que, si la fréquence est un facteur important dans la conceptualisation d'une unité lexicale, elle ne garantit pas sa position dans le schéma conceptuel. Certains éléments gardent leurs positions quand ils sont classés par fréquence d'apparition ou ordre d'évocation dans le discours métalinguistique des locuteurs. Par exemple, en français *jugement/juger*, *reprocher* et *dénoncer* sont en premier, deuxième et troisième position respectivement dans les deux cas. *Blâmer* et *tribunal* ne changent pas non plus. Par contre, *critiquer*, qui était classé sixième en termes de fréquence, et classé dixième en ordre d'apparition. Alors que cet élément est fréquent dans le discours, même plus fréquent que d'autres éléments comme *coupable*, *blâmer* et *attaquer* quand ils sont évoqués ensemble *critiquer* est, en moyenne, en position inférieure. C'est-à-dire que dans l'activation des spécificateurs liés à l'acte il est placé vers la périphérie. Donc, certains éléments vont être poussés vers le centre alors que d'autres vont aller vers l'extérieur. Le même phénomène est observable en tswana avec *conflit* et *blâmer*. En fréquence *conflit* apparaît en position supérieure mais *blâmer* est en général évoqué avant. Les autres éléments ne changent pas de position.

Chapitre IV : L'acte de langage *INSULTER*: représentations sémantico-modale et conceptuelle

Introduction

« Ntwa kgolo ke ya molomo », *la plus grande guerre ou bataille est celle de la bouche*. Cette expression botswanaise témoigne d'une préférence de la part des locuteurs botswanais pour la diplomatie à la confrontation physique. Les plus gros conflits se font et se résolvent préférablement par le discours. C'est aussi une métaphore du potentiel dévastateur de la parole. Le langage peut être « une arme à la fois libératrice et mortelle » (Guédou, G. 1985 : 180), pouvant faire des blessures plus profondes que la violence physique. C'est pour cela que chez les Fon du Benin, les membres de la communauté se doivent d'être constamment attentifs et doivent veiller « comme des gardiens permanents, à ce que les portes de la 'prison' des paroles ne soient ouvertes qu'après délibération et censure sévères », (1985 : 182). En effet, les mots qui blessent, les insultes, les injures sont des paroles qui sont souvent prononcées sous le coup de la colère, de l'exaspération ou d'une perte de son sang-froid. Encore selon Guédou (1985 : 419), pour les Fon, l'insulte fait partie d'un genre de paroles agressives qui ont pour but de blesser au maximum son adversaire. Ce sont des paroles « très chaudes et même brûlantes puisque provenant d'un ventre en feu (...) paroles du ventre qui engendre le feu (...) et qui sortent sans contrôle et par jets violents ». La métaphore de paroles chaudes et brûlantes témoigne de la violence que peut transmettre certaines paroles ou certains actes de langage, notamment des paroles agressives telles que celles des insultes et des injures. Le ventre en feu peut pouvoir faire référence à l'état émotionnel du locuteur. Les insultes peuvent pour autant, être bien calculées, réfléchies et délivrées avec froideur pour aboutir le plus efficacement possible aux fins du locuteur.

L'insulte, acte souvent énoncé dans une situation conflictuelle, est le plus violent et le plus menaçant des quatre actes de langage que nous avons essayé d'étudier dans ce travail car elle vise à blesser la face ou la dignité du destinataire par le sens qu'elle véhicule, soit d'une façon directe en utilisant des termes dévalorisants et dépréciatifs (*détritus de fond de capote, sale pute, fils de pute*), ou, d'une manière indirecte, avec des énonciations ne portant pas d'entités lexiques axiologiques négatives mais qui, dans le contexte, se traduisent en insulte (*j'ai des personnes sympathiques et intelligentes à voir, t'es vraiment le fils de ton père, vous êtes tous*

*des intellectuels*⁴⁷). C'est un concept qui intéresse beaucoup de chercheurs, dans plusieurs domaines, tels que la linguistique, la sociologie, la psychologie, le droit et l'anthropologie. L'insulte est une manifestation linguistique universelle qui a été répertoriée dans toutes les cultures du monde, (Lagorgette 2006, Ngalasso- Mwatha 2015), et à travers les siècles. Elle reste, pour autant, un phénomène assez complexe car, non seulement elle peut se traduire par des mots, des onomatopées (reproduction du bruit de l'action de cracher en tswana) et des gestes (le fameux doigt d'honneur), mais elle peut aussi se traduire par le manque d'un geste ou de certaines paroles attendues et estimées appropriées dans un contexte donné.

Dernièrement, l'insulte peut être ou ne pas être volontaire. Dans la culture tswana, il y a beaucoup de choses que l'on peut estimer banales mais qu'un jeune ne peut pas faire ou dire à une personne plus âgée, par exemple, lui demander d'apporter un verre d'eau, ou argumenter en commençant une phrase avec «*akere*» (n'est-ce pas), ou de lui répondre «*wareng?*», (*quoi?* ou *qu'est-ce que tu dis?*) ou lui parler avec une certaine camaraderie. La réponse familière à une interpellation, «*hee*», est strictement interdite et le jeune doit toujours répondre par un «*mma/mme*» ou «*rra/rre*» termes génériques pour «*madame et mère*» ou «*monsieur et père*». Ces termes sont utilisés pour s'adresser à tout adulte membre de la famille ou étrangère et l'utilisation du prénom d'un adulte par un jeune est fortement interdit et se fait rarement même entre des personnes âgées.

Par ailleurs, comme le souligne Lagorgette et Larrivée (2004) et Lagorgette (2006), dire une insulte ne réalise pas toujours l'acte *INSULTER*. Ils montrent que l'insulte peut être utilisée dans des situations amicales en tant que signe de solidarité ou marqueur de proximité entre interlocuteurs. Certains termes d'adresses montrés comme dépréciatifs dans les dictionnaires ou ayant une valeur axiologique négative peuvent être utilisés pour marquer de la solidarité ou de l'affection dans le cas du mot «*chipie*» quand il fait référence à un enfant dans le contexte français (Lagorgette et Larrivée, 85 : 2004). L'insulte peut ainsi être employée dans des conditions de gaité et d'amitié et non d'agressivité (Larguèche 1983). D'autres visées non agressives de l'insulte incluent l'intention de convaincre le destinataire ou de le ou la séduire (Lagorgette, 2006). Aussi, les insultes rituelles, pratiques étudiées par Labov, (1972) dans le parlé des Noirs dans les quartiers américains, parmi les adolescents français et francophones (Lagorgette 2003, Baines 2009, Bertucci et Boyer 2013), et dans plusieurs langues d'Afrique (Dérive et Dérive 2004, Bonvini 1995), ne visent pas à offenser

47 Galatanu, O. Bellachhab, A. (2010 : 123)

mais sont souvent des sortes de joutes oratoires qui marquent une solidarité et une appartenance à une certaine communauté culturelle ou linguistique. Dans les cultures marocaine et algérienne elles peuvent marquer une certaine complicité entre les interlocuteurs, (Caubet et al. 2008).

La métaphore et la métonymie sont les styles de rhétorique privilégiés pour les insultes à travers les cultures. L'insulteur peut procéder à une substitution analogique péjorative globale, par exemple, chien, chèvre, mongole ou, l'insulteur peut procéder à une isolation d'une partie physique ou psychologique de l'insulté, «*tu n'es qu'une tête, un intello...*». Le langage des insultes est donc souvent bien fleuri, ingénieux et avec des comparaisons souvent disproportionnées de la réalité comme nous allons le voir dans les paragraphes qui suivent.

Pour notre travail, nous allons procéder, comme nous l'avons fait pour les autres actes, à une analyse des représentations sémantiques, modales et conceptuelles de l'acte de langage *INSULTER* en français et en tswana. Nous allons prêter une attention particulière aux effets visés par le locuteur, aux raisons qui le pousse à transgresser les règles de la politesse en prononçant ces mots tabous et interdits qui ont pour but de blesser volontairement la dignité de son destinataire, mais qui menace, par la même occasion, sa propre face. Nous essayons de voir aussi quelles hypothèses se fait le locuteur par rapport aux effets perlocutionnaires pouvant être suscités et qu'il n'avait pas forcément visé et quels affects suscitent réellement une insulte ainsi que les réactions auxquelles on peut s'attendre de la part du destinataire.

Les dictionnaires français et tswana ne montrent pas beaucoup d'écart dans la définition du verbe «*insulter*» et son nominal, «*insulte*». Les dictionnaires des deux langues font tous allusion à des paroles qui blessent et qui portent atteinte à la dignité de l'autre. L'agression et la violence faites sur le destinataire sont ressenties d'une façon physique. Avant de procéder à l'analyse et à la comparaison de l'insulte dans les deux cultures, il importe de regarder les définitions données par les dictionnaires et les chercheurs des verbes *insulter*, *injurier* ou leurs nominaux afin d'expliquer notre choix de lexique. En effet, la différence entre l'insulte et l'injure ne semble pas être clairement tranchée et les deux sont, d'une façon générale, prises comme des synonymes et sont souvent employées de façon interchangeable.

1. **Insulte, injure, «morogano», «mathapa»: définitions, différences et similarités**

En linguistique, la question de la différence entre injure et insulte en français a été débattue dans plusieurs études, (Lagorgette 2006, Moïse, 2008, Anscombe 2009, Larguèche 2009, Fracchiolla, 2011, etc.) Cette question soulève bon nombre de difficultés avec des réponses qui n'apportent pas une distinction évidente. L'insulte et l'injure sont souvent utilisées l'une pour l'autre et dans des contextes conflictuels de « montée en tension », (Moïse, 2008). Souvent, elles font apparaître d'un échec communicatif entre les interlocuteurs et elles sont choisies comme dernier recours dans une situation frustrante pour « clouer le bec » à son interlocuteur. Plusieurs tentatives de distinction se basent sur plusieurs critères ; définition et étymologie des concepts, véracité de l'énonciation, lexique/interprétation, la présence du destinataire pendant l'énonciation de l'acte ou le type d'assaut dont il s'agit.

Selon Fracchiolla, la plus grande différence entre l'injure et l'insulte est que l'injure a une étymologie qui renvoie aussi à une blessure corporelle allant jusqu'à faire couler le sang. En anglais le verbe « *to injure* » renvoie à l'action de faire du mal à quelqu'un, de le blesser au sens moral ou physique - causer une plaie, (2011). L'injure se distinguerait par les effets ressentis par l'injurié. Nous pourrions dire que l'énonciation « il m'a insulté » semble en effet faire référence à l'action sans pour autant laisser entendre les émotions qu'on a ressenties lors de l'insulte, c'est-à-dire si l'insulte nous touche ou pas. C'est donc surtout l'interprétation que le destinataire a de l'énonciation fait par le locuteur qui distingue les deux termes. « Il m'a injurié⁴⁸ » semble évoquer le sentiment de blessure ou d'atteinte à la dignité que l'on ressent lors d'un tel acte mais l'on peut dire aussi, « je me suis sentie insultée » pour exprimer le même sentiment d'atteinte à sa dignité. Anscombe (2009 :27) affirme aussi que, pour l'injure, il y a un lexique très délimité alors que l'insulte dépend de l'interprétation d'une énonciation. « Pauvre cloche » peut être une insulte ou une injure mais « Ta mère est plus souvent au bistrot qu'au boulot » ne peut être pris uniquement comme insulte.

Moïse (2008) et Ngalasso-Mwatha (2015) font référence au critère de vérité selon lequel l'insulte serait posée comme un jugement ayant un élément de véracité et justifiable par le contexte alors que selon Larguèche (1993) l'injure relève de l'irréel, du fantasme et n'est pas vérifiable. Ngalasso affirme que l'insulte a un caractère « spontané », « inconscient » et

48 Plusieurs occurrences de l'énonciation « il m'a insulté » ont été trouvées dans des forums traitant la violence conjugale et familiale (doctissimo.fr) mais aucune sur « il m'a injurié ».

« ponctuel », « irréfléchi » et elle est produite suite à une provocation ou une attaque (2015 :242). Pour Languèche l'injure est produite suite à une provocation. Cela veut dire, par exemple, traiter quelqu'un de gros lard serait une insulte s'il est gros mais serait une injure s'il ne l'est pas. Contrairement à Languèche, Ngalasso-Mwatha affirme que l'injure reste toujours la problématique de l'interprétation de l'énonciation par le destinataire d'une telle énonciation. L'une de nos informatrices, en surpoids, nous confie : « moi, l'insulte qui me ferait le plus de mal serait de me faire traiter de grosse vache ». Est-ce que cela est en effet en rapport avec son surpoids ou est-ce juste une question de hiérarchisation personnelle et subjective ? Une jeune étudiante affirme à propos de sa compagne qui a l'habitude de l'insulter, « *Les insultes les plus récurrentes sont "grosse pute", " salope", "tu n'es qu'une grosse merde" et "tu vaux rien"* » et une quinquagénaire, « Il y a 2 jours, l'homme de ma vie m'a insultée avec des mots extrêmement violents (tu es une pute qui me coûte chère, va te faire enc..., va te faire f... connasse, put... de ta mère et j'en passe) ». Même si on ne peut pas se prononcer sur la véracité des énonciations ci-dessus, on l'imagine mal, et dire à quelqu'un que c'est une « merde » n'a rien de réel et relève donc de l'imaginaire ainsi que (la plupart du temps) « grosse pute » ou « salope ».

Anscombe affirme aussi, qu'à la différence de l'insulte, l'injure exige la présence du destinataire. L'on peut insulter l'autre sans qu'il soit présent, exemple de Marco Materazzi qui insulte la sœur de Zinedine Zidane lors de la finale de la Coupe du monde. Zidane était le destinataire de l'énonciation qui était une insulte à sa sœur et, bien entendu, à son honneur aussi en tant que frère. Cependant Languèche (1983, 2009a, 2009b), cite trois actants possibles dans l'acte d'injurier : l'injurier, l'injuriaire et l'injurié. Il s'agit du sujet énonciateur pour le premier, le second est la personne à laquelle est destiné l'énonciation et le troisième est la personne dont il est question dans les propos. Pour Languèche, l'injure peut donc être prononcée à une tierce personne comme l'insulte, contrairement à ce qu'affirme Anscombe.

D'évidence, les dictionnaires, les articles que nous avons consultés et même notre corpus montre que, dans le discours quotidien, s'établit une grande affinité entre l'insulte et l'injure. Les auteurs renvoient au même type d'acte l'injure, l'insulte ainsi que l'outrage ou la diffamation dans le domaine juridique. Souvent, il semble être évidemment question d'un choix de terminologie entre insulte ou injure. Cependant, comme le souligne Anscombe, le lexique de l'injure est circonscrit, composé souvent des gros mots, des jurons, des « noms

d'oiseaux » ou des mots tabous, axiologiquement négatifs. L'insulte est moins délimitée car elle est déterminée par le discours et le contexte. C'est pour cela que selon l'intention visée par le locuteur et l'interprétation que fait le destinataire, une énonciation comportant des gros mots ou une énonciation dépourvue d'un lexique injurieux peut être ou ne pas être perçue comme insulte. Les deux demeurent, en tant qu'acte de langage ou substantif, liés à la violence verbale ayant pour but d'enfermer l'autre dans une certaine représentation qui dégrade son image et le rabaisse.

Le même phénomène semble être présent en tswana, il s'agit des mots « *morogano* » qui se traduit en français par insulte, et « *tlhapa* » qui est synonyme de « *morogano* » et qui nous semble pouvoir se traduire par injure en français. *Tlhapa* semble renvoyer à des propos insultants plus violents que l'insulte, et qui incluent aussi les gros mots. Ce sont des propos qui touchent souvent les parties privées de la femme ou de l'homme ou d'autres propos considérés comme insultants ou injurians par le destinataire. Nous reprenons plus précisément les définitions et les différences entre les deux concepts dans la partie qui traite la signification lexicale de l'insulte en tswana.

2. Représentation sémantique de l'acte de langage *INSULTER* en français

Définitions de dictionnaires

Trésor de la langue informatisé :

Faire acte d'agression, de violence envers quelqu'un ou quelque chose

Synon. *offenser, outrager, injurier.*

Proférer des paroles, avoir un comportement (interprétable comme) portant atteinte à la dignité de quelqu'un

Le nouveau Petit Robert de la langue française, (2008) :

Attaquer, assaillir

Attaquer (qqn) par des propos ou des actes outrageants > injurier, offenser, FAM traiter

Le Petit Larousse illustré :

Offenser par des paroles blessantes ou des actes méprisants injurieux : injurier, outrager

2.1 *Le noyau*

Zone modale : *affective et morale*

Axiologique : *négative*,

Classe : *Assertive* (le locuteur attribue au destinataire un certain nombre de propriétés dévalorisantes) , *Expressive* (le locuteur manifeste une attitude hostile à l'égard du destinataire) *et/ou directive* (l'insulte sollicite une réponse défensive adaptée) Classe grammaticale : *Verbe transitif*

INSULTER

L vouloir dire à D

L savoir P est axiologiquement négatif pour D

Et

L vouloir faire mal à D

POURTANT

L savoir dire P à D est axiologiquement négatif (L)

DONC

L savoir L ne pas devoir dire P à D

POURTANT

L vouloir dire à P à D

DONC

L dire à P à D

DONC

D devoir éprouver un affect négatif (se sentir mal)

Schéma 28 : Postulat empirique du noyau du verbe « *insulter* »⁴⁹.

Selon les définitions des dictionnaires, l'acte d'insulte correspond à une attaque verbale destinée à blesser l'autre dans sa dignité. Cette menace de la face, contrairement au reproche, à l'accusation ou au blâme utilise souvent des moyens plus directs et des mots pouvant aller à l'extrémité du pôle négatif de l'axiologie. Dans le contexte de l'insulte, on est loin des règles de politesse et d'adoucissement de mots pour limiter la menace à la face. Les mots sont délibérément durs pour un effet maximal. On est ici dans l'impolitesse, une *impolitesse positive* qui, selon Kerbrat-Orrechioni se manifeste par un marqueur d'impolitesse (2010). C'est un acte assertif parce que le locuteur cherche à donner à son destinataire un

⁴⁹Galatanu et Pino Serrano (2012).

certain statut en lui attribuant des particularités dépréciatives – t'es qu'un pauvre con. En tant qu'acte assertif on cherche à réduire l'autre en lui substituant un analogue péjoratif. C'est une manifestation d'une attitude hostile (*acte expressif*) et l'insulte sollicite une réponse appropriée de la part du destinataire – le destinataire peut se renfermer et ne pas répondre ou il peut se défendre en attaquant à son tour le locuteur.

L'insulte est souvent une évidence d'une rupture communicationnelle entre les interlocuteurs. Elle est souvent présente dans un « processus de montée en tension interactionnelle » (Moïse, 2009) et sert à extérioriser un fort déplaisir que ressent le locuteur en frappant le destinataire par des coups verbaux. Les perceptions qu'ont les locuteurs français de l'insulte correspondent en gros aux définitions données dans les dictionnaires français. Elle est perçue comme une agression verbale violente, qui découle d'une envie (forte) du locuteur de faire mal au destinataire, de l'humilier, le mépriser ouvertement même si c'est au détriment de la bonne image du locuteur lui-même.

2.2 Les stéréotypes

Les stéréotypes nous permettent de nous faire une idée des concepts liés à l'insulte dans les deux cultures. Nous avons défini les stéréotypes, selon le modèle de la SPA comme un ensemble ouvert des associations liées au noyau d'un mot. Ces associations sont ouvertes parce qu'elles sont susceptibles d'être modifiées même parmi les membres d'une communauté linguistique. Les membres d'une communauté linguistique n'ont pas forcément les mêmes stéréotypes et peuvent même les modifier selon le contexte.

L savoir P est axiologiquement négatif pour D	DC Gros mot, injure, outrage, propos humiliants, grossièretés, grossier, vulgarité, venin, jurons, inutile, affront, crachat, impolitesse, blasphème
L vouloir faire mal à D	DC Colère, mauvaise humeur, aigreur, tristesse, agression, violence, dispute, attaquer, énervement, bagarre, méchanceté, amusement, rire, blague, cracher sur, mépris, détruire, haine, cracher son venin, vouloir heurter, vouloir faire mal, attaquer, se moquer, lapider, bafouer, dédaigner, dégrader
L savoir dire P être axiologiquement négatif (D)	DC Blessé, humilier, engueuler, dégradant, dénigrer, maudire, calomnier, mépriser, rabaisser,
L savoir L ne pas devoir dire P à D	DC Irrespect, vulgaire, bêtise, mépris,

	blocage, emportement, perte de contrôle, colère
L vouloir dire P à D	DC Mauvais fois, injuste, jugement, valeurs, vexer, méchant, parole, supériorité, péjoratif, critiquer de façon négative, protester vulgairement, insolence
L dire P à D	DC Offenser, injurier, outrager, maudire, critiquer,
D devoir avoir honte, perdre la face, subir l'opprobre	DC Humiliation, atteinte, blessé, se sentir dégradé, dédaigné

Tableau 42 : Stéréotypes de l'insulte en français

2.3 Les possibles argumentatifs

Insulter	Possibles Argumentatifs
	DC Reprocher
	DC Commettre une faute
	DC Critiquer
	DC Blâmer
	DC Accusation
	DC L s'excuser
	PT Pas de blâme
	PT pas d'accusation
	PT pas d'excuse

Tableau 43 : PA de l'insulte en français

Nous avons trouvé des associations conformes au protocole des mots « insulte » et « insulter » tels que *reprocher*, *commettre une faute*, *critiquer* et *blâmer*. Cela implique une affinité remarquable des actes menaçants. Les locuteurs français affirment qu'une insulte est une manière de montrer que le locuteur a quelque chose à lui reprocher. Le locuteur commet une faute en insultant mais cet acte est souvent produit à cause d'une faute présumée chez le destinataire contre le locuteur. L'insulte peut être formulée comme une critique : « tu es nul ! ». Les mots qui sont utilisés sont souvent de nature rabaissante et critiquent certains aspects physiques ou intellectuels du destinataire. Une simple critique peut être vécue comme une insulte aussi. L'insulte peut être associée à un acte de blâme parce qu'il existe dans les deux cas l'idée de porter un jugement négatif sur l'autre. L'insulte peut avoir pour départ une accusation ; l'insulte peut être une stratégie de contre-attaque par le destinataire ou, dans un

autre contexte, le locuteur peut recourir aux insultes si les accusations ne suscitent pas la réponse attendue chez le destinataire. L'excuse est associée à l'insulte et se trouve relative au sujet parlant parce qu'en performant un acte interdit il peut être amené à produire un acte de réparation comme l'acte de s'excuser auprès de l'insulté ou d'un public ayant assisté à l'acte d'insulte.

Les enchaînements argumentatifs *Insulter DC Réjouir*, *Insulter DC Rire* proposés dans une situation non ritualisée de l'insulte montrent une non-conformité au protocole de la signification lexicale de l'insulte qui est rendue possible par le contexte. En effet, l'insulte peut avoir un effet défouloir sur le locuteur qui peut se réjouir de cette mise à mal du destinataire. Mais encore, rire devant quelqu'un peut être considéré comme une insulte. D'un autre côté, étant donné le vocabulaire fleuri de l'insulte, les métaphores ou les comparaisons peuvent être si comiques que le destinataire finit par en rire même s'il a compris l'intention illocutionnaire du destinataire de l'insulter. Aucune occurrence de l'insulte associée à « rire » n'a été relevée dans le corpus tswana.

3. Représentation sémantique de l'acte de langage *INSULTER* en tswana

Avant de procéder aux analyses sémantico-modale et conceptuelle de l'acte d'insulte nous commencerons avec une brève étude des quelques concepts liés à l'acte d'insulter en tswana, à savoir « *tlhapatsa* » et son nominal « *tlhapa* » ainsi que « *go shaota* » que nous allons traduire comme insulte rituelle. Le mot qui désigne le verbe « insulter » en tswana c'est « *roga* » et le nominal « *morogano* ». *Tlhapatsa* et *tlhapa* sont désignés comme des synonymes de *roga* et *rogana* respectivement. Le verbe « insulter » est défini dans deux dictionnaires tswanas comme l'action de « dire des mauvais mots à quelqu'un ou à quelque chose » (Tsonope, Kgasa 2005) ou « dire quelque chose de très vexant » (Otlogetswe 2012). Un autre concept qui vient s'ajouter à ces deux derniers est celui appelé « *shaotana* (v. *réflexif*) », mot familier pour désigner une sorte de joute verbale ou une sorte d'insulte mais qui n'a pas vraiment le statut d'insulte en tswana. La définition de « *shaotana* » ou « *shaota* (v. *transitif*) » est absente dans les dictionnaires de la langue tswana que nous avons consultés.

Définitions de dictionnaires

Thanodi ya Setswana (Dictionnaire de la langue tswana), Tsonope, Kgasa, 2005 :

Roga (*insulter*)

Bua mafoko a a maswe go tewa yo mongwe kana sengwe ; *tlhapatsa* syn. (*Dire de mauvais mots à quelqu'un ou à quelque chose ; injurier syn.*)

Tlhapa (*injure*)

Lefoko le le sa siamang, le le rogang (*mot qui n'est pas bien, qui insulte*)

Tlhalosi ya medi ya Setswana (*Dictionnaire des racines de la langue tswana*), Otlogetswe, 2012 :

Roga

Go bua sengwe se se kgopisang thata kgotsa e le **letlhapa** = TLHAPATSA (Dire quelque chose de très vexant ou une injure, syn. INJURIER)

Rogana (*jurier ou s'insulter* :go bua mafoko a matlhapa ((se) *dire des mots injurians*)

Tlhapatsa (*Injurier*)

Go roga motho mo go maswe (*insulter quelqu'un d'une manière très grave*)

Dictionnaire français – tswana : sefora- setswana, Chebanne, Creissels, 2000 :

Tlhapa - *grossièreté*

Tlhapatsa - *insulter, jurer*

Tlhapatso - *injure*

Dictionnaire Macmillan Setswana- anglais/ English – Setswana

Tlhapa- insult; vulgarity (*insulte, vulgarité, grossièreté syn.*)

Tlhapatsa - insult, profane, blaspheme, secularise (*insulter, jurer, profaner, séculariser*)

3.1 Roga, Tlhapatsa, Shaota, Shaotana (*Insulter, injurier, se moquer*)

Nous posons l'hypothèse que, comme c'est le cas en français, l'insulte en tswana ne comprend pas forcément des mots injurieux, offensifs, normalement interdits selon le système de valeur d'une culture, par exemple, *mpapa* (sexe de la femme), *marete* (testicules), *sebono* (anus) etc. Peuvent être considérées comme insultantes certaines actions comme contredire un adulte ou une personne âgée, lui dire « *ke a itse* » (je sais), « *akere...* », marqueur discursif ou holophrase correspondant aussi à « *n'est-ce pas que...* » utilisé dans une forme argumentative (58).

58) Parent: *Ga ke a re o tlhatswe dijana?* (Ne t'ai-je pas demandé de faire la vaisselle ?),

Enfant: *Akere ke santse ke tlhapa.* (*Akere* j'étais en train de prendre mon bain).

L'on ne peut pas répondre par « hée » à une personne plus âgée et l'on doit répondre par « *mma* » pour une femme ou « *rra* » pour un homme. Pour dire « oui » ou « non » en

tswana la formule « ee » ou « nyaa » doit impérativement être accompagnée par « mma » - « ee mma » ou « ee rra », « nyaa mma » ou « nyaa rra ». Mma et rra correspondent respectivement à madame et monsieur. La jeune personne peut dire « ke a itse », « akere », « hee » à ses pairs mais elle peut s'attendre à une punition si jamais elle s'adresse ainsi à une personne plus âgée. Une jeune personne n'a pas le droit d'appeler une personne d'un certain âge par son prénom non plus. Le faire serait considéré comme insultant comme on peut le voir dans l'énonciation « o ntsotse ditswalo » (il/elle m'a enlevé mes vêtements (dévêtu) », par extension la personne l'a insulté parce qu'elle l'a traité comme son pair. Dans les exemples ci-dessus, on peut bien dire « o ntlhogile » (il/elle m'a insulté), « o ntlhapaditse » (il/elle m'a injurié) nous semble exagéré mais toutefois possible.

Tlhapatsa est donc associé à des mots tabous ; les parties privées, des insultes considérées comme très graves comme insulter les parents de l'autre. Il existe un phénomène bien curieux dans la culture tswana, appelé en argot, « go sendela », qui fait référence à une insulte faite aux parents du destinataire. Le fait de dire à son destinataire « ke a go sendela » compris comme « j'insulte tes parents » est une insulte au destinataire en soi. Le fait de dire « j'insulte tes parents », énonciation qui, n'est pas performatif car il décrit un acte est, dans ce cas, performatif. L'énonciation est en elle-même une insulte au destinataire, non seulement parce que le locuteur déclare insulter les parents mais « *go sendela* » c'est insulter quelqu'un en lui disant qu'on insulte ses parents. On ne sait pas de quelle façon on les insulte, on encore mieux on n'a pas besoin de le dire et dans ce cas on insulte tout en évitant de dire des gros mots. Insulter les parents de l'autre peut bien se faire d'une façon plus directe en nommant crument leurs parties intimes. Mais, dire « *ke a go sendela* », même si c'est une insulte grave, fait que l'on évite de prononcer certains mots qui sont extrêmement grossiers et violents.

« *Go shaota* » est une autre forme de rabaissement de l'autre qui, dans une forme réflexive, fait référence à une forme de « violence verbale rituelle ». Nous utilisons le terme « violence verbale rituelle » parce que cette forme de joute verbale ne correspond pas à « roga » (*insulter*) ou « *tlhapatsa* » et, si elle peut être considérée comme une sorte d'insulte rituelle, elle ne comporte pas de mots injurieux et violents contrairement aux insultes rituelles prononcées dans les contextes des jeunes francophones ou des banlieusards noirs américains.

59) « Vous êtes tous des intellectuels ! » (Galatanu 2010 :123)

60) « Ta mère est plus souvent au bistrot qu'au boulot »

Le destinataire de ces énonciations (59, 60) pourrait dire du locuteur, « o nkgakgafaletse » (*il m'a méprisé*), et un auditeur pourrait dire « o mo kgakgafaletse » (*il l'a méprisé*) ou « o mo shaotile » (il l'a + participe passé du verbe « shaota ») ou « o mo tlhoketse maitseo/*botho* » (il lui a manqué de respect/de *botho*). Une personne qui a l'habitude de prononcer des propos méprisants est qualifiée de « motho yo o makgakga ». Nous pouvons envisager l'énonciation « o nthugile » (il m'a insulté) en forme passive seulement dans des cas particuliers hiérarchisés comme dans le contexte jeune/âgée, patron/employé. Tels qu'ils sont en français, les deux exemples (59,60) devraient même subir quelques modifications pour ne pas passer comme des énonciations infantiles et même après cela ils ne seront pas forcément considérés comme des insultes (61-63).

61) « Vous êtes tous des intellectuels » → exemple ; Sis ! Barutegi ! (*Sis*, holophrase indiquant du mépris + *Intellectuels* !

62) « Ta mère est plus souvent au bistrot qu'au boulot » → exemples ; *Sis* ! ou Selo ke wena + mmago o tlhola ko dibareng go na le go re a ye tirong. (*Sis* + Espèce de chose (chose + toi) holophrase + ta mère passe ses journées au bar au lieu d'aller bosser)

63) O dirang, o beile bompe o ka re tonki e edimola! (tu fais quoi, tu + a mis + ta laideur on dirait un âne qui baille !) (insulte tswana tirée du Facebook).

Nous avons consulté quatre pages sur Facebook (FB), dédiées à cette forme de violence verbale ritualisée, sous- titrées « A re shaotaneng » (insultons-nous). Ce qui est intéressant c'est que sur une de ces pages il est précisé « NO MATHAPA » (*PAS D'INJURE/INSULTE*). Cela montre la différence que font les locuteurs botswanais entre « morogano », « tlhapa » et « go shaota ». Si « go shaota » n'est pas considéré comme étant l'équivalent de « go roga », insulter en tswana, il reste néanmoins un discours violent, visant à humilier l'autre, à gagner des points en rabaisant son adversaire que ce soit dans un conflit réel ou simulé. Nous pourrions envisager, dans le futur, une étude sur la fréquence, dans le discours quotidien, des différentes formes d'insultes afin de voir si l'une est plus favorisée qu'une autre. Etant moins agressif il se peut que « go shaota » soit utilisé plus fréquemment pour éviter de tomber dans l'insulte ou l'injure ouverte mais il peut autant fâcher que l'insulte quand l'intention est d'humilier le destinataire.

Dans la joute oratoire, phénomène commun chez les jeunes écoliers, collégiens et en moindre mesure chez les lycéens et très peu chez les adultes et employés, soit en situation

conflictuelle ou en imitation de conflit verbal, beaucoup de métaphores sont utilisées. Le corps humain est une cible privilégiée – souvent comparé à des objets animés ou inanimés. Les possessions ne sont pas non plus à l’abri, ni les proches du destinataire. Sur FB, ce jeu semble être ciblé vers le divertissement, comme une façon d’évoquer les cours de récréation et les réunions des jeunes dans les quartiers pour jouer dans les rues. Cette pratique oratoire semble évoluer avec le temps car des nouveaux éléments culturels, qui n’existaient pas à une époque, ont fait leur apparition : les caissières d’une certaine chaîne de supermarché – *tu parles si fort, on dirait une caissière de Choppies*⁵⁰ qui demande un mot de passe, des pratiques sociales à la mode - *t’es si laid, on dirait un bébé qui n’a pas eu debaby-shower*⁵¹, les stars américaines –*ta barbe est moche, on dirait la barbe de Rick Ross*⁵², ou de sujets polémiques -*t’es hautain comme un coq gay* etc.

Une autre forme de violence verbale ritualisée, qui se rapproche de l’insulte rituelle, existe en tswana dans les poèmes et dans les chansons traditionnelles. Selon la culture tswana, c’est sous ces deux formes qu’un tel écart linguistique, considéré comme déplorable dans le discours normal, peut être permis et toléré. Les chanteurs de musique traditionnelle et les poètes de poésie traditionnelle ont le droit d’utiliser des insultes et des injures dans leurs paroles pour divertir et pour parler des sujets polémiques qui concernent la société. Ce sont une des occasions rares où l’insulte, l’injure et les jurons sont tolérés : le neveu peut insulter son oncle qui s’est emparé de son héritage suite au décès de son père, on peut traiter les adultes de menteurs et on peut nommer les parties intimes du corps humain.⁵³ Mais, aujourd’hui, cette forme d’expression est plus controversée et suscite de la polémique (surtout les chansons) à cause de la commercialisation de la chanson traditionnelle et les médias de diffusion.

Nous avons essayé de montrer qu’en tswana il existe trois types d’insulte, « *roga* » qui correspond à « *insulter* » en français et « *tlhapatsa* », forme d’insulte jugée plus violente et grossière et peut être s’approchant de l’injure et une troisième, « *shaota* », forme de violence

50 Chaîne de supermarchés botswanais. Les caissières sont réputées pour crier souvent « password » pour avoir le mot de passe pour les caisses.

51 Pratique adoptée des États-Unis qui consiste à organiser une fête pour une future maman avant la naissance du bébé où beaucoup de cadeaux lui sont offerts. La fête est organisée par les amies de la future maman et est souvent réservée aux femmes.

52 Rappeur américain de son vrai nom William Roberts.

53 Exemples de chansons traditionnelles du groupe Matsieng, *Sheleng, Tinto, Thulamela* <https://www.youtube.com/watch?v=IB7S2DEuloc>, <https://www.youtube.com/watch?v=REIJUARACds>, <https://www.youtube.com/watch?v=rsevMoFAdfs> (Consultés le 8 novembre).

verbale qui peut être rituelle ou pas mais qui ne comporte pas de mots pouvant être considérés comme injuriant ce qui la ferait basculer vers l’insulte ou l’injure.

3.2 *Le noyau*

Roga (Insulter)

M o batla go raya MW a re P (*L vouloir dire P à D*)

M o itse gore P ga a siamela MW (*L savoir P est axiologiquement négatif pour D*)
Ebile (Et)

M o batla go utlwisa MW botloko (*L vouloir faire mal à D*)

MME (Pourtant)

M o itse gore gore P ga go a siama (*L savoir dire P être axiologiquement négatif*)
Ebile (Et)

M o itse gore ga a tshwanela ro raya MW a re P (*L savoir ne pas devoir dire P à D*)

Mme (Pourtant)

M o batla go raya MW a re P (*L vouloir dire P à D*)

Jalo (Donc)

M o raya MW a re P (*L dire P à D*)

Jalo (Donc)

MW o tshwanetse go tlhabiwa ke ditlhong, a latlhelwe ke seriti a ikutlwe a nyatsegile, (D *devoir avoir honte, perdre la face, subir l’opprobre*) M ga a tshwanela ro raya MW a re P

Schéma 29 : Noyau de l’insulte en tswana

3.3 *Les stéréotypes*

Pour analyser les stéréotypes associés à l’insulte en tswana nous allons reprendre les différents niveaux de la signification lexicale afin de voir les stéréotypes qui lui sont liés.

M o itse gore P ga a siamela (<i>L savoir P est axiologiquement négatif pour D</i>)	Tsola ditswalo (<i>dénuder</i>), tlontlolola (<i>mettre à nu</i>), matlhapa (<i>injures/jurons</i>), mafoko a a kgopisang (<i>mots qui fâchent</i>), morogano (<i>insultes</i>), mafoko a dirisiwang go utlwisa botlhoko (<i>mots qu’on utilise pour faire mal</i>), mafoko a a dirisiwang go tenegilwe (<i>mots qu’on utilise quand on est en colère</i>), mafoko a a balang dikarolo tsa mmele (<i>mots qui dévoilent les parties du corps</i>), go tseela motho yo mongwe ko tlase (<i>mépriser l’autre</i>), bosaikategang (<i>nudité</i>), tlhapaola (<i>injurier de manière très violente</i>), mafoko a tshotlo (<i>mots rabaissants</i>), phoso (<i>faute</i>), mafoko a kgopisang (<i>mots qui fâchent</i>), mafoko a a sa amogelesegeng (<i>mots inacceptables</i>), go tlhoka go buisa motho ka setho (<i>manquer de parler à l’autre avec</i>)
---	--

	<i>d'une façon humaine (setho)</i>
M o batla go utlwise MW botloko (<i>L vouloir faire mal à D</i>)	Go tlhoka kutlwisisanyo (conflit), Kgotlhang (<i>accrochage</i>), ntwá (<i>guerre/bagarre</i>), tenego (<i>colère</i>), go amega (<i>être affecté</i>), kutlobotlhoko (<i>tristesse</i>),
M o itse gore P ga a siama (<i>L savoir dire P être axiologiquement négatif</i>)	Nyenyafatso (<i>dédain</i>), telelo (<i>mépris</i>), go nyatsa (<i>dédaigner</i>), go itiga seriti (<i>se dévaloriser</i>), go tsola ditswalo (<i>dénuder l'autre</i>)
M o itse gore ga a tshwanela ro raya MW a re P (<i>L savoir ne pas devoir dire P à D</i>)	Tlhoko botho (<i>manquer de « botho »</i>), go tlhoka maitseo (<i>manquer de respect</i>), go rumolana (<i>provocation</i>), lenyatso (<i>mépris</i>), bodipa (<i>buté</i>), go sa itsaya sentle (<i>mauvais comportement</i>)
M o batla go raya MW a re P (<i>L vouloir dire P à D</i>)	Boleo (pécher), bosula (<i>mal</i>), kgalemo (<i>reproche</i>), makgakga (<i>mépris</i>), go rumolana (<i>provocation</i>), go bakisa (<i>faire payer</i>),
M o raya MW a re P (<i>L dire P à D</i>)	Tlhapatsa (<i>injurier</i>), tlhapaolo e maswe (<i>injures très mauvais</i>)
MW o tshwanetse go tlhabiwa ke ditlhong, a latlhegelwe ke seriti a ikutlwe a nyatsegile (<i>D devoir avoir honte, perdre la face, subir l'opprobre</i>)	A ikutlwe jaaka ke ikutlwa (<i>Se sentir comme M</i>), a utlwe botlhoko (<i>se sentir mal</i>), a bake (<i>désister</i>), a ikotlhae (<i>avoir des remords</i>),

Tableau 44 : Stéréotypes de l'insulte en tswana

3.3.1 *L savoir P est axiologiquement négatif pour D*

Les stéréotypes associés à cet élément du noyau correspondent aux éléments susceptibles de porter atteinte à l'image publique du destinataire. Ce sont des paroles qui sont prononcées dans le but de faire mal à autrui, mots qui souvent le touchent là où il est le plus sensible : dans son intimité corporelle. En tswana, la métaphore de l'insulte la plus répandue est celle de l'insulte comme acte de déshabillage de l'autre, un acte qui le met complètement à nu. L'insulté dit souvent « ka re ke tsotswe ditswalo ke motho.. » (*je te dis, j'ai été déshabillé par la personne*) pour dire qu'on a été insulté par la personne. L'insulte est considérée comme un déshabillage de l'autre : un déshabillage parce que le locuteur nomme une partie génitale du corps (o mpala dikarolo tsa mmele – *il lui compte les parties du corps*), donc dévoile son intimité, le locuteur vise à provoquer une douleur morale ou émotionnelle qui, d'une façon, fragilise la face du destinataire en le mettant à nu. Ce sont donc des paroles inacceptables parce que, dans cette culture, les parties intimes relèvent du tabou.

Nous posons ici l'hypothèse d'une hybridation lexicale et culturelle parce qu'un lien est créé entre les parties intimes du corps et l'insulte. Aussi, le sens premier de ces unités lexicales a depuis été perdu jusqu'au point de perdre leur première signification qui est liée à

la biologie : organes faisant partie du système de reproduction. Il s'agit uniquement du pénis, des testicules, de l'anus, et du vagin – vulve. Ne sont pas concernées les fesses. Le résultat de cette hybridation est que les mots qui correspondent à ces parties du corps ne sont même pas utilisés dans le domaine médical en tswana. On emploiera les termes génériques « *bosadi* » (féminité) et « *bonna* » (masculinité) pour faire référence au vagin – vulve et au pénis – testicules respectivement. Pour parler de l'anus en terme médical on dira « *phatlha ya marago* » (l'espace des fesses). Selon notre hypothèse, ces mots ont subi un processus d'hybridation négative de par leur association à l'insulte ou l'injure jusqu'au point de perdre leur premier sens et de prendre l'insulte comme l'élément le plus saillant de sa signification. Ces mots, d'autant que l'on reconnaît leur étymologie, et leurs éléments (parties du corps qu'ils désignent), ont subi une transformation « diabolisante » et ne sont désormais considérés que comme insultes, injures, jurons ou gros mots, interdits dans le discours normal ou neutre comme le discours médical.

Nous trouvons donc en référence à cette idée de dénuement: dénuder, mettre à nu, nudité et mots qui dévoilent les parties du corps. Autrement, *P* fait partie des mots qu'on utilise quand on est en colère, phénomène qui rappelle les « paroles d'un ventre en feu » de Guédou, des paroles qui méprisent l'autre, d'insultes violentes, mots rabaissants, qui fâchent et qui sont inacceptables. C'est surtout une façon inhumaine (sans « *setho* ») de parler à l'autre. Tous ces éléments sont donc « toxiques » pour la face du destinataire mais, en même temps, ils ne sont pas non plus positifs pour le locuteur parce que ce sont des paroles interdites. C'est pour cela qu'on trouve des stéréotypes se référant au locuteur comme faute et rabaissement de sa dignité – « *go itiga seriti* » (*se faire tomber son ombre*), par contre, paradoxalement, ce stéréotype n'est pas référé au destinataire. En tswana, on dit de quelqu'un qui a perdu sa dignité que son ombre est tombée « *o ole seriti* » et qu'il n'a pas d'ombre « *ga a na seriti* ». Proférer des propos insultants ou des injures fait partie des choses qui font perdre le « *seriti* » parce que premièrement ce sont des actes qui visent à porter atteinte à l'autre d'une manière volontaire et violente dans une culture où l'on doit protéger la face de son destinataire et ce sont surtout des paroles qui sont interdites et contrôlées. Le locuteur vise à porter atteinte à la dignité du destinataire mais, en faisant cela, c'est lui qui finit par perdre sa dignité dans une forme d'effet boomerang.

Pour éviter de tomber dans l'insulte et, d'une façon plus générale, pour éviter d'utiliser ces mots lourds, il existe un vocabulaire de termes moins violents. D'une façon plus générale, et même d'une façon que nous qualifierons de quasi universelle, les organes génitaux sont un sujet tabou. Il existe donc un vocabulaire d'euphémismes moins violents et offensifs

employés pour les désigner. En français nous citerons les termes enfantins comme « zizi », « zizoule » ; « petit oiseau », « pipit » et « kiki » pour le sexe masculin et « zézette », « minette », « nénette », « chounette », « mounette » (la liste est longue) pour la fille. En anglais nous avons trouvé « willy », « wee wee », « woo woo » « widge » pour les garçons et « minnie », « fan/fanny », tweenies, « mimi », « widgie » pour les filles. On a trouvé aussi en italien, se référant au sexe féminin, « patatina », petite patate, et « conchiglietta » petite coquille. Ce vocabulaire est parfois inventé au fur et à mesure selon les préférences des parents. En tswana les mots enfantins qui se réfèrent au sexe masculin incluent « motsoko » (cigarette), « ntoto » ou « ntsutswane » et pour le sexe féminin, « phephe » et « ditshwang ».

Un autre vocabulaire des euphémismes sexuels, moins enfantins, existe aussi à travers les cultures. En tswana on appelle le sexe féminin « kuku », beignet ou gâteau, « phona », pour les testicules « dithala », « polo » « ntoto » ou « ntsutswane » pour le pénis. En français on parlera de la « fougoune », la « fougounette », vers le début de la sexualité. Plus tard on parlera de la « chatte », la « cramouille », la « moule », le « bifteck éclaté » pour le sexe féminin et la « bite », le « sguègue », le « gland », le « poireau » pour le pénis et pour les testicules, les « couilles », les « joyeuses », les « baloches », les « orphelines », les « sacoches » ou les « coucougnettes ». On trouve la métaphore très imagée de la nourriture appliquée au sexe féminin, en tswana le gâteau, en français, la moule, le bifteck. En tswana, on dit souvent en référence à l'acte de copuler que la femme se fait manger, d'où le gâteau.

Pour revenir à l'insulte, notre questionnement se portait sur le phénomène qui a pu transformer les mots qui désignent les parties génitales en tswana au point même de ne plus être considérées comme des termes anatomiques mais, en large partie, comme des insultes et injures. Nous avons vu que dans d'autres cultures aussi ces mots sont tabous et offensifs mais cela ne veut pas dire que ce sont des insultes. Néanmoins, nous pouvons trouver des insultes métonymiques comme « asshole », « trou du cul », « dick head », « tête de bite », « tête de gland », « couillon » ou « pussy ». Nous pensons tout de même que ce phénomène diffère du processus d'hybridation en tswana qui concerne les trois parties de l'anatomie dont il est question dans l'insulte. Bien qu'en culture française on peut s'attendre à un découragement d'utilisation de ces termes dans le quotidien, voire à son interdiction : « on ne dit pas ça », en tswana ces termes sont devenus les prototypes de l'insulte par excellence.

3.3.2 *L vouloir faire mal à D*

Cela correspond à l'intention primaire d'un acte d'insulte : faire mal en touchant là où l'on estime que ça va faire très mal. Cette envie de vouloir faire mal est souvent une réponse à un acte préalable attribué au destinataire. Les stéréotypes comme conflit, accrochage, bagarre ou guerre dénotent un contexte antagonique marqué par un sentiment souvent de colère et de tristesse pour le locuteur. Le locuteur se dit affecté par les agissements du destinataire ce qui fait monter la tension et explique la transgression des règles de politesse. L'insulte peut être indirectement employée comme acte de reproche, de blâme ou d'accusation. Elle peut aussi accompagner ces actes pour les renforcer. Nous avons noté qu'elle se différencie de ces actes dans la mesure où elle vise à rabaisser l'insulté dans sa dignité et à l'humilier. La visée réparatrice qu'on aperçoit dans les autres actes est moins ressentie avec l'insulte mais elle existe tout de même. Des locuteurs botswanais nous ont informés que l'insulte avait pour but de susciter des remords pour quelque chose que le destinataire avait fait ou dit. Ça pourrait aussi être un moyen de mettre fin à un comportement jugé mauvais en ciblant là où ça fait le plus mal. Le locuteur affirme vouloir tirer vengeance « a ikutlwe jaaka a nkutlwisitse » (*il doit se sentir comme moi je me suis senti*), « a amogele seemo » (*il doit accepter la situation*) et le destinataire doit se sentir moralement cassé, « a ikutlwe a le ko tlase », mais, la plus grosse envie, reste l'envie de lui faire mal, « a utlwe botlhoko ».

3.3.3 *L savoir dire P être axiologiquement négatif et L savoir ne pas devoir dire P*

L'insulte est un acte particulièrement violent et menaçant non seulement pour la face positive du destinataire mais celle du locuteur aussi. Le locuteur agresse ouvertement le destinataire par l'utilisation de termes qu'il sait pertinemment être des mots porteurs de valeurs négatives pour l'image de soi. Ce sont des paroles qui sont interdites, qui sont blessantes. Si le locuteur les prononce tout en étant conscient de leur valeur axiologique négative et de leurs effets négatifs sur la face du destinataire le risque du rejet par le public est considérable. Donc selon les locuteurs botswanais, il s'agit de quelqu'un qui manque de « botho », qui manque de respect « maitseo », qui est mal élevé, qui est méprisant ou qui est têtue parce qu'il enfreint les règles de politesse qui régissent la communauté.

3.3.4 *L vouloir dire P à D, L dire P à D, D devoir avoir honte, perdre la face, subir l'opprobre*

L'insulte est un acte qui vise à provoquer un état subjectif affectif négatif chez le destinataire par l'utilisation de paroles portant atteinte à son identité et son image publique. L'intention est de faire souffrir, de rabaisser, de mépriser, de dégrader au point même de faire pleurer le destinataire.

3.4 *Les possibles argumentatifs*

INSULTER	Possibles Argumentatifs
	DC Reprocher
	DC Commettre une faute
	DC Critiquer
	DC Blâmer
	DC Accusation
	DC L ou D s'excuser
	PT Pas de blâme
	PT pas d'accusation
	PT pas d'excuse

Tableau 45 : PA de l'insulte en tswana

Même si l'acte de reprocher peut être associé à une insulte, l'association *Insulte DC reproche* peut être considérée comme transgressive étant donnée la conceptualisation plutôt positive d'un acte de reproche en tswana ; « *tu ne peux pas reprocher avec des insultes* ». L'énervement ou une grande colère peuvent justifier les insultes en situation de reproches. L'insulte vise aussi à accentuer l'ampleur de l'acte reprochable. Toutefois, le locuteur risque de se faire reprocher à son tour le recours aux insultes comme moyen de reproche. L'insulte peut être une mesure présentative de récurrence de la faute. Dans cette optique elle a donc un lien avec le reproche qui est perçu comme ayant cette visée en tswana.

Les excuses sont attendues tant du locuteur que du destinataire. Le locuteur attend des excuses du destinataire parce qu'il estime qu'il lui a fait un tort et doit montrer des remords en s'excusant. Le destinataire et l'auditoire peuvent attendre des excuses de la part de l'émetteur

des insultes qui met aussi sa dignité en question en proférant des propos insultants, même s'il a été offensé le premier.

Les associations avec « *maudire* » et « *péché* » ont été trouvées dans le discours métalinguistique des Botswanais. L'insulte a été associée à l'acte de maudire parce que, selon des informateurs, elle témoigne de la haine que porte le locuteur pour le destinataire et elle peut donc accompagner l'insulte lors d'un moment de grosse colère et de haine. L'insulte est un acte interdit donc, dans une culture inclinée vers le christianisme, pour certains, elle relève du péché biblique.

4 Configuration des attitudes modales de l'acte de langage *INSULTER* en français et en tswana

En français

*INSULTER*⁵⁴

L <vouloir dire> à D

L <vouloir faire savoir P> à D

ET

L <savoir> P <être axiologiquement négatif> pour D

Et

L <vouloir faire mal> à D

PT

L <savoir><dire P être axiologiquement négatif> (L)

DC

L <savoir> L <ne pas devoir dire P> à D

PT

L <vouloir dire> P à D

DONC

L <dire P> à D

DONC

D <devoir avoir honte, perdre la face, subir l'opprobre...>

Schéma 30 : Configuration des attitudes modales de l'acte de langage *INSULTER* en français

⁵⁴cf Galatanu et Pino Serrano 2012, Galatanu et Bellachhab 2010.

En tswana

ROGA

M <o batla go raya> MW (L <vouloir dire> à D)

M <o batla go itsise P> ko go MW (L <vouloir faire savoir P> à D)

EBILE

M <o itse gore> P <ga a siamela> MW (L <savoir> P <être axiologiquement négatif> pour D)

EBILE

M <o batla go utlwise bothoko> MW (L <vouloir faire mal> à D)

MME

M <o itse gore><go bua P ga go a siama mo go > MW (L <savoir><dire P être axiologiquement négatif>(L))

KA JALO

M <o itse gore> M <ga a tshwanela go bua P> ko go MW (L <savoir> L <ne pas devoir dire P> à D)

MME

M <o batla go raya> MW a re P (L <vouloir dire> P à D)

KA JALO

M <o raya> MW a re P (L <dire P> à D)

KA JALO

MW <o tshwanetse a tshabiwe ke ditlhong, a we seriti>(D <devoir avoir honte, perdre la face, subir l'opprobre...>)

Schéma 31 : Configuration des attitudes modales de l'acte de langage INSULTER en tswana

Nous proposons, selon le cadre de la SPA, des configurations de valeurs modales qui sous-tendent l'inscription de l'intention illocutionnaire du locuteur dans le discours (Galatanu, 2007). Selon Galatanu, il existe, en effet, une dimension argumentative du discours inscrite dans le noyau sémantique des entités lexicales ou construite en contexte qui permet des séquences argumentatives orientées vers les pôles axiologiques positif ou négatif, (2004). Plusieurs valeurs modales se référant au contenu propositionnel, au locuteur et au destinataire peuvent être mobilisées dans l'acte d'insulte. Elles couvrent la plupart des zones modales ; des valeurs ontologiques aux valeurs finalisantes.

4.1 Les valeurs modales qui sont référées au contenu propositionnel (*l'insulte à proprement parler*)

Les représentations modales font apparaître certaines valeurs qui sont référées à l'insulte elle-même :

4.1.1 *Valeurs absolues*

Dans les deux cultures tswana et française, l'insulte fait partie de l'*interdit* et elle peut aller jusqu'à être sanctionnée par la loi : injure et outrage en français et « *defamation of character* » selon la code penale botswanaise. Dans la culture tswana le reproche est un acte qui est conceptualisé comme ayant une visée réparatrice et éducative, (cf.). La plupart des insultes lexicalisées qui accompagnent des reproches sont prononcées dans des contextes hiérarchiques d'adulte à une jeune personne (64). Si l'insulte peut être permise dans des contextes, adulte à jeune personne, il y a toutefois des proverbes qui précautionnent ce genre de comportement. Le proverbe tswana « *Susu ilela Suswana gore Suswana a tle a go ilele* » préconise le respect du jeune par l'ainé pour que le jeune apprenne à son tour à respecter l'ainé. L'ainé est chargé de l'éducation du jeune et s'il lui apprend à insulter il doit s'attendre à être insulté à son tour.

64) Bonkuku ba nthugile gore ke bo ke bake. *Ma grand-mère m'a tant insulté je referais plus ça*):
une jeune cousine à une autre.

4.1.2 *Valeurs axiologiques*

L'insulte semble recouvrir toute la zone de l'axiologique avec une orientation vers le pôle négatif. Dans les deux cultures, elle est conceptualisée comme porteuse d'une valeur éthique morale négative – c'est quelque chose de mal et on retrouve le stéréotype du péché en tswana se référant à l'insulte. Elle est associée aussi à la destruction et au tort. Les valeurs modales de l'esthétique négative (laid : vulgarité, crachat, destruction), pragmatique négative (inutile), mais aussi positive (utile) si nous prenons en compte d'autres visées perlocutionnaires de l'insulte ; mettre fin à un acte reprochable et selon les locuteurs français, l'insulte apporte un sentiment de soulagement pour le locuteur, ça peut être un moyen d'atteindre l'autre, « de nouer une communication même si elle est basée sur la violence verbale », elle peut lui apporter une décharge de colère et aussi un sentiment de plaisir,

bonheur et satisfaction surtout s'il atteint son but. L'insulte est par nature un phénomène désagréable – valeur modale hédonique-affective.

4.2 Valeurs modales relatives au locuteur de l'insulte

Certaines valeurs modales inscrites dans l'énonciation sont susceptibles de montrer l'attitude du sujet parlant à l'égard du contenu propositionnel de son énonciation et la fonction de l'énonciation dans un échange verbal. Cela est rendu possible par l'approche modale telle qu'elle est décrite dans le modèle de la SPA.

4.2.1 Valeurs de jugement de vérité

L'insulte est porteuse de valeurs axiologiquement négatives et c'est l'un des actes les plus violents du langage. Le locuteur est présupposé connaître cette valeur négative que porte l'insulte et il sait aussi que dire une insulte est mal vu voire interdit. Mais c'est aussi cette valeur négative de l'insulte, le fait qu'elle a des propriétés qui portent atteinte à l'image publique de l'autre, qui fait qu'elle est utilisée dans des contextes conflictuels. Souvent, dans le contexte de l'insulte, le locuteur affirme comme vrai des propos qui ne correspondent pas à la réalité mais des fois les propos correspondent à la réalité comme quand le destinataire est traité de « grosse vache » alors qu'il a une corpulence plutôt imposante.

4.2.2 Valeurs hédoniques- affectives négatives et positives

La colère semble être le sentiment le plus répandu. Elle peut être ressentie de manière très forte ce qui mène souvent à une perte de contrôle. Cette perte de contrôle explique pourquoi chez les locuteurs botswanais le locuteur ressent un sentiment de regret. Chez les locuteurs français nous retrouvons des sentiments à valeurs hédoniques négatives telles que la peur, l'énervement, la honte, les regrets, les remords ainsi que le sentiment d'être ridicule. Les locuteurs témoignent aussi ressentir la méchanceté, l'agressivité, la haine et le mépris envers le destinataire. Comme nous l'avons remarqué, l'acte d'insulte occasionne aussi des sentiments positifs chez le destinataire comme la satisfaction, le plaisir et le soulagement.

4.2.3 Valeurs volitives- désidératives

L'acte d'insulte est marqué surtout par un « vouloir faire mal » et un « vouloir dire » quelque chose qui va faire mal. Pour autant que le locuteur soit conscient de la visée

axiologique négative de son acte, il décide volontairement de commettre cet acte interdit et ce au détriment de sa propre face.

4.2.4 *Autres valeurs modales axiologiques négatives : éthique-morale, esthétique, pragmatique et intellectuelle*

Ses valeurs modales peuvent être relatives au sujet parlant dans la mesure où la performance de cet acte interdit dans la société à laquelle il appartient fait de lui quelqu'un de mauvais associé à des valeurs éthique – morale, pragmatique et intellectuelle négatives.

4.3 Valeurs modales relatives au destinataire de l'insulte

Etant donné que l'acte de langage a une visée communicative et interactionnelle certaines valeurs se réfèrent au destinataire. Pour que l'acte soit réalisé avec réussite la visée perlocutionnaire doit être reconnue par le destinataire et ce dernier doit accepter de subir les effets perlocutionnaires pour que les effets visés lui fassent effet.

4.3.1 *Valeurs modales de jugement de vérité*

Cette valeur est partagée par le locuteur, le destinataire et la communauté linguistique à laquelle ils appartiennent. Si le locuteur vise à faire mal au destinataire par un acte qu'il sait être axiologique négatif, c'est parce qu'il sait qu'il partage la même représentation du monde. Si le destinataire ne reconnaît pas P comme étant axiologique négative et ne reconnaît pas l'intention illocutionnaire du locuteur, son acte n'a pas de chance de réussir.

4.3.2 *Valeurs modales axiologiques : éthique-morale, esthétiques, pragmatique, intellectuelle*

Elles sont en rapport avec la façon dont le locuteur aperçoit le destinataire. Si le locuteur associe ses valeurs au destinataire, les motivations pour la performance d'un acte interdit peuvent être validées. Le destinataire, quant à lui, se voit comme une victime lorsqu'il estime que l'acte n'est pas justifié.

4.3.3 *Valeurs modales hédoniques-affectives*

Cette zone de modalité recouvre les effets perlocutionnaires que le locuteur vise à susciter chez le destinataire et d'autres qui ne sont pas visés mais sont susceptibles d'être

provoqués par le contenu propositionnel de l'énonciation. Le destinataire, s'il reconnaît l'acte illocutionnaire de l'insulte, peut, en effet, se sentir humilié, méprisé, rabaissé etc. ou vexé par l'insulte. L'indifférence peut se manifester par des rires.

4.3.4 Valeurs modales volitives- désidératives

Dans ce type d'interaction le destinataire peut décider de réagir d'une façon ou d'une autre ; par l'indifférence ou par une contre-attaque. Certains informateurs avouent qu'ils peuvent décider ou avoir envie d'insulter quand ils ont été insultés en premier.

5. Représentations conceptuelles de l'acte de langage *INSULTER* en français et en tswana

Comme pour les autres actes que nous avons taché d'étudier pour ce travail de thèse nous avons analysé la conceptualisation de l'acte « insulter » à partir d'une saillance mesurée en termes de fréquence et en termes d'ordre d'apparition pour construire un modèle cognitif idéalisé de l'acte dans chaque langue. Notre hypothèse de départ était que la culture influe sur notre façon de conceptualiser le monde dans lequel nous vivons, et les données recueillies le démontrent. Nos façons d'agir et de percevoir les choses sont régies par des principes ou des philosophies de vie. Chaque acte menaçant produit en tswana semble passer par un questionnement de sa place dans une communauté où le *botho* doit gouverner les pensées et les actions.

Nous estimons que les mots les plus saillants, ceux évoqués le plus fréquemment en rapport avec la signification de l'acte d'insulte, représentent les éléments les plus accessibles dans la mémoire du locuteur et sont centraux dans la représentation sémantique et conceptuelle de l'acte. Ces éléments sont partagés par le locuteur et le destinataire.

5.1 Base conceptuelle et MCI de l'acte *INSULTER* en français

Nous avons, au début de notre analyse, montré la grande affinité qui existe entre l'insulte et l'injure en français. Cette proximité ou ressemblance est corroborée par la fréquence du verbe « injurier » et son nominal « injure » dans le discours métalinguistique des locuteurs francophones sur l'insulte à 67%. La paire grossier/grossièreté (42%), gros mots (29%) et le duo vulgaire/vulgarité (29%) marquent les associations suivantes les plus fréquentes. La représentation sémantique de l'acte d'insulte comme nous l'avons décrite montre une cohérence entre les unités linguistiques qui sont activées dans la signification

lexicale de l'acte chez les locuteurs français : *P être axiologique négatif, Dire P être axiologique négatif* et *L devoir ne pas dire P à D DC injure/injurier, grossier/grossièreté, gros mots, vulgaire/vulgarité...* Nous avons montré que l'acte d'insulte est motivé par une envie de faire mal : *L vouloir mal à D* et nous trouvons dans les stéréotypes des éléments linguistiques comme *blessé, agression, attaquer, méchanceté* qui correspondent à la violence que le locuteur veut infliger sur le destinataire et qui marquent aussi le caractère axiologique négatif et violent de l'acte d'insulte.

Mots	Fréquence	En %
Injure/injurier	16	67
Grossier/grossièreté	10	42
Gros mots	7	29
Vulgaire/vulgarité	7	29
Blessé	5	21
Colère	5	21
Agression	5	21
Attaquer	5	21
Critiquer	5	21
Irrespect	4	17
Méchanceté	4	17
Offenser	4	17
Violence	3	13

Tableau 46 : Fréquences d'apparition des mots associés à « insulte » et « insulter » chez les locuteurs français natifs (24 locuteurs)

Nous avons mesuré la saillance cognitive en prenant en compte l'ordre d'apparition des éléments liés aux connaissances et aux représentations conceptuelles partagées entre les locuteurs. Nous retrouvons les mêmes éléments qui montrent une saillance par leur fréquence mais pas forcément dans le même ordre d'apparition (Tableaux 46 et 47). Un élément peut être plus fréquent qu'un autre mais peut être activé dans une position inférieure. Dans le tableau ci-dessous l'élément « gros mot » apparaît en troisième position en termes de fréquence mais en deuxième position en termes d'ordre d'évocation. Les autres éléments qui sont en position inférieure en termes de fréquence mais supérieure en termes d'ordre d'évocation sont « irrespect » (de 10 à 5), « critiquer » (9 à 6), « méchanceté », (11 à 10) « violence » (12 à 11). Les éléments cognitifs les plus saillants sont ceux qui relèvent des connaissances ou des représentations conceptuelles que partagent les interlocuteurs. Les éléments les plus familiers, les plus fréquents et qui sont liés aux expériences de l'interlocuteur seront activés et récupérés plus facilement que ceux qui ne le sont pas. Mais certains éléments qui sont par ailleurs plus fréquents se placent plus loin dans l'ordre

d'évocation : « grossier/grossièreté » (2 à 3), « colère » (6 à 8), « blesser » (5 à 9), « attaquer» (8 à 12) et « offenser » (12 à 13). « Injure/injurier », « vulgarité », et « agression » n'ont pas changé de position dans la fréquence et dans l'ordre d'évocation.

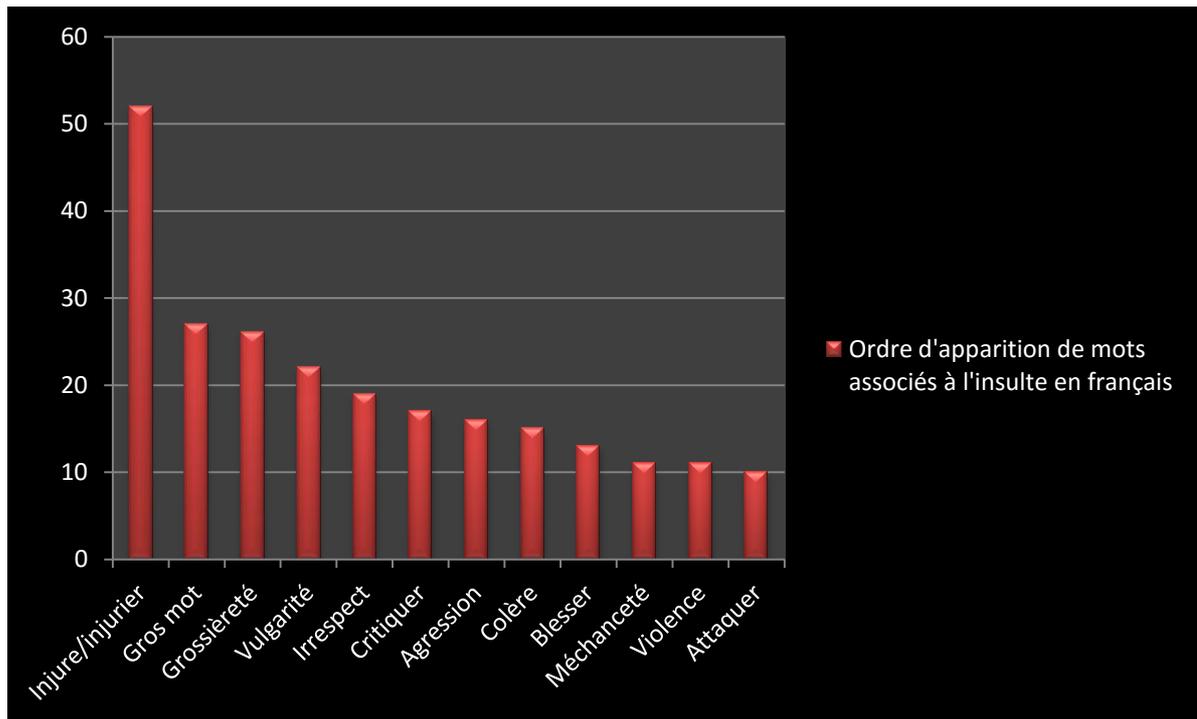


Tableau 47 : Éléments associés à l'acte *INSULTER* selon l'ordre d'apparition en français

Nous nous sommes donc servis de la saillance mesurée en termes de fréquence et de la saillance cognitive pour construire un modèle cognitif idéalisé de l'acte d'insulte. Le modèle que nous avons construit comprend 13 unités linguistiques (*Schéma 30*) que nous avons trouvées comme étant les éléments linguistiques les plus saillants dans la conceptualisation de l'acte d'insulte chez les locuteurs français natifs.

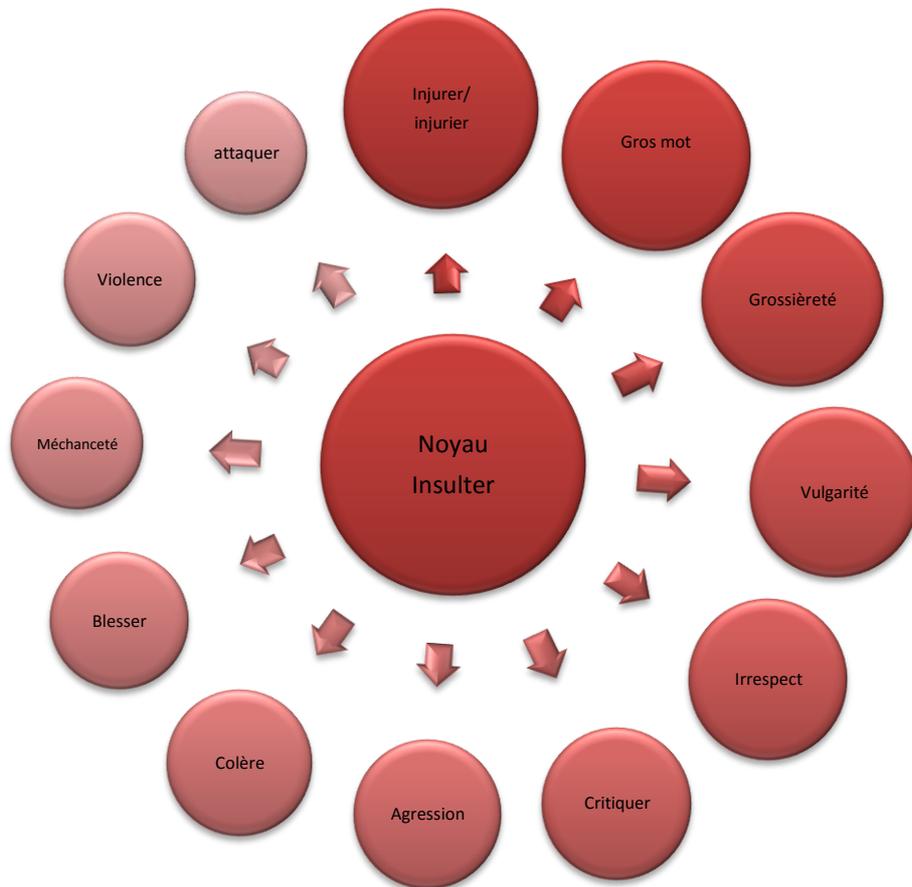


Schéma 32 : Base conceptuelle de l'acte *INSULTER* en français

Cette base conceptuelle montre les éléments considérés comme pertinents dans la conceptualisation de l'acte d'insulte en français. Le concept du mot interdit dans les échanges normaux est central à cette conceptualisation. L'insulte représente un écart langagier. Les enfants apprennent tout jeune à ne pas dire de gros mots : dire « mince » au lieu de « merde », de « putain » ou dire des insultes lexicalisées. Les jurons sont intimement liés à l'insulte comme les injures. Ils sont lourds de sens et c'est peut être pour cela qu'ils sont « gros » et interdits. Le gros mot ne constitue pas forcément une insulte mais il peut être utilisé dans les insultes ; « *espèce de merde* », « *fil de putain* ». Ces mots sont considérés comme grossiers et vulgaires donc celui qui les profère est forcément grossier et vulgaire.

Dire ce genre de propos interdits à quelqu'un est souvent traduit comme signe d'irrespect, d'impolitesse ou de manque de savoir vivre. Ce qui caractérise l'acte d'insulte est surtout le caractère axiologique négatif des éléments qui forment sa base conceptuelle et la violence qui les traduisent. Ces éléments sont orientés vers le locuteur et son intention, le contenu propositionnel de son acte et le destinataire de cette violence verbale.



Schéma 33 : Eléments signifiants de l'insulte en français

Dans la conceptualisation de l'insulte, le locuteur est celui qui fait subir au destinataire (qui est aussi l'objet) des violences verbales. On lui accorde donc des propriétés à valeurs modales négatives en tant qu'instigateur d'un acte interdit. C'est donc quelqu'un de vulgaire, irrespectueux (des règles ou des autres), il est celui qui attaque, qui agresse etc. Le contenu propositionnel de son acte se caractérise par l'emploi des noms et des qualificatifs liés à ceux attribués aux interlocuteurs : injure, grossièreté, vulgarité, irrespect etc. Le destinataire est l'objet passif qui subit : il est donc agressé, attaqué, critiqué...

5.2 Base conceptuelle et MCI de l'acte *INSULTER* en tswana

Mots		%
Injure/injurier	14	46,6
Mépris/mépriser	10	33,3
Manquer de <i>botho</i>	6	20
Rabaisser/dénigrement	4	13,3
Manquer de bonnes manières	4	13,3
Dénuder l'autre	4	13,3
Arrogance	4	13,3
Tristesse	4	13,3
Colère	4	13,3
Mots inadmissibles	3	10
Mots blessants	3	10
Provocation	3	10

Tableau 48: Fréquences d'apparition des mots associés à « insulte » et « insulter » chez les locuteurs Botswanaïens

Nous avons illustré dans le *Tableau 48* les douze unités linguistiques les plus associées à l'acte d'insulte en tswana par ordre de fréquence. Comme en français l'injure « tlhapa » est l'élément le plus saillant de l'acte d'insulte. L'injure ou l'acte d'injure contient des mots axiologiquement négatifs et très violents même indépendamment du contexte. L'acte d'insulte dépend du contexte quand l'insulte n'est pas lexicalisée. L'acte d'injurier permet un repérage facile d'un acte de violence de par l'orientation axiologique négative de ses composants. Le début de ce chapitre nous a permis de montrer le lien étroit qui existe entre l'insulte et l'injure dans les deux cultures. En tswana le terme injure est utilisé pour montrer la gravité de l'insulte, « o ntlhapaditse » (*il/elle m'a insulté*) ou lieu de « o ntlhogile » (*il/elle m'a injurié*) signifie que l'insulte était jugée très grave et souvent comportant plusieurs propos injuriant à la fois.

L'insulte est conceptualisée comme une forme de discours qui va à l'encontre du principe de « *botho* » : quand on insulte quelqu'un « o mo lebela ko tlase » (on le regarde de haut, c'est à dire qu'on méprise la personne et on la rabaisse à un niveau très bas). On dit parfois, « o ntebela mo leroleng » (tu me regardes/cherches dans la poussière) ou « o mo tshetse lerole » (il/elle lui a versé de la poussière). La poussière représente la terre sur laquelle on marche, le néant, un niveau bas. Si on regarde quelqu'un de haut, on le méprise, on le considère inférieur à nous. On le rabaisse au statut de rien. Verser de la poussière sur quelqu'un c'est l'humilier, le salir. L'insulte est un acte fortement désapprouvé qui reflète un manque de bonnes manières. Elle est difficilement justifiable aux yeux de l'auditoire parce qu'elle est interdite et cherche délibérément à mettre à mal du moyen le plus humiliant possible.

L'insulte lexicalisée en tswana dépeint les parties génitales de l'anatomie, souvent ceux du destinataire ou ceux de ses proches : les cibles privilégiés étant les parents (mère, père), mais l'insulte peut s'éteindre à d'autres membres de la famille proche et les grands-parents, les oncles et tantes peuvent ne pas être épargnés. L'insulte peut donc être vécue métaphoriquement comme un déshabillage : si on déshabille quelqu'un on le voit nu, si on nomme ses parties intimes c'est parce qu'on l'a déshabillé. On peut dire, quand on se sent insulté ou que l'on a été insulté, « o ntsotse ditswalo », (il/elle m'a déshabillé) « ke tsotswe ditswalo ke ngwana » (j'ai été déshabillé par l'enfant) – dans ce cas, la personne n'est pas forcément un enfant, cela peut vouloir dire que la personne est plus jeune que l'insulté, « o mpadile dikarolo/dinama tsa mmele » (il m'a conté les parties/la chair du corps) pour dire qu'il m'a insulté en nommant les parties (intimes) du corps.

Chez les locuteurs botswanais, l'acte d'insulte est conceptualisé comme une réflexion d'une certaine arrogance chez le locuteur. L'arrogance peut s'associer à d'autres éléments de la conceptualisation de l'acte de l'insulte ainsi : *Arrogance* DC *mépris* DC *manque de « botho »*, DC *manque de bonnes manières* DC *dénigrement* DC *mots inadmissibles* DC *mots blessants* etc.

Les éléments linguistiques qui forment la base conceptuelle de l'acte d'insulte en tswana montrent une évaluation négative du contenu propositionnel (*injurer/injurier, mépriser, manque de « botho », dénigrement, manque de bonnes manières...*) et du sujet parlant (*arrogance, provocation, manque de « botho » et de bonnes manières...*). Même si la colère semble être l'élément déclencheur dans l'acte d'insulte, passer à l'insulte reste un acte évalué négativement et perçu comme une provocation par le destinataire ainsi l'acte a souvent des représailles. Le destinataire est conceptualisé comme victime des mots blessants et inadmissibles et cet acte suscite souvent la tristesse chez lui. La colère est perçue aussi chez le destinataire comme sentiment adapté dans le contexte de l'insulte étant donné qu'il subit l'opprobre.

Le *Tableau 49*, illustre les éléments linguistiques qui sont associés à l'acte d'insulte basé sur l'ordre de leur apparition dans le discours métalinguistique. Ces éléments forment la base cognitive et conceptuelle de l'acte d'insulte chez les locuteurs natifs du tswana. Comme en français, l'élément injure-injurier est l'élément le plus prototypique de l'insulte en tswana. Nous trouvons parmi les signifiants sans surprise les éléments « manque de 'botho' » dénuement, manque de bonnes manières, la référence à l'affect du locuteur : la tristesse, et les références à la VPC de l'insulte : mépris, dénuder, rabaisser, mots pour blesser. La provocation figure aussi parmi la liste des éléments.

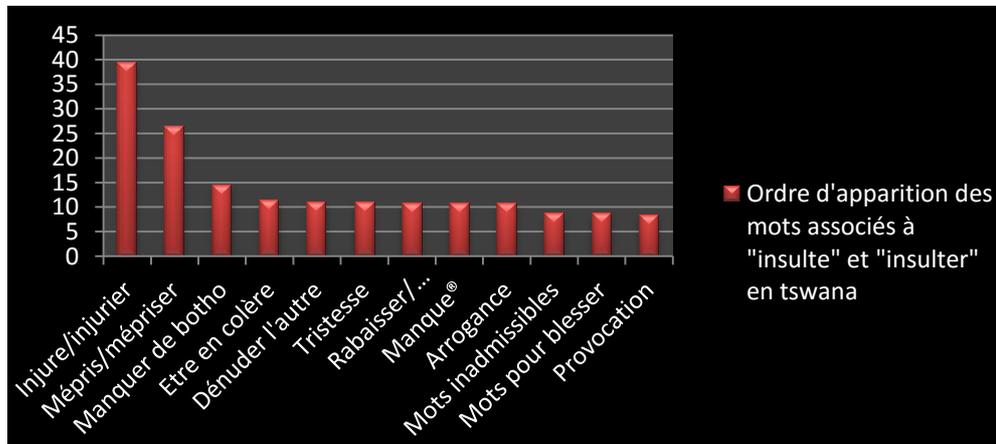


Tableau 49 : Éléments associés à l'acte *INSULTER* en tswana

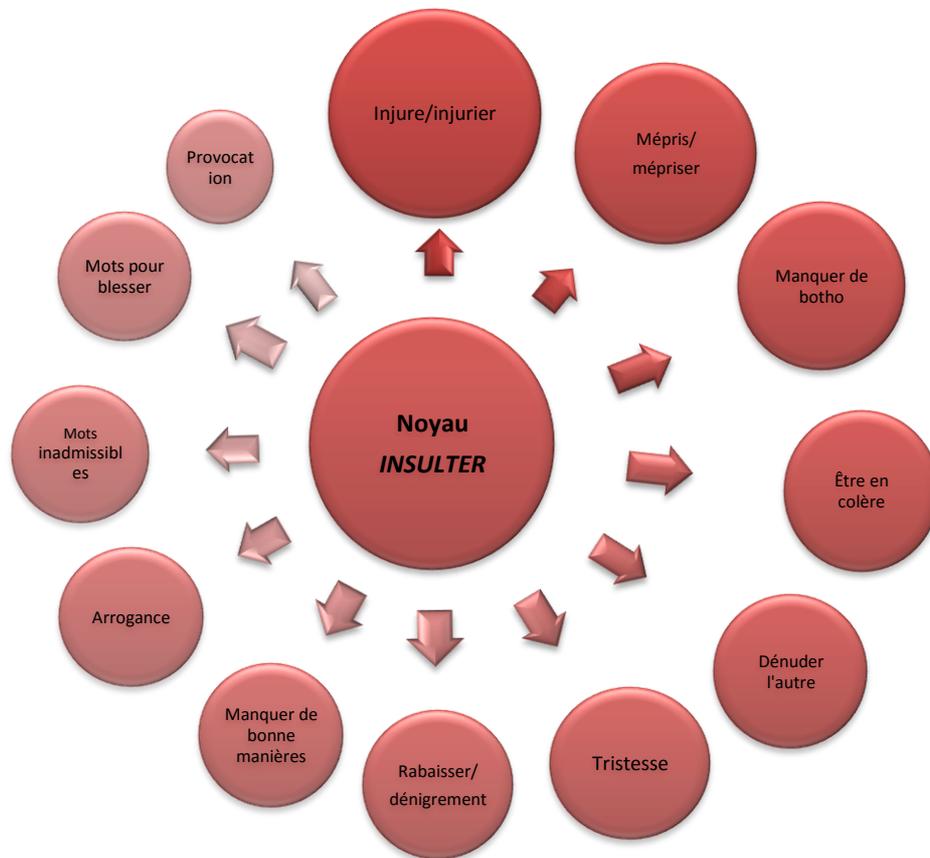


Schéma 34 : Base conceptuelle de l'acte *INSULTER* en tswana

Le modèle cognitif idéalisé présente les traits les plus saillants dans la conceptualisation de l'acte d'insulte. Le discours de l'insulte, comme on peut s'y attendre, est conceptualisé comme un discours méprisant et qui va à l'encontre de la valeur collective de respect de l'image de l'autre : le « *botho* ». L'insulte est conceptualisée comme un écartement discursif car c'est un discours qui tombe dans la catégorie des discours interdits ; elle comprend des mots qui méprisent, des mots qui dénudent l'autre, des mots inadmissibles, des mots qui blessent et des mots qui provoquent la violence. Ce sont des mots qui sont énoncés sous le

coup de la colère mais l'insulte témoigne aussi d'une arrogance du locuteur et occasionne un sentiment de tristesse chez le destinataire.

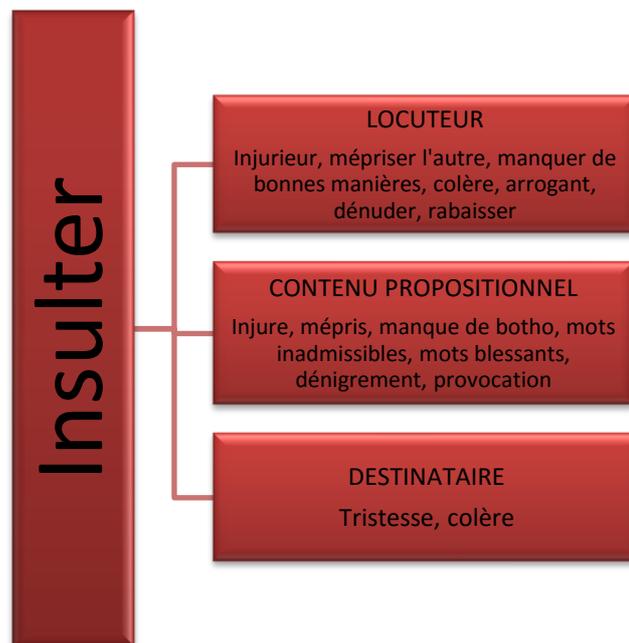


Schéma 35 : Éléments signifiants de l'insulte en tswana

En tswana, le locuteur d'un acte d'insulte est surtout dépourvu des caractéristiques que doivent posséder les personnes selon le principe de « *botho* ». Il injurie, il méprise, il manque de bonnes manières, il est arrogant... Le contenu propositionnel de son acte est méprisant, témoigne d'un manque de « *botho* », est blessant, est dénigrant et est provocant. C'est un contenu marqué par des mots porteurs d'un certain niveau de violence : mots blessants, injures, mots qui méprisent, mots inadmissibles, mots qui dénudent et dénigrent celui qu'ils visent. Dans la conceptualisation de l'acte d'insulte on remarquera que les effets perlocutionnaires les plus remarquables chez le destinataire sont les sentiments de tristesse et de colère. Cette tristesse est probablement liée à la perte de face et à d'autres sentiments négatifs que provoque un acte tel que l'insulte. La colère est inévitable car l'insulte est difficilement justifiable comme recours, même dans une situation conflictuelle. Encore plus, elle peut offenser un public qui n'est pas destinataire de l'énonciation insultant mais qui participe en tant que spectateur.

5.3 Base conceptuelle et MCI de l'acte *INSULTER* en français chez les locuteurs botswanais francophones

L'une de nos hypothèses de départ est que l'apprentissage du français met en contact deux cultures, l'une occidentale et l'autre bantoue et, ainsi, la culture de départ peut influencer l'acquisition d'une compétence sémantico-pragmatique et une conceptualisation d'un acte de langage donné dans la langue cible. Si c'est le cas pour l'acte d'insulte, comme cela a été le cas avec les autres actes étudiés, nous devons trouver des éléments de la langue de départ dans la conceptualisation de l'insulte en français. Outre la culture de départ, l'Interlangue de l'apprenant, un phénomène instable et évolutif, peut être responsable de l'insertion d'éléments qui, parfois, n'apparaissent pas dans les modèles cognitifs idéalisés des deux langues en contact. Si les éléments de la base conceptuelle sont tous présents, ils peuvent ne pas occuper les mêmes positions dans les modèles cognitifs idéalisés d'un locuteur natif et d'un locuteur non natif. Des éléments qui se trouvent en périphérie dans le modèle cognitif d'un natif peuvent se trouver vers le centre chez un non natif et vice versa.

<i>Mot</i>	<i>Fréquence</i>	<i>En %</i>
Offenser	12	60
Blessar qqn	12	60
Injure/Injurier	11	55
Attaque(r)	10	50
Grossier/grossièreté	9	45
Gros mot	7	35
Embarras(ser)	7	35
Moquerie/se moquer de qqn	7	35
Humiliation/humilier	6	30
Dénigrer	5	25
Maudire	5	25
Outrager	5	25

Tableau 50: Fréquences d'apparition des mots associés à « insulte » et « insulter » chez 20 locuteurs botswanais francophones

Comme le montre le Tableau 50, Les éléments les plus récurrents en association avec l'insulte chez les locuteurs botswanais francophones sont *offenser*, *blessar quelqu'un*, suivi de près par les duos *injure/injurier*, *attaque/attaquer*, *grossier/grossièreté* et l'élément *gros mot*. La moitié des douze unités lexicales les plus fréquemment associées au verbe insulte et son nominal chez les locuteurs botswanais francophones ne se trouve pas parmi les treize relevées chez les Français natifs à savoir, *embarras/embarrasser*, *moquerie/se moquer de quelqu'un*, *humiliation/humilier*, *dénigrer*, *maudire* et *outrager*. L'occurrence de ces éléments chez les

locuteurs français natifs était entre 0% et 12 % alors que chez les locuteurs non natifs ils étaient entre 25% et 35%.

Comme nous l'avons fait pour les autres actes les éléments les plus fréquents ont été ensuite placés par ordre d'apparition (*Tableau 51*), ce qui correspond grosso modo à leur activation dans la mémoire, afin de construire le MCI de l'acte chez les locuteurs non natifs. Une différence a été constatée entre la fréquence d'apparition et l'ordre moyen d'apparition entre les éléments qui forment la base conceptuelle de l'acte *INSULTER*. L'élément « *blessar quelqu'un* » qui a la même fréquence d'apparition que « *offenser* » apparaît en moyenne devant dans le discours métalinguistique. « *Attaque(r)* » qui, en termes de fréquence, apparaît au-dessus de « *grossier/grossièreté* » et « *gros mot* » est légèrement devancé par le deuxième et se trouve activé en moyenne en même temps que « *gros mots* ». Les autres changements de position concernent l'élément « *moquerie/se moquer* » qui passe devant « *embarras (ser)* » et « *maudire* » qui passe devance « *dénigrer* ».

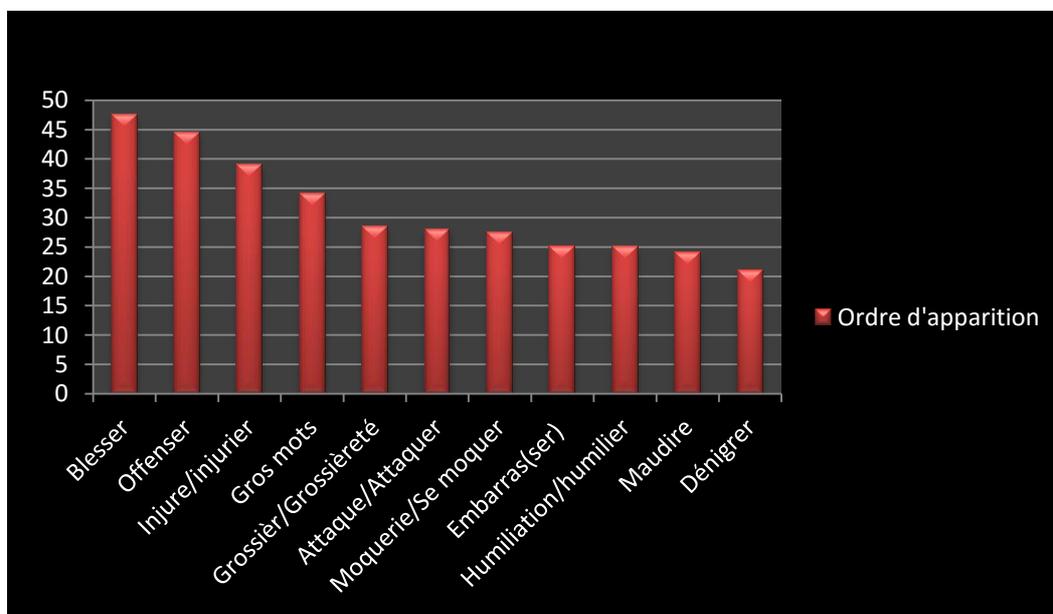


Tableau 51 : Éléments associés à l'acte *INSULTER* en français chez les non natifs

Cette conceptualisation correspond en général à celle des locuteurs natifs même si on remarque une influence de la culture tswana surtout par l'insertion de l'élément « *maudire* ». Les traits du MCI sont tous orientés vers l'attaque de l'image du destinataire et sont tous porteurs des valeurs axiologiques assez violentes. L'injure est conceptualisée comme visant essentiellement à blesser (psychologiquement) avec des mots porteurs de valeurs axiologiques négatives ou qui ont un potentiel de violence. L'insulte vise à mettre le destinataire dans l'embarras et à l'humilier ainsi qu'à le dénigrer.

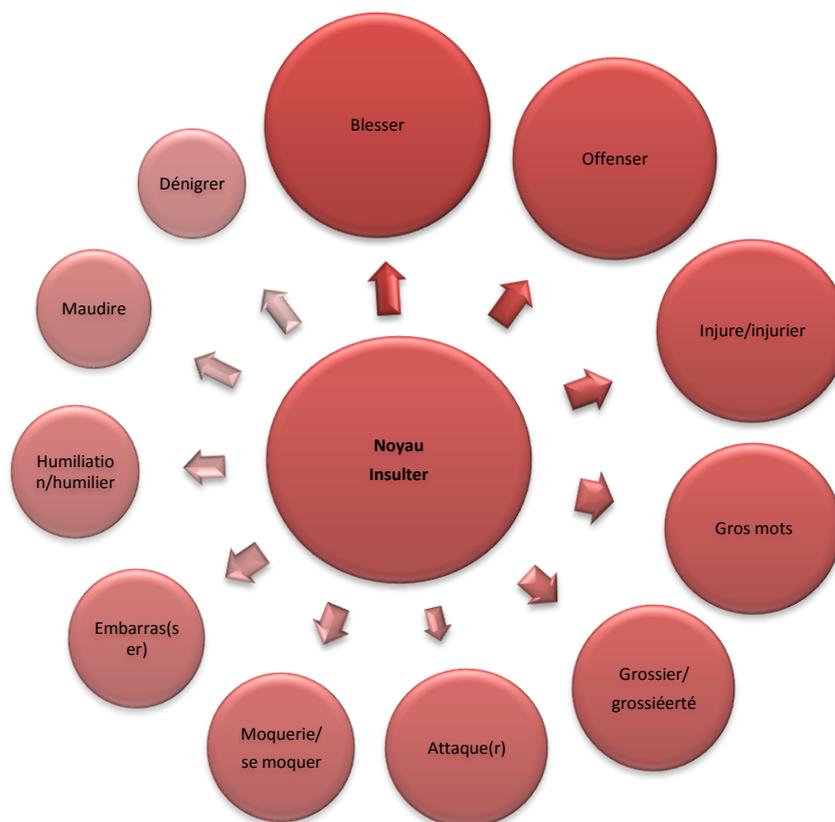


Schéma 36 : Base conceptuelle de l'acte *INSULTER* en français chez les botswanais francophones

5.4 Analyse comparative des représentations conceptuelles

Comme le montre les données du *Tableau 52*, dans les deux cultures l'insulte semble être conceptualisée autour de trois facteurs : la visée perlocutionnaire, la valeur axiologiquement négative du contenu propositionnel et la prédisposition sentimentale des interlocuteurs. L'insulte est d'abord centrée autour de la visée perlocutionnaire canonique de faire perdre la face au destinataire : injurier, mépriser, attaquer, agresser, rabaisser, dénuder, tristesse. Ce sont des éléments qui sont marqués par une forte valeur de violence et une intention d'atteinte à l'image d'autrui. Deuxièmement, le contenu propositionnel comprend des unités lexicales porteuses de valeurs modales axiologiques négatives ; c'est un contenu grossier, vulgaire, violent et provocant. Finalement, si le locuteur vise à susciter un sentiment de mal être, tristesse, honte, humiliation chez le destinataire c'est parce qu'il semble lui-même agir sous le « coup » d'un sentiment négatif et d'une façon irréfléchie. Il agit souvent sous la colère, résultant d'un acte préalable du destinataire ; une colère si forte qu'il oublie ses bonnes manières et les conséquences de son acte semble être occultée face à la violence qu'il veut

infliger sur le destinataire au détriment de sa propre image en particulier dans le cas où l'auditoire ne partage pas l'évaluation négative qu'il porte sur le destinataire.

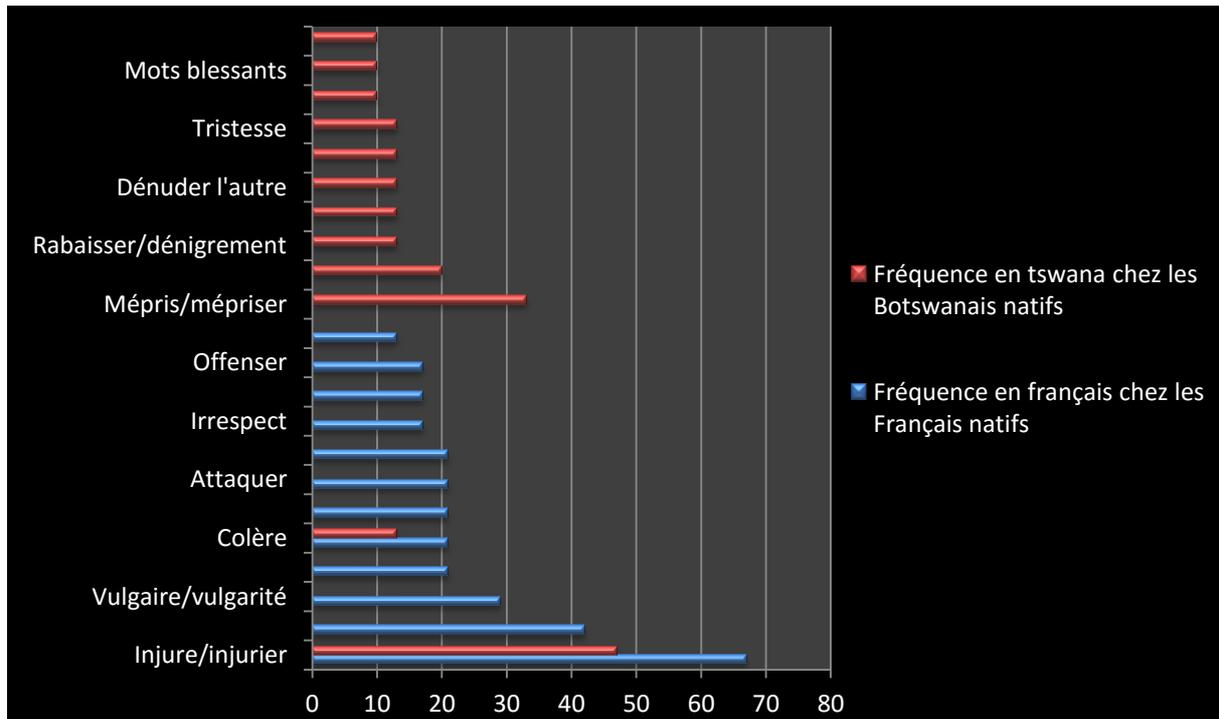


Tableau 52 : Comparaison des éléments associés à l'acte *INSULTER* en français et en tswana

La confrontation des données des locuteurs français natifs et non natifs (Tableau 53), montre que les deux ne partagent pas les mêmes éléments à 100%. Néanmoins cela n'est pas flagrant car tous les éléments qui forment la base conceptuelle de l'acte d'insulte ont la même orientation axiologique négative et montre la même visée perlocutionnaire canonique de faire perdre la face. Le sentiment de colère (qui se réfère au locuteur mais aussi au destinataire car l'insulte peut provoquer la colère) qui apparaît dans le MCI des locuteurs natifs n'a pas été trouvé chez les non natifs ainsi que «*méchanceté*» qui définit un caractère prédisposé à faire du mal. L'élément «*critiquer*» n'a pas été trouvé non plus chez les non natifs. Cela montre que chez les natifs l'insulte peut être une façon de porter un jugement défavorable. Les éléments «*embarras/embarrasser*», «*humiliation/humilier*», «*moquerie/se moquer*» et «*rabaisser/dénigrement*» plus saillants chez les non natifs que chez les natifs montrent une influence de la culture de départ et une conceptualisation très marquée de l'effet négatif que provoque l'insulte chez le destinataire. L'élément «*maudire*» trouve aussi son ancrage dans la culture botswanaise car en prononçant un acte d'insulte, acte interdit et visant ouvertement la perte de face de l'autre, le locuteur s'attire le mauvais sort. Ainsi, la réponse à une insulte en tswana est parfois un simple «*Wai ! Wa ikhutsa.*» («*'Wai !' tu te maudis.*»).

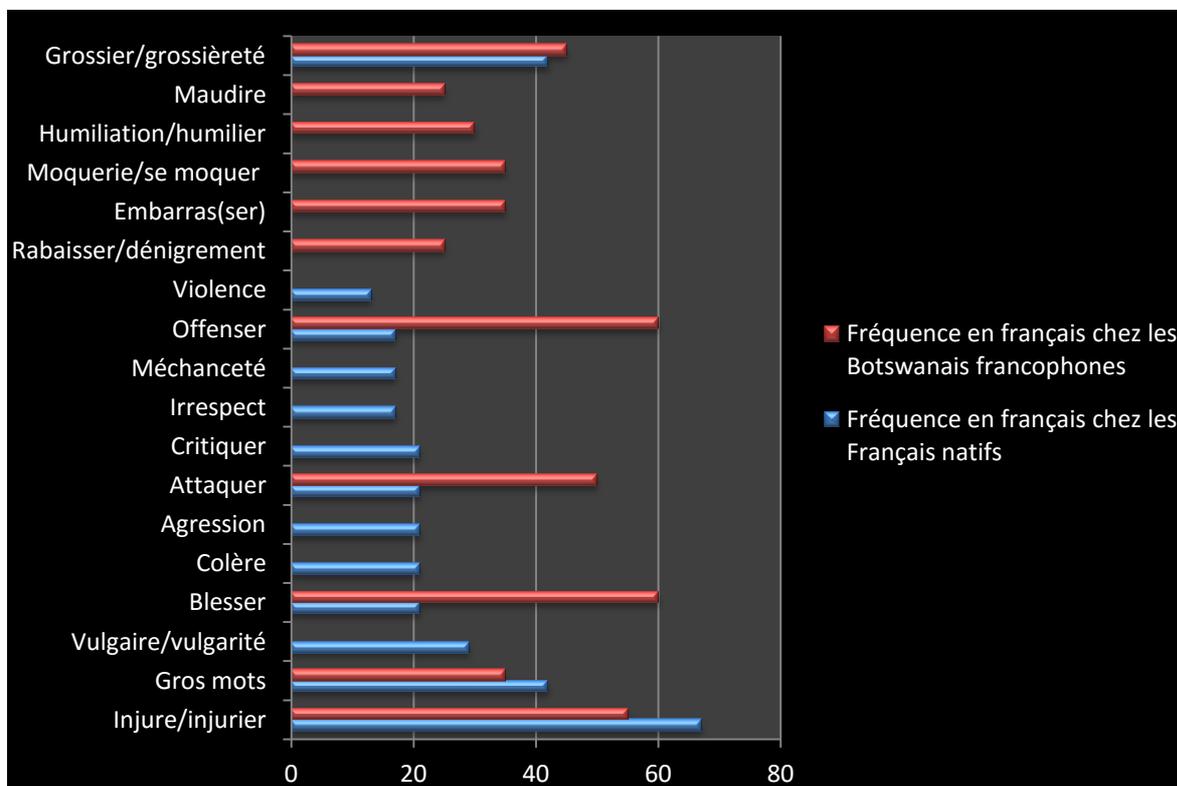


Tableau 53 : Comparaison des éléments associés à l'acte *INSULTER* en français chez les natifs et non natifs

Même si les données du *Tableau 54* sur les éléments saillants de la conceptualisation de l'insulte chez les trois groupes des locuteurs montrent une orientation vers le pôle négatif de l'axiologie, un seul élément, « *injure/injurier* », leur est commun. La conceptualisation de l'insulte en tswana se différencie des autres par les cinq éléments : « *dénuder l'autre* », « *manquer de botho* », « *arrogance* », « *tristesse* » et « *provocation* ». Nous avons montré dans les parties précédentes que l'insulte en tswana est fortement liée aux parties privées de l'anatomie à tel point que l'insulte, même si elle ne touche pas à une partie génitale, peut être vécue comme un dénuement de la personne. Tout acte qui manifeste une volonté de faire perdre la face à autrui peut logiquement être interprété comme un manque de « *botho* ». Nous avons vu que l'insulte fait partie des actes reprochables et blâmables. Nous avons vu aussi que le manque de « *botho* » couvre cette zone des actes qui manifeste l'irrespect d'autrui ou le mépris pour sa face positive. En tant qu'acte qui vise à susciter la honte chez l'autre, l'insulte est conceptualisée comme un acte d'arrogance de la part du locuteur et une provocation du destinataire. La réaction violente du destinataire envers le locuteur peut donc être une suite logique et même méritée face à l'insulte.

L'autre grande différence entre les trois représentations conceptuelles est l'insertion de « *maudire* » dans le MCI de l'acte d'insulte chez les locuteurs français non natifs. Nous avons fait une hypothèse sur la possible provenance de cet élément : un transfert d'un élément de la

conceptualisation de l'insulte dans la culture de départ ou insulter peut être associé à l'acte de maudire.

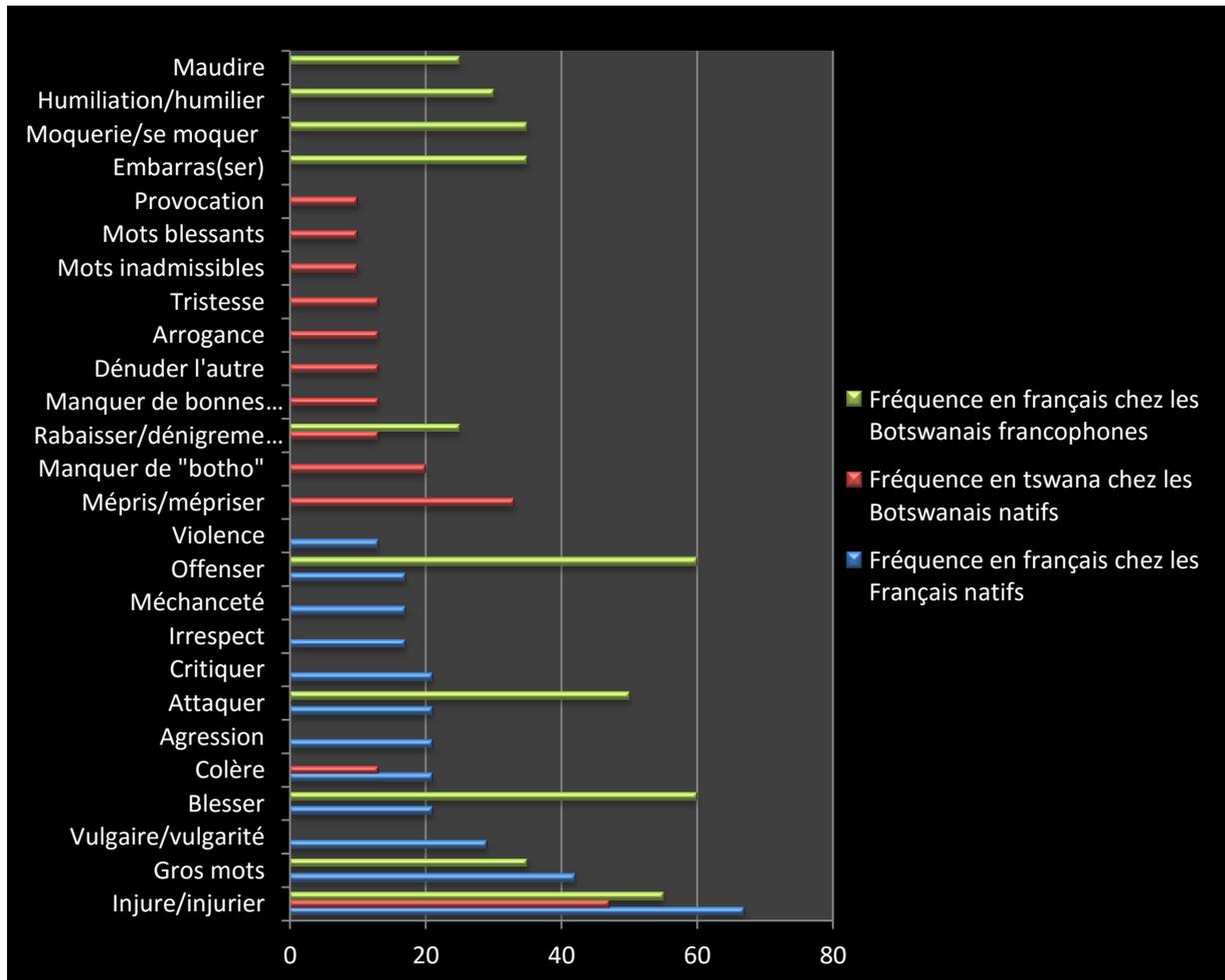


Tableau 54 : Comparaison des éléments associés à l'acte *INSULTER* chez les trois groupes de locuteurs

QUATRIEME PARTIE : RÉALISATIONS LINGUISTIQUES DES ACTES ILLOCUTIONNAIRES *REPROCHER*

Introduction

Chaque communauté linguistique a une interprétation du monde qui laisse entrevoir des particularités socioculturelles et une vision du monde spécifique. Les communautés peuvent non seulement représenter cette vision du monde (représentation sémantico-conceptuelle), elles peuvent aussi dans le sens d’Austin, (1962) agir sur le monde, à travers le langage.

La parole ou le discours permet de « confirmer » la signification linguistique des entités lexicales, (Galatanu, 2014 : 16). Les réalisations linguistiques d’un acte permettent une extériorisation des intentions du locuteur, par exemple, - « *o molato jalo o tshwanetse go tsaya boikarabelo jwa ditiro tsa gago* » (t’as tort donc tu dois assumer la responsabilité de tes actes). Cette énonciation confirme la croyance du locuteur que le destinataire est responsable d’un acte condamnable et (selon la signification de l’acte « *accuser* » en tswana) qu’il doit reconnaître lui-même sa responsabilité. Dans cette énonciation sont aussi inscrites des attitudes modales (*avoir tort, devoir assumer sa responsabilité*).

Galatanu affirme, d’une part, que la conceptualisation d’un acte illocutionnaire peut permettre de connaître l’intention illocutionnaire « à partir des règles d’usage, d’une expression linguistique utilisée littéralement (2014 : 19), d’une autre part, Bellachhab, (2014 : 73) montre aussi qu’il y a un rapport entre les modèles cognitifs idéalisés sur lesquels sont fondés les actes de langage et leurs réalisateurs linguistiques. Les réalisations linguistiques d’un acte illocutionnaire sont déterminées par le contenu conceptuel, « par le biais de principe d’organisation et d’opération de conception [...] ». L’acte d’accusation est un acte évaluatif (*tu as tort*) et qui dénonce un acte critiquable (*t’as volé mon stylo*) et qui peut entraîner une sanction (*blâmer, punition, « ke tla go betsa/ je vais te taper »*).

Pour susciter les réalisations linguistiques de chaque acte de langage en français et en tswana nous avons utilisé un DCT (Discourse Completion Test). Notre démarche consiste à éliciter des expressions des actes de reproche, de blâme, d’accusation et d’insulte chez les locuteurs natifs dans les deux langues, puis, en français chez les locuteurs botswanais francophones. Dans le cas où nous utilisons un exemple qui n’est pas tiré des questionnaires (métalinguistiques et DCT) la référence sera précisée dans une note de bas de page ou à côté de l’exemple. Nous allons ensuite faire une étude comparative de l’acte dans les deux langues, puis, chez le locuteur non natif du français dans le but de voir s’il y a une influence de la culture et la langue de départ au niveau de la compétence pragmatique dans la langue cible. L’utilisation d’un DCT permet d’étudier un acte dans un paramètre prédéterminé et permet

aussi d'observer des réalisations linguistiques des locuteurs d'une langue dans un certain contexte qui peut être contrôlé pour plusieurs raisons par exemple, les relations avec les autres interlocuteurs.⁵⁵

Nous avons soulevé, par le biais d'un questionnaire préliminaire de repérage des actes et ensuite par le DCT, la difficulté d'une distinction nette entre les actes illocutionnaires *REPROCHER*, *BLÂMER*, *ACCUSER* et *INSULTER*. Les mêmes réalisateurs linguistiques peuvent constituer un acte ou un autre selon les différents contextes. Le questionnaire sur le repérage des actes dans dix situations différentes dans un contexte de menace avait pour but de permettre aux informateurs d'identifier les actes réalisés par les énonciations. Ils devaient choisir lequel, parmi les quatre actes, s'accordait le plus avec la situation. Les résultats montrent que les actes sont proches l'un de l'autre (surtout *REPROCHER*, *BLÂMER* et *ACCUSER*) au point que, parfois, il est difficile de les identifier avec certitude. Le contexte dans lequel une énonciation est prononcée est aussi essentiel à son interpénétration car, hors contexte, il peut réaliser plusieurs actes. Les données correspondantes au questionnaire sur le repérage des actes sont illustrées dans le *Tableau 55*.

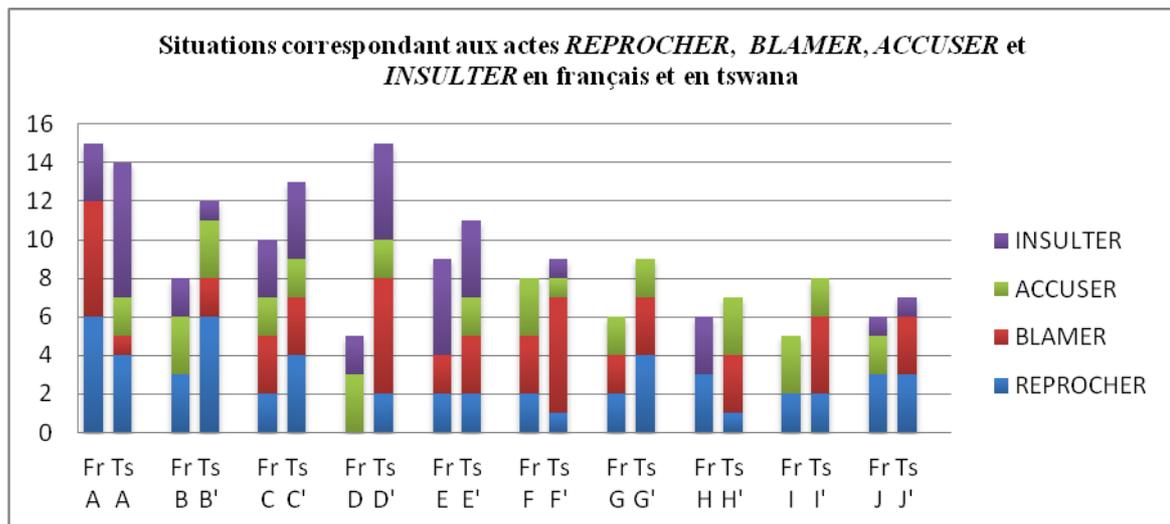


Tableau 55 : *Repérage des actes en français (Fr) et en tswana (Ts)*

Selon notre enquête, et selon les réponses données en français, la première situation (A.) correspond, en grande partie, à un acte de reproche et de blâme ou encore à une insulte. Pour les locuteurs botswanais elle correspond premièrement à un acte d'insulte, deuxièmement à un reproche et troisièmement au blâme, mais elle peut correspondre aussi à une accusation.

A. Jean-Luc Mélenchon à un journaliste :

« *Ecoutez-moi espèce d'hypocrites de média. Vous vous êtes intéressés à aucun raisonnement, vous vous êtes intéressés à aucun texte du congrès du parti de gauche... [...] On vous manipule comme des pantins en agitant des chiffons rouges..* » ?

⁵⁵Shauer G. A., Adolphs S. (2006)

La situation B correspond, pour les locuteurs français, aux actes *BLÂMER* et *ACCUSER* (au même niveau) et peut correspondre aussi à un acte d'insulte. En tswana, elle correspond en grande partie à l'acte *REPROCHER* mais peut correspondre aux trois autres actes, l'insulte étant le dernier dans l'échelle.

B. Philippe Gosslin, Député UMP de la Manche lors du débat parlementaire sur « le mariage pour tous » :
« *Leur nom de famille ! Voilà ce que vous retirez aux Français et aux Françaises !* ».

Dans les deux groupes linguistiques, la situation C peut correspondre aux quatre actes. En français *BLÂMER* et *INSULTER* occupent la même place sur l'échelle suivis par *ACCUSER* et *REPROCHER*. En tswana *BLÂMER* et *INSULTER* occupent la même place suivis par *REPROCHER* et *ACCUSER* en dernier.

C. Christian Jacob à Le Roux :
« *Parler du bal des hypocrites, parler d'hypocrites en s'adressant à ses collègues. Vous n'avez vraiment qu'insultes comme arguments. Mon pauvre Mr. Le Roux, mon pauvre Mr. Le Roux. En être là ! Tellement vous êtes faible sur le fond du sujet* ».

La situation D peut correspondre à *ACCUSER* et *INSULTER* en français et à tous les quatre en tswana. Toutefois, elle correspond surtout aux actes *BLÂMER* et *INSULTER*.

D. Jean-Luc Mélenchon, candidat Front de gauche à l'Elysée :
« *Avec des gens comme vous on allait au bûcher au Moyen Age* ».

La situation E peut correspondre premièrement à une insulte, puis à un blâme et enfin à un blâme ou un reproche en français. En tswana, elle peut correspondre, encore une fois, aux quatre actes : premièrement à une insulte, puis un reproche ou une accusation.

E. Un internaute à propos d'un article de journal :
« *Mettez nous des articles un peu plus sérieux ! Mais ces journalistes n'ont pas de neurones si développés. Ils ont gagné les leurs au jackpot, ou dans des « poubelles ». Alors il ne faut pas trop vous demander. Il est vrai également qu'il faut bien gagner sa vie, et détruire celle des autres vous rassure* ».

Pour les locuteurs français *BLÂMER* et *ACCUSER* suivi par *REPROCHER* correspondent à la situation F et pour les locuteurs botswanais cette situation correspond majoritairement à l'acte *BLÂMER* mais peut correspondre aussi, dans d'autres contextes, aux trois autres actes.

F. Marine Le Pen lors de campagne présidentielle de 2012 :
« *Vous vouliez réduire l'immigration, beh vous l'avez doublée. C'est problématique quand même. C'est comme le chômage... eh... Vous aviez promis de le réduire, et ça s'est considérablement aggravé.* »

La situation G correspond aux actes de reproche, de blâme et d'accusation sur la même échelle en français. En tswana elle correspond premièrement à l'acte de reproche puis à un blâme et dernièrement à une accusation.

G. « *Je suis un chef d'entreprise individuelle à la retraite, et je dis que nous sommes tous responsables de la crise économique - à des degrés divers - et de l'économie de notre société - dans notre mode de vie - et notre comportement de consommateur* ».

Pour les locuteurs français, la situation H correspond à une insulte ou un reproche et pour les locuteurs tswana elle correspond soit aux actes de blâme et d'accusation soit de reproche.

H. Jean-Luc Mélenchon :

« Pour l'instant, dans le tandem, il y en a une qui tient le guidon, la main sur le frein, et l'autre qui pédale. Hollande, il pédale. C'est tout ce qu'il a le droit de faire ».

La situation I peut correspondre d'abord à une accusation, puis à un reproche en français. En tswana elle peut correspondre d'abord à un blâme, puis à une accusation et une insulte.

I. « L'acquis de la belle présidentielle a été dilapidé dès les législatives avec votre catastrophique campagne Mr. Hénin-Beaumont », estime ainsi Marc Dolez

La dernière situation J correspond en français à trois actes à savoir le reproche, puis l'accusation et en dernier l'insulte. En tswana elle correspond d'abord au reproche ou au blâme, puis à l'acte d'insulte.

J. Un internaute en réponse à un autre :

« Pamela ne raconte pas n'importe quoi, combien de retraités vivent dans la pauvreté en France ???? Tu gères quoi avec 800 euros de retraite et un loyer de 650 euros ????? »

Cette petite enquête préliminaire nous a permis de voir le lien complexe qui semble exister entre ces quatre actes de langage que ça soit en français ou en tswana. En français, sur les dix situations sept correspondent au reproche, à l'accusation et à l'insulte et cinq correspondent au blâme. En tswana, le reproche et le blâme correspondent à toutes les situations, l'accusation à neuf et l'insulte à sept. On fait l'hypothèse que cette association du blâme avec toutes les situations provient d'un lien marqué entre le blâme et l'objet de reproche, « *phoso* » et que tout acte blâmable est forcément reprochable.

Pour un locuteur tswana la complexité de la tâche de repérage est doublée s'il ne connaît pas le contexte politique ou culturel français.

Ces situations montrent aussi que la même énonciation peut réaliser différents actes ou peut être interprété différemment par le destinataire. Cette interprétation détermine la réussite ou l'échec d'un acte de langage.

Il est important de noter que la plupart des exemples que nous donnons dans notre analyse viennent d'un corpus construit à partir de situations bien définies. Nos analyses des exemples que nous donnons confortent l'interprétation d'un énoncé comme un acte de langage donné, soit un reproche, un blâme, une accusation ou une insulte. Notre analyse des exemples sert à renforcer l'interprétation d'un énoncé.

Chapitre 1. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire *REPROCHER*

Introduction

La réalisation de l'acte de reproche, que ça soit en français ou en tswana, se fait selon plusieurs stratégies sémantico et pragma-linguistiques. Le sémantisme et la conceptualisation de l'acte dans l'une ou l'autre culture se traduisent dans la réalisation de l'acte mais le discours permet, par un processus du cinétisme, une reconstruction ou déconstruction de sa signification.

1. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire *REPROCHER* en français

1. Préfixes performatifs	- <i>Je te reproche de...</i>
2. Marqueurs discursifs illocutionnaires autres que ceux qui renvoient spécifiquement à l'acte <i>REPROCHER</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Je te dis que...</i> - <i>Je t'avais prévenu que (ton fils finirait par se comporter de la sorte), (c'était dangereux)</i> - <i>Je t'avais prévenu mais (tu ne m'écoutes pas)</i> - <i>Je te le dis et je te le répète, (ton fils...)</i> - <i>Je t'avais dit de (de ne pas télécharger des jeux vidéos sur l'ordi)</i> - <i>Je t'avais dit que (je ne voulais pas que vous téléchargiez des jeux vidéo)</i> - <i>Ce n'est pas faute de (t'avoir prévenu).</i> - <i>Je ne comprends pas (pourquoi tu dis ça)</i> - <i>Je ne comprends pas que ...</i> - <i>J'ai du mal à (comprendre ta décision)</i> - <i>Il n'en est pas question que...</i>
3. Holophrases	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ne te gêne pas ! Faut pas se gêner !</i> - <i>Vas y, (ne te gêne surtout pas)</i> - <i>Voyons ! / Dis donc ! /</i> - <i>Je t'avais prévenu !</i> - <i>Je te l'ai dit cent fois !</i> - <i>Vous plaisantez j'espère ?</i> - <i>Non, mais ça va pas ?</i> - <i>Et dites donc, c'est quoi votre problème ?</i> - <i>Non mais, vous vous entendez ?</i> - <i>C'est pas possible !</i> - <i>C'est bien dommage !</i> - <i>Quel manque de respect et d'incivilité !</i> - <i>Dis donc !</i> - <i>Dites donc !</i> - <i>Et ben alors ?</i> - <i>Ce n'est pas possible !</i> - <i>Ce n'est plus possible !</i> - <i>Tu te rends comptes !</i> - <i>Ah mais non !</i>
4. Verbes modaux	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tu aurais pu...</i> - <i>Tu aurais dû...</i> - <i>Tu n'aurais pas dû...</i> - <i>Il fallait...</i> - <i>Il ne fallait pas...</i> - <i>Tu n'aurais pas dû (faire ça)</i> - <i>Tu aurais pu (me prévenir, au moins)</i> - <i>Tu pourrais respecter (nos accords)</i> - <i>Tu aurais dû (dire que t'étais pressé et que t'avais un rendez-vous.)</i> - <i>Vous auriez pu (faire cela à l'extérieur)</i> - <i>Vous vous devez de respecter cette quiétude.</i>
5. Surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire /des verbes illocutionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Je tiens à te dire que...</i> - <i>Laisse-moi te dire que...</i> - <i>Je dois te dire que... /</i> - <i>Franchement, tu aurais pu...</i> - <i>J'ai un terrible reproche à te faire : ...</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - Je <u>tiens à</u> vous signaler que vous avez dépassé les limites - T'aurais pu <u>au moins</u>, téléphoner. - Il <u>faut être sérieux</u> ! - Il <u>faut que</u> tu fasses des efforts.
<p>6. Modalisation d'énoncé : modalisation a) du geste b) du destinataire, c) du locuteur</p>	<p>a) Ce n'est <u>pas bien</u> d'avoir fait ça.</p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est <u>inadmissible</u> - C'était une <u>mauvaise</u> idée. - Ce n'était <u>pas une bonne</u> idée. - C'est ta <u>faute</u> (si...). - Je veux bien essayer de comprendre, mais ça <u>dépasse toute limite</u>. - Ce n'est <u>pas raisonnable</u>. - Ce n'est <u>pas une bonne</u> idée. - C'est <u>trop bête</u>. - C'est <u>grave</u>. - C'est bien <u>dommage</u>. - <u>Qui va ranger tout ce bazar</u> ? - C'est une vraie <u>porcherie</u>. - Ce n'est vraiment <u>pas sérieux</u> - C'est tout de même un peu <u>ennuyeux</u> - C'est <u>pas très sympa</u>. - C'est <u>inadmissible</u> !/ je trouve cela <u>inadmissible</u> ! - C'est <u>interdit par la loi</u> ! - C'était <u>insupportable</u>, tout <u>le bruit</u> que vous avez fait. - Ce n'est <u>pas normal</u>. - C'est nul ! <p>b) <u>Quel sale caractère</u> tu as ! / C'est <u>à cause de toi</u> (que...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tu <u>vas gâcher</u> ton avenir. - Tu <u>as tort</u>. - Tu n'y <u>réfléchis pas</u> ! - Tu es <u>impossible</u> ! - Tu <u>exagères</u>. - Tu <u>fais chier</u> ! - Vous avez été très <u>bruyants</u> ! - Tu es <u>têtu</u> ! <p>c) Tu <u>me déçois</u>... / Je suis très <u>déçu</u> par ton comportement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je suis vraiment <u>déçu</u>. - Je suis hyper <u>en colère</u>. - J'étais trop <u>triste</u> de ne pas partager ce moment avec toi... - J'étais vexée. - Tu m'as beaucoup <u>manqué</u>. <p>c'est trop <u>douloureux</u> pour le moment</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je ne tolérerais pas ce vacarme une deuxième fois. - Je ne suis <u>pas d'accord</u>. - Je ne suis <u>pas contente</u>. - J'en ai marre. - Ça <u>me rend triste/mal à l'aise</u>.
<p>7. Réalisations indirectes de l'acte REPROCHER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tu vas gâcher ton avenir et tu le regretteras plus tard (assertion/expression de regret) - Pourquoi tu as fait ça ?(interrogation) - Pourquoi tu dis ça ? (interrogation) - Pourquoi est-ce que tu n'as pas fait ta chambre ? (interrogation) - Je ne trouve pas cela correcte de...(reproche) - J'aurais bien aimé que tu ranges ta chambre. (Souhait) - Tu ne fais pas ce qu'on te demande à chaque fois. (Accusation, assertion) - Je ne suis pas d'accord avec ce que tu viens de dire. (Assertion) - Trouves tu normale de faire ça ? (Interrogation) - Deux ans d'étude pour rien, c'est grave. (Assertion) - J'ai dû mal à comprendre ta décision. (Assertion) - C'est bien dommage de tout laisser tomber comme ça. (Assertion) - T'as vu l'état de ta chambre ?(Interrogation) - Comment tu peux travailler dans un tel bazar ?(Interrogation) - Pierre, il faut que tu fasses des efforts. (Ordre) - Non mais, t'as vu l'état de ta chambre ? (Interrogation) - Comment ça ce n'est pas fait ? (Interrogation)

	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi vous avez oublié de me rendre mon livre ? (Interrogation) - Je t'ai attendu hier soir. (Assertion) - Merci de m'avoir prévenu que t'allais être en retard. (Remerciement) - Comme d'hab, toujours en retard, plus vite on s'y met plus vite on a fini, alors tu pourrais respecter nos accords. (Assertion) - Tu es en retard, ça fait 15 minutes que j'attends. (Assertion) - Vous savez qu'il est interdit d'écrire dans les livres ? (Interrogation) - Vous avez vu l'état du livre que vous venez de rendre ? (Interrogation) - Vous rendez vous compte mademoiselle qu'il est interdit d'annoter les livres de la bibliothèque ? (Interrogation) - C'est vous qui avez écrit dans le livre là ? (Interrogation) - Vous avez écrit dans le livre ? - Mademoiselle, vous n'avez pas effacé vos commentaires ! - Mr. D, pour la 3^{ème} fois ce mois vous êtes en retard. - Encore en retard ! - Mr Dupont, ce n'est plus possible ! - Avez-vous une idée Madame de retards que vous avez accumulés en 1 mois ? - C'est quoi l'excuse aujourd'hui ? (Interrogation) - Mademoiselle, on vient de me rapporter que ce matin vous êtes arrivée encore une fois en retard. - C'est la dernière fois que vous arriviez en retard ! - Dis donc, Vous commencez bien dans le quartier ! - Mademoiselle, avez-vous une idée du bruit que vous avez fait hier soir ? (Interrogation) - Il y a eu beaucoup de mécontents cette nuit à cause du bruit que vous avez fait ! - Comment as-tu pu me faire ça ? (Interrogation) - Je t'ai attendu toute la journée, t'étais où ? (Interrogation) - Dommage pour toi, tu as raté le mariage du siècle. - A cause des vos retards incessants, j'ai des clients mécontents ! (affirmation d'un autre fait négatif conséquence du premier offense)
<p>8. Actes qui accompagnent le reproche et le renforcent</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Je vous demanderais de ne plus renouveler ce genre de soirée sinon... (Menace) - Je ne tolérerai pas ce vacarme une deuxième fois. (Menace) - A peine arriver, vous faites du tapage nocturne ! - Je vous préviens, au prochain retard, même de 5 minutes, je vous déduis une heure, à vous de voir. (Menace) - Vous vous croyez où ? (Interrogation) - Ce n'est pas normal d'être sans arrêt en retard. - Je n'admettrai plus de vous voir.... - Je pourrais vous virer pour moins que ça. (Menace) - Vous avez accumulé trop de retards ces trois derniers mois. - Si cela devait se reproduire je me verrai dans l'obligation de me séparer de vous. (Menace) - Et si ça se reproduit je serai obligé de prendre des sanctions. (Menace) Ça ne peut plus durer, je vous envoie un courriel dès ce soir. (Menace) - Vous risquer de vous faire licencier. (Menace) - Je suis tellement déçue et tellement en colère aussi - Je ne tolérerais pas ce vacarme une deuxième fois. (Menace) - Je ne suis pas contente - Tu veux toujours avoir raison. - Cela n'est pas acceptable dans notre entreprise. - Je ne pense pas comme toi et il faut que je te le dise. - Je ne comprends pas pourquoi tu dis/fais ça. - Comment as-tu pu faire une chose pareille ? (Interrogation) - Crois-moi, tu as tort. - C'est trop bête et je ne suis pas d'accord. - Nous pensons que tu as tort. - Je suis déçu parce qu'on s'est bien investi pour te donner cette formation. - Tu oublie tous les sacrifices et le coût de tes études que nous avons régler jusqu'à présent? - Si tu ne te donnes pas les moyens maintenant de poursuivre tes études plus tard il sera trop tard. (Assertion) - Tu ne travailles pas assez. (Assertion) - Tu pourrais avoir de bien meilleures notes. (Assertion)

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>T'as intérêt que ça soit nickel, je vérifie après.</i>(Menace) - <i>Tu verras plus tard que j'avais raison.</i>(Assertion) - <i>La plus triste, ce que tu seras comme ça toute ta vie.</i>(Assertion) - <i>Si cela se reproduit je réfléchirai à une manière de te rappeler les règles de la maison.</i>(Menace) - <i>Mais si tu veux qu'on continue à te prêter des ouvrages, tache de les rapporter en temps et à l'heure.</i>(Menace) - <i>On finira par rien te prêter.</i>(Menace) - <i>Si je ne peux pas te faire confiance je ne te prêterai plus de livres.</i>(Menace) - <i>J'ai dû faire seul les devoirs et j'ai du mal.</i>(Assertion) - <i>Ah, te voilà enfin !</i>(Assertion) - <i>Ne crois pas que je vais me taper le boulot tout seul.</i>(Conseil) - <i>Mais, vous avez écrit dans le livre !</i>(Assertion) - <i>Tu aurais dû dire que tu étais pressé et que t'avais un rendez-vous.</i>(Assertion) - <i>Tu savais que j'avais dû annuler un rendez-vous pour qu'on puisse travailler ensemble.</i> (Assertion) - <i>Non mais, tu fais chier.</i>(Assertion) - <i>Si tout le monde faisait comme vous le matériel ne durerait pas longtemps.</i>(Assertion) - <i>Respectez l'aide qui vous est proposé par ces livres.</i>(Ordre) - <i>Vous effacez vos commentaires et vous m'apportez le livre sans annotations !</i> (Ordre) - <i>Je voulais vous préciser que ce n'est pas à faire.</i>(Assertion) - <i>Les ouvrages de la bibliothèque ne sont pas à vous.</i> (Assertion) - <i>Évitez de prendre des notes dans les livres. Ça les abîme.</i> (Ordre) - <i>Que vous n'y reprenne plus sinon je vous retire votre carte de bibliothèque.</i> (Menace) - <i>Il faut penser aux autres étudiants.</i>(Ordre) - <i>Est-ce que tu te rends comptes de ce que c'est se marier sans sa meilleure amie à ces côtés ?</i>(Interrogation) - <i>La prochaine fois vous avez un blâme.</i>(Menace) - <i>La prochaine fois réfléchis ou au moins écoute les conseils !</i>(Avertissement) - <i>T'as pris un risque maintenant tu dois payer.</i> (Ordre, assertion)
<p>9. Actes accompagnant le reproche pour atténuer sa valeur négative</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Moi je ne crois pas que ça soit une bonne idée.</i>(Assertion) - <i>J'ai bien compris que t'étais désolée mais c'est trop douloureux pour le moment.</i>(Assertion) - <i>Je ne crois pas que ça soit une bonne idée.</i> - <i>Mais pense sur le long terme.</i>(Ordre, Conseil) - <i>Pourquoi t'as agi de la sorte ?</i>(Interrogation) - <i>Tu devrais essayer de t'accrocher au moins jusqu'à la fin du trimestre et ensuite tu feras le point.</i>(Conseil) - <i>L'argent c'est bien mais ça ne suffit pas.</i> (Assertion, Conseil) - <i>C'est qui compte c'est de faire un métier que l'on aime.</i> - <i>Réfléchis et on en reparlera plus tard.</i>(Conseil) - <i>Je pense que tu devrais y réfléchir un peu plus car tu risques de te mettre dans une situation que tu peux regretter.</i>(Conseil) - <i>On te demande pas grande chose, juste de faire tes devoirs correctement.</i>(Assertion) - <i>Ce n'est pas pour t'embêter que l'on te dit ça.</i> (Assertion) - <i>Il faut que tu comprennes que c'est un petit effort à faire et que tout te paraîtra plus facile du coup.</i>(Proposition) - <i>Allez, ce n'est pas grave, mais pense bien à me le rapporter demain.</i> - <i>Je suis désolée, mais ce n'est pas la première fois.</i>(S'excuser) - <i>Ce n'est pas la fin du monde, je suis juste un peu vexé.</i>(Avouer) - <i>Vous comprenez qu'on ne peut pas accepter cela ?</i>(Interrogation) - <i>A vous de choisir !</i>(Conseil)
<p>10. Autres formes d'insistance sur le reproche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tu dis <u>toujours</u> ça !</i> - <i>Ce que je te reproche, c'est ton insouciance !</i> - <i>Quand même, tu aurais pu venir !</i> - <i>C'est <u>trop</u> bête.</i> - <i>C'est <u>bien</u> dommage.</i> - <i>Qui va ranger <u>tout</u> ce bazar ?</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - Comment tu peux travailler dans <u>un tel</u> bazar ? - C'est une <u>vraie</u> porcherie. - Ce n'est vraiment pas sérieux - C'est <u>tout de même un peu</u> ennuyeux - C'était insupportable, <u>tout</u> le bruit que vous avez fait. - Je suis <u>vraiment</u> déçu. - Je suis <u>hyper</u> en colère après toi. - J'étais <u>trop</u> triste de ne pas partager ce moment avec toi - J'ai <u>vraiment été très</u> déçue de ne pas te voir à mon mariage. - Tu m'as <u>beaucoup</u> manqué - <u>J'ai bien compris que</u> t'étais désolée <u>mais c'est trop</u> douloureux pour le moment. - Je suis <u>tellement</u> déçue et <u>tellement</u> en colère <u>aussi</u>. - <u>Non, mais</u>, tu fais chier ! - Vous avez été <u>très bruyants</u> ! - Je ne suis <u>pas du tout</u> d'accord. - Tu veux <u>toujours</u> avoir raison. - Je n'ai marre. Tu ne fais pas ce qu'on te demande <u>à chaque fois</u>. - <u>Mais</u>, t'as vu ta chambre ? - Je suis désolée, mais ce n'est pas la première fois. - Ah, te voilà <u>enfin</u> !
--	---

Le verbe « reprocher », dans son sens performatif, peut être employé pour réaliser l'acte de reproche en français (65). Nous n'avons pas trouvé dans notre corpus des réalisations avec le verbe « reprocher » ce qui montre que, dans la vie quotidienne, le reproche se réalise souvent avec d'autres stratégies linguistiques moins directes et hypothétiquement moins menaçantes.

65) *Je te/vous reproche de...*

1.1 Marqueurs discursifs illocutionnaires et holophrases

Les holophrases dans les termes de (Galatanu 1997, 2011) ou les marqueurs discursifs (Dostie G, 2004), ont plusieurs fonctions mais servent en grande partie à marquer la force illocutionnaire, ou même plusieurs forces illocutionnaires, d'une énonciation, (Galatanu 2011). Les marqueurs discursifs seront le résultat d'un processus de pragmatization qui fait qu'une entité lexicale développe des usages où « elle ne joue pas un rôle sur le plan référentiel mais sur le plan conversationnel », (Dostie 2004 : 27). Galatanu, (1997) avait déjà souligné ce processus de conventionnalisation des effets conversationnels produits notamment par la réalisation des actes menaçants. Les marqueurs discursifs font partie d'une sous-classe des marqueurs pragmatiques qui inclut les holophrases et les marqueurs discursifs illocutionnaires. Le marqueur discursif illocutionnaire, à la différence d'un holophrase, est accompagné d'un contenu propositionnel, (Galatanu, 2011).

Nous avons trouvé dans le corpus français plusieurs structures linguistiques correspondantes à des marqueurs discursifs illocutionnaires qui remplissent les trois fonctions

illocutionnaires, connecteur textuel et méta-illocutionnaire donnant le contexte de la performance de l'acte de reproche (66 à 69).

66) J'ai du mal... (*à comprendre ton raisonnement*)

67) Je te le dit et je te le répète... (*ton fils a besoin d'être recadré*)

68) Je ne comprends pas que... (*tu puisses vivre dans un tel bazar*)

69) Je t'ai dit... (*de ne pas télécharger des jeux vidéos*)

Je comprends, qui a une valeur positive «qui est propre à l'expression de la sympathie et de l'acceptation [...]», 2011 : 180), prend une valeur affective négative (expression d'affect négatif) quand l'énonciation montre une négation (68).

1.2 Verbes modaux

Certaines réalisations font intervenir certaines valeurs modales par l'emploi de verbes modaux. Ces verbes modaux sont souvent utilisés au conditionnel passé pour marquer des valeurs aléthiques, *nécessaire* et *possible* (70) ainsi que déontiques, *obligatoire* (71) avec les verbes « *pouvoir* » et *devoir* ». Employé au négatif, le conditionnel passé du verbe « *devoir* » prend une valeur déontique de l'interdit. La valeur modale aléthique-*possible* peut être exprimée par le conditionnel présent (72) ce qui exprime aussi une nécessité pour que les interlocuteurs maintiennent une relation non-conflictuelle. La valeur déontique de l'obligation peut être marquée par l'emploi du verbe modal « *devoir* » (73) et « *falloir* » présent (74). Moins subjectives que les valeurs axiologiques et finalisantes, les valeurs modales aléthique et déontique marquent une prise de position du locuteur par rapport à la fonction illocutionnaire de son énonciation. Ces types d'énonciations sous-tendent aussi des valeurs épistémiques, *certain* et doxologique, *croire être* qui est motivé par une croyance sur ce qui doit ou ne doit pas être et sur la croyance ou la connaissance que ces valeurs sont partagées entre lui et le destinataire.

70) Tu aurais pu me prévenir.

71) T'aurais dû dire que t'étais passé et que t'avais rendez-vous.

72) Tu pourrais respecter nos accords.

73) Vous vous devez de respecter cette quiétude.

74) Il faut penser aux autres.

1.3 Surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire

L'énonciation « *vous avez dépassé les limites* » est déjà modalisé par un élément axiologique négatif, *dépasser les limites*, mais le verbe « *tenir* » (76) sert de surmodalisateur du marqueur de force illocutionnaire par l'inscription de l'attitude du locuteur vis-à-vis de son énonciation. Autres formes de surmodalisation incluent les verbes « *laisser* » et « *devoir* » à la première personne du présent, (77) ou des adverbes, *franchement*, *au moins* (78,79).

75) *Je tiens* à vous signaler que vous avez dépassé les limites.

76) *Je dois* te dire que j'étais déçue.

77) *Laisse-moi* te dire que...

78) *Franchement* tu aurais pu me prévenir.

79) Tu aurais pu, *au moins*, téléphoner.

Les verbes « *tenir* » et « *laisser* » montre une certaine volonté et insistance de la part du locuteur et « *devoir* » montre une valeur déontique de l'obligation qui traduit un *devoir dire* du locuteur pour dénoncer un méfait. *Avoir envie de* (80) montre aussi une surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire par l'insertion de cet élément à valeur modale désidérative qui traduit le désir du locuteur vis-à-vis du contenu propositionnel de son énonciation.

80) *J'ai envie de* te dire que ton attitude...

1.4 Modalisation de l'énonciation

L'acte de reproche peut se manifester par une modalisation se rapportant à l'objet de reproche, au destinataire ou au locuteur. Dans ce cas, l'élément modal, ayant une valeur négative, fait référence à l'un des trois : l'objet de reproche et le destinataire possèdent des valeurs modales négatives, ou en plus, le destinataire peut être désigné comme étant responsable d'un fait axiologique négative. Le destinataire est montré comme étant négativement affecté par l'acte dont le destinataire est responsable.

1.4.1 Modalisation de l'objet de reproche

Comme nous l'avons montré dans la configuration des attitudes modales, le reproche mobilise plusieurs valeurs qui se rapportent à l'objet même du reproche Ces valeurs modales

recouvrent la zone modale déontique de l'*interdit* (81) et la plupart ou toute la zone modale négative de l'axiologique (82-87).

81) C'est *interdit* par la loi!

82) Je trouve cela *inadmissible* !

83) Ce n'est *pas bien* de faire ça. (*éthique-morale* et *pragmatique*)

84) Qui va ranger ce *bazar* ?/ C'est une vraie *porcherie* ! (*esthétique*)

85) Ce n'est *pas raisonnable/sérieux*. (*pragmatique*)

86) C'est trop *bête* / C'est *nul*. (*intellectuelle*)

87) C'est tout de même un peu ennuyeux. /C'est trop douloureux pour le moment. C'est *pas très sympa*. (*Hédonique-affective*)

1.4.2 Modalisation du destinataire du reproche

L'attitude du locuteur à l'égard du contenu de son énonciation peut se faire par l'insertion d'un élément linguistique à valeur modale négative qui se réfère au destinataire. La modalisation du destinataire fait intervenir, la plupart du temps, les valeurs modales négatives de l'axiologique (88-93).

88) Tu es *impossible* !

89) Tu as *tort*. (*Éthique-morale* et *pragmatique*)

90) Vous avez été *très bruyants* !(*Esthétique*)

91) Tu *exagères*. (*Pragmatique*)

92) Tu *ne réfléchis pas*. Tu es *tête*. (*Intellectuelle*)

93) Tu *fais chier*. (*Hédonique et affective*)

1.4.3 Modalisation du locuteur

Le reproche peut se faire aussi par la mobilisation des valeurs modales négatives qui se réfèrent au locuteur pour montrer sa prise de position. Cette prise de position est souvent exprimée par des affects négatifs ressentis par le locuteur et qui sont le résultat de l'acte fait par le destinataire (94-98) et dans une moindre mesure par des valeurs pragmatiques. Le sentiment de mécontentement peut être exprimé avec le temps : le passé, le présent ou le futur. Le grand nombre d'entités lexicales à valeur modale hédonique-affective négative conforte le classement de l'acte de reproche comme étant essentiellement orienté vers l'expression d'un sentiment négatif.

94) Je suis vraiment *déçu*. (*hédonique-affective*)

95) Tu *m'as beaucoup manqué*. (*hédonique-affective*)

96) J'étais trop *triste* de ne pas partager ce moment avec toi. (*hédonique-effective*)

97) Je ne *tolérerais* pas ce vacarme une deuxième fois. (*hédonique-affective*).

98) Je ne suis *pas d'accord*. (*pragmatique*)

1.5 Réalisations indirectes de l'acte illocutionnaire **REPROCHER**

La réalisation de l'acte de reproche avec le performatif « reprocher » n'a pas été trouvée dans notre corpus. Cela veut dire qu'il y a une préférence pour les réalisations indirectes qui sont soit moins menaçantes soit des expressions conventionalisées du reproche. Plusieurs formes indirectes du reproche ont été trouvées.

1.5.1 L'acte d'INTERROGER

La forme interrogative est la forme indirecte la plus répandue du reproche. Nous faisons l'hypothèse que la forme interrogative manifeste de l'incompréhension de la part du locuteur, *je ne comprends pas...* qui se verbalise par une question qui ne cherche pas forcément une réponse *oui/non* ou qui commence avec *parce que...* (99, 103-105)

99) *Pourquoi tu as fait ça ?*

100) *Comment tu peux travailler dans un tel bazar ?*

101) *Comment as-tu pu faire ça ?*

102) *C'est quoi l'excuse aujourd'hui ?*

103) *Avez-vous une idée Madame, des retards que vous avez accumulés en un mois ?*

104) *T'as vu l'état de ta chambre ?*

105) *Vous avez écrit dans le livre ?*

Dans l'énonciation (100), la mère ne cherche évidemment pas une explication sur la manière dont son enfant s'y prend pour travailler dans une chambre qui n'est pas rangée et nous ne nous attendons pas non plus à ce que le destinataire donne des détails sur la façon dont il a réussi à faire ce qui lui est reproché (101). Les deux locuteurs souhaitent par ce biais exprimer leur désaccord et, pour ce qui est de la mère, le désir que la chambre soit rangée. Dans les énonciations suivantes (102-105), le locuteur ne s'attend pas à une réponse affirmative ou négative, comme pourrait le laisser entendre la forme de l'énonciation, mais les interrogations, dans les trois cas, servent de reproche.

1.5.2 L'acte d'ASSERTER /AFFIRMER

L'acte de reproche peut se faire sous une forme assertive de plusieurs manières. Cette assertion exprime la croyance du locuteur que ce qui a été fait, ce qui est en train de se faire ou ce qui va se faire n'est pas bien pour lui, pour le destinataire ou pour autrui. Le reproche peut se réaliser par l'insertion d'un verbe qui a une orientation axiologique monovalente négative inscrite dans sa signification (106) ou par des verbes avec une orientation axiologique bivalente (107-110) qui prennent une valeur négative dans le contexte.

- 106) Tu vas *gâcher* ta vie et tu le regretteras plus tard.
- 107) Je t'*ai attendu* hier soir.
- 108) Ça fait 15 minutes que j'*attends*.
- 109) Vous *avez écrit* dans le livre.
- 110) Mr. Dupont, pour la 3^{ème} fois ce mois vous *êtes en retard*.

Alors que le verbe « *gâcher* » est orienté vers le pôle négatif de l'axiologique, les verbes « *attendre* » et « *écrire* » prennent une valeur modale négative à cause du contexte dans lequel ils sont utilisés. Nous pourrions dire qu'il existe un topos⁵⁶ selon lequel *plus on fait attendre moins c'est apprécier*.

Le locuteur peut insérer dans son énoncé assertif un ou plusieurs éléments linguistiques à valeur axiologique négative pour le transformer en reproche (111, 112).

- 111) Deux ans d'études *pour rien*, c'est *grave* !
- 112) C'est *bien dommage* de tout *laisser tomber* comme ça.

L'énoncé peut affirmer un autre fait négatif qui est une conséquence de celui qui est reproché au destinataire (113,114).

- 113) *A cause de vos retards incessants* j'ai des *clients mécontents*.
- 114) Il y a eu *beaucoup de mécontents* cette nuit *à cause du bruit que vous avez fait*.

1.5.3 L'acte de MENACER

L'acte de menace accompagne souvent l'acte de reproche mais, dans certains cas, il peut également réaliser l'acte de reproche (115).

- 115) Monsieur, *c'est la dernière fois que vous arrivez en retard*.

⁵⁶ Cf Ancombre (1995) Pour la théorie des topoï

1.5.4 L'acte de requête

Dans d'autres cas, l'acte de requête peut être utilisé pour réaliser l'acte de reproche. Les demandes (116,117) ont la forme d'une requête formulée comme un souhait mais expriment aussi le ressentiment du locuteur par rapport à la chambre qui n'est pas rangée ou à la relation qu'entretiennent les jeunes filles.

116) *J'aurais bien aimé que tu ranges ta chambre.*

117) *J'aimerais bien que vous ne trainiez plus avec ma fille.*

1.6 Actes qui accompagnent le reproche pour le renforcer

L'acte de reproche peut être accompagné d'autres actes qui le renforcent. Cela arrive souvent dans des contextes où il y a une certaine hiérarchie marquée entre le locuteur et le destinataire, dans des situations formelles, *employeur-employé, propriétaire-locateur* ainsi qu'informelles *parent-enfant*.

1.6.1 L'acte de **MENACER**

Les menaces suivent les reproches d'une façon plus systématique quand il s'agit de reproches faits par un parent à un enfant ou des reproches faits par un employeur à un employé pour une offense répétée, (118-121).

118) *T'as intérêt que ça soit nickel quand je reviens.*

119) *La prochaine fois vous avez un blâme.*

120) *Je vous préviens, au prochain retard, même de 5 minutes je déduis une heure, à vous de voir.*

121) *Si je ne peux pas te faire confiance, je ne te prêterais plus de livres.*

1.6.2 L'acte d'**AVOUER**

L'aveu d'un affect négatif ou d'un fait négatif que le locuteur ressent ou a dû subir à cause de l'acte commis par le destinataire sert aussi à renforcer le reproche.

122) *J'avoue que je suis déçu et je suis en colère aussi.*

123) *Je suis bien déçue car on s'est bien investi pour te donner cette formation.*

124) *J'ai dû faire les devoirs tout seul et j'ai eu dû mal.*

Les aveux semblent être orientés vers la provocation d'un sentiment de culpabilité chez le destinataire et ce sentiment de culpabilité pourrait (122-124) le faire changer d'avis et poursuivre ses études.

1.6.3 L'acte d'ORDONNER

L'acte de reproche peut être renforcé par un ordre. La hiérarchie est aussi importante dans la réalisation d'un ordre (125) ou ordre-proposition (126) car l'une des conditions essentielles à sa réussite est la capacité du locuteur d'exercer son autorité sur le destinataire. Si le locuteur n'a pas d'autorité sur le destinataire l'acte risque d'échouer même s'il a été réalisé.

125) *Vous effacez vos commentaires et vous m'apportez le livre sans annotation.*

126) *Respectez l'aide qui vous est proposée par ces livres.*

Dans les énonciations (125 et 126) la bibliothécaire détient une certaine autorité sur le destinataire car elle pourrait lui imposer des sanctions si jamais l'ordre n'est pas exécuté. L'ordre est destiné à imposer un certain comportement au destinataire, ici de respecter les livres et d'effacer les commentaires. L'autorité que détient la bibliothécaire lui permet d'imposer ce comportement sur le destinataire et de menacer ses faces positives et négatives à cause de l'acte préalable reprochable commis par le destinataire.

L'ordre peut être donné sous une forme de conseil (127).

127) *Il faut penser aux autres étudiants.*

L'ordre peut être également réalisé sous forme de requête pour renforcer le reproche et pour prévenir la récurrence de l'acte reproché (128).

128) *Évitez de prendre des notes dans les livres, ça les abîme.*

1.6.4 L'acte d'ASSERTER

Pour renforcer le reproche le locuteur peut aussi affirmer un fait négatif ou un sentiment se rapportant à l'objet du reproche, au locuteur ou à lui-même. Le locuteur peut affirmer la valeur déontique (129) ou axiologique négative (130) de l'objet de reproche, ses croyances valeurs épistémiques – *certain* (131), et valeurs doxologiques - *croire être* (131,132 par rapport au choix du destinataire ainsi que d'asserter son sentiment de mécontentement (134).

129) *Cela n'est pas acceptable dans notre entreprise.*

130) *Ce n'est pas bien de faire ça.*

131) *Nous pensons que t'as tort.*

132) *Crois-moi, tu as tort.*

133) *Je ne crois pas que ça soit une bonne idée.*

134) *Je ne suis pas content.*

1.6.5 L'acte d'**INSULTER**

L'insulte peut accompagner le reproche surtout dans des situations où le destinataire ne semble pas accepter le reproche que lui fait le locuteur ou quand le locuteur se sent méprisé par le destinataire ou par ses actions (135-136)⁵⁷.

135) *Je te chie dans la bouche.*

136) *Je t'emmerde.*

1.7 Actes qui accompagnent le reproche pour atténuer sa valeur menaçante

Quand le potentiel de la menace à la face du destinataire est jugé trop fort ou le « payoff » est plus important pour le locuteur, le dernier peut accompagner le reproche par un acte visant à atténuer la menace potentielle de la face positive du destinataire.

1.7.1 L'acte d'**INTERROGER**

Quand l'acte d'interrogation ne réalise pas l'acte de menace, il peut être une vraie sollicitation pour une explication et une manière de se montrer compréhensif (137). Dans les énonciations (138-139) l'expression *j'ai bien compris* atténue la valeur du reproche négatif fait auparavant et *tu comprends* sollicite une prise de conscience et la compréhension du destinataire, ce qui pourrait atténuer la menace pour la face du locuteur mais en même temps pose une menace à la face négative du destinataire.

137) *Pourquoi tu as agi de la sorte ?*

138) *J'ai bien compris que t'étais désolée, mais tu comprends que c'est trop douloureux pour le moment ?*

139) *Vous comprenez qu'on ne peut pas accepter cela ?*

1.7.2 L'acte de **PROPOSER - CONSEILLER**

L'acte de proposition-conseil atténue la menace dans la mesure où il semble laisser une issue au destinataire au lieu de lui imposer une décision comme dans l'acte de menace ou d'ordre (140-141).

140) *Tu devrais essayer de t'accrocher au moins jusqu'à la fin du trimestre et ensuite tu feras le point.*

⁵⁷Christophe Hondelatte au chanteur et animateur Dave. <https://www.youtube.com/watch?v=IIqY0FDVmqU> (Consulté le 8 novembre 2015).

141) *Réfléchis et on en reparlera plus tard.*

1.7.3 Autres actes atténuant

Le reproche peut être atténué par l'insertion d'une énonciation qui amoindrit l'intrusion faite ou la menace posée sur le territoire du destinataire par l'acte de reproche (142) qui, dans une certaine mesure, l'impose un certain comportement par exemple, ranger sa chambre et la garder dans un état convenable pour les parents. Dans l'exemple (143), la stratégie d'atténuation de la menace se fait par l'évocation du bénéfice que pourrait en tirer le destinataire s'il adopte le comportement préféré par le destinataire. Dans l'exemple (144), la stratégie choisie pour adoucir la menace posée par le reproche est d'alléger la gravité de l'offense tout en proposant au destinataire un moyen de la réparer.

142) *On te demande pas grande chose, juste de faire tes devoirs correctement.*

143) *Ce n'est pas pour t'embêter qu'on te dit ça. Il faut que tu comprennes que c'est un petit effort à faire et que tout te paraîtra plus facile du coup.*

144) *Allez ce n'est pas grave, mais pense bien à me le rapporter la prochaine fois.*

1.8 Cumuls de formes, répétitions

Le reproche, en tant qu'acte expressif, est orienté essentiellement vers l'expression d'un affect négatif. L'implication affective du locuteur se révèle aussi à travers des moyens linguistiques marqueurs de la subjectivité tels que les adjectifs et les adverbes à orientation axiologique négative. Ces marqueurs linguistiques peuvent apparaître seul ou par groupe sous forme d'enchaînements répétés. Ainsi, le locuteur cherche à exprimer son désaccord ou à susciter un effet particulier chez le destinataire.

L'affect négatif peut être exprimé par l'insertion des adverbes, *trop* (145), *bien* (146), *tout* (147) ou *beaucoup* (148). Ces adverbes servent de surmodalisateur d'une énonciation déjà modalisé par un adjectif porteur d'une valeur modale négative

145) C'est bête → C'est *trop* bête.

146) C'est dommage → C'est *bien* dommage.

147) Qui va ranger ce bazar ? → Qui va ranger *tout* ce bazar ?

148) Tu m'as *beaucoup* manqué !

L'adverbe-surmodalisateur qui sert à intensifier le reproche marque aussi une implication effective marquée du locuteur ainsi que des locutions verbales qui permettent l'insertion des adverbes et des adjectifs à orientation axiologique négative (149-151).

149) Je *suis vraiment déçu*.

150) J'*étais trop triste* de ne pas partager ce moment avec toi.

151) J'*en ai marre*.

L'affect négatif peut se manifester par une accumulation ou une répétition des formes linguistiques d'insistances également porteuses de valeurs négatives (152-154).

152) C'est *tout de même un peu ennuyeux* ?

153) Je suis *tellement déçue* et *tellement en colère* aussi.

154) J'ai *vraiment* été *très très* déçue de ne pas te voir à mon mariage.

L'intensité peut être marquée par les adverbes de temps qui mettent l'accent sur l'occurrence répétitive du fait reproché (155) ou qui signalent la fin d'une expérience négative prolongée pour le locuteur (156-157). D'autres adverbes de temps marquent l'insistance par exemple jamais, incessants ou encore sans arrêt.

155) Tu veux *toujours* avoir raison.

156) Tu ne fais pas ce qu'on te demande, à *chaque fois*.

157) Ah, te voilà *enfin* !

2. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire **REPROCHER** en tswana

1. Préfixes performatifs	- <i>Je te reproche de...</i>
2. Marqueurs discursifs illocutionnaires autres que ceux qui renvoient spécifiquement à l'acte reprocher	- <i>Je te dis que...</i> - <i>Ne vois-tu que.</i>
3. Holophrases	- <i>Ne te gêne pas !</i> - <i>Voyons !</i> - <i>Dis donc ! /</i> - <i>Pff! Cette chose-là!</i> - <i>Arrête! Cesse ! Je n'aime pas !</i> - <i>Je ne veux pas !</i> - <i>Ecoute-moi !</i> - <i>Hé !</i> - <i>Non !</i> - <i>Laisse !</i>
4. Verbes modaux	- <i>On ne doit pas écrire dans les livres de la bibliothèque.</i> - <i>Tu aurais pu...</i> - <i>Tu aurais dû...</i> - <i>Tu n'aurais pas dû...</i> - <i>Il fallait...</i> - <i>Il ne fallait pas...</i>
5. Surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire	- <i>Je tiens à te dire que...</i> - <i>Laisse-moi te dire que...</i> - <i>Je dois te dire que... /</i> - <i>Franchement, tu aurais pu...</i>
6. Modalisation d'énonciation : modalisation a) de l'acte/dire/etc., b) de la personne visée par le reproche, c) de la personne qui fait le reproche	a) <i>C'est inadmissible.</i> - <i>Ce n'est pas drôle.</i> - <i>Ce n'est pas "botho."</i> - <i>Ce n'est pas bien ce que tu fais.</i> - <i>Ce que tu as fait, c'est des choses qui font honte.</i> b) <i>Tu ne fais pas bien!</i> - <i>Tu ne sais pas bien parler aux autres.</i> - <i>Tu fais honte.</i> - <i>T'es plein de mépris !</i> c) <i>Tu me déçois...</i> - <i>Je n'ai pas aimé ce que tu as fait!</i> - <i>Je n'aime pas. Je ne veux pas...!</i> - <i>Je ne suis pas content(e) que tu aies dit comme ça.</i> - <i>Je ne suis pas satisfait(e) de cette histoire-là.</i> - <i>Je ne veux pas qu'on me prenne comme ça.</i> - <i>Tu m'as dégoûté.</i>
7. Réalisations indirectes de l'acte REPROCHER	- <i>He ! Tu te prends pour quoi toi ? / He ! Tu dis quoi toi ? / Que fais-tu là ? / -</i> - <i>He ! Toi, qu'est-ce que tu fais ? / Tu n'as pas honte ? Pourquoi tu fais comme ça ? Tu n'as pas honte ?</i> - <i>Ecoute-moi !</i> - <i>Ne fais pas comme ça !</i> - <i>Arrête ces ordures-là !</i> - <i>Rends-toi compte que tu sors du chemin!</i> - <i>Arrête d'être prétentieux !</i> - <i>Change de comportement !</i>
8. Actes qui accompagnent le reproche et le renforcent	- <i>Si jamais tu recommences ça ...!</i> - <i>Dégage d'ici !</i> - <i>Réfléchis avant de prendre une décision !</i> - <i>Ne parle plus aux adultes comme ça !</i> - <i>Que ça soit la dernière fois aujourd'hui sinon je montre la route !</i> - <i>Déplace-toi de côté de moi ! Je vais te renvoyer si tu continues à venir en retard au boulot.</i>

	- <i>Ne me laisse pas te voir faire ça encore !</i>
9. Actes accompagnant le reproche pour atténuer sa valeur négative	- <i>Si tu fais tes devoirs dès que tu rentres à la maison tu auras plus de temps libre (conseil)</i> - <i>On te dit ça, parce qu'on ne veut pas que tu souffres demain</i> - <i>Moi je ne veux pas vous voir perdre votre travail</i>
10. Répétitions cumul des formes	- <i>Mais là vraiment pourquoi as-tu écrit dedans en <u>premier premier</u> ?</i> - <i>(Vraiment) <u>personne de dieu</u>, <u>combien de fois</u> dois-je te... ?</i>
11. Autres formes d'insistance sur le reproche	- <i>Je te <u>prie</u> d'arrêter de faire ça.</i> - <i>Ah <u>bon</u>, tu veux qu'on collabore <u>maintenant</u> ?</i> - <i>Tu dis <u>toujours</u> ça !</i> - <i><u>He</u> ! Tu fais quoi ?</i> - <i><u>He</u> !<u>Toi</u>, tu dis quoi ?</i> - <i><u>Personne de dieu</u>, sois sérieux avec ton travail....</i>

La réalisation la plus directe de l'acte de reproche peut se faire par l'emploi du verbe performatif « reprocher » de façon transitive (158). Néanmoins cet emploi intransitif ou direct s'utilise rarement en tant qu'énonciation initiale de reproche. Il survient, souvent, dans les cas où le locuteur est amené à préciser la force illocutionnaire de sa première énonciation. Prenons ce cas d'une mère qui reproche à son fils d'arriver en retard à la maison après l'école (159). Au début de l'échange, la mère n'emploie pas le verbe « reprocher » et le fils choisit d'interpréter l'énonciation autrement, ce qui oblige la mère à préciser d'une façon plus directe et plus menaçante qu'il s'agit d'un reproche.

158) Ke go kgalema go nna o tla lata mo lwapeng. (*Je te reproche de revenir tout le temps en retard à la maison*).

159) **Mère** : Waitse wena, ke gore o batla ke nne ke go bolelela selo se le sengwe malatsi otlhe ? O tlhogo e thata kana jang? (*Tu sais toi, (est-ce que) tu veux que je te dise une chose tous les jours ? T'as une tête dure ou quoi ?*)

Fils: Naare o nkomyetsa eng? (*Pourquoi tu me disputes ?*)

Mère: Ke go kgalema go nna o tla lapeng lata? (*Je te reproche de revenir (tout le temps) tard à la maison*).

Autrement, dans les situations où le verbe « reprocher » est employé dans l'énonciation initiale qui exprime le reproche, il est souvent précédé par le verbe modal « vouloir » (160) ou par le générique « je t'ai appelé » (161).

160) Ke batla go go kgalema go nna o tla lata mo lwapeng (*je veux/voudrais te reprocher de rentrer tard à la maison*)

161) Ke go bileditse go go kgalema go nna o tla lata mo tirong. (*je vous appelle/je vous ai appelé pour vous reprocher vos retards au travail*)

Dans le premier exemple (160), moins informel que le deuxième (161) le verbe modal « *vouloir* », même s'il peut apparaître comme un renforcement du reproche, atténue la valeur menaçante de l'énonciation. Ce même effet se retrouve dans la deuxième énonciation.

L'utilisation du performatif de « *reprocher* » dans d'autres contextes manifeste l'attribution d'une valeur axiologique morale positive comme dans l'exemple (162). Nous avons souligné précédemment qu'un manque de reproche de la part d'un aîné à une personne plus jeune peut être considéré comme un manquement, le reproche étant conceptualisé, en tswana, comme un acte de réparation ou d'éducation. C'est pour cela qu'en cas d'une réalisation heureuse de l'acte de *REPROCHER* le destinataire peut justifier son acte ou même nier sa responsabilité sauf dans des contextes particuliers où il peut questionner l'acte en soi comme dans l'exemple (163).

162) O nkomanetsa eng ? (*Pourquoi tu me disputes*).

Ga ke go omanye. Ke a go kgalema. (*Je ne te dispute pas. Je te reproche seulement*).

163) O nkgalemelela eng ? *Pourquoi tu me reproches ?/Pourquoi tu me fais des reproches ?*

La réalisation de l'acte de reproche avec le verbe « *reprocher* » n'est donc pas souvent utilisée comme énonciation initiale à cause de son potentiel menaçant mais le verbe « *reprocher* » peut être repris facilement dans les énonciations de discours rapporté (164) ou dans la justification de l'acte pour marquer sa visée positive de réparation ou d'éducation. Aucune réalisation avec le performatif « *reprocher* » n'a été relevée dans les situations proposées aux locuteurs botswanais sous forme de DCT.

164) Waitse wena, ke gore o batla ke nne ke go bolelela selo se le sengwe malatsi otlhe ? O tlhogo e thata kana jang? → Ke mo kgalemetse go tla lata ko lwapeng. ((*Tu sais toi, (est-ce que) tu veux que je te dise une chose tous les jours ? T'as une tête dure ou quoi ?*) → *Je lui ai reproché d'arriver en retard à la maison*).

2.1 Marqueurs discursifs illocutionnaires, holophrases

Le marqueur discursif illocutionnaire « je te dis que... » a été relevé dans le corpus tswana. Ce générique a été employé au passé composé (165). Il s'agit d'une forme d'insistance ou d'une modalisation pour souligner une règle qui a été évoquée au préalable et qui n'a pas été retenue par le reproché.

165) Ke rile ga ke batle modumo mo ntlong yame mme... (*je (te/vous) ai dit que je ne veux pas de bruit dans ma maison mais,...*

Nous avons relevé plusieurs marqueurs discursifs qui remplissent plusieurs fonctions dans le corpus tswana. L'holophrase peut être employée seule pour interpeller le destinataire et pour réaliser un acte illocutionnaire (166-174). Galatanu (2011a) souligne que, lorsqu'elle est spécialisée dans le marquage d'un acte illocutionnaire, l'holophrase active l'ensemble de la configuration modale, en bloc.

- 166) Hé/ Hei !...
- 167) Ao ! (*Dis donc !*)
- 168) Owaii, selo se ! ('Owaii', *cette chose !*)
- 169) Emisa dilo tseo ! *Arrête moi ça !*
- 170) Hei, wa reng ? ('Hei', *tu dis quoi ?*)
- 171) Hei wena, o dirang ? ('Hei', *tu fais quoi ?*)
- 172) Gatwe ke eng mo ne? ('Gatwe'('On dit') *c'est quoi ça ?*)
- 173) He banna, gatwe ke eng mo? (*He messieurs, (on dit) c'est quoi ça?*)
- 174) O bake ! (*Que ça soit la dernière fois !*)

Dans les séquences discursives des locuteurs tswanas on trouve les marqueurs discursifs illocutionnaires « Ka re.. » (*Je dis ...*), « Ga o bone gore... » (*Ne vois tu que...*) ainsi qu'un bon nombre d'holophrases « Ao ! » (*Dis donc !*), « Selo se ! » (*Cette chose-là !*), « Owaii ! Selo se » (*Pff! Cette chose.*) Etc. Ces holophrases en tswana sont porteuses d'une valeur axiologique négative et laissent entendre l'attitude du locuteur vis-à-vis de l'objet de reproche ou vis-à-vis du destinataire en le traitant, par exemple, d'une chose (168). Les holophrases, *hé !, non, arrête, et laisse*, interpellent et incitent le destinataire à mettre fin à l'acte qu'on lui reproche. L'exemple 174 est une énonciation figée qui vise à empêcher la reproduction de l'acte reprochable.

2.2 Modalisation : *verbes modaux, surmodalisation, modalisation de l'énonciation*

Des verbes porteurs des valeurs modales *vouloir*, - valeur « vouloir faire » *pouvoir* (pouvoir faire) *et devoir* (devoir faire) s'utilisent comme surmodalisateurs de marqueur de force illocutionnaire (175-177). Le verbe modal « *vouloir* » au présent de l'indicatif ainsi utilisé dans une énonciation fait référence à la volonté du locuteur et donne une certaine intensité au marqueur de force illocutionnaire au même niveau que le verbe « *tenir* » dans *je tiens à...*

Comme le souligne Cozma, (2012 :11), les verbes modaux mobilisent certaines attitudes modales de la configuration des attitudes modales de l'acte de reproche. Dans le corpus

tswana, les verbes « *devoir* » et « *pouvoir* » font intervenir la croyance du locuteur qu'il aurait été souhaitable que le destinataire fasse quelque chose qu'il n'a pas fait et qui était dans sa capacité (pouvoir faire) de faire. Dans une énonciation comme (176) il est difficile de préciser s'il s'agit du verbe « *devoir* » ou « *pouvoir* » car, pour le premier, il s'agit d'une valeur déontique et, pour le deuxième, d'une valeur aléthique. Mais, pour l'énonciation (177), l'insertion de l'élément « o tshwanetse » précise qu'il s'agit du verbe modal « *devoir*. »

175) Ke batla go go kgalemela... (*Je veux/je voudrais te reprocher de...*)

176) O ka bo o nteleditse (*T'aurais dû/pu m appeler*)

177) O tshwanetse o ka bo o nteleditse (*Tu aurais dû m'appeler*)

Le reproche fait apparaître des modalisations de l'énonciation qui concernent soit l'acte reprochable lui-même (178-180), soit le destinataire du reproche (182-184) ou encore le locuteur du reproche (181-183). Pour l'acte, il s'agit d'une insertion d'une unité lexicale dépourvue de valeurs positives ; valeur morale-éthique *ontologisée* pour le « *botho* » (178), des valeurs axiologiques esthétique (179) et morale -éthique (180). Cette évaluation portée sur l'objet du reproche suppose l'existence d'un élément de référence qui est pourvu de toutes les valeurs modales positives dont l'acte reprochable est dépourvu. L'insertion de l'élément de négation « *ga go* » ou « *ga ke* » qui correspond grosso modo à « *ne pas être* » en français introduit un aspect négatif au contenu propositionnel dès le début de l'énonciation donc ce qui suit n'est forcément pas à l' hauteur des attentes du locuteur. Cette insertion de l'élément de négation montre une inscription dans l'énonciation de l'attitude du destinataire à l'égard du contenu de son énonciation et son intention illocutionnaire de manifester un affect négatif via l'acte de reproche (Galatanu 2003).

Le destinataire, de par son acte, manifeste un comportement jugé inconvenable par le locuteur selon le système de valeurs communes aux deux interlocuteurs et possiblement partagé par d'autres personnes faisant partie de la même culture. L'action du destinataire est quelque chose qui provoque (ou qui est susceptible de provoquer) des affects axiologiques négatifs (182), non seulement chez le locuteur mais l'affect négatif peut être généralisable et affecter, d'une façon indirecte, d'autres personnes de son entourage, comme nous l'avons montré dans sa signification lexicale, d'où « *tu fais honte* » et non pas « *tu me fais honte* » qui est aussi possible. Nous avons déjà mentionné, dans la conceptualisation de l'acte de reproche en tswana, que l'élément de « *botho* » est central dans la culture botswanaise et qu'il régit tout acte qu'entreprennent les membres de la communauté. Si cet acte se fait au détriment d'autrui la personne responsable peut être jugée comme manquant ce *savoir vivre* qui est le « *botho* ».

L'acte de reproche peut être réalisé de manière à manifester explicitement le ressentiment du locuteur par une insertion d'une lexicale porteuse des affects axiologiques négatifs (184-186). Le locuteur n'a pas besoin de nommer l'acte reprochable mais, dans le contexte, l'affirmation d'un ressentiment d'un affect négatif suffit à réaliser l'acte de reproche ou l'accompagne.

- 178) **Ga go supe « botho »** go dira jalo, (*Faire cela ne montre pas le « botho »*)
 179) Ga go **kgatlhe**, (*ça ne 'plait' pas*)
 180) Ga go **amogesege**, (*C'est inacceptable*)
 181) O tletse **lenyatso** (*Tu es plein de mépris*)
 182) O t~~l~~habisa **dithlong**, (*Tu fais honte*)
 183) Ga o na « botho » (*Tu manques de « botho »*)
 184) Ke **shimile!** (*Je suis dégoûté !*)
 185) **Ga ke a rata** se se diragetseng ! (*Je n'ai pas aimé ce qui s'est passé !*)
 186) Ga ke a kgotsofala (*Je ne suis pas satisfaite*)

Nous avons trouvé moins de modalisateurs visant le locuteur en tswana qu'en français.

2.3 Réalisations indirectes de l'acte illocutionnaire **REPROCHER**

La plupart des réalisations de l'acte de reproche se font d'une manière indirecte. Cela fait partie du travail de *figuration* qu'exige la politesse et qui assure la consonance dans les interactions humaines et dans des contextes où la menace de l'une des faces des interlocuteurs est inévitable. Les interrogations (187-188), les ordres (189-190), les propositions/conseils (191-192), une affirmation d'un état ou d'un affect négatif (193-194) et même les menaces se retrouvent dans les exemples du corpus :

- 187) Ga o t~~l~~habiwe ke dithlong ? (*Tu n'as pas honte ?*)
 188) Ke eng o dira jaana ? (*Pourquoi tu fais ça ?*)
 189) E~~m~~isa matlakala ao ! (*Arrête ces ordures-là !*)
 190) Se dire jaalo ! (*Ne fais pas (comme) ça !*)
 191) Lemoga gore o tswa mo tseleng! (*Rends-toi compte que tu sors du chemin !*)
 192) Tlogela mokgwa oo ! (*Laisse cette habitude -là = Change de comportement !*).
 193) O seka ! (*comme l'anglais don't = N'y pense même pas !*)
 194) O bake ! (*Que ça soit la dernière fois !*)

L'énonciation de type interrogatoire n'a comme sens primaire rien d'une question parce que nous ne nous attendons pas à ce que le destinataire réponde par un « oui, non ». Mais,

dans l'interrogation avec « *pourquoi* », même si l'énonciation a la valeur d'un reproche, une explication de la part du destinataire est visiblement l'une des visées perlocutionnaires de l'énonciation. De plus, la pertinence de ces énonciations interrogatives tient dans leur fonction rhétorique. En posant la question, le locuteur cherche à ce que le destinataire ressente un certain sentiment subjectif négatif – avoir honte (187) à cause de son acte et qu'il ne refasse plus ce qui lui est reproché (189).

En tswana, la signification lexicale du verbe « *reprocher* » qui désigne l'acte de reproche, la configuration des attitudes modale et le MCI de l'acte de langage *REPROCHER* montrent la volonté de mettre fin à un acte négatif comme étant l'élément le plus saillant. Cette conceptualisation est visible à travers des réalisations linguistiques telles que (189, 190, 192, 194), où l'acte semble être orienté vers la mise à fin de l'objet de reproche. Cette visée perlocutionnaire saillante se manifeste, entre autres, dans les énoncés, sous forme d'ordre (190) ou de proposition – conseil (192), ou même par les menaces (194).

En effet, l'acte de menace peut réaliser l'acte de reproche avec comme intention de mettre fin à l'acte reprochable (195) ou dans un but d'empêcher un acte indésirable de se réaliser ou de se reproduire.

195) Ke mo kgalemetse gore a seka a tlhola dira jalo (*Je lui ai reproché de ne plus jamais refaire ça*)

Le reproche peut se manifester aussi sous forme de requête- ordre (196). Ce type d'énonciation gagne en intensité et prend l'aspect d'un acte de menace ou d'un ordre avec l'insertion de l'adverbe « *avec vitesse* ». Pour ce genre d'énoncé, la hiérarchie est évidemment importante dans l'interprétation de l'intention illocutionnaire par le destinataire. Dans ce contexte, une mère s'adresse à son enfant adolescent et donc l'enchaînement « *je te prie/supplie* », qui précède souvent les requêtes en tswana, ne sert ici qu'à renforcer la menace. Si le destinataire interprète cette énonciation comme un reproche c'est parce qu'il reconnaît que l'énonciation remplit des éléments de la configuration modale et de la conceptualisation de l'acte de reproche. Il existe un état souhaitable auquel doit correspondre la chambre et l'enfant est responsable de maintenir la chambre dans cet état. L'état actuel de la chambre ne correspond pas à cet état référentiel et la mère tient l'adolescent responsable donc son énonciation correspond à une expression de son mécontentement et exprime aussi une volonté que la faute soit réparée.

196) Ke kopa o baakanye kamore ya gago ka bonako ! (*Je te prie/supplie de ranger ta chambre avec vitesse !*)

2.4 Actes qui accompagnent le reproche pour le renforce

Selon la théorie de la politesse, les actes menaçants privilégient les stratégies d'atténuation de menace posées à la face positive du destinataire. Il y a cependant des contextes où l'ampleur de l'acte reprochable justifie que le reproche soit plus direct ou qu'il soit renforcé par un autre acte. Le renforcement se fait, bien entendu, par le biais d'autres actes menaçants, ordre (197), menace (198-199), conseil (200), interrogation (201- 203), affirmation-reproche (204), accusation (205) et même insulte (206).

197) Tswa fa ! (*Dégage d'ici !*)

198) Ga ke batle go tlhola ke bona se! (*Je ne veux plus voir ça !/Ne me laisse pas voir ça encore !*)

199) E nne lwa bofelo, eseng jalo ke go bontsha tsela. (*Que ça soit la dernière fois, sinon je vous montre la route.*)

200) Akanya pele ga o tsaya tshwetso. (*Réfléchis un peu avant de prendre une décision !*)

201) Ka go reng ? (*Pourquoi ?*)

202) Ke eng o ntlhokela "botho"? (*Pourquoi tu me manques de « botho » 'respect' ?*)

203) Ke eng o se tlogele tiro fa o lapile? (*Pourquoi vous ne démissionnez pas si vous êtes fatigué ?*)

204) O a ntapisa. (*Tu me fatigues.*)

205) Selo ke wena se maaka. (*Chose + toi qui ment = Espèce de menteur !*)

206) Lo matlakala fela waitse. (*Vous n'êtes que des « ordures » = Vous n'êtes que des trainées*)

L'ordre peut être donné après le reproche (*ordre de ranger sa chambre, de ne plus regarder la télé*). Dans les contextes hiérarchiques et bureaucratiques, c'est souvent l'acte de menace qui accompagne le reproche pour le renforcer. 55,5% de menaces ont été faites dans la situation où un employé avait des retards répétés. On imagine bien que l'aspect fréquentatif de l'offense a été un élément important dans le renforcement du reproche par la menace. L'interrogatif, *pourquoi* qui remplit le rôle d'un marqueur illocutionnaire renforce le reproche et oriente vers une explication à donner par le destinataire. Une énonciation affirmative telle que (204), affirme les sentiments du locuteur et correspond donc à un autre reproche qui renforce le reproche initial en évoquant l'affect négatif ressenti vis-à-vis du destinataire. Le reproche peut être renforcé par une accusation. Dans l'exemple (202), le locuteur estime qu'en venant fréquemment en retard au travail le destinataire est coupable d'une autre offense, celle d'un manque de respect envers son patron. Deux insultes ont été repérées dans le contexte d'un reproche mais on se demande s'il s'agit bien d'une insulte, dans la conceptualisation botswanaise de l'insulte, pour l'exemple (205). Dans les réponses métalinguistiques, 53,8% des locuteurs botswanais ont confirmé l'association entre

« *insulter* » et « *reprocher* » pour des raisons qui confortent notre hypothèse de renforcement du reproche. Non seulement l'insulte peut servir de reproche, quand elle accompagne un reproche, mais elle montre aussi un niveau élevé d'affect négatif ressenti par le locuteur (locuteur très en colère) qui est responsable d'une perte de sang froid. D'autres affirment que l'insulte peut être associée à l'acte de reproche pour la raison suivante : « o a bo o gatelela se o se kgalemang », *vous renforcez ce dont vous reprochez.*

2.5 Actes qui accompagnent le reproche pour atténuer sa valeur négative

Etant donné le caractère menaçant de l'acte de reproche pour l'image positive du destinataire, un acte visant à adoucir la menace potentielle peut accompagner le reproche. Plusieurs actes visant à atténuer la valeur négative du reproche ont été repérés dans le corpus des locuteurs botswanais. Il peut s'agir d'un conseil-proposition ou d'un aveu (207-209). Dans l'exemple (207), la mère accompagne son reproche par une proposition présentée comme une solution pour l'adolescent. Ainsi, la proposition présente une solution bénéfique pour le destinataire qui a un problème de gestion de temps. Dans l'exemple (208), l'aveu des parents vise à rassurer le destinataire par l'expression de sentiments positifs qu'ils ont envers lui même si l'aveu porte une menace potentielle du territoire du destinataire car il vise à l'obliger à un certain comportement. Dans l'exemple (209), l'aveu du patron vise à rassurer l'employé même si c'est aussi dans le but de l'obliger à adopter une certaine conduite et que cela menace la face positive du patron.

207) Ha o ka dira tiro ya sekolo ha o tse na fela mo lwapeng, o ka sala ka nako e ntsi ya go tshameka. (*Si tu fais tes devoirs dès que tu rentres à la maison tu auras plus de temps libre.*)

208) Re a riana ka gore ga re batle gore o sotlege kamoso. (*On te dit ça, parce qu'on ne veut pas que tu souffres « demain » (dans le futur).*)

209) Na ga ke batle gore o latlhegelwe ke tiro. (*Moi je ne veux pas vous voir perdre votre travail.*)

2.6 Répétitions et cumul des formes

Le reproche est essentiellement orienté vers l'expression d'un affect négatif et nous avons constaté, qu'en tswana, cette zone illocutionnaire est riche en formes linguistiques qui « marquent le rapport du locuteur à la situation » (Ducrot et al, 1980) et montrent une subjectivité marquée par rapport à son énonciation. Une véritable difficulté se pose quand il s'agit de traduire de tels lexèmes « *culturecentriques* » comme l'a déjà souligné Galatanu, (1997) avec les holophrases. Encore plus, il est difficile de classer certaines formes sous les catégories des marqueurs discursifs ou des adverbes comme « tlhe », « motho wa modimo », « ke gore » etc. Ces formes linguistiques servent de connecteurs et, selon l'enchaînement, apportent soit un niveau d'intensité à l'énonciation soit une atténuation de la menace. Ces formes linguistiques visiblement particulières à la langue ou à la culture tswana sont nombreuses à accompagner les actes de reproches : « tota » (*vraiment*), « ke gore », « tlhe », « kante », « kana », « jaanong » (*maintenant*), « jaana » (*comme ça*), « hela » (*seulement*), « motho wa modimo » (*personne de Dieu*), « waitse » (*vous savez*), « nyaa » (*non*). Certaines sont classées dans le livre de la grammaire de la langue tswana (Mogapi, T. 1984) comme des adverbes et des connecteurs.

Les adverbes du temps, « nako tsothle » (*tout le temps*) et « gape » (*encore*) (210) sont employés pour accentuer la valeur négative de l'offense en montrant son aspect répétitif. Par contre, dans l'exemple (211) l'adverbe « gape » vient appuyer le reproche précédent en montrant qu'il s'agit de deux erreurs cumulées ; premièrement le chien n'a pas été surveillé et deuxièmement, le portail n'a pas été fermé.

210) O tlile lata **gape**. Tota, motho wa modimo⁵⁸, wa re ke go kgaleme ga kahe? *Encore en retard. Vraiment + personne de dieu, + tu dis + je te reproche comment?*

211) Ntša e ka nyelela hela go sena ope yo e boneng. Gape, go ka tlogelwa jang gate e butswa go itsiwe gore go na le ntša? (*Le chien peut-il disparaître + "hela" go sena ope yo o e boneng? Encore, comment on peut laisser le portail ouvert sachant qu'il y a un chien ?*)

L'enchaînement de « encore », « vraiment » et « personne de dieu » marque une insistance sur la durée du fait reprochable et une certaine montée en tension du locuteur. La montée en tension peut être également marquée par des entités lexicales comme « hela » (211), « tlhe » (213), « kana » (214), « waitse » (215), « ao » (217), « tota » (217) et « eish »

⁵⁸ Expression d'insistance ou holophrase

(218). De plus, il y a aussi une sorte de sur-insistance marquée par une suite de deux de ces unités lexicales dans une seule énonciation (216- 218).

L'interrogation à la fin montre le sentiment d'incapacité ou d'exaspération du locuteur face aux retards répétés. Ce mécontentement est exprimé aussi dans l'énonciation (212), par « *ngwana ke wena* » expression utilisée, la plupart du temps, comme « *motho wa modimo* » dans des contextes de désaccord.

212) *Tota ngwana ke wena* o a ama. *Ke gore* a o itse gore botshelo bo bokete ha o sena setankana? (*'Vraiment' + enfant + c'est + toi, tu + affectes. 'Ke gore' est-ce que tu sais la vie est dure sans diplôme ?*)

213) Katlo, *tlhe, a koo nne* o tlwaafala ka tiro ya sekolo (Katlo, *'tlhe'*, + *a ko* + *o nne* + être sérieux avec ton travail de collègue).

214) *Kana*, wa lapisa (*'Kana' tu fatigues*).

215) *Waitse* lo a lapisa. (*Vous savez, vous fatiguez*).

216) *Kana, waitse* ga o dire sentle (*"Kana", vous savez, vous faites + pas bien = Vous savez, ce que vous faites n'est pas bien*).

217) Ao! *Tota* o batla gore re bereke jang mmogo jaanong? (Ao! *"Vraiment" vous voulez qu'on travaille comment ensemble ?*)

218) *Eish*, wa tena *waitse* ? « *Eish* », tu saoules tu sais ?

3. Comparaison de réactions du destinataire du reproche en français et en tswana

Dans les contextes de reproches les relations entre interlocuteurs semblent jouer un rôle déterminant dans le déroulement de l'échange, c'est-à-dire sur la reformulation du reproche et sur les actes qui l'accompagnent pour le renforcer ou l'atténuer. La hiérarchie joue un rôle important. Dans le contexte du travail, les reproches sont plus directs et les menaces plus fréquentes si l'offense est répétitive. La fréquence de l'offense joue donc un rôle important dans la réalisation du reproche et dans les stratégies de renforcement. Plus l'offense est fréquente, plus le reproche est sévère et plus il y a des menaces. La gravité de l'offense est importante dans la réalisation du reproche. Plus l'offense est grave plus le reproche est direct et renforcé par un autre acte menaçant. Dans les relations parent – enfant les menaces sont fréquentes aussi. Ce n'est pas le cas pour les reproches entre pairs. Dans ce type de relation, il y a moins de menaces qui accompagnent les reproches et les reproches sont moins directs.

Dans les situations où un adulte s'adresse à une personne plus jeune, dans le contexte français les jeunes ont tendance à se défendre alors que les jeunes botswanais ont tendance à accepter facilement le reproche et à s'excuser ou à promettre de ne pas reproduire l'acte dont

il est reproché (Situation 1 du questionnaire 3, *cf Annexes*). Davantage de menaces ont été relevées chez les locuteurs Botswanais lorsqu'ils s'adressaient à un jeune (sans lien de parenté) que chez les Français. En français, le reproche est systématique dans toutes les situations proposées. En tswana, le reproche est souvent manquant, surtout dans les situations d'un manquement ou d'un retard à un rendez-vous. Nous attribuons cela à la conceptualisation différente de l'acte de promesse entre les locuteurs français et tswana. Comme le souligne Egner (2002), dans certaines cultures africaines les gens peuvent faire des engagements qui, dans la culture occidentale, correspondent à une promesse dans le but de sauver la face du destinataire en évitant de lui donner une réponse négative. Par exemple, le locuteur peut s'engager à participer à un événement alors qu'il sait qu'il ne peut pas en raison d'un autre engagement déjà pris. Il peut s'excuser et donner des explications pour son absence après. Quelques échanges de situations correspondantes dans notre corpus commencent avec une excuse de la part de l'interlocuteur ayant manqué un rendez-vous et cette excuse est souvent acceptée sans reproche.

Chapitre II. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire *BLÂMER*

Introduction

Les structures sémantiques et conceptuelles de verbe communicatif de l'acte *blâmer*, telles que nous les avons décrites et illustrées dans une démarche onomasiologique, permettent de rendre compte de différentes possibilités de réalisations discursives de l'acte illocutionnaire de blâme. Ces représentations sémantico-conceptuelles ont montré un ancrage culturel que nous supposons également visibles dans les formes linguistiques mobilisées pour exprimer le blâme et qui sont souvent source de malentendu dans des contextes interculturels. Notre étude vise à analyser les valeurs des formes linguistiques mobilisées, les liens entre les réalisations linguistiques et les structures sémantico-conceptuelles ainsi que les stratégies mises en place pour la performance de cet acte qui est menaçant (de par l'inscription de la menace dans l'intention illocutionnaire et parmi les valeurs de la configuration modale). **Le blâme étant un acte qui vise la face positive négatif de l'interlocuteur, nous faisons l'hypothèse que sa performance favorise une mise en place des stratégies d'atténuation si, selon la théorie de la politesse (telle qu'elle est décrite par Brown et Levinson), dans les interactions les gens cherchent plutôt à éviter de commettre des actes menaçants, à valoriser l'image publique de l'interlocuteur et à favoriser l'harmonie sociale.**

1. Réalisation linguistique de l'acte *BLÂMER* en français

MODALITE D'ENONCIATION	
1. Préfixes performatifs	- <i>Je te blâme pour...</i>
2. Marqueurs discursifs illocutionnaires autres que ceux qui renvoient spécifiquement à l'acte blâmer, comme le générique <i>je te dis que</i>	- <i>Vous êtes le premier responsable des violences qui ont éclatées...</i> - <i>Penses-tu correct ce que tu viens de faire ou dire ?</i> - <i>Les agissements pour lesquels tu as été convoqué ne sont pas tolérables dans cet établissement et...</i>
3. Holophrases	- <i>Faut qu'on parle...</i> (pour précéder l'acte de blâme)
4. Verbes modaux	- <i>Tu n'aurais pas du...</i> - <i>Tu n'aurais pas du dire/faire cela.</i> - <i>Dans tout fonctionnement sociétal, il y a des règles, des lois, des limites et tout un chacun se doit de les respecter pour la sécurité et le bien-être des autres et de soi-même.</i>
5. Surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire	- Les agissements pour lesquels tu as été convoqué ne sont pas tolérables dans cet établissement et, s'ils ne cessent pas <u>immédiatement</u> et s'il n'y a pas de <u>prise de conscience immédiate</u> de la gravité de la situation, je serai dans l' <u>obligation</u> de <u>t'exclure</u> .
6. Modalisation d'énonciation : modalisation a) de l'acte/dire/etc., b) de la personne visée par le	- Les <u>agissements</u> (a) pour lesquels tu as été convoqué ne sont <u>pas tolérables</u> (a) dans cet établissement et, s'ils ne cessent pas immédiatement et s'il n'y a pas de <u>prise de conscience</u> (b) immédiate de la <u>gravité</u> (a) de la situation, je serai dans l' <u>obligation</u> (c) de <u>t'exclure</u> (b) (b) <u>Tu as tort</u> de...
7. Réalisations indirectes de l'acte <i>BLÂMER</i>	
8. Actes qui accompagnent le blâme et le renforcent	- <i>Les agissements pour lesquels tu as été convoqué ne sont pas tolérables dans cet établissement et, s'ils ne cessent pas immédiatement et s'il n'y a pas de prise de conscience immédiate de la gravité de la situation, je serai dans l'obligation de t'exclure</i> (menace) - <i>Explique – moi...</i> (ordre) - <i>Faut qu'on parle...</i> (proposition) - <i>Il n'est pas question de faire ou dire cela.</i> (asserter) - <i>Pourquoi ?</i> (interrogation) - <i>Penses-tu correct ce que tu viens de faire ou dire ?</i> (interrogation)
9. Actes accompagnant le blâme pour atténuer sa valeur négative	- <i>Explique-moi...</i> (ordre)

Contrairement à d'autres actes étudiés, les locuteurs n'ont pas donné beaucoup d'exemples de réalisations de l'acte de blâme affirmant qu'il ne leur était pas évident d'en donner ce qui montre encore une fois la complexité de cet acte.

1.1 Quand le destinataire de l'énonciation n'est pas le destinataire du blâme

Dans plusieurs magazines en ligne nous avons trouvé des articles où les paroles du locuteur, souvent dans des interviews, sont interprétées comme des blâmes envers les personnes concernées. L'intervieweur est souvent le destinataire de l'énonciation. Les énonciations sont donc faites avec un pronom de troisième personne, *il/elle* ou *ils/elles*. La

transformation de ces énonciations en discours directement dirigé vers le destinataire en tant que personne visée par le blâme, avec l'emploi de *tu/vous* nous permet de nous faire une idée des réalisations possibles de l'acte *BLÂMER*.

219) **Tenu en échec mercredi par l'Ajax Amsterdam (1-1), le PSG a manqué son entrée en lice en Ligue des champions. Pour Jérôme Rothen, Laurent Blanc est à BLÂMER⁵⁹.**

Vous voulez que je vous dise pourquoi le PSG n'a pas réussi à s'imposer hier en Champion's League sur le terrain de l'Ajax Amsterdam ? Pour moi, c'est une erreur de coaching. Le jeu que prône Laurent Blanc, c'est la conservation de la balle, c'est user l'adversaire par des redoublements de passes et je suis désolé, avec Lucas et Cavani qui ne se replacent pas défensivement, le milieu de terrain paraît complètement perdu, court un peu dans tous les sens (...) », a-t-il confié dans une interview.

220) **Interrogé dans le dernier numéro de *Première*, Guillaume Canet a estimé qu'il n'y avait qu'une seule personne à BLÂMER pour cette scène ratée : le réalisateur du film, Christopher Nolan⁶⁰.**

« Toute cette histoire à propos de la séquence où le personnage de Marion meurt dans The Dark Knight Rises n'est absolument pas de sa faute. C'est celle de Nolan, qui aurait dû monter une autre prise (...) ».

221) **Revenant sur cet épisode douloureux, Alessandra Sublet a BLÂMÉ ses proches, et particulièrement les femmes de sa famille qui sont devenues maman avant elle, de ne pas l'avoir mise en garde contre ce phénomène qu'elle a raconté dans son livre *T'as le blues, baby*⁶¹ ?**

« J'ai trouvé mon entourage très hypocrite à ce moment-là, que ce soit ma grand-mère, ma mère, ma meilleure amie, confie-t-elle au quotidien méridional. J'en ai voulu à ces gens-là de ne pas m'avoir prévenue que la grossesse, l'accouchement et la maternité n'étaient pas que du bonheur ».

222) **Mathieu Kassovitz déteste son dernier film. Très déçu de sa réalisation, il BLÂME le studio américain qui l'a produit⁶².**

« Je n'ai jamais pu faire une scène comme elle était prévue ou comme je voulais qu'elle soit. Le script n'a pas été respecté. Mauvais producteurs, mauvais partenaires, ça a été une expérience terrible. (...) »

⁵⁹ <http://www.le10sport.com/football/ligue1/psg/ligue-des-champions-ajax-psg-un-ancien-parisien-pointe-la-responsabilite-de-laurent-blanc-165017> (Consulté le 10 octobre)

⁶⁰ <http://www.voici.fr/cinema/guillaume-canet-defend-marion-cotillard-moquee-pour-sa-mort-dans-batman-473284> (Consulté le 10 octobre, 2015)

⁶¹ <http://www.voici.fr/news-people/actu-people/alessandra-sublet-en-a-voulu-aux-proches-qui-lui-ont-survenu-la-grossesse-532195> (Consulté le 10 octobre, 2015)

⁶² <http://www.voici.fr/news-people/actu-people/mathieu-kassovitz-deteste-son-dernier-film-238617> (Consulté le 10 octobre, 2015)

Les quatre exemples ci-dessus sont des exemples d'énonciations qui ont été interprétées, par dans les journaux cités, comme des réalisations discursives de l'acte de blâme. Le destinataire de l'énonciation n'est pas le destinataire du blâme. Si en effet, ces énonciations sont des propos qui blâment, nous pouvons imaginer que, dans la présence du destinataire du blâme, les noms des personnes blâmés et les pronoms de troisième personne se transforment en deuxième personne. Si le locuteur avait le destinataire du blâme devant lui dans l'exemple (219), on fera l'hypothèse qu'il remplacerait Laurent Blanc avec le pronom *vous*, « *Le jeu que VOUS prônez, c'est la conservation de la balle, c'est user l'adversaire par des redoublements de passes et je suis désolé (...)* ».

De la même façon dans l'exemple (220), « *c'est celle de Nolan qui...* », se transformerait en « *c'est VOUS qui aurait dû monter une autre prise (...)* » et l'exemple (221), « *je VOUS ai trouvé très hypocrite à ce moment-là, (...) Je VOUS en ai voulu de ne pas m'avoir prévenue que la grossesse, l'accouchement et la maternité n'étaient pas que du bonheur* ». Dans l'exemple (222), « *Le script n'a pas été respecté. Mauvais producteurs, mauvais partenaires (...)* » pourrait dans la présence du destinataire du blâme se transformer en « *VOUS n'avait pas respecté le script. VOUS êtes des mauvais producteurs, des mauvais partenaires (...)* ».

Transformés ainsi, les énonciations nous donnent des exemples de ce que pourraient dire les locuteurs face aux personnes auxquelles ils destinent le blâme. Toutefois, il faut tenir compte que, ce que disent les gens en l'absence du destinataire d'un acte menaçant peut être différent de ce qu'ils disent dans un échange en face à face. Cet échange dépend de plusieurs facteurs qui sont liés au contexte de l'échange.

1.2 Réalisation directe avec le performatif « *blâmer* »

La réalisation la plus directe de l'acte de blâme peut se faire avec le verbe performatif « *blâmer* » (233). Néanmoins, cette occurrence n'a pas été trouvée dans les réalisations linguistiques données par les locuteurs français. En faisant notre recherche sur les réalisations de l'acte blâmer en français, nous avons constaté qu'il est plus facile de trouver des contextes (souvent des articles des journaux) qui décrivent un contexte discursif comme étant un blâme que de trouver des paroles qui visent directement le destinataire avec les pronoms de deuxième personne *tu* ou *vous* : *Je te/vous blâme pour...., c'est toi/vous que je blâme (pour)...*

Une occurrence avec le verbe « *blâmer* » a été trouvée dans les DCT. Cette occurrence ne correspond pas à une réalisation performative mais semble renforcer l'acte et confirmer l'intention du locuteur.

223) Tu es responsable de cette situation et il n'y a que toi-même que tu peux blâmer.

1.3 Verbes modaux et modalisation de l'énonciation

Le verbe modal « *devoir* » au conditionnel passé (224) ainsi qu'au présent (225) a été trouvé dans les réalisations du blâme.

224) Tu n'aurais pas du dire/faire cela

225) Dans tout fonctionnement sociétal, il y a des règles, des lois, des limites et *vous vous devez* comme chacun, de les respecter pour la sécurité et le bien-être des autres et de vous-même.

Le verbe modal utilisé ainsi met l'accent sur la valeur modale *déontique –interdit* de l'acte blâmable. Comme on peut s'y attendre pour un acte visant à susciter un état affectif négatif chez le destinataire, le discours du blâme contient des mots porteurs de valeurs modales axiologiques négatives. Ces lexèmes sont associés soit à l'acte blâmable ; *inacceptable, mauvais, agissements, pas tolérables, grave*, soit au destinataire ; *laxiste, tort, mauvais partenaires* ou encore au locuteur ; *être dans l'obligation d'exclure, s'en vouloir au destinataire etc.*

1.4 Réalisations indirectes : *assertion, accusation, reproche, interrogation*

A partir des deux questionnaires sur les savoirs déclaratifs et les DCT nous avons trouvé quelques exemples de réalisations indirectes de l'acte de blâme. Les recherches sur des articles en ligne nous laissent aussi penser que le blâme peut se réaliser indirectement avec les mêmes énonciations qui réalisent les actes menaçants tels que l'accusation et le reproche.

Le blâme peut se réaliser indirectement par une assertion/reproche (226).

226) Les agissements pour lesquels tu as été convoqué ne sont pas tolérables dans cet établissement.

Il peut se réaliser aussi par un acte d'accusation (227).

227) Vous êtes le premier responsable des violences qui ont éclaté.

Il peut se réaliser aussi par une interrogation (228-229).

- 228) Penses-tu correct ce que tu viens de faire ?
- 229) Comment veux-tu qu'il te respecte si tu ne lui donnes pas de règles ?

1.5 Actes qui accompagnent le'acte de blâme pour le renforcer

Certains actes peuvent accompagner l'acte de blâme pour le renforcer. Ces actes incluent la menace (230), le reproche (231), l'accusation (232).

- 230) (...) s'ils ne cessent pas immédiatement et s'il n'y a pas de prise de conscience immédiate de la gravité de la situation, je serais dans l'obligation de t'exclure.
- 231) Tu n'aurais pas dû faire ça.
- 232) Tu l'as toujours laissé faire et tu l'as mal élevé.

1.6 Actes qui accompagnent l'acte de blâme pour atténuer sa valeur négative

L'acte de blâme peut tout de même être accompagné par d'autres actes dans le but d'atténuer sa valeur négative. Nous avons trouvé, parmi les actes proposés par les locuteurs français, l'acte de regret (233), des propositions (234), du conseil (235), de l'encouragement (236), un aveu de confiance (237) et une expression de regret (238).

- 233) Si seulement tu avais été plus stricte avec lui, aujourd'hui son comportement serait certainement tout autre.
- 234) A toi maintenant de reprendre la situation en main en te faisant respecter au plus vite.
- 235) Je pense que tu devrais être plus ferme avec lui et ne pas céder à tout.
- 236) Non, tu ne dois pas dire ça. Ce n'est jamais trop tard, on te soutient et tu dois demander l'aide d'un spécialiste, la situation n'est plus tenable. (*Conseil et rassurance et ordre*).
- 237) Je suis certaine que tu sauras redresser la barre
- 238) Je ne dis pas que c'est de ta faute car tu ne t'en rends peut-être pas compte, mais j'ai essayé de t'ouvrir les yeux.

2. Réalisation linguistique de l'acte illocutionnaire *BLÂMER* en tswana

1. Préfixes performatifs	<i>Je te/vous blâme de/pour... C'est toi/vous que je blâme.</i>
2. Marqueurs discursifs illocutionnaires autres que ceux qui renvoient spécifiquement à l'acte <i>blâmer</i>	<i>C'est à cause de toi que cela (cette chose) est arrivé. C'est à cause de toi qu'il s'est brûlé... Tu vois, ton manque d'attention à causé mon frère de se brûler avec le feu. Tu es responsable de tout ça/de ce qui s'est passé. Depuis que ma fille est ami avec vous ses notes ont baissées et elle ne m'écoute plus quand je lui parle.</i>
3. Holophrases	<i>Je n'ai pas aimé, Je n'ai pas apprécié, Tout ça c'est toi</i>
4. Verbes modaux	<i>On ne doit pas faire (comme) ça, Tu devrais avoir fait ainsi, , Tu devrais faire ainsi</i>
5. Surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire	<i>Je n'aime pas du tout ta façon de faire,</i>
6. Modalisation d'énoncé : modalisation a) de l'acte/dire/etc., b) de la personne visée par le blâme, c) de la personne qui blâme	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tu n'as pas bien fait, Je n'ai pas aimé (ce que tu as fait), Tu as ruiné ma jupe et tu ne me l'as pas dit, tu as tort, tu es coupable, Arrête de raconter n'importe quoi sur les gens</i> - <i>Tu vois, ton manque d'attention à causé mon frère de se brûler avec le feu</i> - <i>Je n'ai pas apprécié la façon dont tu m'as parlé</i> - <i>Tu as ruiné ma jupe et tume me l'as pas dit !</i> - <i>Tu détruis la vie de ton fils</i> - <i>Ce n'est pas bien de faire ça.</i> - <i>Ce n'est pas bien d'avoir fait ça</i> - <i>Tu parles trop</i> - <i>Tu mens, tu es un menteur</i> - <i>Je n'aime pas ce que tu as fait</i> - <i>Tu m'as énervé</i>
7. Réalisations indirectes de l'acte <i>BLÂMER</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Arrête de raconter n'importe quoi sur les gens. (Ordre)</i> - <i>Pourquoi tu as frappé l'enfant ?(Interrogation)</i> - <i>Tu as ruiné ma jupe et tu ne me l'as pas dit ! (Accusation/reproche)</i> - <i>Si tu n'arrives pas à faire ton boulot correctement donne lui à quelqu'un d'autre. (Proposition)</i> - <i>C'est ta faute. (Accusation, reproche)</i> - <i>Tu es coupable. (Accusation)</i> - <i>Ma fille a appris des mauvais comportements depuis qu'elle est amie avec vous. (Accusation)</i> - <i>Je veux plus que vous restez amies avec ma fille. (Ordre)</i>
8. Actes qui accompagnent le blâme et le renforcent	<ul style="list-style-type: none"> <i>La prochaine fois fais ainsi, Si tu avais fait attention comme je te l'avais demandé il se serait pas brûlé. (Reproche, ordre)</i> <i>Arrête de raconter n'importe quoi sur les gens. (Ordre)</i> <i>Ne parle jamais comme ça. (Ordre)</i> <i>Cela ne se serait pas produit si...(Regret)</i> <i>Tu récoltes ce que tu as semé. (Reproche, assertion)</i> <i>Je me demande quel genre de personne tu es. (Interrogation, reproche)</i> <i>Les gens aiment bien quand les autres vont mal. (Constat)</i> <i>Si tu avais fais comme ça cela ne se serait pas produit. (Regret)</i> <i>Tu m'as énervé (tu sais ?) (Interrogation, reproche)</i> <i>Pourquoi t'as fait ça ?(Interrogation, reproche)</i> <i>Je ne veux plus vous voir avec ma fille ou vous allez voir.. (Menace)</i> <i>Ecoute- moi bien... (Ordre)</i> <i>Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud (Conseiller)</i> <i>En plus tu sais que le portable au volant c'est interdit ! (Assertion)</i> <i>Débrouille- toi pour corriger ton erreur sinon je vais voir ton supérieur.(Menace)</i>
9. Actes accompagnant le blâme pour atténuer sa valeur négative	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Arrête de raconter n'importe quoi sur les gens. (Ordre)</i> - <i>Arrête d'être paresseux et fais ton travail. (Ordre)</i> - <i>Tu n'as pas écouté les consignes. (Constat)</i> - <i>Ton fils nous fait honte. (Se plaindre)</i> - <i>Tu mens. (Accusation)</i> - <i>Tu m'as énervé. (Reproche)</i> - <i>Je sais que toi tu es capable de faire car tu enfrens souvent les règles et tu as l'habitude de faire ça. (Assertion)</i> - <i>Ta façon de faire ce n'est pas de l'amour ça, tu détruis sa vie. (Reproche)</i> - <i>Si tu n'avais pas eu ton portable au volant le policier ne t'aurais pas arrêté. (Reproche, assertion)</i>

10. Répétitions cumul des formes	- (<i>Kante, mme gone</i>) + <i>pourquoi tu fais ça alors que tu sais que tu vas faire mal aux gens ?</i> - <i>Je sais que toi tu es capable de le faire car tu enfreins <u>souvent</u> les règles et tu as l'<u>habitude de faire</u> ça.</i>
11. Autres formes d'insistance sur le blâme	- <i>Arrête de (<u>tout le temps</u>) raconter n'importe quoi sur les gens.</i> - <i>Tu vois (maintenant) ce qui est arrivé ?</i> - <i>Est-ce que vous m'entendez bien ?</i>

L'acte illocutionnaire *BLÂMER* peut également prendre des formes différentes dans ses réalisations linguistiques en tswana.

2.1 Réalisation directe avec le performatif « blâmer »

La réalisation la plus directe de l'acte de blâme se fait avec le verbe « blâmer », « *go tshwaya phoso* » (239). Cependant, cette réalisation trop directe et trop menaçante est seulement utilisée, la plupart du temps, pour préciser la culpabilité du destinataire (240-241).

239) *Ke go tshwaya phoso ka gobo o... (Je te/vous blame pour...)*

240) *Ke wena o phoso (c'est toi le coupable)*

241) *Nna ke tshwaya wena phoso (Moi, c'est toi que je blâme)*

Comme pour le reproche (*cf.*), en tswana il est possible d'employer le verbe « blâmer » dans une forme intransitive (242). Le blâme est prononcé comme on peut prononcer un jugement ou un verdict sur le destinataire mais, même dans ces cas, l'objet de blâme est présent d'une façon implicite ou elliptique.

242) *Ke go tshwaya phoso. (Je te/vous blâme).*

2.2 Marqueurs discursifs illocutionnaires et holophrases

Le marqueur discursif illocutionnaire, *tu vois* (243) a été trouvé dans les réalisations linguistiques du blâme en tswana. Quelques holophrases qui marquent la reconnaissance de la culpabilité du destinataire ont également été relevées (244). Les holophrases (245) se réfèrent à l'état subjectif affectif du locuteur par rapport à l'acte blâmable et à la responsabilité du destinataire (246).

243) *Wa bona (akere), go tlhoka kelelelo ga gago go dirile gore nna ke a iphise. (Tu vois, ton manque d'attention a causé mon frère de se brûler).*

244) *Ga ke a rata (Je n'ai pas aimé).*

245) *Ga ke a kgatlhega, (Je n'ai pas apprécié).*

246) *Dilo tsothle tse ke wena. (Tout ça c'est toi).*

2.3 Verbes modaux

En tswana le verbe modal « *devoir* » est employé au présent (247), au conditionnel (248) et au conditionnel passé (249) pour réaliser l'acte de reproche et pour souligner qu'il existe un état préférable « *obligatoire* » ou « *permis* » selon le système de valeurs que partagent les interlocuteurs qui n'a pas été respecté par le destinataire.

247) Ga o a tshwanela go dira jalo (*Tu ne dois pas faire (comme) ça*).

248) O tshwanetse go dira jaana (*Tu devrais faire comme ça*).

249) O kabo o dirile jaana (*Tu aurais dû faire comme ça/ainsi*).

2.4 Modalisation de l'énonciation

La subjectivité peut être marquée par l'insertion d'une entité lexicale qui modalise le contenu propositionnel (250), par une modalisation de l'objet de blâme (251-252) ou une modalisation de deux interlocuteurs, le destinataire (253-254) et le locuteur (255-256).

250) Je n'aime pas du tout ta façon de faire.

251) Arrête de raconter n'importe quoi sur les gens.

252) Ce n'est pas bien de faire ça.

253) Tu détruis la vie de ton fils.

254) Tu es coupable.

255) Tu m'as énervé.

256) Je n'aime pas ce que tu as fait.

2.5 Réalisations indirectes

L'acte de blâme est souvent réalisé d'une façon indirecte et/ou est accompagné d'autres actes soit pour le renforcer soit pour adoucir son aspect négatif. Les réalisations indirectes de l'acte de blâmer en tswana se font souvent sous forme d'une accusation (257-258), un reproche (259), une interrogation (260) ou une affirmation/accusation (261, 262). Les actes qui accompagnent le blâme pour le renforcer ou l'adoucir semblent jouer un rôle important dans l'interprétation de l'acte de blâme. L'indirection permet de commettre un acte menaçant sans être trop violent ou menaçant vis-à-vis du destinataire car cela permet l'évitement de l'utilisation du performatif.

257) *C'est de ta faute.*

258) *T'es coupable.*

259) *T'as ruiné ma jupe et tu ne me l'as pas dit.*

- 260) *Pourquoi t'as frappé l'enfant ?*
- 261) Ma fille a appris de mauvais comportements depuis qu'elle est amie avec vous.
- 262) Wa bona, go tlhoka kelelelo ga gago go dirile gore nnake a iphise ka molelo (*Tu vois, ton manque d'attention à causé mon frère de se brûler avec le feu*)

2.6 Actes qui accompagnent le blâme pour le renforcer

Le blâme peut être accompagné par des actes qui le renforcent surtout lorsque le locuteur estime que le destinataire n'a pas été assez réceptif à son message. En tswana, il peut être accompagné par une menace, un ultimatum, un ordre, un regret, une affirmation sous forme de proverbe, une auto-interrogation.

- | | |
|------|--|
| 263) | Je veux plus que vous restez amies avec ma fille (<i>ultimatum</i>) |
| 264) | La prochaine fois, fais ainsi (<i>proposition/ordre</i>) |
| 265) | Si tu avais fait attention comme je te l'avais demandé il ne se serait pas brûlé (<i>regret</i>) |
| 266) | Arrête de raconter n'importe quoi sur les gens (<i>odore/reproche</i>). |
| 267) | Ne parle jamais comme ça (<i>ordre/reproche</i>) |
| 268) | Cela ne se serait pas produit si... (<i>regret</i>) |
| 269) | Tu récoltes ce que tu as semé (<i>affirmation- proverbe</i>) |
| 270) | Je me demande quel genre de personne tu es. (<i>auto-interrogation</i>) |
| 271) | Les gens aiment bien quand les autres vont mal (<i>assertion/constat</i>) |
| 272) | Tu m'as énervé (<i>tu sais ?</i>) (<i>interrogation</i>) |
| 273) | Pourquoi t'as fait ça ? (<i>interrogation</i>) |
| 274) | Je ne veux plus vous voir avec ma fille ou vous allez voir... (<i>menace</i>) |
| 275) | Ecoute- moi bien... (<i>ordre</i>) |
| 276) | Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud (<i>conseil</i>) |
| 277) | En plus tu sais que le portable au volant c'est interdit ! (<i>reproche</i>) |
| 278) | Débrouille- toi pour corriger ton erreur sinon je vais voir ton supérieur. (<i>menace</i>) |
| 279) | Arrête d'être paresseux et fais ton travail. (<i>ordre</i>) |
| 280) | Tu n'as pas écouté les consignes. (<i>reproche</i>) |

2.7 Actes qui accompagnent le blâme pour atténuer sa valeur négative

La valeur menaçante du blâme fait que l'on trouve des actes qui l'accompagnent pour l'atténuer et pour permettre au destinataire de garder un peu de face.

Les deux discours, tswana et français, ne contiennent pas beaucoup de marqueurs discursifs visant à adoucir l'acte de blâme. Le français contient plus d'holophrases - *eh bien, bien...* mais d'une façon moins prononcée que dans l'acte de reproche. Nous posons l'hypothèse que, dans une situation de blâme, la menace de la face est moins atténuée car

l'action est jugée plus grave que celle qui mérite un simple reproche. En effet, le locuteur vise à susciter un sentiment de mal chez le destinataire par l'acte de blâme donc le malaise visé chez le destinataire est donc nécessaire pour la réussite de l'acte.

Chapitre III : Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire *ACCUSER* en français et en tswana

Introduction

L'acte illocutionnaire *ACCUSER* asserte la responsabilité du destinataire d'un fait axiologique négatif. C'est un acte menaçant pour la face positive du destinataire et, dans une autre mesure, pour la face négative du locuteur. Elle pose une menace pour le locuteur car, comme le montre Kauffeld (1998), en réalisant l'acte d'accusation il encourt la responsabilité d'établir la véracité de ses propos (en donnant des preuves) si jamais il lui est demandé de le faire. Prenons l'exemple de l'énonciation²⁸¹⁶³:

281) Vous avez totalement dépassé la ligne qui sépare le candidat démocrate, républicain du populiste, comme en témoigne [...] la drague que vous faites aux électeurs de Mme Marine Le Pen.

Dans l'énonciation le locuteur ne se contente pas seulement d'accuser le candidat présidentiel Nicolas Sarkozy, mais il ajoute l'énonciation qui suit pour corroborer ses propos.

1. Réalisation linguistique de l'acte illocutionnaire *ACCUSER* en français

1. Préfixes performatifs	- <i>Vous êtes accusé de...</i> - <i>Je vous accuse de...</i>
2. Marqueurs discursifs illocutionnaires autres que ceux qui renvoient spécifiquement à l'acte accuser, comme le générique <i>je te dis que</i>	- <i>Je sais que c'est toi qui a fais cela, ne le nie pas !</i> - <i>C'est toi qui a dit ça...</i>
3. Verbes modaux	- <i>Comment as-tu pu faire une chose pareille ?</i> - <i>J'ai pu constater que tu faisais...</i>
4. Surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire	- <i>Je <u>tenais</u> juste à vous dire que ça ne se fait pas ! <u>Simplement</u> ! (Acte accompagnant l'accusation)</i>
5. Modalisation d'énonciation: modalisation a) de l'acte/dire/etc., b) de la personne visée par le reproche, c) de la personne qui fait le reproche	a) <i>Je ne trouve pas cela <u>très bien</u> et <u>très clean</u> !</i> b) <i>Tu <u>as tort</u> !</i> c) <i>J'<u>étais choqué</u> quand on m'a dit que... Moi ce qui <u>m'énerve, énormément</u>...</i>
6. Réalisations indirectes de l'acte <i>ACCUSER</i>	- <i>Tu n'aurais pas par hasard... ? (Interrogation)</i> - <i>Pourquoi ? (Interrogation)</i> - <i>J'ai la preuve! (Assertion)</i> - <i>Comment vous vérifiez vos informations, vous prenez en photo des personnes qui se baladent ensemble et il y a marqué en dessus que les deux personnes sont ensemble ? (Interrogation)⁶⁴</i> - <i>Il paraît que vous ne voulez pas rentrer en plateau sans voir le sujet que nous avons fait ?⁶⁵ (Interrogation)</i>

⁶³ Jérôme Monod à Nicolas Sarkozy lors d'un débat, <https://www.youtube.com/watch?v=GaADDMt8ZIs> (Consulté le 8 novembre 2015).

⁶⁴ Cécile de Ménibus à Jean-Claude Helfassi, https://www.youtube.com/watch?v=8EQSC_rWhPc (Consulté le 17 novembre 2015).

⁶⁵ Jean-Marc Morandini à Clara Morgane, https://www.youtube.com/watch?v=5q_jCnjvNQc&list=PLKv9pJ8cW4RK3Xebqxu1B7sQKKrr7FpDk&index=2 (Consulté le 10 novembre 2013).

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Moi ce qui m'énerve, énormément c'est de jouer sur la victimisation. En fait à chaque fois vos problèmes diverses de santé..., on en a tous moi la première mais je vais pas étaler ça dans les magazines.</i>⁶⁶(Reproche) - <i>Je vais payer cash: Dave, Ton mépris pour les musiciens que tu appelles « amateurs » est insupportable</i>⁶⁷!(Assertion, reproche) - <i>Vous avez totalement dépassé la ligne qui sépare le candidat démocrate, république du populiste comme en témoigne la drague que vous faites aux électeurs de Mme Marine Le Pen</i>⁶⁸ ! (Assertion,Reproche) - <i>La France on l'aime, on la quitte, vous savez que ce genre de phrase qui frappe, qui tape à l'oreille, ça rend raciste ce genre de phrase</i>⁶⁹. (Assertion, reproche)
7. Actes qui accompagnent l'accusation et le renforcent	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Arrête de mentir!</i> (Ordre) - <i>Ne le nie pas!</i> (Ordre) - <i>T'es allé trop loin!</i> (Assertion) - <i>Peux-tu me dire ce qu'il en est?</i> (Interrogation) - <i>Un comportement qui consiste à faire ceci ne peut pas convenir, qu'en penses-tu ?</i> (Interrogation) - <i>Les paparazis à la sortie de l'hôpital, mais y a bien quelqu'un qui les a appelé</i>⁷⁰? (Interrogation) - <i>Vous avez fait une crise avant de rentrer, pourquoi</i>⁷¹? (Interrogation) - <i>Vous n'avez pas dit « je ne rentre pas en plateau si j'aime pas le sujet » ?</i> (Interrogation) - <i>Vous mentez superbement bien</i>⁷²! (Assertion) - <i>Vous faites tout et n'importe quoi !</i> (Reproche) - <i>Je ne trouve pas ça très bien et très clean</i>⁷³ ! (Assertion, Reproche) - <i>Ca ne se fait pas</i>⁷⁴! (Assertion, Reproche) - <i>En tout cas, c'est un business, il faut arrêter de nous mentir</i>⁷⁵! (Reproche) - <i>C'est une blague, il faut arrêter!</i> (Ordre, proposition) - <i>Ces personnes t'emmerdent et je t'emmerde avec elles</i>⁷⁶ ! (Insulte) - <i>Réfléchissez en p'tit peu aux phrases que vous dites</i>⁷⁷. (Proposition)
8. Actes accompagnant l'accusation pour atténuer sa valeur négative	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Qu'en penses-tu ?</i> (Interrogation) - <i>Je souhaite qu'on en parle car il me semble que tu agis de la sorte.</i> (Souhait) - <i>Juste un mot d'abord...</i>⁷⁸
9. Répétitions cumul des formes	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Je tenais <u>juste</u> à vous dire que ça ne se fait pas ! <u>Simplement</u> !</i> - <i>Je ne trouve <u>pas ça très bien</u> et <u>très clean</u>.</i> - <i><u>Moi</u>, ce qui m'énerve, <u>énormément</u>...</i> - <i>C'est <u>très simplificateur</u>.</i>
10. Autres formes d'insistance sur l'accusation	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Réfléchissez <u>un p'tit peu</u> aux phrases que vous dites.</i>

⁶⁶Loanna accusé d'appeler les photographes à l'hôpital,
<https://www.youtube.com/watch?v=IiqY0FDVmqU&list=PLYbTyjxa-JOUQYNOAzLgn8ErRa6hDG4Kv&index=65>
(consulté le 17 novembre 2013)

⁶⁷ Christophe Hondelatte au chanteur et animateur Dave.
<https://www.youtube.com/watch?v=IiqY0FDVmqU&list=PLYbTyjxa-JOUQYNOAzLgn8ErRa6hDG4Kv&index=65>

⁶⁸ Cf ⁶² Jérôme Monod à Nicolas Sarkozy).

⁶⁹ Cf ⁶² Jérôme Monod à Nicolas Sarkozy).

⁷⁰ Cf ⁶⁵

⁷¹ Cf ⁶⁴

⁷² Cf ⁶⁴

⁷³ Cf ⁶⁴

⁷⁴ Cf ⁶⁴

⁷⁵ Cf ⁶⁵

⁷⁶ Cf ⁶⁶

⁷⁷ Cf ⁶²

⁷⁸ Cf ⁶⁴

Nous commençons notre analyse des diverses réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire *ACCUSER* en français par un exemple tiré du dessin animé Disney-Pixar, *La fée clochette*. Clochette est convoquée devant la Reine-Mère et l'échange commence ainsi (282)⁷⁹ :

282) Reine- Mère : *La fée Marie me dit qu'elle connaît...*

Clochette : *C'est pas de ma faute votre majesté. Ce gros scarabée a eu ce qu'il méritait.*

Bien entendu que la Reine-Mère et la fée Marie n'étaient pas au courant des mésaventures de la fée Clochette mais le fait d'être convoqué et surtout le marqueur discursif illocutionnaire « *elle connaît* » laisse croire à Clochette qu'il s'agit d'une accusation. Nous avons aussi trouvé dans le corpus français les génériques, « *je sais que* » et « *c'est toi qui...* », marqueurs discursifs illocutionnaires, dans les réalisations linguistiques françaises (283-285).

283) *C'est toi qui as dit/faît ...*

284) *Je sais que tu as fais ça.*

285) *Je sais que c'est toi qui as fait ça. Ne le nie pas !*

1.1 Avec le performatif « *accuser* »

L'acte d'accusation peut se réaliser par le verbe « *accuser* » qui est performatif dans les séquences (286-287).

286) Vous êtes accusés de...

287) Je vous accuse de...

Ces occurrences, les plus directes pour réaliser l'acte d'accusation, sont très rares dans les interactions quotidiennes normales hormis les contextes juridiques et les débats politiques. Nous n'avons pas relevés d'incidences de l'emploi du verbe *ACCUSER* pour réaliser l'acte d'accusation dans les DCT français.

1.2 Verbes modaux et surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire

Le verbe modal *pouvoir* peut être employé dans la réalisation d'un acte d'accusation comme dans les exemples (288-289)

288) Comment as-tu pu faire une chose pareille ?

⁷⁹Fim, *Clochette et la pierre de lune*. <http://filmstreaming.cc/clochette-et-la-pierre-de-lune/> (Consulté le 17 novembre 2015)

289) J'ai pu constater que tu faisais...

L'énonciation (288), sous forme d'interrogation, se réfère au destinataire et utilise le verbe modal *pouvoir* pour transformer cette interrogation en une accusation ou un reproche. La deuxième énonciation (289) utilise le verbe modal *pouvoir* pour affirmer que le locuteur est conscient d'un acte dont le destinataire est responsable par une surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire. Selon Anscombe, *pouvoir* fait partie des *marqueurs de dérivation illocutionnaire*, (Anscombe, 1981 : 80-83). Le verbe modal *pouvoir*, dans l'exemple (288), ne renvoie pas spécifiquement à une interrogation des capacités du destinataire ou du locuteur (289) mais il crée une dérivation illocutionnaire qui produit un acte d'accusation par le biais d'une interrogation ou d'une assertion.

Une occurrence avec le verbe « *tenir* » à l'imparfait a été utilisé pour réaliser un acte qui accompagnent une accusation (290). Cette surmodalisation du marqueur de la force illocutionnaire marque une insistance sur l'intention du locuteur de faire passer son message auprès du destinataire et cette subjectivité est renforcée par la manifestation de son attitude vis-à-vis ce dont il l'accuse : « *ça ne se fait pas* ». L'emploi de « *tenir* » au présent peut également remplir cette même fonction de marqueur de force illocutionnaire.

290) *Je tenais juste à vous dire que ça ne se fait pas*⁸⁰.

1.3 Modalisation de l'énonciation : la modalisation de l'acte, du destinataire et du locuteur

Les énonciations 291 à 296 font parties des actes qui accompagnent l'accusation relevés dans les DCT français. Comme pour les actes précédents, l'acte d'accusation favorise l'insertion d'entités lexicales qui marquent l'attitude du locuteur à l'égard du contenu de son énonciation. La modalisation de chaque énoncé concerne l'acte reproché (291-292), le destinataire de l'acte d'accusation (293-294) et même le locuteur lui-même (295-296). Ces entités lexicales qui leur sont attribuées sont porteuses de valeurs axiologiques négatives. Elles peuvent porter sur le caractère même du destinataire (293) ou sur l'affect subjectif négatif que les actions du destinataire suscitent chez le locuteur.

291) Je ne trouve pas ça très bien et très clean.

⁸⁰ Jean Marc Morandini à Clara Morgan, aussi exemples 292, 293 et 296, https://www.youtube.com/watch?v=5q_iCnjvNQc&list=PLKv9pJ8cW4RK3Xebqxu1B7sQKKrr7FpDk&index=2 (Consulté le 10 novembre 2013).

- 292) Ça ne se fait pas !
- 293) Tu es un menteur.
- 294) Tu as tort.
- 295) J'étais choqué quand on m'a dit que...
- 296) Moi, ce qui m'énerve énormément c'est...⁸¹

1.4 Réalisations indirectes de l'acte ACCUSER en français

La réalisation indirecte d'un acte menaçant permet parfois d'atténuer la menace même si celle-ci est toujours présente dès qu'il s'agit de la mise en question du comportement de l'autre. L'insertion d'entités lexicales porteuses de valeurs modales orientées vers le pôle négatif de l'axiologique dans les réalisations indirectes peut s'avérer aussi menaçante qu'un acte direct. En français, l'acte d'accusation peut se réaliser par une simple assertion/reproche, par un reproche, et, souvent, par une interrogation.

- 297) (...) Dave, ton mépris pour les musiciens que tu appelles 'amateurs' est insupportable. (*reproche*)
- 298) Pourquoi as-tu dit à papa que j'étais sortie ? (*interrogation*)
- 299) Il paraît que vous ne vouliez pas rentrer en plateau sans voir le sujet que nous avons fait ? (*interrogation*)
- 300) Comment as-tu pu me faire ça ? (*interrogation*)
- 301) Comment vous vérifiez vos informations, vous prenez deux personnes qui se baladent ensemble et y a marqué en dessus que les deux personnes sont ensemble ? (*interrogation*)
- 302) Arrête de mentir ! (*ordre*)
- 303) Moi ce qui m'énerve c'est de jouer sur la victimisation. En fait à chaque fois... vos problèmes de santé ... on en a tous moi le premier mais j'vais pas étaler ça dans les magazines (*reproche*)
- 304) Vous avez totalement dépassé la ligne qui sépare le candidat démocrate, républicain du populiste, comme en témoigne la drague que vous faites aux électeurs de Mme Marine Le Pen. (*reproche*)

1.5 Actes qui accompagnent l'acte d'accusation pour le renforcer

Comme pour les autres actes menaçants que nous étudions (et même des actes rassurants que nous n'étudions pas dans ce travail), l'accusation peut être accompagnée par un autre acte afin de le renforcer.

⁸¹<https://www.youtube.com/watch?v=IIqY0FDVmqU&list=PLYbTyjxa-JOUQYNOAzLgn8ErRa6hDG4Kv&index=65> (Consulté le 17 novembre 2015)

- | | |
|------|---|
| 305) | J'ai la preuve. (<i>assertion</i>) |
| 306) | Ne le nie pas ! (<i>ordre</i>) |
| 307) | T'es allé trop loin. (<i>reproche</i>) |
| 308) | Vous avez fait une crise avant de rentrer, pourquoi ? (<i>interrogation/accusation</i>) |
| 309) | Vous n'avez pas dit 'je ne rentre pas en plateau si je n'aime pas le sujet'? (<i>interrogation</i>) |
| 310) | Vous mentez superbement bien ! (<i>reproche/assertion</i>) |
| 311) | En tout cas ça ne se fait pas. (<i>reproche</i>) |
| 312) | C'est un business, il faut arrêter de nous mentir. (<i>ordre</i>) |
| 313) | Réfléchissez un p'tit peu aux phrases que vous dites. (<i>proposition</i>) |
| 314) | Ces personnes t'emmerdent et je t'emmerde avec elles. (<i>insulte</i>). |

Plus le destinataire résiste aux accusations faites contre lui et ne les accepte pas, plus il y a des actes qui renforcent l'accusation et ces actes peuvent aller jusqu'à l'insulte et même à l'affrontement physique.

1.6 Actes qui accompagnent l'acte d'accusation pour atténuer sa valeur négative

A l'inverse, pour faire passer l'acte menaçant, le locuteur peut l'accompagner par un autre acte, destiné à amoindrir sa valeur négative. Le locuteur peut solliciter l'avis du destinataire sur l'aspect négatif des faits reprochés sans pour autant, bien évidemment, s'attendre à une réponse contraire à son avis (315). Le destinataire peut accompagner son accusation par un souhait (316) ou une expression de regret (317).

- 315) Je pense que ce n'est pas très bien ce que t'as fait, *qu'en penses tu ?*
- 316) Je souhaite qu'on en parle parce que je pense que tu agis de la sorte.
- 317) Je suis désolée mais t'as dépassé les bornes.

1.7 Formes d'insistance

Des adverbes, des adjectifs et même des pronoms peuvent être ajoutés aux énonciations qui expriment une accusation comme forme d'insistance ou pour renforcer sa valeur négative. Ces unités lexicales peuvent se répéter, se suivre ou non, dans une énonciation pour marquer une certaine intensité.

- | | |
|------|---|
| 318) | Je tenais <i>juste</i> à vous dire que ça ne se fait pas. <i>Simplement</i> . |
| 319) | Je ne trouve <i>pas très bien</i> et (<i>pas</i>) <i>très clean</i> . |
| 320) | <i>Moïce</i> qui m'énerve <i>énormément</i> , c'est... |
| 321) | C'est <i>très</i> simplificateur. |
| 322) | Réfléchissez <i>un p'tit peu</i> aux phrases que vous dites. |

2. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire ACCUSER en tswana

1. Préfixes performatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Vous êtes accusé de... (<i>O lebisitswe molato wa...</i>) - Je te/vous accuse de ...<i>ke go lebisa molato wa...</i> (rarement voire jamais dans le quotidien)
2. Marqueurs discursifs illocutionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - C'est toi qui a cassé ma tasse (<i>Ke wena yo o thubileng kopi yame</i>) - C'est toi qui l'a fait / C'est toi qui est responsable (<i>Ke wena o dirileng</i>) - C'est toi qui as fait comme ça/ <i>C'est toi qui est responsable de cela</i>(<i>Ke wena o dirileng gore go nne jaana</i>) - C'est toi qui étais en train de détruire dans la maison de ma mère/C'est toi qui as cambriolé la maison de ma mère (<i>Ke wena o letseng o senya ko ntlong ya ga mme.</i>) - C'est toi qui m'as volé... (<i>Ke wena o nkutsweditseng</i>) - C'est toi qui l'as tué (<i>C'est toi qui l'as tué</i>) - Tu vois ce que tu as fait?(<i>O a bona gore o dirile eng? O a bona se o se dirileng?</i>)
3. Holophrases	<ul style="list-style-type: none"> - C'est toi ! (<i>Ke wena !</i>) - Tu as commis une faute/ crime (<i>O dirile molato !</i>) - Hé, garçon + c'est toi ! <i>Heelamosimane ke wena !</i>
4. Modalisation d'énonciation : modalisation a) de l'acte/dire/etc., b) de la personne visée par l'accusation, c) de la personne qui fait l'accusation	<p>a) Ce n'est <u>pas bien!</u> (<i>Ga go a siama!</i>)</p> <p>b) Tu as <u>tort</u>(<i>o phoso, o molato</i>),</p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est toi qui <u>as tort</u> (<i>ke wena o leng phoso/molato</i>), - Tu as commis une faute, fais en sorte de la réparer.(<i>O dirile molato mme dira gore o o baakany</i>), - Tu n'as pas fait ce qui est bien (<i>Ga o a dira tshiamo</i>) - Tu as fait/commis une faute (<i>O dirile molato, O a balabala</i>) <p>c) <u>Je pense</u> que tu as tort (<i>Ke bona o le phoso</i>)</p> <p><u>Je n'ai pas aimé</u> (<i>Ga ke a rata</i>)</p>
5. Réalisations indirectes de l'acte ACCUSER	<ul style="list-style-type: none"> - Tu vois ce que tu as fait?(<i>A wa bona gore o dirile jang?</i>) Interrogation - Est-ce que tu sais ce que tu as fait? (<i>A wa itse gore ke go bone?</i>)Interrogation - Est-ce que tu sais que je t'ai vu hier quand tu détruisait chez moi? (<i>A wa itse gore ke go bone maabane ha o ne o senya ko ntlong yame?</i>)Interrogation - 'Kante' pourquoi tu aimes parler mal de moi? (<i>Kante ke eng o rata go bua maswe ka nna?</i>) Interrogation - Ecarte-toi des histoires des gens- Ne te mêle pas des histoires des autres. (<i>Tswa mo dikgannyeng tse di sa go ameng.</i>)Ordre - Tu aimes les histoires des gens.(<i>O rata dikgang tsa batho.</i>) Assertion/reproche - Tu as pris mon sac sans me le demander, n'est-ce pas?(<i>O tsera beke yame o sa e adima, akere?</i>)Interrogation - Pourquoi tu aimes te donner des choses qui ne sont pas à toi – Pourquoi tu aimes prendre des choses qui ne t'appartiennent pas. (<i>Ke eng o rata go ipha dilo tse eseng tsa gago?</i>)Interrogation - Excusez-moi Mr. Pourquoi vous vous frottez contre moi? (<i>Sori foo rra, o ikgotlhelang ka nna?</i>) Interrogation avec formule de politesse - Je n'ai pas aimé la façon don't tu m'as parlé. (<i>Ga ke a rata ka ha o mpuisitseng ka teng?</i>)Interrogation - Tu vois ce que tu as fait? (<i>O a bona gore o dirile eng?</i> Interrogation - Tu ne m'as pas fait du bien – Tu m'as fait du tort. (<i>Ga wa ntirela sentle.</i>) Assertion - Tu m'as fait du tort. (<i>O ntiretse phoso</i>). Assertion 'Naare', garçon + toi, tu essayes de me voler?(<i>Naare, mosimane ke wena,</i> - Tu essayes de me voler? (<i>O leka go nkutswela?</i>) Interrogation - Tu sais que tu voulais me voler ma portefeuille? (<i>O a itse gore o ne o batla go nkutswela sepatsho?</i>)Interrogation - Hé, garçon +c'est toi, 'naare' tu essayes de me voler? (<i>Heela mosimane ke wena, naare o batla go nkutswela?</i>)Interrogation - Boiki, est-ce que tu t'es rendu compte que tu aimes...? (<i>Boiki, a o lemogile gore o rata...?</i>) Interrogation - Hé, 'kante' tu essayes de faire quoi en te frottant contre moi comme ça? (<i>Heela kante o leka go dira eng fa o ikgotlha ka nna jaana?</i>) Interrogation - Hé, 'kante' tu essayes de me voler?(<i>Heela kante o leka go nkutswela?</i>)Interrogation

	<p>- Ta main, qu'est-ce qu'elle cherche dans mon sac? (<i>Tsogo lwa gago lo senkang mo bekeng yame?</i>) Interrogation</p> <p>- Pourquoi tu as dit à papa que je t'étais sorti? (<i>Ke eng o bolelela ntate gore ga keyo ke ngwegile?</i>) Interrogation</p> <p>- 'Vraiment' tu essayes quoi garçon + c'est toi? (<i>Tota o leakang mosimane ke wena?</i>) Interrogation</p>
<p>6. Actes qui accompagnent l'accusation et le renforcent</p>	<p>- Ne refais plus jamais ça! (<i>O seka wa tllhola o boelela!</i>) (Ordre, avertissement)</p> <p>- Si tu m'avais écouté cela ne se serait pas produit. (<i>Fa o kabo o ntheeditse go kabo go sa nna jaana.</i>) Expression de regret</p> <p>- T'as pas fait du bien, t'as commis une faute. (<i>Ga o a dira tshiamo, o dirile molato.</i>) Assertion, Reproche</p> <p>- Je vais te taper. (<i>Ke tla go betsa.</i>) Menace</p> <p>- Je vais te punir. (<i>Ke tla go othaya.</i>) Menace</p> <p>- Je vais te taper (avec un fouet) (<i>Ke tla go shapa.</i>) Menace</p> <p>- Tu aimes les histoires des gens. (<i>O rata dikgang tsa batho.</i>) Assertion, reproche</p> <p>- Je te blame. (<i>Ke go tshwaya phoso.</i>) Blâme</p> <p>- Tu es coupable. Tu dois assumer tes actes. (<i>O molato, jalo o tshwanetse go tsaya maikarabelo a ditiro tsa gago.</i>) Assertion, Ordre, Donner son avis</p> <p>- Tu m'énerves. (<i>O a ntena.</i>) Reproche</p> <p>- Tu m'as tant énervé! (<i>O ntenne gore!</i>) Reproche</p> <p>- Je n'ai pas aimé, pourquoi tu as pris ma chose sans me le demander? (<i>Ga ke a rata, ke eng o ne o tsaya selo same o sa nkopa?</i>) Interrogation, reproche</p> <p>- C'est de ta faute. (<i>Ke molato wa gago.</i>) Assertion</p> <p>- Faire cela n'est pas bien. (<i>Go dira jalo ga go a siama.</i>) Assertion</p> <p>- Ne fais pas ça! (<i>O seka wa dira jalo.</i>) Ordre</p> <p>- Ne refais plus ça! (<i>O seka wa dira jalo gape.</i>) Ordre</p> <p>- Je t'ai vu. (<i>Ke go bone.</i>) Assertion</p> <p>- Je ne veux plus vous voir avec elle, vous m'entendez bien? (<i>Ga ke sa tlhole ke batla go lo bona lo na le ene, lo nkutlwa sentle?</i>) Interrogation, Menace</p> <p>- Autant de place dans la gare et vous venez vous frotter contre moi? (<i>Space se le kana kana mo renkeng o bo o tla o ikgotlha ka nna?</i>) Interrogation</p> <p>- Tu ne sais pas que ce n'est pas 'botho' de te frotter contre les gens? (<i>A ga o itse gore ga se setho go itshutlha ka motho e se molekane wa gago?</i>) Interrogation</p> <p>- Pourquoi tu t'approches si près de moi comme une personne qui a de mauvaises intentions? (<i>Go reng fa o suteletse thata mo go nna o kare o motho a na le mokgwa mongwe yo o sa nnang sentle?</i>) Interrogation</p> <p>- Ta main cherche quoi dans mon sac? (<i>Tsogo lwa gago lo senkang mo bekeng yame?</i>) Interrogation</p> <p>- T'es le genre de personne qui a préféré dormir quand ses pairs allaient à l'école, maintenant vous êtes là en train de voler aux gens. (<i>Motho wa lona erile balekane ba gagwe ba tsena sekolo a bo a ithlhopela go robala gompieno lo nnela go tlhola le utswetsa batho.</i>) Assertion, reproche</p> <p>- Moi, essaye et tu verras! (<i>Nna o tle o leke fela o tla se bona!</i>) Menace</p> <p>- Ne te moque plus jamais de moi! (<i>O seka wa tlhola o boelela go ikgotlha ka nna!</i>) Ordre, menace</p> <p>- T'es un voleur, degage! (<i>O legodu tsamaya.</i>) Congédier</p> <p>- Mr, pourquoi vous ouvrez mon sac? (<i>Rra, o bulelang beke yame?</i>) Interrogation</p> <p>- Je sais que c'est ta bouche impaire, si jamais tu continues comme ça je vais te taper. (<i>Ke a itse gore ke wena o molomo o sokameng, o tle o tswelele hela jaalo ke tlile go shimega.</i>) Insulte, Menace</p> <p>- T'es un menteur, je te connais, tu parles trop. (<i>O maaka. Ke a go itse wena o a balabala.</i>) Assertion, reproche</p> <p>- Ne fais pas ta surprise, tu sais de quoi je parle. (<i>Lesa go imakatsa, o itse sentle gore ke bua ka eng.</i>) Requête, rereproche</p> <p>- Moi aussi je vais dire à maman ce que t'as fait. (<i>Le nna ke tlo bolelela mme se o se dirileng maabane.</i>) Menace</p> <p>- Je vais te taper, garçon + c'est toi. (<i>Ke tlile go go shapa mosimane ke wena.</i>) Menace</p> <p>- Je te ferais ça à toi aussi un jour. (<i>Ke tlile go go dira jalo nako nngwe.</i>) Menace</p>

	Mr, je te prie de vous écarter parce qu'il y a assez de place pour tout le monde. (<i>Rraetsho, ke kopa gore o sutelele koo ka gobane go na le phatlha e e re lekaneng.</i>) Requête
7. Actes accompagnant l'accusation pour atténuer sa valeur négative	Boiki, est-ce que tu t'es rendu compte que...? (<i>Boiki, a o lemogile gore o rata...?</i>) Interrogation C'est mieux si... (<i>Go botoka o...</i>) Suggestion C'est mieux si on ... (<i>Go botoka motho a...</i>) Suggestion
8. Répétitions cumul des formes	Ne refais <u>plus jamais</u> ça ! (<i>O seka wa tlhola o boelela.</i>) <u>Autant de place</u> ...Space se le <u>kana kana</u> mo renkeng <u>o bo o tla</u> o ikgotlha ka nna? Tu m'as pas fait + <u>bien du tout du tout</u> . (<i>Ga wa ntirela sentle gotlhe lele!</i> <i>...Gotlhe lele lele!</i>) <u>Hé + kante</u> , tu essayes... (<i>Heela, kante, o leka...</i>) <u>Hé, garçon</u> + <u>c'est toi</u> + <u>naare</u> ... (<i>Heela mosimane ke wena, narare...</i>) <u>Vraiment + vraiment</u> tu essayes quoi ? (<i>Tota, ruri o lekang ?</i>)

Cette partie traite de la réalisation de l'acte d'accusation en tswana. Nous commençons par les réalisations les plus directes, en passant par les formes de modalisation des énonciations, les réalisations indirectes et celles qui accompagnent l'acte et finissons par les formes adverbale et adjectivale ainsi que nominale ou verbale qui marquent l'insistance dans l'énonciation.

2.1 Avec le performatif « *accuser* »

Le verbe performatif « *go lebisa molato* », qui réalise l'acte d'accusation en tswana comme nous l'avons souligné dans le chapitre qui traite la signification lexicale, est l'appellation formelle et surtout juridique de ce verbe de communication. Ni les occurrences de ce verbe, ni celles de « *latofatsa* » (qui était mentionné dans les dictionnaires) n'ont été retrouvées dans le corpus tswana. Dans les échanges quotidiens, même la transformation d'un discours direct en discours rapporté, qui nous aurait permis d'avoir le performatif du verbe dont il s'agissait, ne permet pas de trancher entre « *lebisa molato* » et « *latofatsa* » car aucun des deux n'est employé pour rapporter ce qui a été dit.

Discours direct	Discours rapporté
323) <i>Ke wena o thubileng kopi yame (C'est toi qui a cassé ma tasse)</i>	324) Il/Elle dit que t'as/il/elle a cassé sa tasse. 325) Elle/il a cassé ta/sa tasse ? 326) Tu dis que j'ai cassé ta tasse ? 327) Pourquoi tu dis que j'ai cassé ta tasse ? 328) Pourquoi tu dis qu'il/elle a cassé sa tasse ?

Les mêmes énonciations du discours rapporté, occurrences traduites directement avec « *lebisa molato* » (*accuser*), paraîtraient bizarres pour un locuteur botswanais, même si, syntaxiquement, il s'agit de formes correctes.

- | | |
|------|--|
| 329) | Il/elle m'accuse d'avoir cassé sa tasse. |
| 330) | Il/elle l'accuse d'avoir cassé sa tasse. |
| 331) | Tu m'accuses d'avoir cassé ta tasse ? |
| 332) | Pourquoi tu m'accuses d'avoir cassé ta tasse ? |
| 333) | Pourquoi tu l'accuses d'avoir cassé ta tasse ? |

Nous allons donc essayer de montrer, par la suite, les différentes réalisations de l'acte d'accusation qui n'incluent pas les verbes performatifs comme les exemples (334,335).

334) O lebisiwa molato wa go... (*Vous êtes accusé de/on vous accuse de...*)

335) O lebisitswe molato wa go... (*Vous êtes accusé de...*)

2.2 Marqueurs discursifs illocutionnaire et holophrases

Nous avons également trouvé les génériques, « *je sais que* » et « *c'est toi qui...* », dans les réalisations linguistiques tswanas (336-340), comme étant des marqueurs discursifs illocutionnaires qui, dans ce contexte, renvoient à l'acte d'accusation.

- | | |
|------|--|
| 336) | <i>Ke wena</i> o rileng jalo. (<i>C'est toi qui as dit ça</i>). |
| 337) | <i>O a bona gore</i> o dirile eng? (<i>Tu vois ce que tu as fait ?</i>) |
| 338) | <i>Ke wena</i> o dirileng. (<i>C'est toi qui as fait - C'est toi qui est responsable</i>) |
| 339) | <i>Ke wena</i> o dirileng gore go nne jaana. (<i>C'est toi qui as fait que ça soit comme ça – C'est toi qui est responsable de ça</i>) |
| 340) | <i>Ke wena</i> o letseng o senya ko ntlong ya ga mme. (<i>C'est toi qui était en train de détruire dans la maison de ma mère hier – c'était qui a cambriolé la maison de ma mère hier</i>) |

C'est toi (« *Ke wena !* »), peut être employé seul comme une holophrase. Un autre exemple d'holophrase utilisées fréquemment est l'emploi forme d'interpellation « *heela* » souvent suivie d'un nominal et/ou une forme possessive (341-344). Dans le contexte de l'accusation, cette holophrase est suivie de la réponse « *qu'est-ce que j'ai fait* » qui signifie l'interprétation de l'holophrase comme une forme accusatoire.

- | | |
|------|---|
| 341) | <i>Heela ! (Hé!)</i> |
| 342) | <i>Heela mosimane/mosetsana ke wena ! (Hé + garçon + toi!)</i> |
| 343) | <i>Heela mosetsana! (Hé + fillette/garçon!)</i> |
| 344) | <i>Heela mosetsanyana/mosimanyana (ke wena!)</i> (<i>Hé + garçon+ petit/ fille+ petite+ (c'est toi).</i>) |

2.3 Verbes modaux et surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire

L'utilisation du verbe modal pour l'acte *ACCUSER* n'a pas été constatée dans le corpus tswana mais cela ne veut pas dire que leur emploi n'existe pas dans les réalisations de l'acte.

En effet, les marqueurs qui sont utilisés pour l'acte de reproche et pour le blâme peuvent s'appliquer à l'acte d'accusation.

Le verbe modal *vouloir* est conventionnellement employé dans des énonciations qui réalisent les requêtes en tswana. Dans l'exemple (345), il y a une surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire ainsi qu'une modalisation qui se rapporte à la volonté du locuteur.

345) *Ke batla gore* o itse gore ke go bone. (*Je veux que tu saches que je t'ai vu*).

Cet emploi de « *vouloir* » correspond, d'une certaine manière, à la surmodalisation avec le verbe « *tenir* », *je tiens à ce que tu saches que je t'ai vu*.

2.4 Modalisation de l'énonciation

Pour l'acte d'accusation, dans le discours, la modalisation de l'énonciation en tswana se rapporte souvent au destinataire et moins à l'acte et au locuteur.

346) Ga go a siama (*Ce n'est pas bien*).

347) O phoso (*Tu as tort*)

348) O a balabala (*Tu parles trop/tu es un menteur*)

349) Ke molato wa gago. (*C'est de ta faute*).

350) O utsule (*T'as volé*).

351) Ga ke a rata (*Je n'ai pas aimé*).

2.5 Réalisations indirectes

Nous avons constaté que l'acte d'accusation se réalise davantage par des moyens indirects et jamais avec le performatif dans les échanges quotidiens entre locuteurs botswanais. La majorité des réalisations indirectes correspondent à des interrogations (352-356). Les autres réalisations peuvent être sous forme de l'assertion/constat (358, 360), du reproche (358-360) et nous avons trouvé aussi une réalisation de l'acte d'accusation sous forme de proposition (357).

352) Tota o leka eng mosimane ke wena? (*'Tota' qu'est-ce que tu essaies de faire garçon?*)

INTERROGATION (INT)

353) A wa bona gore o dirile jang? (*Est-ce que tu vois ce que t'as fait?*) **INT**

354) A wa itse gore ke go bone? (*Est-ce que tu sais que je t'ai vu?*) **INT**

355) Ke eng o bolelela ntate gore ga ke ke ngwegile? (*Pourquoi t'as dit à papa que j'étais parti?*) **INT**

356) Kante ke eng o rata go bua maswe ka nna? (*Pourquoi tu aimes raconter des méchancetés sur moi?*) **INT**

357) Tswa mo dikgannyeng tse di sa go ameng (Ecarte toi des choses qui te concernent pas) **PROPOSITION.**

358) O rata dikgang tsa batho. (Tu aimes les ragots) **ASSERTION/REPROCHE**

- 359) Ga ke a rata ka ha o mpuisitseng ka teng. (*Je n'ai pas aimé la façon dont tu m'as parlé*). **REPROCHE**
- 360) O a itse gore o ne o batla go nkutswela sepatshe. (*Je sais que tu voulais me voler mon portefeuille*).
ASSERTION

La question posée n'est évidemment pas tant un simple questionnement qu'une assertion d'un état de choses. Le locuteur ne s'attend pas à ce que le destinataire donne une réponse affirmative ou négative par oui ou non ou qu'il lui avoue ce qu'il est en train de faire ou qu'il essaye de lui dérober de son portefeuille. Dans l'exemple (356), il est possible que le locuteur soit en train d'accuser le destinataire de l'avoir insulté.

2.6 Actes qui accompagnent l'accusation pour le renforcer

La menace (361,362), que ça soit d'une punition ou d'autre chose, est l'acte qui accompagne le plus souvent l'accusation en tswana. La punition corporelle apparaît souvent dans la signification lexicale et conséquemment dans la conceptualisation des actes menaçants comme une manière de mettre fin à un acte reprochable. La menace du bâton peut donc suffire pour éviter la répétition. D'autres actes qui renforcent l'accusation sont le reproche (363-365), l'interrogation (366-367), l'ordre (368) et le conseil (370).

- 361) O seka wa ba wa tlhola o dira jalo. (Ne refais plus jamais ça). **MENACE**
- 362) Ke tla go shapa/betsa/otlhaya. (Je vais te taper/frapper/punir). **MENACE**
- 363) Fa o ka bo o ntheeditse... (*Si tu m'avais écouté...*). **REPROCHE**
- 364) O ntenne gore! (*Tu m'as énervé tant !*). **REPROCHE**
- 365) O a ntena (*Tu m'énerves*). **REPROCHE**
- 366) Ga ke a rata, ke eng o ne o tsaya selo same o sa kopa? (*Je n'ai pas aimé, pourquoi t'as pris ma chose sans demander?*) **INTERROGATION/REPROCHE**
- 367) A ga o itse gore ga se botho go itshutlha ka motho e se molekane wag ago? (*Tu ne sais pas que ce n'est pas "botho"/poli de se frotter contre les gens qui sont plus âgés que toi?*)
Interrogation/REPROCHE
- 368) O seka wa dira jalo. (*Ne fais pas ça !*) **ORDRE**
- 369) O seka wa dira jalo gape. (*Ne refais plus jamais ça*) **ULTIMATUM/MENACE**
- 370) O seka wa imakatsa, o itse sentle gore ke bua ka eng. (*Ne fais pas ton surpris, tu sais très bien de quoi je parle*). **CONSEIL**

2.7 Actes qui accompagnent l'accusation pour atténuer sa valeur négative

La menace à la face que pose l'accusation peut être atténuée par un acte d'excuse (371) qui parvient au début de l'énonciation, ou par une proposition-conseil (372), ou même par une requête (373).

371) Sori for rra, o ikgotlhelang ka nna? (*Excusez-moi, Mr, pourquoi vous vous frottez contre moi?*)

EXCUSER

372) Go botoka motho a mpusetsa di tsame hela go hetsa modumo (*C'est mieux si vous me donnez ce qui m'appartient pour éviter du bruit*) **PROPOSITION/CONSEIL**

373) Rraetsho ke kopa o sutelele koo go bane phatlha e ntsi ka koo. (*Mr, s'il vous plaît, je vous prie de vous écarter car il y a beaucoup de place sur votre côté*) **REQUÊTE**

2.8 Formes d'insistances

L'interjection *hé*, est souvent utilisée au début de l'énonciation pour interpeller son locuteur et pour marquer l'insistance, il peut aussi marquer l'étonnement. Dans l'exemple (374), l'interjection est accompagnée par *c'est toi* pour insister encore plus sur le destinataire et pour marquer qu'il s'agit bien d'un acte menaçant. La dérivation du suffixe « *nyana* » (375), qui est un suffixe d'infériorisation, donne aussi une intensité à l'énonciation et montre l'attitude du locuteur vis-à-vis du destinataire de son énonciation. Comme autres marqueurs d'insistance nous retrouvons l'insertion de l'adverbe de manière « *tlhola* » (376) qui est la marque de la continuité et de la répétition, de l'adverbe de quantité « *gore* » pour intensifier l'affect négatif ressenti par le locuteur, de l'insertion et de la répétition du terme « *kana* » (377), autre adverbe de quantité, ainsi que de « *lele* » (378). Un autre adverbe marqueur d'insistance est « *tota* » (ou « *ruri* ») (381-382) qui peut être cumulé, ou non, sous une forme de répétition dans le même énonciation. Il marque aussi l'état affectif subjectif du locuteur.

374) *Heela* mosimane ke wena ! (*Hé, garçon + c'est toi !*)

375) *Heela* mosimanyanake wena... (*Hé garçon+petit + ke wena*)

376) O seka wa tlhola o boelela. (*Ne refais plusjamais ça!*)

377) Space se le kanakana mo renkeng o bo o... (*Autant de place dans la gare et tu viens...*)

378) Ga wa ntirela sentle gotlhelelelele! (*Tu m'as joué un mauvais tour, pas biendu toutdu tout!*)

379) *Heelakantewena* tu ... (*Hé, et alors+ toi, tu...*)

380) O ntena gore! (*Tu m'énerve tant!*)

381) O phoso e le ruri. (*Tu es vraiment en tort*)

382) Tota o leka eng ? (*Vraiment tu essayes quoi ?/ Qu'est-ce que tu essayes de faire au juste ?*)

Chapitre IV. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire *INSULTER*

Introduction

L'insulte est l'une des armes discursives utilisées dans la vie privée, publique et dans le politique. Ngalasso-Mwatha souligne que dans le domaine de la politique africaine, l'insulte fait partie des stratégies pragmatique-discursive souvent utilisée pour atteindre l'adversaire en le disqualifiant afin de le déstabiliser (12 : 1996). Il affirme que l'insulte peut aller de « plus plate, aux formes les plus raffinées de la dérision, de l'ironie, de l'humour en passant par les mille autres ruses », (12 :1996). Les insultes que nous analysons dans ce chapitre viennent surtout des sphères publique et privée. Si les stratégies sont aussi diverses que celles utilisées dans la politique, le but est toujours le même : atteindre la face positive de son destinataire et lui faire perdre la face à tous les coups.

1. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire *INSULTER* en français

1. Marqueurs discursifs illocutionnaires autres que ceux qui renvoient spécifiquement à l'acte insulter	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Espèce d'</i>andouille, d'enfoiré, d'abruti, bouffon, con, minable, - <i>Espèce de vaurien tu as tout dit à papa ! Espèce de débile profond</i> - <i>Pauvre conne, tu me fais pitié !</i> - <i>Tu es : une grosse vache, un imbécile, un petit con, un enculé, vraiment nul et ..., (t'es) un petit con, t'es nul</i> - <i>Tu n'es qu'une grosse vache, un imbécile, merde, grosse merde, menteuse !</i>
2. Holophrases	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Connard !</i> - <i>Imbécile !</i> - <i>Pauvre con !</i> - <i>Pauvre type !, Pauvre mec !</i> - <i>Grosse vache !, Abruti !</i> - <i>Sale pute !</i> - <i>Enculé !</i> - <i>Enfoiré !</i> - <i>Putain de merde !</i> - <i>Enculé ! Merde !</i> - <i>Fils de pute !</i> - <i>Détritus de fond du capot !</i> - <i>Pédé !</i> - <i>Pétasse !</i> - <i>Incapable !</i>
3. Verbes modaux	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tu vois la pièce de 50 centimes, tu <u>vau</u>x moins !</i>
4. Surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire (classer par type de valeurs modales mobilisées)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Je <u>tiens</u> à te dire que... / <u>Laisse-moi</u> te dire que... / Je <u>dois</u> te dire que... /</i> - <i><u>Franchement</u>, tu aurais pu...</i> - <i>J'ai un <u>terrible</u> reproche à te faire...</i>
5. Modalisation d'énonciation : modalisation a) de l'acte/dire/etc., b) de la personne visée par l'insulte, c) de la personne qui fait l'insulte	<ul style="list-style-type: none"> a) <i>T'as récupéré <u>ta merdre</u>, lache moi maintenant</i> b) <i>Tu es <u>vraiment nul</u> et ne mérites pas qu'on s'adresse à toi.</i> - <i>Connard, va te faire foutre !</i> - <i><u>Sale pute ! Grosse vache !</u></i> - <i>Fils de pute ! Sale connasse !</i> - <i>Tu vois la <u>pièce de 50 centimes</u>, tu <u>vau</u>x moins !</i> - <i>Maintenant ferme ta <u>grande gueule</u> !</i> - <i>Eh <u>le vieux</u> fais pas chié j'te dis que j'ai rien fait,</i> - <i><u>Petit menteur</u> et <u>voyou</u>, T'es <u>vraiment une petite ordure</u> !</i> - <i><u>P'tit morveux</u> t'as tout raconté à papa !</i>

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>T'es dégueulasse, je ne te défendrai plus !</i> » - <i>T'es vraiment chiant, je te dirais plus rien.</i> - <i>Tu n'es qu'un mauvais, heureusement que tu ne m'as pas touché, moi je vais te démonter la tête espèce de C.</i> - <i>Ah oui, je le crois pas, t'es trop mauvais espèce de minable, vous n'êtes qu'un grossier personnage.</i> - <i>Incapable, tu n'es qu'un incapable !</i> - <i>Tu n'es qu'une menteuse !</i> <p>c) <i>Tu me fais chier !</i></p>
6. Réalisations indirectes de l'acte INSULTER	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Va niquer ta mère !</i> - <i>Va te faire foutre !</i> - <i>Va te faire enculer !</i> - <i>Va te faire empapaouter chez les Grecs !</i> - <i>Tu me fais chier !</i> - <i>Je t'emmerde !</i> - <i>Dégage salope !</i> - <i>Tu es une pute qui me coûte cher</i> - <i>Va te faire foutre connasse !</i> - <i>Tu ne connais pas robin des bois, espèce de bouffon !</i> - <i>T'es vraiment une petite ordure !</i> - <i>P'tit morveux t'as tout raconté à papa !</i> - <i>Tu peux pas faire attention abruti !</i> - <i>tu ne dois pas gagner beaucoup de match avec une technique pareille.</i> - <i>Va te faire voir, je ne vais pas m'emmerder à venir</i> - <i>Tout dans les muscles rien dans la tête !</i> - <i>Monsieur, je vous souhaite qu'un jour cela vous arrive et je souhaite aussi voir tout ça, sur ce j'ai des personnes sympathiques, intelligentes a allez voir !</i> - <i>je te prends pour une merdre qui est allée racontée des conneries sur mon compte.</i>
7. Actes qui accompagnent l'insulte et la renforcent	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Salé connasse, va crever !</i> - <i>Ta place est à l'asile !</i> - <i>Je découperais tes mamelons et les donnerai à manger au chien !</i> - <i>Maintenant ferme ta grande gueule !</i> - <i>Je n'ai pas besoin de toi !</i> - <i>Tu me fais chier !</i> - <i>Eh le vieux fais pas chié j'te dis que j'ai rien fait</i> - <i>Fait ce que tu veux le vieux</i> - <i>T'as récupéré ta merdre, lâche moi maintenant !</i> - <i>Petit menteur et voyou, j'appelle la police</i> - <i>Je n'ai rien à foutre, J'ai pas peur des keufs.</i> - <i>T'es vraiment chiant, je te dirais plus rien.</i> - <i>Si tu ne sais pas jouer arrête le baseball et fais de la couture !</i> - <i>Tu n'es qu'un mauvais, heureusement que tu ne m'as pas touché, moi je vais te démonter la tête espèce de C.</i> - <i>Je vois surtout votre insouciance et votre idiotie</i> - <i>Je vais te faire avaler tes balles.</i> - <i>J'en veux pas de tes excuses petit con, t'es un con c'est tout.</i> - <i>Il faut changer de sport tu es trop nul !</i> - <i>Incapable, tu n'es qu'un incapable</i> - <i>J'en veux pas de tes excuses petit con, t'es un con c'est tout.</i> - <i>Je me moque de vos excuses vous êtes un nul, une aberration pour ce sport !</i> - <i>Espèce d'idiot, tu peux pas faire attention !</i> - <i>Tu me fais pitié !</i>
8. Actes accompagnant l'insulte pour atténuer sa valeur négative	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Pourquoi t'es allé tout leur raconté ?</i>
9. Autres formes d'insistance	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Tu dis toujours ça !</i> - <i>Ce que je te reproche, c'est ton insouciance !</i> - <i>Quand même, tu aurais pu venir !</i>

Au contraire de « reprocher », « blâmer » et « accuser » le verbe « insulter » ne performe pas l'acte d'insulte. En effet, pour les trois autres actes **REPROCHER**, **BLÂMER** et

ACCUSER, une réalisation linguistique avec le verbe qui lui correspond est possible. Même si ces trois actes sont souvent réalisés sans l'emploi du préfixe performatif, hypothétiquement très direct et menaçant ouvertement la face du destinataire, il est tout de même possible de faire un reproche, une accusation ou de blâmer respectivement par les énonciations « *je te reproche de...* », « *je t'accuse de...* » et « *je te blâme de...* ». L'énonciation « *je t'insulte* » ne réalise pas l'acte d'insulte mais désigne une affirmation d'un état du monde et correspond à un acte constatif dans la théorie des actes de langage. En d'autres termes, dire « *je t'insulte* » ne revient pas à performer un acte d'insulte.

L'insulte est un acte qui peut être interprété selon le contexte et elle dépend aussi de l'emploi des mots porteurs de valeurs axiologiques négatives dans la signification lexicale ou dans la configuration modale de l'acte d'insulte. Parfois, comme le souligne Galatanu, Bellachhab (28 : 2010), c'est le contexte culturel qui permet la construction du sens de l'insulte. Par exemple, la connaissance du film de Dany Boon, « Bienvenue chez le Ch'tis » permet la conceptualisation de ce message écrit sur une banderole à l'issue d'un match de foot « Pédophiles, chômeurs, consanguins : bienvenue chez les Ch'tis », en tant qu'insulte.

L'acte d'insulte se fait souvent par l'insertion d'une unité lexicale dont la signification est porteuse d'une valeur modale axiologique négative et avec un potentiel de porter atteinte à la face du destinataire. L'énoncé insultant peut se constituer d'une seule unité lexicale ; *connard*, *con*, *enfoiré*, *enculé*, *détritus de fond de capote* etc. ou il peut être intensifié par un marqueur discursif de type « espèce de » ou « pauvre » qui peut précéder ces unités lexicales pour intensifier l'insulte (383-384)

383) *Espèce d'enfoiré/con/connard/abruti !*

384) *Pauvre con !*

L'insulte peut se faire sous forme d'une affirmation ou assertion « *tu es/vous êtes* » où le locuteur attribue des caractéristiques dépréciatives au destinataire sans que ça soit nécessairement une vérité (385-389). La négation avec « *ne que* » peut aussi être employée de façon réductrice comme intensificateur ou surmodalisateur de l'insulte. (387-389)

385) *Tu es con !*

386) *Vous êtes minables !*

387) *Tu n'es qu'un con !*

388) *Tu n'es qu'une grosse vache !*

389) *T'es un con, c'est tout !*

L'assertion peut se faire par des énonciations qui ne sont pas par nature insultants mais qui, dans le contexte, se traduisent en insulte par l'attribution de valeurs négatives à un ou à plusieurs éléments dans l'énonciation. (390-393). Pour l'exemple (394), l'affirmation et l'évaluation négative sont référées au destinataire ainsi qu'au locuteur. C'est dans un contexte particulier que l'énonciation peut traduire ou produire une insulte. Par exemple, dans un contexte où le destinataire devrait comprendre l'énonciation comme une affirmation de son manque de valeur pour le locuteur.

390) *Tu es vraiment le fils de ton père !*

391) *T'as vraiment tout de ton père !*

392) *Espèce de vaurien, t'as vraiment tout de ton père !*

393) *Tu vauz rien mais tu me coûtes trop cher!*

En tant qu'acte qui exprime le désaccord et une forte émotion, l'insulte est un acte souvent fortement modalisé car la subjectivité du locuteur y est fortement inscrite. La modalisation de l'énonciation concerne souvent le destinataire de l'insulte (394-395) mais peut aussi viser le locuteur (396). Le verbe modal *valoir*, peut également être utilisé pour dévaloriser le destinataire :

394) *Tu vois la pièce de 50 cts, tu vauz moins !⁸²*

395) *Espèce de vaurien !*

396) *Tu vauz rien mais tu me coûtes trop cher !(Ibid.)*

Comme l'insulte vise à s'attaquer directement au destinataire, en touchant son image publique, les éléments de modalisation qui le visent sont abondants et marqués d'une valeur axiologique négative (397-403). Dans l'exemple (397), l'insulte est intensifiée par l'utilisation du pronom familier « tu » ou lieu de « vous » et « le vieux ». Certains adjectifs, marquent l'insistance sur les caractéristiques accordées au destinataire et les adverbes vraiment et trop l'intensité de l'insulte (400-402). L'intensité et l'insistance peuvent être marquées par une succession de qualifications dévalorisantes dans la même énonciation (402-403).

⁸²http://forum.doctissimo.fr/psychologie/violences-conjugales/frappe-insulte-crache-sujet_3848_1.htm (Consulté le 18 novembre 2015)

- 397) Eh, *le vieux*, fais pas chier j'te dis que j'ai rien fait !
- 398) T'es *vraiment* une petite ordure !
- 399) T'es *vraiment* un enfoiré !
- 400) T'es *trop mauvais*, espèce de minable !
- 401) *Pauvre con d'enfoiré* !
- 402) Espèce de *pauvre con d'enfoiré* !
- 403) *Enculé de putain de con* !

1.1 Le locuteur en position de celui qui subit

La modalisation touche le locuteur en tant que victime ou objet affecté par les actions du destinataire (404-407). Dans les trois exemples, le destinataire se pose comme victime subissant les conséquences d'un défaut du destinataire, soit un défaut de son caractère ou de son action. Dans l'exemple (407), le locuteur se met clairement en position de supériorité tandis que le destinataire est placé dans une position d'infériorité.

- 404) *Tu me fais chier* !
- 405) *Tu me coûtes trop cher* !
- 406) *Tu me saoules* !
- 407) *Tu me fais pitié* !

1.2 Insultes qui décrivent l'action du locuteur sur le destinataire

Certaines insultes mettent le locuteur en position d'acteur et le destinataire en position d'objet qui subit, souvent un acte violent et rabaissant (408-409)⁸³.

- 408) *Je t'emmerde*.
- 409) *Je te chie dans la bouche*.

1.3 Réalisations indirectes de l'acte d'insulte

L'insulte peut se faire sous la forme d'autres actes illocutionnaires qui sont interprétés en tant que tel par le destinataire en raison des valeurs de certaines unités linguistiques déployées dans le contenu propositionnel et selon son interpénétration de l'intention illocutionnaire du locuteur (Galatanu, Bellachhab 2010). Ainsi, un acte ayant la forme externe

⁸³Christophe Hondelatte au chanteur et animateur Dave.

<https://www.youtube.com/watch?v=IiqY0FDVmqU&list=PLYbTyjxa-JOUQYNOAzLgn8ErRa6hDG4Kv&index=65>

d'un autre peut être accordé par la force illocutionnaire d'une insulte selon l'intention du locuteur ou l'interprétation du destinataire. Comme nous l'avons souligné, la réussite de l'acte d'insulte (comme pour d'autres actes d'ailleurs) dépend de la reconnaissance par le destinataire de l'acte en tant qu'insulte. Cela va sans dire qu'il peut arriver, dans des cas de malentendus culturels ou d'une façon générale, qu'un acte soit interprété comme insulte alors que cela n'était pas l'intention du locuteur.

Dans notre corpus des locuteurs français natifs, nous avons relevé des insultes sous forme d'acte illocutionnaire d'affirmation ou d'ordre (410-413), de proposition ou de conseil (414, 415). L'insulte peut se produire soit par l'insertion dans l'énonciation d'éléments à valeurs axiologiques négatives (416, 418) ou par des énonciations qui ne contiennent pas d'éléments à valeurs modales axiologiques de par leur signification mais qui, dans le contexte, produisent une insulte (415,417).

- 410) *Va te faire foutre, sale connasse !*
- 411) *Va niquer ta mère !*
- 412) *Va te faire enculer !*
- 413) *Dégage salope !*
- 414) *Il faut changer de sport, t'es trop nul !*
- 415) *Un conseil, arrête ce métier !*
- 416) *Fais ce que tu veux le vieux.*
- 417) *Si tu ne peux pas jouer, arrête le sport et fais de la couture !*
- 418) *Eh, le vieux, fais pas chier, j'te dis que j'ai rien fait !*

Parfois, un acte qui n'est pas une insulte est transformé en insulte par l'insertion d'un élément insultant. La forme directe peut être une interrogation en guise de reproche ou sous forme d'acte de proposition. Dans l'exemple (419) le locuteur est en désaccord avec un comportement du destinataire (*ne pas faire attention*) ce qui, pour lui, justifie sa manifestation du désaccord par l'insertion de l'élément « abruti ». Dans l'exemple (420), il est reproché au destinataire le fait de ne pas connaître Robin des bois, ce qui lui vaut la qualification de personne stupide, *espèce de bouffon*.

- 419) Tu ne peux pas faire attention, *abruti* ?
- 420) Tu ne connais pas Robin des bois, *espèce de bouffon* ?

1.4 Actes qui accompagnent l'insulte

L'insulte est un acte qui se produit dans un contexte de désaccord et de conflit donc elle est souvent accompagnée d'autres actes qui manifestent le désaccord tels que le reproche, le blâme, l'accusation et la menace etc. (421-428).

- 421) *Va crever ! (souhait ou ordre)*
- 422) *Je couperai tes mamelons et je les donnerai à manger au chien. (menace)*
- 423) *T'es vraiment chiant, je te dirai plus rien. (promesse)*
- 424) *Je vais te faire avaler tes balles. (menace)*
- 425) *Maintenant ferme ta gueule ou je te défonce ! (ordre et menace)*
- 426) *Il faut changer de sport, t'es trop nul. (conseil/ proposition/reproche)*
- 427) *C'est toi qui as tout dit à papa. (reproche, accusation)*
- 428) *Monsieur, je vous souhaite qu'un jour cela vous arrive et je souhaite aussi voir ça, sur ce j'ai des personnes sympathiques, intelligentes à aller voir. (souhait)*

Ces actes, qui peuvent précéder ou suivre l'acte d'insulte, sont cohérents avec le côté excessif des émotions qui déclenchent les insultes. Ils peuvent aussi servir à justifier cet acte interdit d'insulte dans un cas où le locuteur cherche à se justifier devant un auditoire (427). Le locuteur, qui risque de perdre sa face pour avoir commis un acte interdit, doit convaincre l'auditoire et même le destinataire qui peut, à son tour, l'attaquer sur la légitimité de son acte. Ainsi, des actes tels que le reproche (t'es trop nul) ou l'accusation (c'est toi qui as tout dit à papa) semblent être orientés vers la légitimation de l'insulte. Ils peuvent également simplement servir à renforcer l'insulte (424).

L'exemple (428) est particulièrement intéressant car la dernière partie de l'énonciation, « *j'ai des personnes sympathiques, intelligentes à aller voir* » constitue une insulte alors que la signification des éléments du contenu propositionnel ne déploie pas de valeurs axiologiques négatives. Toutefois, dans l'intention illocutionnaire de l'énonciation l'insulte est évidente même si elle est implicite : le destinataire ne fait pas partie des personnes sympathiques et intelligentes.

Par ailleurs nous avons trouvé une forme de reproche qui, quand il accompagne un acte d'insulte, pourrait atténuer la valeur négative de l'insulte (429).

- 429) *Espèce de con ! Pourquoi t'es allé raconter des conneries à papa ?*

L'insulte, suivie par un reproche (sous forme d'interrogation), semble atténuer la violence de l'énonciation insultant « espèce de con ».

2. Réalisations linguistiques de l'acte illocutionnaire *INSULTER* en tswana

<p>1. Réalisation méta-illocutionnaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Je t'ai + sendetse – J'ai insulté tes parents (<i>Ke go sendetse</i>) - Je t'ai insulté (<i>Ke go rogile</i>) - Ton machine (<i>Sennanne sag ago</i>) - Je vais t'insulter! (<i>Ke tla go roga!</i>)
<p>2. Marqueurs discursifs illocutionnaires autres que ceux qui renvoient spécifiquement à l'acte insulter</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tu fais quoi +, ... + c'est toi? (<i>O dirang ne...ke wena?</i>) - Tu dis ça à qui... + c'est toi? (<i>O raya mang ne...ke wena?</i>) - Tu fais quoi + insulte (idiot, cuille...) (<i>O dirang ne o sematla, mosono, marete...?</i>) - Idiot/Cretin/ Chose + c'est toi. (<i>Sematla/sehema/seelele/selo se ke wena !</i>) - Ta merde! (<i>Masepa a gago!</i>) - Ta chose! (<i>Nneu ya gago!</i>) - Espèce de laid/sorcier! (<i>O mompe!</i>) - Possesif + cuilles/penis/vulve! (<i>O marete/dithekgwe/dithala/ntsutsu/myo!</i>) - Chose + c'est toi! Espèce de chose! (<i>Selo ke wena !</i>) - T'es un sorcier! (<i>O moloi!</i>) - Ton trou de cul! (<i>Sebono sag ago</i>) - Le trou de cul de ta mere/ton père! (<i>Sebono sa ga mmago/rrago!</i>) - Tu dis ça à ta mere/ton père! (<i>O raya mmago/ rrago!</i>) - T'es un menteur! (<i>O maaka!</i>) - T'es une pute. (<i>O lebelete!</i>) - Tu + tête. (<i>O tlhogo!</i>) - Ta mere/ton père + poss+ tête! (<i>Mmago/Rrago a tlhogo!</i>) - Vulve de ta mere! (<i>Mosonokanyoko!</i>) - Personne+ c'est toi+ poss+ testicules de terre! (<i>Motho ke wena o marete a mmu!</i>) - Vous êtes que des ordures vous savez!! (<i>Le matlakala fela waitse !</i>)
<p>3. Holophrases</p>	<p><i>Fotseke!</i>, Imbecile/Trisomique! (<i>Mopakwana!</i>), Merde! (<i>Masepa!</i>) Machin! (<i>Nnetlane!</i>), Poss + chose! (<i>A selo!</i>), <i>Nxla!</i>, Tru du cul! (<i>Sebono!</i>), Mpapa! Cuilles ! (<i>Dithala!/Marete/Mae!</i>), Penis ! (<i>Polo!/ Senana!/ motsoko!/ Ntsari!</i>), Vulve/vagin (<i>Phona! Mosono! Selo! Kuku! Mpapa! Monyonyo! Tlopi!</i>), Kгаа! Seso! (<i>Imbécile !</i>), Grosse tête ! (<i>Tlhogo tona!</i>) Chien ! (<i>Ntsa!</i>), Ta mère + machin ! (<i>Mmago sennanne!</i>)</p>
<p>4. Modalisation d'énoncé : modalisation a) de l'acte/dire/etc., b) de la personne visée par l'insulte, c) de la personne qui fait l'insulte</p>	<ul style="list-style-type: none"> b) Enfant de ventre <i>peto!</i> (<i>Ngwana wa mpa e peto!</i>) - <i>Chosedegrosse tête/ espècedegrosse tête. (Selo se se tlhogo tona!)</i> - Vulve de ta mere+ poss+ cuilles de terre! (<i>Mosonokanyoko o marete a mmu!</i>)
<p>5. Réalisations indirectes de l'acte <i>INSULTER</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ton père/ta mère + chaussure ! (<i>Rrago/mmago o setlhako !</i>) - Je vais te dire ton machin si tu continues à parler comme ça ! (<i>Ke tloga ke re sennanne sa gago ha o ka tswelala o bua hela jaalo !</i>) - Ton machin ! (<i>Sennane sa gago !</i>) - Tu vas m'énervé et je t'insulterai très fort ! (<i>O tla ntena ebile ke tloga ke go roga hela thata!</i>) - Qu'est-ce qu'il dit ce mopakwana ! (<i>O a reng ne mopakwana yo!</i>) - Tu dis quoi espèce de mopakwana! (<i>O a reng ne mopakwana ke wena?</i>) - Je vais t'insulter ! (<i>Ke tla go tlhapatsa!</i>) - Qu'est-ce qu'elle dit cette chose ? (<i>Sa reng ne selo se?</i>) - Qu'est-ce qu'il dit ce chien ? (<i>Ya reng ne ntsa e?</i>) - Je te prie de ne pas m'insulter car je vais t'insulter à mon tour. (<i>Ke kopa gore o seka wa nihoga ka gore ke tla go roga!</i>) Ne m'oblige pas de t'insulter! (<i>Lesa go mpateletsa go go roga!</i>) - Tu vas chier! (<i>O tla nyela!</i>) - Tu mens! (<i>Wa yaka!</i>) - Tu vas fâner. (<i>O tla swaba!</i>) - salope jusqu'au sang et ta mere le sais! (<i>Bofebe mo mading, le mmago wa</i>

	<p>itse!)</p> <ul style="list-style-type: none"> - T'es l'enfant de ta mere! (<i>O goditse mmago!</i>) - Tu t'es regardé, t'as rien de valeur! (<i>O ka utswelwa eng wena ha o itibile?</i>) - Nxla! Vous savez, il y a des choses qui fâchent!(<i>Nxla! Wa itse dilo tse dingwe di a tena!</i>) - Ne m'appelle pas voleur, je vole pas aux gens comme toi!(<i>O seka wa mpitsa legodu, ga ke utswele batho ba tswanang nao!</i>) - Est-ce que t'es fou? ... Nxla! (<i>Naare o a tsenwa o a tsenwa? A ko o nne o didimala o tswemo dikgang tsa batho Nxla!</i>) - Tu fais quoi +poss+ cuilles ! (<i>O dirang ne o marete?</i>) - Quoi pardon poss + cuilles? (<i>Wa re maitswarelo o dithala?</i>) - Tu fais quoi + poss + penis, tu veux me tuer? (<i>O dirang ne o motala, o batla go mpolaya?</i>) <p>Nxla!</p>
6. Actes qui accompagnent l'insulte et la renforcent	<ul style="list-style-type: none"> - Qui t'as demandé d'entrer, je vais te faire ta peau. (<i>Ke mang o go reileng a re o tsene o tla swaba.</i>) Interrogation, menace - Sisis ! T'a pas de manière ! (<i>Sisi! Ga o na maitseo!</i>) Reproche - Je ne veux pas! (<i>Ga ke bate!</i>) Assertion, reproche - Je sais que c'est toi, espèce de bouche déformée! (<i>Ke a itse gore ke wena o molomo o sokameng!</i>) Assertion, insulte - Si tu continue comme ça je vais te frapper! (<i>O tle o tswelele hela jalo ke tlo go shimega!</i>) Menace - Tu fais quoi +poss + coquilles, espèce de chose si noire on dirait l'ombre des coquilles! (<i>O dirang ne o marete, selo ke wena o montsho o kare o moriti wa marete!</i>) Interrogation, insulte - Je vais te frapper, je vais t'enlever le cérumen! (<i>Ke tla go itaya kana, ke tla go kabolola ditshoka!</i>) Menace - Je vais te frapper + kana, nxla! Tut e fous de moi. (<i>Ke tla go shimega kana, Nxla! O tshamekela mo go nna.</i>) Menace, reproche - Je vais te poursuivre en justice garçon, + tota + on dit pourquoi vous disrespecez les gens comme ça? (<i>Ke tla go sekisa kana mosimane ke wena, tota gatwe ke eng lo tlwaela batho jaana!</i>) Interrogation, menace - Je vais te faire subir mes mains + poss + penis! (<i>Ke tla go bolaisa diatla o polo!</i>) Menace, insulte - Tu parles encore hé? Je vais te faire chier! (<i>O santse o bua he? Ke tla go nyedisa kana!</i>) Interrogation, menace, insulte - T'as pas honte? Sis! (<i>Ga o tlhabiwe ke ditlhong le gone? sis!</i>) Interrogation, reproche, insulte - Vous n'êtes là que pour nous faire mal avec vos balles, nxla! (<i>Lo nnetse ha go tlhola lo re bolaya ka di bolo Nxla!</i>) Assertion, accusation, insulte - Vous ne savez pas où aller chier? (<i>Ga lo itse ko go nyelelwang teng?</i>) Interrogation, insulte - Je vais te croiser les joues! (<i>Ke tla go fapaanya ditlhaa tse!</i>) Menace - C'est parce que je suis pressé, sinon t'allais voir! (<i>Ke gore ke itlhaganetse ke ne ke tla go bontsha!</i>) Menace - Espèce de chose à mourir, tu te maudis, 'jou shit'! (<i>Selo sa go swa, wa ineelela jou shit!</i>) Maudir, insulter
7. Répétitions cumul des formes	<p>Vous n'êtes que des ordures vous savez? Le matlakala <u>fela waitse</u> !</p> <p>- Cette chose-là, ce chien, <u>mopakwana o!</u> (<i>Selo se, ntsa e, mopakwana o...!</i>)</p>
8. Autres formes d'insistance sur l'insulte : intensité.	<ul style="list-style-type: none"> - Vous n'êtes là que pour(<u>toujours</u>) nous faire mal avec vos balles, nxla!(<i>Lo nnetse ha go tlhola lore bolaya ka di bolo Nxla!</i>) - '<u>En plus</u>' tu ne voyais pas que je passais...? <u>Le gone</u> o ne o sa bone gore ke a feta o matlho a matsaoka?)

Le verbe « *insulter* » n'est pas performatif en tswana, tout comme en français. Toutefois des énonciations descriptives ou méta-illocutionnaires comme dans les exemples 430-433 peuvent être interpréter comme des insultes.

430) Ke a go sendela (*je te + verbe sendela, 'j'insulte tes parents'*)

431) Ke go sendetse (*je te + passé composé du verbesendela, j'ai insulté tes parents*)

432) Ke tla go roga (*je vais t'insulter*)

433) Ke tla go tlapatsa ! (*je vais t'injurier*)

Le verbe « *sendela* » n'existe pas dans les dictionnaires de la langue tswana et c'est probablement un mot argotique ou emprunté d'une autre langue. C'est aussi un terme qui est utilisé majoritairement par une certaine tranche d'âge de la société botswanaise. Il est surtout utilisé par les jeunes. Si ces énonciations « *ke a go sendela* » ou « *ke go sendetse* » décrivent un état du monde ils sont toutefois considérés comme des insultes. Le locuteur n'a pas besoin de « réaliser » l'insulte à proprement parler mais le destinataire reconnaît l'insulte qui lui est faite via ses parents. Cela pourrait être une stratégie du locuteur pour proférer une insulte sans trop se mouiller avec des insultes du genre « *X de ta mère/ton père* ». Menacer quelqu'un d'une insulte et d'une injure (432-433) peut renvoyer à un acte d'insulte selon des informateurs botswanais. Dans les exemples (430-433), l'insulte est réalisée d'une façon méta-illocutionnaire. Dans les autres exemples (432-433), elle est réalisée par un acte futur de menace. La réussite d'un acte repose sur la reconnaissance du destinataire de sa visée illocutionnaire, et dans ce contexte particulier, un acte constatif prend une valeur méta-illocutionnaire selon les valeurs que partagent les interlocuteurs : exprimer l'intention d'insulter correspond à l'acte d'insulter.

L'insulte se réalise souvent par l'insertion d'une insulte lexicalisée dans des formes interrogatoires : question + *insulte lexicalisée* + c'est + toi (avec les verbes « *faire* » et « *dire* »), question + forme possessive + *insulte lexicalisée*, et question + *insulte lexicalisée* + là. La séquence *c'est + toi* peut correspondre en français à la générique « *espèce de...* ». La séquence *insulte lexicalisée + là* correspondrait à « *cette espèce de...* ».

2.1 Question + *insulte lexicalisée* + c'est + toi

434) « O dirang ne (*sematla/sehema/seelele/mopakwana/selo ke wena*)? »

Tu fais quoi + *idiot/imbécile/abruti/mopakwana/chose* + c'est toi

= *Tu fais quoi espèce de...!*

435) « O a reng ne *mopakwana* ke wena? »

436) Tu dis quoi + *mopakwana* + c'est toi ?

437) = *Tu dis quoi espèce de... !*

Les mots décrits comme insultes lexicalisées sont des mots porteurs d'une valeur axiologique négative et susceptibles de blesser la dignité du destinataire. *Mopakwana* est un mot tswana qui désigne un enfant né avec un défaut physique ou intellectuel ressemblant à la trisomie ou syndrome de Down. Étymologiquement, *mopakwana* désigne une branche d'arbre qu'on met devant la porte de la chambre d'une femme qui vient d'accoucher pour prévenir de la présence d'un nouveau né. Selon la tradition, un nouveau né ne quittait pas la chambre ou la maison avant six mois, et la mère pouvait sortir au bout de trois mois. Elle devait se couvrir de couvertures dans le cas où les toilettes se trouvaient à l'extérieur. Les hommes, même le père de l'enfant, et les jeunes filles ayant commencé des pratiques sexuelles, n'étaient pas autorisés à entrer en contact avec le nouveau né ou sa mère. Les jeunes filles avaient des « *pieds chauds* »⁸⁴ pouvant être nuisibles à l'enfant. Si jamais une de ces précautions n'était pas prise en compte l'enfant risquait d'avoir une maladie ou une déformation physique ou cérébrale. En tant qu'insulte *mopakwana* or *mongolo*⁸⁵ est synonyme de stupide ou imbécile.

2.2 Question + forme possessive + insulte lexicalisé

438) « Sa reng ne *selo se* ? »

Qu'est-ce qu'il dit + *cette chose* + là ?

Elle dit quoi *cette espèce de chose* ?

439) « Ya reng ne *ntsa e* ? »

Il fait quoi + *ce chien* + là ?

Il fait quoi *cette espèce de chien* ?

440) « Wa reng ne *mopakwana yo* ? »

Il fait quoi *ce 'mopakwana'* + là ?

Il fait quoi *cette espèce de 'mopakwana'* ?

Dans les formes interrogatoires (438-440), plusieurs stratégies sont employées pour déshumaniser le destinataire et renforcer l'insulte. Dans le premier exemple, l'insulte est dans le simple fait d'être traité de *chose*. Dans ces exemples le locuteur substitue les pronoms personnels de deuxième personne « *o* » (tu) par « *ya* » « il » et « *o* » (tu) par « *wa* » (il). Non seulement il s'adresse au destinataire en utilisant les pronoms de troisième personne, mais, il utilise des pronoms de troisième personne se référant aux objets animés mais non humains et

⁸⁴ Pieds chauds en référence au déplacement. Les jeunes filles ont tendances à traîner un peu partout.

⁸⁵ Emprunt du mot anglais « mongol ».

aux objets inanimés. Les pronoms personnels de troisième personne se référant aux êtres humains « il/elle » correspondent à « ó » en tswana. Le locuteur insulte le destinataire non seulement en se servant de mots porteurs d'un potentiel offensif mais il renforce également l'insulte en utilisant des pronoms de troisième personne réservés aux êtres non humains et aux objets inanimés. L'objectif est de ramener la personne au niveau d'une « chose », d'enlever le caractère humain de la personne.

2.3 Question + forme possessive + *partie intime du corps*

Ce genre d'insulte présente la possession d'un certain trait physique comme étant une anomalie, quelque chose de négatif. Il pourrait s'agir des organes génitaux (441-443), ou d'un trait physique jugé curieux : des narines trop grandes, un nez imposant, un teint de peau jugé plus foncé que la normale, des mollets trop épais, une tête trop grande ou trop petite et j'en passe. Par contre, comme nous l'avons signalé dans les parties précédentes, quand l'insulte n'évoque pas les parties génitales de l'anatomie l'acte n'est souvent pas considéré comme une insulte ou une injure. L'acte peut viser à provoquer le destinataire, à lui faire perdre la face, l'humilier mais elle reste à un niveau inférieur de l'insulte telle qu'elle est perçue dans la culture botswanaise.

441) O dirang ne o *sebono*?

Tu fais quoi + forme possessive de troisième personne singulière « o » + trou de cul!

Les parties intimes du corps sont en général considérées comme tabous. La possession des ces traits physiques (442, 443) bien qu'ils soient normaux, se transforme en insulte quand ils sont évoqués dans le discours injuriant.

442) Wa re maitswarelo o *dithala* ?

Tu dis « pardon » + forme possessive de troisième personne singulière « o » + couilles

443) Ga o swabe o *marete*?

Tu ne réponds pas + forme possessive de troisième personne singulière « o » + testicules

2.4 Autres formes grammaticales de l'insulte

Quand elle n'est pas énoncée sous une forme interrogatoire, l'insulte peut prendre d'autres formes syntaxiques : *insulte lexicalisée* + c'est toi, *insulte lexicalisé* + forme possessive « *de toi* », nom + forme possessive « à » + *insulte lexicalisée*, forme possessive « *o* » + *insulte lexicalisée*, pronom personnel + qualificatif ou un nominal singulier.

2.4.1 *Insulte lexicalisée* + c'est toi ou *Espèce de...*

Une des caractéristiques de l'insulte est de redéfinir le destinataire en le réduisant à un trait singulier de façon métonymique (444-445).

444) *Sematla* ke wena !

Imbécile + c'est toi = *Espèce d'imbécile* !

445) *Mopakwana* ke wena !

Mopakwana + c'est toi ! = *Espèce de « mopakwana »* !

2.4.2 *Insulte lexicalisée* + forme possessive « *de toi* »

Ces types de formulations concernent souvent les organes génitaux, l'anus et les selles. Les autres parties du corps peuvent être évoquées dans le discours de moquerie « *shaota* » ; « *nko ya gago !* » (ton nez !), « *molomo wa gago !* » (ta bouche !) dans des énoncés elliptiques qui sous-entendent une imperfection physique. Mais, si le locuteur fait référence à une partie de corps du destinataire, hormis les organes génitaux ou l'anus et la matière excrémentielle, cela relève de la moquerie « *go shaota* » et non de l'insulte. Néanmoins, dans ce type de formulations, la tête est prise au même niveau que les parties génitales de l'anatomie. La raison pourrait être l'association de la tête avec l'intelligence, la vie et l'image de la personne. De façon métonymique le mot « tête » peut vouloir dire « personne » en tswana : « *tlhogo e le nngwe ke P100* » (c'est P⁸⁶100 la tête (par personne)). Par extension, si on touche à la tête on touche directement à la personne, à son essence et son image.

⁸⁶ P, pula, unité monétaire du Botswana.

446) *Marete a gago*

Les testicules + de toi = tes testicules !

447) *Masepa a gago*

La merde+ de toi = ta merde !

448) *Tlhogo ya gago !*

La tête+ de toi = ta tête

Ces formes grammaticales s'étendent aussi aux insultes visant la famille du destinataire :

449) *Sebono sa ga mmago/rrago !*

L'anus + de + ta mère/ton père = L'anus de ta mère/ton père !

D'autres insultes de la même forme ont été empruntées à d'autres langues bantoues et intégrées dans le lexique des insultes tswanas comme un seul mot. C'est le cas de « mosonokanyoko », insulte empruntée à des langues zoulous et ndebeles et qui comporte trois parties différentes : nom (insulte lexicalisée) + forme possessive + nom (mère du destinataire) :

450) *Mosono ka nnyogo (zoulou/ndebele)*

Vulve de ta mère !

Nous avons relevé, dans notre corpus, des réalisations linguistiques de l'insulte où le nom de l'organe anatomique est remplacé par un pantonyme, « *sennanne* » ou « *nneu* » *machin, truc, chose* (451-452). C'est une stratégie comme celle utilisée pour insulter les parents « *sendela* » qui permet d'insulter sans prononcer l'insulte usuelle⁸⁷. La réussite de l'acte est précaire car il y a de fortes chances que le destinataire, même s'il reconnaît l'intention du locuteur de l'insulter, refuse d'accepter les visées perlocutionnaires. Si le destinataire accepte la visée perlocutionnaire de l'insulte, il peut répondre par des énonciations telles que : « *le wena* » (toi aussi), « *ga o ntheye, o a ithaya* » (c'est pas à moi que tu dis ça, c'est à toi même), pour renvoyer l'insulte à l'interlocuteur à son tour, ou « *ga o ntheye, o raya mmago/rrago/monnao* », (c'est pas à moi que tu dis ça, c'est à ta mère/ton père/ton frère/ta sœur...) pour renvoyer l'insulte à l'interlocuteur en insultant un membre de sa famille. Par la même occasion, l'insulté donne la responsabilité de l'insulte au locuteur en détournant la trajectoire de l'insulte vers l'auteur de l'insulte lui-même ou vers une tierce personne.

⁸⁷ Terme utilisé par Peret, 1968, cité dans Laforest et Vincent, 2004 qui fait référence aux insultes utilisées de façon métonymique et hyperboliques « à des êtres ou des animaux connotés négativement, ou à des objets ou des substances perçus comme dégoûtants... », (60). C'est ce que nous appelons, dans les termes de Lagorgette, l'insulte lexicalisée.

451) *Nneu ya gago*

Le machin/le + de toi = ton machin/truc

452) *Sennanne sa gago !*

Le machin/truc + de toi = ton machin/truc

Néanmoins l'insulté peut choisir d'ajouter une insulte (453) :

453) « *Le wena, o dithala* »

Toi aussi + forme possessive « *o* » se référant au destinataire + *couilles*

454) « *Ga o ntheye, o a ithaya o dithala* »

C'est pas à moi que tu dis ça, c'est à toi même + forme possessive « *tes* » se référant au destinataire + *couilles*

Dans les exemples (453-454), le locuteur renvoie l'insulte à l'auteur et en ajoute une autre.

455) « *O raya rrago o dithala* »

C'est à ton père que tu dis ça, + forme possessive « *tes* » se référant au destinataire + *couilles*

Dans l'exemple (455) le locuteur insulte l'auteur en renvoyant l'insulte au père de ce dernier et ajoute aussi une autre insulte à l'auteur.

456) « *O raya rrago a dithala* »

C'est à ton père que tu dis ça, forme possessive « *ses* » se référant à la tierce personne + *couilles*

Dans l'exemple 456), le locuteur insulte l'auteur en renvoyant l'insulte au père de ce dernier et ajoute une autre insulte, au père aussi. Parfois, un qualificatif peut être ajouté à l'insulte lexicalisée pour renforcer l'insulte ou pour donner plus d'effet (457).

457) « *O a ithaya o marete a mmu* »

(C'est à toi même que tu dis ça + forme possessive « *tes* » se référant au destinataire + *couilles* + *de terre*)

2.4.3 **Forme possessive « à » + insulte lexicalisée**

Avec cette forme syntaxique, l'insulte peut être faite via une tierce personne : un membre de la famille proche du destinataire, soit les parents, les frères et sœurs et même les grands-parents (458).

458) « Rrago a *tlhogo*/à *dithala* »

Ton père + marque possessive à + insulte lexicalisée tête/couilles

2.4.4 **Pronom personnel de deuxième personne + nom qualificatif (insulte lexicalisée)**

L'insulte peut être énoncée sous une forme grammaticale suivie d'un nominal (459).

459) « O + *moloi/ lebelete* ! »

Toi + sorcière/ salope ! = Tu es une sorcière/ une salope !

Ou avec un nom sans déterminant ou possessif (460).

460) « Sebono ! » « Masepa ! » « Marete ! » « Moloi ! » etc.

Trou du cul ! Merde ! Couilles ! Sorcière!

Ces insultes ainsi prononcées ressemblent à des jurons mais, si ces mots sont prononcés en la présence d'un auditoire qui n'est pas la cible de l'insulte et dans le cas où ce dernier ne connaît pas la cible de l'énonciation, on peut s'attendre, de la part de l'auditoire, à la question « *o roga mang ?* » (qui insultes-tu ?). Dans le contexte tswana, le juron a forcément une cible et donc relève de l'insulte. S'il n'y a pas de cible on dit tout de même que la personne dit des « *insultes* », « *o a rogana* ».

2.5 **Holophrases**

Les insultes prononcées sous une forme singulière correspondent à des holophrases – marqueurs discursifs qui implicent un contenu propositionnel, (Galatanu 2011) D'autres holophrases correspondent à des signaux acoustiques ou à des onomatopées :

461) « Fotseke ! »

Se traduisant grossièrement par « va t'en ! » (461), c'est une insulte empruntée à la langue afrikaner⁸⁸ qui est, à l'origine, un terme réservé au chien et qui fut par la suite utilisée pour insulter les noirs pendant la période de l'apartheid. Aujourd'hui, c'est l'une des insultes les

⁸⁸ Langue parlée en Afrique du sud

plus utilisées dans la culture botswanaise. C'est un mot chargé de violence de par son association avec le racisme et par le fait qu'il soit à l'origine utilisé pour s'adresser au chien.

462) « Nxla ! Mxla ! »

Onomatopées, reproduisant le bruit de l'acte de cracher (462). Elles peuvent être utilisées en autonomie ou peuvent accompagner des énonciations qui performant des actes d'accusation, « *O a yaka, Nxla !* » (Tu mens, Nxla !), de reproche, « *O a ntena, Mxla !* » (Tu me souilles, Mxla !), et d'insulte « *Nxla ! Tswa fa o marete* », (Nxla ! Va t'en + possessif + couilles) pour les renforcer. Les holophrases peuvent se succéder dans un enchaînement d'énonciations, « *Fotsetse ! Tswa fa o marete ! Nxla !* » (Fotseke ! Va t'en + possessif + couilles ! Nxla !) selon la tension de l'interaction le ressentiment du locuteur.

463) « Sis ! »

Interjection utilisée pour marquer le mépris (463). Elle peut être employée seule ou accompagner une énonciation pour renforcer la menace, « *Sis !* », « *O ntsa hela, sis !* » (Tu n'es qu'un chien, sis !). Elle peut suivre l'onomatopée *nxla*, « *Nxla ! Sis !* ».

2.6 Quand la moquerie bascule vers l'insulte !

Nous avons vu que les locuteurs font une distinction entre moquerie (*go shaota*) et insulte usuelle. Cependant, la moquerie bascule vers l'insulte si elle s'adresse à une personne âgée. Comme l'insulte rituelle, la moquerie peut susciter des ressentiments violents chez le destinataire car elle vise aussi à porter atteinte à son image publique. Le plus fort est celui qui sort les moqueries les plus créatives. Elle peut donc avoir des répercussions considérables. Une énonciation peut basculer de la moquerie vers l'insulte par l'insertion d'un élément jugé insultant : un mot tabou, qui ne se réfère pas obligatoirement au destinataire, ou une onomatopée (464-465).

464) « *O montsho o kare o khenekha letsatsi !* »

Tu es si noir, on dirait que t'es mécanicien du soleil

465) « *O montsho o kare moriti wa marete !* »

Tu es si noir, on dirait l'ombre des couilles !

Le premier exemple reste dans la moquerie car il n'y a aucun élément injuriant. L'insertion du terme *couilles* dans la deuxième énonciation le bascule vers l'insulte, même si cet élément injuriant ne renvoie pas directement aux *couilles* du destinataire. Le teint de peau est comparé à une ombre, mais ce n'est pas n'importe quelle ombre : c'est l'ombre d'un élément insultant donc l'énonciation devient insultant pour le destinataire. Dans l'exemple (466), l'élément insultant « *espèce de mopakwana* » qui accompagne l'énonciation moquant renvoie directement au destinataire transformant l'énonciation en insulte. Néanmoins, il est possible que le destinataire, en discours rapporté, ne prenne en compte que la dernière partie : « *il m'a insulté, il m'a traité de mopakwana* » alors que pour « *t'es si noir on dirait l'ombre des couilles* » il va dire, « *il m'a insulté, il m'a dit que j'étais si noir qu'on dirait l'ombre des couilles* ».

466) « Nko ya gago o kare ofisi ya dipeba, mopakwana ke wena »

Ton nez, on dirait un bureau de souris, espèce de mopakwana!

Si, en général, le verbe « insulter » ne performe pas l'acte d'insulte il existe, comme dans le cas d'autres actes de langage, des moyens de réaliser les actes sans passer par les verbes qui les désignent. Une requête peut être réalisée par une question : « *il fait froid ici* » - requête pour fermer la fenêtre ou mettre en marche le chauffage. « *Tu devrais avoir honte* » - cette énonciation exprimée sous forme de conseil exprime ici un reproche. Une promesse peut performer un acte de menace, « *je viendrai ce soir* » dans le cas où l'aboutissement de ce qui est énoncé par le locuteur aurait des conséquences négatives pour le destinataire. En tswana, l'insulte, qu'elle soit directe ou non est repérable grâce à quelques propriétés : elle évoque les organes génitaux, elle évoque les imperfections physiques ou morales, elle minimise la valeur d'un individu au sein de la société et le place dans une position méprisable. Des modalisateurs et des marqueurs discursifs peuvent accompagner l'insulte pour la renforcer ainsi que d'autres actes menaçants. Nous trouvons aussi des formulations excentriques comme « *mmago/rrago setlhako* » - *ta mère/ton père chaussure*.

2.7 Les insultes et les organes génitaux

Marete (testicules), *dithala* (couilles), *polo* (pénis), *ntsari* (pénis), *ntoto* (pénis (enfantin)), *motsoko* (cigarette = pénis (enfantin)), *mpapa* (vulve), *nnyo* (vulve), *mosono* (vulve), *kuku* (gâteau = vulve) et à cette liste viennent s'ajouter la paire *sebono* (anus/trou de cul) et *masepa* (excréments).

Ils correspondent aux insultes les plus repérables et les plus directes en tswana. Ce sont aussi les plus violentes car, dans la conceptualisation de l'insulte chez les Botswanais, ces paroles *dénudent* la personne. Elles renvoient aussi à une certaine vulgarité de la personne qui les énonce. « *Marete* » et « *nnyo* » sont perçus comme les termes les plus crus et les plus vulgaires qui désignent les sexes de l'homme et de la femme. Les termes enfantins désignant les parties du corps ont un degré de violence moins élevé que « *marete* » et « *nnyo* ». « *Kuku* » est emprunté du dialecte tswana de l'Afrique du sud et vient d'une traduction directe du mot anglais américain « *cake* » qui désigne le sexe féminin. Certaines locutrices botswanaises ont avoué ne pas se sentir offensées si on leur disait « *kuku ya gago* » au lieu de « *nnyo ya gago* » ou « *mpapa wa gago* ».

Nous avons montré précédemment que la partie du corps peut être évoquée en autonomie ou avec l'adjectif possessif « *ta* » renvoyant au destinataire. Les parties génitales nommées peuvent être celles des proches, notamment du père ou de la mère : « *mosonokanyoko* », « *marete a rrago* ». Il est rare mais possible que le destinataire ou ses parents soient affublés des parties sexuelles du sexe opposé : « *mosono wa ga rrago* ».

2.8 Imperfections physiques et morales

Elles sont liées à la moquerie mais peuvent devenir insultes quand elles sont associées à des lexèmes axiologiques négatifs portant atteinte directement à la face positive du destinataire, « *thogo ya gago o ka re box, o marete !* » - *ta tête on dirait une boîte*, + tes testicules ou « *molomo wa gago o kare sebono se opela ka molodi* » - *ta bouche on dirait un anus qui chante en sifflant !*

« *O moloi* », - tu es un/une sorcière, « *Selo ke wena se se tsamang bosigo batho ba robotse* » - espèce de chose qui se balade la nuit quand les gens dorment. Dans la culture botswanaise, les sorciers jettent des sorts sur les gens la nuit, alors qu'ils dorment. « *Lebelete* » - salope, renvoie à quelqu'un d'immoral, souvent de sexe féminin ayant des rapports sexuels avec plusieurs personnes.

2.9 Infériorisation de la valeur du destinataire

Ce genre de propos insultants minimise la valeur du destinataire au sein de la communauté en le comparant métaphoriquement ou de façon métonymique à certains animaux associés à certaines valeurs culturelles négatives. Le statut du destinataire dans la communauté peut aussi être mis en question. *Mopakwana* désigne une personne d'un niveau intellectuel bas et d'un physique en deçà de la normale, « *Serathana* » désigne un enfant malsain ayant souffert d'un manque d'attention et de nourriture du fait que sa mère ait eu beaucoup de grossesses rapprochées.

Le destinataire peut être comparé à un animal, notamment un chien « *ntsa* », une chèvre « *podì* » ou un singe ce qui le place en position de sous-homme. Il est aussi, souvent comparé à « *une chose* », (*selo*) un vaut-rien.

Certaines unités lexicales sont porteuses de valeurs axiologiques négatives et transmettent un mépris envers la personne à qui elles font référence.

2.10 Modalisateurs et marqueurs discursifs qui accompagnent l'insulte pour la renforcer

Des modalisateurs et des marqueurs discursifs peuvent être ajoutés à l'énonciation pour la renforcer. Pour l'insulte la modalisation de l'énonciation concernant souvent le destinataire (467-470).

467) « *O selo hela* »

Tu es juste une chose = Tu n'es qu'une chose »

468) « *O ntsa hela !* »

Tu es juste un chien = tu n'es qu'un chien

469) « *Selo se se tlhogo e tona !* »

Chose à grosse tête = espèce de chose à grosse tête

470) « *O dirang ne o marete a mmu ?* »

Tu fais quoi + couilles de terre

Dans les énonciations d'insulte (467-470), l'unité lexicale se référant au destinataire porte déjà une valeur axiologique modale négative. « *N'est que* » modalise « *chose* » qui est en soi un mot qui porte une valeur axiologique négative. Le mot « *chien* » est surmodalisé de la

même manière pour renforcer l'insulte. D'ailleurs, « chose » peut aussi être un surmodalisateur quand il prend la valeur de *tu* ou *vous* dans un propos insultant (467-470). Les parties du corps, par exemple les couilles, peuvent être dotées d'une autre valeur modale négative, *couilles de terre* ou *sale* ; le « trou du cul » peut être *plein de merde*. La tête du locuteur peut être modalisée par rapport à sa taille ; *petite* ou *grosse*, sa forme ; *tête d'oiseau*, *carré comme une boîte*, *ovale comme un œuf* ; ou au contenu ; *de l'eau à la place d'un cerveau*, pour une personne stupide. La surmodalisation peut se référer à un état, « *ntsa ya go swa e kgoname* » (chien + mourir en position de tête penchée vers le bas et les fesses vers le haut).

2.11 Les insultes à ricochet

Nous n'avons pas relevé d'insultes à ricochet⁸⁹ du caractère, « *fil de pute* », « *fil de putain* » dans le contexte tswana. Une insulte de ce type, si elle prononcée, le sera en anglais, « *son of a bitch !* ». « *Batârd* » n'a pas été relevé non plus. L'infidélité a longtemps été tolérée, surtout chez l'homme, dans la société botswanaise, comme le confirment certains proverbes tswana⁹⁰. Les enfants nés en dehors de la maison matrimoniale ne témoignaient donc pas d'un écart sociétal. Mais, le contact avec les autres langues et cultures modifient la conceptualisation de certaines valeurs culturelles. L'emprunt de certaines insultes « *son of a bitch* » ou l'apparition, plus récente, d'insultes comme « *ngwana wa nyatsi* » (*enfant de maîtresse*) sont le résultat de ce contact des cultures et d'une nouvelle façon de conceptualiser le monde.

2.12 Réalisations indirectes de l'acte d'insulte

Beaucoup d'insultes se réalisent de façons indirectes, c'est-à-dire par un acte qui n'a pas la forme d'une insulte. Nous avons vu précédemment que le verbe « insulter » ne performe pas nécessairement l'acte d'insulter, même si nous avons relevé des exceptions en tswana. L'acte d'insulter peut se réaliser indirectement par la menace, par l'interrogation, par un acte de malédiction ou par un acte verdictif d'une façon évaluative ou appréciative.

⁸⁹ Lagorgette, cf. *Lagorgette insulte par ricochet, dans Desmons, Paveau*

⁹⁰ Malunga Payet, 2015.

2.12.1 Insultes aux parents

Elles ne constituent pas un acte de langage indirect particulier mais elles figurent parmi les insultes les plus facilement reconnaissables en tswana. Elles visent souvent les parents (*Ton père/mère + chaussure, ton père/mère + possessif + tête*) mais peuvent s'étendre à d'autres membres de la famille. Les insultes consistent généralement à nommer les organes génitaux d'un des parents du destinataire (*Pénis/couilles de ton père, vulve de ta mère* et même *trou de cul de...*). La tête est également un organe privilégié. Seuls les parents sont associés à l'insulte « *parent + chaussure* ».

Nous avons montré, dans un précédent paragraphe, que, pour répondre à une insulte qui lui a été destinée, le locuteur peut transférer l'insulte à une parenté du destinataire, « *ce n'est pas à moi que tu dis ça, c'est à ta mère* ».

2.12.2 La menace

Un nombre considérable d'insultes en tswana se fait sous forme de menace ou d'interrogation.

471) « O tla nyela ! » *Tu vas chier !*

472) « Ke tla go nyedisa ! » *Je vais te faire chier !*

473) « O tla swaba ! » *Tu vas te flétrir*⁹¹ !

Dans les énonciations suivantes ce qui fait l'insulte c'est la menace même d'insulter (471-473) ou d'insulter en désignant quelque chose du destinataire qui serait considéré comme offensif. L'insulte peut se faire, comme expliqué précédemment, par une affirmation de l'acte comme étant déjà accompli, comme si le locuteur l'avait effectué dans sa tête. C'est enconfirmant qu'il l'a fait, qu'il réalise l'acte dans le présent.

474) « O tla ntena ebile ke tloga ke go roga hela thata ! » *Tu vas m'énerver et je vais bientôt t'insulter + juste + beaucoup !*

475) « Ke tloga ke re sennanne sa gago ha o ka tswelela o bua hela jalo ! » *Je vais bientôt te dire « ton machin » si tu continues à parler comme ça !*

476) *Ke go rogile ! Je t'ai insulté !*

Les menaces (474-475), quand elles réussissent en tant qu'insulte, ont souvent pour réponse « *le wena o tla nyela/ke tla go nyedisa* » (Toi aussi, tu vas chier/je vais te faire chier)

⁹¹ Référence métaphorique à la transformation du visage lié au sentiment de la honte et du mal être.

ou « *ga o ntheye, o raya...* » (Ce n'est pas à moi que tu dis ça, c'est à...). Par contre, si l'énonciation est prise dans son sens premier de menace, on s'attend à une réponse comme « *Leka hela (o tla bona)* » (Essaye +juste (tu verras)), ou « *roga ee* » (insulte oui ! = vas y, insulte-moi !).

2.12.3 *L'interrogation*

L'insulte peut se faire sous forme de question. Une insulte lexicalisée : *chien, mopakwana, pénis, couilles, chose*, est insérée dans un acte d'interrogation et transforme l'acte en insulte (477-481). Parfois, l'énonciation ne contient pas d'unités lexicales à valeur axiologiques négatives de base mais l'insulte est implicite (480). L'énoncé sous-entend que le destinataire, vue son apparence, ne possède rien de valeur ou digne d'être volé. Donc, le locuteur implique que le destinataire se surestime en croyant qu'il a de quoi se faire voler.

477) Ya reng ne ntsa e ? *Qu'est-ce qu'il dit, ce chien ?*

478) Wa reng ne mopakwana yo? *Qu'est-ce qu'il dit, ce mopakwana?*

479) Sa reng ne selo se ? *Qu'est-ce qu'il dit, cette chose ?*

480) O ka utswelwa eng wena ha o itibile? *Qu'est-ce qu'on peut te voler, regarde-toi?*

481) O dirang ne o marete? *Tu fais quoi + tes couilles ?*

L'interrogation peut accompagner l'insulte en tant que reproche indirect pour la renforcer (482-484).

482) Ga lo itse ko go nyelwang teng, o tla go nthumola? *Vous ne savez pas où aller chier +tu me provoques ?*

483) Marete a gago ! O dirang tota ? *Tes couilles, tu fais quoi ?*

484) O tla nyela! O batla go mpolaya? *Tu vas chier, tu veux me tuer ?*

Le reproche, sous forme d'interrogation, renforce et justifie l'insulte qui le précède ; le destinataire vient de commettre un acte qui a offusqué le locuteur qui répond à son tour par une insulte renforcée, par un reproche, pour rappeler la raison de l'insulte et, en quelque sorte, la justifier. L'insulte peut venir avant ou après le reproche, *id est* elle peut accompagner ou peut être accompagnée par un acte de reproche. Cela s'applique à d'autres actes comme l'accusation qui peut également accompagner l'insulte, « *o thubile seipone same, o marete !* », ou le blâme.

2.12.4 La requête

Les insultes peuvent se faire sous forme de requête. La requête met l'accent sur l'action que le locuteur reproche au destinataire et qui lui vaut l'insulte. Elle justifie ainsi, l'insulte faite au destinataire et c'est aussi un moyen de sauver la face de celui qui insulte en évoquant l'acte jugé offensif. Une insulte lexicalisée est ainsi ajoutée à une énonciation ayant une forme « *poli* » (485-487).

485) Ke kopa gore o seka wa nthoga, o thogo! *Je te prie de ne pas m'insulter, + espèce de tête !*

486) Ke kopa gore o lese go bua ka nna, moloji ke wena! *Je te prie d'arrêter de parler de moi, espèce de sorcier!*

487) Ke a go rapela, tlogela go ntsheba lebelele ke wena! *Je te supplie, d'arrêter tes ragots sur moi, petasse !*

« *Ke kopa* » est une expression ritualisée de politesse quand on fait une requête ou une demande en tswana. « *Kopa* » correspond aux verbes « supplier », « demander » et « implorer » en français.

2.12.5 L'acte de maudire

L'insulte peut se réaliser par l'acte de maudire (488-490). Encore une fois, un élément insultant est inséré dans l'énonciation pour le transformer en insulte. Autrement, l'acte de maudire peut accompagner l'acte d'insulte (491-492).

488) Ntsa ke wena ya go swa! *Chien + c'est toi + va mourir!*

489) Selo ke wena sa go thulwa ke terena! *Chose + c'est toi + qui va être écrasée par le train!*

490) Mopakwana ke wena wa go thulwa ke koloi. Mopakwana + *c'est toi + renversé par une voiture!*

491) Fotseke! Ya go swela koo tlhe. Fotseke! *Va mourir ailleurs!*

492) Selo sa go swa, wa ineelela jou shit⁹²! *Chose + à mourir, tu te maudis, ta merde!*

2.12.6 Actes verdictifs et assertifs: affirmation, appréciation, évaluation, accusation

Beaucoup d'insultes sont réalisées comme une affirmation ou une vérité préétablie. Parfois, l'insulte est basée sur un élément de vérité mais, dans d'autres cas, ce qui est énoncé ne repose sur aucune vérité. Le locuteur peut bien traiter son destinataire de *sorcier*, de

⁹² Jou shit !mélange de « *Jou* », *tu* en langue afrikaans et le mot anglais *shit* pour dire « *merde* ».

« mopakwana » ou de *pute* (495-500), cela ne veut pas dire que ces affirmations soient fondées sur une vérité. Il s'agit d'un moyen de rabaisser le destinataire en l'associant à quelque chose qui porte une valeur négative. D'autre part, comme pour « *ngwana wa nyatsi* », certains informateurs affirment qu'il y a des choses qui sont vraies mais qui ne se disent pas car lorsqu'elles sont exprimées elles deviennent insultes.

Dès leur plus jeune âge, les enfants botswanais apprennent l'art de la nuance. Il y a des choses que l'on ne dit pas directement afin de ne pas froisser, il faut donc trouver une formulation plus polie. Ainsi, on n'accuse pas quelqu'un de mentir en disant, « *tu mens* », on dit « *tu te trompes* ». Accuser quelqu'un de mentir, même si l'assertion est vraie, relève donc de l'insulte ou de l'agression jugée très forte.

493) O moloi ! *Tu es un sorcier ! (Accusation/Assertion)*

494) Lebelete ke wena! / O lebelete! *Salope + c'est toi !/Espèce de salope ! (Accusation/Assertion)*

495) O goditse mmago/rrago ! *Telle mère, telle fille/ tel père, tel fils ! (Appréciation/ Assertion)*

496) Wa yaka! *Tu mens! (Accusation)*

497) Bofebe mo mading, le mmago wa itse! *Dévergondage dans ton sang, même ta mère le sait!*
(*Appréciation et affirmation*)

498) O seka wa mpitsa legodu. Ga ke utswele batho ba tshwanang le wena!*Ne m'appelle pas voleur. Je ne vole pas aux gens comme toi ! (Menace/Avertissement)*

Il n'y a pas ici de mots portant des valeurs axiologiques négatives et qui sont explicitement injurieux. Dans l'exemple (498), l'insulte provient de ce qui est sous-entendu par l'énonciation « *Je ne vole pas aux gens comme toi !* » L'énonciation est méprisante et insultante dans le sens où le locuteur sous-entend qu'il existe une autre catégorie de gens qui valent la peine d'être volés et que le destinataire n'en fait pas partie. Même lui, un voleur, a des valeurs et selon ses valeurs le destinataire, soit ne vaut rien, soit n'a rien qui vaille la peine d'être volé.

2.13 Les actes qui accompagnent l'insulte pour la renforcer

Comme nous l'avons indiqué dans les paragraphes précédents, le reproche (*Fotseke! Qui c'est qui t'as autorisé d'entrer ?*), l'accusation (*Espèce de chien! T'es un voleur*) et la menace (« *Ke tla go fapaanya dithaa tse* » *je vais te croiser ces joues-là !⁹³*), accompagnent

⁹³ Je vais te frapper si fort que tes joues vont se croiser.

souvent l'acte d'insulte. L'acte de maudire peut suivre une insulte (« *Ntsa ke wena ya legodu. Wa ineelela* » (*Espèce de chien de voleur. Tu te maudis*) aussi. L'acte de maudire, comme il est énoncé ici, prend une forme réflexive et indirecte. Le locuteur voue du malheur sur le destinataire en affirmant que le mal qui va lui arriver est de sa responsabilité. Ainsi, il évoque la faute commise antérieurement par le locuteur, qui lui a valu des insultes et qui est une malédiction sur soi. Autrement dit, le locuteur ne fait qu'affirmer que le destinataire a porté la malédiction sur lui-même par son acte offensif. Dans l'exemple (499) le locuteur manifeste le désir qu'il arrive un malheur au destinataire plus directement que dans l'exemple précédent (498).

Etant donné que l'insulte est un acte extrêmement violent et impoli qui menace non seulement la face positive du destinataire mais le locuteur lui-même, il semble être essentiel pour le locuteur de la justifier en évoquant une offense antérieure commise par le destinataire. Cela permet au locuteur de restaurer sa face en quelque sorte et aussi de justifier ce manque de politesse et la menace de la face du destinataire.

499) Selo se sa go swa! Wa ineelela, dio shit ! *Espèce de chose qui va mourir ! Tu te maudis, ta merde !*

2.14 Formes d'insistance

Certaines formes discursives ou lexèmes peuvent être ajoutées à l'insulte pour renforcer sa valeur négative. Ces marqueurs discursifs sont souvent employés avec le modalisateur *fela* (juste/seulement = *n'est que*). Il s'agit de *waitse* (tu sais/vous savez), *mose*, *tlhe*, (*wena*) *tota* ((toi) vraiment). Ces formes linguistiques montrent, comme nous l'avons signalé auparavant avec le reproche, une montée en tension et en émotion et renforcent le contenu propositionnel de l'énonciation (500- 502).

500) Le matlakala *fela waitse!* *Tu n'es qu'une ordure, tu sais !*

501) O mopakwana *fela mose!* *Tu n'es qu'un « mopakwana »mose !*

502) O ntsa *felatlhe!* *Tu n'es qu'un chien tlhe!*

3. Réalisations linguistiques de l'insulte en français chez les locuteurs Botswanais francophones : comparaison avec les locuteurs francophones natifs

Nous avons postulé, dans l'une de nos hypothèses de départ, que l'ancrage culturel d'un acte peut se révéler dans sa signification lexicale (noyau, stéréotypes ou possibles argumentatifs). Les déploiements discursifs, comme le souligne Bellachhab, sont influencés par les opérations de conception et traduisent, en fonction du modèle cognitif idéalisé, la façon dont le locuteur exprime son intention, (73 :2014). En d'autres termes, la conceptualisation d'un acte illocutionnaire influence les stratégies mises en place par le locuteur pour le réaliser. D'autre part, le discours ou les réalisations linguistiques peuvent, par un processus du cinétisme, reconstruire et déconstruire les représentations sémantico-conceptuelles d'un acte illocutionnaire.

Nous avons proposé, par le biais d'un MCI, une conceptualisation de l'acte de langage *INSULTER* en français chez les locuteurs botswanais francophones qui montre quelques divergences avec celle proposée pour les locuteurs français natifs. Le MCI des locuteurs botswanais francophones a montré des similarités avec celui des Français ainsi que quelques traits pouvant provenir de l'influence de la culture de départ. Cela se traduit par la centralité de certains traits qui sont périphériques dans la conceptualisation des locuteurs natifs ou par l'absence d'autres. L'influence de la culture de départ a été démontrée par l'insertion de traits présents dans le MCI de l'acte *INSULTER* en tswana qui ne sont pas visibles dans celui des Français natifs. Les réalisations linguistiques semblent être conformes à la conceptualisation de l'acte *INSULTER* tel que nous l'avons perçu chez les non natifs.

Tout d'abord les insultes les plus fréquentes chez les locuteurs non natifs sont des énonciations qui comprennent un mono syntagme nominal tels que *pute*, *enfoiré*, *abruti*, *pédé*, *putain*. Cela constitue aussi vraisemblablement la conceptualisation la plus fondamentale de l'acte d'insulte ; une intention d'*offenser*, *blessé* et *attaquer* par un *gros mot*. Ensuite, les autres syntagmes nominaux semblent avoir leurs racines dans la culture de départ : *babouin*, *sorcier* et *merde*. Dans la culture tswana, il est commun d'insulter quelqu'un en le traitant d'un animal. Le chien, le babouin et la chèvre sont par défauts les animaux les plus utilisés. Dans le corpus des locuteurs botswanais francophones nous avons relevé des insultes de type « *chien !* », « *babouin !* » et « *chèvre !* » qui n'ont pas été relevées dans le corpus des locuteurs français natifs. Néanmoins, il faut souligner que le mot *chien* peut avoir un sens négatif même en français, on peut le retrouver, par exemple, dans les insultes du type « *fil de chienne !* ». L'énonciation « *merde !* » en français se traduirait plutôt comme un juron mais il

peut être en tswana une insulte elliptique de « *ta merde !* » parce que la réponse du destinataire est souvent « (*oui*) *la tienne !* » ou « *c'est pas à moi que tu dis ça, (c'est à toi-même)* ». Sinon l'absence d'un destinataire visible lors d'une telle énonciation peut susciter une question comme « *qui insultes-tu ?* » de la part d'un auditoire ce qui montre que les jurons sont souvent supposés avoir un destinataire en tswana et sont donc souvent conceptualisés comme des insultes.

Les onomatopées « *mxlem !* » et « *Nxla !* » formes d'insultes reproduisant le bruit du crachat et qui peuvent même être suivis par l'acte physique de cracher, communs dans la culture tswana, ont été trouvées aussi dans le corpus des locuteurs français non natifs. Nous avons également relevé des insultes du genre *insulte lexicalisée + forme possessive*, « *ta/ton* » qui correspond en tswana à l'insulte de type *insulte lexicalisée + forme possessive* « *de toi* » (503-504).

503) *Ta bite !*

504) *Ton cul !*

Comme nous l'avons souligné, les parties génitales relèvent du tabou dans peut-être toutes les cultures du monde et dans la culture tswana, en particulier, elles font partie des insultes les plus utilisées. Nous faisons donc l'hypothèse que, même si une insulte du genre « *ta bite* » n'est évidemment pas française, dans un contexte donné, le locuteur français natif peut arriver à interpréter la signification d'une énonciation de ce type étant donné cette appartenance aux mots tabous. En plus, si le locuteur vise à insulter le destinataire, le contexte devrait être assez tendu pour que le destinataire comprenne qu'il s'agit d'une insulte et non pas d'une simple désignation d'une partie de son anatomie. Toutefois, cela montre encore une traduction de l'insulte faite à partir d'une conceptualisation ancrée dans la culture de départ.

Un autre exemple est l'insulte, « *espèce de chose !* », qui a tout d'une forme d'insulte en français mais l'insertion de « *chose* » nous interpelle en nous faisant penser à « *selo* », qui est aussi une insulte commune en tswana pour mépriser une personne en la mettant au même niveau qu'un objet considéré comme moins qu'un humain.

Chapitre V. Analyse comparative

Stratégies de réalisations des actes de langage en français et en tswana

Nous comparons, dans cette partie, des réalisations linguistiques des actes illocutionnaires *REPROCHER*, *BLÂMER*, *ACCUSER* et *INSULTER* en français et en tswana chez les locuteurs natifs dans des situations données dans les DCT. Ces situations correspondent à des situations conflictuelles susceptibles de provoquer un ou plusieurs des actes que nous analysons dans ce travail.

Le *Tableau 56* correspond aux données des huit situations (*cf* Annexe) visant à provoquer l'acte de reproche chez le locuteur. Ce questionnaire a été utilisé dans le cadre d'une recherche en cours sur les actes rassurants et menaçants au sein du CoDiRe. Dans ces situations, une seule utilisation du verbe «reprocher» a été relevée chez les locuteurs botswanais (505) et aucune chez les locuteurs français.

505) *Je ne te mets pas à la porte. Je te reproche seulement.*

Cette utilisation du verbe reprocher semble correspondre à la conceptualisation de l'acte *REPROCHER* telle que nous l'avons décrite en tswana. L'acte de reproche correspond ici davantage à un acte visant à prévenir ou à empêcher la récurrence de l'acte reproché, qui est, dans cette situation, une fête bruyante.

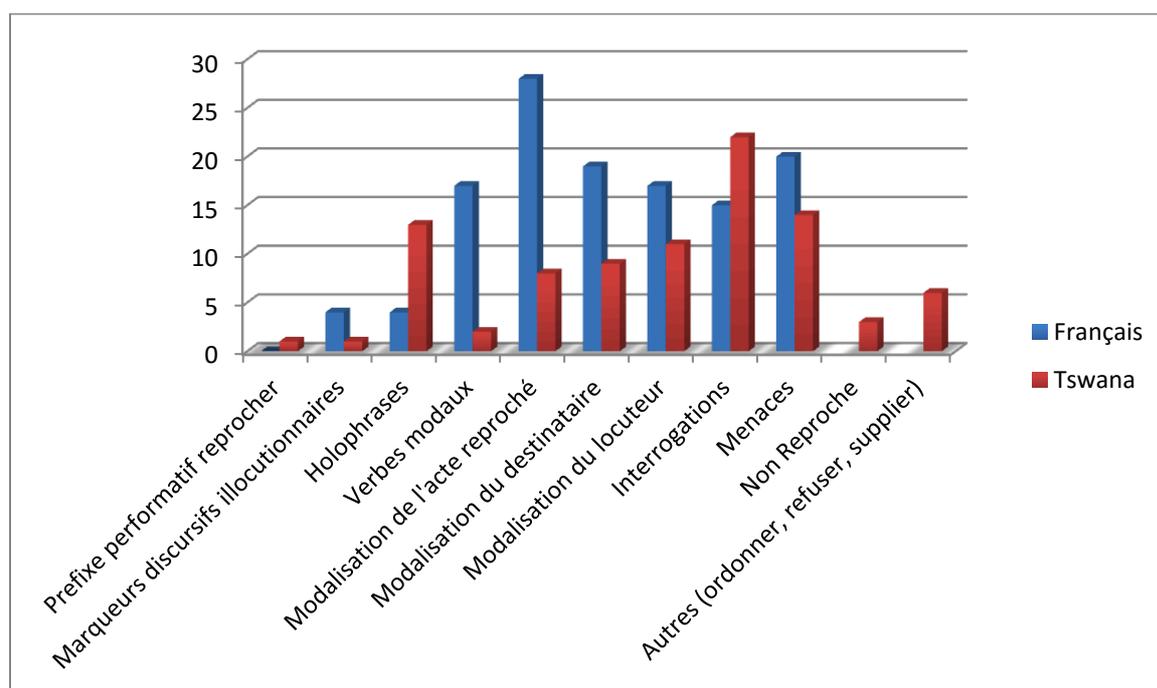


Tableau 56

Au moins quatre marqueurs discursifs illocutionnaires ont été trouvés dans le discours des locuteurs français natifs et un seul chez les locuteurs botswanais. Les marqueurs illocutionnaires discursifs marquent la force illocutionnaire d'une énonciation (Galatanu 2011). Selon nos données, les locuteurs français emploient davantage de marqueurs discursifs illocutionnaires dans le contexte de reproche que les locuteurs botswanais. Néanmoins, un plus grand nombre d'holophrases (au moins 13 contre 4) ont été trouvées chez les locuteurs botswanais que chez les locuteurs français. Dans les dialogues des locuteurs français nous avons aussi trouvé au moins 17 verbes modaux contre 2 en tswana, 28 modalisations de l'acte reproché contre 8, 17 modalisations de la personne visée par le reproche contre 11 et 19 modalisations du locuteur du reproche contre 9. Par contre, les locuteurs botswanais utilisent plus d'interrogations pour accomplir ou accompagner l'acte de reproche que les locuteurs français. Par ailleurs, sur les 8 situations proposées, il y a 3 cas, en tswana, où les dialogues n'aboutissent pas à un reproche. Une situation concerne le retard à un rendez-vous et les deux autres, une absence au mariage d'un(e) meilleur(e) ami(e). Les interrogations sur le retard et l'absence semblent être davantage orientées vers la recherche d'information que vers l'expression d'un affect négatif. Par exemple, les locuteurs expriment la compréhension et la sympathie pour le destinataire qui n'a pas pu assister au mariage à cause « des problèmes de la vie ». Dans un des dialogues, le locuteur ajoute qu'il a même mis du côté de la bière pour son ami. Six autres occurrences des actes qui réalisent ou accompagnent le reproche ont été trouvées uniquement dans les dialogues botswanais à savoir les actes *ORDONNER/DEMANDER*, *RÉFUSER*, et *SUPPLIER/PRIER* 506, 507).

506) *Je te prie d'aller ranger ta chambre, on dirait un trou à rats.*

507) *Tu ne ranges pas ta chambre, tu ne fais pas tes devoirs... Je te prie/supplie de changer ça (ton comportement).*

Les Situations 1 à 5 ci-dessous proposent d'autres scénarios susceptibles de provoquer l'un de quatre actes menaçants.

SITUATION 1 : (Tableau 57)

Votre fille de 12 ans se comporte mal depuis qu'elle traîne avec des filles du quartier plus âgées qu'elle. Vous rencontrez ces filles et vous leur faites savoir que vous voulez qu'elles arrêtent de voir votre fille en leur expliquant pourquoi vous ne voulez plus qu'elles la voient.

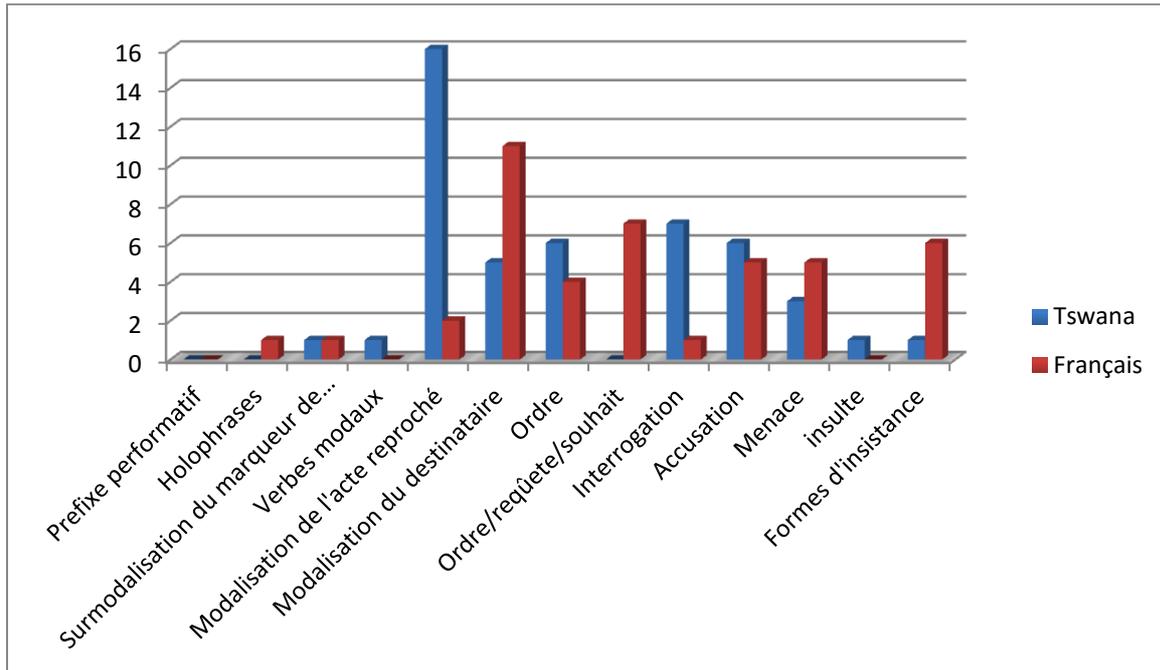


Tableau 57

Pour la Situation 1 (Tableau 57), nous n'avons trouvé aucun emploi de verbe performatif. Nous avons relevé dans les dialogues français 1 holophrase pour 0 en tswana, 1 surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire dans les deux langues, 1 verbe modal en tswana et aucun en français. Aucune modalisation se référant directement au locuteur n'a été trouvée, et ce, dans les deux langues. 16 modalisations de l'acte blâmable ou reprochable ont été trouvées en tswana et 2 en français et 5 modalisations du destinataire ont été relevées en tswana contre 11 en français. 6 actes qui correspondent à des ordres ont été relevés en tswana et 4 en français. Par contre, 7 actes du genre ordre-requête-souhait ont été repérés dans le corpus français alors qu'il n'y en avait aucun en tswana. 7 réalisations sous forme d'interrogation ont été trouvées en tswana et une seule en français. 6 actes correspondant à une accusation ont été relevés en tswana pour 6 en français ainsi que 3 actes de menace en tswana et 5 en français. Une insulte a été trouvée en tswana et aucune en français. 6 formes d'insistance sur l'acte menaçant ont été trouvées en français et une seule en tswana.

Les différences les plus remarquables dans les stratégies de réalisation dans les deux langues concernent la modalisation de l'acte reproché, l'ordre-requête qui accompagne l'acte

menaçant, les formes interrogatoires et les formes d'insistances. La forme interrogatoire implique une réalisation beaucoup plus indirecte de l'accusation chez les locuteurs botswanais que chez les locuteurs français. Aussi, en tswana, l'accent est mis sur l'aspect négatif de l'acte blâmable alors qu'en français c'est davantage sur le destinataire de l'acte menaçant.

SITUATION 2 (Tableau 58)

Votre neveu se comporte mal et sa mère, votre sœur, n'arrive plus à le contrôler. Vous pensez qu'elle est responsable de son attitude car elle laisse passer beaucoup de choses. Vous lui donnez votre avis sur la situation.

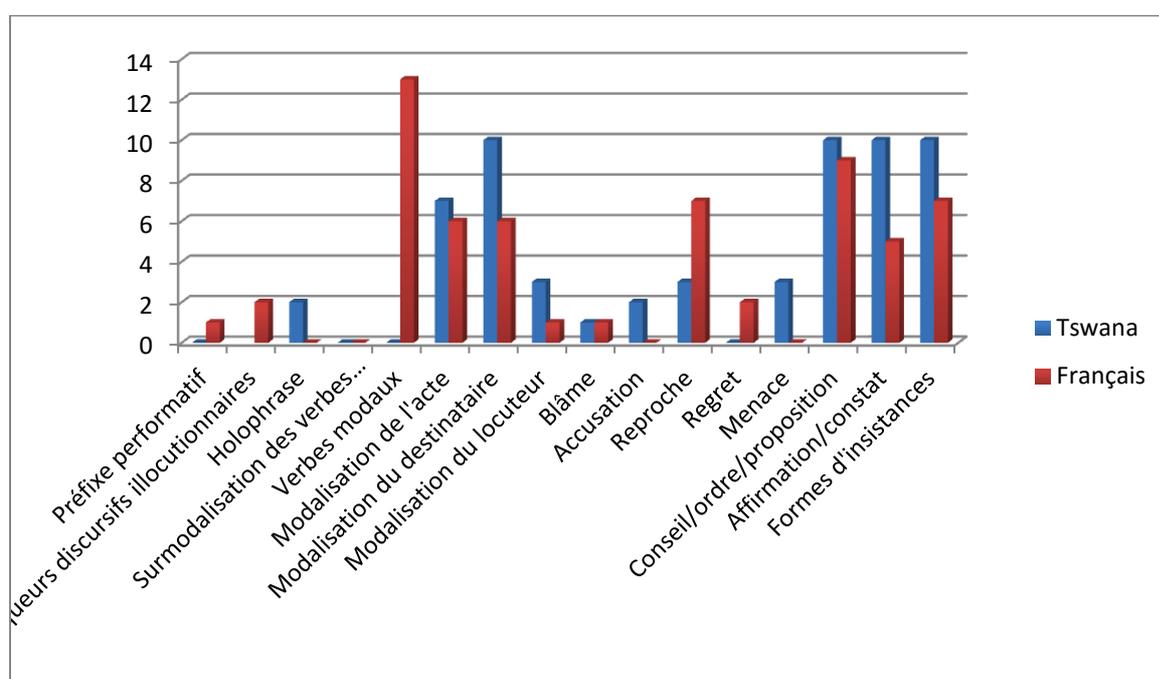


Tableau 58

Une seule occurrence avec le verbe « *blâmer* » et 2 marqueurs discursifs illocutionnaires ont été trouvés dans le corpus français (508), aucun des deux en tswana. Aucune surmodalisation de force illocutionnaire n'a été relevée dans les deux langues. 13 verbes modaux ont été relevés en français, et aucun en tswana. Pour les modalisations de l'énonciation ; 7 occurrences se référant à l'acte blâmable ont été trouvées en tswana et 6 en français, 10 et 6 se référant au destinataire de l'acte menaçant en tswana et en français respectivement, et 3 et 1 se référant au locuteur en tswana et en français respectivement. 2 actes qui correspondent à l'accusation, 3 au reproche, 0 au regret et 3 à la menace ont été trouvés dans les dialogues tswanas alors qu'en français nous avons trouvé 0 accusation, 7 reproches et 2 actes correspondant au regret. Les dialogues en lien avec cette situation

finissent souvent par un conseil-ordre de la part du locuteur (10 en tswana, 9 en français), nous retrouvons également beaucoup d'énonciations assertives/constatives sur la situation (509-510). Nous avons aussi relevé, dans le corpus tswana, 5 occurrences d'un proverbe sur la bonne éducation des enfants (5011).

Le conseil-proposition, donné dans les dialogues tswana, c'est généralement de laisser le locuteur (souvent l'oncle) intervenir. En effet, la famille traditionnelle botswanaise est une famille élargie (*extended family*) et l'un des rôles de l'oncle, et même de chaque mâle adulte, dans cette culture, est la discipline des jeunes garçons. Dans toutes les occurrences avec l'acte de menace concerné, il s'agit d'une menace de punition (en principe corporelle) pour le neveu, suivie, parfois, d'un conseil/ordre à la mère de ne pas intervenir lors de « l'intervention » de l'oncle. En français, le conseil prend souvent la forme d'une proposition, faite au destinataire, d'aller chercher de l'aide auprès des professionnels.

508) *Tu es responsable de cette situation et il n'y a que toi-même que tu peux blâmer.*
(corpus français).

509) *Tu sais bien que les enfants ont besoin de limites fixes par les adultes...* (corpus français)

510) *Il n'y a qu'une seule solution, il faut qu'on l'amène au tribunal traditionnel.* (corpus tswana)

511) Lore⁹⁴ lo ojwa lo sa le metsi – (*il faut battre le feu quand il est chaud*).

⁹⁴ Lore est une plante qui se trouve dans des zones humides et qui est utilisée dans la fabrication de divers outils traditionnels surtout les paniers. Pour la fabrication elle doit être manipulée tant qu'elle est encore molle, car une fois sèche, elle n'est plus maniable. Donc, les enfants comme le « lore » doivent apprendre quand ils sont encore jeunes, après c'est trop tard.

SITUATION 3 (Tableau 59)

Vous vous apprêtez à descendre du bus lorsqu'un jeune garçon vous bouscule. Vous le stoppez alors qu'il est en train de vous voler votre portefeuille. Imaginez le dialogue entre vous et le jeune garçon.

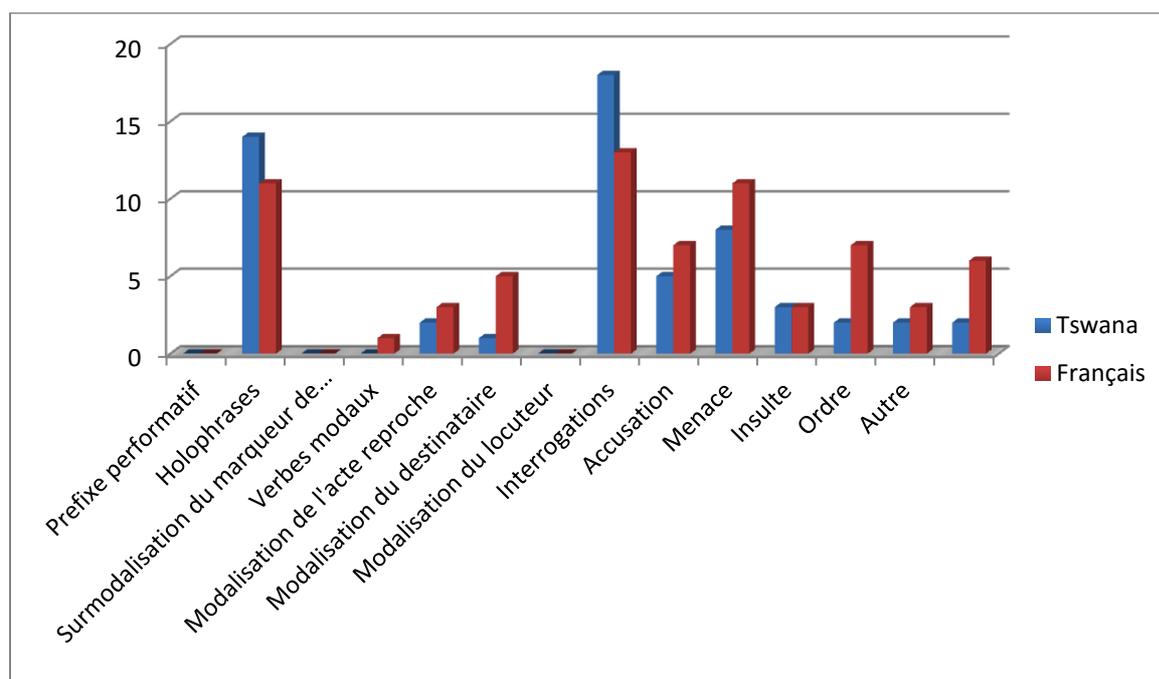


Tableau 59

Les données du *Tableau 59*, qui illustrent les résultants de la situation 3, montrent qu'il n'y a ni verbe performatif, ni marqueur discursif illocutionnaire, ni surmodalisation du marqueur de force illocutionnaire dans les dialogues proposés dans les deux langues. Un verbe modal a été repéré en français et aucun en tswana. 5 modalisations du destinataire de l'acte menaçant ont été trouvées en français contre 1 en tswana. Aucune modalisation du locuteur de l'acte n'a été trouvée dans les deux langues pour cette situation. Beaucoup de réalisations indirectes d'une forme interrogatoire ont été trouvées, 18 en tswana et 13 en français.

Nos analyses montrent qu'une situation conflictuelle telle que celle de la Situation 3 est susceptible de provoquer beaucoup d'holophrases, de formes interrogatoires, d'accusations plus directes sous forme d'assertion ainsi que de menace. La menace arrive souvent suite à une résistance ou un déni par le destinataire des faits dont il est accusé. 11 menaces ont été trouvées dans les dialogues français et 8 en tswana. 3 insultes ont accompagné l'acte menaçant dans les deux langues. En français, une proposition de solution a été donnée pour que l'accusé puisse se racheter et en tswana nous avons trouvé l'acte de

maudire. L'acte menaçant a été renforcé par une menace, une insulte ou un ordre dans les cas où l'accusé contre-attaque par soit un déni ou une insulte.

SITUATION 4 (Tableau 60)

Votre père a découvert que vous êtes sorti avec des amis alors que vous étiez consigné dans votre chambre. Vous soupçonnez votre petit frère de vous avoir dénoncé auprès de votre père. Imaginez le dialogue entre votre frère et vous.

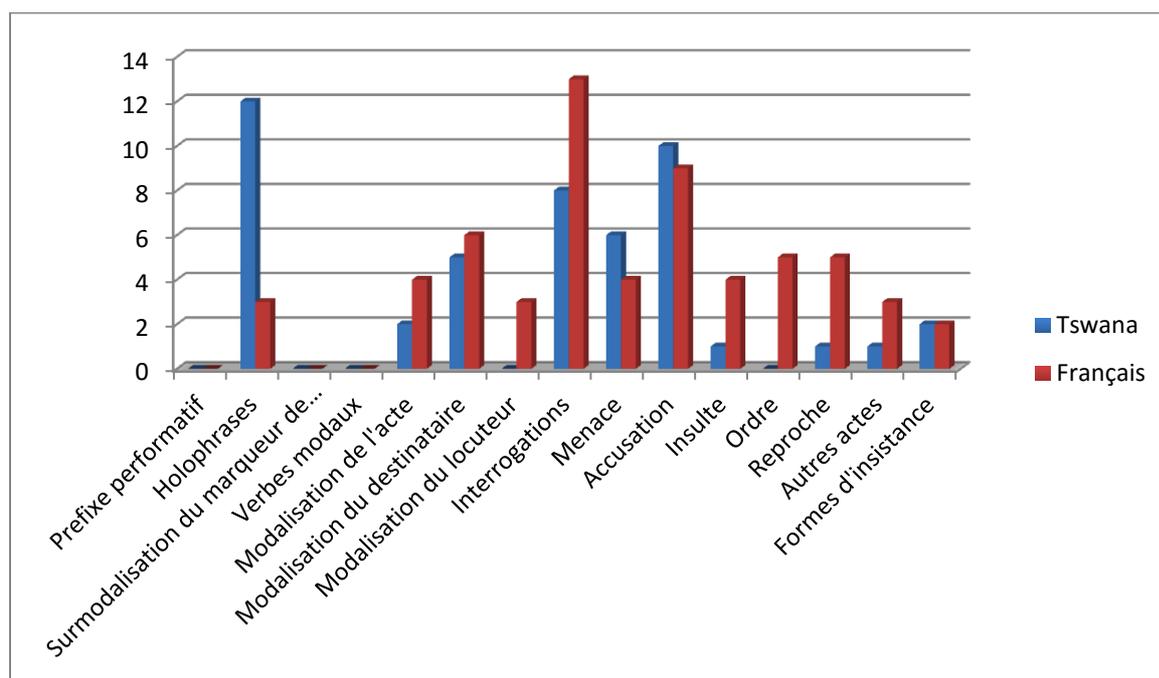


Tableau 60

Selon les données du *Tableau 60*, qui illustre les réponses de la Situation 4, aucune réalisation avec un verbe performatif, un marqueur de force illocutionnaire, une surmodalisation de la force illocutionnaire ou un verbe modal n'apparaît dans les deux langues. Au moins 12 holophrases ont été trouvées dans les dialogues tswanas et 3 en français. Aucune modalisation du locuteur de l'acte menaçant n'a été relevée en tswana contre 3 en français. L'acte menaçant s'est réalisé, la plupart du temps, par une interrogation (8 en tswana et 13 en français) ou une affirmation correspondant à une accusation (10 en tswana et 9 en français). 1 insulte et 1 reproche ont été relevés en tswana contre 4 insultes et 5 reproches en français. 5 actes correspondant à des ordres-requêtes ont également été trouvés en français, aucun en tswana.

SITUATION 5 (Tableau 61)

Un joueur de baseball lance une balle pendant un entraînement sans faire attention qu'il y a un passant. La balle manque le passant de très peu et lui fait peur. Il commence à crier et à insulter le joueur. Le joueur s'excuse mais le passant ne veut rien entendre et continue à l'insulter et à le menacer? Imaginez la suite du dialogue.

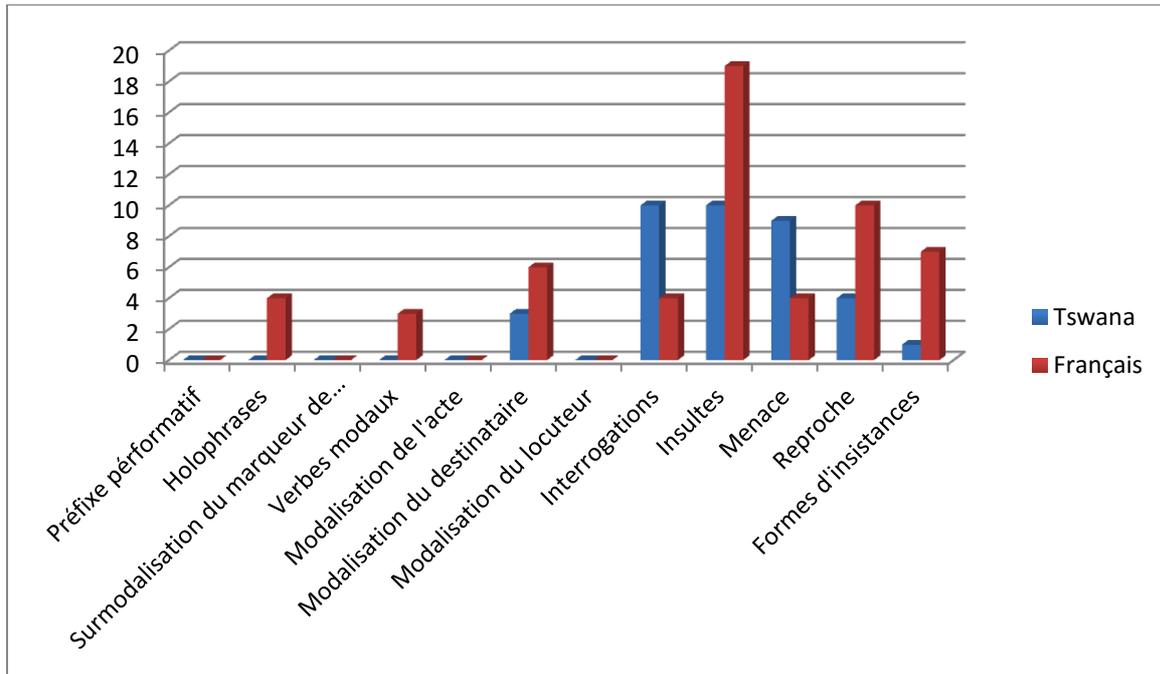


Tableau 61

Comme dans les autres situations, nous n'avons pas trouvé de verbes performatifs des actes menaçants, dans les deux langues, pour ce scénario. Nous avons trouvé 4 holophrases et 3 verbes modaux en français, aucun des deux en tswana. La surmodalisation de force illocutionnaire n'a été utilisée dans aucune des deux langues. Les modalisations qui concernent le destinataire (au moins 15 en français et 3 en tswana) de l'insulte consistent à lui attribuer une caractéristique négative ou même insultante (512, 513). Aucune modalisation du locuteur de l'énonciation menaçante n'a été trouvée en tswana et 3 ont été relevées en français. En tswana, il y a davantage d'insultes qui sont insérées dans une interrogation. Nous en avons trouvées 10 interrogations en tswana et 4 en français. 19 réalisations correspondant à des insultes lexicalisées ont été relevées dans les dialogues français et 10 dans les dialogues tswanas. 9 menaces accompagnaient l'insulte en tswana contre 4 en français. Nous avons également trouvé 10 occurrences de l'acte de reproche en français et 4 en tswana. Au moins 7 formes d'insistances sur l'insulte ont été relevées en français et 1 en tswana. Il s'agit en

français des adverbes comme « trop », « complètement », « rien » ou des formes de négation « ne ...que » utilisés pour renforcer l'insulte ou la menace de la face du destinataire.

Des formes d'insultes indirectes incluent une sorte de suggestion/proposition-conseil (514-515) qui n'incluent pas de formes lexicales pourvues de valeurs négatives mais qui sont interprétables comme insultes dans le contexte.

512) *Vous êtes un irresponsable, un tarré !*

513) *Vous êtes complètement malade !*

514) *Si tu ne sais pas jouer, arrête le baseball et fait de la couture !*

515) *Achetez-vous des lunettes et changez de discipline !*

Le déroulement de la fin du dialogue semble dépendre en grande partie des réponses du destinataire aux attaques. S'il s'excuse assez pour satisfaire le locuteur, les insultes ont tendance à diminuer ou à s'arrêter pour être remplacées par un reproche ou un avertissement (514). Par contre, si le destinataire de l'insulte se défend ou contre attaque par un autre acte menaçant, l'échange peut se terminer par d'autres insultes ou des menaces.

516) *Soyez plus prudent la prochaine fois.*

CONCLUSION GÉNÉRALE

Notre premier objectif pour ce travail de thèse était de faire des analyses comparatives des représentations sémantiques, modales et conceptuelles ainsi que d'étudier les réalisations linguistiques des actes menaçants, à savoir les actes *REPROCHER*, *BLÂMER*, *ACCUSER* et *INSULTER* en français et en tswana. Nous partions de l'hypothèse selon laquelle les conceptualisations d'un acte de langage sont différentes d'une langue à l'autre. De ce fait, nous voulions montrer les différences lexicales et conceptuelles qui existent entre ces actes de langage et leurs réalisations en français et en tswana. Nous avons aussi fait l'hypothèse que la langue de départ pourrait influencer la conceptualisation des actes en français des locuteurs botswanais francophones. Pour valider cette hypothèse, nous avons analysé les représentations conceptuelles des locuteurs français non natifs ainsi que leurs réalisations linguistiques de l'acte d'insulte. Les significations lexicales et les configurations modales ont été étudiées à travers le modèle théorique de la SPA et les représentations conceptuelles ont été analysées en s'appuyant sur la théorie des modèles cognitifs idéalisés.

Les significations lexicales de l'acte *REPROCHER* dans les deux langues montrent des similitudes mais également des différences dans la conceptualisation de l'acte. En effet, ce modèle permet de se rendre compte du cinétisme des entités lexicales et de leur ancrage culturel, ainsi que de la configuration des valeurs modales inscrites dans un acte de langage. Les différences les plus significatives entre la signification de l'acte de reproche en français et en tswana se trouvent au niveau de l'appréhension subjective de l'acte et au niveau intentionnel.

Premièrement, en tswana, le reproche est appréhendé au niveau personnel et impersonnel. En effet, le locuteur d'un acte de reproche peut ressentir personnellement ou impersonnellement l'objet de reproche en tant qu'acte suscitant des affects négatifs. C'est pourquoi il est possible de recevoir un reproche de la part d'un inconnu. Rappelons que chaque membre de la communauté (surtout les plus âgés) a le devoir de veiller au bon fonctionnement de la société. L'exemple d'une jeune mère qui se fait reprocher par deux dames d'un certain âge d'avoir sorti son jeune enfant en ville sans une petite couverture illustre bien cette donnée.

Deuxièmement, le reproche, dans la culture tswana, semble être conceptualisé comme étant davantage orienté vers une intention de mise à fin d'un acte reprochable qu'à l'expression d'un affect négatif. Le trait le plus saillant de l'acte de reproche est « arrêter » ce

qui nous semble correspondre à ce désir de vouloir mettre fin à quelque chose d'indésirable. Au niveau des stéréotypes, nous avons vu apparaître des unités lexicales comme *arrêter, cesser, empêcher, avertir, interdire, punition corporelle, conseiller, manque de respect ou manque de « botho »*. Les éléments linguistiques comme punition corporelle et manque de « botho » possèdent une charge culturelle importante dans la culture tswana. La punition corporelle fait partie des moyens de rappel à l'ordre les plus souvent utilisés, pour les enfants et même les adultes (dans le tribunal traditionnel), d'où l'association de la punition corporelle et du fouet avec le reproche.

Par ailleurs, nous avons essayé de montrer, dans nos analyses, à quel point la culture botswanaise est marquée et régie par le concept de « botho ». C'est un principe qui doit guider chaque membre de communauté dans ses rapports avec les autres en leur montrant le respect qu'il leur doit pour recevoir le même respect en retour. Les actes reprochables sont donc conceptualisés aussi comme étant souvent des actes qui vont à l'encontre de ce principe. Les actes reprochables et blâmables peuvent susciter l'un de quatre actes étudiés à savoir le reproche, le blâme, l'accusation ou l'insulte, car ils montrent un manque de « botho », mais le locuteur, pour sa part, doit veiller à la façon dont il réalise son acte. Par exemple, il est préférable de faire une accusation ou un reproche en dehors d'un auditoire (dans la mesure du possible) pour assurer une certaine discrétion et épargner le plus possible la face positive du destinataire.

L'intérêt collectif, qui régit les actes menaçants comme le reproche, le blâme et l'accusation en tswana, se manifeste à travers des réalisations linguistiques qui marquent les effets d'un acte reprochable sur l'entourage du responsable. Un acte reprochable est conceptualisé en tswana comme un acte qui peut être susceptible d'affecter négativement les personnes liées au responsable de l'acte, surtout sa famille. Nous retrouvons cet aspect dans notre corpus avec des locuteurs exprimant de l'inquiétude lorsqu'ils estiment que le mauvais comportement du neveu aura un effet négatif sur la réputation de la famille, *il va nous faire honte, il va attirer les regards des gens vers nous*.

La conceptualisation de l'acte de reproche se manifeste, en tswana, dans des réalisations linguistiques telles que « emisa »- *arrête !*, « ga se 'botho' go dira jalo » - *ce n'est pas 'botho' de faire ça !*, « o batla go re tlabisa ditlhong ? » *tu veux nous faire honte ?*

En français, nous avons davantage trouvé des holophrases et des formes linguistiques qui montrent l'affect négatif ressenti par le locuteur vis-à-vis de l'acte reprochable et qui

manifestent aussi son mécontentement ; *dis donc !, c'est impossible, c'est inadmissible !, je ne comprends pas, je ne suis pas content*. Alors que, dans les échanges entre Botswanais, les reproches ont tendance à s'arrêter dès qu'une explication ou une excuse est donnée par le destinataire, dans les échanges français, les reproches ont tendance à être suivis par d'autres actes ou, par exemple, par des remarques sur la gêne occasionnée par l'acte reprochable. Il y a aussi davantage de modalisation d'énonciations chez les locuteurs français par l'insertion de mots qui orientent vers la valeur modale négative de l'acte ; *grave, trop bête, pas sérieux*, modalisant le destinataire ; *tu ne réfléchis pas, tu fais chier, tu exagères* ; et le locuteur, pour marquer son état affectif négatif ; *je suis vraiment déçu, je suis hyper en colère* ou *j'en ai marre*.

Les définitions du blâme dans les dictionnaires français et sa signification telle qu'elle est construite à partir des savoirs déclaratifs des locuteurs natifs montrent une conceptualisation comme une expression d'un jugement moral défavorable ou une sanction portée contre quelqu'un. Un blâme peut, dans la conceptualisation française, être prononcé comme une sanction administrative ou comme une sanction judiciaire. Le blâme est la deuxième sanction disciplinaire sur une échelle de cinq dans la fonction publique. Dans le domaine juridique, la prononciation d'un blâme marque une condamnation et une reconnaissance de la culpabilité du destinataire d'un fait moral négatif. Nous avons noté dans nos analyses que la conceptualisation française du blâme semble être marquée par la religion catholique, qui repose sur une dichotomie du bien et du mal, menant à une conceptualisation reflétant cette vision manichéenne.

En tswana, une hybridation ou contamination sémantique de la signification du blâme rend difficile la distinction entre blâme et accusation. Toutefois, nous avons noté, qu'à la différence de l'acte de blâme en français, l'acte *BLÂMER* en tswana semble avoir une autre visée perlocutionnaire qui traduit la volonté du locuteur de changer le comportement ou l'attitude du destinataire. Les notions de sanction et de punition qui sont très saillantes dans la base conceptuelle de l'acte de blâme en français semblent être moins saillantes dans celle des locuteurs botswanais.

Alors qu'en français, l'acte blâmable renvoie à la morale, aux pêchés bibliques comme le mal, la faute, le crime, en tswana, les paroles moralement condamnables font réapparaître, encore une fois, le concept de « botho » avec des stéréotypes comme : manque de « botho », manque de bonnes manières, ne pas bien se comporter.

Pour la traduction des mots « *accusation* » et « *accuser* » en tswana, nous avons été confrontée au problème rencontré préalablement dans le cas du blâme à savoir l'identification des unités lexicales correspondantes. Les unités lexicales censées correspondre à « *accuser* » et « *accusation* » proposées par les dictionnaires tswanas étaient inconnues à la majorité des participants de notre étude. Pour notre travail, nous avons donc pris les termes à connotation juridique « *tebiso molato* » et « *lebisa molato* ». Le verbe « *lebisa molato* » permet une réalisation directe de l'acte d'accusation.

L'acte *ACCUSER* est un acte essentiellement orienté vers la désignation du responsable d'un fait axiologique négatif. C'est donc un acte public. L'une des différences entre la signification lexicale de l'acte d'accuser en français et en tswana provient de la croyance des locuteurs tswanas que le destinataire d'un acte d'accusation peut ne pas savoir que l'acte dont il est accusé est axiologique négatif. Aussi, alors que la visée perlocutionnaire canonique de l'acte d'accusation correspond à une volonté que le destinataire d'une accusation soit reconnu de faire P, le corpus tswana introduit une autre visée, qui se traduit en D devoir reconnaître faire P et montre également l'importance donnée à l'acte de réparation que doit faire le destinataire d'une accusation.

La signification lexicale et la configuration modale de l'acte d'insulte telles que nous les avons construites dans les deux langues, montrent une visée perlocutionnaire canonique d'atteinte de l'image publique du destinataire. Elle manifeste une attitude hostile et une rupture communicationnelle entre les interlocuteurs et s'inscrit dans le discours impoli. Nous avons montré que l'insulte peut se manifester par l'insertion d'entités lexicales à valeurs modales axiologiques négatives, qui transmettent une certaine violence verbale, *je t'emmerde*, *tu n'es qu'un pauvre salaud*. L'insulte dépend aussi, en grande partie, du contexte d'énonciation et de l'interprétation que fait le destinataire de l'énonciation. Une énonciation telle que, *arrête le sport et fait de la couture*, est interprétable comme insulte seulement dans un contexte particulier.

Les stéréotypes et la base conceptuelle de l'insulte en tswana montrent qu'elle est vécue comme un dénuement du corps et de l'intimité du destinataire. Ainsi, une insulte, même si elle ne dénomme pas forcément une partie intime du corps peut être ressentie comme une mise à nue symbolique du destinataire, « *go tsola ditswalo* », *un déshabillement*. C'est un acte sensible pour l'image de soi.

Nous avons vu aussi, qu'à la différence du français, le tswana permet une réalisation indirecte de l'insulte par une description de l'acte avec le verbe « insulter » employé dans le temps du passé, « ke go rogile » *je t'ai insulté*, ou par une menace, « ketla go roga » *je vais t'insulter*. Les réponses à de telles énonciations peuvent être, *moi aussi je t'ai insulté, ce n'est pas moi que t'as insulté, ce n'est pas moi que t'insultes*, ou une simple elliptique, *moi aussi*. Un acte constatif ou une description de l'intention illocutionnaire du locuteur peut donc réaliser indirectement l'acte d'insulte. Cela permet au locuteur une certaine politesse car c'est une stratégie pour éviter de prononcer des mots inacceptables. Une menace peut donc valoir une insulte plus polie.

Les configurations des attitudes modales des quatre actes menaçants montrent que ces actes couvrent souvent toutes les zones de la modalisation discursive. Toutefois, la zone la plus impliquée est celle de l'axiologique qui montre une grande subjectivité du locuteur. Tout acte de langage implique d'abord une valeur subjective finalisante volitive marquée par un « *vouloir dire* » du locuteur qui correspond à l'intention du locuteur de transmettre un certain contenu propositionnel. Les actes de langage menaçants que nous étudions font intervenir certaines valeurs modales dans le pôle négatif, liées au bon fonctionnement des lois naturelles et des normes sociales comme les valeurs modales, *nécessaire, obligatoire, interdit et permis*. Dans le contexte de ces actes menaçants, surtout du reproche, du blâme et de l'accusation, le destinataire est tenu responsable d'un certain fait non nécessaire et/ou interdit selon le système de valeurs partagé entre les interlocuteurs. La zone de l'axiologique est mobilisée par l'insertion des éléments linguistiques porteurs des valeurs négatives qui sont référées aux interlocuteurs ou au l'objet de reproche, *ce n'est pas bien, t'es têtue, j'étais déçu*.

En plus de ces données comparatives, nous avons pu tirer de nos analyses un certain nombre de conclusions concernant notamment la réalisation des actes *REPROCHER*, *BLÂMER* et *ACCUSER*. Ces conclusions concernent les sentiments du locuteur vis-à-vis du destinataire et de l'acte, ses attentes par rapport au destinataire et les réactions du destinataire et ses ressentis :

Le locuteur : les sentiments, les attentes et les *a priori* vis-à-vis du destinataire

L'acte d'accusation, comme l'acte de blâme, est un acte assertif, visant à affirmer une vérité et à attribuer un nouveau statut au destinataire au contraire de l'acte de reproche qui, en tant qu'acte expressif, vise à exprimer un affect négatif du locuteur. Le blâme, quant à lui, est également un acte visant à exprimer la culpabilité du destinataire. Nos analyses montrent que,

même si dans les actes d'accusation et du blâme la visée primaire n'est pas de les exprimer, le locuteur ressent tout de même des sentiments négatifs. Nous avons également vu que, non seulement le locuteur ressent des affects négatifs, mais qu'il a aussi certaines attentes concernant le destinataire et des hypothèses concernant la façon dont ce dernier va réagir face à l'acte menaçant qui lui est destiné. Le locuteur fait également des hypothèses sur les sentiments que son acte peut susciter et qui ne font pas partie des sentiments qu'il vise à provoquer chez le destinataire. Cela peut inclure le manque de sentiment de culpabilité, de remords ou de la honte dû au refus de reconnaissance de responsabilité ou de l'acceptation de la visée perlocutionnaire canonique de l'acte.

Le locuteur peut éprouver certains sentiments par rapport à l'acte reprochable ou au destinataire

Concernant le blâme et l'accusation, chez les locuteurs des deux langues, le sentiment le plus souvent ressenti contre le destinataire semble être la colère. Les locuteurs affirment aussi pouvoir éprouver un sentiment de satisfaction avec la conscience d'avoir bien agi ou d'avoir rétabli la justice. Le soulagement a été soulevé chez les locuteurs botswanais dans le cas de l'accusation. Ce sentiment pourrait traduire ce que l'on ressent parfois lorsque l'on vient de faire quelque chose que l'on aurait aimé éviter, dans notre contexte le locuteur aurait préféré ne pas avoir à menacer la face de l'autre. Le sentiment de supériorité, relevé au sujet de blâme, chez les Français a également été trouvé dans le cas de l'accusation. Le locuteur peut se sentir en position de supériorité car c'est lui qui, par l'accusation, affirme que certaines règles ont été enfreintes et vise à remédier à la situation.

La colère ou le sentiment de se sentir abusé sont des émotions qui peuvent être prévisibles chez le locuteur tout comme la satisfaction et le sentiment de supériorité car le destinataire en est l'objet ou le déclencheur. Le mal être, la honte, la tristesse et le regret sont des sentiments qui sont susceptibles d'apparaître, quant à eux, chez le destinataire. Néanmoins, selon notre hypothèse, ils peuvent être éprouvés également par le locuteur. Pour le mal être et la honte, qui ont été évoqués par les locuteurs français, ce dernier peut se sentir mal parce qu'il sait que l'acte d'accusation va forcément mettre à mal son destinataire et il peut avoir honte d'être l'instigateur de cette perte de face, même si les choses qu'il affirme sont vraies. Le mal être peut venir du fait que l'accusation peut être un déclencheur de conflit et d'affrontement entre les deux interlocuteurs. Le doute peut s'installer même si le locuteur a un certain niveau de

certitude sur ce qu'il affirme si le destinataire nie les faits ou s'il y a un élément de preuve qui montre qu'il n'est peut-être pas responsable.

Chez les Botswanais nous avons déjà constaté que la menace de la face de l'autre est un phénomène assez difficile dans la vie quotidienne. Pour cela, le locuteur peut évidemment avoir du mal à encaisser le fait de devoir le faire ou de l'avoir fait d'où le regret et la tristesse.

Le locuteur peut avoir certaines attentes vis-à-vis du destinataire

Les attentes font partie des visées perlocutionnaires du locuteur. Le locuteur peut s'attendre à ce que le destinataire éprouve des sentiments négatifs susceptibles de lui faire corriger ses actions tels que la honte, la culpabilité, la peur, regret et l'humilité qu'on a relevés chez les Botswanais. Le locuteur peut attendre des excuses, des aveux, une remise en question et une absence de récidives.

Le locuteur peut faire des hypothèses sur la réaction du destinataire face à la menace de son image publique

Le destinataire peut réagir de plusieurs façons. Si, selon la théorie de la politesse de Levinson et Brown (1987), les gens ont tendance à vouloir défendre leur face quand ils se sentent menacés, le locuteur doit, pour sa part, faire des hypothèses sur les réactions du destinataire pour sauver sa face. Les locuteurs français pensent, dans la plupart des cas, que le destinataire va choisir une stratégie de mortification à savoir un aveu et des excuses. Les locuteurs botswanais ont avancé la stratégie de la mortification (qui marque pour eux de l'humilité) : demander pardon mais aussi des réactions négatives : dénégation, arrogance, mensonge (il peut mentir) et parfois même violence : attaque physique du locuteur par le destinataire. Il pourrait, par ailleurs, donner des preuves pour montrer son innocence.

Le locuteur peut faire des hypothèses sur les sentiments éprouvés par le destinataire

Les locuteurs semblent être conscients que les sentiments suscités chez le destinataire ne sont pas toujours ceux qu'il cherche à faire passer ou, du moins, qu'ils peuvent être accompagnés de certains sentiments inattendus ou non désirés par le locuteur. Ainsi, avec les sentiments de honte, de peur, de culpabilité etc. qu'il cherche à provoquer, les locuteurs botswanais pensent que le destinataire peut ressentir de la colère, une attaque physique ou verbale devient donc envisageable.

Nous avons également croisé les bases conceptuelles des actes de langage en tswana avec celles des actes de langage en français chez les locuteurs natifs et non natifs. A chaque fois, les MCI des locuteurs non natifs ont montré des différences avec celles des natifs. Les différences concernent soit les éléments signifiants du modèle cognitif, soit la répartition des éléments signifiants et l'insertion de nouveaux éléments. Nous faisons l'hypothèse que ces éléments peuvent être la conséquence d'un transfert, quand ils sont présents dans le MCI de la langue de départ, mais peuvent aussi être la conséquence d'un mécanisme de construction continue de la compétence sémantique et pragmatique du locuteur non natif. Une analyse des réalisations linguistiques de l'acte *INSULTER* en français chez les locuteurs non natifs montre certaines réalisations qui semblent être construites à partir d'une conceptualisation de l'insulte dans la langue maternelle.

Pour terminer notre conclusion nous tenons à noter qu'au-delà d'apporter une réponse à toutes nos questions, ce travail est une ouverture vers des pistes de recherche très diverses qu'il conviendrait d'approfondir. Cette étude permet également d'apporter une réflexion portant sur l'apprentissage des langues étrangères et plus spécifiquement du français langue étrangère au Botswana. Plusieurs perspectives de recherche se sont ouvertes, notamment celle de l'étude sémantique et pragmatique des actes de langage (en général) en tswana dans un premier temps. Notre travail de comparaison a montré les grandes lacunes qui existent dans l'étude des actes de langage en français et en tswana. La plupart des chercheurs de la langue tswana se consacrent aux aspects formels de la langue ainsi que la répertorisation du lexique (recherches assez récentes).

Nous voudrions, dans un second temps, faire une analyse des effets perlocutionnaires des actes menaçants afin d'étudier plus profondément l'aspect interactionnel de l'acte de langage. Nous nous posons plusieurs questions à cet égard : quels sont les effets perlocutionnaires visés ou dits canoniques et lesquels sont susceptibles d'être produits dans le cas des actes de langage menaçants ou même rassurants ? Nous nous intéressons aussi ici, aux mesures de contre-attaques et aux stratégies de restauration de face ce que nous n'avons pas pu étudier plus profondément dans ce travail.

Nous voudrions étudier aussi davantage les actes qui accompagnent les actes menaçants. La question que nous nous posons est pourquoi un tel acte ou dans quel contexte un acte donné accompagne un acte menaçant pour l'adoucir ou le renforcer ? Est-ce que cela dépend de la réponse du destinataire (*sa stratégie de restauration de face*), d'un acte

menaçant, de la relation qu'entretiennent les interlocuteurs, des âges des interlocuteurs, des sphères familiale ou formelle (travail) ? Nous nous interrogeons également sur le déroulement des échanges menaçants : l'ouverture et la clôture d'un échange conflictuel, les facteurs qui façonnent cet échange. Ces derniers déterminent-ils également les stratégies de réalisations des actes de langage menaçants ?

En ce qui concerne l'apprentissage du français au Botswana, nous aimerions apporter une petite contribution par des études comparatives plus précises qui concernent non seulement les actes des langages en français et en tswana mais englobent d'autres éléments relevant de la culture française susceptible d'aider dans la construction des compétences communicatives des apprenants. La construction d'un grand corpus en français et en tswana pourrait aboutir dans la construction d'un dictionnaire plus récent et plus complet.

Références bibliographiques

- ABELSON, R. (1959): “Modes of Resolution of Belief”, *Journal of Conflict Resolution*, 3:343-352.
- ANQUETIL, S. (2013) : *Représentation et traitement des actes de langage*, Paris, Classiques Garniers.
- ANSCOMBRE, J-C. (1981) : « Marqueurs et hypermarqueurs de dérivation illocutionnaire : notions et problème », *Cahiers de linguistique française*, n°3 : 75-124.
- ANSCOMBRE, J-C. (1995) : « La théorie des topoï : sémantique ou rhétorique ? : ‘La théorie des topoï: sémantique ou rhétorique’ ? », *Hermès*, n°15,185-198 [en ligne <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/15167>]
- ANSCOMBRE, J-C. (2009) : « Notes pour une théorie sémantiques des jurons, insultes et autres exclamatives », dans LAGORGETTE, D. (Dir.) *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, 9-30, Université de Savoie.
- ANSCOMBRE, J-C., DUCROT, O. (1983) : *L’argumentation dans la langue*, Bruxelles, Pierre Mardaga.
- AUSTIN, J.L. (1962): *How to Do Things with Words*, Cambridge, Harvard University Press.
- AUSTIN, J.L. (1970) : *Quand dire c’est faire*, Paris, Éd. Du Seuil DL (Trad. Française).
- BAINES, R. (2009) « “Ta mère suce des Schtroumpfs ! ”: l’influence de l’âge, de la mode, de la distance symbolique et de la solidarité sur la perception des insultes rituelles chez les adolescents français », dans LAGORGETTE, D. (Dir.) *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, 95-112.
- BEARDSLEY, E. (1969): “A Plea for Deserts”, *American Philosophical Quarterly*, Vol. 6, n° 1: 33- 42.
- BELLACHHAB, A. (2012): *Représentations sémantico-conceptuelles et réalisation linguistique : l’excuse en classe de FLE au Maroc*, Bruxelles, Peter Lang.

- BELLACHHAB, A. (2014) : « De la complexité ontologique dans la conceptualisation des actes de langage : des représentations aux réalisations », dans GALATANU, O., BELLACHHAB, A., COZMA, A-M. (Dir) *Actes rassurants, actes menaçants : sémantique et pragmatique de l'interaction verbale*, SCOLIA : revue de linguistique, Université de Strasbourg, n° 28 : 61-77.
- BELLACHHAB, A., GALATANU, O. (2012) : « La violence verbale : représentation sémantique, typologie et mécanismes discursifs », in *Signes, Discours et Sociétés*, 9, *La force des mots : les mécanismes sémantiques de production et l'interprétation des actes de parole "menaçants"*. [En ligne : <http://www.revuesignes.info/document.php?id=2893>]
- BENNET, R., MALLE, B. F. (1998): “People’s Praise and Blame for Intentions and Action Implications of the Folk Concept of Intentionality”, Article *non publié*. [En ligne]:<https://scholarsbank.uoregon.edu/xmlui/bitstream/handle/1794/961/icds02-02tech.pdf?sequence=1>
- BENOIT, W.L. (1995): *Account, Excuses and Apologies: A Theory of Image Restoration Strategies*, Albany: State University of New York Press.
- BENOIT, W. L. (1997): « Image Repair Discourse and Crisis Communication », *Public Relation Review*, Vol 23, n°2: 177-186.
- BERTUCCI, M. M., BOYER, I. (2013) :« “Ta mère, elle est tellement...” joutes verbales et insultes rituelles chez des adolescents issus de l’immigration francophone », *Adolescence*, GREUP, 2013/3, T.31 n°3 : 711-721.
- BLUM-KULKA, S. (1982): « Learning how to say what you mean in a second language: A Study of Hebrew as a Second Language», *Applied Linguistics*, n°3:29-59.
- BLUM-KULKA, S. (1992):“The Metapragmatics of Politeness in Israeli Society”, In WATTS, R. J., (Eds.), *Politeness in Language: Studies in its History, Theory and Practice*, Berlin, Mouton de Gruyter, 255-280.

- BLUM-KULKA, S., OLSHTAIN, E. (1984): "Cross Linguistic Speech Act Studies -Theoretical and Empirical Issues", in MATHUNA, L., SINGLETON D. (Eds.), *Proceedings: Language across cultures conference*, Dublin, 235-248.
- BLUM-KULKA, S. et al. (Eds.), (1989): *Cross-cultural pragmatics: Requests and apologies. New directions in discourse processing*, Norwood, NJ, Ablex.
- BLUM-KULKA, S., KASPER, G. (Eds), (1993): *Interlanguage Pragmatics*, New York, Oxford University Press.
- BONVINIE. (1995) : « L'injure dans les langues africaines », *Faits de Langues*, n°5 : 153-162.
- BOUSFIELD, D., (2007) : "Beginnings, Middles and Ends : A Biopsy of the Dynamics of Impolite Exchanges", *Journal of Pragmatics*, Vol 39, n°12 : 2185-2216.
- BOUSFIELD, D. (2008): *Impoliteness in interaction*, Amsterdam and Philadelphia, John Benjamins.
- BOUSFIELD, D., LOCHER, M., (2008): "Introduction: Impoliteness and Power in Language", in BOUSFIELD, D., LOCHER, M. (Eds.) *Impoliteness in Language: Studies on its Interplay with Power in Theory and Practice*. Berlin, Mouton de Gruyter, 1-15.
- BRACOPS, M. (2006) : *Introduction à la pragmatique. Les théories fondatrices : actes de langage, pragmatique cognitive, pragmatique intergré*, Bruxelles, De Boeck.
- BROWN, P. LEVINSON, S. (1987): *Politeness: Some Universals in Language Use*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CAUBET, D. et al. (2008) : « Des insultes aux vannes : ici et là-bas en passant par les proverbes », dans TAUZIN, A. (Éd) *Insultes, injures et vannes, En France et au Maghreb*, Paris, Éditions Karthala, 111-134.
- CIENKI, ALAN. (2007): "Frames, Idealized Cognitive Models and Domain", in GEERAERTS, D. CUYCKENS, H. (Eds.) *The Oxford Handbook of Cognitive Linguistics*, Oxford, Oxford University Press, 170-187.

COATES, J. D., TOGNAZZINI, N. A. (2013): *Blame, Its Nature and Norms*, Oxford, Oxford University Press.

COLE, D. (1955): *An Introduction to Tswana Grammar*. Capetown, Longman.

COZMA, A-N. (2012) : « Fondements sémantiques et réalisations linguistiques de l'acte de langage REPROCHER », *La force des mots : les mécanismes sémantiques de production et l'interprétation des actes de parole "menaçants"*, *Signes, Discours et Sociétés* 9. [En ligne : <http://www.revue-signes.info/document.php?id=2878>] (Consulté le 3 juillet 2015).

CULPEPER, J. (1996): "Towards an Anatomy of Impoliteness", *Journal of Pragmatics*, n°25:349-367.

CULPEPER, J. (2008): "Reflections on Impoliteness, Relational Work and Power", in BOUSFIELD, D., LOCHER, M. (Éds), *Impoliteness in Language: Studies on its Interplay and with Power in Theory and Practice*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter, 17-44.

CULPEPER, J. (2011a.): *Impoliteness: Using Language to Cause Offence*, Cambridge, Cambridge University Press.

CULPEPER, J. (2011b): "Politeness and Impoliteness", in AIJMER, K., ANDERSEN, G. (Éds.) *Sociopragmatics*, Volume 5 of *Handbooks of Pragmatics*, (Éds.) WOLFRAM, B et al, Berlin, Mouton de Gruyter, 391-436.

CULPEPER, J., BOUSFIELD, D., WICHMAN, A., (2003): "Impoliteness Revisited: With Special Reference to Dynamic and prosodic Aspects", *Journal of Pragmatics*, n°35: 1545-1579.

CULPEPER, J. (2015): "Impoliteness Strategies", in CAPONE, A., MEY, J. L. (Éds), *Interdisciplinary Studies in Pragmatics, Culture and Society*, Springer, Vol. 4, 421-445.

DEWAELE, J-M., WOURM, N. (2002) : « L'acquisition de la compétence sociopragmatique en langue étrangère », *Revue française de linguistique appliquée*, Vol 7, n°2 : 139-153.

[En ligne : <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-linguistique-appliquee-2002-2-page-139.htm>] (Consulté le 10 octobre 2015).

DÉRIVE, J., DÉRIVE. M-J. (2004) : « Processus de création et valeur d'emploi des insultes en français populaire de Côte-d'Ivoire », *Langue Française*, Armand Colin, 2004/4, n° 144 : 13-34.

DOSTIE, G. (2004) : *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs : Analyse linguistique et traitement lexicographique*, Bruxelles, Éditions Duculot.

DUCROT, O., ET AL. (1980): *Les mots du discours*, Paris, Les Éditions de Minuit.

DUCROT, O. (1972): « Preface », dans, AUSTIN, S. *Quand Dire C'est Faire*, Trad. Française.

EEMEREN, F. H. van, GROOTENDORST, R. (1983): *Speech Acts in Argumentative Discussions: Pragmatic and Discourse Analysis*, Holland: Foris Publications.

EGNER, I. (2002): «The Speech Act of Promising in an Intercultural Perspective», *SIL Electronic Working Papers (SILEWP)*, n°1: 1 -10.

FAUCONNIER, G. (1985): *Mental Spaces*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press.

FETZER, J., SHATZ, D., SCHLESINGER, G. (Eds.) (1991): “Definitions and Definability: Philosophical Perspectives”, *Primitive Concepts: Habits, Conventions, and Laws*, Vol. 216, 51 -68.

FILLMORE, C. J. (1971): “Verbs of Judging : An Exercise in Semantic Description”, in FILLMORE, C. J., LANGENDOEN, T. D. (Éds.) *Studies in Linguistic Semantics*, New York, Holt & Rinehart Winston, 273 -289.

FILLMORE, C. J. (1982): “Frame Semantics”, in the Linguistics Society of Korea (Eds), *Linguistics in the Morning Calm*, Seoul, Hanshin 111-137.

FRACHIOLLA, B. (2011) : « Article “Injure” », Michela Marzano Dictionnaire de la violence, PUF, 706 -710.

- FRASER, B., NOLEN, W. (1981): "The Association of Difference with Linguistic Form", in FISHMAN, J., GARCIA OTHEGUY, O. (Eds.), *International Journal of Sociology of Language*. Issue 27:93-110.
- FRITZ, G. (2005): "On Answering Accusations in Controversies », *SComs: Argumentation in Dialogic Interaction* ", 151-162.
- GALATANU, O. (1984) *Actes de langage et didactique des langues étrangères*, Bucuresti, Presses Universitaires de Bucarest.
- GALATANU., O. (1997) « Pour une analyse confrontative des 'holophrases' dans les langues romaines », in MAILLARD, M. DABENE (Dir.) *Vers une métalangue sans frontières ? LIDIL*, n° 14, Grenoble, Lidilem, P.U.G, 155- 166.
- GALATANU, O. (1999) : « Le phénomène sémantico-discursif de déconstruction-construction des *topoi* dans une sémantique argumentative intégrée », *Langue française*, n° 123 : 41-51.
- GALATANU, O. (2000) : « Langue, discours et systèmes de valeurs », dans SUOMELA-SALMI, E. (Éd.), *Curiosités linguistiques*, Presses Universitaires de Turku, 80-102.
- GALATANU, O. (2002) : « La dimension axiologique de l'argumentation », dans CAREL, M. Carel (Éd.), *Les facettes du dire. Hommage à Oswald Ducrot*, Paris, Kimé, 93-107.
- GALATANU, O. (2004a) : « La construction discursive des valeurs », BARBIER, J-M (Dir), *Valeurs et activités professionnelles*, Paris, L'Harmattan, 87 -114.
- GALATANU, O. (2004b) : « La sémantique des possibles argumentatifs et ses enjeux pour l'analyse de discours », dans SALINERO CASCANTE, M.J., INARREA LAS VERAS, I. (Éds.) *Actes du Congrès International d'Etudes Françaises, La Rioja, Croisée des Chemins, 7-10 mai 2002*, Lagrano, Espagne, Vol. 2, 213-225. [en ligne : <http://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=1011551>]
- GALATANU, O. (2005) : « Analyse du discours », *Diversité, ville, école, intégration*, 55-61. [en ligne : <http://www2.cndp.fr/archivage/valid/70174/70174-10778-13726.pdf>]

- GALATANU, O. (2007a) : « L'expression de l'affect dans l'interaction en situation de contact des langues et cultures : à l'interface des compétences sémantique et pragmatique », dans *Actes du colloques « Les enjeux de la communication interculturelle, Compétencelinguistique, compétence pragmatique, valeurs culturelles » Montpellier, 5 7 juillet 2007*, [en ligne: http://www.msh-m.fr/article.php3?id_article=464]. (Consulté 7 novembre 2007).
- GALATANU, O. (2007b) : « Sémantique des 'possibles argumentatifs' et axiologisation discursive », in BOUCHARD, D., EVRARD, I., VOCAJ, E., (Dir.) *Représentations du sens linguistique II : Actes du colloque international du Montréal, 23- 25 mai 2003*, Bruxelles, De Boeck :313 -325.
- GALATANU, O. (2008) : « L'interface linguistique-culturel et la construction du sens dans la communication didactique », *Signes, discours, sociétés*, [En ligne : <http://www.revue-signes.info/document.php?id=263>] (Consulté le 7 novembre 2015).
- GALATANU, O. (2011) : « Les valeurs affectives des 'marqueurs discursifs illocutionnaires' en français et en anglais. Les 'holophrases' : une approche sémantico-discursive », in HANCIL, S. (Dir.) *Marqueurs discursifs et subjectivité*, Mont- Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 173-189.
- GALATANU, O. (2012) : « De la menace illocutionnaire aux actes illocutionnaires "menaçants" : Pour une sémantique de l'interaction verbale », *Studii de linguistica*, n°2 : 59-79.
- GALATANU, O. (2014) : « Les interfaces d'une sémantique de l'interaction verbale : la complexité sémantico-pragmatique des actes rassurants », dans GALATANU, O., BELLACHHAB, A., COZMA, A-M. (dir) *Actes rassurants, actes menaçants : sémantique et pragmatique de l'interaction verbale*, SCOLIA : revue de linguistique, Université de Strasbourg, n° 28 : 61-77.
- GALATANU, O., BELLACHHAB, A. (2010) : « Valeurs modales de l'acte "insulter" et contextes culturels : une approche à l'interface des représentations sémantiques et des représentations culturelles », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, n° 28: 123-150.

- GALATANU, O., BELLACHHAB, A. (2011) : « Ancrage culturel sémantique et conceptuel des actes de langage », in FONTENAY, H., GROUX, D., LEIDERLINGER, G. (Eds.), *Classe de langue et culture(s) : vers l'interculturalité ? Les actes du colloque « L'intégration de la culture en classe de langue : théorie, formation et pratique »*, 14 – 16 octobre 2010, Montréal, Université Mc Gill, Paris, L'Harmattan : 141- 160.
- GALATANU, O., COZMA, A.-M. et BELLACHHAB, A. (2012) : « La force des mots : valeurs et violence dans les interactions verbales. Introduction », in *Signes, Discours et Sociétés*, n° 8, *La force des mots : valeurs et violence dans les interactions verbales*. [En ligne : <http://www.revue-signes.info/document.php?id=2758>]
- GALATANU, O., PINO SERRANO, L. (2012) : « La zone objectale et les classes d'objets des verbes de communication », *CFF*, Vol. 23 : 75-92.
- GEERAERTS, D. (2010): *Theories of Lexical Semantics*. Oxford, Oxford University Press.
- GEERAERTS, D. CUYCKENS, H. (Eds.) (2007): *The Oxford Handbook of Cognitive Linguistics*, Oxford, Oxford University Press.
- GIACOBBE, J. (1990) : « Le recours à la langue première : une approche cognitive », dans GAONAC'H, D. (Ed) *Le français dans le Monde, recherches et applications*, « Acquisition et utilisation d'une langue étrangère. L'approche cognitive », 115-123.
- GOFFMAN, E. (1967): *Interactional Ritual: Essays on Face-to Face Behavior*, New York, Pantheon Books.
- GOLDBERG, A. (1995): *Constructions: A Construction Grammar Approach to Argument Structure*, Chicago, Chicago University Press.
- GRICE, P. (1975): "Logic and Conversation", in, COLE, P., MORGAN, J.L. (Eds). *Syntax and Semantics*, Vol 3, *Speech Acts*, New York Academic Press, 41-58.
- GUEDOU, G. A. G. (1985): *Xó et gbè LANGAGE ET CULTURE chez les Fon (Benin)*, Paris, SELAF.
- HIERONYMI, P. (2004): "The Force and Fairness of Blame", *Philosophical Perspectives*, 18, *Ethics*, 115-148.

- IDE, S. (1989) "Formal Forms and Discernment: Two Neglected Aspects of Linguistic Politeness", *Multilingua-Journal of Cross Cultural and Interlanguage Communication*, Vol. 8, Issue 2-3: 223-248.
- KASPER, G. (1990): "Linguistic Politeness: Current Research Issues", *Journal of Pragmatics*, 14:193-214.
- KASPER, G. (2002) *Pragmatic Development in a Second Language*, Malden, Oxford, Blackwell Publishing Inc. Ltd.
- KAUFFELD, F. K. (1998): "Presumptions and the Distribution of Argumentative Burdens in Acts of Proposing and Accusing", *Argumentation*, n°12, 245- 266.
- KERBRAT-ORRECHIONI, C. (1992) : *Les interactions verbales*, Tome II. Paris, Armand Colin.
- KERBRAT-ORRECHIONI, C. (2001) : *Les actes de langage dans le discours : Théorie et fonctionnement*, Paris, Armand Colin.
- KERBRAT- ORECCHIONI, K. (2010) « L'impolitesse en interaction : aperçus théoriques et étude de cas », *Lexis Spécial 2 [Impoliteness/Impolitesse]*, n° 2 : 35 -60.
- KEWAGAMANG, P. (2011) : *Pour une approche interactive en classe de FLE au Botswana : Analyse et perspective*, Mémoire de Master 2, Université de Rouen.
- KGASA, M., TSONOPE, J. (2008): *Tlhanodi ya Setswana*. Gaborone, Longman Botswana.
- KLEIBER, G. (1990) : *La sémantique du prototype : Catégorie et sens lexical*. Paris, Presses Universitaires de France.
- KLEIBER, G. (1999) : *Problème de la sémantique : la polysémie en question*, Nancy, Presses Universitaires du Septentrion.
- KLEIN, W. (1989): *L'acquisition de langue étrangère*, Paris, Armand Colin, (Trad. NOYAU, N.).
- LABOV, W. (1972): *Language in the Inner City: Studies in the Black English Vernacular*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

- LADO, R. (1957): *Linguistics Across Cultures Applied Linguistics for Language Teachers*, Ann Arbor, Michigan University Press.
- LAGORGETTE, D. (2006) :« Insultes et conflit : de la provocation à la résolution – et retour ? », dans Crises, conflits, médiations, *Cahiers des études doctorales de Paris X*, n°5 : 26-44.
- LAGORGETTE, D. (2003) : « Insultes et sounding : du rituel à l'exclusion ? », dans DÉRIVE et SANTI (éds.), *La Communauté. Fondements psychologiques et idéologies d'une représentation identitaire*, Grenoble, MSH-Alpes, 152-185.
- LAGORGETTE, D., LARRIVEE, P. (2004) : « Interprétation des insultes et relations de solidarité », *Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques, Langue française* n° 144, 83-103.
- LAKOFF, G. (1990): “The Invariance Hypothesis: Is Abstract Reasoning Based on Image Schemas?”, *Cognitive Linguistics*, 1:39-74.
- LAKOFF, G. (1987): *Women, Fire and Dangerous Things: What Categories Reveal About the Mind*, Chicago, University of Chicago Press.
- LAKOFF, G., JOHNSON, M. (1980): *Metaphors we Live by*, Chicago, Chicago University Press.
- LAKOFF, R. (1973): “The Logic of Politeness; or minding your p’s and q’s.”, *Papers from the Ninth Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, Chicago Linguistic Society, 292-305.
- LAKOFF, R. (1977): “What You Can Do with Words: Politeness, Pragmatics and Performatives”, in ROGERS, R. et al (Eds.) *Proceedings of the Texas Conference on Performatives, Presupposition and Implicatures*, Arlington, VA: Centre of Applied Linguistics, 79-106.
- LANDAGRIN, F. (2004) : « Saillance physique et saillance cognitive », *Corela*, n° 2-2. [En ligne] <http://corela.revues.org/603>. (Consulté le 30 juin 2015).
- LANGACKER, R. (1987): *Foundations of Cognitive Grammar*, vol 1: *Theoretical Prerequisites*, Stanford, California, Stanford University Press.

- LANGACKER, R. (1991): *Foundations of Cognitive Grammar*, vol 2. *Descriptive Application*, Stanford, California, Stanford University Press.
- LANGACKER, R. (2007): “Cognitive Grammar”, in GEERAERTS, D. CUYCKENS, H. (Eds.) *The Oxford Handbook of Cognitive Linguistics*, Oxford, Oxford University Press, 421-462.
- LARGUECHE, E. (1983): *L’effet injure: de la psychoanalyse*, Paris, Presses Universitaires de France.
- LARGUECHE, E. (1993): *L’injure à fleur de peau*, Paris, L’Harmattan.
- LARGUECHE, E. (2009): *Espèce de...! Les lis de l’effet injure*, Editions de l’université de Savoie.
- LEECH, G. (1983): *Principles of Pragmatics*, London, Longman.
- LEWANDOWSKA- TOMASZCZYK, B. (2007): “Polysemy, Prototypes, and Radial Categories”, in GEERAERTS, D. CUYCKENS, H. (Eds.) *The Oxford Handbook of Cognitive Linguistics*, Oxford, Oxford University Press, 139-169.
- LINKUGEL, W. A., WARE, B. L. (1973): “They Spoke in Defense of Themselves: On the Generic Criticism of Apologia”, *Quarterly Journal of Speech*, n°59: 273- 283.
- MALUNGA-PAYET, N. (2015): « Représentation sémantique et discursive de la femme et violence verbale dans les proverbes tswana. », dans *Sémantique des Possibles Argumentatifs et Analyse Linguistique du Discours. Hommage à Olga Galatanu, Signes Discours Sociétés*, n° Spécial.
- MCGEER, V. (2013): “Civilizing Blame”, in COATES, J. D., TOGNAZZINI, N. A. (Eds.) *Blame: Its Nature and Norms*, Oxford, Oxford University Press. 162-188.
- MCNAMARA, C. (2011): “Holding others Responsible”, *Philosophical Studies*, 152: 81-102.
- MCNAMARA, C. (2013): “Taking Demands out of Blame”, in COATES, J. D., TOGNAZZINI, N. A. (Eds.) *Blame: Its Nature and Norms*, Oxford, Oxford University Press. 141-161.

- MOGAPI, K. (1984): *Thutapuo ya Setswana: Mephato ya Magare*, Gabororone, Longman Botswana. (Grammaire du tswana: niveaux secondaires)
- MOPADIMENG, M. (2007): *Ubuntu/Botho Culture- A Path to Improved Performance and Socio-Economic Development in Post- Apartheid SA: Beyond Rhetoric*, Thèse soutenue en 2007, University of Kwazulu Natal.
- MOÏSE, C. et al. (dir.). (2008) : *La violence verbale: Espaces politiques et médiatiques*, Tome 1. Paris: L'Harmattan.
- MOISE, C. (2009) : « Espace publique et fonction de l'insulte dans la violence verbale », dans LAGORGETTE, D. (Éd.) *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, 201- 218.
- NGALASSO- MWATHA, M. (1996) : « Introduction au thème : Démocratie : le pouvoir des mots », *Politique Africaine*, n°64, 3-17.
- NGALASSO- MWATHA, M. (2015) : « Le mot qui tue. L'insulte en gipende », dans BRAVO, F. (Dir), *L'insulte*, Presses Universitaires de Bordeaux, 237-258.
- NOWELL-SMITH, P. H. (1954): *ETHICS*, Baltimore, Penguin Books.
- NYATHI-RAMAHOBO, L. (1998): "Language, Culture and Learning: The Missing Link in Teacher Education", in YANDILA, C.D et al (Eds), *Improving Education Quality for Effective Learning: The Teacher's Dilemma*. Gaborone, Ministry of Education [Proceedings of the Third Biennial Teacher Education Conference], 207-214.
- OLSHTAIN, E., WEINBACH, L. (1993) « Interlanguage Features of the Speech Act of Complaining », in KASPER, G. (Éds.) *Interlanguage Pragmatics*, 108 -122, New York, Oxford University Press.
- OTLOGETSWE, T. (2012): *Tlhalosi ya medi ya Setswana*, Gaborone, Medi Publishing.
- PARIOLLAUD, F. (2008) : *Verbes : Questions de sémantique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

- PEETERS, B. (2003) « Le transculturel : sémantique, pragmatique, axiologique », *La Linguistique*, Vol 39, n° 1 : 119-135. [En ligne]<http://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2003-1-page-119.htm>. (Consulté le 7 novembre 2015).
- ROSCH, E. (1973) : “Natural Categories”, *Cognitive Psychology*, 4: 328-350.
- ROSCH, E., MERVIS, C. (1975): “Family Resemblances: Studies in the Internal Structure of Categories”, *Cognitive Psychology*, n° 7: 573-605.
- RYAN, H. R. (1982): “*Kategoria* and *Apologia*: On Their Rhetorical Criticism as a Speech Set”, *Quartely Journal of Speech*, n° 68: 254- 261.
- SABONE, M. B. (2009): “The Promotion of Mental Health through Cultural Values, Institutions, and Practices: A Reflection on some Aspects of Botswana Culture”, *Issues in Mental Health Nursing*, n°30, 777-797.
- SCANLON, T. M. (1988): *What we owe each other*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- SCANLON, T. M. (2008): *Moral Dimensions: Permissibility, Meaning, Blame*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- SCANLON, T. M. (2012): “Interpreting Blame”, In COATES, TOGNAZZINI, N. (Eds.) *Blame: Its Nature and Norms*, New York, New York University Press, 84-99 [En ligne:http://weblaw.usc.edu/centers/clp/events/documents/Scanlon_InterpretingBlame_final.pdf]
- SCANLON, T. M. (2013): “Giving Desert its Due”*Special Issue, Basic Desert, Reactive Attitudes and Free Will, Philosophical Explorations: An International Journal of Mind and Action*, Vol. 16, n° 2: 101-116.
- SCHNEDECKER, C. (2011): « La notion de "saillance" : problèmes définitoires et avatars », in INKOVA, O. (Dir.) *Saillance. Aspects linguistiques et communicatifs de la mise en évidence dans un texte*, Recherches en Linguistique, Presses Universitaires de Franche Comté, Vol. 1, 23-43.
- SEARLE, J.R. (1968) :“Austin on Illocutionary Acts”, *Philosophical Review* 77, n°4:405-424.

- SEARLE, J.R. (1972) : *Les actes de langage: Essai de philosophie du langage*, Herman, Paris.
- SEARLE, J.R. (1975): “Indirect Speech Acts”, *Syntax and Semantics*, Vol 3: *Speech Acts*, 59-82.
- SEARLE, J.R. (1976): “A Classification of Illocutionary Acts”, *Language in Society*, Vol. 5, n° 1: 1-23.
- SEARLE, J. R. (1979): *Expression and Meaning: Studies in the Theory of Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SEARLE, J.R. (1982): *Sens et expression*, Paris, Minuit [Trad. PROUST, J.]
- SEARLE, J. R., VANDERVEKEN, D. (1985): *Foundations of Illocutionary Logic*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SEBONI, M.O.M. (1962): *Diane le Maele a Setswana*, Fort Hare, University College, The Lovedale Press.
- SHAUER, G.A., ADOLPHS, S. (2006): “Expressions of Gratitude in Corpus and DCT Data: Vocabulary, Formulaic Sequences and Pedagogy”, *System*, n° 34, 119- 134.
- SHER, G. (2006): *In Praise of Blame*, Oxford, Oxford University Press.
- SMITH, A. (2013): “Moral Blame and Moral Protest”, In, COATES, J. D., TOGNAZZINI, N. A. (Eds.) *Blame: Its Nature and Norms*, Oxford, Oxford University Press, 27-48.
- STEVENSON, C. L. (1944): *Ethics and Language*, New Haven and London, Yale University Press.
- STRAWSON, P. (1962): “Freedom and Resentment”, *Proceedings of the British Academy* 48, 1-25.
- TROSBORG, A. (1994): *Interlanguage Pragmatics: Requests, Complaints and Apologies*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter.
- VANDERKEN, D. (1988): *Les actes du discours: essai de philosophie du langage et de l'esprit sur la signification des énonciations*, Liège, Mardaga

WALLACE, J. (1994): *Responsibility and the Moral Sentiments*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press.

WATSON, G. (1987): "Responsibility and the Limits of Evil: Variations on a Strawsonian Theme." In SCHOEMAN, F. (Ed.) *Responsibility, Character and the Emotions: New Essays in Moral Psychology*. Cambridge, Cambridge University Press, 256 - 286. [En ligne:http://www.sheffield.ac.uk/polopoly_fs/1.101515!/file/watson-responsibility-limits-of-evil.pdf]

WATSON, G. (1996): "Two Faces of Responsibility," *Free Will*, Vol. 24, n° 2: 227-248.

WATTS, R. (2003): *Politeness*, Cambridge, Cambridge University Press.

WITTGENSTEIN, L. (1953): *Philosophical Investigations*, Oxford, Blackwell [Translated by ANSCOMBE, G.E.M].

WIERZBICKA, A. (1987): *English Speech Act Verbs: A semantic Dictionnary*, Marrickville, Academic Press Australia.

WIERZBICKA, A. (1991): *Cross Cultural Pragmatics: The Semantics of Human Interaction*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter.

WIERZBICKA, A. (1992): *Semantics, Culture and Cognition: Universal Human Concepts in Culture-Specific Configurations*, New York, Oxford University Press.

WIERZBICKA, A. (1996): *Semantics: Primes and Universals*, Oxford, Oxford University Press.

WOLF, S. (2011): "Blame Italian Styles", in WALLACE, R. J., KUMAR, R., FREEMAN, S., (Eds.) *REASONS AND RECOGNITION: Essays on the Philosophy of T. M Scanlon*. Oxford University Press, New York, 332- 347.

WOLF, S. (1990): *Freedom with Reason*. Oxford, Oxford University Press.

DICTIONNAIRES

Dictionnaires français

Larousse [en ligne] <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais> (Consulté le 18 novembre 2015)

Le nouveau Petit Robert (2008)

Le Petit Laroussé illustré (2006)

Le Petit Robert de la langue française, (1998)

Trésor de la langue française informatisé (TLFi) [en ligne] <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>(Consulté le 18 novembre 2015)

Dictionnaires tswanas

OTLOGETSWE, T. (2012): *Tlhalosi ya medi ya Setswana*. Gaborone, Medi Publishing.

KGASA, M.L.A., TSONOPE, J. (2008) : *Tlhanodi ya Setswana* [Dictionnaire de la langue tswana] , Gaborone, Longman Botswana.

Dictionnaire bilingues

MATUMO, Z., I. (2009) Setswana English Setswana Dictionary, Macmillan Botswana

CHEBANNE, A., CRESSEILS, J. (2000): *Dictionnaire français-tswana, thanodi sefora- setswana*. Mogoditshane, Tassals Publishing.

SITES INTERNET

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/la-discipline#sanctions> (consulter le 08 juillet 2015).

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F510.xhtml>(consulter le 08 juillet 2015).

https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=626583497387008&id=550091325036226(Consulté le 18 novembre 2014)

<https://www.facebook.com/Tsotsiology/posts/475657429212558>(Consulté le 18 novembre 2014)

<https://www.facebook.com/AReBuweng/posts/587185784660793>(Consulté le 18 novembre 2014)

http://forum.doctissimo.fr/psychologie/violences-conjugales/frappe-insulte-crache-sujet_3848_1.htm(Consulté le 10 novembre 2015)

http://forum.doctissimo.fr/psychologie/couples-relations/insultee-partie-sujet_215204_1.htm(Consulté le 10 novembre 2015)

http://forum.doctissimo.fr/psychologie/couples-relations/insulte-quitte-sujet_207065_1.htm

<http://filmstreaming.cc/clochette-et-la-pierre-de-lune/>(Consulté le 17 novembre 2015)

<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20110224.OBS8625/un-blame-requis-contre-maitre-szpiner-pour-propos-outranciers.html> (Consulté le 10 novembre 2015)

<http://www.le10sport.com/football/ligue1/psg/ligue-des-champions-ajax-psg-un-ancien-parisien-pointe-la-responsabilite-de-laurent-blanc-165017>(Consulté le 10 novembre 2015)

https://www.youtube.com/watch?v=8EQSC_rWhPc (Consulté le 7 novembre 2015)

<https://www.youtube.com/watch?v=IIqY0FDVmqU>(Consulté le 10 novembre 2015)

<https://www.youtube.com/watch?v=rvNR8EUY2vQ>(Consulté le 10 novembre 2015)

<http://www.violenceverbale.fr/pages/publications.html#>(Consulté le 10 novembre 2015)

<http://www.voici.fr/cinema/guillaume-canet-defend-marion-cotillard-moquee-pour-sa-mort-dans-batman-473284>(Consulté le 10 novembre 2015)

<http://www.voici.fr/news-people/actu-people/alessandra-sublet-en-a-voulu-aux-proches-qui-lui-ont-survenu-la-grossesse-532195>(Consulté le 10 novembre 2015)

<http://www.voici.fr/news-people/actu-people/mathieu-kassovitz-deteste-son-dernier-film-238617>(Consulté le 10 novembre 2015)

Table d'illustrations

Figures :

Schéma 1. Stratégies possibles de production d'un FTA.....	55
Schéma 2. A summary of response options.....	65
Schéma 3. Noyau de <i>VERTU</i>	75
Schéma 4. Configuration des attitudes modales de l'acte illocutionnaire <i>MENACER</i>	80
Schéma 5. <i>MOTHER</i> defined by core meaning.....	84
Schéma 6. <i>MOTHER</i> defined by core divergence.....	84
Schéma 7. Représentation sémantique de l'acte <i>REPROCHER</i>	92
Schéma 8. Noyau du verbe « reprocher » en tswana.....	98
Schéma 9. Configuration des valeurs modales de l'acte de langage <i>REPROCHER</i> en français.....	103
Schéma 10. Configuration des valeurs modales de l'acte de langage <i>REPROCHER</i> en tswana.....	104
Schéma 11. Base conceptuelle de l'acte <i>REPROCHER</i> chez les locuteurs français natifs.....	110
Schéma 12. Base conceptuelle de l'acte <i>REPROCHER</i> en tswana.....	112
Schéma 13. Base conceptuelle de l'acte <i>REPROCHER</i> chez les locuteurs français non natifs.....	114
Schéma 14. Noyau du verbe « blâmer » en français.....	128
Schéma 15. Noyau du verbe « blâmer » en tswana.....	135
Schéma 16. Configuration des valeurs modales de l'acte de langage <i>BLÂMER</i> en français.....	142
Schéma 17. Configuration des valeurs modales de l'acte de langage <i>BLÂMER</i> en tswana.....	143
Schéma 18. Base conceptuelle de l'acte <i>BLÂMER</i> en français.....	150
Schéma 19. Base conceptuelle de l'acte <i>BLÂMER</i> en tswana.....	152
Schéma 20. Base conceptuelle de l'acte <i>BLÂMER</i> en français chez les non natifs.....	155
Schéma 21. Noyau du verbe « accuser » en français.....	166
Schéma 22. Noyau du verbe « accuser » en tswana.....	172
Schéma 23. Configuration des attitudes modales de l'acte <i>ACCUSER</i> en français.....	181
Schéma 24. Configuration des attitudes modales de l'acte <i>ACCUSER</i> en tswana.....	182
Schéma 25. Base conceptuelle de l'acte <i>ACCUSER</i> en français.....	188
Schéma 26. Base conceptuelle de l'acte <i>ACCUSER</i> en tswana.....	190
Schéma 27. Base conceptuelle de l'acte <i>ACCUSER</i> en français chez les locuteurs non natifs.....	192
Schéma 28. Postulat empirique du noyau du verbe « insulter ».....	204
Schéma 29. Noyau de l'insulte en tswana.....	212
Schéma 30. Configuration des attitudes modales de l'acte de langage <i>INSULTER</i> en.....	218
Schéma 31. Configuration des attitudes modales de l'acte de langage <i>INSULTER</i> en tswana.....	219
Schéma 32. Base conceptuelle de l'acte <i>INSULTER</i> en français.....	226
Schéma 33. Eléments signifiants de l'insulte en français.....	227
Schéma 34. Base conceptuelle de l'acte <i>INSULTER</i> en tswana.....	230
Schéma 35. Eléments signifiants de l'insulte en tswana.....	231
Schéma 36. Base conceptuelle de l'acte <i>INSULTER</i> en français chez les Botswanais francophones.....	234

Tableaux :

Tableau 1. Tableau des aspects communicatifs en interactions des actes de langage <i>REPROCHER</i> , <i>BLÂMER</i> , <i>ACCUSER</i> et <i>INSULTER</i>	64
Tableau 2. Classification des stratégies de la restauration de face de Benoit français.....	67
Tableau 3. La modalisation discursive.....	79
Tableau 4. Noyau et stéréotypes du verbe « reprocher ».....	93
Tableau 5. Possibles argumentatifs de l'acte <i>REPROCHER</i> en français.....	95
Tableau 6. Stéréotypes du verbe « reprocher » en tswana.....	99
Tableau 7. Possibles argumentatifs du reproche en tswana.....	101
Tableau 8. Éléments associés à l'acte <i>REPROCHER</i> en français classés par fréquence d'évocation.....	108
Tableau 9. Éléments associés à l'acte <i>REPROCHER</i> en français classés par ordre d'évocation.....	109
Tableau 10. Éléments associés à l'acte <i>REPROCHER</i> en tswana classés par fréquence d'évocation.....	111
Tableau 11. Éléments associés à l'acte <i>REPROCHER</i> en tswana classés par ordre d'évocation.....	111
Tableau 12. Tableau 12. Éléments associés à l'acte <i>REPROCHER</i> en français chez les non natifs classés par fréquence d'évocation.....	113
Tableau 13. Éléments associés à l'acte <i>REPROCHER</i> en français chez les non natifs classés par ordre d'évocation.....	113
Tableau 14. Comparaison des éléments associés à <i>REPROCHER</i> en français et en tswana.....	115
Tableau 15. Comparaison des éléments associés à <i>REPROCHER</i> en français chez les locuteurs natifs et non natifs.....	116
Tableau 16. Comparaison des éléments associés à <i>REPROCHER</i> chez les locuteurs français natifs, botswanais natifs et botswanais francophones.....	117
Tableau 17. Stéréotypes du blâme en français.....	129
Tableau 18. Les PA du blâme en français.....	131
Tableau 19. Stéréotypes du blâme en tswana.....	137
Tableau 20. Les PA de l'acte de <i>BLÂMER</i> en tswana.....	139
Tableau 21. Comparaison des sentiments liés au blâme en français et en tswana.....	141
Tableau 22. Fréquence d'apparition des mots caractérisant le blâme chez les locuteurs français natifs.....	147
Tableau 23. Éléments associés à l'acte <i>BLÂMER</i> en français classés par ordre d'évocation.....	149
Tableau 24. Éléments associés à l'acte <i>BLÂMER</i> en tswana classés par fréquence d'évocation.....	151
Tableau 25. Éléments associés à l'acte <i>BLÂMER</i> en tswana classés par ordre d'évocation.....	152
Tableau 26. Fréquence d'apparition des mots associés au blâme chez les Botswanais francophones.....	153
Tableau 27. Ordre d'apparition des mots associés à l'acte de blâme chez les locuteurs botswanais francophones.....	154
Tableau 28. Comparaison des éléments associés à l'acte de blâme en français et en tswana.....	157
Tableau 29. Comparaison des éléments associés à l'acte de blâme en français chez les locuteurs natifs et non natifs.....	158
Tableau 30. Comparaison des éléments associés à l'acte de blâme chez les trois groupes de locuteurs.....	159

Tableau 31. Stéréotypes du verbe « <i>accuser</i> » en français.....	167
Tableau 32. PA de l' « <i>accusation</i> » et « <i>accuser</i> » en français.....	169
Tableau 33. Fréquence d'apparition des mots associés à « <i>accusation</i> » et « <i>accuser</i> » en français.....	170
Tableau 34. Stéréotypes liés à l'accusation en tswana.....	176
Tableau 35. PA de l' « <i>accusation</i> » et « <i>accuser</i> » en tswana.....	177
Tableau 36. Éléments associés à l'acte <i>ACCUSER</i> en tswana classés par ordre d'apparition.....	186
Tableau 37. Éléments associés à l'acte <i>ACCUSER</i> en tswana classés par ordre d'apparition.....	189
Tableau 38. Éléments associés à l'acte <i>ACCUSER</i> en français chez les non natifs classés par ordre d'apparition.....	191
Tableau 39. Comparaisons des éléments associés à <i>ACCUSER</i> en français et en tswana.....	194
Tableau 40. Comparaisons des éléments associés à <i>ACCUSER</i> en français chez les locuteurs natifs et non natifs.....	195
Tableau 41. Comparaisons des éléments associés à <i>ACCUSER</i> en français et en tswana.....	196
Tableau 42. Stéréotypes de l'insulte en français.....	206
Tableau 43. PA de l'insulte en français.....	206
Tableau 44. Stéréotypes de l'insulte en tswana.....	213
Tableau 45. PA de l'insulte en tswana.....	217
Tableau 46. Fréquence d'apparition des mots associés à « <i>insulte</i> » et « <i>insulter</i> » chez les locuteurs Botswanais.....	224
Tableau 47. Éléments associés à l'acte <i>INSULTER</i> selon l'ordre d'apparition en français en.....	225
Tableau 48. Fréquence d'apparition des mots associés à « <i>insulte</i> » et « <i>insulter</i> » chez les locuteurs Botswanais.....	228
Tableau 49. Fréquence d'apparition des mots associés à « <i>insulte</i> » et « <i>insulter</i> » chez 20 locuteurs botswanais francophones.....	232
Tableau 50. Fréquence d'apparition des mots associés à « <i>insulte</i> » et « <i>insulter</i> » chez 20 locuteurs botswanais francophones.....	323
Tableau 51. Comparaison des éléments associés à l'acte <i>INSULTER</i> en français chez les natifs et les non natifs.....	233
Tableau 52. Comparaison des éléments associés à l'acte <i>INSULTER</i> en français et en tswana.....	235
Tableau 53. Comparaison des éléments associés à l'acte <i>INSULTER</i> chez les natifs et les non natifs.....	236
Tableau 54. Comparaison des éléments associés à l'acte <i>INSULTER</i> chez les trois groupes de locuteurs.....	237
Tableau 55. Repérage des actes en français et en tswana.....	239
Tableau 56. Comparaison de la réalisation de l'acte de reproche en français et en tswana.....	321
Tableau 57. Situation 1.....	323
Tableau 58. Situation 2.....	324
Tableau 59. Situation 3.....	326
Tableau 60. Situation 4.....	327
Tableau 60. Situation 5.....	328

Thèse de Doctorat

Nozibonela MALUNGA- PAYET

Les actes de langage menaçants en contexte français et tswana : le cas des actes *REPROCHER*, *BLAMER*, *ACCUSER* et *INSULTER*

Face Threatening Acts in a French and Tswana Context : The Case of *REPROACHING*, *BLAMING*, *ACCUSING* and *INSULTING*

Résumé

Le but de ce travail de thèse est de faire une analyse sémantico-cognitive des quatre actes de langage *REPROCHER*, *BLAMER*, *ACCUSER* et *INSULTER* ainsi que leurs réalisations dans le discours en français et en tswana. Nous faisons quatre types d'analyse comparative. La première analyse porte sur la signification lexicale des verbes qui désignent les actes de langage étudiés. Pour cela nous nous appuyons sur le modèle théorique de la Sémantique des Possibles argumentatifs (SPA). Nous adoptons aussi l'approche modale de la SPA pour faire une deuxième analyse des valeurs modales inscrites dans les noyau et stéréotypes des unités lexicales. Ces valeurs modales sont mobilisées dans les déploiements discursifs d'un acte de langage. Notre troisième analyse des représentations conceptuelles s'appuie sur la théorie des modèles cognitifs idéalisés (MCI). Nous terminons par une analyse des réalisations linguistiques des actes de langage. Nous partons de l'hypothèse que la signification lexicale ou la conceptualisation de chaque verbe dans une culture donnée peut se manifester par des stratégies différentes de réalisation de l'acte et par la mobilisation des attitudes modales présentes dans la signification lexicale. La dimension culturelle des actes de langage justifie une étude contrastive et son application dans l'enseignement-apprentissage des langues étrangères. L'une des perspectives de recherche d'après ce travail de thèse sera mise en évidence par l'analyse des réalisations linguistiques de l'acte d'insulte en français chez les locuteurs non natifs. Nous essayons de montrer de façon générale que les réalisations linguistiques des apprenants d'une langue étrangère montrent une influence de la conceptualisation de l'acte dans la langue de départ.

Mots clés

Actes de langage menaçants, Reprocher, Blâmer, Accuser, Insulter, Sémantique des Possibles Argumentatifs, Approche modale, Représentations sémantico-cognitive, Réalisations linguistiques, Impolitesse

Abstract

The aim of this thesis is to make a semantic and cognitive analysis of four speech acts, namely the speech acts of *REPROACHING*, *BLAMING*, *ACCUSING* and *INSULTING* as well as their performance in French and Tswana. We make four kinds of comparative analysis. The first analysis concerns the lexical meaning of verbs that refer to the speech acts studied. For this we use the theory model of the Semantics of Argumentative Possibilities (SPA). We also use the modal approach of the SPA to make a second analysis of modal values present in the core and stereotypes of lexical units. These modal values are mobilised in the discursive deployment of a speech act. For our third analysis of conceptual representations we use the theoretic model of idealised cognitive models (ICMs). We finish by an analysis of speech act performance patterns. We start by a general assumption that the meaning or the conceptualisation of each verb in a given culture can manifest by different strategies of performance of the speech act and by the mobilisation of modal attitudes that are present in its lexical meaning. The cultural dimension of speech acts justifies a contrastive study and its application in the teaching and learning of foreign languages. One of our research perspectives after this thesis will show itself by a brief analysis of French non-natives' performance of the speech act of insulting in French. We try to show in a general way that foreign learners' speech act performances show influence by the mother tongue.

Key Words

Face threatening acts, Reproaching, Blaming, Accusing, Insulting, Semantics of Argumentative Possibilities, Modal approach, Semantico-cognitive representations, Speech act performance, Impoliteness